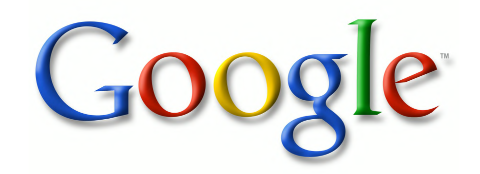
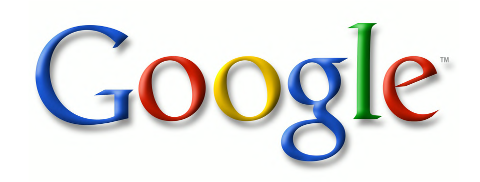
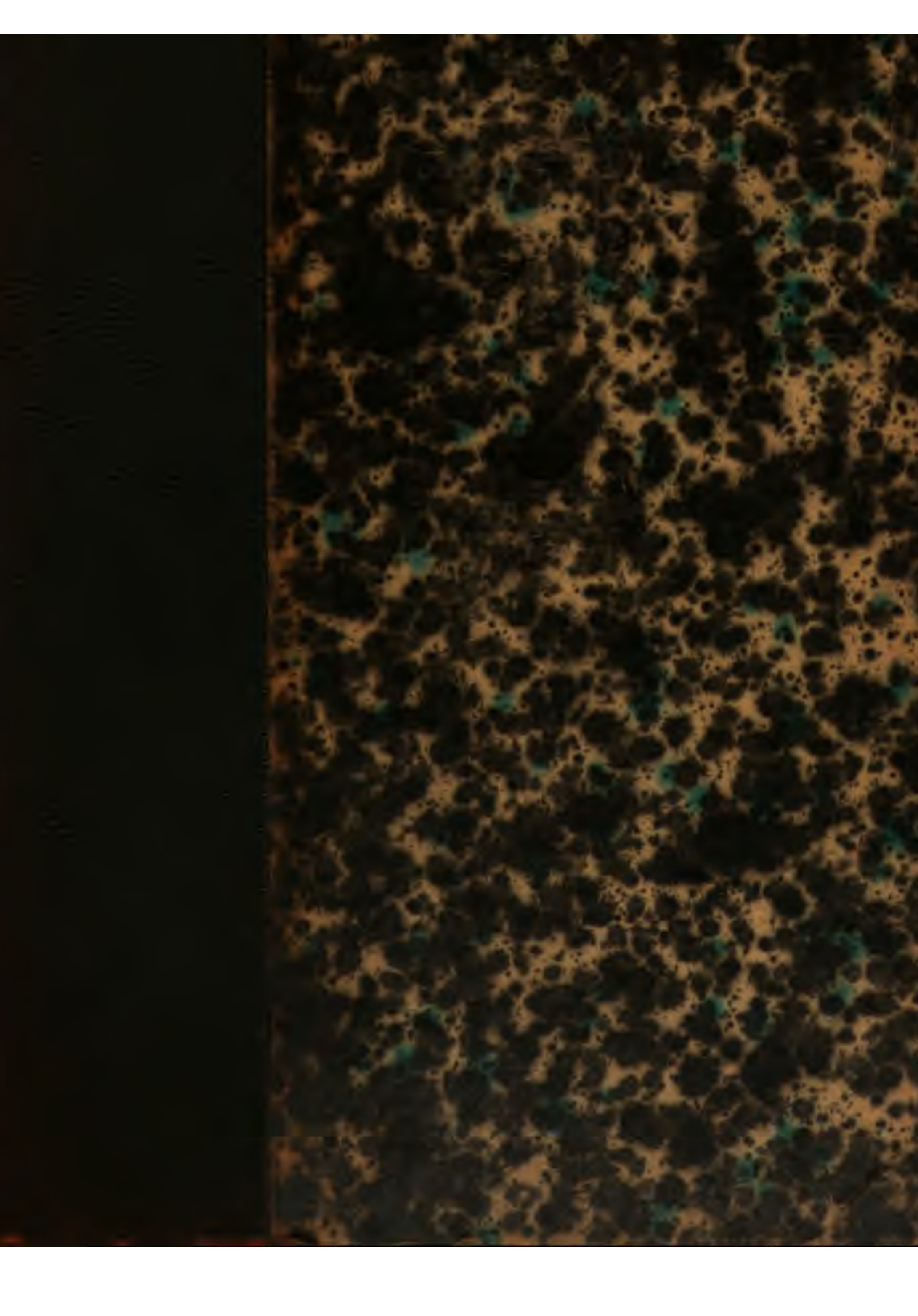








Fr 42.12
VE
RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME V



PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

1883

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME V

La Société laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle publie toute la responsabilité de leurs écrits

BIBLIOGRAPHIE

DE LA VILLE ET DU CANTON

DE

PONTOISE

PAR LÉON THOMAS

ANCIEN NOTAIRE

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT DE PONTOISE ET DU VEXIN

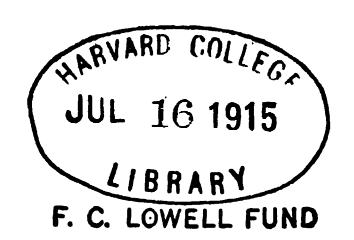


PONTOISE

IMPRIMERIE AMÉDÉE PARIS

—

1883


HARVARD COLLEGE
JUL 16 1915
LIBRARY
F. C. LOWELL FUND


HARVARD COLLEGE
LIBRARY



BIBLIOGRAPHIE

DE LA

VILLE ET DU CANTON DE PONTOISE

Plan et division de l'ouvrage

A présente bibliographie ne traitera que d'ouvrages imprimés ou lithographiés.

Cependant, dans l'appendice *A*, il sera question d'un certain nombre de manuscrits se rattachant à l'histoire de Pontoise.

On n'y comprendra pas, sauf quelques exceptions :

1° Les ouvrages généraux d'histoire et de biographie ;

2° Les très nombreuses pièces administratives qui sont publiées et affichées à chaque instant ;

3° Les pièces relatives aux élections législatives, municipales et autres depuis 1800 ;

4° Les affiches ou programmes de théâtre, de fêtes, de concerts, ainsi que les fréquentes circulaires de toutes les Sociétés existant à Pontoise et les circulaires des commerçants ;

5° Et les ouvrages d'écrivains Pontoisiens, à moins que ces ouvrages ne se rattachent à l'histoire ou à la biographie.

Les cartes de géographie, plans et estampes feront, plus tard, l'objet d'un travail spécial.

Mais, d'un autre côté, le présent travail ne pouvait pas être restreint aux seuls ouvrages *spéciaux* à Pontoise ; c'est pourquoi on y énumérera un certain nombre d'histoires et de biographies partielles, de chroniques, de mémoires et d'ouvrages de toutes sortes, qui, bien que ne s'occupant pas exclusivement de cette ville, renferment cependant des chapitres et même seulement des passages importants pour son histoire ou celle des personnages célèbres qui s'y rattachent.

Les ouvrages décrits ont été, afin de faciliter les recherches, divisés et classés en chapitres et en sections, de la manière suivante, et rangés, dans chacune de ces divisions, *par ordre chronologique d'impression*. On n'a pas multiplié ces divisions, de crainte de créer de la confusion, car on perd souvent plus de temps à chercher un chapitre qu'à trouver directement l'article. De plus, chaque article portera un numéro d'ordre général. On a rapporté fidèlement, avec leur orthographe, les titres des ouvrages, en renfermant entre des parenthèses tout ce qu'il a été nécessaire d'y ajouter.

Le classement entre les divisions énumérées ci-dessus présentait de nombreuses difficultés. Ainsi, certaines pièces portées à l'archéologie pouvaient peut-être prendre place à l'histoire ; d'autres ont été mises à l'histoire, bien que leur titre les indiquât plutôt pour la géographie. Enfin, certaines pièces sont communes à deux ou plusieurs divisions, on ne les a portées qu'une fois pour éviter des répétitions ; le lecteur, qui aura une recherche à faire, voudra donc bien se reporter aux diverses divisions et sections, lorsqu'il ne trouvera pas à celles qu'il aura consultées en premier lieu.

En ce qui concerne spécialement Maubuisson, l'histoire de ce monastère est tellement mêlée à celle de Pontoise, qu'il faudra bien souvent se reporter aux chapitres consacrés à cette ville.

Un certain nombre des ouvrages cités sont très rares, et ne se trouvent même pas dans les grands dépôts publics ; on a alors ajouté à leur suite, par des abréviations, en quelles mains ils ont été rencontrés et se trouvent en ce moment.

EXPLICATIONS DES ABRÉVIATIONS

S. l., n. ni d. veut dire : Sans lieu, nom ni date, c'est-à-dire que l'ouvrage ne porte pas l'indication du lieu où il a été imprimé, du nom de l'imprimeur ni de la date de son impression.

Souvent, lorsque la date n'existe pas, nous avons ajouté entre parenthèses l'époque présumée ou approximative de sa confection ; un point d'interrogation indique le doute sur cette époque.

Arch. Mun. indique : Archives Municipales de Pontoise.

F. P. indique : ***Fonds Pihan*** ou fait partie de la collection de M. Pihan de la Forest, conservée à la Mairie de Pontoise. (Voir appendice *A*).

Arch. H. D. indique : Archives de l'Hôtel-Dieu de Pontoise. (Voir même appendice).

Bibl. pop. veut dire : Bibliothèque populaire de Pontoise.

Nota : Les pièces qui y figurent sont réunies en un recueil factice relié en un volume in-4° et portant ce titre : « Mémoires de Guériteau, » du nom d'un ancien procureur à Pontoise, qui les a réunies. Ce volume a été donné par M. Chapellier, ancien huissier à Pontoise.

Collection S.-D. veut dire : Collection de M. Seré-Depoin, ancien maire de Pontoise, président de la Société Historique de Pontoise.

Collection J. D. indique : Collection de M. Joseph Depoin, secrétaire général de la même Société.

Collection H. L. C. veut dire : Collection de M. Henri Le Charpentier, archiviste de la même Société.

Collection L. T. indique : Collection de Léon Thomas, vice-président de la même Société et auteur du présent ouvrage.

Et puisqu'ici les noms de MM. Seré-Depoin, Joseph Depoin et Henri Le Charpentier se rencontrent sous ma plume, je leur adresse mes plus vifs remercîments pour la complaisance avec laquelle ils m'ont permis de compulser leurs intéressantes collections particulières sur Pontoise.

J'adresse le même remercîment au Maire de Pontoise et à mes collègues les Administrateurs des Hospices de la même ville, qui m'ont aussi autorisé à examiner les volumineuses archives municipales et hospitalières de cette ville.

En outre, je témoigne à plusieurs amis toute ma gratitude pour la peine avec laquelle ils ont bien voulu me transmettre de précieuses indications bibliographiques, qu'ils ont rencontrées pendant les cinq années que j'ai consacrées à recueillir les matériaux du présent ouvrage. Je citerai notamment parmi eux MM. Seré-Depoin, Joseph Depoin, Henri Le Charpentier, Tavet et Germain Lefèvre-Pontalis, membres de la Société Historique de Pontoise, et deux de mes amis, habitant Paris, grands chercheurs et habitués de la Bibliothèque Nationale : MM. Charles Nauroy, homme de lettres, et Félix Fanon.

Hélas ! il est une dette de reconnaissance que je ne puis plus acquitter : je ne puis joindre à ces noms celui de mon excellent et

très regretté ami, M. Alfred Potiquet, membre de la Société Historique de Pontoise et auteur d'une Bibliographie de Magny et de son canton, ainsi que de nombreux ouvrages sur cette région ; il est décédé le 9 avril dernier. C'est lui qui m'a donné l'idée de composer le présent ouvrage et qui a guidé le commencement de mes recherches à ce sujet.

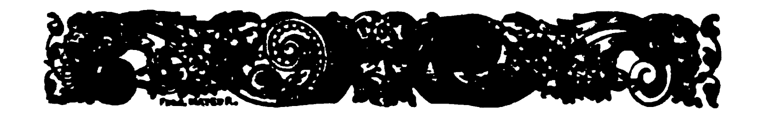
Enfin, je ne puis terminer ces lignes sans remercier MM. les employés de la Bibliothèque Nationale de l'affabilité et du zèle avec lesquels ils ont, suivant leur habitude, du reste, facilité mes longues recherches.

Pontoise, 25 Août 1883.

LÉON THOMAS,

Ancien Notaire,
l'un des vice-présidents de la Société Historique de Pontoise,
vice-président de la Commission administrative
des Hospices de la même ville.





CHAPITRE PREMIER

Ouvrages Bibliographiques

1. Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France, *par de* Bréquigny (continuée par MM. Pardessus et Laboulaye). *Paris, 1760-1876, 8 vol. in-f°.*

Voir aux tables de l'ouvrage la nomenclature des articles qui concernent Pontoise.

2. Bibliothèque historique de la France..., *par le P.* Jacques Lelong. *Paris, Hérissant, 1768, in-f°.*

3. Bibliographie historique et topographique de la France, ou catalogue de tous les ouvrages imprimés en français sur les anciennes provinces, *par* Girault de Saint-Fargeau. *Paris, 1845 1 v. in-8°.*

4. Géographie départementale..., *par* Badin et Quantin. Département de Seine-et-Oise. *Paris, 1847, in-12°.*

Voir chap. VI. Bibliographie départementale.

5. La France illustrée, *par* Malte-Brun. *Paris, Barba (1855 ?) in-4°.*

Contient Bibliographie de Seine-et-Oise, à la fin de la livraison consacrée à ce département. (Voir appendice B.)

6. Bibliothèque impériale. Département des Imprimés. Catalogue de l'histoire de France. *Paris, Didot, 1855-1875, 11 vol. in-4°.*

7. Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790.

Département de Seine-et-Oise, 1re livraison. *Versailles, imp. Dufaure, 1862. — 2e volume publié en 1873.*

Voir dans l'Annuaire de Seine-et-Oise de 1876, p. 465 et suivantes, Inventaire sommaire des Archives du département de Seine-et-Oise.

8. Actes du Parlement de Paris (Archives de l'Empire), publiés *par M.* BOUTARIC. *Paris, Plon, 1863-1867, 2 vol. in-4°.*

Voir aux tables de l'ouvrage les nombreux articles sur Pontoise.

9. Inventaire sommaire des Archives départementales, antérieures à 1790. Seine-Inférieure.

Archives civiles. *Paris, Paul Dupont, 1864, in-4°.*

Archives ecclésiastiques. *1° Paris, Paul Dupont, 1866, un vol. in-4°; 2° Paris, Paul Dupont, 1874, un vol. in-4°.*

Ces volumes contiennent des tables.

10. Les sources de l'histoire de France, *par* A. FRANCKLIN. *Paris, Didot, 1877, un vol. grand in-8°.*

11. Grand Atlas départemental de la France...., *par* FISQUET. *Paris, Abel Plon, 1878, in-f°.*

Contient une Bibliographie de Seine-et-Oise.

12. Bibliographie du département de Seine-et-Oise, *par* PAUL PINSON, *un vol. in-8° (ouvrage annoncé).*



CHAPITRE DEUXIÈME

Origines de Pontoise. — Archéologie. — Période préhistorique. — Blason. — Numismatique et Sigillographie

PREMIÈRE SECTION

ORIGINES DE PONTOISE

13. PEUTINGER (Conrad), Romanæ vetustatis fragmenta.... .... *Anno M. D. V. Erhardus Ratdolt...., impressit, in-f° sur vélin.*

14. Fragmenta tabulæ antiquæ in quis aliquot per Rom. provincias itinera.... *Venetiis apud Aldum 1591, in-4°.*

Il y a d'autres éditions nombreuses, entre autres celles ci-après :

15. Peutingeriana Tabula Itineraria.... *Vindobonæ, 1753, in-f° avec planches gravées.*

16. Magasin Pittoresque *(Paris, in-4°)*, année 1875.

La table de Peutinger, page 12, avec bois gravé.

17. Antonini Augusti itinerarium provinciarum omnium cum fragmento et indice.
In domo Henr. Stephani (1512), in-16.

Il y a des éditions postérieures.

18. Itinerarium Antonini Augusti et Burdigalense....
Coloniæ Agrippinæ. In officinâ Birckmannicâ, 1600, un vol. in-12.

Col. L. T.

19. Éclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule..., *par* D'ANVILLE... *Paris, veuve Estienne, 1741, in-12.*

20. Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France, *par* F. Jacques Doublet. *Paris, J. de Heuqueville, 1625, in-4°.*

Voir p. 801, donation par Charles le Chauve de biens à Pontoise.

21. Histoire des grands chemins de l'Empire Romain..., *par* Nicolas Bergier. *Bruxelles, chez Léonard, 1728, 2 vol. in-4°.*

22. Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie Royale des inscriptions et belles-lettres. *Tome 19e, à Paris, de l'imprimerie Royale, 1753, in-4°.*

Page 648, Mémoire sur une voie romaine qui conduisait de l'embouchure de la Seine à Paris, par l'abbé Belley. Il y est établi que le Briva-Isaræ de l'Itinéraire d'Antonin est Pontoise.

23. Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine..., *par M. le baron* Walckenaer. *Paris, 1839, 3 vol. in-8°.*

Tome III, Voies romaines.

24. Recueil des Itinéraires anciens, comprenant l'Itinéraire d'Antonin, la table de Peutinger..., *par M.* Fortia d'Urban. *Paris, Imp. Royale, 1845, in-4°.*

25. Carte de la Gaule de Peutinger, avec de nouvelles observations critiques, *par M.* Alfred Maury. *(Extrait de la Revue archéologique). Paris, Didier, 1864, 4 p. in-8° avec carte.*

26. Les voies Romaines en Gaule..., *par* Al. Bertrand. *Paris, Didier, 1864, 61 p. in-8°.*

27. Géographie de la Gaule, d'après la table de Peutinger..., *par* Ernest Desjardins. *Paris, Hachette, 1869, un vol. gr. in-8° avec carte coloriée.*

28. Entretiens sur la langue française. Origine et formation des noms de lieu, *par* Hip. Cocheris. *Paris, 1874, un vol. in-18.*

29. La Petite Presse. *(Journal universel). Paris, numéro du 14 février 1876.*

Origine du nom de Pontoise.

30. Etymologie géographique de Seine-et-Oise, *par* G... *Paris, imp. d'Auteuil, 1876, in-8°.*

31. Des noms de l'Oise et de Pontoise. Recherches sur leur origine et leur prononciation, *par* J. Depoin. *Pontoise, imp. Pâris, s. d. (1877), 12 p. petit in-8°.*

Extrait de l'*Echo Pontoisien.*

32. Recherches sur l'origine du camp de Nucourt et sur l'emplacement de Petromantalum..., *par* Achenbach-Wahl. *Magny, O. Petit, 1879, un vol. de 60 p. in-8° avec plan.*

33. Recherches sur les routes anciennes dans le département de Seine-et-Oise, *par* A. Dutilleux. *Versailles, Cerf, 1881, 94 p. in-8°.*

Extrait de l'annuaire de Seine-et-Oise.

DEUXIÈME SECTION

ARCHÉOLOGIE ET PÉRIODE PRÉHISTORIQUE

34. Mémoire sur une tombe qui se voyait dans l'église Saint-Martin de Pontoise, *par le président* Levrier. *Paris, 1813, imp. Sajou, 45 p. in-8°.*

Tirage à part du Magasin encyclopédique ou journal des sciences, des lettres et des arts, *par* Millin, *année 1813, tome II. Paris, in-8°.*

35. Notice sur trois crosses historiées du XIIe siècle, etc., et description du tombeau de saint Gauthier, *par* E. Grésy. *In-8° avec planches lithographiées.*

Extrait du 21e vol. des Mémoires de la Société Nationale des antiquaires de France. *Paris, Dumoulin, 1852.*
Il y a des exemplaires tirés à part avec cette rubrique: *Paris, imp. Crapelet.*

36. Bulletin du Comité historique des arts et monuments. *Paris, Imp. Nationale, 1850, 4 vol. in-8°.*

Tome II, page 164. Sur la crosse de saint Gauthier et les ruines de Maubuisson.

37. Annales Archéologiques, fondées *par* Didron..... *Paris, Didron, 1869, in-4°.*

Tome 26e, 1869, article sur la Vierge de Maubuisson.

38. Inscriptions de la France du Ve siècle au XVIIIe...., *publiées par M. de Guilhermy. Paris, Imprimerie Nationale, 1873-1877, 3 vol. in-4°.*

Eragny. n° 658. — Jouy-le-Moutier, nos 654 à 657. — Pierrelaie, n° 637. — Saint-Ouen-l'Aumône, nos 659 à 661. — Maubuisson, nos 662 et 663.

39. Etudes sur quelques monuments mégalithiques de la vallée de l'Oise, *par* Am. de Caix de Saint-Aymour. *Paris, bureaux de l'Indicateur de l'Archéologie, 1874.*

La couverture porte: Paris, Ernest Leroux, 1875. 39 p. in-8° avec figures.

40. Le Magasin Pittoresque. *Paris, in-4°.*

1876, 44e année, page 158, La Vierge ouvrante de Maubuisson.

41. Tableau et carte des monuments et objets de l'âge de pierre dans le département de Seine-et-Oise, *par* Guégan *et* Dutilleux... *Versailles, Cerf, 1878, in-8°.*

Extrait de l'Annuaire de Seine-et-Oise.

42. Études pittoresques sur le moyen âge, *par* J. Depoin. *Pontoise, imp. Pâris, 1878, 7 p. in-8°.*

43. Département de Seine-et-Oise. Prix Comartin. Rapport de M. Bertrandy-Lacabane.... pour l'attribution du prix d'archéologie en 1880. *Pontoise, imp. Pâris, 1880, 94 p. in-8°.*

44. Réponse de M. l'abbé Loisel au rapport sur le concours Comartin, 7 septembre 1880. *Pontoise, imp. Pâris, 1880, 4 p. in-4°, lithographiées.*

45. Réponse au rapport de M. Bertrandy (fin), signée Loisel, 7 octobre 1880. *Pontoise, imp. Pâris, s. d., 3 p. in-4°, lithographiées.*

46. Département de Seine-et-Oise. Commission de l'Inventaire des richesses d'art. *Versailles, imp. Cerf et fils, 1881, grand in-8°.*

47. Département de Seine-et-Oise. Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise (Commission de l'Inventaire des richesses d'art). *Versailles, imp. Cerf et fils, 1882, grand in-8°.*

Suite du précédent et devant se continuer périodiquement.

48. Département de Seine-et-Oise. Prix Comartin. Rapport de M. Bertrandy-Lacabane.... pour l'attribution du prix d'archéologie en 1882. *Pontoise, imp. Pâris, 1882, 16 pages in-8°.*

TROISIÈME SECTION

BLASON

49. Armorial national de France. Recueil complet des armes des villes et provinces.... *par* Traversier... *Paris, Challamel, 1842, in-4°.*

50. Revue archéologique, 13e année, 1856, 1re partie. *Paris, Leleux, in-8°.*

Sceau inédit de la reine Blanche, par Auguste Moutié.

51. Histoire de France.... *par* Henri Bordier.... *et* Edouard Charton. *Paris, 1858, in-4°.*

Page 263, ancien sceau de la commune de Pontoise.

52. Table des fiefs français avec les noms de leurs possesseurs, relevée sur les manuscrits de Pihan de la Forest et publiée *par* A. Demarsy. *Paris, Dumoulin, 1864, 19 p. grand in-8°.*

53. Armoiries des villes et des anciennes communautés du Vexin, recueillies par A. Potiquet. *1881, 8 pages in-8°.*

Extrait du tome III des Mémoires de la Société Historique de Pontoise. Voir armoiries de Pontoise et de ses communautés.

QUATRIÈME SECTION

NUMISMATIQUE ET SIGILLOGRAPHIE

54. Numismatique et sigillographie pontoisiennes, *par M.* Léon Thomas. *Pontoise, un vol. in-8° avec figures.*
(En préparation, pour paraître en 1883).

Ce volume indiquera les ouvrages qui ont traité de la numismatique et de la sigillographie concernant Pontoise. C'est pourquoi il y est renvoyé.



CHAPITRE TROISIÈME

Histoire — Ouvrages généraux

55. Roberti Gaguini, Historiæ Francorum libri XI. (Annales de ROBERT GAGUIN). *Francfort, 1577, un vol. in-f°.*

Voir aux années 1426 et 1441.

56. Discours merveilleux et effroyable du grand tremblement de terre advenu ès villes de Rouen, Beauvais, Pontoise, Mantes, Poissy, Saint-Germain-en-Laye.... et autres endroicts de ce royaume. *A Paris, pour Jean Coquerel...., 1580, petit in-8°.*

Réimprimé à Lyon, par L. Perrin, 1874, 10 p. in-8°.

57. Déclaration du Roy pour r'appeller tous ses subjects à sa grâce et clémence, 26 avril 1594. *Lyon (s. n.) 1594, 13 p. in-12.*

58. Les antiquités et recherches des villes, chasteaux et places les plus remarquables de toute la France, *par* ANDRÉ DUCHESNE. *Paris, Jean Petitpas, 1609, 2 parties en 1 vol. petit in-8°.*

D'après le manuel de Brunet, il y a eu au moins sept éditions de cet ouvrage, de 1614 à 1637; plus trois autres en 1647, 1648 et 1668.
Voir article sur Pontoise.

59. Histoire de Charles VI, roy de France..., *par* JEAN JUVENAL DES URSINS, *archevêque de Rheims. Paris, Pacard, 1616, un vol.* in-4°.

Page 430, prise de Pontoise en 1419.

60. Histoire d'Artus III, duc de Bretaigne et connestable de France, de 1413 à 1457, *par* GUILLAUME GRUEL, de nouveau mise en lumière *par* THÉODORE GODEFROY. *Paris, Pacard, 1622, un vol. in-4°.*

Voir page 99, Les Anglais prenant Pontoise par escalade; pages 113 et suiv. Siège de 1441.

61. La vie et le martyre de sainct Nigaise, premier archevesque de Rouen, saint Quirin, prêtre, et saint Scuniculle, diacre, ses compagnons..., *par Me* NICOLAS DAVANNE. *Rouen, 1628 (?) in-12.*

62. Historiæ Francorum scriptores..., *par* ANDRÉ DUCHESNE. *Paris, S. Cramoisy, 1636-1649, 5 vol. in-folio.*

63. L'Histoire du cardinal duc de Richelieu, *par le sieur* AUBERY... *Paris, Bertier, 1640, un vol. in-folio.*

Y voir son testament par lequel il laisse le domaine de Pontoise à Mme d'Aiguillon.

64. Oraison funèbre de Louis XIII, roy de France et de Navarre, prononcée à Pontoise, le jeudy 27 d'aoust 1643, au service solennel de la ville, *par* J. DESLYONS, *doyen de Senlis. Paris, J. Le Myre, 1643, in-4° de 38 pages.*

65. Agréable conférence de deux paisans de Taint-Oven et de Montmorency sur les affaires du temps. *A Paris (s. n.) 1649, 8 p. in-4°.*

Suite de l'agréable conférence de deux paisans de Saint-Oven et de Montmorency, par le mesme autheur. *A Paris,* M DC LXIX *(sic), s. n. (8 pages).*

Troisiesme partie de l'agréable conférence de deux paisans de Saint-Oven, etc. *A Paris, 1649, s. n. 8 p.*

Suite et quatriesme partie de l'agréable conférence, etc. *Paris, s. n., 8 pages.*

Cinquiesme partie et conclusion de l'agréable conférence, etc. *Paris, 1649, s. n., 11 pages.*

66. Histoire de Charles VII, roy de France, *par* JEAN CHARTIER... (1422 à 1461), *mise en lumière par D.* GODEFROY. *Paris, imprimerie royale, 1661, un vol. in-f°.*

Escalade de 1437. — Siège de 1441.

67. Histoire de Charles VI, roy de France, *par* JEAN LE LABOUREUR. *Paris, Louis Billaine, 1663, 2 vol. in-f°.*

Tome 2e, livre 28, chap. 9, Grande grêle dans le Vexin. Livre 33, chap. 14, Traité de Pontoise en 1413.

68. Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne..., *par* ESTIENNE PÉRARD... *Paris, Cramoisy, 1664, in-folio.*

Renferme de nombreux renseignements sur les anciens comtes du Vexin.

69. Histoire de saint Louis, IXe du nom..., *écrite par Jean sire de* JOINVILLE.... *Paris, Mabre Cramoisy, 1668, un vol. in-f°.*

Autres éditions nombreuses.

70. Le grand Dictionnaire historique..., *par M.* LOUYS MORERY...., 7e édition. *Amsterdam, chez Boom, 1694, in-f°.*

71. L'Histoire mémorable des grands troubles de ce royaume, sous le roy Charles VII..., *par* ALAIN CHARTIER. *Nevers, Roussin, 1694, in-4°.*

Sièges de 1419 et de 1441.

72. Histoire de Charles VII, *par* BAUDOT. *Paris, G. de Luyne, 1697, 2 vol. in-12.*

Siège de 1441.

73. Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis...., *par Dom* FÉLIBIEN. *Paris, Léonard, 1706, un vol. in-f°.*

Page 143, Louis VI donne à Saint-Denis les dîmes de Cergy; — p. 154, l'oriflamme; — p. 211, l'abbaye de Saint-Martin; — p. 214, donation sur Boissy-l'Aillerie; — p. 234, saint Louis malade à Pontoise; — p. 262, Gilles de Pontoise (ou de Chambly); — p. 269, le même; — p. 278, Gaultier de Pontoise; — p. 352, siège de 1441; — p. 492-494. mort de Mancini et la Cour à Pontoise; — p. 561, tombeaux de Louis de Pontoise et de Guillaume du Chastel; — p. 540 et 594, reliquaire et tombe de Gilles de Pontoise; — à la fin du volume, donation de l'église de Cergy.

74. Les lettres de FRANÇOIS RABELAIS, escrites pendant son voyage d'Italie..., avec des observations *par MM.* DE SAINTE-MARTHE. *Brusselle* (sic), *Foppens, 1710, un vol. in-12.*

Voir pages 240 à 251, Rance et son fils, barons de Céré.... comtes de Pontoise — et article sur Pontoise.

75. Les poésies de MARTIAL de Paris, dit d'Auvergne, procureur au Parlement. *Paris, Coustellier, 1724, 2 vol. in-16.*

Tome I, pages 181 à 190, Siège de Pontoise.

76. Ordonnances des rois de France de la troisième race, *par* DE LAURIÈRE *et* SECOUSSE, *continué par* DE VILLEVAULT, DE BRÉQUIGNY, DE PASTORET *et* PARDESSUS. *Paris 1723-1849, 21 vol. in-f°.*

Voir à la fin du présent ouvrage, appendice E.

77. Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne, contenant un journal de Paris sous les règnes de Charles VI et de Charles VII. *Paris, Gondouin, 1729, in-4°.*

Les Anglais prennent Pontoise en 1437 (n. s.) Siège de 1441.

78. Recueil des historiens des Gaules et de la France, *par Dom* MARTIN BOUQUET, les Bénédictins, J. Brial, Naudet, Daunon, Guigniaut, de Wailly, L. Delisle. *Paris, 1738 et années suivantes, 23 vol. in-f°.*

Voir plus loin à l'appendice D.

79. Description géographique et historique de la Haute-Normandie, divisée en deux parties : la 1re comprend le pays de Caux, et la 2e le Vexin, (*par Dom* DUPLESSIS). *Paris, Didot, 1740, 2 vol. in-4° avec carte.*

Le 2e volume contient de nombreux articles sur Pontoise et ses environs. (Voir appendice B).

80. Le grand Dictionnaire géographique, historique et critique, *par* BRUZEN DE LA MARTINIÈRE. *Paris, chez Lemercier, 1741, in-f°.*

Voir tome 4e, 1re partie, page 129, art. sur Maubuisson, et tome 4e, 2e partie, page 264, article sur Pontoise.

81. Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, *par l'abbé* Lebœuf. *Paris, Prault, 1754-1757, 15 vol. in-12.*

Suite jusqu'à nos jours, *par* HIPP. COCHERIS. *1863 à 1867, 3 vol. in-8°.*

Une partie du canton de Pontoise (Saint-Ouen-l'Aumône, Pierrelaie, Eragny, Jouy-le-Moutier, etc.) était du diocèse de Paris.

82. Mémoires *du duc de* SAINT-SIMON. (Il y a diverses éditions.)

Voir articles sur :
1° Les Villeroy;
2° La résidence à Pontoise du P. de la Rue, confesseur de Louis XIV;
3° Le cardinal de Bouillon, seigneur engagiste de Pontoise, et les travaux de son château de Saint-Martin, à Pontoise;
4° L'abbesse de Maubuisson, Louise Hollandine, morte en 1709;
5° Mancini, neveu de Mazarin, blessé au combat de Saint-Denis et mort à Pontoise;
6° Les pensions dites de Pontoise;
7° Le séjour du Parlement à Pontoise, en 1720, etc.

83. Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France, *par* LÉON MÉNARD. *Paris, Chaubert, 1759, 3 vol in-4°.*

Le tome 1er contient l'Itinéraire des rois de France, depuis Louis VII, par ABEL JOUAN.

84. Gallia Christiana. *Paris, imp. royale, 1759, in-f°.*

Voir au tome XIe, St-Mellon, St-Martin et les Bénédictines anglaises de Pontoise.

85. Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France, *par l'abbé* EXPILLY. *Paris, 1762 à 1770, 6 vol. in-f°. L'ouvrage n'est pas terminé et s'arrête à la lettre S.*

Voir tome 6e, art. sur Pontoise, page 774.
(Voir appendice B).

86. Histoire du duché de Valois...., *par* CARLIER, *prieur d'Andrésy. Paris, Guilly, 1764, 3 vol. in-4°.*

Renseignements sur les comtes de Pontoise, dont quelques-uns ont possédé le comté de Crépy.

87. Gazette de France, *n° 97, 4 décembre 1767.*

Article sur l'éboulement d'une partie de la roche, à Pontoise, le 25 novembre 1767.

88. L'art de vérifier les dates..., *3e édition, 1783, in-f°.*

Le 2e volume, paru en 1784, renferme, pages 685 à 696, la chronologie historique des comtes de Meulan et du Vexin, d'après M. Lévrier.

89. Musée des monuments Français..., *par* ALEXANDRE LENOIR. *Paris, Guilleminet, 1800-1826, 8 vol. in-8°.*

Tome V, p. 230, tombeau de la reine Blanche, mère de Saint-Louis.

90. Musée impérial des monumens Français. — Histoire des arts en France..., *par* ALEXANDRE LENOIR.... *Paris*, *1810*, *(s. n.)*, *1 vol. in-8°*.

Page 195, tombeau de la reine Blanche, venant de Maubuisson.

91. Notice historique sur l'arrondissement des Andelys, *par* P. DE LA ROCHEFOUCAULD. *Paris*, *Eymery*, *1813*.

Détails sur les désordres de Marguerite de Bourgogne.

92. L'histoire de Louys unzième, roy de France.... autrement dicte la chronique scandaleuse.... *Tomes XIII et XIV de la collection Petitot. Paris*, *Foucault*, *1820*.

Tome XIII°, page 310, Pontoise livré aux Bretons.

93. RIGORD. Vie de Philippe-Auguste. *Tome XI° de la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France publiée par M.* GUIZOT. *Paris*, *Brière*, *1825*, *in-8°*.

Voir pages 15, saint Richard, et 108, Philippe reçoit, à Pontoise, l'avis que le roi Richard voulait le faire assassiner.

94. Recueil de pièces historiques sur la reine Anne ou Agnès, épouse d'Henri Ier, roi de France, *par le prince* ALEXANDRE LABANOFF. *Paris*, *Didot*, *1825*, *in-8°*.

Renseignements sur les comtés du Vexin.

95. Histoire des environs de Paris, *par* DULAURE. *Paris*, *Guillaume*, *1825*, *15 vol. in-8° avec gravures*.

Tome 3°, pages 92 et suivantes, Saint-Ouen-l'Aumône et Pontoise.
Il y a eu plusieurs réimpressions, notamment :
Levasseur, 1829, avec gravures. — Paris, Furne et Cie, 1838, en 6 volumes in-8°, avec gravures, et notes de M. Belin.
Tome 2°, pages 324 et suivantes, Saint-Ouen-l'Aumône et Pontoise.
Histoire physique, civile et morale des environs de Paris, par J.-A. Dulaure. Paris, Boisgard, 1853, grand in-4°, 1 vol. avec gravures sur bois ; l'une d'elles représente le portail occidental de Saint-Maclou.
(Voir appendice B).

96. Résumé de l'histoire de l'Ile-de-France, de l'Orléanais et du pays Chartrain, *par* D. LAGARDE. *Paris*, *1826*, *in-12*.

97. Chronique métrique de GODEFROY DE PARIS. *Tome IX de la collection des Chroniques nationales publiée par M. Buchon. Paris*, *Verdière*, *1827*, *in-8°*.

Voir page 225, vers 6222 et suivants, les Crimes de Marguerite de Bourgogne.

98. Gazette de France, journal quotidien publié à Paris, *numéro du 19 novembre 1828*.

Voir page 3, colonne 3, compte rendu du banquet civique offert, à Pontoise, à M. Al. de Lameth, député (le 4 novembre 1828).

99. Histoire de l'arrondissement des Andelys, *par le marquis de* LA ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT. *Andelys*, *Baillot*, *1833*, *1 vol. in-8°*.

Voir pages 80 et suivantes, Marguerite de Bourgogne au château Gaillard.

100. Histoire des environs de Paris, *par* G. Touchard-Lafosse. *Paris, Krabbe, 1834-1836, 3 vol. in-8° avec gravures.*

Long article sur Pontoise et Maubuisson, tome I, p. 287 et p. 410. (Voir appendice B).

101. Monuments inédits de l'Histoire de France, 1400 à 1600..., *par* Adhelm Bernier. *Paris et Senlis, 1835, 1 vol. in-8°.*

Voir le Journal de J. Mallet.

102. Les grandes Chroniques de France, selon qu'elles sont conservées en l'église de Saint-Denis en France, *publiées par M.* Paulin Paris. *Paris, Techener, 1836-1838, 6 vol. petit in-8°.*

Tome III, p. 202 : le roi prend l'oriflamme. — Tome IV, p. 89 : mort de saint Guillaume et institution des sergens d'armes ; p. 181, saint Louis malade à Pontoise ; p. 330, mort de la reine Blanche ; p. 350, l'amende du sire de Coucy employée en partie à la fondation de l'Hospice de Pontoise. — Tome V, p. 185 : le clocher de Saint-Maclou renversé par un ouragan ; p. 204, condamnation de Marguerite de Bourgogne ; p. 220, sa mort ; p. 490, mort de Bonne de Luxembourg. — Tome VI, p. 157, préliminaires de paix avec Charles le Mauvais ; p. 329, mort de Jehanne d'Evreux ; p. 469, mort de Charles V.

103. Mémoires de Pierre de Fenin (1407-1427), *édition Dupont. Paris, Renouard, 1837, un vol. in-8°.*

Siège de 1419.

104. Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France, *par* Michaud *et* Poujoulat, *1re série. Paris, 1837, in-8°.*

Tome IIIe, histoire d'Artus III, comte de Richemont (Gruel), page 206, Lisle-Adam ; p. 217-218, prise de Pontoise en 1441. — Tome IVe, Jean de Troyes, p. 259, Louis XI à Pontoise ; p. 265, trahison de Sorbier ; p. 287, Louis XI à Pontoise.

105. Orderici Vitalis... Historiæ ecclesiasticæ libri tredecim..., *par* Aug. Le Prevost. *Paris, Renouard, 1838, 5 vol. in-8°.*

Passages nombreux sur Pontoise et le Vexin vers 1100. V. aux tables de l'ouvrage.

106. Chronique du Religieux de Saint-Denis, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422..., *publiée par* Bellaguet. *Paris, Crapelet, 1839, 6 vol. in-4°.*

Voir aux tables les très nombreux passages sur Pontoise.

107. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. *Paris, in-8°, 1er vol., chez de Courchant, 1839-1840. Les autres chez Dumoulin.*

18e année, 1857, p. 265 : adieux de saint Louis aux religieuses de Maubuisson. — 19e année, 1858, p. 550 : comptes relatifs à la fondation de l'abbaye de Maubuisson, par M. de L'Epinois. — 22e année, 1861, p. 505 : les archives de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, par M. Rocquain.

108. Histoire de l'état de la ville d'Amiens et de ses comtés, *par* du Cange. *Amiens, Duval, 1840, in-8°.*

Les comtes de Pontoise ont possédé quelque temps le comté d'Amiens.

109. L'Univers pittoresque, France. Dictionnaire encyclopédique, *par* Ph. Lebas. *Paris, Firmin Didot, 1840-1850, 12 vol. in-8°.*

Article sur Pontoise. Tome XIe, p. 666.

110. Nouvelle histoire de Paris et de ses environs, *par M.* J. DE GAULLE, avec des notes et une introduction par M. Ch. Nodier. *Paris, Pourrat frères, 1841, 5 vol. grand in-8° avec gravures.*

Voir 5e vol., page 139. Pontoise et son arrondissement. (Voir appendice B).

111. Dictionnaire iconographique des Monuments, *par* L.-J. GUÉNÉBAULT. *Paris, Leleux, 1844, 2 vol. in-8°.*

Voir tome I, p. 160; tome II, pages 159 et 258.

112. Notices historiques sur les villes du département de Seine-et-Oise les plus remarquables par leurs châteaux au moyen âge, *par* C. LE PAYEN DE FLACOURT. *Paris (s. n.), 1834, in-8° de 36 pages.*

Voir page 10, Notice sur Pontoise.

113. Histoire des villes de France, *par* ARISTIDE GUILBERT et une Société de membres de l'Institut, etc.... *Paris, Furne, Perrotin, Fournier, 1844-1848, in-8° avec figures.*

Voir article sur Pontoise, tome VIe, page 747, et appendice B ci-après.

114. Collection générale des documents Français qui se trouvent en Angleterre, *par* JULES DELPIT. *Paris, Dumoulin, 1847, un vol. grand in-4°.*

Voir nos 118 — 353 — 354 — 357.

115. Registrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis. Journal des visites pastorales d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen (1248-1249), *publié par* TH. BONNIN. *Rouen, Le Brument, 1852, un vol. in-4° de 860 pages.*

Nombreux passages sur Pontoise. Voir leur reproduction dans la Chronique rétrospective de Pontoise, par M. Léon Thomas.

116. Le Tour de la Vallée, histoire féodale, paroissiale, bourgeoise, amoureuse, littéraire et pittoresque de la vallée de Montmorency, *par* LEFEUVE. *Paris, Dumoulin, 1854-1856, in-8°.*

Il y a d'autres éditions en divers formats. (M. Lefeuve est mort en juillet 1882).

117. La France illustrée, géographie, histoire, administration et statistique, *par* V.-A. MALTE-BRUN. *Paris, Barba (1855?) in-4° avec cartes et plans. Seine-et-Oise, 48 p., plan de Pontoise, etc.*

Voir appendice B, ci-après.

118. Catalogue des actes de Philippe-Auguste..., *par* LÉOPOLD DELISLE. *Paris, Durand, 1856, un vol. in-8°.*

La table de l'ouvrage contient l'indication des pièces qui concernent Pontoise, Saint-Martin, Saint-Mellon, Saint-Pierre.

119. La chronique d'ENGUERRAND DE MONSTRELET (1401-1441), publiée pour la Société de l'Histoire de Paris, par DOUET D'ARCQ. *Paris, Renouard, 1857-1862, 6 vol. in-8°.*

Traité de Pontoise. Sièges de 1419, 1437, 1441.

120. Chronique de Charles VII, roi de France, *par* Jean Chartier, nouvelle édition..., publiée par Vallet de Viriville. *Paris, Jannet, 1858, 3 vol. in-12.*

Tome I, p. 217 et suivantes, siège de 1435. — Tome II, p 20 à 33, siège de 1441. — Tome III, p. 223, siège de 1419, d'après un fragment des grandes chroniques de Saint-Denis.

121. Anchiennes cronicques d'Engleterre, *par* Jehan de Wavrin..., publiées pour la Société de l'Histoire de France, par Mlle Dupont. *Paris, Renouard, 1858-1863, 3 vol. in-8°.*

Tome I, p. 313, siège de 1441, p. 320.

122. Chronique de la Pucelle ou Chronique de Cousinot, suivie de la Chronique Normande de P. Cochon..., par Vallet de Viriville. *Paris, Delahays, 1859, un vol. in-12.*

Pontoise, pages 138, 147, 167, 176, 413, 437.

123. Emile de Labédollière, Histoire des environs du nouveau Paris. *Paris, Gustave Barba, s. d. (1860) in-4°, illustrations de Gustave Doré.*

Voir : 1° Pontoise, 18e série, pages 277 à 292, avec bois gravés et un plan des environs de Pontoise ;
2° 24e série, Dictionnaire général historique et pittoresque des environs de Paris (pages 373 à 444).
(Voir appendice B).

124. Letters and papers illustrative of the wars of the English in France, during the reign of Henri the sixth..... *Edited By*.... Stevenson. *London, Longman, 1861, 3 vol. gr. in-4°.*

Pontoise, I, 80, 448. — II, 27, 97, 99, 125, 320, 321, 463, 464, 543, 606.

125. Les Eaux illustrées, Enghien et ses environs. *Paris, Michel Lévy, s. d. (1862) un vol. in-4°.*

Il y a eu plusieurs éditions.

126. Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, publié pour la Société de l'Histoire de Paris, *par* Douet d'Arcq. *Paris, Renouard, 1863-1864, 2 vol. in-8°.*

Tome Ier, n° 184, Entrevue de Meulan ; n° 190, Traité de Pontoise ; n° 191, prise de Pontoise en 1419 ; n° 197, Henri VI d'Angleterre à Pontoise.

127. Journal illustré (hebdomadaire), *publié à Paris, in-4°, n° des 11 à 18 décembre 1864.*

Article sur Pontoise avec gravure sur bois : Pontoise, le pont et le quartier du château.

128. Revue des Sociétés savantes des départements. *Paris, in-8°.*

Voir 3e série, 1864, imp. Dupont, tome IV, page 24, plan de Pontoise de 1589. — Ibid. p. 181, instructions sur le siège de Pontoise en 1441.
4e série, imp. Nationale, 1865, tome I, p. 17, Journal de Jean de Saint-Denis ; tome II, p. 5, même sujet ; p. 16, instructions sur le siège de Pontoise en 1441 ; tome III, page 292, et tome IV, page 470, même sujet.

129. The Herald and genealogist, edited *by* John Gough Nichols... *London*, *Nichols*, *publication mensuelle*, *in-8°*.

March, 1865, page 55, The English ladies of Pontoise. June 1866, page 508, suite. (Sur les Bénédictines anglaises de Pontoise). Collection S.-D.

130. Mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances... du Comité... des travaux historiques..., les 4, 5 et 6 avril 1866. *Paris*, *imp. Nationale*, *1867*, *in-8° de 504 pages*.

Voir page 135 et suivantes, anoblissement de deux simples soldats après la prise de Pontoise (septembre 1441), par M. Chazaud.
Il y a un tirage à part, *imp. Impériale et Moulins (s. d.), 11 pages in-8°*.
M. Chazaud croyait cette pièce inconnue, mais on en trouve déjà la copie dans les manuscrits de M. Pihan de la Forest. Elle complète même en partie les lacunes de l'imprimé.

131. Le Monde illustré, journal hebdomadaire in-4°, publié à Paris, *n° 516 du 2 mars 1867*.

Inondations de la Seine et de l'Oise, avec gravures sur bois : vue de la plaine de Pontoise prise au-dessus d'Eragny, route de Conflans à Pontoise.

132. Les Normans dans le Noyennais (IXe à Xe siècles), *par M.* Peigné-Delacourt. *Noyon*, *Andrieux*, *1868*, *un vol. in-8°*.

Avec un plan de Pontoise.

133. *(Journaux publiés à Paris) :*
L'Illustration, n° du 16 octobre 1869, 27e année, n° 1390.
Le Monde illustré, n° du 16 octobre 1869, 13e année, n° 655.

Détails et gravure de l'inauguration de la statue du général Leclerc.

134. Dictionnaire de géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire et de l'amateur de livres..., *par M.* Deschamps. *Paris*, *Didot*, *1870*, *un vol. in-8°*.

Sur l'origine de l'imprimerie à Pontoise.

135. Abécédaire ou Rudiment d'Archéologie, *par M.* A. de Caumont.... *Caen*, *Le Blanc-Hardel*, *1870*, *3 vol. in-8°*.

Voir page 606 du volume : architecture civile et militaire, l'ancien pont de Pontoise, avec gravure sur bois.

136. Le siège de Paris. Faits et gestes d'un bataillon de mobiles. (Bataillon de l'arrondissement de Pontoise). *Paris*, *Dentu*, *éditeur*, *1871*, *petit in-18 de 107 pages*.

137. Cinq mois d'invasion aux environs de Paris, *par* Henri Le Brun. *Paris*, *Lachaud*, *1871*, *112 pages in-12*.

138. Les annales de saint Bertin et de saint Vaast..., publiées pour la Société de l'Histoire de France, *par l'abbé* Dehaisnes. *Paris*, *Renouard*, *1871*, *un vol. in-8°*.

Voir page 322, le siège de 885.

139. Collection de Chroniques Belges inédites. Chroniques relatives à l'Histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne. *Bruxelles*, *Hayez*, *1873*, *3 vol. in-4°*.

Voir au tome II, pages 118, 133, 135, 143, 216, 530, 533, 534, 535.

140. Le journal le XIX° Siècle, publié à Paris. *N° du 19 octobre 1873*.

Voir épisode de l'Exposition d'horticulture de Pontoise, de septembre 1873.

141. Tableau de la guerre des Allemands dans le département de Seine-et-Oise, 1870-1871, *par* Gustave Desjardins. *Versailles*, *Cerf et fils*, *1873*, *in-8°*, *140 pages*.

142. Les murailles politiques Françaises (1870-1871). La Guerre. — La Commune. — Paris, la Province. *Paris*, *Le Chevalier*, *1873-1874*, *gr. in-4°*.

Voir affiches de l'occupation prussienne à Pontoise.

143. Mandemens et actes divers de Charles V, 1364 à 1380, *publiés ou analysés par M.* Léopold Delisle.... *Paris*, *imp. Nationale*, *1874*, *un vol. in-4°*.

Nombreux mandements concernant Pontoise. Voir Chronique Rétrospective de Pontoise, par Léon Thomas.

144. Grand Dictionnaire universel du xix° siècle..., historique, géographique...., *par M.* Pierre Larousse. *Paris*, *1874*, *16 vol. in-4°*.

Voir articles Pontoise et Veaux de Pontoise.

145. La Mosaïque. Revue pittoresque illustrée, *à Paris*, *n° du 18 septembre 1875*, *3° année*, *n° 38*.

Article et gravure sur Pontoise.

146. L'Ile-de-France, son origine, ses limites, ses gouverneurs, *par* Aug. Longnon. *Paris*, *1875*, *in-8°*, *carte*.

147. Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris. *Paris*, *in-8°*.

Voir 2° année, 1875 : 1° page 131, lettre du roi Charles VII, datée de Senlis, 28 mai 1441, sur le siège de Pontoise, publiée par M. Lecocq ; 2° et page 166, entrée de Louis XII et d'Anne de Bretagne à Pontoise, en 1508, par J. Depoin (3 pages).

148. Mémoires - Journaux de Pierre de l'Estoile.... *Paris*, *Librairie des Bibliophiles*, *1875*, *in-8°*.

Tome III. Prise et reddition de Pontoise.
Tome IV. Les belles figures et drolleries de la Ligue. Chanson nouvelle où est descrite la vertu et valeur des Lyonnois en la deffense de Pontoise.

149. Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Rémy, publiée pour la Société de l'Histoire de France, *par* Morand. *Paris*, *Renouard*, *1876-1881*, *2 vol. in-8°*.

Tome I, pages 36, 89, 106, 185, 189, 310, 311, 322, 349, 351, 360, 361, 366, 367.

150. Les Communes et la Royauté... (1181 à 1789), *par* CHARLES DESMAZE... *Paris*, *Wilhem*, *1877*, *un vol. in-8°*.

Article sur les Pains de Pontoise, page 49. Voir aussi page 149, sur le séjour de Louis XIV à Pontoise.

151. La Ligue dans le Vexin Normand. Journal d'un bourgeois de Gisors..., *par* H. LE CHARPENTIER *et* FITAN. *Paris*, *lib. Ducher*, *1878*, *in-8° de 146 pages avec gravures*.

152. Revue des documents historiques. *Paris*, *Etienne Charavay*, *in-8°*.

Voir année 1879, page 106, reproduction héliographique d'une charte de Louis VII donnée à *Pontesiæ*, en 1177, au profit de l'abbaye de Saint-Vandrille. — Cette charte est déjà relatée au recueil de Bretigny (n° 1er ci-dessus), p. 526 du 3e vol.

153. Les Chronicques de Normendie *(sic)* (1223-1453), reimprimées... *par* HELLOT. *Rouen*, *Métérie*, *1881*, *un vol. gr. in-8°*.

Pontoise, pages 36, 50, 51, 59, 92, 93, 205, 215, 223, 276.

154. Journal d'un bourgeois de Paris (1405-1449), publié pour la Société de l'Histoire de Paris, *par* ALEXANDRE TUETEY. *Paris*, *Champion*, *1881*, *un vol. gr. in-8°*.

Nombreux passages sur Pontoise, notamment page 126.

155. Le Journal illustré, n° du 23 octobre 1881, contenant l'accident de chemin de fer arrivé à Pontoise le 7 octobre 1881, avec gravure sur bois. *Paris*, *grand in-4° de 8 pages*.

156. École nationale des Chartes. Jean de Villiers, sire de l'Isle-Adam, maréchal de France.

Positions de la thèse présentée à l'École des Chartes par M. GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS. *Paris*, *Plon*, *1883*, *11 pages gr. in-8°*.

On y voit en sommaire que Pontoise était fort pressuré d'impôts pendant la domination anglaise, et que l'Isle-Adam n'a pas livré, par trahison, cette ville aux Anglais en 1437.



CHAPITRE QUATRIÈME

Histoire. — Ouvrages particuliers à Pontoise

157. Dialogue fort plaisant et récréatif de deux marchands, l'un de Paris, l'autre de Ponthoyse, sur ce que le Parisien l'avait appellé Normand.... *Paris*, *Prigent-Godec*, *1572*.

157 *bis*. (Autre édition). *Lyon*, *Benoist Rigaud*, *1573*, *20 p. in-8°*.

Reproduit par M. Ed. Fournier dans ses *Variétés historiques et littéraires*, t. I, page 75.

158. Recveil des antiqvitez et singvlaritez de la ville de Pontoise, ville ancienne du pays du Véquexin François, *par* N. Taillepied... *Roven*, *George Loiselet*, *1587*, *12 pages in-8°*.

159. Les antiquités et singularités de la ville de Pontoise........ *Pontoise*, *Seyès*, *et Paris*, *Champion*, *1876*, *un vol. in-8° de 141 pages*.

Réimpression de l'ouvrage précédent par MM. François et Le Charpentier. (Voir ci-après appendice B).

160. Chanson nouvelle où est descrite la vertu et la valeur des Lyonnois en la deffense de Pontoise. *Plaquette d'une feuille in-4°*, *sans n.*, *l. ni d.*, *circà 1589 ?*

Réimprimée : 1° Paris, Wilhem, in-12 de XVI et 8 pages, 1873 ; 2° à la suite de la Ligue à Pontoise (voir à ce nom) ; 3° dans le 4° volume des Mémoires-Journaux de Pierre de l'Estoile (voir à ce nom).

161. Discours du siège de Pontoise, contenant ce qui s'est passé depuis l'unziesme de juillet jusques à présent. *Paris*, *chez Pierre des Hayes*, *1589*.

Réimprimé par M. Le Charpentier dans la Ligue à Pontoise.

162. Brief discours de la défaicte de l'armée de Henry de Bourbon, jadis roy de Navarre, devant la ville de Pontoise... faicte par M. le duc de Mayenne... *A Tolose, par Jacques Colomiez*, *1589*, *in-12 de 14 pages*.

Réimprimé par M. Le Charpentier à la suite de la Ligue à Pontoise.

163. Brief discours de la défaite du Roy de Navarre, par le duc de Mayenne. *Paris, veuve Hubert Velu 1589.*

163 *bis*. (Autre édition). *Lyon, 1590 (s. n.)*

164. La reprinse de la ville de Ponthoise et du chasteau de Vincennes, faicte nouvellement par M. le duc de Mayenne, lieutenant général de l'Estat et couronne de France... *Paris, par Hubert Vely, 1590.*

165. (Autre édition). *14 pages petit in-8°, à Lyon, prins sur la coppie imprimée à Paris, par Jean Patrasson, 1590.*

Les numéros 163 et 165 ont été réimprimés par M. Le Charpentier à la suite de la Ligue à Pontoise.

166. La Trahison descouverte en la ville de Ponthoise, avec l'exécution qu'on a faict des traistres.... *Paris, Robert Nivelle et Rolin Thierry, 1591, 24 p. in-8°.*

Réimprimé en partie par M. Le Charpentier dans la Ligue à Pontoise.

167. Abrégé des antiquitez de la ville de Pontoise et personnes illustres de ladite ville (*par* Louis Duval), divisé en 2 parties. *Rouen, chez Pierre Cabut, rue du Bec, 1720, in-12 de 126 pages.*

Collection L. T. (Voir ci-après appendice B).

168. Vente et adjudication de l'emplacement du château de Pontoise, 2e publication. De par le Roy.... *Paris, imp. Royale, 1742, placard in-f°.*

Collection S.-D.

169. Contrat d'échange entre le Roy et S. A. S. M. le prince de Conty. *Paris, imp. Quillau, 1748, 20 p. in-f°.*

Contrat devant Jourdain aîné, notaire à Paris, du 19 septembre 1747, par lequel le roi a cédé, à titre d'échange, à M. Louis-François de Bourbon, prince de Conty, entre autres choses le domaine, justice et seigneurie de Pontoise.

(Collection H. L. C. et fonds Pihan).

170. Rapport fait au Premier Consul par l'inspecteur général Moncey, de l'arrestation de quatre conspirateurs, dans le bois de Pontoise, qui étaient sortis de Paris depuis l'ouverture des barrières. Détail du combat qui a eu lieu (le 13 vendémiaire an XII), « entre les brigands, les bourgeois et la garde nationale. » *Paris, imp. de Clermont, s. d. (1804?) 4 p. in-8°.*

171. Le Maire de la ville de Pontoise à ses concitoyens (lettre sur les secours aux pauvres), du 29 février 1816. *3 p. in-4°, sans l., n., ni d.*

Collection S.-D.

172. Recherches historiques, archéologiques et biographiques sur la ville de Pontoise, *par l'abbé* Trou. *Pontoise, Dufey, 1841, in-8° de 383 pages, avec 7 planches lithographiées et un plan.*

(Voir appendice B).

173. **Banquet offert par la ville de Pontoise à M. le lieutenant-colonel Schmitz, à l'occasion de son départ pour la Chine, en qualité de chef d'état-major général de l'expédition**, *par M.* Seré-Depoin. (Compte rendu avec les vers de M. Emile Plon. Extrait de l'*Echo Pontoisien* du 22 décembre 1859). *Pontoise, imp. Dufey, s. d., 4 pages in-4° sur 2 colonnes.*

174. Lettre d'invitation au banquet, *une page in-4°, s. n., l. ni d.*
Collection L. T.

175. Lecture du soir sur Pontoise (*par l'abbé* Laurence). Première partie (seule parue). *Pontoise, E. Villemer, libraire-éditeur, 1861, un vol. in-8°, lithographié, de 196 pages.*

176. Ville de Pontoise. Inauguration de la rue Impériale et de la statue du général Leclerc, 10 octobre 1869. Discours prononcé par M. le Maire de Pontoise (M. Seré-Depoin). *Pontoise, Dufey, s. d. (1869) 8 p. in-8°.*

177. Premier fascicule, sans titre ni date de l'impression, par les soins de M. J. Depoin, de la 1re partie du « Mémoire sur l'Élection de Pontoise en 1787, » par M. Pihan de la Forest. *Pontoise, imp. Pâris et Villemer fils, s. d. (1876) 16 p. in-8°.*
Le surplus de ce Mémoire a paru dans l'Annuaire de Seine-et-Oise de 1876.

178. La Ligue à Pontoise et dans le Vexin Français, *par* Henri Le Charpentier. *Pontoise, Seyès, 1878, un vol. in-8° avec planches et gravures.*
Cet ouvrage, paru en août 1877, a été tiré à 500 exemplaires, dont 50 exemplaires de choix non mis dans le commerce.
178 *bis.* Notices sur une collection de gravures extraite de l'ouvrage la Ligue à Pontoise. Pontoise, 1878. Tirage spécial à 10 exemplaires. 16 p. in-8°.

179. Une page d'histoire locale, La Peste à Pontoise..., *par* J. Depoin... *Pontoise, imp. Pâris, 1879, 27 p. in-8°.*
Tirage à part d'articles de l'*Echo des Cercles Sténographiques.*

180. Un diplôme inédit de Philippe-Auguste, publié *par* Léon Thomas, avec notes *par M.* J. Depoin. *Pontoise, imp. Pâris, 1879. 4 p. in-8°, avec reproduction héliographique du diplôme.*
Extrait du tome II des Mémoires de la Société historique de Pontoise.

181. Une lettre inédite de Casimir Delavigne (à propos de son séjour à Pontoise, en juin 1814), publiée *par* H. Le Charpentier. *Pontoise, imp. Pâris, 1880, 4 p. in-8°.*
Extrait des Mémoires de la Société historique de Pontoise.

182. Trois catastrophes à Pontoise, en 1788 et 1789, la grêle, le grand hiver, la disette..., *par* E. Seré-Depoin. *Pontoise, librairie Seyès, 1880, grand in-8° de 295 p.*

183. Calendrier historique de Pontoise, éphémérides quotidiennes de l'histoire de cette ville, *par* H. Le Charpentier. *Pontoise, lib. Seyès et imp. Pâris, 1882, 146 p. in-8°.*

184. Histoire populaire et abrégée de Pontoise..., *par* Henri Le Charpentier... *Pontoise, lib. Seyès, in-18 angl.*

(En préparation).

185. Les Prieures de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, *par* Léon Thomas. *Pontoise, imp. Pâris, 1882, 20 p. in-8°.*

Extrait du tome IV des Mémoires de la Société historique de Pontoise.

186. Les Notes de M. Le Vallois, curé de Saint-Maclou de Pontoise (1744-1779), publiées...., *par M.* Henri Le Charpentier. *Pontoise, imp. Pâris, 1883, in-8°.*

Extrait des Mémoires de la Société historique de Pontoise, tome IV.

187. Saint-Martin de Pontoise (l'abbaye et le château), souvenirs historiques, *par MM.* Henri Le Charpentier *et* J. Depoin. *Pontoise, imp. Pâris, 1 v. in-8°, plans, portraits, fac-simile, etc.*

(En préparation).

188. Souvenirs de l'ancien château de Pontoise, notes archéologiques, *par MM.* H. Le Charpentier *et* Ch. de Boisbrunet, avec plan, etc. *Brochure in-8°, 1883, imp. Pâris.*

Extrait du tome IV des Mémoires de la Société historique de Pontoise.

189. Chronique rétrospective de Pontoise, *par* Léon Thomas. *Pontoise, imp. Pâris, in-8°.*

En préparation, pour paraître en 1883. Tirage à part d'articles historiques parus dans le journal l'*Echo Pontoisien*. On y trouve: Homonymie humoristique sur Pontoise. — Extraits du journal et du Pouillié de Rigaud. — Charles V et Pontoise. — Notice sur Saint-Maclou, etc.

190. Le siège de 1441, notes sur l'invasion anglaise dans le Vexin..., *par M.* Henri Le Charpentier.

(En préparation).



CHAPITRE CINQUIÈME

Le Parlement à Pontoise

PREMIÈRE SECTION

PREMIER SÉJOUR : 1652

NOTA : Les troubles de la Fronde ont fait éclore, de 1648 à 1653, un très grand nombre de pamphlets et d'imprimés auxquels on donne, en général, le nom de *Mazarinades*. Ce nom vient du titre d'une pièce de 1650 : *La Mazarinade* (24 p., s. n. ni l.), libelle contre Mazarin, plein d'injures, mais sans esprit, et qui a été attribué, à tort paraît-il, à Scarron.

Il existe près de 4,500 de ces pièces. Divers catalogues en ont été faits ; le plus complet est la *Bibliographie des Mazarinades*, publiée, pour la Société de l'Histoire de France, par M. C. Moreau (Paris, Jules Renouard, 1850, 3 vol. in-8°). Elle énonce plus de 4,000 pièces, et contient en outre un supplément. Depuis, dans la 15e série, 2e partie, du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (revue mensuelle publiée par J. Techener. Paris, 1862-1863, in-8°), M. Moreau a encore catalogué 209 de ces pièces. Enfin, M. Soccard a publié (Paris, Menu, 1876, in-8°) une autre liste complémentaire de 102 numéros.

Un certain nombre de ces pièces intéressent Pontoise, soit pour y avoir été imprimées, soit comme relatives à des événements accomplis pendant le séjour de la Cour et du Parlement dans cette ville. Elles sont comprises dans les périodes de temps suivantes :

1°. 12 juillet 1652. Le Roi et la Cour quittent Saint-Denis après le combat de la porte Saint-Antoine (12 juillet) et se retirent à Pontoise. On y transporte aussi le neveu de Mazarin, Mancini, blessé à ce combat et qui meurt le lendemain à Pontoise.
2°. 20 juillet. Lieutenance générale du duc d'Orléans.
3°. 7 août. Translation du Parlement à Pontoise.
4°. 19 août. Le cardinal Mazarin s'éloigne de la Cour.
5°. 23 août. Arrivée du Roi à Compiègne.
6°. 26 août. Premier édit d'amnistie.
7°. 9 septembre. Députation du clergé.
8°. 26 septembre. Deuxième déclaration d'amnistie et députation des six corps de marchands.
9°. 13 octobre. Le prince de Condé sort de Paris.
10°. 21 et 22 octobre. Le Roi et le Parlement rentrent dans Paris.

Voici la nomenclature des « Mazarinades » qui peuvent intéresser Pontoise. Elle est dressée par ordre alphabétique, afin de faciliter les recherches ; dans le même but, chaque pièce sera suivie du numéro d'ordre qu'elle porte dans chacun des catalogues de M. Moreau ; on y ajoutera la lettre M pour indiquer celles comprises à la Bibliographie générale ; la lettre S pour celles du supplément, et les lettres BB pour les pièces qui figurent au bulletin Techener. Aucune des pièces relevées par M. Soccard ne concerne Pontoise.

Une partie de ces pièces indique qu'elles sont imprimées à Pontoise, et trois imprimeurs y sont nommés pour les avoir imprimées : 1° Julien Courant, imprimeur du Roi, qui aurait effectivement transporté ses presses à Pontoise, *auprès de St-Maclou*, et ensuite, en septembre 1652, à Compiègne; 2° Laurent Courant (?); 3° et Denis Certain. Mais ce dernier n'aurait jamais existé et ce serait là une mention supposée. Au reste, un certain nombre de pamphlets contre le cardinal de Mazarin portent la rubrique : Imprimé à Pontoise, quoiqu'il soit bien évident qu'ils n'y ont pas été imprimés.

Un petit nombre de toutes ces pièces intéresse réellement Pontoise. Nous n'avons pas pu y retrouver l'origine du proverbe « *En revenant de Pontoise*, » qui nous paraît beaucoup plus moderne; mais par contre, dans la pièce de 1649 : « Le Catéchisme des courtisans de la cour de Mazarin » (n° 651 M), nous avons trouvé celui de « Paris est le paradis des femmes, le purgatoire des hommes et l'enfer des chevaux, » attribué généralement, à tort comme on le voit, à quelque bel esprit de la fin du XVIII° siècle.

Toutes les pièces figurant dans la nomenclature ci-après sont de format in-4°, à l'exception de deux ou trois. Le format de ces dernières, seules, sera indiqué. Il en est de même de la date de 1652, qui ne sera pas répétée à chaque pièce. Celles d'autres dates seules en porteront une.

---

191. Apologie à Messieurs du Parlement de Ponthoise. *A Paris (s. n.), 8 pages.* — M. 104.

Apologie critique et dérisoire.

192. Arrêt de la Cour de Parlement, portant défenses de lever aucunes taxes sur les bourgeois et les habitants de la ville de Paris. *Pontoise, Julien Courant, 4 p., daté du 7 août.* — BB. 14.

193. Arrest de la Cour de Parlement de Pontoise, donné contre le cardinal Mazarin sur le sujet de son éloignement. Du 14 août 1652. *Pontoise, Julien Courant, 8 p.* — M. 327.

C'est la même chose que « La relation des plaisantes singeries du prétendu Parlement de Pontoise.... » *Cela n'a pas été imprimé à Pontoise, ni par Julien Courant.*

194. Arrêt de la Cour de Parlement, donné en exécution de la déclaration du Roi, du dernier juillet, et injonction à tous les officiers demeurés à Paris de se rendre à Pontoise. *Rouen, veuve Courant, jouxte la copie imprimée à Pontoise, 4 pages, daté du 14 août 1652.* — M. 328.

195. Arrêt de la Cour de Parlement, portant cassation de l'assemblée de Pontoise, du vendredi 9 août 1652. *Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du Roi, 4 p.* — M. 324.

196. Arrest de la Cour de Parlement, portant injonction à tous les subjets du Roy de courir sus et tailler en pièces les troupes qui sont ès environs de Paris et ailleurs, sans les ordres du Roy et contre son service. *A Pontoise, par Julien Courant, imprimeur ordinaire du Roy, 4 pages.* — M. 330.

Autre édition. Même titre (sauf que Paris est écrit *Poris*). *Rouen, chez la veuve Courant, jouxte la copie imprimée à Pontoise (daté du 2 sept. 1652, 4 p.)*

197. Arrest de nos seigneurs du Parlement, toutes les chambres assemblées, portant cassation de la prétendue translation dudit Parlement à Pontoise, par 13 ou 14 présidents et conseillers de ladite Cour, du 9 aoust 1652. *Paris, Jules Chevalier, 6 p.* — M. 325.

Autre édition de l'arrêt qui précède.

198. Arrest du Conseil du Roy, tenu à Pontoise, le 18e jour de juillet 1652, portant cassation de l'arrest de la Cour de Parlement de Paris, du 1er juillet 1652, et autres procédures. *Extrait des registres du Conseil d'Etat, 8 p., s. l. n. d.* — M. 372.

199. Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, donné contre les auteurs des troubles présents et des assemblées, résolutions et délibérations faites et à faire, tant en la Cour de Parlement que dans l'Hôtel-de-Ville, contre le service de Sa Majesté et tranquillité de son royaume. *S. l. n. d., 8 p. Daté du 18 juillet 1652, à Pontoise.* — M. 373.

200. Arrêt du Conseil d'Etat du Roy, portant cassation de l'arrêt pour la vente du reste des meubles de M. le cardinal Mazarin, et défense audit Parlement et Commissaires nommés de l'exécuter. *Pontoise, 28 juillet 1652, s. l. n. d., 14 p.*

Ne figure pas dans Moreau ni dans ses suppléments.

201. Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, portant nouveau règlement sur toutes les marchandises et denrées qui entreront dans la ville de Paris... *S. l. n. d., jouxte la copie imprimée à Pontoise, 7 pages. Daté de Pontoise, le 31 juillet 1652.* — M. 374.

202. Arrêt du Conseil d'Etat, portant deffense à l'assemblée qui devait être tenue le 16 du présent mois, dans l'Hôtel-de-Ville de Paris, de s'assembler et procéder à la nouvelle élection du prévôt des marchands et des échevins, qui sera remise au jour ordonné par Sa Majesté. Le 9 août 1652. *Pontoise, Julien Courant, 4 p.* — BB. n° 22.

203. Arrêt du Conseil d'Estat du Roy, portant casession *(sic)* de l'assemblée tenue en l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 29e du mois passé, et défense aux habitants de payer aucunes taxes en conséquence de ce qui s'en est ensuivi. *Ponthoise, Julien Courant, 4 p.* — BB. 20.

Même pièce que le : quatriesme arrest du Conseil d'Estat, etc...., n° 2939 M.

204. Arrests du Conseil d'Estat, portant défences de lever droits d'entrée en la ville de Paris, du 14e jour d'août 1652. Autre portant le payement des rentes de l'Hôtel-de-Ville.... Et autre portant cassation de la prętendue élection faite du sieur Broussel....... *A Pontoise, par Julien Courant, imprimeur ordinaire du Roy. 8 pages.* — M. 375.

205. Autre édition : Arrêt du Conseil d'Etat, portant deffense de lever aucuns droits d'entrée en la ville de Paris. *Pontoise, Julien Courant, 4 p.* — BB. n° 23.

206. Arrest du Conseil d'Estat du Roy, du 23 août 1652, portant injonction à MM. de la Cour des Aydes de Paris de se rendre dans trois jours dans la ville de Pontoise... *A Pontoise, Julien Courant, 6 p.* — M. 376.

207. Arrest du Conseil d'Estat du Roy, portant cassation de tout ce qui a esté et pourrait estre fait, etc.... Du 5 octobre 1652. *A Pontoise, par Julien Courant, imprimeur ordinaire du Roy, près Saint-Maclou, 7 p.* — M. 377.

208. Arrest du Conseil d'Estat, portant commandement au Parlement de Paris et de Pontoise de se rendre au chasteau du Louvre le mardy, 7 heures du matin. Donné à Saint-Germain-en-Laye, le 18 octobre 1652. *A Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du Roy, 7 p.* — M. 378.

209. Arrest du Parlement de Pontoise, donné le 25e jour de septembre 1652. *Pontoise, par Julien Courant, s. d., 7 pages.* — M. 334.

Arrêt qui met Charles Prevost et les bourgeois de l'assemblée du Palais-Royal sous la protection et sauvegarde du Roi.

210. Arrest du Parlement de Pontoise, du 5e octobre 1652, rendu sur les plaintes faites en iceluy par les principaux de la Cour contre trois sortes de créatures. *Jouxte la coppie imprimée à Pontoise par les imprimeurs ordinaires de la Cour, s. n. ni l., 8 pages.* — M. 338.

Les trois sortes de créatures sont les poux, les puces et les punaises.

211. Les articles accordez par Sa Majesté dans la ville de Pontoise, le 10 aoust 1652, pour la retraicte du C. Mazarin dans la ville de Metz. *A Paris, jouxte la coppie imprimée à Pontoise, chez Laurent Courant, 7 pages.* — M. 406.

Mention imaginaire.

212. L'authorité des Roys, des Princes, des Républiques et des Parlemens, présenté au Roy dans la ville de Pontoise, par un grand prélat. *A Paris, s. n., 31 p.* — M. 434.

213. La Conférence secrète tenue à Pontoise entre le Roi, la Reine, le cardinal Mazarin, Messieurs les Princes et plusieurs autres grands seigneurs de la Cour. *Paris, 16 p.* — M. 745.

214. Le consentement donné par le Roi à l'éloignement du cardinal Mazarin, le 12 août 1652. *Jouxte la copie imprimée à Pontoise, par Courant, 7 p.* — M. 766.

215. Contrat fait et passé en la ville de Pontoise, le 13 août 1652, entre le cardinal Mazarin et le marquis de la Vieuville, surintendant des finances. *Paris*, *8 p.* — M. 784.

Facétie.

216. Le courrier de Pontoise, apportant toutes les nouvelles de ce qui s'est fait et passé à la Cour. *A Paris*, *chez Nicolas Lerrein*, *7 pages.* — M. 824.

217. Création de dix conseillers nouveaux au Parlement du Mazarin, séant à Pontoise, et des dix asnes rouges qui se trouvèrent à l'ouverture d'iceluy, le mercredi 7 aoust 1652. *S. n. ni l.*, *7 pages.* — M. 841.

218. Déclaration du Roy en faveur des bourgeois et habitans de la ville de Paris, contenant la levée des modifications portées par l'arrest de vérification de l'amnistie accordée par Sa Majesté. *Pontoise*, *Julien Courant*, *3 p.* — M. 916.

Julien Courant a donné une autre pièce semblable de 4 pages, dont le titre ne porte plus au commencement ces mots : En faveur des bourgeois et habitants de la ville de Paris, mais à la fin ceux-ci : Donnée à Mantes, le 26 septembre 1652.

219. Déclaration du Roy portant la levée des modifications apportées à la vérification de l'amnistie. Vérifiée en Parlement le 3e jour d'octobre 1652. *Pontoise*, *Julien Courant*, *8 p. Datée de Compiègne*, *22 septembre.* — M. 82 bis suppt.

220. Autre édition en 7 pages, avec le même titre. *Pontoise*, *Julien Courant.* — BB. no 55.

221. Déclaration du Roy, portant injonction à tous les officiers du Parlement, qui sont à Paris, de se rendre dans trois jours dans la ville de Pontoise, à peine de suppression de leurs charges. *A Pontoise*, *par Julien Courant*, *7 pages.* (Du 16 août 1652, avec arrêt du Parlement du 17 août 1652). — M. 928.

222. Déclaration du Roy, portant translation du Parlement de Paris en la ville de Pontoyse, avec l'arrêt d'enregistrement d'icelle. *A Pontoise*, *par Julien Courant*, *imprimeur ordinaire du Roy*, *16 pages.* (Du 31 juillet 1652, lue et publiée le 6 août, enregistrée le 7). — M. 942.

223. Déclaration du Roy, pour le rétablissement du Parlement en la ville de Paris. Vérifiée en Parlement, toutes les chambres assemblées au château du Louvre, publiée, le roi y séant, le 22 octobre 1652. *Paris*, *par les imprimeurs et libraires ordinaires du Roi*, *7 p.* — M. 950.

224. Le départ de MM. les Députés des six corps des marchands de ceste ville de Paris, hors de la ville de Ponthoise, etc. *Paris, Antoine Chrestien, 8 p.* — M. 1002.

Récit exact, dit M. Moreau.

225. Dernière déclaration du Roy, portant attribution des affaires de la Chambre de l'Edict à la Cour de Parlement de Paris, transférée à Pontoise, etc. *A Pontoise, par Julien Courant, imprimeur ordinaire du Roi, 8 p.* — M. 1018.

226. Édit du Roy, portant amnistie de tout ce qui s'est passé à l'occasion des présents mouvements, à la charge de se remettre dans les trois jours dans l'obéissance du Roy. Vérifié en Parlement, le 26 août 1652. *A Pontoise, chez Julien Courant, 15 p.* — M. 1184.

227. Examen des divers sentimens sur l'arrest du Parlement du 20e juillet et du discours séditieux sur la lieutenance, ou response à la pièce de Pontoise. *A Paris, s. n., 16 p.* — M. 1318.

228. Extrait des registres du Parlement séant à Pontoise, contenant la relation faite par M. le président de Novion de ce qui s'est passé au sujet de l'éloignement du cardinal Mazarin. *Pontoise, Julien Courant, 4 p.* — BB. no 84.

Voir Moreau, 1351-1353.

229. Le festin fait par Mazarin devant son départ de la Cour de la ville de Pontoise.... *Paris, Nicolas Le Drut, 7 p.* — M. 1381.

230. Harangue de M. le Chancelier faite à Sa Majesté, sur le danger qu'il y a de quelque changement d'estat, à moins que la paix ne soit bientost conclue. *A Pontoise, chez Denys Courtain, imp. ordinaire du Roy, 16 pages.* — M. 1552.

Nota : Cette pièce est absolument la même que celle ayant pour titre : « Avis sincère du maréchal de l'Hospital, donné à S. M. dans Saint-Denis. » D'ailleurs, l'imprimeur du Roi était Julien Courant. Le nom de l'imprimeur placé dans cette pièce serait donc faux.

231. Harangue en proverbes faite à la Reine, par un notable bourgeois de la ville Royale de Pontoise, deux jours avant le départ de Mazarin, pour obliger cette princesse à consentir à son départ par les raisons ci-après déduites. *Paris, s. n., 32 p.* — M. 1562.

232. La harangue faite au Roy par le plénipotentiaire de Venise, à Ponthoise, pour la paix générale. *A Paris, s. n., 8 pages.* — M. 1590.

233. Harangue faite au Roy par les six corps des marchands de la ville de Paris, avec l'entretien d'un marchand espicier et un marchand mercier, à leur retour de Pontoise. *A Paris, s. n., 16 p.* — M. 1592.

234. **Histoire journalière.** *Compiègne, 12 pages.* — **M. 1645.**

L'Histoire journalière se compose de trois pièces, toutes trois imprimées ou réimprimées à Pontoise, par Julien Courant, la première en 16 pages, les deux autres en 8 pages chacune.

C'est ici la première; elle est intitulée, dans l'édition de Pontoise : « Histoire journalière de ce qui s'est passé tant dedans que dehors le royaume. »

La troisième porte pour titre : « Suite de l'Histoire journalière contenant l'éloignement des troupes de M. le Prince des environs de la ville.... »

235. Histoire véritable d'un accident tragyque arrivé à Pontoise, en la maison du sieur de Bordeaux, intendant des finances. *Paris, chez Nicolas Le Drut*, 7 *p.* — M. 1651.

Reproduit dans l'*Echo Pontoisien* du 30 octobre 1873.

236. Journal contenant tout ce qui s'est fait et passé au siége du chasteau de Monront, depuis le 15 aoust 1652, jour de la capitulation, jusqu'à présent. *Pontoise, Julien Courant, 7 pages.* — BB. nº 105.

Jusqu'au 30 août.

237. Journal de ce qui s'est passé nouvellement à Paris, à Saint-Denys et à Compiègne, depuis le 13 juillet jusques à présent....... la mort de Mancini, neveu du cardinal Mazarin.... *Paris, Louis Hardouin, 8 p.* — M. 1749.

238. Lettre de la France à l'agonie, présentée à Sa Majesté par Messieurs de la ville de Rouen, dans Pontoise, pour la paix générale. *Paris, David Beauplet, 7 p.* — M. 1939.

239. Lettre de Son Altesse Royale écrite au Roi, avec la réponse du Roi à Son Altesse Royale. *Pontoise, Julien Courant, 7 pages.* — M. 2056.

La lettre est du 12 octobre, la réponse du 15.

240. Lettre de Son Altesse Royale écrite au Roi, avec la réponse faite par le Roi à Son Altesse Royale. *Pontoise, Julien Courant, 4 pages.* Datées des 27 et 29 août. — M. 2057.

241. Lettre de Son Altesse Royale écrite au Roi, avec la réponse faite par le Roi à Son Altesse Royale. *Pontoise, Julien Courant, 8 pages.* — M. 2058.

La lettre est sans date (du 7 septembre ?) la réponse du 12. (Il y a d'autres éditions de Paris et de Rouen.)

242. Lettre du Roi écrite à M. le duc d'Orléans, par laquelle on voit les dispositions que la Cour a pour la paix (15 octobre). *Pontoise, Julien Courant.*

243. Lettre du Roi envoyée à Messieurs les colonels de sa bonne ville de Paris. *Pontoise, Julien Courant, 6 pages.* Datée de Mantes, le 26 septembre. — M. 2173.

244. Lettre du Roi envoyée à Messieurs les maires et échevins de la ville de Rouen, donnée à Pontoise, le 15e jour d'août 1652. *Rouen, Jean Viret, 4 pages.* — M. 2174.

245. La liste des reprouvez assemblez dans la grange des Cordeliers de Ponthoise et y tenant scéance le septiesme aoust 1652, en leur ordre. *Paris, Pierre Balthazar, s. d., 6 p.* — M. 2314.

246. Le manifeste du cardinal Mazarin, présenté au Roy par luy mesme à son départ de Ponthoise. *A Paris, s. n., 8 pages.* — M. 2391.

247. Le Mercure de la Cour ou les conférences secrètes du cardinal Mazarin avec ses conseillers et confidents pour venir à bout de ses entreprises.... *Paris, s. n. ni d., en cinq parties, les deux 1res de 16 p., les 3e et 5e de 32, et la 4e de 31.* — M. 2452.

On y trouve ces vers :

Deux Parlemens, chose notoire,
Ont bien le Mazarin trompé ;
Celui de Pontoise a la foire,
L'autre à Paris est constipé, etc.

248. Observations politiques sur le prétendu manifeste de Monsieur le Prince. *Jouxte la copie imprimée par Julien Courant, à Pontoise, 26 p.* — M. 2570.

249. Ordonnance du Roy en faveur des bourgeois et habitans de la bonne ville de Paris pour l'ouverture et liberté des passages des bleds, vins, bois, poisson et autres denrées destinées pour la provision de ladite ville. Donnée à Ponthoise, le 29 septembre 1652. *Paris, Anthoine Estienne, 6 pages in-4o.* — M. 2615.

250. Le Parlement burlesque de Ponthoise, contenant les noms de tous les présidents et conseillers rénégats qui composent ledit Parlement, ensemble les harangues burlesques faites par le prétendu premier président. *S. l. ni n. En vers, 8 p.* — M. 2701.

(Attribué au prêtre Jean Duval, chapelain du Collège de Séez, mort en 1680, et paru le 25 août 1652).

Il y a quatre parties :
1. Celle-ci.
2. *La véritable suite*.....
3. *La troisiesme partie*.....
4. *La quatriesme partie*.....
Voir pour ces trois pièces à leurs titres, plus loin.
La suite..... n'est pas du même auteur.

251. Pièce de Pontoise. Les sentimens divers sur l'arrest du Parlement du vingtiesme juillet... *15 pages, s. l. n. ni d.* — M. 2759.

Réimprimé sans date en in-8o, sous le titre de : « Les sentiments divers sur l'arrest du Parlement, du 20 juillet, » etc.

252. La pièce royale ou la deffence de leurs maiestez, sur l'éloignement de Monsieur le Prince. *A Pontoise, par Julien Courant, 1653, 14 pages.* — M. 2761.

253. Quatre (Les) nouvelles trahisons descouvertes, tramées à Ponthoise par le cardinal Maz*arain* et ses émissaires. *A Paris, s. n., 8 pages.* — M. 2936.

254. Quatriesme arrest du Conseil d'Estat du Roy portant cassation de l'assemblée tenue en l'hostel de M. de Paris, le 29e du mois passé, et deffences aux habitans de payer aucunes taxes en conséquence de ce qui s'en est ensuivy. *A Pontoise, chez Julien Courant, s. d., 4 pages.* (Daté de Pontoise, le 1 août 1652). — M. 2939.

Voir plus haut : Arrest du Conseil d'Estat, etc., n° 20 BB.

255. Quatriesme (La) partie du Parlement burlesque de Ponthoise ou la response au libelle impertinent intitulé le Parlement burlesque de Paris, par l'autheur de la première, seconde et troisième partie. *Paris, s. n., 6 pages.*

M. Moreau en parle sans lui donner un article particulier, et dit que cette 4e partie a été imprimée chez la veuve Guillemot, *imprimeuse* du duc d'Orléans.

256. Raisons (Les) ou motifs pour la nullité du prétendu Parlement de Ponthoise, etc. *A Paris, chez André Chouqueux, 8 pages.* — M. 2966.

257. Recueil du journal contenant ce qui se passe de plus remarquable en tout le royaume, depuis le vendredi 23 août jusqu'au vendredi 23 septembre 1652. *Paris, Simon Le Porteur, 48 p.* — M. 3054.

258. Réfutation de la pièce de Pontoise, intitulée : Les sentimens divers sur l'arrest du Parlement du vingtiesme juillet, etc. *S. n. ni l., 31 p.* — M. 3067.

259. Regrets (Les) du cardinal Mazarin sur la mort de son neveu Manchiny, ses dernières paroles et son épitaphe. *Paris, Jean Brunet, 8 p.* — M. 3084.

Mancini est mort à Pontoise et y a été enterré.

260. Relation contenant tout ce qui s'est fait et passé dans la ville de Pontoise entre les vrais serviteurs du Roy et les partisans du cardinal Mazarin, avec la conspiration secrète de quelques-uns des plus apparents, pour livrer la ville au duc d'Elbeuf, découverte par les habitants. *S. l. n. ni d., 12 p.* — M. 3100.

261. Relation des députés du Parlement séant à Pontoise, pour l'éloignement de M. le cardinal Mazarin. *Pontoise, Julien Courant, 4 p.* — M. 3153.

La veuve Courant, de Rouen, en a donné une autre édition, *jouxte la copie*, etc.

280. Sentiments (Les) divers sur l'arrest du Parlement du 20e juillet, et sur le discours prétendu de M. Bignon, le 26, sur la lieutenance générale. *S. l. ni n.*, *31 p. in-8o*. — M. 3655.

Edition rare de la pièce de Pontoise.

281. Souper (Le) royal de Pontoise fait à MM. les députez des 6 corps des marchands de cette ville de Paris. (En vers burlesques). *Paris*, *Nicolas Damesme*, *7 pages*. — M. 3705.

282. Suite (La) du Parlement burlesque de Pontoise et les moyens de récusations envoyez par la ville de Paris à ceux qui le composent. *S. l. ni n.*, *8 pages*. — M. 3727.

Ce n'est pas la suite du *Parlement burlesque*. L'auteur de ce dernier pamphlet proteste dans la *véritable suite* qu'elle n'est pas de lui, et que c'est une réponse à son épître.

Elle a été réimprimée, moins les vingt-huit vers du commencement, sous le nom de : Satyre du Parlement de Pontoise, no 278.

283. Toilette (La) ployée de Mazarin sortant du chasteau de Pontoise. (En vers). *A Paris*, *chez Nicolas Lerrein*, *7 pages*. — M. 3779.

284. Troisième arrest du Conseil d'Estat du Roy, portant cassation de l'arrest donné par le Parlement de Paris le 24e juillet dernier, pour la vente du reste des meubles de M. le cardinal Mazarin, et deffence audit Parlement et aux commissaires nommez de l'exécuter. (Extrait des registres du Conseil d'Estat, 28 juillet 1652). *Ponthoise*, *chez Julien Courant*, *s. d.*, *4 p.* — M. 3890.

285. Troisiesme (La) partie du Parlement burlesque de Ponthoise, contenant la response à l'anti-burlesque du sr D. L. R........, par l'autheur de la première et seconde partie. (En vers). *S. l. ni n.*, *7 pages*.

M. Moreau en parle sans en faire un numéro particulier.

286. Véritable (La) response du Roy faite à Messieurs les députez des six corps des marchands de la ville de Paris, représentée à Son Altesse Royale par lesdits députez à leur retour de Pontoise, le 2e jour d'octobre 1652. *A Paris*, *veuve Guillemot*, *imprimeuse* (sic) *ordinaire de Son Altesse Royale*, *7 pages*. (Datée de Pontoise le 1er octobre). — M. 3956.

287. Véritable (La) réponse faite par le Roi à la lettre envoyée par Son Altesse Royale, du 27 août 1652, touchant les motifs de l'accomodement à la paix générale. *Pontoise*, *Julien Courant*, *4 p.* — M. 3960.

Même texte que la « Réponse faite par le Roi à Son Altesse Royale. »

288. Véritable (La) suite du Parlement burlesque de Ponthoise, contenant les noms et les éloges de quatre nouveaux renégats et la

harangue faite par Mazarin à son départ, revue et corrigée par l'autheur de la première partie. *S. n. ni l., 7 pages.* — M. 3964.

289. Vérité (La) prononçant ses oracles sans flatterie : 1° sur la Reine ; 2° sur le Roi...... ; 8° sur le Parlement de Pontoise...... *S. l. ni n. ; 2 parties : l'une de 40, l'autre de 39 p.* — M. 3998.

290. Les murs de Troye ou l'origine du burlesque, dédié à la Jatte de M. Scarron. (En vers). *Paris, Chamhourdry, 1653, in-4°.*

54 pages, plus préface, de divers morceaux dont l'un est une sorte de privilège du roi, en vers, finissant ainsi :

Donné dans la ville d'Évreux
L'an mil six cens cinquante deux
Qui fut l'an de la grande noise
Qui mit Paris dans Pontoise.

291. Miracle arrivé en la ville de Meulan, vicariat de Pontoise, au couvent des religieuses de l'Annonciade... *Paris, Pierre Targa, s. d., 23 pages.*

L'authenticité des pièces est certifiée par le notaire apostolique en la Cour d'Eglise de Pontoise, et secrétaire ordinaire de l'archevêque de Pontoise, sous la date du 4 novembre 1649.

292. Mémoires du duc DE SAINT-SIMON.

Il y a diverses éditions. Voir article Pensions de Pontoise, au sujet du séjour de 1652.

DEUXIÈME SECTION

DEUXIÈME SÉJOUR : 1720

293. Déclaration du Roy portant translation du Parlement de Paris en la ville de Pontoise. Donnée à Paris, le 21 juillet 1720. *Paris, Denis de la Tour et Pierre Simon, 1720, 4 p. in-4°.*

Collection L. T.

294. Lettres patentes portant évocation et attribution au Parlement de Paris, séant à Pontoise, de toutes les contestations nées et à naistre au sujet de la Constitution Unigenitus. Données à Paris, le 25 novembre 1720. *Paris, Delatour et Simon, 1720, 3 p. in-4°.*

Collection L. T.

295. Déclaration du Roy portant rétablissement du Parlement en la ville de Paris. *Paris, s. n. ni d., 1720, in-4° de 3 pages.*

296. Mémoires de la régence de S. A. Mgr le duc d'Orléans, *par le chevalier* DE PIOSSENS. *La Haye, Van Duren, 1722, in-12.*

Tome III°, pages 14 et suiv. : le Parlement exilé à Pontoise en 1720.

297. Journal et Mémoires de Mathieu MARAIS, avocat au Parlement de Paris, sous la régence et le règne de Louis XV, publié *par* M. DE LESCURE. *Paris, Didot, 1863, 4 vol. in-8°.*

Voir tome Ier, sur le séjour du Parlement à Pontoise en 1720.

298. Mémoires du duc DE SAINT-SIMON.

Il y a diverses éditions. Voir sur le même séjour.

299. Chronique de la Régence..... ou Journal de BARBIER..... *Paris, Charpentier, 1857, 8 vol. in-16 jésus.*

300. Le Parlement à Pontoise en 1720. Journal rédigé par un Cordelier du couvent de cette ville, et publié *par* Arthur DEMARSY. *Paris, Dumoulin, 1863, 22 p. gr. in-8°.*

Tiré à 100 exemplaires.

301. Journal de la Régence *par* Jean BUVAT.... (Édition Campardon). *Paris, Plon, 1865, 2 vol. in-8°.*

TROISIÈME SECTION

TROISIÈME SÉJOUR : 1753

302. Collection des différents arrêts et arrêtés du Parlement et des discours de M. le P. P. au Roi, depuis le 16 décembre 1752 jusqu'à l'exil des enquêtes et requêtes. (Contient entre autres pièces la déclaration du Roi, du 11 mai 1753, qui transfère le Parlement de Paris dans la ville de Pontoise). *18 p., s. l. ni d., petit in-12.*

Collection L. T.

303. (Pièce imprimée, sans titre, lieu ni nom, datée de mai 1753, formant un tableau des adresses des logements, à Pontoise, de MM. les membres du Parlement). *Petit in-folio à deux colonnes.*

Fonds Pihan.

304. Pièces concernant les affaires présentes.

Contenant notamment : arrêté du Bailliage de Pontoise du 29 octobre 1753. Très humbles et très respectueuses remontrances que font.... les officiers du Bailliage de Pontoise. *40 p. petit in-12, s. l., n. ni d.* — Collection L. T.

305. Les très humbles remontrances du Parlement au Roi, du 9 avril 1753, ausquelles on a joint..... la déclaration du Roi pour la translation de la Grand'Chambre à Pontoise. *S. n. ni l., 1753, in-12°.*

306. Revue de France (Extrait de la). Les grandes remontrances et l'exil du Parlement en 1753. Tome XIX, n° 56, août 1876, n° 57, septembre 1876, et tome XX, n° 58, octobre 1876. *Paris, in-8°.*

Collection L. T.

CHAPITRE SIXIÈME

Histoire des Églises et des Couvents. — Hôtel-Dieu

(Pour Maubuisson, voir au chapitre 18e, à Saint-Ouen-l'Aumône)

Première Section. — SAINT-ANDRÉ

307. Mémoire pour Me Coëtte, archiprêtre, curé de Saint-André de Pontoise, intimé,

Contre les marguilliers de l'œuvre et fabrique de la même église, appellans. *Paris, Simon, 1777, 18 p. in-4°.*

Collection H. L. C. et Bibl. pop.

Deuxième Section. — CARMÉLITES

308. Lettre circulaire adressée (à M. le doyen d'Aguillengui) par la sœur Thérèse de l'Incarnation, pour annoncer la mort de la Révérende Mère Marie de l'Enfant-Jésus (fille de M. Brandon), datée du monastère de Saint-Joseph des Carmélites de Pontoise, le 1er may 1674. *S. n. ni l., 4 p. in-4°.*

309. (Grosse imprimée d'un arrêt de la Cour de Parlement de Paris, du 29 mai 1749, rendu entre les Dames Carmélites de Pontoise, demanderesses, et les directeurs des créanciers de deffunts messire Joachim de l'Isle, Claude de l'Isle marquis d'Andrésy....., les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, réglant la distribution du prix de la terre de Puiseux, vendue en 1715). *Paris, Jean Lamesle, imprimeur, 1749, 376 p. petit in-folio, sans titre.*

Arch. H. D.

310. Annales du Carmel. *(Revue mensuelle. Paris, in-8°).*

N° 18 — juin 1880 : Le pèlerinage de Notre-Dame de Pontoise à la chapelle des Carmélites de cette ville.

N°s 22 et 23 — octobre et novembre 1880 : Les fêtes de la canonisation de sainte Thérèse à Pontoise, en 1622.

Troisième Section. — CORDELIERS

311. Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne que le chapitre ordinaire des Cordeliers conventuels de la province de France sera tenu au couvent de Pontoise, etc. Du 7 juillet 1786. *A Paris, de l'imprimerie Royale, 1786, 3 p. in-4°.*

Collection H. L. C.

312. Les Tombeaux de l'ancienne église des Cordeliers de Pontoise, notice *par* HENRI LE CHARPENTIER. *Pontoise, imp. Pâris, 1879, in-8° 8 p. (fig.)*

Quatrième Section. — HÔPITAL DES PAUVRES RENFERMÉS

313. Lettre circulaire des administrateurs de l'Hôpital des Pauvres enfermés de Pontoise. *6 pages in-4°, sans titre, lieu, nom ni date.* [*Circà 1655*] ?

Arch. H. D.

314. Arrest de la Cour du Parlement portant réglement pour l'administration de l'Hôpital des Pauvres renfermez de Pontoise. Du 17 juin 1747. Extrait des registres du Parlement. *Paris, Simon, 1748, 15 p. in-4°.*

Arch. H. D. et Fonds Pihan.

315. Articles proposés par le Procureur général du Roy, pour être exécutés dans l'administration de l'Hôpital des Pauvres enfermés de Pontoise, confirmés par arrêt de la Cour du Parlement du 17 juin 1747. *A Paris, chez P.-G. Simon, 1754, 8 p. in-4°.*

On y voit que les pauvres enfermés étaient occupés à la fabrication *des bas, bonnets et autres ouvrages, tant en soye que laine et cotton (sic),* conformément aux lettres patentes d'établissement du 5 juillet 1657.

Bibl. pop. et Fonds Pihan.

316. Plaidoyer pour M. Louis Havard, prêtre titulaire de la chapelle et Hôpital de Saint-Jacques, défendeur,

Contre Messieurs les administrateurs de l'Hôpital général de Pontoise, demandeurs. *Paris, chez P.-G. Simon, 1781, 17 p. in-4°.*

Bibl. pop.

Cinquième Section. — Hôtel-Dieu

(Voir au chapitre dixième au sujet de plusieurs droits concédés à l'Hôtel-Dieu)

317. Arrest du grand Conseil d'Estat, rendu le 2 may 1616, entre sœur Hélène de Calonne, prieure de l'Hostel-Dieu de Pontoise, et Pierre Barthez..... les sous-prieure et autres religieuses dudit prieuré. *7 p. in-4°, s. l., d. ni titre.*

Arch. H. D.

318. Cérémonial des religieuses du prieuré royal hospitalier de Saint-Nicolas de Pont-Oise *(sic)*, ordre de saint Augustin, divisé en deux livres... *Paris, Robert Sara, 1641, petit in-4° de 151 et 160 pages, plus titre et table.*

Collection H. L. C.

319. (Sans titre. Copie imprimée de lettres patentes de Louis XIV, données à Dijon au mois d'avril 1650, enregistrées au Parlement le 16 mai 1650, par lesquelles le lieutenant du Bailly de Senlis à Pontoise est donné pour gardien et conservateur des droits de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, et ce dernier ne doit relever pour toutes juridictions que de celles du Bailliage de Pontoise et du Parlement de Paris). *3 p. petit in-folio, s. n. l. ni d.*

Arch. H. D. et Fonds Pihan.

320. Sommaire de l'instance d'entre Marguerite Foubert, vefve Guillaume Desgrous..., contre les religieuses de l'Hostel-Dieu de Ponthoise... et contre dame Thérèse Fournier, vefve Nicolas de Boulamvilliers, sieur du Mesgnil-Saint-Martin.... (Signé) Decadeau procureur. *4 pages s. n., l. ni d. (Circà 1654).*

Fonds Pihan.

321. Tarif dressé par le lieutenant de Ponthoise, à l'instigation des religieuses de l'Hostel-Dieu de Pontoise.... Extrait tiré du jugement du lieutenant de Ponthoise, du 12e aoust 1654, contenant lesdits nouveaux droits, en ces termes.... (en suite se trouve un arrest de vérification du 13 mars 1598). *S. n., d. ni l., 1656? 8 pages in-4°.*

Arch. Mun., H. D. et Fonds Pihan.

322. Extraict de l'arrest de la Cour de Parlement, du 20 juillet 1656 (contre les religieuses de l'Hôtel-Dieu, au sujet des droits de havage). *Une page, petit in-fol. s. l., n. ni d.*

323. Extraict des registres du Conseil d'Estat du Roy. (Arrêt préparatoire du 9 avril 1658 entre les habitants de la ville de Ponthoise

et les religieuses de l'Hostel-Dieu de Ponthoise). *Sans l., n., d. ni titre, 4 p. in-4°.*

Arch. H. D.

324. Extraict des registres du Parlement.

Entre les habitans, eschevins et scindiq de la ville de Pontoize et les religieuses, prieure et couvent de l'Hostel-Dieu du dit Pontoize: du 4 octobre 1658. *3 pages grand in-4°, s. l. ni d.*

Au sujet des droits sur les marchandises passant par Pontoise.

324 *bis*. (Autre édition). *Une page in-fol. s. l., n. ni d.*

325. Mémoire pour les Dames prieure et religieuses de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, contre les eschevins, habitans de Pontoise et autres intervenans. *3 p. petit in-4°, s. l. n. d. (postérieur à 1598).*

Arch. H. D.

326. Factum pour les eschevins et habitans de Pontoise, demandeurs en lettres en forme de requeste... Du 13 août 1659... Contre les prieure et religieuses de l'Hostel-Dieu de Pontoise... *7 pages grand in-4°, s. l. n. d.*

Arch. H. D. et Fonds Pihan.

327. Procès-verbal de visite de l'archevêque de Rouen, les 19 et 20 juillet 1661, au prieuré de Saint-Nicolas de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, commençant par ces mots: Nous, François, par la permission divine, archevesque de Rouen.... *S. l. n. d., 4 p. in-4°.*

328. Lettre de M. l'archevesque de Rouen à la Révérende Mère supérieure du monastère de Saint-Nicolas de Pontoise. Madame ma chère fille.... De Gaillon, le 11 juin 1663. *S. l. n. d. 2 p. in-4°.*

329. Lettre pastorale (ou ordonnance) de François III de Harlay, archevêque de Rouen, relative à la visite faite au prieuré de Saint-Nicolas de Pontoise et aux différents qui s'y sont produits, commençant par ces mots : François, par la permission divine, archevesque de Rouen.... Du 16 octobre 1663. *S. l. n. d., 4 p. in-4°.*

330. Plaintes des pauvres de l'Hostel-Dieu de Pontoise et de la plus grande partie des religieuses hospitalières du mesme lieu, qui est de la fondation royale de saint Louis. *S. l. n. d., 22 p. in-4°.* [*Circà 1663*].

331. Le sovs-signé sur la question qui lui a esté proposée pour sçavoir s'il y avait abus en l'ordonnance de M. l'archevesque de Rouen, en date du 16 octobre 1663... 1 mars 1664 (signé) Hébert. *S. l. n. d., 4 p. in-4°.*

332. Extrait des registres du Conseil d'Estat du Roy.... (Arrêt

entre la prieure et les religieuses de l'Hospital de Saint-Nicolas de Pontoise, du 7 avril 1664). *S. l. n. d., 4 p. in-4°.*

333. Mémoire pour servir de réponse aux calomnies insérées dans l'exposé d'un arrest du Conseil, donné sur requeste le VIIe jour d'avril M. DC. LXIV, contre la R. Mère Prieure du monastère de l'Hospital de Saint-Nicolas de Pontoise (en suite est l'arrêt du 7 avril 1664). *S. l. n. d., 12 pages in-4°.*

334. Response pour Dame Jeanne de Guénégaud, prieure du prieuré de Saint-Nicolas de l'Hostel-Dieu de Pontoise, ordre de saint Augustin, de la fondation de saint Louis, au libelle intitulé : Plainte des pauvres de l'Hostel-Dieu de Pontoise... *S. l. n. d., 114 p. in-4°, compris celle du titre formant la couverture.*

Mémoire rédigé par PATRU et que l'on retrouve aussi dans les différentes éditions de ses « plaidoyers et œuvres diverses. »

335. Au Roy. Sire, si vous n'estiez le plus juste aussi bien que le plus grand monarque du monde, les pauvres religieuses de l'Hostel-Dieu de Pontoise.... *S. l. n. d., 3 p. petit in-fol.*

336. Au Roy. Sire, puisque Votre Majesté a eu la bonté d'évoquer à elle nostre diférent *(sic)*.... (signé) Jeanne de Guénégaud. *S. l. n. d., 3 p. petit in-folio.*

337. Extrait des registres du Conseil d'Estat du Roy. (Arrest du Conseil d'Etat du 8 août 1664, entre Madame Jeanne de Guénégaud, prieure de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, et les religieuses). *Rouen, Viret, s. d., 3 p. in-4°.*

338. Factum pour M. Charles Cossart, écuyer, conseiller et secrétaire du Roy, Maison et Couronne de France, demandeur, contre les Dames prieure et religieuses de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, demanderesses. *8 p. in-4°, s. n., l. ni d.* [*Circà 1670*].

Cossart était avocat du Roy au Bailliage de Pontoise.
Arch. H. D.

339. Factum pour les Dames prieure et religieuses de Saint-Nicolas de l'Hôtel-Dieu de Ponthoise... contre M. Jacques Dailly... *4 p. grand in-4°, s. l. n. d.* [*Circà 1680*].

340. Adition *(sic)* av factvm pour les Dames prieure, religieuses et couvent de Saint-Nicolas de l'Hôtel-Dieu de Pontoise.... contre messire Jacques Dailli *(sic)*. *4 p. grand in-4°, s. l. n. d.*

341. Mémoire pour les Dames prieure et religieuses de l'Hôtel-Dieu de Ponthoise... contre messire Jacques d'Ailly... Me Chardon, avocat. *4 p. in-4°, s. l. n. d.*

342. A nos Seigneurs de la Chambre des Comptes. Instruction pour le sieur marquis d'Ailly, contre monsieur Gérard, procureur général. *7 p. petit in-folio, s. l. n. d.*

343. Extrait des registres du Conseil d'Etat privé du Roy. (Arrêt du 20 juin 1699, entre messire Louis Dailly, chevalier, comte de Saint-Agnan, et les créanciers de Jacques Dailly, son père). *17 p. petit in-folio, s. l. n. d.*

344. Contredits du sieur marquis d'Ally *(sic)* à la production nouvelle des religieuses de l'Hostel-Dieu de Ponthoise, du 16 du présent mois de juin 1694. *4 p. petit in-folio, s. l. n. d.*

345. Ordre genéral fait en la direction des sieurs et dames créancières *(sic)* de messire Jacques Dailly, seigneur Dannery *(sic)*...... *17 p. petit in-folio, s. l. n. d.*

346. (Sans titre. Arrêt de la Chambre des requestes du Parlement de Paris, en date du 8 mars 1717, homologuant une transaction entre les créancières Dailly). *12 p. s. l. n. d.*

Procès ayant duré depuis 1673.
Ces 8 pièces figurent aux Arch. de l'Hôtel-Dieu de Pontoise.

347. Factum pour les religieuses, prieure et couvent de l'Hostel-Dieu de Pontoise, deffenderesses en requeste civile et intimées, contre les syndic, eschevins et habitans de la ville de Pontoise, demandeurs en requeste civile et appelans. (Signé) Creully. *4 pages in-f°, s. l. n. d. (Postérieur à 1673).*

Relatif aux droits de havage. — Arch. H. D.

348. Mémoire pour les Dames prieure, religieuses et couvent de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, contre les habitans et échevins de ladite ville. (Finissant par ces mots : Monsieur Dhugué de Bagnols, rapporteur, et relatif aux droits de havage). *3 p. petit in-f°, s. l. n. d. (Postérieur au 26 octobre 1680).*

Arch. H. D.

349. Factum pour les Dames prieure, religieuses et couvent du prieuré royal et hospitalier de Saint-Nicolas de Pontoise.... contre messire Noël Bouton marquis de Chamilly. *3 p. in-4°, s. l. n. d.* [*Circà 1682*].

350. (Sans titre. Copie imprimée d'un exploit de saisie féodale en date du 25 juin 1682, contre les Dames prieure et religieuses de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, à la requête de Messire Noël Bouton, chevalier, marquis de Chamilly, lieutenant général des armées du Roy, gouverneur... de Strasbourg... seigneur d'Osny)..... *3 pages in-4°, s. l. n. d.*

Arch. H. D.

351. Extraict des registres de Parlement (sans autre titre). (Arrêt du 7 septembre 1685, entre messire Charles Duret, chevalier, seigneur de Chevry, d'une part, et les religieuses de l'Hostel-Dieu de Pontoise et autres créanciers sur la terre de Montgeroult, d'autre part). *11 p. grand in-4°, s. l. n. ni d.*

Arch. H. D.

352. Sommaire pour les religieuses de l'Hostel-Dieu de Pontoise, demanderesses, contre monsieur le marquis Dally, seigneur d'Ennery et autres lieux, demandeurs. (Signé) Marpon, procureur. *4 p. in-f°, s. n. l. ni d. (Postérieur à 1694).*

Fonds Pihan.

353. Factum pour les Pères Jésuites de la ville de Pontoise, contre les Dames prieure et religieuses de l'Hostel-Dieu de la même ville. *8 p. petit in-f°, s. l. n. ni d.* [*Circà 1696*]*?*

Arch. H. D.

354. Factum pour les maire et échevins de la ville de Pontoise... contre les Dames religieuses de l'Hostel-Dieu de ladite ville.... et maistre Pierre Bezu, prestre... (au sujet de la chapelle de Saint-Jacques d'Ivry-le-Temple, unie au Collège de la ville de Pontoise). *Sans l. n. ni d.* [*Circà 1696*], *4 p. petit in-f°.*

355. Mémoire pour les Dames prieure et religieuses de Saint-Nicolas de Pontoise, contre le sieur de la Corée et contre les moines Bénédictins de Saint-Martin de Pontoise. *12 p. in-4°, s. l. n. d., (17.....)*

Arch. H. D.

356. De par le Roy et Monsieur le Lieutenant général. Pancarte des droits de havage accordez par saint Louis aux Da nes prieure et religieuses du prieuré royal hospitalier de Saint-Nicolas de Pontoise, pour leur fondation et dotation, confirmez par les rois ses successeurs, à prendre, lever et percevoir dans les foires et marchez de cette ville. Fait et donné à Pontoise, le 23 juin 1710. *Paris, imp. Quillau, s. d., une page in-f°.*

357. De par le Roy et Monsieur le Lieutenant général. Pancarte des droits accordez par saint Louis aux Dames prieure et religieuses du prieuré royal hospitalier de Saint-Nicolas de Pontoise, pour leur fondation et dotation, confirmez par les rois ses successeurs à prendre sur tous les bateaux passans ou repassans sous les ponts de cette ville.... Fait le 21 février 1711. *Paris, imp. Quillau, s. d., une page in-f°.*

Il en existe un second tirage : *Paris, même imprimeur.*

358. Contredits de production... par devant... les requestes du Palais....

Les Dames prieure et religieuses de l'Hôtel-Dieu de Pontoise contre le prieur et les religieux Bénédictins de Saint-Martin de Pontoise. *Paris, imp. veuve Grou, s. d. (1711 ?).*

Arch. H. D.

359. Arrest du Conseil d'Estat du Roy, du 16 mars 1734, qui maintient les prieure et religieuses de l'Hostel-Dieu de Pontoise dans un droit de péage sur la rivière d'Oyse dans la ville de Pontoise. *8 pages in-4°, Paris, imprimerie Royale, 1736.*

Collection H. L. C.

360. Arrest du Conseil d'Etat du Roy qui confirme les religieuses et couvent de l'Hôpital et Hôtel-Dieu de Pontoise dans la perception du droit de havage sur toutes les denrées et marchandises passantes et entrantes en ladite ville et qui se vendent en icelle les jours de foire et marchés. Du 27 avril 1748. *Paris, Lebreton, 1748, 4 p. in-4°.*

Autre tirage *du même imprimeur, 1763, 4 p. in-4°.*

361. Lettres concernant Madame de Sesmaisons, prieure de l'Hostel-Dieu de Pontoise. (Affaire Lecoq). *16 p. in-12, sans nom ni lieu, 1769.*

Fonds Pihan.

362. Plaidoyer pour le sieur Lecoq, marchand à Paris, Marie-Louise Wantin, son épouse, et Marie-Anne Lecoq, leur fille..... contre la Dame de Sesmaisons.... prieure du prieuré royal de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, et la sœur de Saint-Clément, religieuse au même couvent. *Paris, Knapen et Delaguette, 1769, 50 p. in-4°.*

363. Petri Castellani magni Franciæ Eleemosynarii vita, auctore Petro Gallandio. *Paris, Mugnet, 1774, un vol. in-12.*

Page 119, nombre LXIX, réforme de l'Hôtel-Dieu de Pontoise.

364. Topographie de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, *par le Dr* BRÉCHOT. (Journal de médecine et de chirurgie, tome 70, pages 193 à 202). *Paris, Didot, 1787, in-12.*

365. Corps Législatif, Conseil des Cinq-Cents. Projet de résolution présenté par Deschamps sur les Hospices civils de Pontoise, séance du 2e jour complémentaire, an V. *Paris, imp. Nationale, vendémiaire, an VI, 3 p. in-8°.*

366. Statuts et règlements des Hospices réunis de Pontoise. *Pontoise, Dufey, 1844, in-4° (épuisé).*

367. (Réimpression). *Pontoise, Dufey, 1874, in-4° de 30 pages.*

368. Bibliothèque de l'École des Chartes. *Paris, Dumoulin, in-8°.* 5e série, tome II, 1861.

Les archives de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, par M. Rocquain de Courtemblay, p. 55. Il y a eu un tirage à part de 1862, in-8°. Voir aussi l'*Echo pontoisien* des 19 janvier et 3 février 1865.

369. Saint-Louis et l'Hôtel-Dieu de Pontoise, *par* J. Depoin. *Pontoise, imp. Pâris, 1880, 23 p. in-8°.*

Extrait des Mémoires de la Société historique de Pontoise.

Les Prieures de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, *par* Léon Thomas.

(C'est le n° 185 ci-dessus).

Sixième Section. — Hôpital Saint-Jacques

370. Plaidoyer par Me Louis Havard, prêtre, titulaire de la chapelle et hopital de Saint-Jacques, contre Messieurs les Administrateurs de l'hopital général de Pontoise (signé Guériteau, procureur). *Paris, Simon, 1781.*

Collection S.-D.

371. Adjudication de l'église, bâtiments et terrain de l'Hôpital Saint-Jacques de Pontoise. *Paris, Ve Hérissant, 1787, affiche in-f°.*

Arch. mun. et Fonds Pihan.

Septième Section. — Jésuites

372. Comptes rendus aux Chambres assemblées par MM. les Commissaires des différents établissements des..... Jésuites. *Paris, Simon, 1764, 2 vol. in-4°.*

Voir XIe partie. Compte rendu.... par *M. le président* Rolland, concernant l'établissement.... à Pontoise.

373. (Grand placard in-folio annonçant la vente aux enchères, pour le 17 juin 1778, de la maison des ci-devant Jésuites de Pontoise, avec sa description). *Paris, imp. Ve d'Houry, 1778.*

Fonds Pihan.

374. Observations et Réponses contre le mémoire imprimé intitulé : *Sur la difficulté qui s'est élevée entre M. le duc d'Orléans et M. le prince de Conti au sujet de la maison qu'occupaient les Jésuites à Pontoise. A Paris, chez P.-G. Simon, 1779, 14 p. in-4°.*

Collection H. L. C.

375. Mémoire pour M. le duc d'Orléans, sur la nouvelle demande formée par M. le prince de Conti, au sujet de la maison des Jésuites de Pontoise. *Paris, veuve D'Houry et fils, imp. lib. du duc d'Orléans, 1780, 21 p. in-4°.*

Collection H. L. C.

376. Mémoire pour Pierre Le Quesne, négociant à Paris, contre M. le prince de Conti, en présence de M. le duc d'Orléans (sur les propriétés des anciens Jésuites de Pontoise). *A Paris, imp. Prault, 1780, 28 p. in-4°.*

Collection H. L. C.

377. Éclaircissement pour M. le duc d'Orléans, sur l'objection que l'irrévocabilité des dons du domaine faits à l'Église, doit cesser quand les biens sortent des mains de l'Église. *Paris, veuve D'Houry, 1780 (s. n.), 7 p. in-4°.*

Collection H. L. C.

378. Nouveau mémoire pour M. le duc d'Orléans, sur la nouvelle demande de M. le prince de Conti, au sujet de la maison des Jésuites de Pontoise. *Paris, Ve D'Houry, 1780 (s. n.), 14 p. in-4°.*

Collection H. L. C.

379. Résumé sur la seconde cause indécise en la Grand'Chambre au sujet de biens faisant partie du domaine et ville de Pontoise, d'où ils furent démembrés par concessions faites en 1697 et 1705 à la Société des ci-devant Jésuites, pour S. A. S. le prince de Conti. *Paris, Simon, 1780, 12 p. grand in-4°.*

Collection S.-D.

380. Sommaire au sujet des portions de fossés, rue de rivière *(sic)* et rempart, etc., etc., démembrés du domaine de la ville de Pontoise (provenant des Jésuites). *Paris, Simon, 1780, 12 p. in-4°.*

Collection S.-D.

381. Les Jésuites à Pontoise. Recherches sur leur établissement, leur résidence et leur expulsion de cette ville.... *par* H. Le Charpentier.... *Pontoise, lib. Seyès, 1880, 76 p. grand in-8°, avec figures.*

Extrait des Mémoires de la Société historique de Pontoise.

Huitième Section. — Saint-Maclou

382. Extrait des registres du Conseil privé du Roy (du 27 mars 1692). Entre MM. Charles Bornat et Mellon Soret, curés de Saint-Maclou de Pontoise, et M. Pierre Clément, prieur de Saint-Pierre

de la même ville, au sujet du bornage du dixmage de ces paroisses. *S. n. l. ni d., 8 pages in-4°.*

Bibl. pop.

383. Arrêt de la Cour de Parlement portant règlement pour l'administration des biens et revenus de la fabrique de la paroisse de Saint-Maclou de Pontoise. Du 29 décembre 1788. *Paris, chez N.-H. Nyon, 1789, 15 p. in-4°.*

Bibl. pop. et Fonds Pihan.

384. Lettre de M. Friteaux, 1er vicaire de la cathédrale de Versailles, faisant part de sa nomination à la cure de Saint-Maclou de Pontoise et priant d'assister à la cérémonie de son installation, le jeudi 24 avril. *Une page in-4°, s. n. l. ni d. (1828).*

Collection S.-D.

385. Bulletin monumental, *par M.* De Caumont. *Paris, 1834 à 187... in-8°.*

Voir 27e tome, p. 610, église Saint-Maclou de Pontoise.

386. Notice descriptive de Saint-Maclou de Pontoise, *par l'abbé* Trou. *Pontoise, Dufey, 1836, in-8° de 28 p.*

387. Fragments d'architecture... avec notices descriptives, *par* Pierre Chabat. *Paris, veuve Morel, s. d., petit in-f°* [*187...*]

Voir planche XLIII, église Saint-Maclou (Pontoise). Notice descriptive de l'église et grande planche gravée représentant le petit portail renaissance du nord.

388. Église Saint-Maclou de Pontoise... Jeudi 25 octobre 1877... inauguration du grand orgue. Concert religieux..... (Programme). *Pontoise, imp. Pâris, une page in-4°.*

389. Église Saint-Maclou, à Pontoise, Seine-et-Oise (Notice descriptive de l'), Magasin Pittoresque. *Paris, in-4°, numéro de septembre 1880.*

N° 37. p. 289, avec une gravure sur bois : le portail occidental.
L'*Écho Pontoisien*, dans ses numéros des 30 juin, 7 et 15 juillet 1881, a reproduit cette Notice avec des commentaires.

390. L'église Saint-Maclou de Pontoise et le vandalisme légal, *par* J. Depoin. *Pontoise, imp. Pâris, 1881, 10 p. in-8°.*

Extrait du tome III des Mémoires de la Société historique de Pontoise.

Neuvième Section. — Saint-Martin

391. Factum pour Isaac Boucho, receveur général de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise.... appelant d'une sentence rendue au Châtelet, le 12 novembre 1665, contre Antoine Chaulin, orfèvre... (Signé) Givy. *4 p. in-4°, s. l. n. ni d.*

Fonds Pihan.

Maclou de la même ville, appelant ; contre MM. les doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Saint-Mellon de Pontoise, intimés. *A Paris, chez P.-G. Simon et N.-H. Nyon. 1783, 11 p. in-4°.*

Bibl. pop.

Onzième Section. — Notre-Dame

407 Abrégé historique de l'église Notre-Dame de Pontoise. *Troyes, Pierre Michelin, petit in-8°, s. d.* [*1703*].
2e Édition, Rouen, Cabut, 1718.
3e Édition, Paris, Imbert de Batz, 1724.
4e Édition, Paris, Gissey, 1727.
5e Édition, Paris, Valleyre, 1767.
6e Édition, Paris, Pihan de la Forest, 1838.

Voir sur cet ouvrage l'appendice B.

408. Mémoire pour les marguilliers de la paroisse de Notre-Dame de Pontoise, appelans ; contre les sieurs Héguin et Boudau, trompettes des gardes du corps et gendarmes de la garde, intimés. *S. l.* [*Paris*], *Le Breton, imprimeur ordinaire du Roi, 1759, 15 pages in-4°.*

Collection H. L. C.

409. Année de Paris, ou Pélerinages aux sanctuaires de la Mère de Dieu.... *Tours, Mame, 1842, 2 vol. in-12.*

Tome 2e, page 13 : Notre-Dame de Pontoise.

410. Le Monde illustré, journal hebdomadaire publié à Paris, n° 126 *du 10 septembre 1859 :* Pèlerinage du 8 septembre à la chapelle de la Vierge miraculeuse, à Pontoise. (Notice avec gravure sur bois représentant la chapelle, *par* d'Astrel.)

411. Bulletin religieux du diocèse de Versailles. *Versailles, Oswald, année 1866, n° du 16 septembre.*

Page 16e : le Pèlerinage de Notre-Dame de Pontoise.

412. Statue de Notre-Dame de Pontoise, *par M. l'abbé* Marchand. *Pontoise, imp. Dufey, 1866, 13 p. in-12.*

413. Le Pélerinage de Notre-Dame de Pontoise, et sa Vierge miraculeuse..., *par M. l'abbé* Marchand. *Pontoise, Dufey, 1873, in-12 de 76 pages.*

414. Lettre sur l'église Notre-Dame de Pontoise, *par M.* François. *Pontoise, chez Seyès, 1876, 16 p. in-8°.*

Douzième Section. — SAINT-PIERRE

415. Plaidoyez de M. LOYS SERVIN, conseiller du Roy.... *Paris, chez Jean de Heuqueville, 1603, 3 vol. in-8°.*

Tome 2 : Plaidoyer relatif au prieuré de Saint-Pierre de Pontoise.

Treizième Section. — TRINITAIRES-MATHURINS

416. Mémoire concernant les religieux du couvent des Mathurins de l'Hermitage de Saint-Michel de Pontoise. *Paris, 1745, s. n., 24 pages in-f°.*

417. Mémoire pour demoiselle Marie-Magdeleine Benoist, veuve du sieur Henry, bourgeois d'Andrésy..., contre les religieux, ministre et couvent des Mathurins de Pontoise..., et contre les nommez Rousseau et Chéron. *Paris, Robustel, 1745, 15 pages in-folio.*

Fonds Pihan.

Quatorzième Section. — URSULINES

418. Les Chroniques de l'ordre des Ursulines recueillies.... *par M. D. P. V. Paris, Henault, 1673, 2 vol. in-4°.*

Tome 1, page 140 : L'an 1616, Pontoise; 2e partie du vol., page 144 : Vies de sœurs Jeanne Chereau, Germaine Tiercelin, Geneviève Pertuis, etc.

419. (Lettre circulaire adressée aux Révérendes Mères supérieures des Ursulines, le 10 may 1673, par sœur G. de Saint-Antoine, des Ursulines de Pontoise, pour annoncer la mort de Révérende Mère Jeanne Parfait, dite des Anges). *S. l. n. ni d., 7 pages in-4°.*

420. Journal des illustres religieuses de l'ordre de Sainte-Ursule. *Bourg-en-Bresse, Roux, 1684-1690* (H. 1717 à 1719), *4 vol. in-4°.*

421. Histoire de sainte-Angèle Mérici et de tout l'ordre des Ursulines, *par l'abbé* POSTEL. *Paris, Poussielgue, 1878, 2 vol. in-8° avec figures.*

Tome Ier : Monastère de Pontoise, p. 390.

Quinzième Section. — VICARIAT

422. Monitoire (par EUSTACHE CHOUQUET, curé de Saint-Maclou et vice-gérant de la juridiction ecclésiastique du Vexin Français, à tous les curés et vicaires dudit Vexin. Du 6 avril 1784). *Paris, Delaguette, placard in-f°, s. d.*

Arch. Mun.
Voir, au sujet du grand-vicariat, le chapitre suivant.

CHAPITRE SEPTIÈME

Histoire Ecclésiastique, Liturgie

423. Rothomagensis Cathedra seu Rothomagensium pontificum dignitas et auctoritas in suam diocesanam Pontesiam auctore ROBERTO DENYALDO, Gisortiano presbytero et decano. *Parisiis apud Carolum Chatelain, 1633, in-4° de 230 pages, y compris les preuves.*

Collection L. T.

424. Æquissimo parisiensis præfecturæ causarum generali judici... ROBERTUS DENYALDUS... facere judicium et justiciam, et non tradere me calumniantibus me. *S. l. n. d., in-4°, pièce de 8 p. (Kal aug. 1633).*

Au sujet de l'ouvrage précédent.
Collection L. T.

425. Histoire de l'origine et fondation du Vicariat de Ponthoise (*par* GUY BRETONNEAU, d'après le père Lelong; par l'archevêque François de Harlay, d'après Deslyons, p. 393). *Paris, Pierre Targa, 1636, un vol. in-4° de 84 pages et V de préface et table.*

426. Histoire véritable de l'antiquité et prééminence du Vicariat de Pontoise et du Vexin le François, servant de réponse à l'histoire supposée de son origine et fondation...., avec une ample déclaration des privilèges, franchises et libertés de la ville de Pontoise (*par l'abbé* FERRET, d'après le père Lelong et Barbier). *Paris, veuve Pierre Chevalier, 1637, 4 ff. 160 p. in-4°.*

Achevé d'imprimer le 16 décembre 1636.

426 *bis*. Plus autre édition :
1637, Paris et Pontoise, J. de la Varenne, in-4° de 160 pages.

427. L'Œuvre de pacification ou catéchisme des controverses en forme de décision, par le religiossissime François, archevesque de Rouen, primat de Normandie.... *Au château archiépiscopal de Pontoise, par Henry Estienne, imprimeur ordinaire de mondit Seigneur......, 1639, avec privilège du Roy, in4-° de 505 pages, plus 18 feuillets pour les titres, etc.*

Il y a une autre édition de cet ouvrage : *Pontoise, 1640, in-8°.*

Voir le Catalogue de l'Exposition de l'imprimerie, au Cercle de la Librairie, Paris, 1880.

M. Claudin, libraire à Paris, possède un exemplaire de cet ouvrage rarissime.

Voir plus loin la reproduction du titre, à l'appendice F.

428. Pouillié général contenant les bénéfices de l'archevesché de ...... et des diocèses,.... de Rouen. *Paris, Gervais Alliot, 1648, 8 vol. in-4°.*

Tome VI : Les bénéfices de l'archevesché de Rouen.

429. Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France, commencée à Pontoise au couvent des Cordeliers et continuée à Paris..... es années 1660 et 1661. *Paris, A. Vitré, 1660, in-f°.*

430. Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France, commencée à Pontoise au couvent des Cordeliers et continuée à Paris..... es années 1665 et 1666..... *Paris, Vitré, 1666, in-f°.*

431. Procès-verbal de l'assemblée du clergé, tenue à Pontoise et Paris, 1665 et 1666, *par* Longuet. *Paris, Vitré, 1666, in-f°.*

Autre édition en 1671.

432. L'innocence reconnue par les arrêts de la Cour de Parlement donnez en faveur d'honneste personne Jean Cornu, arpenteur royal et ancien marguillier de l'église et fabrique Nostre-Dame de Pontoise, contre l'ordonnance du sieur archidiacre du Vexin le François, obtenue par surprise à la requeste de M. Claude Langlois, curé de ladite église.... le 26 septembre 1668.... *S. n., d. ni l., 4 p. in-4°.*

Se termine par un extrait d'arrêt du Parlement, en date du 12 mai 1670.

433. Remontrance du clergé de France faite au Roy......... par Monseigneur.... Jacques-Adhémar Monteil de Grignan, Evêque et comte d'Uzès...., assisté de tous Messeigneurs les archevêques, évêques et autres députés de l'assemblée générale qui se tient présentement à Pontoise (8 septembre 1670). *Paris, Vitré 1670, in-4°.*

434. Remontrance de l'assemblée générale du clergé de France faite au Roi par Monseigneur l'archevêque coadjuteur de Reims.... *Paris, Léonard, 1670, in-f°.*

435. Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France assemblé, par permission de Sa Majesté, en la ville de Pontoise, pour le don de la somme de deux millions deux cent mille livres accordé à sa dite Majesté, le 13e jour de novembre 1670. *S. l. n. d. in-4°.*

436. Délibération de l'assemblée générale du clergé de France, qui convie tous les évêques.... Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France tenue à Pontoise, au couvent des Cordeliers, en 1670. Du 17 novembre, à 8 heures du matin. *S. l. n. d., in-4°.*

437. Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France tenue à Pontoise, au couvent des Cordeliers, en l'année 1670. *Paris, Vitré, 1671, in-f°.*

438. Règlement fait par l'assemblée générale du clergé de France tenue à Pontoise, au couvent des Cordeliers, en l'année 1670.... *S. l. n. d., in-4°.*

439. Suite de la clef du grand Pouillié des bénéfices de France (*par le Père* LUBIN). *Paris, Alliot, 1671, 2 vol. in-4°.*

440. Recueil général de tous les bénéfices..., *par* LE PELLETIER. *Paris, 1690, 1 vol. in-12 en deux parties.*

441. Factum pour les échevins et habitans de Pontoise, apellans comme d'abus et demandeurs contre Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen.... (Signé : Brard, avocat). *S. l. n. d.* [*169...*] *6 p. in-f°.*

442. Mémoire pour Monsieur l'Archevêque de Rouen, contre les habitans de Pontoise. *S. l., n. ni d., 4 p. petit in-f°.*

Au sujet de la provision au vicariat de Pontoise et du Vexin, donnée par l'archevêque de Rouen à l'abbé Colbert de Croissy.

Fonds Pihan. — Une note manuscrite de M. Pihan indique qu'il y a un arrêt du 13 juin 1693, en faveur de l'archevêque de Rouen.

443. Éclaircissement de l'ancien droit de l'Évêque de l'église de Paris sur Pontoise et le Vexin Français, contre les prétentions des archevêques de Rouen, *par* JEAN DESLYONS. *Paris, chez Maurice Villery, 1694, petit in-8° avec carte.*

Collection L. T.

443 *bis.* Autre édition, même titre et année. *Paris, imp. veuve Ch. Coignard, VIII et 408 pages.*

Collection H. L. C.

444. Extrait des registres de Parlement. Entre messire Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen..., et messire Pierre de

Monthiers..., président lieutenant général.... au bailliage de Pontoise. Du 28 février 1695. *3 p. in-4°, s. n., l. ni d.*

Fonds Pihan.

445. Nouveau Pouillié des bénéfices du diocèse de Rouen.... *Paris, chez Louis Guérin, 1704, un vol. in-4°.*

445 *bis.* Autre édition :
Rouen, chez Eustache Viret, 1704, un vol. in-4°.

446. Lettre de trois curez du Vicariat de Pontoise, sçavoir : Messieurs *le* curé du Beslay, de Santeüil et de Brignencourt, adressée à M. l'Archevêque de Roüen, le 13 février 1717, au sujet de la Constitution Unigenitus. *4 p. in-4°, s. n., d. ni l.*

447. Histoire des ordres monastiques religieux et militaires des congrégations séculières, *par le Père* Hélyot. *Paris, Coignard, 1721, in-4°.*

Détails sur les maisons religieuses de Pontoise et leurs costumes.

448. Nouvelles Ecclésiastiques, depuis l'année de la Constitution en France jusqu'au 23 février 1728, que lesdites nouvelles ont commencé d'être imprimées. *S. l. n. d., in-4°.*

449. Nouvelles Ecclésiastiques ou Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique (années 1728-1798). *S. l. n. d., 71 vol. in-4°.*

450. Table des noms et matières contenus dans les Nouvelles Ecclésiastiques ou Mémoires pour servir.... (années 1728-1731). *S. l., 1734, 2 tomes en 1 vol. in-4°.*

451. Table raisonnée et alphabétique des Nouvelles Ecclésiastiques, depuis 1728 jusqu'à 1760 inclusivement. *S. l., 1767, 2 vol. in-4°.*

452. Supplément des Nouvelles Ecclésiastiques (années 1733-1748). *S. l., 16 tomes in-4°.* (Publié *par le P.* Patouillet, jésuite. Contre-partie des Nouvelles Ecclésiastiques.)

453. Nouveau Pouillié des bénéfices du diocèse de Rouen. *Rouen, veuve Le Boullenger, 1738, un vol. in-4°.*

454. État des archevéchez, évéchez, abbayes et Prieurez de France..., *par Dom* Beaumier. *Paris, Boudet, 1743, 2 vol. in-4°.*

455. Mémoire sur le droit de connaître des causes des ecclésiastiques et des nobles domiciliés dans l'étendue de la châtellenie de Pontoise. *Paris, 1744, 34 p. in-f°, s. n.*

456. Arrêt rendu par le Parlement (sur ce sujet). *Paris, 1744, s. n., 4 p. in-4°.*

457. Office de Saint-Maclou, *petite brochure de 12 p. sans titre, n., l. ni d.* [*Circà 1750.*]

Collection H. L. C.

458. Livre des saluts à l'usage des paroisses de Pontoise, contenant les répons, hymnes, proses et autres prières qu'on chante auxdits saluts dans le cours de chaque année. *Paris, chez les libraires réunis, 1773, petit in-12, 336 pages.*

Sur le verso d'une feuille qui précède le titre, se trouve une notice commençant ainsi : Avis. Antoine Colliac, rue de la Coutellerie, à Pontoise, vend toutes sortes de livres, etc.... — Collection L. T.

459. Tableau des élections, affiliations et taxes faites au chapitre de Pontoise pour les religieux Cordeliers conventuels de la province de France. *7 p. in-f°, s. n., l. ni d.* [*Circà 1785?*]

On y voit que le gardien du couvent de Pontoise était le P. Lefèvre, et qu'il y avait 15 religieux. — Fonds Pihan.

460. Le Livre des Saluts du Très-Saint-Sacrement, à l'usage des Carmélites de Pontoise. *Pontoise, imp. Ve Dufey, 1824, 60 p.*

461. A la suite : Fêtes de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation, le 18 avril et le 23 septembre. *4 p., imp. Dufey, à Pontoise, s. d.* [*Circà 1824?*] *in-8°.*

462. Neuvaine en l'honneur de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation, avec un précis de sa vie..... *Pontoise, imp. Ve Dufey, 1824 (couverture bleu-clair), 36 pages in-24.*

Collection J. D.

463. Litanies en l'honneur de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation, de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel.... *A Pontoise, imp. Dufey, s. d.* [*Circà 1825?*] *in-24, 10 pages.*

464. Neuvaine en l'honneur de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation, *par Mgr l'évêque de* B.... *Paris, Pillet, 1838, 50 pages in-16.*

465. Renouvellement séculaire du vœu de la ville de Pontoise. Signé : *l'abbé* M. WEBER. *Pontoise, imp. Dufey, 1838, 11 pages in-8°.*

Collections H. L. C. et J. D.

466. Aspirations de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation, fondatrice des Carmélites de France. *Pontoise, Dufey, 1846, 8 pages in-16.*

Collection J. D.

467. Relation de la magnifique procession des deux paroisses de Pontoise...., qui a eu lieu le 11 juin 1850, *par M. l'abbé* Asseline. *Pontoise, imp. Dufey, 1850, in-8°, 12 pages.*

Collection L. T.

468. Ordo divini officii..... ad usum Diocesis Versaliensis, pro anno 1855. *Paris, Hachette, 1855, 1 vol. in-12.*

Publication annuelle durant encore. Les dernières années sont publiées à Versailles chez Oswald.

469. L'ancienne Église de France ou état des archevêchés et évêchés de France...., *par* Sandret. 1re année. *Paris, Dumoulin, 1866, 1 vol. in-8°, 340 p.*

Eglise de Rouen.

470. La France Pontificale...., histoire chronologique et biographique des archevêques et évêques de tous les diocèses de France...., *par* H. Fisquet. *Paris, Repos, 1866, in-8°.*

Eglise de Rouen.

471. N.-D. de Pontoise. Santé des malades.... *Paris, veuve Saudinos, Ritouret, s. d.* [*Circà 1874?*] *4 pages in-32.*

Petite feuille gravée contenant l'image de la statue de Notre-Dame, un hymne en musique et un oremus.

472. Topographie ecclésiastique du département de Seine-et-Oise, *par* Dutilleux. *Versailles, Cerf, 1874, 99 p. in-8° avec cartes.*

Extrait de l'Annuaire de Seine-et-Oise de 1874.

473. Tableau des abbayes et des monastères, *par* Peigné-Delacourt. *Arras, Planque, 1875, un vol. in-4°.*

474. A Notre-Dame de Pontoise, santé des malades, cantique. *Pontoise, imp. Pâris, 1878, in-16, 2 p.*

CHAPITRE HUITIÈME

Législation

Première Section. — Édits royaux et Lois

475. Édit et déclarations du Roy, et arrests de la Cour de Parlement donnez (de 1537 à 1610) en faveur.... du prevost en garde... de Ponthoise, contre le lieutenant particulier du bailly de Senlis au siége de Ponthoise. *4 p. petit in-f°, s. n., l. ni d.* [*Circà 1610 ?*]

Fonds Pihan.

476. Édit supprimant les maîtrises d'eaux et forêts de Laon, Chauny, Meulan et Pontoise. *Paris, s. n., 1669, 8 p. in-4°.*

Collection L. T.

477. Édit du Roy portant création d'une élection et recepte de tailles en chef et grenier à sel à Pontoise (mars 1691). *Frédéric Léonard, sans l. ni d., petit in-4°.*

Arch. mun. et Fonds Pihan.

478. Édit du Roy portant réünion de la prevoté Royale de Pontoise au bailliage de ladite ville. Donné à Versailles en avril 1740. *Paris, chez Pierre Simon, 1740, 4 pages in-4°.*

Collection H. L. C.

479. Édit du Roi portant création de trois offices de conseillers au bailliage de Pontoise. Donné à Versailles au mois de septembre 1773, registré au Parlement le 16 décembre audit an. *Paris, imprimerie Royale, 3 p. in-4°.*

479 *bis.* Autre édition :
A Paris, chez Simon, 1773, 3 p. in-4°.

Collection H. L. C. et Fonds Pihan.

480. (**Déclarations et édits royaux relatifs aux séjours du Parlement à Pontoise**).

Voir plus haut au chapitre 5 : Parlement a Pontoise.

481. Édit du Roi portant création de trois offices de conseillers au bailliage de Pontoise. Donné à Versailles au mois de septembre 1773. *Paris, chez Simon, 1779, 4 pages in-4°.*

Collection L. T.

482. Édit du Roi portant suppression de l'office de lieutenant général de police de la ville de Pontoise. Donné à Versailles au mois de janvier 1779, registré au Parlement le 5 février audit an. *Paris, imprimerie Royale, 3 pages in-4°, s. d. (1779).*

482 *bis*. Autre édition :

Paris, chez Simon, s. d., 3 p. in-4°.

Collections L. T., H. L. C. et Fonds Pihan.

483. Loi portant vente à la Municipalité de Pontoise des domaines nationaux y désignés (sis à Pontoise). Donné à Paris, le 12 décembre 1790. *Paris, imp. Royale, 1791, n° 195, 4 p. in-4°.*

Collection L. T.

484. Loi qui autorise le directoire du district de Pontoise à acquérir la maison appellée le Grand-Vicariat pour y faire son établissement et celui du Tribunal... Donnée à Paris, le 23 février 1791. *Paris, imp. Royale, 1791, 2 p. in-4°.*

Collection L. T.

Deuxième Section. — Coutumes

485. Les coustumes des duchez, contés et chastellenies du Bailliage de Senlis, anciens ressors et des chastellenies particulières et subalternes desdits duchez, contez et chastellenies. Coustumes généralles... de Clermont en Beauvoisis... *Paris, Galliot, Dupré et Jehan André, 1540, petit in-f° gothique.*

486. Les coustumes des duchez, contés et chastellenies du bailliage de Senlis, anciens ressors et autres chastellenies particulières et subalternes de chascune..., toutes lesdites coustumes avec leurs procès-verbaux..., mil cinq cent XLIII. On les vend à Paris en la boutique *de Charles Langelier, petit in-8° de 2 ff. préf. et CCXXV ff. chiffrés. Plus un feuillet présentant au recto le portrait du Roi, et au verso la marque de l'Angelier. S. l. ni d. (1543?)*

487. Les coustûmes des duchez, contés et chastellenies du bailliage de Senlis, anciens ressorts et autres chastellenies particulières et subalternes..., toutes lesdites coustumes par ordonnance

du Roy accordées, reformées et mises par devant la Cour de Parlement. On les vend à Paris, au palais, par *Gilles Corrozet, 3 p. en 1 vol. petit in-8° goth.*

A la fin on lit : « Fin des Coustumes..... imprimées à Paris ceste présente année 1551, par Jehan Real. »

488. Les coustumes générales et particulières de France et des Gaulles, corrigées et annotées... *par* CHARLES DU MOULIN... *Paris, Jean Houzé, 1604, 2 vol. in-f°.*

Tome I, pages 306 à 355 : Coustumes du bailliage de Senlis.

489. Les covstvmes générales des bailliages de Senlis... Dernière édition commentée *par* LAVRENT BOVCHEL, advocat en la Cour de Parlement de Paris. *Paris, Rolet-Bovtonné..., 1631, 1 vol. in-4°.*

Il y a d'autres éditions.

490. Les coustumes du bailliage de Senlis, corrigées sur l'original qui est au greffe de la Cour..., *par* JEAN-MARIE RICARD, advocat au Parlement. *Paris, chez Jean Guignard le père, 1664, petit in-4°.*

491. Coutumes du bailliage de Senlis et son ancien ressort, comprenant Senlis, Beauvais, Compiègne, *Pontoise,* Chaumont, Magny, Beaumont, Chambly et Creil, etc., *par M.* DE SAINT-LEU, avocat du Roi au présidial de Senlis. *Paris, Maurice Villery, 1703, in-4°.*

492. Nouveau coutumier général..., *par* CHARLES BOURDOT DE RICHEBOURG. *Paris, Brunet, 1724, 4 vol. in-f°.*

2e vol., pages 709 à 760 : Coustumier du bailliage de Senlis, 1539.

493. Coutumes du bailliage de Senlis, réformées en 1539..., *par M.* BONHOMME.... *Senlis et Paris, Knapen, s. d.* [*Circà 1750*], *petit in-16 de 320 pages.*

494. Esprit des coutumes du bailliage de Senlis et les textes tant de la première compilation de ces coutumes et des ordonnances du bailliage de Senlis, faites en 1493, que des rédactions de 1506 et réformation de 1539 conférées ensemble, *par* PIHAN DE LA FOREST, avocat. *Paris, chez Butard, 1771, in-12°, XXX et 534 pages.*

Collection L. T.

495. (Usages locaux de l'arrondissement de Pontoise).

Contenus dans l'Annuaire de Seine-et-Oise de 1868.

496. N° 1...... du lundi 8 janvier 1816. Mémorial administratif de la Préfecture de Seine-et-Oise. (Recueil périodique sans titre, *un vol. in-8°* chaque année). *Versailles, imp. Jacob.*

A partir de 1821, il prend le nom de : « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-et-Oise » ; ouvrage in-8° qui, publié à Versailles, parait encore.

CHAPITRE NEUVIÈME

Géographie. — Voyages. — Guides et itinéraires

497. Topographia Galliæ.... *per* MARTINUM ZEILLERUM. *Francofurti, curâ et impendio Caspari Meriani, 1655. 4 vol. grand in-4° avec planches.*

C'est l'ouvrage appelé le *Zeiller* ou *Méryan*. Il y a une notice descriptive sur Pontoise, mais pas de vue de cette ville.
Autre édition en allemand, 1657. Autre en hollandais, en 1660.

498. Le grand atlas ou cosmographie Blaviane, *par* JEAN BLAEU. *Amsterdam, Blaeu, 1663, 12 vol. grand in-f°.*

VII° vol. Pays et comté Vexin François. Carte et texte.
Collection L. T.

499. Le voyageur d'Europe, *par* ANTOINE JOUVIN, *de Rochefort. Paris, chez Pepie, 1684, 6 vol. in-12.*

Voir 6° volume : Voyage d'Angleterre, page 411. une description de Pontoise.

500. Dictionnaire universel géographique et historique, contenant etc...., *par M.* CORNEILLE, *de l'Académie Française (frère du grand Corneille). Paris, Coignard, 1708, in-f°.*

Voir tome 2, page 628, article sur Maubuisson; et tome 3, page 158, article sur Pontoise.

501. Dénombrement du royaume, *par* M..... *Paris, Saugrain, 1709, 2 vol. in-8°.*

502. La Généralité de Paris, divisée en ses XXII élections..., *par* CHALIBERT DANCOSSE. *Paris, Michel David, 1710, un vol. in-12.*

503. Description historique et géographique de la France..., *par M. l'abbé* DE LONGUERUE. *Paris, Pralart, 1719, 2 vol. in-f°.*

504. Nouveau dénombrement du royaume, par généralités, élections, paroisses et feux, etc., *par* SAUGRAIN. *A Paris, chez Saugrain l'aîné, 1720, 1 vol. in-4° en deux parties.*

505. Nouveau voyage de France géographique, historique..... *Paris, Saugrain*, 1720, *un vol. in-12.*

506. Nouvelle description de la France, *par* Piganiol de la Force, 2e édition. *Paris, Delaulne, 1722, 7 vol. in-12.*

507. Nouveau voyage de France, avec un itinéraire, etc. *Paris, Legras, 1724, in-12 avec carte.*

508. Dictionnaire universel de la France ancienne et moderne... *Paris, Saugrain, 1726, 3 vol. in-f°.*

509. État de la France..., *par M. le comte* de Boulain Villiers. *Londres, chez Wood et Palmer, 1727, 3 vol. in-f°.*

Tome I, pages 25, 43 et 52 : articles sur Pontoise.

510. Nouveau voyage de France, avec un itinéraire et des cartes... Nouvelle édition...., *par M.* Piganiol de La Force. *Paris, chez Théodore Legras, 1751, in-12.*

Voir page 298 : Notice sur Pontoise dans le voyage de Paris à Rouen.

511. Nouvel atlas de la généralité de Paris, divisée en ses 22 élections..., *par* L.-C. Desnos, ingénieur-géographe..... *Paris, 1762, un vol. in-4° avec titre gravé, texte et carte.*

Collection L. T.

512. La géographie ou description générale du royaume de France, divisé en ses généralités ; contenant toutes les provinces, villes, etc., *par M.* Dumoulin. *Paris, chez Leclerc, 1764, in-8° avec cartes.*

Tome 1er, page 108 : Pontoise et Auvers, avec carte de l'Election de Pontoise.
Collection L. T.

513. Dictionnaire géographique portatif de la France..... *Paris, Desaint et Saillant, 1765, 4 vol. in-12.*

514. Dictionnaire universel de la France, contenant la description....., *par* Robert de Hesseln. *Paris, Desaint, 1771, 6 vol. in-12.*

515. Itinéraire portatif ou guide historique et géographique du voyageur dans les environs de Paris, à 40 lieues à la ronde. *Paris, Nyon, 1771, 2 vol. in-12.*

516. Dictionnaire universel français et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux (nouvelle édition). *Paris, 1771, 8 vol. in-folio.*

Voir 6e vol. Notice sur Pontoise.

517. Guide royal ou Dictionnaire topographique.... du royaume *par* L. Denis. *Paris, chez Pasquier, 1774, 2 vol. in-12.*

Pontoise, tome 2e.

518. Le Conducteur Français, contenant les routes desservies par les nouvelles Messageries..., *par* L. Denis. *Paris*, *chez Riboy*, *1776*, *in-8°*.

Voir 1er cahier, Pontoise.
Collection L. T.

519. Nouveau voyage en France, géographique, historique et curieux...., ouvrage enrichi d'une grande carte de France et de figures en taille douce, *par M.* L. R... *Dernière édition*, *à Paris*, *chez les libraires associés*, *1778*, *in-12*.

Attribué par Barbier à Saugrain.

520. Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs..., *par* Hurtaut *et* Magny. *Paris*, *Moutard*, *1779*, *4 vol. in-8°*.

521. Itinéraire portatif ou guide historique et géographique du voyageur dans les environs de Paris.... *Paris*, *chez Nyon*, *1781*, *un vol. in-12*.

522. Encyclopédie méthodique. Géographie dédiée à Monseigneur le comte de Vergennes. *Paris*, *Panckoucke*, *1784*, *2 vol. in-4°*.

523. Voyage pittoresque de la France, avec la description de toutes ses provinces, etc. *4 vol. in-f°*, *Paris*, *imprimerie de Monsieur*, *1784*, *gravure par Moreau*.

Voir le chapitre, « n° 24, Isle-de-France, » sur Pontoise et la gravure n° 24, de Moreau, qui porte ce titre : Vue de la ville de Pontoise, prise de la plaine de Mont-Buisson.

524. Nouvelle description des environs de Paris, etc., *par* J.-A. Dulaure, *en 2 parties*. *Paris*, *Lejay*, *1786*, *très petit in-12*.

Collection L. T.

525. Nouveau tableau historique et géographique de la France..., *par* Lecomte. *Paris*, *chez Froullé*, *1789*, *in-8°*.

526. Voyage dans les départements de la France..., *par* Lavallée (a paru par livraisons), Seine-et-Oise, 31 pages. *Paris*, *Brion*, *1772*, *in-8°*.

527. Description géographique, physique et politique du département de Seine-et-Oise, *par le citoyen* Garnier, *préfet*. *Paris*, *imp. des Sourds-Muets*, *an X*, *39 p. in-8°*.

528. Manuel du voyageur aux environs de Paris, contenant la description...., *par* P. Villiers. *Paris*, *Faure*, *1802*, *2 vol. petit in-18*.

Il y a une édition de 1830.

529. Cartes des districts publiées à Vienne en 1803. *In-folio en larg.*

Voir Pontoise.

530. Paris et ses curiosités, avec une notice historique et descriptive des environs de Paris. *Paris, Marchand, 1804, 2 vol. in-16.*

531. Dictionnaire universel, géographique.... de la France...., *par* PRUDHOMME. *Paris, Baudouin, 1804, 5 vol. in-4°.*

532. Les curiosités de Paris et de ses environs..., *par M.* E.-A. P.... *Paris, chez Roux, 1806, 2 vol. in-12.*

533. Description topographique et statistique de la France, contenant avec la carte de chaque département..., *par* J. PEUCHET.... *et* P.-G. CHANLAIRE. *Paris, chez Chanlaire, 1810, 3 vol. in-4°.*

Tome 3, livraison n° 54 : Seine-et-Oise.

634. Dictionnaire topographique des environs de Paris, *par* CHARLES OUDIETTE. *Paris, Dentu, 1812, in-8° avec carte.*

Autres éditions de 1817 et 1821.

535. Gazette de France, n° du 3 juillet 1813 (contenant le voyage de l'« Ermite de la chaussée d'Antin à Pontoise. »)

L'*Écho Pontoisien* du 23 septembre 1880 a reproduit cet article. Voir aussi les œuvres de M. DEJOUY.

536. Nouveau voyage pittoresque de la France, orné de 360 gravures exécutées, etc. *Paris, chez Ostervald l'aîné, éditeur, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 3, 1817, 3 vol. in-8°, parus par livraisons.*

Cet ouvrage ne contient que deux gravures intéressant le canton de Pontoise : 1°. N° 313, vue des ruines et du château de Maubuisson. — 2°. N° 316, vue de la chapelle Saint-Nicolas, au village d'Auvers ; avec notices.

Il y a des épreuves sur grand papier, 32 cent. sur 24.

Il a paru aussi la « *Suite au voyage pittoresque de France, chez le même,* » sans notices, vers 1835. Dans cette série ont paru :

N° 375, vue de l'Oise au confluent de l'Oise et de la Seine.
N° 380, vue de l'Oise à Beaumont.
N° 381, vue de l'Oise à l'Isle-Adam.
N° 382, vue de l'Oise à Auvers.
N° 383, vue de l'Oise à Pontoise.
N° 384, vue de l'Oise à Neuville.

537. Le guide du voyageur ou itinéraire instructif et amusant, *par* PIERRE BOITARD. Paris à Rouen par Pontoise. *Paris, Audot, 1823, in-18 avec carte.*

538. Description des environs de Paris..., *par* Alexis Donnet, ingénieur géographe, avec une carte et 62 gravures.... *A Paris, chez Treuttel et Wurtz, 1824, in-8°.*

Voir page 23, Notice sur Pontoise.

539. Nouveau dictionnaire historique des environs de Paris..., *par* Dufey *(de l'Yonne). Paris, Perrotin, 1825, un vol. in-8°.*

540. Manuel du voyageur aux environs de Paris, ou tableau actuel des environs de cette capitale..., *par* Isidore de Paty. *Paris, Roret, 1826, in-18.*

541. Guide du voyageur et du promeneur aux environs de Paris..., *par* Richard *et* de Saint-Hilaire. *Paris, Audin, 1827, un vol. in-24.*

Notice sur Pontoise, p. 335-336.

542. Itinéraire descriptif de la France, ou géographie complète... de ce royaume, *par* Vaysse de Villiers... *Paris, Renouard, 1830, in-8°.*

Voir : région du nord-ouest p. 121 et suivantes, route d'en haut de Paris à Rouen, par Pontoise.
Il y a une édition de 1802.

543. Itinéraire de Paris à Dieppe, par Rouen, route d'en hault; Saint-Denis, Pontoise, Magny, *par* F.-G. de Malvoisine. *Paris, Timothée Dehay, 1830, in-18.*

Page 19 et suivantes, Notice sur Pontoise.

544. Guide pittoresque du voyageur en France.... *Paris, Firmin Didot frères, 1834, 6 vol. in-8° avec cartes et gravures.*

Il y a une autre édition datée de 1838.
Voir 1re série : Notice sur Pontoise.

545. Les jeunes voyageurs en France..., *par* Depping. *4e édition, Paris, Ledoux, 1834, 6 vol. in-12.*

546. Description géologique des environs de Paris, *par* Cuvier *et* Brongniart. *Paris, d'Ocagne, 1835, un vol. in-8°.*

547. France pittoresque, ou description pittoresque, topographique et statistique des départements et colonies de la France..., *par* A. Hugo. *Paris, Delloye, 1835, 3 vol. in-4°.*

548. Essai sur le département de Seine-et-Oise. (Extrait des Nouvelles annales des voyages, *par* A. Egron). *Paris, Pihan de la Forest, 1839, un vol. in-8°.*

549. Journal l'Illustration. *Paris, grand in-4°, 7e volume, 1846.*

N° 172, samedi 13 juin 1846, pages 227 et suivantes : Chemin de fer du Nord. 1re section de Paris à Amiens (article sur Pontoise et gravures).

Il a été fait un tirage un peu modifié sous ce titre : Chemin de fer du Nord. De Paris à Bruxelles. Itinéraire illustré..... Prix 75 centimes. Paris, aux bureaux de l'*Illustration*, s. d. 32 pages in-4° avec gravures sur bois.

550. Dictionnaire géographique, historique.... de la France, illustré de gravures..., *par* A. GIRAULT DE SAINT-FARGEAU. *Paris, Firmin Didot, 1846, 3 vol. in-4°.*

551. Les chemins de fer, *par* RICHARD. Chemin de fer du Nord. De Paris à la frontière de Belgique, par Lille et Valenciennes. *Paris, Maison, s. d.* [*1847 ?*] *49 p. et XXXIV grand in-16.*

552. Géographie départementale... de la France, publiée sous la direction *de MM.* BADIN *et* QUANTIN. (Département de Seine-et-Oise). *Paris, J. Dubochet et Lechevalier, 1847, in-12.*

(Voir n° 4).

553. Itinéraire illustré historique et anecdotique du chemin de fer du Nord.... *Paris, 1852, très grand in-8° avec gravures sur bois.*

554. Guide de l'étranger en Belgique, de Paris à Cologne.... *Bruxelles, Méline et Gansz, 1853, in-12.*

555. Guide Chaix. Bibliothèque du voyageur. Nouveau guide de Paris à Bruxelles et à Cologne.... *Paris, N. Chaix, 1853, 1 vol. in-16 jésus avec lithographies.*

556. Guide de la ligne du Nord. *Paris, Paulin et Le Chevalier, petit in-16, grav. 156 pages.*

557. Chemin de fer du Nord. Guide du voyage. Paris, Valenciennes, Bruxelles et Anvers..., *par* CH. HÉRARD. *Paris, Bonaventure et Ducessois* [*1855 ?*] *38 pages in-12.*

558. Guide Chaix. Bibliothèque du voyageur. Nouveau guide des environs de Paris, avec jolie cartes et gravures. *Paris, imprimerie N. Chaix, s. d.* [*Circà 1856*], *un vol. in-12.*

Voir page 525 : Notice sur Pontoise.

559. Tableau... des distances... de chaque commune du département de Seine-et-Oise aux chefs-lieux de canton, de l'arrondissement et du département. *Versailles, imp. Dufaure, 1857, in-4°.*

560. Voyage dans la vieille France, *par* JODOCUS SINCERUS (Zinderling)... *Paris, Dentu, 1859, un vol. in-12.*

561. Récits historiques et légendaires de la France. Excursions dans le département de Seine-et-Oise, *par Madame* DE GAULLE. *Paris, Lethielleux, 1861, un vol. in-12.*

562. Journal l'Illustration, publié à Paris.

Année 1862, n° 984, pages 11 et 12. Chemins de fer. Nouvelle ligne de Dieppe, par Argenteuil, Pontoise et Gisors, avec gravure sur bois représentant le nouveau pont de fer et partie de Pontoise.

Même journal. *Année 1863, n° 1067, du 8 août 1863,* sur l'ouverture de la nouvelle gare de Pontoise, du 1er août 1863, avec gravure sur bois (une singulière erreur place la gare au bord d'un lac).

563. Les chemins de fer illustrés, *par* N. GALLOIS. *Paris, lib. Dutertre, s. d. [1863?] grand in-4° avec gravures sur bois.*

10e livraison : Paris à Beauvais, par Pontoise. Il n'a paru que 10 livraisons.

564. Guides Garnier frères. Environs de Paris. Guide pratique... historique..., *par* AMÉDÉE DE CESENA. *Paris, Garnier* [*1864*], *in-18 anglais avec gravures et carte.*

Gravure sur bois représentant le pont du chemin de fer à Pontoise.

565. Dictionnaire géographique... de la France..., *par* ADOLPHE JOANNE. *2e édition, Paris, Hachette* [*1869 ?*] *1 vol. in-8°.*

566. Dictionnaire général de biographie et d'histoire, *par* DEZOBRY *et* BACHELET. *5e édition, Paris, Delagrave, 1869, grand in-8°.*

567. Dictionnaire historique de la France, *par* LUDOVIC LALANNE. *Paris, Hachette, 1872, un vol. grand in-8°.*

568. Environs de Paris illustrés, *par* A. JOANNE. *Un vol. de 850 pages, 245 gravures, grande carte, cartes, plans. Paris, Hachette, 1872, in-12.*

Il y a d'autres éditions, mais non datées.

569. Géographie du département de Seine-et-Oise, avec une carte coloriée et 25 gravures, *par* ADOLPHE JOANNE. *Paris, Hachette, 1874, in-12.*

570. Grand atlas départemental de la France, avec texte *par* H. FISQUET. *Paris, Abel Pilon, 1878. 2 vol. in-f° obl.*

Seine-et-Oise, carte n° 82. — (Voir n° 11 ci-dessus).

571. Anciennes organisations administratives de la France dans le département de Seine-et-Oise. Généralités, Élections, *par* MERCIER. *Versailles, 1875, in-8°.*

Tirage à part d'un article de l'Annuaire de Seine-et-Oise de 1875.

572. Le Petit Moniteur universel (journal quotidien, de Paris), *n° du 19 septembre 1877.*

Article de M. A. Brebion sur Pontoise.

CHAPITRE DIXIÈME

Administration locale et municipale. — Impôts divers

Voir à *Législation* pour les édits royaux et les lois

573. Extraict des registres du Conseil d'Estat. (Arrêt du 6 juillet 1634 et à la suite) : Extraict des registres du Conseil privé du Roy. (Arrêt du 27 mars 1635, au profit de Gabriel Honoré, commissaire examinateur et enquesteur à Pontoise). *3 p. in-4°, s. l., n. ni d.*

Arch. Mun.

574. Extraict des registres du Conseil d'Estat. (Arrêt du 2 janvier 1658, réduisant à huit le nombre des privilégiés résidant à Pontoise). *S. l. n. d., 8 p. in-4°.*

Collection J. D.

575. Extraict des registres des minutes du greffe du bailliage de Ponthoise. Audience du 20 octobre 1662. — Ensuite se trouve arrêt de Parlement du 5 février 1663, entre M. Lefebvre, prevost en garde de la ville de Ponthoise, et Mre Charles Demonthiers, seigneur de Saint-Martin...., président et lieutenant du bailly de Senlis, en la ville et chatellenie de Pontoise. *S. l., n. ni d., 3 p. in-4°.*

576. Sommaire du procès criminel pendant en la Chambre de Justice contre M. François Lempereur, receveur des tailles en l'eslection de Gisors et Ponthoise...., appellans de sentence rendue par le subdélégué de la Chambre à Gisors, le 10e décembre 1664. *S. n., d. ni l., in-4°, 52 p.*

577. Extrait des registres du Conseil d'Estat du Roy. (Arrêt du 24 octobre 1665, sur le logement et les vivres à fournir aux officiers

et chevaux légers de la Compagnie de Monseigneur le Dauphin, qui sont à Pontoise). *3 p. in-4°, s. n., l. ni d.*

Arch. mun.

578. De par le Roy. Extrait des registres du Conseil d'Estat (du 21 aoust 1665, sur une opposition de Mme la duchesse d'Aiguillon). *1 placard in-f°, s. l., n. ni d.*

Arch. mun.

579. Règlement entre les eschevins de la ville de Pontoise, Me Charles de Monthiers, lieutenant du bailly de Senlis audit Pontoise, et Me Jean Le Tellier, prevost maire audit lieu. (Extrait des registres du Conseil d'Estat, du 31 juillet 1666). *6 p. in-f°, s. n., l. n. d.*

Fonds Pihan et Arch. mun.

580. Extrait des registres du Conseil d'Estat. (Signification, en date du 19 juillet 1674, d'un arrêt du Conseil d'État du 7 juillet 1674, relatif au péage du pont de Pontoise). *4 p. in-4°, s. l. n. d.*

Archives H.-D.

581. De par le Roy. Tarif des droits de péage, tant par eau que par terre, droits de havage appartenans à l'Hostel-Dieu de Pontoise, donnez et accordez par les Roys de France, qui se perçoivent en la ville de Pontoise sur toutes et chacunes des danrées et marchandises et autres choses énoncées audit tarif, en passant et repassant dessus et dessous le pont et par les portes, et qui se deschargent ès ports et quais dudit Pontoise, en exécution des lettres patentes du Roy et des arrests du Parlement de Paris, des 2 mars 1654 et 17 juillet 1680. *Une page in-f° plano, s. l., n. ni d.*

Archives H.-D.

582. Factum pour les échevins et habitans de Pontoise, demandeurs en requeste du 26 octobre 1680....., et encore pour dame Louise-Marie Palatine de Bavières, abbesse de Nostre-Dame la Royale de Maubuisson-lès-Pontoise (et toutes les communautés religieuses de Pontoise), contre la prieure et religieuses de l'Hostel-Dieu de ladite ville.... *4 p. petit in-f°, s. l. n. d.*

(Voir à Hôtel-Dieu, chapitre 6e).
Archives H.-D. et mun.

583. Extrait des registres du Conseil d'État. Entre les eschevins et habitans de la ville de Pontoise.... et les prieure.... religieuses et couvent de l'Hostel-Dieu de Pontoise...., les religieuses de Maubuisson, les Carmélites, etc., au sujet des droits de havage. (Arrêt du 22 mars 1681). *9 p. petit in-f°, s. l., n. ni d.*

(Voir à Hôtel-Dieu, chapitre 6e).
Fonds Pihan et Archives H.-D. et mun.

584. Arrest de la Cour des aydes, rendu en faveur des parroisses de l'élection de Pontoise, généralité de Rouën, portant deffences aux fermiers des aydes de ladite élection de lever le droit de subvention dans les paroisses composées de deux cents feux, du ressort de la Cour des aydes de Paris, où le quatrième a cours. (Du 10 avril 1682). *A Paris, chez Fournot, imp., et la veuve Boüillerot, 1682. 4 p. in-4°, dont 2 de titre.*

Arch. mun.

585. G(énéralité) de Paris. É(lection) de Pontoise. Élection de Pontoise. Tarif des droits d'aydes qui se doivent percevoir sur les vins et autres boissons dans la ville de Pontoise et bas faux bourg de l'Aumône sur les vins et autres boissons. Du 7 février 1687. *8 p. in-4°, s. n., l. ni d.*

Arch. mun.

586. Arrest du Conseil d'Estat, du 9 août 1689, qui enjoint aux officiers de l'élection de Pontoise de faire leurs résidences dans lad. ville, etc. *4 p. in-4°, à Paris, chez la veuve Saugrain et Pierre Prault, 1723.*

Collection H. L. C.

587. Extrait des registres du Parlement. (Arrêt du 19 août 1694, sur la préséance des prevots de Pontoise). *2 p. in-4°, s. n., l. ni d.*

Fonds Pihan.

588. Exemptions de tailles et subsistance accordées par le Roi, à la ville, communauté et habitants de Pontoise, au moyen du tarif contenant les droits qui seront levés aux entrées de lad. ville, en exécution de l'arrêt du 22 novembre 1707. *Paris, C. Caillou, 1708, in-8°, pièce.*

589. Extrait des registres du Conseil d'État. (Du 28 may 1715, ordonnant que les droits de jauge et de courtage continueront d'être levés sur la vente au détail dans la ville et dans les faux bourgs de Pontoise, suivant la déclaration du 10 octobre 1689. *Paris, imp. Lemercier, 1715, 4 p. in-4°.*

Collection J. D.

590. Tarif dressé par le lieutenant de Pontoise.... d'augmentation de nouveaux droits et impôts qu'elles essayent de lever sur toutes choses passant par Pontoise. *S. l. n. d. [Circà 1715], in-4°.*

Indiqué par erreur aux catalogues comme datant de 1660 environ.

591. Extrait des registres du Conseil d'Estat. (Arrêt du 21 mars 1716, sur les droits d'entrée de la ville de Pontoise à partir du 1er avril 1716). *Grand placard in-f°. Paris, Gissey, s. d.*

Arch. mun.

592. Mémoire pour les maire, lieutenant de maire, et échevins de Pontoise, administrateurs du temporel du Collége de la même ville, et les dames prieure et religieuses du prieuré hospitalier de Saint-Nicolas, contre Charles de la Coré...., appelant d'une sentence rendue au bailliage de Pontoise le 13 novembre 1716. *Paris*, *imp. Knapen*, *s. d.*, *18 p. in-f°.*

Arch. mun.

593. Arrest de la Cour du Parlement en faveur des marchands de bois et autres, contre les gardes des ports des rivières, du 10 mars 1717 (en faveur de Jean Frère, marchand de bois à Pontoise, Louis Léguillier, marchand de bois à la Basse-Aumône, et autres). *4 p. in-4°*, *s. n.*, *l. ni d.*

594. Arrest du Conseil d'Estat du Roy, du 31 may 1723, qui déboute Thomas Sandrin et autres marchands de salines, à Pontoise, de leur requeste, etc. *S. l. (Paris)*, *veuve Jouvenel*, *1723*, *4 pages in-4°.*

Collection H. L. C.

595. Sentence rendue par M. le lieutenant civil, qui ordonne l'exécution des sentences, arrests et règlements intervenus sur le fait des Messageries, et qui condamne les nommés François Fortier, se disant facteur et commissionnaire de Pontoise, etc. (Du 11 juin 1732). *Imp. veuve Saugrain*, *1732*, *4 p. in-4°.*

Collection H. L. C.

596. Ordonnances de Monsieur l'Intendant de la Généralité de Paris, qui condamnent le sieur Philippe, notaire à Pontoise, en 800 livres d'amende et l'interdisent de toutes ses fonctions, pour différentes contraventions aux droits de la ferme du controlle des actes des notaires. (Du 31 octobre 1733). *4 p. in-4°*, *imp. veuve Saugrain*, *1723*, *4 p. in-4°.*

Collection H. L. C.

597. Arrest contradictoire de la Cour des Aydes de Paris, du 25 may 1734, entre Alexis Baillet, sous-fermier des Aydes de la Généralité de Paris. appelant, et Claude Le Comte, vigneron, intimé, qui infirme une sentence des élus de Pontoise et juge que les contraintes du fermier pour droits de gros des vins manquans à dépriser des inventaires, doivent être exécuttés par saisie et vente de meubles, nonobstant les oppositions, etc. *Paris*, *chez Pierre Prault*, *1734*, *4 p. in-4°.*

Collection H. L. C.

598. Arrest du Conseil d'Estat du Roy, en faveur des habitants de la ville et faux bourgs de Pontoise, avec le tarif des droits qui

doivent être perçus aux entrées de ladite ville : du 31 janvier 1736. *A Paris, chez Claude Girard, 1736, 16 pages in-4°.*

Autre tirage sous forme de grand placard, sur papier destiné à être affiché. *Même imprimeur.*

Collection H. L. C. et Arch. mun.

599. Arrest du Conseil d'Estat du Roy, qui fait déffenses au sieur duc de Boüillon, de percevoir à l'avenir aucuns droits de travers ou péage, sous quelque dénomination que ce soit, sur le pont et aux portes d'Ennery, de Barre et du Chapelet, et autres portes de la ville de Pontoise, Généralité de Paris. (Du 31 juillet 1736). *A Paris, de l'imprimerie Royale, 1736, 8 pages in-4°.*

Id. Autre édition en un placard in-f°, *imprimerie Royale.*

Collection H. L. C. et Arch. mun.

600. De par le Roy. Ordonnance de M. l'Intendant de la Généralité de Paris, du 3 aoust 1737, qui ordonne que, conformément à l'arrest du Conseil du 3 janvier 1736 et tarif arrêté en conséquence, le droit de sol par livre sera perçu sur tous les fermages dépendans du territoire de la ville et fauxbourgs de Pontoise.... *Paris, veuve Jouvenel, 1737, placard in-f°.*

Arch. mun.

601. Arrest du Conseil d'Estat du Roy, qui ordonne que le tarif inséré dans l'arrest du Conseil du 16 mars 1734, qui maintient les prieure et religieuses de l'Hostel-Dieu de Pontoise dans un droit de péage sur la rivière d'Oyse, audit lieu de Pontoise, sera réformé. (Du 30 juillet 1737). *A Paris, imp. royale, 1737, 8 pages in-4°.*

Collection H. L. C.

602. Arrest de nos seigneurs de Parlement..... concernant la vente du poisson de mer frais, sec et salé, dans l'étendüe de la ville, fauxbourgs et banlieüe de Pontoise, Saint-Oüen, bourg de l'Aumône, Cergy et Conflans-Sainte-Honorine. (Du 26 aoûst 1741). *Paris, Prault, imprimeur, 1741, 11 p. in-4°.*

Collection H. L. C.

603. Arrest du Conseil d'État du Roy (du 23 janvier 1742), qui reçoit Jacques Forceville, fermier général, opposant à l'arrêt du Conseil du 31 janvier 1736, en ce qu'il dispense l'adjudicataire du tarif de la ville et fauxbourgs de Pontoise, de donner en papier timbré les quittances des droits qui seront payés aux entrées de lad. ville, etc. *Imprimerie Lamesle (à Paris), 1742, 8 p. in-4°.*

Collection H. L. C.

Autre édition. Du 23 janvier 1742. Extrait des registres du Conseil d'État. *Paris, Prault, 1742, 8 p. in-4°.*

Collection S.-D.

604. Mémoire pour Jean Charles, contrôleur des cuirs de la ville de Pontoise...., contre Eustache Métayer, marchand tanneur.... *Paris, imp. Claude Simon, 1742, 7 p. gr. in-f°.*

Collection J. D.

605. Extrait des registres du Conseil d'Estat. (Du 3 septembre 1743, sur la messagerie et le carrosse de Pontoise). *27 p. in-4°, s. n., l. ni d. [Circà 1743].*

Fonds Pihan.

606. Arrest du Conseil d'Estat du Roy, portant confirmation de l'article VII du règlement du 26 mai 1719, qui permet aux fermiers des coches et carosses ayant la ferme des messageries, de desservir leurs messageries par la voye des coches et carosses.... *Paris, chez Pierre Prault, 1743, 28 p. in-4°.*

Collection H. L. C.

607. Mémoire signifié pour..... Seigneur, écuyer..... prévôt vicomtal de.... Pontoise, et Jean Letellier...., contre M. le président Ogier...., seigneur haut justicier de Berville.... *Paris, veuve d'Houry, 1744, 18 p. in-f°.*

Fonds Pihan.

608. Arrest du Conseil d'Estat du Roy, du 30 juillet 1837, registré au bureau de l'Hôtel-de-Ville de Paris le 25 octobre 1743, qui fixe les droits de péages qui seront perçus sur les batteaux passant sous le pont de la ville de Pontoise, au profit de l'Hostel-Dieu de ladite ville, avec le tarif desdits droits. *Paris, Prault père, 1744, 1 feuille in-f° plano.*

Arch. H.-D.

609. Mémoire sommaire pour M. le président Ogier contre les officiers de la prévôté en garde de Pontoise et les procureurs du même siége. *Paris, imp. Lamesle, 1744, 16 p. in-f°.*

Fonds Pihan.

610. Arrest de la Cour du Parlement, entre M. le président Ogier, seigneur haut justicier d'Hénonville, Berville et autres lieux...., Monsieur le prince de Conty, baron et seigneur haut justicier de l'Isle-Adam..., et les officiers de la Prévôté en garde de Pontoise... et les procureurs du même siége.... (Du 25 janvier 1744). *Paris, Simon, imprimeur, 1744, 4 p. in-4°.*

Fonds Pihan.

611. Addition de mémoire pour Jean Charles..... contrôleur des cuirs de Pontoise..., contre la veuve d'Eustache Métayer... *Paris, imp. Cl. Simon, 1744, 6 p. gr. in-f°.*

Collection J. D.

612. Addition de mémoire pour Jean Charles, contrôleur des cuirs de Pontoise...., contre la veuve d'Eustache Métayer. *Paris, imp. Cl. Simon, 1745, 4 p. gr. in-f°.*

Collection J. D.

613. Extrait des registres du Parlement, portant règlement pour la police des grains de la ville, ports, écarts et banlieue de Pontoise. (Du 24 avril 1751). *Paris, Simon, imp., 1751, 6 pages in-4°.*

Fonds Pihan.

614. Mémoire signifié pour les maire et échevins de la ville de Pontoise, propriétaires du droit de tarif des entrées des denrées et marchandises entrans dans la ville, contre Zely et ses cautions, anciens propriétaires du même droit. *Paris, Prault, 1753, 5 pages in-folio.*

Collection S.-D.

615. Arrest du Conseil d'État et lettres-patentes en faveur des habitans de la ville et des fauxbourgs de Pontoise, avec le tarif des droits qui doivent être perçus aux entrées de ladite ville, des 31 janvier 1736 et 14 août 1763.... *Paris, Simon, 1763, 39 p. in-4°.*

Arch. mun.

616. De par le Roi et messieurs les officiers au grenier à sel de Pontoise (affiche sur les droits du sel). *Paris, Knapen, 1763, un placard in-folio.*

Fonds Pihan.

617. Réflexions pour Me Luton, procureur au bailliage de Pontoise, contre M. le Procureur général. *Paris, imp. Valleyre jeune, 1775, 8 p. in-4°.*

Collection J. D.

618. Extrait des registres du Conseil d'État. Arrest du Conseil d'Etat du Roi, qui suspend la perception du droit de minage dans la ville de Pontoise, etc. (Du 30 avril 1775). *(Paris), s. l. Desprez, 4 pages in-4°.*

Collection L. T.
Même arrest en placard in-folio. *Paris, imprimerie Royale, 1775.*
Fonds Pihan et collection H. L. C.

619. Sentence du bailliage de Pontoise qui défend les inhumations précipitées. *1775, in-4°.*

620. Observations sommaires pour les sieurs Guinot et Garot, ci-devant fermiers généraux de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise... contre les sieurs Meulan des Fontaines et Maillot, ci-devant adjudicataires du Tarif de Pontoise. *Paris*, *Cellot*, *1764*, *15 p. in-4°*.

Collection S. D.

621. Précis pour les prieur et religieux Bénédictins, congrégation de Saint-Maur, de l'abbaye royale de Saint-Martin sur Viosne, lès Pontoise, contre le sieur André Métayer, adjudicataire des droits d'octroi et tarif de la ville et fauxbourgs de Pontoise. *Imp. Regnard (à Paris), 1765, s. l. 14 p., in-4°.*

Bibl. pop. et collection S.-D.

622. Mémoire pour les prieur et religieux Bénédictins, congrégation de Saint-Maur, de l'abbaye royale de Saint-Martin sur Viosne lèz Pontoise, contre le sieur André Métayer, adjudicataire des droits d'octroi et tarif de la ville et fauxbourgs de Pontoise. *Imprimerie Hérissant (à Paris), s. l. ni d.* [*Circà 1765*], *30 p. in-4°.*

Contient des détails sur l'origine de l'abbaye de Saint-Martin et l'ancien bourg de Saint-Martin.
Bibl. pop. et collections J. D. et S.-D.

623. Mémoire à consulter pour le sieur Guillaume Hannier, fermier des coches, carrosses et messageries roïales de Pontoise à Paris, retour et traverses, contre Nicolas Carpentier, coquetier et voiturier par terre, demeurant en ladite ville.... Délibéré à Pontoise, le 2 février 1770. *S. l., n. ni d., 16 pages in-4°.*

Collection S.-D.

624. Foire de Saint-Martin de Pontoise, établie de toute ancienneté par lettres-patentes des Rois, registrées en Parlement, en faveur des Abbé et Religieux de l'abbaye Royale de Saint-Martin dudit Pontoise. — Tarif des droits qui doivent être perçûs. — *Paris, s. d.* [*Circà 1775*], *imp. veuve Hérissant*, *4 p. in-4°.*

625. Sentence de police de la ville de Pontoise, concernant les portefaix, du 18 janvier 1776. *Paris, de l'imprimerie L. Cellot, 1776. Placard aux armes de France, gr. in-fol. carré.*

Collection J. D.

626. Arrest du Conseil d'État du Roi qui rétablit la perception du droit de minage dans la ville de Pontoise (appartenant à l'abbaye de Maubuisson), qui avait été suspendue par arrêt du 30 avril 1775. (Du 8 juillet 1776). *A Paris*, *chez Simon*, *1776*, *3 p. in-4°.*

Collection H. L. C.

627. Billet de logement ainsi conçu :

PAIN VIN VIANDE	ARMES ROYALES	FOIN AVOINE

De par le Roi
et MM. les Maire et Échevins de Pontoise,

. . . .

logera (deux dragons)
du régiment (de Schomberg),
pour nuit. Il fournira le lit, place au feu et à la chandelle, suivant l'ordonnance; et l'étape sera fournie par l'Étapier, suivant l'ordre du Roi. A Pontoise, en l'Hôtel-de-Ville, le.....

Après vingt-quatre heures, non recevable.

1 page in-8°, s. l., n. ni d.

Ce billet, daté à la main du 27 avril 1778, est signé de Bois-Adam.
Collection J.-D.

628. Arrest du Conseil d'État du Roy, du 17 septembre 1782, rendu en faveur de S. A. S. Monseigneur le prince de Conti, propriétaire du domaine de Pontoise. *Paris, Quillau, s. d., un placard in-folio.*

Fonds Pihan.

629. Ordonnance de Police du bailliage de Pontoise, qui enjoint aux meuniers de moudre dans les trente-six heures les grains qui leur seront apportés par les habitans de la ville... Du 29 novembre 1782. *(Paris), veuve Hérissant, 1782, 8 p. in-4°.*

Collection J. D.

630. Mémoire pour les marchands fariniers de Pontoise et autres, contre le sieur Clavel, régisseur de la Régie des Aides.... *Paris, imp. P.-F. Simon, 1782, 19 p. in-4°.*

Collection J. D.

631. Précis pour le sieur Nicolle, boulanger à Pontoise, contre le sieur Henri Clavel, régisseur des aides. *Paris, Simon, s. d.* [*Circà 1782*], *3 p. in-4°.*

Collection J. D.

632. Arrest de la Cour des aydes, rendu en faveur des paroisses de l'Élection de Pontoise.... Du 10 avril 1682. *Paris, Fournet, libraire, 1782, une feuille in-4°.*

633. Mémoire à consulter et consultation pour les marchands

fariniers de Pontoise, contre le sieur Henri Clavel, régisseur des aides. *Paris, imp. Lambert et Baudouin, 1783, 15 p. in-4°.*

Collection J. D.

634. Mémoire pour les marchands fariniers de Pontoise, contre le régisseur général des droits réunis... *Paris, imp. d'Houry, 1786, 38 p. in-4°.*

Collection J. D.

635. Tarif de Pontoise, 1786 (aux armes royales), contenant le tarif et un arrêt du Conseil d'État du Roi, du 27 décembre 1785. *Paris, veuve Hérissant, 1786, 19 p. in-4°.*

636. Sentence de police du bailliage de Pontoise, concernant les portefaix. (Extrait des registres du greffe de la police, du 28 juin 1787). *S. l. n. d., 4 p. in-4°.*

Collection J. D.

Id. Autre édition. *Paris, veuve Hérissant, 1786* (sic), *placard in-folio.*

Collection S.-D.

Six placards sur papier blanc, imprimés *par Cl. Simon, à Paris, en 1788,* ayant pour objet :

637. Le 1er, Bail des Dîmes de Bessancour.

638. Le 2e, les Redevances en grains de la récolte de 1787.

639. Le 3e, le Bail de la Ferme de Maubuisson.

640. Le 4e, l'adjudication du bail des Dîmes de Bessancour et autres lieux.

641. Le 5e, l'adjudication du bail de la maison dite de Saint-Louis, sise au fauxbourg l'Aumosne et d'autres lieux.

642. Le 6e, l'adjudication du bail de 2 fermes...

Le tout à la requête de l'Économe sequestre de l'abbaye royale de Maubuisson.

Fonds Pihan.

643. Pontoise. Bureau des pauvres, du 9 décembre 1788 au 25 mai 1789. Recettes... Dépenses.... *Paris, veuve Hérissant, 1789, 4 pages in-4°.*

Fonds Pihan et collection J. D.

644. Premier compte publié des revenus et des charges de la ville de Pontoise, rendu par M. de Monthiers, maire, sorti d'exercice le 21 février 1790. *Paris, imp. veuve Hérissant, 1790, 20 p. in-4°.*

Arch. mun. et collection J. D.

645. Département de la Seine et de l'Oise. Liste de MM. les administrateurs du district de Pontoise. *Versailles, imp. Pierres, s. d.* [*Circà 1790*], *2 p. in-4°.*

Arch. mun.

646. District de Pontoise, circulaire (du 25 juin 1791) aux Municipalités, signée des administrateurs Vanier, Soret et autres. *3 pages gr. in-f°, s. l. n. d.* [*Circà 1791*].

Collection J. D.

647. Antoine-Alexis Cadet de Vaux, président du département de Seine-et-Oise... aux Municipalités du district de Pontoise... *Paris, 1792, in-folio.*

648. Extrait des registres du Tribunal du District de Pontoise, 13 pluviôse an III. (Discours du commissaire national Delaistre). *Pontoise, imp. Dufey, s. d.*

Collection J. D.

649. Extrait du registre des délibérations du Conseil général du district de Pontoise. Séance publique du 29 germinal an II. (Sur le recensement des grains et farines). *4 p. in-4°, s. l., n. ni d.*

Arch. mun.

650. (Circulaire demandant des feuilles de parchemin pour faire des gargousses). Pontoise, le 17 prairial an II.... Mort aux tyrans. Pain aux chaumières. Les administrateurs du district de Pontoise, etc.... *Une p. petit in-f°, s. n., l. ni d.*

Arch. mun.

651. Projet d'établissemeut utile à la commune, présenté par le citoyen Nennet, officier municipal. *8 p. in-4°, s. l., n. ni d.* [*Circà an II*].

Bibl. pop.

652. Pontoise, ce 3 germinal an II... Liberté, Égalité... L'agent national et les administrateurs du district de Pontoise, aux citoyens maire et.... (Circulaire requérant des maçons pour travaux aux hospices militaires établis à Pontoise, Maubuisson, Poissy et Beaumont). *Une page in-4°, s. n., l. ni d.*

Arch. mun.

653. Réponse des administrateurs du district de Pontoise, aux inculpations dirigées contre eux, contre les commissaires chargés du recensement révolutionnaire, contre toutes les autorités constituées et la masse des citoyens du district. (Signé) Plessier, président; Fontaine......, administrateurs; Vavin, agent national; Lenoir,

secrétaire. *A Pontoise, de l'imp. de Dufey, local des ci-devant Cordeliers, s. d.* [*Circà l'an II*], *19 p. in-4°.*

Bibl. pop. et Arch. mun.

654. Extrait des registres du Comité de Salut public de la Convention nationale, du 22 germinal an II. (Mise en réquisition de « la huitième partie des cochons actuellement existant dans la République. »)

Ensuite, circulaire de Claude Vanier, agent national du district de Pontoise, commençant par : « De nouveaux sacrifices sont de nouvelles jouissances pour les républicains, » et finissant par : « Il est si beau de concourir au bien suprême et général de la République, que vous en dire davantage ce serait douter de vos sentiments civiques dont j'ai des preuves convaincantes et sans réplique. » *Pontoise, imp. Dufey, s. d., une page in-f° plano.*

Arch. mun.

655. Mémoire au Tribunal civil du département de Seine-et-Oise, pour le citoyen Roger d'Arquinvilliers..., contre les citoyens président et officiers municipaux de la commune de Pontoise, 1er germinal an VI. *22 p. in-8°, s. n., l. ni d.* [*Circà 1798*].

Fonds Pihan.

656. Corps législatif. Conseil des anciens. Discours prononcé par Lebrun sur le départ des conscrits de la commune de Pontoise. Séance du 29 frimaire an VII. *Paris, imp. Nationale, an VII, 4 p. in-8°.*

657. Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par J.-C.-M. Gillet.... (sur l'aliénation d'un bâtiment des Hospices de Pontoise). Séance du 9 fructidor an VII. *Paris, imp. Nationale an VII, 4 p. in-8°.*

658. (Circulaire de Vanier, sous-préfet de Pontoise, aux maires et aux propriétaires de l'arrondissement sur l'extinction de la mendicité). *7 p., s. n., l. ni d., an X, petit in-4°.*

Fonds Pihan.

659. Le Maire de la ville de Pontoise à ses concitoyens. (Appel à la charité pour une souscription publique dont M. Beslay, notaire, place de l'Étape, est le trésorier). Daté du 29 février 1816. (Circulaire). *2 p. in-4°, s. l. n. d.*

Collection J. D.

660. Compte moral rendu au Conseil municipal de la villè de Pontoise, par M. Deleval, maire, pour la gestion d'août 1830 à octobre 1831. *Pontoise, imp. veuve Dufey, s. d., 8 p. in-4°.*

Collection J. D.

661. Instructions sur le choléra-morbus (signées par le Conseil de salubrité, 1832). *4 p. autographiées, s. n., l. ni d.*

Collection H. L. C.

662. Réponse au mémoire adressé à M. le Préfet.... de Seine-et-Oise, sur la nécessité de réformer quatre cantons de l'arrondissement de Pontoise. *Paris, Moessard, s. d. (1833), in-4°.*

663. Documents statistiques sur la France, publiés par le ministère du commerce, en deux séries. *Paris, imp. Royale, 1835-1870, 31 vol. grand in-4°.*

664. A MM. les maires, adjoints et conseillers municipaux des communes de l'arrondissement de Pontoise dont le contingent de la contribution foncière a été augmenté.... *Paris, imp. Cordier, 1835, in-4°.*

665. Projet d'un chemin de fer de Paris à Rouen, au Havre et à Dieppe, par la vallée de la Seine, avec embranchement sur les villes de Pontoise, de Meulan, de Gisors, etc. Signé : Polonceau et Bélanger. *Paris, imp. Moreau, février 1836, in-4°, 80 pages.*

Collection L. T.

666. Observations présentées par le Conseil municipal de Pontoise sur le chemin de fer de Paris au Havre par Pontoise. *Paris, imp. de E. Duverger, s. d. [Circà 1840], in-8°, pièce.*

667. Budgets et comptes de la ville de Pontoise. De 1841 à 1866, ils sont lithographiés (aut. Villemer). Depuis 1867, ils sont imprimés en grand format in-4° par M. Dufey, puis par M. Pâris.

Arch. mun.

668. Ville de Pontoise. Instructions sur le choléra, signées Delaissement, maire. Pontoise, 24 mai 1849. *4 p. imprimées, s. n., l. ni d.*

Collection H. L. C.

669. Élévation et distribution des eaux..., *par M.* Hubert. *Paris, 1858, 16 p. in-8°.*

Traite du service des eaux de Pontoise.

670. Ville de Pontoise. Fontaines publiques et particulières. Rapport..., *par* C. Baron.... *Pontoise, Dufey, 1862, 23 p. in-4°.*

671. Mémoire sur différents travaux publics à entreprendre dans Pontoise, *par M.* Seré-Depoin. *Paris, Renou et Maulde, mai 1863, in-4° de 40 pages avec plan.*

672. Deuxième Mémoire sur différents travaux publics à exécuter dans Pontoise, la rue Impériale, *par M.* Seré-Depoin. *Paris, Renou et Maulde, 1864, grand in-4° avec plans et gravures, 38 pages.*

673. (Projet de) Compagnie du chemin de fer de Paris, Pontoise et Juvisy. *Paris, Dupont, 1868, in-4° de 24 pages avec plan.*

Collection L. T.

674. Compte rendu de la gestion de l'administration municipale de la ville de Pontoise, pendant la période quinquennale de 1865 à 1870, *par M.* Seré-Depoin, maire de la ville de Pontoise... *Paris, A. Chaix, 1870, 40 pages in-8°.*

675. Lettre de M. Girardot, juge de paix à Pontoise, au sujet de la réfection de la rue de l'Éperon. (Du 5 janvier 1871). *Pontoise, imp. Dufey, s. d., 3 p. in-4°.*

Collections L. T. et J. D.

676. Ville de Pontoise. 56e bataillon de landwehr. Avis (au sujet de la nourriture à fournir par les habitans de Pontoise. Daté du 9 décembre 1870). *Pontoise, imp. Dufey, s. d., une page petit in-8°.*

Collection L. T.

677. Projet de construction d'un Tribunal civil et d'une Prison dans la ville de Pontoise. Opinion de M. Seré-Depoin... *7 p. in-4°, imp. Pâris, à Pontoise, 1875.*

678. Choix de l'emplacement du Tribunal et de la Prison.... (Rapport par M. Donard). *8 p. in-4°, autographiées, s. n. ni d., (1875).*

679. Département de Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise. Règlement de l'Octroi de la commune de Pontoise. *Pontoise, imp. Pâris, 1876, 20 p. in-4°.*

Il y a eu des Règlements imprimés antérieurs, notamment en 1872. (Pontoise, imp. Dufey.)

680. Ville de Pontoise. Règlement sur le cimetière de la ville. *Pontoise, imp. Pâris, 1879, 11 p. grand in-4°.*

681. Ville de Pontoise. Compte rendu de la gestion municipale du 1er janvier 1875 au 26 avril 1880. *Pontoise, Putel et Désableau, 1880, 12 p. in-4°.*

682. Ville de Pontoise. Rapport de la Commission des finances sur les comptes et budgets...., M. Baron, rapporteur. *Pontoise, imp. Pâris, 1881, 27 p. autographiées grand in-4°.*

689. Factum du procéz entre les eschevins et syndic de la ville de Pontoise, stipulans pour le Collège dudit lieu, contre les recteurs et supposts de l'Université de Paris. *S. l. ni n., 1660, in-4°.*

690. (Série de programmes de thèses devant être soutenues au Collège de Pontoise, « in collegio Pontæsiano, » lors des distributions de prix 1739 à 1793). *Formats in-4° jusqu'en 1757, et in-f° ensuite. Imp. diverses.*

Fonds Pihan.

691. Mémoire pour le Principal et Collège de la ville de Pontoise, contre le sieur Pain, se disant maître ès arts et de pension dans la même ville. *Paris, imp. Simon, 1779, 13 p. in-4°.*

Fonds Pihan et collection S.-D.

692. Mémoire pour le sieur Pain, maître ès arts, établi à Pontoise, contre le sieur de la Cour, principal du Collège de Pontoise. *Imp. Quillau (à Paris), s. d. (1779?) 12 p. in-4°.*

Bibl. pop. et collection J. D.

693. (Série de placards, de 1783 à 1793, rédigés en latin, donnant la liste des cours du Collège de Pontoise, avec le nom des professeurs). *In-f°s, imp. Thiboust, à Paris.*

Fonds Pihan.

694. Quod faustum, Felix, fortunatumque sit Collegio Pontæsiano ad solemnem præmiorum distributionem Jacob Thomas Duval, Pontæsianus.... In Collegio Pontæsiano. *Paris, Seguy, 1793, une page in-f°.*

Collection S.-D.

695. Cours de littérature, de mathématiques et de morale au ci-devant Collège de Pontoise. Prospectus. *S. l., n. ni d. (1797?) 8 p. in-8°.*

Fonds Pihan.

696. Discours prononcé à la distribution des prix de l'école secondaire communale de Pontoise, le 15 fructidor an XIII, *par* J.-F.-C. Blanvillain, directeur de l'École.... *4 p. in-4°, s. l., n. ni d.*

Collection S.-D.

697. Ad Senatum Galliæ post debellatas à Napoleone primo, Scytharum copias in prælio dicto trium imperatorum...., fini *par* : Canebat J.-F.-C. Blanvillain, Collegii Pontæsiani rector.... Decembris 1805. *2 p. petit in-4°, s. n., l. ni d.*

Collection H. L. C.

698. Discours prononcé par M. Blanvillain, principal du Collège de Pontoise, à la distribution des prix du 23 août 1809. *4 p. in-4°, s. n., l. ni d. (1809?)*

Fonds Pihan.

699. Collège de Pontoise, sous la direction de M. Delarue, principal. (Notice-réclame avec extrait du règlement). *Pontoise, Dufey, 1847, 7 p. petit in-8°.*

Collection J. D.

700. Collège de Pontoise, sous la direction de M. Delarue, principal. Études classiques, etc... (Prospectus du...) *Pontoise, Dufey, s. d. [Circà 1848], 5 p. in-8°.*

Collection J. D.

701. Palmarès du Collège de Pontoise, petits cahiers in-8°. Nous ignorons depuis quelle époque il en a été publié. Il en existe d'imprimés chez Dufey, et de lithographiés par Villemer. Les derniers sont imprimés par M. Pâris et par MM. Putel et Désableau.

702. Discours prononcé le jour de la distribution des prix au Collège de Pontoise, *par* L. Havard. *Pontoise, Dufey, s. d. (186...?) 10 pages in-8°.*

703. Discours prononcé à la distribution des prix du Collège de Pontoise, le 13 août 1861, *par M. l'abbé* Neveu, principal. *8 p. in-4°, imp. Dufey, à Pontoise, s. d.*

704. Discours prononcé à la distribution des prix du Collège de Pontoise, *par l'abbé* Neveu, principal, le mardi 12 août 1862. *Pontoise, imp. Dufey, s. d., 14 p. petit in-8°.*

705. Discours prononcé à la distribution des prix du Collège de Pontoise, *par M.* A. Perrot, professeur de rhétorique, le 12 août 1872. *Pontoise, Dufey, s. d., 12 p. in-8°.*

706. Université de France. Académie de Paris. Collège de Pontoise. (Prospectus de M. Bertin, principal). *Pontoise, Putel et Désableau, s. d., 3 p. in-4°.*

2e Section. — ÉCOLES ET PENSIONS

707. (Thèse des Frères mineurs de Pontoise. En haut, une vignette gravée représentant saint Jacques en pèlerin). Provinciali suo meritissimo questio Theologica..... has Theses..... mensis augusti anno 1738.... Scholis scotisticis FF. minorum Pontizarensium pro actu publico. *(Paris), V. Delormel, rue du Foin, placard in-fol., s. d.*

Fonds Pihan.

708. Exercice littéraire (sur divers sujets), à l'aide de Dieu et sous la conduite de M. Paris, maître ès arts et de pension, à Pontoise. *Paris, imp....., s. d. (1773?) 8 p. in-4°.*

Collection J.-D.

709. Mémoire signifié pour le sieur Rolin.... contre Le Cercle, maitre d'école à Pontoise.... et contre le procureur Le Sage. *S. l. n. d. (1775 ?) 24 p. in-4°.*

Collection J. D.

710. Réflexions sommaires pour le sieur Rolin, ancien officier de la Maison du Roi, vétérant *(sic)*, contre le nommé Le Cercle, maître d'école à Pontoise, et sa femme, et contre le procureur Lesage. *5 p. in-4°, s. l. n. d. (1775?)*

Collection J. D.

711. Thèse de droit Français de M. Jean-Pierre de Poin, l'examen devant avoir lieu le 19 avril 1785, à Paris. *Paris, veuve Ballard, s. d., une page in-f° avec entête gravé* (Notre-Seigneur portant sa croix, apparaissant à saint Pierre.)

M. J.-P. de Poin est l'aïeul de M. J. Depoin, secrétaire général de la Société historique de Pontoise.

712. Theses utriusque juris (à soutenir devant les écoles de droit de Paris, le 16 avril 1785, par) Johannes-Petrus de Poin. *(Paris), veuve Ballard, s. d., une page in-folio avec entête gravé* (un martyr avec une palme).

713. (Prospectus intitulé) Précis de la pension tenue par Cœuré, expert-écrivain, juré vérificateur du bailliage royal de Pontoise.... *2 p. in-4°, s. n., l. ni d. (1788?)*

Fonds Pihan.

714. Prospectus intitulé : Maison d'éducation à Pontoise, tenue par MM. Lacroix et Guillotte... (rue Basse, vis-à-vis les Ursulines). *Paris, Millet, 4 p. in-4°, s. d. (1791 ?)*

Fonds Pihan.

715. Theses utriusque juris (à soutenir, le 2 janvier 1792, devant les écoles de droit de Paris, par) Joannes-Baptista de Poin. *Paris, Ballard, s. d., une page in-folio avec entête gravé* (la Madeleine renonçant au monde).

M. Jean-Baptiste de Poin est le bisaïeul de M. J. Depoin, déjà cité plusieurs fois; il était devenu grand prevôt de Maubuisson et plus tard maire de Pontoise.

716. Liberté, Égalité, Fraternité, Raison, Vérité. District de Pontoise. Proclamation des administrateurs et de l'agent national du district de Pontoise aux instituteurs publics de l'arrondissement... *Une page in-f°, imp. Dufey, à Pontoise, s. d. (1794?)*

Fonds Pihan.

717. Liberté, Égalité, Fraternité, Justice. Les citoyens composant le jury d'instruction publique aux citoyens et citoyennes qui se proposent de remplir les fonctions d'instituteurs dans l'étendue du district de Pontoise. Pontoise, 19 nivôse an III. *Pontoise, imp. Dufey, s. d., une page in-f°.*

Fonds Pihan.

718. Exercice de mathématiques élémentaires qui aura lieu en... l'école centrale supplémentaire de Pontoise.... le 14 septembre 1797, sous la direction du citoyen Marquet, l'un des professeurs. *8 p. in-4°, Pontoise Dufey, 1797.*

719. Thèses de mathématiques (à soutenir au même Collège, ledit jour). *8 p. in-4°, s. l., n. ni d.*

720. Exercice de Belles-Lettres, par François Pihan de la Forest-Morinval..., le 15 septembre 1797. *Une page in-4°, s. l., n. ni d.*

Fonds Pihan.

Il existe nombre de pièces analogues pour les années suivantes, jusqu'en 1809.

721. Discours prononcé le 14 brumaire an V, à l'ouverture de l'école centrale supplémentaire de Pontoise, par un des professeurs. *Pontoise, Dufey (local des ci-devant Cordeliers), s. d., 15 p. in-8°.*

Fonds Pihan.

722. École communale de Pontoise. Exercice littéraire pour la distribution des prix au ci-devant Collège, le 13 fructidor an XII, en présence des autorités constituées. *S. l., n. d., 8 p. in-4°.*

Collection J. D.

723. Discours prononcé à la distribution des prix de l'École secondaire communale de Pontoise, le 15 fructidor an XIII, *par* J.-F.-C. Blanvillain, directeur de l'École.... *4 p. in-4°, s. n., l. ni d.*

Collection J. D.

724. Discours prononcé à la distribution des prix de l'École secondaire communale de Pontoise, le 15 fructidor an XIII, *par* J.-F.-C. BLANVILLAIN, imprimé par l'ordre de l'administration municipale. *S. l. n. d.*, *4 p. in-4°.*

Collection J. D.

725. École secondaire communale de Pontoise. Exercices littéraires pour la distribution solennelle des prix au ci-devant Collège de Pontoise, 1806. *S. l. n. d.*, *3 p. in-4°.*

Collection J. D.

726. (Programme de la distribution des prix de l') « Institution de jeunes demoiselles dites des Anglaises à Pontoise », dirigée par Madame de Bazinval (pour le 7 septembre 1807). *3 p. in-4°*, *s. n.*, *l. ni d.*

Fonds Pihan.

727. Ville de Pontoise. Maison dite des Anglaises. Institution de jeunes demoiselles sous la direction de Madame de Bazinval. Exercice public et distribution des prix en présence des autorités constituées, le lundi 5 septembre 1808..... *3 p. petit in-4°*, *s. l.*, *n. ni d.*

Collection J. D.

728. (Prospectus du) Pensionnat de jeunes demoiselles dirigé par Mademoiselle Boiron, à Pontoise, rue du Champ-Loisel [*Circà 18..*] *Lithographie sans n.*, *l. ni d.*

Collection J. D.

729. Collége de Pontoise. Pensionnat du principal (M. Fournier). Notice réclame indiquant les prix et conditions, et les relations par diligence avec Paris. *Paris*, *Demonville*, *s. d. (1817?) 4 p. in-4°.*

Collection J. D.

730. Lettre d'invitation de MM. Bornibus frères, maîtres de pension à Pontoise, pour la distribution des prix de leur établissement, du 15 août 1848. *Pièce sans titre; Pontoise, Dufey, une page in-4°.*

Collection J. D.

731. Collége communal de Pontoise. École primaire supérieure. Distribution solennelle des prix faite le 13 août 1850. *Imp. Dufey*, *à Pontoise*, *8 p. in-12.*

Autre édition *1851*. Autre édition *1852*.

Cette publication a été faite presque tous les ans, mais certaines années sont seulement lithographiées.

732. Prospectus de l'institution Walter, établie à Pontoise, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 28. *Pontoise, Dufey, s. d.* [*Circà 1865*], *une page in-4°.*

Vers 1860, un M. Rousselle avait fondé cette institution ; il la céda à M. Walter ; mais elle n'a duré que quelques années.

733. Lettre de M. Barré sur la subvention des Frères de la Doctrine chrétienne. *Pontoise, juin 1874, une feuille in-4°, autographie Villemer.*

734. Canton de Pontoise. Concours scolaire du 9 juin 1875. *Pontoise, imp. Pâris et Villemer, 1875, 24 p. in-8°.*

735. Ville de Pontoise. École communale de garçons. Fondation du prix Henri Le Charpentier. *Pontoise, imp. Pâris, 3 p. in-8°, s. d. ni titre (1881).*

CHAPITRE DOUZIÈME

États généraux et Élections

736. Recherches sur les premiers États généraux..... pendant la première moitié du XIV[e] siècle, *par* HENRI HERVIEU. *Paris, Thorin, 1879, in-8°.*

Pontoise, voir pages 104, 105, 108, 109, 116, 117, 125 et suiv., 209 et suiv., 247 et 296. Etats généraux à Pontoise en 1317, et envoi, à divers Etats généraux, de députés par la ville de Pontoise.

737. DE C. IX. Mandement du Roy aux trois Estatz de se trouver en la ville de Ponthoise, avec déclaration de ceulx qui se doivent trouver aux assemblées desditz estatz. *Paris, Guil. Nyverd, 1561, 8 p. petit in-8°, avec bois gravés et lettres ornées.*

Collection H. L. C.
Voir plus loin le fac-simile.

738. États généraux de Pontoise. Cahier du tiers État, *publié par* H. TARTIÉRE. *Mont-de-Marsan, veuve Leclercq, imp. de la Préfecture, 1867, 28 p. in-8°.*

739. Histoire des États généraux, *par* GEORGES PICOT. *Paris, Hachette, 1872, 4 vol. in-8°.*

2[e] vol., p. 37 et suiv., Etats de Pontoise en 1561.

740. Extrait des registres de l'Hôtel-de-Ville de Pontoise. Au Roi. Sire.... *S. l., n. ni d. (1788?) 3 pages petit in-f°.*

Supplique au Roi par les officiers municipaux de Pontoise, demandant que l'élection de Magny et Chaumont, Meulan et l'élection de Pontoise, soient réunies pour composer aux Etats généraux les Etats particuliers du Vexin Français.
Arch. mun. et collection S.-D.

741. Procès-verbal des séances de l'assemblée provinciale de l'Isle-de-France, tenue en novembre et décembre 1787. *Sens, veuve Turbé, 1788, in-4°.*

Pontoise dépendait de cette assemblée en 1787 et 1788.

742. Vœu et pouvoirs des communes du bailliage de Senlis, adressés à leurs représentants aux États généraux et M. le duc de Levis, grand bailli de l'ordre de la noblesse du bailliage de Senlis, élu député. *S. l. ni n., 1789, in-8° de 32 pages.*

Pontoise dépendait du grand bailliage de Senlis.

743. Cahier des doléances, plaintes et remontrances du tiers État du bailliage provincial de Senlis et des bailliages secondaires de Compiègne, Pontoise, Creil, Beaumont-sur-Oise et Chambly. Et mémoire sur les États provinciaux. *Senlis, imp. des Rocques, 1789, in-8°, 93 pages.*

744. Procès-verbal de ce qui s'est passé en l'assemblée générale de l'ordre de la noblesse du bailliage de Senlis, et cahier des pouvoirs qu'elle a chargé son député de porter aux États généraux. *Senlis, imp. des Rocques, in-8°, 54 p.*

745. Procès-verbal de l'assemblée générale des trois États du bailliage provincial de Senlis, tenu en l'église des RR. PP. Capucins de la même ville, les 11 et 24 mars 1789. *Senlis, imp. des Rocques, 1789, in-8°, 175 p.*

Collection L. T.

746. District de Pontoise. Convocation de l'assemblée électorale pour la nomination aux cures vacantes, en vertu de la loi du 26 décembre 1790. Pontoise, le 1er avril 1791. *2 p. petit in-f°, s. l., n. ni d.*

Arch. mun.

747. Assemblée électorale du district de Pontoise, pour la nomination aux cures vacantes. *Pontoise, imp. Perreault, 1791, 8 pages in-12.*

748. Élections de 1821. Liste générale des électeurs du département de Seine-et-Oise..... *Versailles, Lebel, 1821, 46 p. grand in-12.*

749. Réclamations des électeurs de Pontoise contre les radiations arbitraires..... à la Préfecture de Seine-et-Oise. *Paris, imp. Chaigneau fils, s. d., 4 p. petit in-8° (1827?)*

Collection J. D.

750. Lettre à M. le Rédacteur du *Journal des Débats* (concernant les électeurs de Pontoise), signée Caffin d'Orsigny. *Paris, imp. Lenormand, s. d. (1827?), 7 p. in-8°.*

Collection J. D.

751. Archives Parlementaires, de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres Françaises...., *par* MAVIDAL *et* LAURENT; 1re série, 1787 à 1799. *Paris, Dupont, 1867-1869, 7 vol. grand in-4°, le 7e, de tables, publié en 1875.*

Tome V, pages 731 à 747. Bailliage de Senlis, cahiers, etc.

752. Le Beauvoisis, le Valois, le Vexin-Français, le Noyonnais en 1789, *par* GUSTAVE DESJARDINS..... *Beauvais, veuve Pineau, 1869, in-8°.*

753. Numéro spécimen. Le Candidat, organe du suffrage universel. *Paris, 1881, grand in-4°, 4 pages.*

Journal qui n'a eu qu'un numéro pour la candidature de M. Vermond au Corps législatif, renfermant son portrait, bois gravé.

754. Compte rendu analytique-sténographique de la réunion électorale municipale tenue le 12 mai 1880..... *Pontoise, imp. Pâris, s. d. (1880), 8 p. grand in-4°.*

755. M. Auguste Vermond devant ses électeurs, *par le père* Bossu, ouvrier forgeron. Mars 1883. En vente chez tous les libraires à Pontoise, Beaumont, Isle-Adam, Luzarches, Marines. *Paris, s. n., 30 pages petit in-8°, plus 2 pages restées en blanc.*

Un certain nombre d'exemplaires de ce pamphlet, dirigé contre M. Vermond, député de Seine-et-Oise, contiennent une post-face datée du 6 avril 1883, et imprimée à l'auto-copiste. Elle occupe la fin de la page 30 et la page 31.

CHAPITRE TREIZIÈME

Associations, Compagnies, Corporations marchandes et Sociétés diverses

1re Section. — ARQUEBUSE

756. Les Mémoires de ce qui s'est passé à Creil.... pendant le séjour de Monsieur le Prince. *Paris, du Breuil, 1615, petit in-8° de 16 p.*

Sur l'arquebuse de Pontoise, page 5.

757. Couplets sur le rétablissement et l'installation de la Compagnie des Arquebusiers royaux de Pontoise, dont les exercices avaient été interrompus pendant 45 années et furent repris le 3 mai 1778. *4 p. in-4°, s. l. n. d. (1778?)*

Une note manuscrite de M. Pihan de la Forest indique que ces couplets sont de l'abbé Massieu.
Fonds Pihan.

758. Petit placard ainsi conçu :
« Avis au public. MM. les officiers et chevaliers de l'Arquebuse, voulant se rendre utile *(sic)* au public, donnent avis que l'on trouvera gratis en leur hôtel la boîte fumigatoire pour rappeller à la vie les personnes noyées ou suffoquées. » Permis d'afficher du 30 avril 1778. *Paris, imp. Cellot, s. d.*

Fonds Pihan.

759. Recueil des pièces concernant le prix provincial de l'arquebuse royale de France, rendu par la Compagnie de la ville de Meaux, le 16 septembre 1778. *Meaux, Caffé Le Blocteur, 1778, 226 p. in-12.*

Pontoise, page 171.

760. Notice sur l'Arquebuse de Compiègne..., *par* A. Legrand. *Compiègne, chez Graux, 1846, 1 vol. in-8°.*

Voir page 38, Pontoise.

761. Le Guetteur du Beauvoisis, petite revue d'histoire... *Beauvais, chez Victor Pineau, s. d., 1 vol. in-8° (1864-1865).*

Page 92, sur la Compagnie des Arquebusiers de Pontoise.

762. Souvenirs de la vieille France. Les Sociétés de tir avant 1789. *Amiens, 1 vol. in-8°, s. n.*

Voir p. 124, Pontoise.

763. Étude sur les anciennes Compagnies d'archers..., *par* L. Delaunay. *Paris, Champion, 1879, 1 vol. in-4°.*

Voir pages 121 et 127, Pontoise.

2e *Section.* — Bibliothèques

764. Département de Seine-et-Oise. Arrondissement de Pontoise. Bibliothèques cantonales. Statuts. *Pontoise, imp. Pâris, 1877, 4 p. in-8°.*

765. Bibliothèque populaire de Pontoise. Catalogue, 1877. *Autog. A. Broise et Courtier, à Paris, 20 p. autog., plus couverture, format de 27 c. de hauteur sur 11 de largeur.*

766. Bibliothèque populaire. Assemblée générale du 9 novembre 1879. Rapport. *Pontoise, Putel et Désableau, 7 p. in-8°.*

767. Bibliothèque populaire de Pontoise. Assemblée générale du 31 octobre 1880. Allocution de M. Tassin, président. *Paris, autog. Broise et Courtier, s. d., 4 p. in-4° autog.*

768. Bibliothèque populaire de Pontoise. Matinée littéraire au profit de la Bibliothèque populaire, le dimanche 25 février 1883.... (programme). *Pontoise, imp. Putel, s. d., une page in-4°.*

769. Association pour la propagation des bons livres et l'amélioration de l'instruction populaire dans l'arrondissement de Pontoise. Rapport de 1854 et Catalogue. *Pontoise, imp. Dufey, s. d. 4 pages in-8°.*

770. Association pour la propagation des bons livres dans l'arrondissement de Pontoise. Comptes rendus des exercices 1853-1854. *Pontoise, imp. Dufey, s. d. (1855), 4 p. in-8°.*

771. Association idem.... Rapport de M. Raoul Géris, bibliothécaire, de la 1re année (1849) à la 3e (1852). *Pontoise, imp. Dufey, s. d., 4 p. petit in-8°.*

772. Association idem.... Compte rendu de 1852-1853. *Pontoise, imp. Dufey, 4 p. in-8°.*

Le tout collection J. D.

3e *Section.* — Caisse d'épargne

773. Statuts et règlement de la Caisse d'épargne et de prévoyance de la ville de Pontoise (fondée en 1841). *Pontoise, imp. Dufey, 1842, petit in-8° de 19 pages.*

2e édition. *Pontoise, Dufey, 1857, 14 p. in-8°.*

3e édition. *Pontoise, Putel et Désableau, 1878, 14 p. in-8°.*

774. Livret n°..... Caisse d'épargne et de prévoyance de la ville de Pontoise, autorisée par ordonnance du Roi du 11 septembre 1841. (Livret in-8°). *Pontoise, Dufey, sans date* (1842 et années suivantes).

4e *Section.* — Cercles

775. Règlement du Cercle de Pontoise. *Pontoise, Dufey, s. d.* [*Circà 1854*], *in-12 de 13 pages.*

Ce Cercle a cessé d'exister le 30 juin 1869.

776. Cercle Commercial et Agricole de Pontoise. Statuts constitutifs, en date du 9 février 1867. *Pontoise, imp. Dufey, s. d., in-12 de 24 pages.*

777. Autre édition lithographiée, 10 p. in-4° et la couverture. *Pontoise, aut. Villemer, s. n., l. n. d.* (*1867 ?*)

778. Cercle de Pontoise (chanson chantée au banquet du Cercle du 4 février 1882, contenant les noms de tous les membres du Cercle indiqués par des *à peu près*). *Pontoise, imp. Pâris, 1882, 4 p. in-4°.*

5e *Section.* — Cercle nautique

779. Cercle nautique de Pontoise. Règlement. *Pontoise, Dufey, 1866, petit in-24 de 32 pages.*

6e *Section.* — Compagnie immobilière de Pontoise

780. Compagnie immobilière de Pontoise. Société en commandite.... Statuts. *Pontoise, imp. Dufey, s. d. (1863), 4 p. in-4°.*

781. Compagnie immobilière de Pontoise. Assemblée générale des actionnaires du 19 mars 1865. Compte rendu..... *Pontoise, imp. Dufey, 1865, 11 p. in-4°.*

782. Comptoir national de Pontoise. Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 1849. Compte rendu. *Pontoise, imp. Dufey, 1849, in-4°.*

Semblables publications ont eu lieu annuellement jusqu'en 1852 ou 1853.

7e *Section.* — Compagnie du tir a l'arbalète

783. Lettre de M. Lombard, capitaine de la Compagnie du tir à l'arbalète de Pontoise, indiquant que les prix de 1868 seront tirés du 15 août au 17 septembre. *Une page autographiée, s. n., l. ni d.*

8e *Section.* — Confrérie aux Clercs et associations religieuses analogues

784. Règles et Statuts de la Confrérie aux Clercs érigée en la ville de Pontoise. Recueillis par maistre Jean Anroux, prestre, vice-gérant en l'officialité de la même ville. *A Paris, s. n., 1642, petit in-12 de 52 pages.*

Collection H. L. C. et Fonds Pihan.

Voir, au sujet de cette confrérie, la 6e édition de l'Abrégé historique de l'église Notre-Dame.

785. **Pardons et indulgences plénières, concédées à perpétuité par Notre Saint-Père le Pape Innocent X, aux confrères et sœurs de la Chapelle de la Passion de N.-S. J.-C., instituée en l'église Saint-Maclou de Pontoise.** *Paris, imp. Martin Le Prest, 1670, une page gr. in-folio (en français), avec les armes du Pape, celles de France, les attributs de la Passion et une lettre ornée.*

786. Pardons et indulgences plénières, concédées à perpétuité par N. S. P. le Pape Innocent X, aux confrères et sœurs de la Chapelle de la Passion de N.-S. J.-C., instituée en l'église Saint-Maclou de Pontoise (15 avril 1652). *Paris, imp. Martin Le Prest, 1670, un placard gr. in-folio, aux armes de France, du Pape Innocent X, et orné des attributs de la Passion.*

Collection H. L. C.

787. Indulgences plénières accordées par le Pape Innocent XII, aux confrères de la Confrérie de Saint-Clair érigée en l'église de Saint-Mellon, à Pontoise. L'approbation par l'archevêque de Rouen est du 4 août 1699. *Placard petit in-f°, s. n., l. ni d., portant en haut la figure gravée d'un Evêque.*

Fonds Pihan.

788. Établissement de la Confrairie de la Passion dans l'église de Saint-Maclou de Pontoise. *Paris, veuve Gilles la Messe, 1724, in-16.*

Renseignement fourni par les manuscrits de M. Pihan de la Forest.
Ouvrage inconnu à la Bibl. Nationale.

789. Abrégé de l'office de la Sainte-Croix, avec une instruction sur l'établissement de la Confrairie de la Passion érigée en l'église Saint-Maclou de Pontoise. *Paris, de Lormel, 1724, in-12.*

Cité par le Père Lelong.

790. Vous êtes prié de vouloir bien assister au service qui se dira le.... à.... heures du matin, en la chapelle de la Royale Confrérie aux Clercs de Pontoise, pour le repos de l'âme de M...., aggrégé à ladite Confrérie.

De la part de MM. Prevots et Administrateurs en exercice. *In-4°, s. n., l. ni d.*

Collection J. D.

791. Les Prevosts de la Confrairie des Clercs de Pontoise, a.... salut en Nostre Seigneur. Estant deuement informéz de votre vertu, piété et devotion... nous vous associons... à la susdite Confrairie... Donné à Pontoise, au bureau de ladite Confrairie, le... *Une page in-4°, s. n. ni d.*

Collection J. D.

792. (Circulaire ainsi conçue :)

M.

Vous êtes prié de vouloir bien assister à la procession générale de la Royale Confrérie aux Clercs de Pontoise ; qui se fera le dimanche.... août 17... à dix heures et demie du matin.

Et au service qui sera célébré le mardi suivant, à dix heures du matin, pour le repos des ames de toutes les personnes aggrégées à ladite Confrérie.

De la part de MM. les Prévots et administrateurs en exercice. *Une page in-4°, s. l., n. ni d.*

Collection J. D.

793. (Circulaire-passepartout ainsi conçue :)

M.

Vous êtes prié d'assister au service qui se célébrera le.... à.... heures du matin en la chapelle de l'Hôpital général de Pontoise, pour le repos de l'âme de M.... dudit Hôpital.

De la part de MM. du Bureau. *S. l., n. ni d.* [*Circà 1780*], *une page in-4°.*

Collection J. D.

9e *Section.* — CORPORATIONS MARCHANDES

794. Mémoire signifié pour Jacques Martin, marchand épicier à Pontoise, contre François Chiquart, hôtellier en la même ville, et contre les abbé, prieur et religieux de Saint-Martin des Champs, à Paris. *Paris, Knapen, 1737, 15 p. in-f°.*

795. Mémoire signifié pour les maîtres marchands épiciers, merciers, droguistes, ciriers et chandeliers de la ville et des fauxbourgs de Pontoise, appellans..., contre Jean Duhamel, marchand forain. *Paris, imp. Langlois, s. d.* [*Circà 1740?*] *4 p. in-f°.*

On y voit que la communauté des marchands en question avait fait confirmer ses statuts par lettres patentes d'avril 1595 et de mars 1711, et que les marchands forains ne pouvaient vendre dans Pontoise que le samedi, jour de marché.

796. Mémoire pour la communauté des apoticaires de Pontoise... contre la communauté des chirurgiens de la même ville. *Paris, imp. Paulus du Mesnil, 1755, 8 p. in-4°.*

Collection S. D.

797. Mémoire pour Pierre Bringault et Joseph Dupuis, maîtres chirurgiens jurés à Pontoise, et la communauté des chirurgiens de la même ville, poursuite et diligence de Pierre Bringault, Julien

Bréchot et Michel Bourlon, doyen prevot et jurés de la communauté, contre la communauté des apoticaires de la même ville.... *Paris, veuve Lamesle, s. d.* [*Circà 1755*], *12 p. in-4°.*

Collection S.-D.

798. Mémoire signifié pour les marchands, maîtres merciers, épiciers, ciriers, chandeliers, formant corps et communauté dans la ville de Pontoise..., contre maître Jean-Pierre Charles, greffier de la prevoté en garde de Pontoise, réunie au bailliage..., et demoiselle Marie-Angélique Levasseur. (*Paris*), *Simon, 1762, 21 p. in-4°.*

Collection S.-D.

799. Mémoire pour Claude Rativet de Chavanne, exempt de la maréchaussée et commandant une brigade à la résidence de Pontoise, commissaire de police en la même ville..., contre Denis-François Lefebvre, marchand épicier à Pontoise, et Marie-Nicolle Dallemagne, sa femme. (*Paris*), *Regnard, 1764, 15 p. in-4°.*

Collection S.-D.

800. Arrest du Conseil d'État du Roi qui, cassant une sentence de l'élection de Pontoise, du 13 juillet 1769, ordonne l'exécution des précédents règlemens relatifs à l'expiration des abonnemens pour les droits de marque et contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent, etc., du 7 novembre 1769. *A Paris, chez Simon, 1770, 4 p. in-4°.*

Collection H. L. C.

801. Almanach des Monnaies, année 1786. *A Paris, chez Méquignon, 1 vol. in-16.*

On y trouve la « marque » des orfèvres de Pontoise; c'est une ruche.
Voir aussi les années 1784, 1785, 1787 et 1789 de cet almanach.

802. Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France...., *par* Leber. *Paris, Dentu, 1838, in-8°.*

Tome XIX, extraits des statuts des chaussetiers de Pontoise.

803. Histoire de l'orfèvrerie-joaillerie...., *par* Paul Lacroix.... *Paris, lib. Séré, 1851, un vol. in-8°.*

Cet ouvrage donne le poinçon des orfèvres de Pontoise, mais peut-être il y a erreur au sujet du poinçon attribué à Pontoise.

804. Essai historique sur l'ancienne corporation des bouchers de Pontoise, *par* H. Le Charpentier. *Pontoise, imp. Pâris, 1880, 27 p. in-8°.*

10e Section. — CORPORATIONS DES NOTAIRES, PROCUREURS, HUISSIERS, SERGENTS, ETC.

805. Ordonnance de Monseigneur Bignon, intendant de la généralité de Paris, qui condamne les nommez Fredin, doyen des notaires de la ville de Pontoise, Langlois, Philippe, Tessier, Dauvray et Fredin le jeune, notaires audit Pontoise, en 200 livres d'amende chacun, pour avoir fait refus de représenter leurs minutes aux commis du fermier du controlle des actes et droits y joints, du 10e jour de may 1721. *3 p. in-4°, imprimerie de Georges Jouvenel.*

Collection H. L. C.

806. Précis pour la communauté des procureurs du bailliage et autres juridictions royales de Pontoise, appelans, contre Charles Langlois, huissier à verge au Châtelet de Paris, intimé. *Paris, Chenault, 1761, 4 p. in-f°.*

807. Mémoire pour Charles Aubert (sergent royal, priseur et vendeur de meubles à Pontoise), contre Bernard Viel, curateur à la succession vacante de Philippes Thiphaine. *Paris, veuve d'Houry, 1764, 8 p. in-4°.*

Collection S.-D.

808. Mémoire pour la communauté des Notaires Royaux du baillage *(sic)* royal de Pontoise et le sieur Jacques Desvignes, l'un des membres de cette communauté, contre le sieur Pierre Guérin, receveur des gabelles de cette même ville. *(Paris), imp. Valleyre, 1770, 15 p. in-4°.*

809. Mémoire pour Charles Aubert, demandeur en rapport de provisions, contre Bernard Viel, curateur à la succession vacante de Philippes Thiphaine, défendeur (sur les droits des sergents royaux, priseurs et vendeurs de meubles). *(Paris), imp. veuve d'Houry, 1764, 8 p. in-4°.*

810. Mémoire pour les sieurs Martin, Famin et Douaire, premiers huissiers-audienciers au bailliage, prevoté en garde et élection de Pontoise, et encore pour les sieurs Moreau, de l'Astre et héritiers du sieur La Motte, sergens royaux, huissiers-priseurs, vendeurs de meubles..., contre le sieur Aubert, sergent royal, se qualifiant seul huissier-priseur, vendeur de biens-meubles dans l'étendue du bailliage de Pontoise. *(Paris), de l'imp. Desprez, 1764, 28 pages in-4°.*

811. Taxe des façons d'exploit, copies de pièces, salaires et transports des huissiers du bailliage de Pontoise, du 7 août 1775. *Paris, Clousier, s. d., placard in-f°.*

Collection J. D.

812. Règlements de la Compagnie des Notaires de l'arrondissement de Pontoise. *Pontoise, imp. Dufey, 1848, grand in-4° de 91 pages.*

813. Usages suivis par les Notaires de l'arrondissement de Pontoise pour la perception de leurs honoraires. *Pontoise, imp. Dufey, s. d. [Circà 1862], 3 p. in-4°.*

813 *bis.* (Même titre). *Pontoise, imp. Pâris, s. d. (1883), 2 p. in-4°.*

814. Règlement de la Conférence des Clercs de Pontoise, adopté dans sa séance du 5 avril 1866. *Pontoise, autographie Villemer, s. d. (1866 ?) 11 pages in-4°.*

11e Section. — Crèche

815. Crèche Sainte-Émilie, compte rendu de 1875. *Lille, imp. Danel, 12 p., s. d., in-8°.*

816. Crèche Sainte-Émilie, fondée par la charité privée, à Pontoise. Statuts. Règlement général. *12 p. in-8°, autographiées (Paris), Langlumé, s. d. (1876 ?)*

817. Bulletin religieux du diocèse de Versailles.... *Versailles, Oswald, libraire, in-8°.*

N° 6 de la 13e année, 8 août 1875. Voir page 7, bénédiction de la Crèche Sainte-Emilie, à Pontoise.

12e Section. — Exposition rétrospective

818. Catalogue de l'Exposition rétrospective (à Pontoise, septembre 1873). *Pontoise, Dufey, 1873, 8 p. in-8°.*

Exposition jointe à l'Exposition d'agriculture et d'horticulture de cette année.

13e Section. — Francs-Maçons

819. Règlement de la R.·. L.·. Saint-Jean, sous le titre distinctif Les Amis du Peuple à l'O.·. de Pontoise. *Pontoise, Dufey, 1850, petit in-12 de 38 p.*

820. Célébration de la fête solsticiale d'été au sein de la .·. des Amis du Peuple O.·. de Pontoise, le 20 juin 1860. *Pontoise, imp. Dufey, 1860, 26 p. in-8°.*

14e Section. — Garde nationale

821. Garde nationale de Pontoise. Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Pontoise. Séance du 1er juillet 1815. (*S. n., d. ni l.*), *4 p. in-4°.*

Collection L. T.

822. Théorie simplifiée à l'usage des gardes nationaux, *par* Manheim, capitaine adjudant major de la garde nationale de Pontoise. *Imp. de Dufey, à Pontoise, s. d.* [*Circà 1848*], *in-24 de 36 pages.*

823. Département de Seine-et-Oise. Garde nationale de Pontoise. Compagnie de cavalerie, 2e année de sa réorganisation..... Règlement. *Pontoise, Villemer, 3 juin 1849, 4 p. in-4°, lithog.*

15e Section. — Orphéons

824. Concours départemental des Orphéons de Seine-et-Oise, à Pontoise, le 19 mai 1867. (Programme). *4 p. grand in-4°, Brunox, imp. à Versailles* (*s. d.*)

16e Section. — Pompiers

825. Règlement de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Pontoise. *Pontoise, imp. Pâris, 1880, 8 p. in-8°.*

17e Section. — SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE

826. Société d'agriculture de l'arrondissement de Pontoise.
I. Règlement et rapport. *Pontoise, Dufey, s. d. (1820?) 16 p. in-8°.*

827. II. (Rapport sur les travaux de 1821). *Pontoise, Dufey, s. d. 32 p. in-8°.*

Ouvrages n'existant pas à la Bibliothèque nationale.
Collection L. T.

828. Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Pontoise. *Pontoise, imp. Dufey, in-8° (et Pâris son successeur).*

1er volume, 1850-1851.
2e — 1852-1855.
3e — 1856-1865.
4e — 1866-1874.
5e — 1875-1880.
6e — 1881 (en cours).

Il serait trop long et oiseux de relater les programmes des Expositions ouvertes par cette Société.

829. Statuts et règlement de la Société d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Pontoise. *Pontoise, imp. Dufey, s. d. (1865), 12 p. in-8°. Réimpression, imp. Pâris, s. d., 12 p. in-8°.*

830. Comice agricole de Seine-et-Oise. Programme du Concours du 6 juin 1852, à Pontoise, champ de foire de Saint-Martin. *Grand placard in-f°, Versailles, Dufaure.*

Collection J. D.

831. Lettres et listes de souscriptions au sujet de la création du jardin d'expériences de la Société d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Pontoise. *Plusieurs pièces in-8°, imp. Pâris, à Pontoise, 1882.*

18e Section. — SOCIÉTÉ DES ARTS ET MÉTIERS

832. Société des Arts et Métiers de l'arrondissement de Pontoise. Exposition de 1851. Procès-verbal de la séance publique et solennelle de distribution des récompenses. *Imp. Dufey, à Pontoise, 1851, 32 p. petit in-8°.*

Cette Société n'a pas duré.

19e Section. — Société civile de consommation

833. Société civile de consommation de Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône. Fondée en 1873. Statuts. *Pontoise, imp. Putel et Désableau, s. d., 12 p. in-8°.*

834. La Fraternelle, Société civile de consommation de Pontoise... Fondée en 1873, sous le titre de : Société civile de consommation de Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône.... Statuts. *Pontoise, imp. Putel et Désableau, 1883, 12 p. grand in-8°.*

20e Section. — Société du Gaz

835. Société à responsabilité limitée du Gaz de Pontoise. Capital social, 200,000 fr. Statuts. *Pontoise, Dufey, 1867, 13 p. in-8°.*

836. Société à responsabilité du gaz de Pontoise. Capital social, 200,000 fr. Traité (avec la Ville). *Pontoise, Dufey, 1867, 21 p. in-8°.*

837. Société à responsabilité, etc... Exposé des travaux des membres fondateurs et rapport sur la situation générale et sur le premier exercice (1867-1868), par C. Baron, directeur. *Pontoise, Dufey, 1869, 30 p. in-8°.*

838. Société à responsabilité, etc.... Rapport sur la situation générale et l'exercice.... *Pontoise, Dufey, 1870, in-8°.*

Même titre pour chacune des années suivantes ; mais à compter de 1874, ces rapports sont imprimés *par M. Pâris,* successeur de M. Dufey.

21e Section. — Société de gymnastique

839. Ville de Pontoise. Société de gymnastique et de tir. Statuts. *Pontoise, Putel et Désableau, s. d. (1882), 4 p. in-8°.*

22° *Section.* — Société Historique

840. Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. Statuts et règlement. *Pontoise, Pâris, imp., 1877, 7 pages in-8°.*

Il y a deux tirages. Dans le 2°, la page 8° contient les noms des membres du Conseil d'administration.

841. Mémoires de la Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. Tome 1er. *Pontoise, imp. Pâris, 1879, grand in-8°.*

(Publication périodique).
4 volumes sont parus : 1879, 1880, 1881, 1882.

23° *Section.* — Société Lyrique

842. Société Lyrique et Dramatique de Pontoise. Statuts. *Pontoise, aut. Pâris, 1880, 4 p. in-4° (autographie).*

24° *Section.* — Société protectrice de l'Enfance

843. Circulaire du 10 décembre 1871, convoquant les membres de la Société protectrice de l'Enfance du canton de Pontoise pour approuver les Statuts. (Suit le projet des Statuts). *Pontoise, Dufey, s. d., 4 p. in-4°.*

Collection S.-D.

844. Bulletin de la Société protectrice de l'Enfance du canton de Pontoise, autorisée par arrêté de M. le Préfet de Seine-et-Oise, en date du 19 février 1872..... 1er numéro, 28 pages in-8°. *Pontoise, chez Seyès et Ducastel, libraires. Imp. Dufey.*

Il paraît un numéro par an.

25° *Section.* — Sociétés de l'époque de la Révolution

845. Règlement de la Société des amis de la Constitution, établie à Pontoise. *Pontoise, Perreault, imprimeur de la Municipalité, place du Martroy, 1790, in-32, 24 pages.*

CHAPITRE QUATORZIÈME

Publications périodiques locales (journaux, almanachs, annuaires)

857. Almanach des environs de Paris, contenant la topographie de l'archevêché et des différents endroits du diocèse, etc. *A Paris, chez Desnos, ingénieur-géographe et libraire, 1772.*

Un vol. format Cazin, titre et calendrier gravés, composé de cartes seulement (carte des environs de Pontoise).

858. Journal du département de Seine-et-Oise, rédigé par deux juges du Tribunal civil du département de Seine-et-Oise (paraissant le primidi de chaque décade, à compter du 1er vendémiaire an V. *Versailles, imp. Pierres, chaque n° de 16 p. in-8°.*

Publication qui a continué longtemps en variant un peu son titre et son format.

859. Annuaire de Seine-et-Oise. (Le titre a un peu varié. Le format a été successivement in-18, in-12 et in-8°.)

Années donnant des articles spéciaux sur Pontoise :

1re Année, 1801 ou an X, petite notice sur Pontoise. — 8e, 1809, éloge de M. Dejonquières, président du Tribunal civil de Pontoise. — 10e, 1811, éloge de M. Pihan de la Forest. — 17e, 1828, notice sur Pontoise. — 1829, aperçu topographique, physique, géologique, historique sur Seine-et-Oise. — 1832, notice sur M. Fontaine. (Tous ces volumes sont in-18). — 1838, notice sur Pontoise (format in-8°). — 1864, notices sur M. Soret de Boisbrunet, président du Tribunal civil, et M. Martel, conseiller d'arrondissement. — 1868, notice topographique sur l'arrondissement de Pontoise et sur chacune de ses 163 communes. — 1870, notice sur la statue du général Leclerc. (Ces années sont in-12). — 1874, dictionnaire des anciens noms des communes de Seine-et-Oise, par M. Hipp. Cocheris, et topographie ecclésiastique de Seine-et-Oise, par M. Dutilleux. — 1875, notice de M. Mercier sur les anciennes élections. — 1876, mémoire sur l'Election de Pontoise, par M. J. Depoin. — 1877, liste des monuments historiques du département. — 1878, liste et carte des monuments de l'âge de pierre dans Seine-et-Oise, par MM. A. Guégan et Dutilleux. — 1881, recherches sur les routes anciennes dans le département de Seine-et-Oise, par Dutilleux. (Tous ces vol. sont in-8°.

L'année 1883, qui forme le 50e volume de la collection, contient une table générale par Léon Thomas.

La collection existe à la Bibliothèque nationale, sous la cote Lc. 30 438 et suivants.

860. Almanach historique de Pontoise et du IIe arrondissement du département de Seine-et-Oise, contenant le nom des communes qui composent cet arrondissement, celui des citoyens qui y occupent des places, et quelques anecdotes historiques sur les endroits les plus considérables. An X de la République (1802). *Prix 50 cent., à Pontoise, chez Dufey, imprimeur aux ci-devant Cordeliers, in-32 de 144 pages.*

861. Almanach historique de Pontoise et du IIe arrondissement du département de Seine-et-Oise, contenant le nom des communes qui composent cet arrondissement, celui des citoyens qui y occupent des places, et quelques anecdotes historiques sur les endroits les plus considérables. An XI de la République (1803). Prix 50 centimes. *A Pontoise, chez Dufey..., in-32 de 126 pages.*

862. Affiches, annonces et avis divers de l'arrondissement de Pontoise. *Pontoise, Dufey, grand in-8°.*

Journal d'annonces judiciaires et autres qui a paru depuis 1820 jusqu'en mars 1848.

863. L'Impartial, journal de l'arrondissement de Pontoise. — Politique, Agriculture.... Annonces judiciaires.... Paraît le mardi et le vendredi.... *Pontoise, imp. Dufey, formats divers.*

1er numéro du 25 mars 1848, portant cette mention : n° 18, 29e année, mais réimprimé en partie dans le n° du mardi 4 avril 1848, commençant une nouvelle série sous cette rubrique : n° 1, 29e année. Politique jusqu'au mois de juillet 1848, dernier numéro paru le 28 septembre 1852, n° 75, 33e année.

C'est la suite du journal « Affiches, annonces et avis divers de l'arrondissement de Pontoise. »

864. Le Républicain, journal de l'arrondissement de Pontoise, paraissant les mercredis et samedis de chaque semaine. *Ad. Louis, rédacteur en chef. Imprimé à Paris.*

32 numéros parus : le 1er en date du 25 mars 1848, le dernier du 12 juillet 1848.

865. Journal Judiciaire de l'arrondissement de Pontoise, affiches, annonces et avis divers. *Pontoise, imp. Dufey, formats divers.*

1er numéro du vendredi 1er octobre 1852, n° 76, 33e année; dernier numéro du 24 juin 1858.

Ce journal a remplacé *L'Impartial*; *L'Écho Pontoisien* lui a succédé.

866. L'Écho Pontoisien, journal de l'arrondissement de Pontoise. Agriculture, industrie, commerce, littérature, nouvelles locales. Annonces judiciaires, commerciales et industrielles. (Il paraît le jeudi de chaque semaine). *Imprimé à Pontoise par Dufey, et à compter du 9 avril 1874 par Am. Pâris, son successeur.*

Le 1er numéro a paru le jeudi 1er juillet 1858, sur papier de 63 cent. sur 45.

Cette publication a continué sur des formats divers jusqu'à ce jour. Pendant la guerre, il y a eu suspension du 8 septembre 1870 au 16 mars 1871. De plus, *l'Echo* a été un journal politique du 20 mai 1869 au mois de juillet suivant, et du 19 août 1877 au 1er novembre 1877; dans cette dernière période, il y avait deux numéros par semaine.

L'Echo, indépendamment des nouvelles ordinaires, a publié, surtout depuis 1874, un certain nombre de travaux historiques intéressants. Voir la table à la fin de l'ouvrage ; appendice A.

867. Calendrier agricole de l'arrondissement de Pontoise, *par M.* DE BOISBRUNET. *Imp. Dufey, à Pontoise, s. d. (1858), 27 p. in-18.*

868. Sans-Souci, tablettes Pontoisiennes. 1re livraison in-4°. *Pontoise, autog. Villemer (journal lithographié en 8 p. in-4°).*

Il n'a paru que le numéro spécimen, non daté, mais du 1er août 1863 environ, car on dit qu'on est à la veille de l'ouverture de la gare du chemin de fer du Nord, à Pontoise, qui a eu lieu le 1er août 1863.

Collection H. L. C.

869. Moniteur officiel du département de Seine-et-Oise, journal quotidien politique. Prix : 10 centimes. *Imprimé à Versailles par réquisition de l'autorité Allemande.*

1er numéro, du samedi 29 octobre 1870 ; à partir du n° 60 (8 janvier 1871), il prend le titre de : « Moniteur officiel du gouvernement général du Nord de la France » et de la Préfecture de Seine-et-Oise, journal quotidien politique, paraissant » tous les jours, excepté le lundi. » Il a continué la série de numéros du précédent ; dernier numéro paru, 108, du 5 mars 1871.

Voir l'article : « Huit jours avec les Allemands », par O. Sullivan, nos des 13 et 14 novembre 1870. Séjour à Pontoise. — Réimprimé en partie par les soins de M. G. D'Heylli, sous le titre de : « Le Moniteur prussien de Versailles. » *Paris, Beauvais, libraire, 1871-1872, 2 vol. grand in-8°.*

Collection H. L. C.

870. Le Patriote de Pontoise, journal politique républicain (paraissant deux fois par semaine). *Imprimerie Putel, 61 et 63, rue Basse, à Pontoise.*

Le 1er numéro a paru le 22 juillet 1877 et le dernier le 2 octobre 1881.

871. Réunion préparatoire pour la création de la Société du journal *Le Républicain* (Lettre de Mlle Deraismes, MM. Chatrian, Billoin et Herpin, convoquant, pour le 21 mars 1880, une). *Paris, Hillekamp, s. d., une page lithographiée in-4°.*

872. Le Républicain de Seine-et-Oise, journal politique..... (paraissant deux fois par semaine). 1er numéro du 16 octobre 1880. *Imprimé d'abord à Creil, et ensuite, à partir du 3 novembre 1881, à Pontoise, chez Putel et Désableau.*

CHAPITRE QUINZIÈME

Prospectus et Catalogues divers

873. Prospectus des Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire du Vexin et du Pincerais. (*Paris*), *imp. Valade, 1781, 4 pages in-8°.*

Prospectus pour le recueil projeté par le président Lévrier.

874. (Affiche à la main pour la vente de la) Propriété patrimoniale connue sous le nom de Marcouville, à 7 lieues de Paris, réunissant l'utile à l'agréable *(sic)*. *Placard s. l. n. d.* [*Circà 1809*].

Fonds Pihan.

875. Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault. *Paris*, *Téchener*, *1838*, *2 vol. in-8°.*

Nombreux articles intéressant Pontoise.

876. Lettre-circulaire lithographiée *(in-8°, s. l. n. d.)* ainsi conçue :

> Le docteur E. C. de la Pommerais, médecin de la Faculté de Paris, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, membre titulaire de la Société gallicane homœopathique de Paris et membre correspondant de plusieurs autres Sociétés savantes, a l'honneur d'informer le public qu'il se propose d'établir un dispensaire gratuit en faveur des indigents de Pontoise, de Saint-Ouen-l'Aumône et de toutes les communes environnantes. Dans ce but, il donnera ses consultations, etc.

Coutty de la Pommerais, guillotiné en 1864, avait ouvert un cabinet de consultations à Pontoise vers avril 1856.

Collection L. T.

877. Catalogue des objets.... composant la collection de feu M. l'abbé Cordier. *Paris*, *Renou et Maulde*, *1867*, *12 p. in-8°.*

878. Catalogue de la vente Luzarches. *Paris*, *Claudin*, *1868-1869*, *2 volumes in-8°.*

Nombreux articles intéressant Pontoise.

879. Catalogue de livres et ouvrages à figures des XVII[e], XVIII[e] et XIX[e] siècles..., dont la vente aux enchères publiques aura lieu le jeudi 10 mars 1881...., par le ministère de M[e] François, commissaire-priseur. *Pontoise, imp. Pâris, 1881, 8 p. in-8° et couverture blanche.*

880. Vente d'une belle bibliothèque..., après le décès de M. Delaissement, ancien maire de Pontoise..... *Pontoise, imp. Pâris, 1882, 8 p. in-8°.*

881. HENRI LE CHARPENTIER. Collection sur Pontoise Catalogue annoté.... *Pontoise, imp. Pâris, 1882, 46 p. in-8° avec eau forte par M. Fichot.*

CHAPITRE SEIZIÈME

Procès entre particuliers, Crimes, Pièces de polémique

882. Extraict des registres du Conseil d'Estat. Arrêt du 6 juillet 1634, en faveur du sieur Gabriel Honoré, commissaire examinateur et enquesteur en la ville et chastellenie de Ponthoize.

Suit : Extraict des registres du Conseil privé du Roy. Arrêt du 27 mars 1635. *4 p. in-4°, s. n., l. ni d.*

Arch. mun.

883. Arrest de la Cour de Parlement (du 12 janvier 1655), annulant une sentence du 5 décembre 1654, qui avait condamné le sieur Marin Puissant, dit Beaulieu, à 5 ans de galères. *S. n. l. d., 4 p. in-4°.*

Fonds Pihan.

884. Factum pour Guillaume Ozou..., lieutenant criminel de robe courte de Pontoise, Chaumont, Magny..., contre Antoine Chaulin, marchand... *12 p. in-4°, s. n., l. ni d. (1666?)*

Fonds Pihan.

885. Extrait des Grefs de nos seigneurs les maréchaux de France. (Ordonnance du 3 septembre 1687, condamnant Deslions-Ducoudray, capitaine au régiment de Condé, à faire réparation à Villot Duplançon, garde du corps, au sujet d'une insulte à lui faite en la ville de Pontoise. *Placard aux armes de France et de Navarre, sans n., l. ni d.*

Fonds Pihan.

886. Mémoire pour Hiérosme Tavernier, ex-receveur des tailles à Pontoise, contre André Leprevost et autres... *4 p. petit in-folio, s. n., l. ni d.* [*Circà 1700?*]

Fonds Pihan.

887. Mémoire pour François Dangereux, marchand, échevin de Pontoise..., contre Jean-Charles Robin... *8 p. grand in-f°, s. n., l. ni d. [Circà 1714?]*

Fonds Pihan.

888. Mémoire signifié pour Jacques Martin, marchand épicier à Pontoise..., contre François Chiquart, hôtellier en la même ville..., et contre les abbé, prieur et religieux de Saint-Martin-des-Champs, à Paris. *15 p. petit in-f°, imp. veuve Knapen, à Paris, 1737.*

Fonds Pihan.

889. Mémoire pour Me Louis-Jean Lefebvre, avocat..., contre Charles-Emmanuel Desmares, Denis-Salomon Guériteau, procureur à Pontoise, Claude-Guillaume Guériteau... *(Paris), Mesnier, 1738, 11 p. in-4°.*

Collection L. T.

890. Mémoire signifié pour messire Eustache-Charles Le Bosseur de la Bove de Serzeuil..., lieutenant-colonel..., contre Charles-Gabriel Le Bosseur de la Bove, écuyer (prisonnier pour dettes à Pontoise). *Paris, imp. Ch. Chenault, 1760, 9 p. in-f°.*

Collection J. D.

891. Mémoire pour les sieurs Guinet et Garot, bourgeois de Paris, ci-devant fermiers généraux de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, contre Meulon Desforton et Mailliot, etc. (de Pontoise). *Paris, 1764, imp. Cellot, 39 p. in-4°.*

Arch. mun. et Fonds Pihan.

892. Mémoire pour Me Langlois, procureur à Pontoise, contre la dame d'Hervilly et son fils. *(Paris), Grangé, s. d. [Circà 1763], 12 p. in-4°.*

Collection S.-D.

893. Mémoire pour dame Charlotte Blot, épouse de M. Langlois, procureur à Pontoise, et le sieur Langlois fils..., contre Marguerite Fredin, veuve d'Antoine D'hervilly. *(Paris), imp. d'Houry, 1764, 27 p. in-4°.*

Collection S.-D.

894. Mémoire pour dame Charlotte Blot, épouse de Me Langlois, procureur à Pontoise, et le sieur Langlois fils..., contre Marguerite Fredin, veuve d'Antoine d'Hervilly.... *(Paris), imp. d'Houry, 1764, 27 p. in-4°.*

895. Mémoire pour Me Langlois, procureur à Pontoise, contre la dame d'Hervilly et son fils. *(Paris), Grangé, 1764, 12 p. in-4°, s. d.*

Collection J. D.

896. **Mémoire pour Denis-François Lefebvre, épicier à Pontoise, et Marie-Nicole Dallemagne, son épouse, demandeurs en cassation d'un arrêt du Parlemgnt de Paris, du 16 janvier 1765.** *(Paris), Chenault, 1765, 20 p. in-4°.*

Collection J. D.

897. Mémoire pour M. Parent, prêtre curé de Saint-Pierre de Pontoise..., et Me Desvignes, notaire royal au bailliage de la même ville..., contre le sieur Pioger... et contre le procureur général... *Paris, imp. Hérissant, 1767, 30 p. in-4°.*

Fonds Pihan.

898. Réflexions sommaires signifiées pour le sieur Nicolas-Louis Chastel, receveur des aides de la banlieue de Pontoise, contre Pierre-Esprit Bouquet, concierge des prisons de ladite ville. *(Paris), imp. veuve Hérissant, 1773, 7 p. in-4°.*

899. Réponse signifiée pour Pierre-Esprit Bouquet, concierge des prisons de Pontoise..., contre le sieur Chastel, receveur des aydes en la même ville.... *(Paris), Grangé, s. d. (postérieur à 1772), 22 p. in-4°.*

Cette pièce constate l'état de délabrement de la prison et de l'auditoire du bailliage de Pontoise à cette époque.

Collection S.-D.

900. Observations servant de réponse au sommaire signifié le 3 mars 1773, pour Robert Rousseau, marchand boucher à Pontoise .., contre Germain Bintot père, corroyeur à Pontoise.... *(Paris), Grangé, s. d., 19 p. in-4°.*

Collection S.-D.

901. Précis signifié pour Me Violette des Vaugeroux, avocat et notaire royal au bailliage de Pontoise..., contre Marc-Antoine Julien, mégissier hongroyeur, et collecteur du faubourg de l'Aumône de Pontoise, et contre Me Soret, avocat au bailliage de Pontoise. *(Paris), Valleyre, s. d. (1773), 14 p. in-4°.*

Collection S.-D.

902. Plaidoyer pour Me Charles-Adrien Saffray de Boslabbé. écuyer..., conseiller du roi, et son avocat au bailliage de Pontoise, contre Me Jacques de Monthiers, chevalier..., lieutenant général civil et criminel, et Me de Monthiers son fils, conseiller, contre les héritiers de Me Pihan de la Forest, Me Soret, avocat... et juge seigneurial, et encore contre Lesage et une partie des avocats et procureurs dudit bailliage. *(Paris), Brunet et Demonville, s. d. [Circà 1774], 68 p. in-4°.*

Collection S.-D.

903. Réponse à la dénonciation faite à M. le Procureur général par Me De Monthiers, président, lieutenant général au bailliage de Pontoise..., contre M. le Procureur général, M. de Monthiers. *(Paris), Demonville, 1774, 33 p. in-4°.*

Collection S.-D.

904. Mémoire pour messire Jacques de Monthiers, chevalier, président, lieutenant général au bailliage, ville et châtellenie de Pontoise..., messire Jacques de Monthiers, chevalier, conseiller audit siège, et Me Pierre-François-Augustin Le Tavernier de la Mairie, aussi conseiller audit siège, contre Me Charles-Adrien Saffray de Boslabbé, avocat du roi au bailliage de Pontoise. *Paris, Desprez, s. d. [Circà 1775], 48 p. in-4°.*

Collection S.-D. et H. L. C.

905. Observations pour Me Simon Soret, avocat en Parlement et substitut de M. le Procureur général au bailliage de Pontoise, contre Me Charles-Adrien Saffray de Boslabbé...., avocat du roi au même bailliage. *(Paris), Valleyre, 1775, 23 p. in-4°.*

Collection S.-D.

906. Précis et consultation pour Me de Boslabbé..., contre M. le Procureur général... et contre Me Demonthiers père, lieutenant général audit siège, et le sieur son fils, et encore contre Me Soret..., le procureur Le Sage et Me Violette.... *(Paris), Jorry, 1775, 12 p. in-4°.*

Collection S.-D.

907. Arrest de la Cour de Parlement qui déclare le sieur de Boslabbé non recevable dans ses appels et demandes ; ordonne la suppression de ses mémoires, l'interdit de ses fonctions, et le condamne en 3 livres de dommages-intérêts. (Du 6 septembre 1775). *A Paris, chez P.-G. Simon, 1775, 10 p. in-4°.*

Collection H. L. C.

908. Précis pour le sieur Musquinet-Delaplagne, détenu à Bicêtre, contre le sieur Musquinet, son père, conseiller en l'Élection de Pontoise, et la Dame sa mère. *Paris, Knapen, 1783, 21 p. in-4°.*

Collection S.-D.

909. Mémoire pour Me Lucien Pâris, avocat et notaire à Pontoise..., contre le sieur Maurice Parmentier.... *In-4° (1784?)*

Il n'en existe qu'un exemplaire incomplet de 24 pages.
Collection J.-D.

910. Mémoire signifié pour la dame veuve Poisse, contre maître

Lalouette, notaire à Pontoise. *Evreux, veuve Malassis, 1784, 32 p. in-4°.*

Collections S.-D. et J. D.

911. Précis sur délibéré pour Me Lalouette, notaire royal à Pontoise, contre la dame veuve Poisse.... (*Paris*), *veuve Hérissant, 1785, 50 p. in-4°.*

Collections S.-D. et J. D.

912. Jugement du Tribunal du District de Pontoise, au profit de Ribault de Nointel..., contre les maire et officiers municipaux de Beaumont-sur-Oise. *Paris, imp. Knapen, s. d.* (*1790?*) *7 p. in-4°.*

Collection J. D.

913. Jugement du Tribunal de District de Pontoise, entre Mme..., veuve Dubray..., contre Antoine Bulard..., du 2 mars 1792. *Un placard in-f° plano. Pontoise, imp. de Perreault..., place du Petit-Martroy, maison de M. Cœuré, maître de pension* (*s. d.*)

Collection J. D.

914. Transaction entre le sieur Guillaume Gâteau, dit Nanette, et les sieurs Guillaume Laloyeau et Antoine Gâteau père..., par laquelle ces derniers déclarent que c'est par erreur, à tort.... qu'ils ont imputé audit sieur Gâteau, dit Nanette, les prétendus vols mentionnés au procès, etc. Du 6 mars 1792. (Transaction devant maîtres Piquerel et Vinay, notaires à Pontoise). *A Pontoise, chez Perreault, imprimeur du District et de la Municipalité, place du Petit-Martroy, maison de M. Cœuré, 1792, 7 pages in-4°.*

Bibl. pop.

915. L.-A. Lacroix à ses concitoyens. *A Pontoise, de l'imprimerie de Dufey, local des ci-devant Cordeliers, s. d.* [*Circà an III*], *8 p. in-4°.*

Bibl. pop. et collection J. D.

916. Jugement du Tribunal criminel du département de Seine-et-Oise, qui condamne Pierre-François Bouresche, âgé de 26 ans, né à Emery (*sic* — Ennery), district de Pontoise, maçon à l'Ermitage, à la peine de mort.... pour.... assassinat. (Du 19 octobre 1793). *Affiche placard in-f°, s. n. ni l.*

Collection S. D.

917. (Jugement du) Tribunal du District de Pontoise, entre Serrot et Delacour, d'Ennery (13 vendémiaire an IV). *Pontoise, imprimerie Dufey, local des ci-devant Cordeliers, lequel loue des livres, s. d.*

Collection J. D.

918. Réponse de Guillotte, à la demande en réparation d'honneur à lui faite par Lacroix, prêtre, ex-maire de la commune de Pontoise et maintenant commis au District. (26 pluviôse an III). *A Pontoise, de l'imprimerie de Dufey, local des ci-devant Cordeliers, 12 pages in-4°.*

Avec une vignette allégorique imprimée en tête.
Bibl. pop.

919. N° 27. Bulletin du Tribunal révolutionnaire établi au Palais, à Paris, par la loi du 10 mars 1793... (Jugement de Pierre Regnier, âgé de 38 ans, natif de Pontoise, y demeurant, tailleur, condamné à mort le 17 germinal, comme prévenu d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires... et d'autres personnes). *Paris, imprimerie Clément, s. d., 4 p. in-4°.*

Collection L. T.

920. Jugement du Tribunal criminel du département de la Seine, qui condamne à mort André Montmirel, âgé de 28 ans, natif d'Osny..., Barthélemy Ferret, dit Mimi père, âgé de 44 ans, natif de Roissy..., et Nicolas-Barthélemy Ferret fils.... (vol à force ouverte). Du 23 messidor an IX. *Une feuille placard in-f°.*

Collection S.-D.

921. Jugement rendu par le Tribunal criminel du département de la Seine, séant au Palais de Justice, à Paris, du 20 nivôse an XI..., qui condamne à être fait mourir..., en place de Grève..., le nommé Jean-François-Remy Daby, âgé de 19 ans, natif de Pontoise..., garçon boucher chez le cit. Rollet..., convaincu d'avoir commis un assassinat sur la personne de son maître..., *2 p. in-4°, Paris, imp. Renouard, s. d.*

Collection J. D.

922. Examen de la procédure criminelle instruite à Saint-Leu, à Pontoise et devant la Cour royale de Paris, sur les causes et les circonstances de la mort de S. A. R. le duc de Bourbon prince de Condé. *Paris, imp. Plassan, 1832, in-8°.*

923. Procès de Madame Lafarge. Relation complète, vol de diamants, empoisonnement. *Paris, Pagnerre, 1840, in-8°.*

Procès de Madame Lafarge, 2e partie, vol de diamants, 2e édition. Paris, Pagnerre, 1841, livraisons in-8°. Nouvelle histoire et révélation complète de la vie, des mémoires, amours et procès criminel de Madame Lafarge; recueilli et publié par P..., sténographe. Paris, chez Terry, 1841, in-18.

Procès de Madame Lafarge (vol de diamants), compte rendu et détaillé. Paris, 1840. in-8°.

(Le vol des diamants a eu lieu au château d'Osny, près Pontoise.)

924. Causes célèbres de tous les peuples, *par* A. FOUQUIER. *Paris, Lebrun, s. d.* (*1869-1874*), *grand in-8°.*

32e livraison, Donon-Cadot.
7e et 8e livraisons, Madame Lafarge.

925. Assassinat de M. Donon-Cadot, banquier à Pontoise. Procès de Rousselet, etc. *Paris, Moquet, 1844, petit in-18.*

926. Procès des accusés Rousselet et Édouard Donon-Cadot. Assassinat de Donon-Cadot, banquier à Pontoise. *Paris, Pagnerre, 1844, in-8°, 32 plus 259 pages.*

927. Journal l'Illustration, publié à Paris, in-4°, IIIe vol., 1844, voir pages 280 et suiv., compte rendu du procès, avec vue de la maison Donon-Cadot, de la Cour d'assises et de l'arrestation de Rousselet, pages 290, 307 et 391.

928. Arrêt de la Cour d'assises de la Seine qui condamne..... Rousselet..... (avec gravure sur bois de la Cour d'assises). *Grand placard in-f°, s. l. ni d.*

929. Grrrande complainte sur le nommé Rousselet, condamné.... 1844, 16 p. in-8°, renfermant 54 couplets, sur l'air du Juif-Errant.
Voici les deux premiers et partie du quatrième :

Si vous êtes sensible
Écoutez le récit,
D'un accident terrible
Arrivé près d'ici,
Dans un pays fort beau
Renommé pour son veau.

Sur les rives de l'Oise
Un homme était banquier,
Il habitait Pontoise,
Certes ce n'est pas gai ;
Mais quand on a d'l'argent
On n'est pas mécontent...

. . . .

Oh ! bien heureux un père
Quand il n'a pas de fils,
Car pour Donon-Cadot
Ce n'est pas un cadeau.

Imp. veuve Bouchard-Huzard, à Paris.

930. L'Observateur des Tribunaux. Archives judiciaires...., *par* Eugène Roch. Nouvelle série. *Paris, au bureau de l'Observateur des Tribunaux, in-8°.*

Tome XIIIe, 1844, pages 1 à 192, affaire Donon-Cadot.
Tome XIVe, 1845, pages 159 à 408, même affaire.

931. Cour d'assises de Seine-et-Oise (Versailles). Assassinat d'une femme par son mari (affaire Lullier, de Pontoise). *Placard, grand in-f°, avec image grossière représentant la Cour d'assises, Paris, imp. Chassaignon, s. d.* (*1852*).

Collection J. D.

932. Autorités citées par M. Seré-Depoin, et rapport de l'expert, M. Delaissement, de Pontoise. *Paris, 32 pages in-4°, imp. Chaix et Cie, 1859.*

Cette pièce ainsi que les trois suivantes sont relatives à un procès de M. Seré-Depoin contre le syndic de la faillite Boissy père et fils, anciens meuniers.

933. Note pour M. Seré-Depoin, appelant, contre le syndic Boissy intimé, à l'appui de son appel du jugement du 7 septembre 1858, relatif aux farines, etc. *Paris, 3 p. in-4°, imp. Chaix.*

934. (Autre) Note pour M. Seré-Depoin contre M. Bigny, syndic, etc., et le sieur Despeaux, en cause les sieurs Léger et Souhart. *32 pages in-4°, Paris, 1859, imp. Chaix.* — Note signée : Hébert, avocat (ancien Ministre de la Justice).

935. Cour impériale de Paris. 2e chambre. Arrêt du 19 mai 1859, qui déclare nul et de nul effet le jugement du Tribunal de Pontoise, du 7 septembre 1858, dont est appel. *Pontoise, imp. Dufey, 1859, 3 p. in-4°.*

Collection H. L. C.

936. Mémoire présenté à l'empereur Napoléon III, en faveur de J.-Nicolas Bornibus. *Paris, imp. Prissette, s. d. (1861 ?) 20 pages in-4°.*

937. (Lettre par) Le baron Deslandes à MM. Buffet...., baron Forth. Rouen..... *Paris, Dupont, 1869, 20 p. grand in-8°.*

938. Ma première aux Athéniens (de Pontoise), *par* un Affreux Démocrate. *S. l., avril 1871, 32 p. gr. in-8°.*

939. A nos compatriotes. Réponse à M. Vasserot *par* un Déclassé de chemin de fer. *Pontoise, Putel et Désableau, une page in-4°, s. d.* [*Circà 1880*].

940. **Réponse aux détracteurs des signataires du programme socialiste révolutionnaire,** *par* LE CITOYEN R. F. *Pontoise, chez Bigot, libraire, 1880, 8 p. in-8°.*

941. Au citoyen R. F. (signé) Tassin. *Paris, aut. Broise et Courtier, s. d., 2 p. lithographiées in-4°.*

942. Aux lecteurs du Républicain (de Seine-et-Oise), ma deuxième réplique..... Pontoise, 23 mars 1882. *Paris, Grande Imprimerie, 7 p. in-8°.*

943. Du même au même. C'est le contraire qui est vrai.... Pontoise, ce 8 mai 1882. *Paris, Grande Imprimerie, 6 p. in-8°.*

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

Littérature

Première Section. — Théatre

944. Corvin, tragédie, sera représentée sur le théâtre du Collége de Pontoise pour la distribution des prix, le 30e jour d'aoust 1672.... *S. l., n. ni d., 8 pages in-4°.*

Acteurs : Poitou, Villot, Delachesnais, Levasseur, Denis, Riquier, Chevalier et Mazière, tous de Pontoise.

C'est un scenario sur lequel sans doute chaque acteur devait broder, plutôt qu'une pièce proprement dite.

945. Agrippine, ou la Mort de Germanicus, tragédie, sera représentée au Collège de Pontoise, pour la distribution des prix, le 10 août 1717..... (Suivent les noms des acteurs). *S. l. ni d., brochure de 8 p. in-4°.*

Fonds Pihan.

946. Le Siége de Pontoise ou l'arrivée de Charles VII à l'abbaye de Maubuisson, en 1441, comédie en quatre actes, représentée en ladite ville le 20 ventôse an VIII; *par le* C. L. D. C. Guériteau, homme de loi. Prix : 1 décime (deux sous). Se trouve à Pontoise chez l'imprimeur, local des ci-devant Cordeliers, et à Paris chez les marchands de nouveautés du palais du Tribunat. An 10. (*Pontoise, imp. Dufey*), *36 pages in-12 y compris la préface.*

Collection Amédée Pâris.

946 *bis.* Autre tirage identique comme texte et même comme composition. On y trouve que les différences suivantes : le nom de

l'auteur est écrit Gueriteau sans accent sur l'e ; entre les mots *homme de loi* et *prix un décime*, il y a : « Seconde édition » ; enfin le petit fleuron, après les mots 1 décime (deux sous), au lieu d'une fleurette à quatre feuilles de la 1re édition, est remplacé à la seconde par une sorte de croix pattée. (*Pontoise, imp. Dufey*), *36 p. in-12*.

947. Théâtre des Arts réunis (1863-1867). *Sept pièces gr. in-8°, impr. p. Dufey.* — Programmes de ce théâtre de salon, avec annotations et commentaires par « *le Régisseur.* »

Collection H. L. C.

Pièces de Théâtre où figure le nom de Pontoise

948. Les Oubliettes, ou le retour de Pontoise, pochade du XIIIe siècle, en 2 actes mêlés de couplets...., *par MM.* Bayard et Masson, *Paris, Bezou, 1830, in-8°.*

949. L'Académicien de Pontoise, comédie-vaudeville en 2 actes, *par MM.* Varner et Varin. *1848, in-4°.*

950. Mon parrain de Pontoise, comédie-vaudeville en 1 acte, *par* Gustave Vaez. *1842, in-8°.*

951. Le Voyage à Pontoise, comédie en 3 actes, *par* Alp. Royer et Gust. Vaez. *1842, in-8°.*

952. Si Pontoise le savait, comédie-vaudeville en 1 acte, *par* Laurençin, Adenis et Tourte. *1860, in-12.*

953. Le Voyage en Chine, opéra-comique en 3 actes, *par* E. Labiche et Delacour. *1865, in-12.* (Le notaire aux quatre moulins-à-vent, Bonneteau, est de Pontoise).

954. La Fête à Pontoise, vaudeville en 1 acte, *par* Mlle Acloque. *Paris (Album dramatique), Mifliez et Tresse, 1864, 6 p. in-8°.*

Première représentation du 12 septembre 1864, au théâtre des Champs-Élysées.

Deuxième Section. — Romans et Articles fantaisistes

955. Histoire générale des Larrons..... *Rouen, Ferrand, 1645, in-12°.* — (2e partie). Inventaire général de l'Histoire des Larrons. *Rouen, Berthelin, 1645, in-12°.*

Page 20, Lycaon tue le bourreau de Pontoise.
Collection J. D.

956. L'année des Dames nationales....., *par* RESTIF DE LA BRETONNE. *Genève et Paris, 1794, in-12.*

957. Œuvres complètes d'ÉTIENNE JOUY, de l'Académie française. *Paris, Jules Didot, 1823, 27 vol. in-8°.*

Tome III. Alix et Bérenger. Nouvelle reproduite dans l'*Echo pontoisien* (n°s des 11 et 18 novembre et 2 décembre 1880).

Tome III. Un Voyage à Pontoise, par l'Ermite de la Chaussée d'Antin, d'après la *Gazette de France* du 3 juillet 1813, reproduit par l'*Echo pontoisien* (numéro du 23 septembre 1880).

958. Contes et nouvelles, *par M.* MERVILLE. *Paris, Amb. Dupont, 1829, 2 vol. in-12.*

Tome Ier. Les Oubliettes de Pontoise. 2e édition, *Paris, Gagniard et Denain, 1830, 3 vol. in-12.*

Les Oubliettes de Pontoise ont été réimprimées dans le volume : « En revenant de Pontoise », par M. Henri Le Charpentier.

959. *1572.* Chronique du règne de Charles IX..., *par* PROSPER MÉRIMÉE.

1re édition (anonyme), Paul Mesnier, 1829, in-8°.

Il y a diverses éditions ; entr'autres, Paris, Charpentier, 1847.

Voir chapitre V : *Le Sermon du Curé de Pontoise.*

960. Revue de Paris. *Tome XXVI. 3e année, 1831, in-8°, Paris, aux bureaux de la Revue.*

« L'Abbaye de Maubuisson », nouvelle *par* ÉTIENNE BEQUET, souvent reproduite, notamment par le journal *le Figaro* du 17 septembre 1876. Elle figure aussi dans un petit vol. *in-18°, Paris, librairie Plassart, s. d.* : La fleur des nouvelles : Marie ou le Mouchoir bleu, etc.

961. Mémoires de MARIE CAPPELLE, veuve LAFARGE. *Paris, René, 1841, 2 vol. in-8°.*

Tome IIe, p. 19, Description de Pontoise.

962. La onzième légion à Londres. *Paris, Maulde et Renou, 1849, in-8°.*

Voyage à Londres de gardes nationaux de Pontoise, par M. Seré-Depoin.

963. Œuvres inédites d'EUSTACHE DESCHAMPS.... *Reims et Paris, chez Téchener, 1849, 2 vol. in-8°.*

Voir tome IIe, page 12 : Ballade du noble et amoureux lieu appelé la Table Ronde, hors Pontoise......

Il y a une autre édition de ces poésies, *Paris, Crapelet, 1832, un vol. in-8°*, mais elle ne contient pas la pièce sur la Table Ronde.

964. La Foire de la Saint-Martin, à Pontoise (article *par M.* DE LA NOURAIS, avec gravures), journal l'Illustration. *Paris, 1852, grand in-4°.*

XXe volume, pages 333 et suivantes.

965. La Bohême galante, *par* Gérard de Nerval. *Paris, Michel Lévy 1855, in-16 anglais.*

Voir au chapitre Promenades et souvenirs, page 260, une charmante description de Pontoise.

966. Journal le Figaro. *Paris.*

Voir au supplément littéraire du 6 janvier 1878, le chapitre relatif au peintre Courbet : Notice sur son séjour et celui d'autres artistes à Pontoise.

967. Mémoire de Mlle Flore. *Paris, 1845, 3 vol. in-8°.*

Voir au tome II, une représentation burlesque à Pontoise, reproduite au numéro du 21 juillet 1881 de l'*Echo Pontoisien.*

968. L'Intermédiaire des chercheurs et curieux..... (Revue bimensuelle). *Paris, 1864 (et années suivantes), in-8°.*

Voir Pontoise, tomes I, IV, XII, XV (proverbe en revenant de Pontoise, siège de Pontoise, chansons sur Pontoise, l'Enfant martyr Richard, etc.)

969. Le Figaro (journal bi-hebdomadaire publié à Paris, alors en format grand in-4°). Numéro du 31 janvier 1864.

M. de L..., sous-préfet de Pontoise, et son tailleur G....

970. Le Nain-Jaune, journal bi-hebdomadaire. *Paris, 8 pages.*

Numéro du 5 mai 1866, page 7, article : « Mon carnet, » par G. de Montagny (Gregory Ganesco), sur Pontoise et l'économie d'une de ses habitantes.

971. Journal Le Tintamarre, publié à Paris. Nos des 12, 25 mai et 7 juin 1867.

Facéties sur le cimetière projeté de Méry (dit de Pontoise), défense de Pontoise, article de statistique burlesque sur Pontoise.

Nota : Le projet de la création d'un cimetière parisien à Méry-sur-Oise a fait naître un grand nombre de brochures, mais elles ne doivent pas figurer ici, parce que Méry, emplacement de ce cimetière, improprement appelé « Cimetière de Pontoise, » dépend du canton de l'Isle-Adam et non pas de celui de Pontoise.

972. Histoire des femmes infidèles.... *Paris, s. n. n. d.*

Pages 399 à 428, Marguerite de Bourgogne (une partie de la scène se passe à l'abbaye de Maubuisson).

973. Histoire de la Tour de Nesle, *par* Paul de Couder *et* Léon Marcy. *Paris, librairie des célébrités contemporaines, s. d., 1 vol., grand in-8°, avec figures.*

Episode de Marguerite de Bourgogne, dont une partie se passe à l'abbaye de Maubuisson.

974. Le journal Le Grelot, publié à Paris, numéro du dimanche 1 juin 1873, contenant, sous ce titre : *A Pontoise*, un discours drôlatique par un sous-lieutenant de pompiers, avec dessin colorié d'Alfred Le Petit. *Petit in-folio.*

975. Le Petit Parisien (journal quotidien publié à Paris).

A donné, d'octobre à décembre 1878, un roman : « Le Moulin de Pontoise, » dont la première scène décrit Pontoise et la dernière s'accomplit aux environs de Chars, et il en a été fait un tirage à part.

Ce roman est tiré d'un ouvrage de l'abbé A. du Bouclon : « Ferrand et Mariette ou influence de la lecture des romans » (1 vol. in-8° de 447 p. — Paris, Vrayet de Surcy, 1846. — 2e édition, augmentée, en 1847, 477 p. in-8°).

Le journal *Le Figaro*, sous le titre de : « Les Procès célèbres. Les suicides par complicité, » en a donné une analyse en 1878.

976. Comment j'ai retrouvé Boulignon ou le comble de l'archéologie, par un archéologue de Pontoise. (M. S.-D.) *Versailles, imp. Cerf, 1879, 45 p. in-8° avec vignettes.*

977. En revenant de Pontoise. Les Oubliettes de Camus dit Merville. Réédition.... Recherches sur l'origine du dicton..., *par* H. Le Charpentier. *Pontoise, imp. A. Pâris, 1881, 75 p. in-8°.*

978. Cinquante ans de vie littéraire, *par* Mary-Lafon. *Paris, Calmann-Lévy, 1882, un vol. in-18 anglais.*

Page 158, l'auteur relate les aventures et le malencontreux début dans le rôle d'*Orosmane*, à l'Odéon, d'un nommé Hippolyte Bonnelier, et conclut ainsi : « Cette tentative dramatique n'eut pas plus de succès que celle de Pontoise, où, pour suppléer le curé refusant son ministère, il avait quitté son costume de sous-préfet, revêtu l'habit ecclésiastique et béni lui-même les drapeaux de la garde nationale ; à l'Odéon il fut sifflé et destitué à Pontoise. » Est-il besoin d'ajouter que ceci est encore une méchanceté gratuite contre Pontoise ? Jamais un pareil fait ne s'y est passé ; jamais Pontoise, même sous le règne de Louis-Philippe, n'a eu de sous-préfet du nom de Bonnelier.

Troisième Section. — Poésies et Chansons

979. Ode en vers latins, *par M.* Jean Guerry, pontoisien, à M. Albert de Mazières, maire perpétuel de Pontoise. *Un petit placard in-folio, s. n. ni l., 1702.*

Fonds Pihan.

980. Couplets chantés à la fête donnée par M. Amior, le 24 thermidor de l'an IV, sur l'île du Pothuy, dite des Bons-Enfants. *S. n., l. ni d. (an IV?) 2 p. in-12.*

Collection H. L. C.

981. Couplets chantés à Pontoise par une jeune personne, le 11 fructidor an VIII, jour de l'arrivée du Préfet, dans un dîner.... *4 p. petit in-12, s. n., l. ni d. (an VIII).*

982. Invitation faite par Simon Lhuillier, épicier, au sujet du mariage de son fils.... Couplets dédiés à la mariée.... *Placard diffamatoire, s. l. n. d. (1806?) 2 p. in-4°.*

Au sujet du mariage de M. Lhuillier fils avec Mlle Margueritte.
Collection J. D.

983. Ronde de la bande joyeuse, paroles et musique du chevalier de Goinfrini....., premier gourmand de la ville de Pontoise..... *Pontoise, Dufey, s. d. [Circà 1827?] 2 p. in-8°.*

Collection H. L. C.

984. Couplets chantés par M. le Maire de la ville de Pontoise, dans le banquet offert par la garde nationale à M. le Lieutenant général de Lameth, député. *Air de la Marseillaise, 3 couplets, une page in-12, s. l., n. ni d. (décembre 1830).*

985. Chansons vendues au profit des pauvres de la ville de Pontoise : Les Fanfaronnades gastronomiques, air : Tonton, etc... (10 couplets). Les Grisettes, air : La Boulangère a des écus (7 couplets). *Pontoise, autographie Humblot, 4 p. in-4° autographiées, s. d. [Circà 1840].*

986. V'là c'que c'est que l'Carnaval. *Chanson. Ensuite autre chanson :* Le Turlututu. *Pontoise, imp. Villemer, 4 p. in-4° lithographiées, s. d. (1843).*

987. Recueil de chansons autorisées, chantées *par* Terrien *et son épouse :* chanson en l'honneur de la garde nationale de Pontoise, marche Pontoisienne, *par* Terrien (Jean-Pierre), de l'Ermitage. *Saint-Denis, imp. Prévot et Drouard, 1848, 4 p.*

Collection H. L. C.

988. Les Radis dégommés (chanson faite en 1852, *par M.* S.-D., lors de la suppression de la garde nationale). *Pontoise, aut. Villemer, s. d., petit in-folio d'une page.*

Collection S.-D.

989. (Mouchoir avec emblêmes drôlatiques, en étoffe de coton imprimée portant une chanson patriotique commençant par ce couplet). [*Circà 1855*] :

Digne enfant de Pontoise,
Et soldat troubadour,
Né sur les bords de l'Oise,
Frais et riant séjour,
Bien connu dans l'armée
Pour mes vaillants exploits,
Il me faut en Crimée
Ou la mort ou la croix.

990. Les noces de Bastien (couplets pour la mascarade de la mi-carême, 1859, lithographiés). *Pontoise, lithog. Villemer, 1859.*

991. A M. le lieutenant-colonel Schmitz, chef d'état-major général de l'expédition française en Chine (vers faits et lus par M. Emile

Plon au banquet offert à Pontoise à M. Schmitz, le 19 décembre 1859. *Petit in-folio d'une page, s. n., l. ni d., 1859.*

Collections H. L. C. et L. T.

992. Ville de Pontoise. Mi-Carême de 1863 (grande affiche drôlatique, par Francatrippa, sur la fête de la Mi-Carême). *Pontoise, imp. Dufey, s. d., grand placard in-folio.*

993. Couplets chantés à Mlle Marie L'Éguillon, le jour de son mariage..., *par* R. Géris. *Une page grand in-4°, s. n., l. ni d. (1863).*

Collection H. L. C.

994. Couplets chantés le jour du baptême de Mlle Pauline-Amélie-Céline Duval, *par* Raoul Géris, le 16 février. *Pontoise, autog. Villemer, s. d. (1864?) une page grand in-4°.*

Collection H. L. C.

995. Le couvre-feu du Lundi gras. *Pontoise, autog. Villemer, 1864, feuille in-4°.*

Chanson faite en février 1864. Voir le n° du 18 février de l'*Echo Pontoisien.*

996. La Paix. *Pontoise, autog. Villemer, une feuille in-4°.*

Chanson pour le mardi-gras du Carnaval de 1864.

997. La Quintessence des chansons de M. Vertigo, *par* Un Rapin de Pontoise (Vacoutat). *Paris, imp. Alcan-Lévy, 1866 (sur papier chamois), 32 p. in-24.*

998. Le Sapeur Pontoisien (chanson en quatre couplets, *par M.* Vacoutat). *Paris, aut. Fernique, une page in-4°, s. d. (mars 1866).*

999. Ville de Pontoise. Mi-Carême 1867. L'Exposition Universelle (chanson en 3 couplets, *par* J.-V) *Lithographie petit in-folio, avec emblêmes dessinés par Aug. Lefèvre. Pontoise, aut. Villemer, s. d.*

1000. Zim-laï-la Pour la Mi-Carême Pontoisienne (4 mars 1869), *par* Un Rapin. *Une page, Pontoise, autog. Villemer, s. d.*

1001. Mi-Carême 1870. Le triomphe et la mort de Réveillon (chanson en 3 couplets). *Une page in-4°, Pontoise, aut. Villemer, s. d. (1870).*

1002. Chanson du Carnaval de 1870, à Cergy (en 13 couplets). *2 p., Pontoise, autog. Villemer, s. d. (1870).*

1003. Carnaval de Pierrelaye de 1870. Folichonnerie sur l'air des *Pompiers de Nanterre* (chanson en 7 couplets, *par* Sans-Gêne). *Une page, Pontoise, autog. Villemer, s. d.* (1870).

(Chansons comiques diverses où figure le nom de Pontoise. Éditions sans date en 4 pages in-4°, la 1re forme titre, paroles et musique lithographiées).

1004. L'amoureux de Pontoise, paroles de Marc Constantin, musique de Louis Abadie. (Il existe d'autres éditions dont l'une, in-8° typographique, forme la page 61 du 1er volume de la « Lyre du Ménestrel parisien. »)

1005. J'suis de Pontoise, paroles de Villemer et Delormel, musique de Charles Pourny.

1006. Les Maris de Pontoise, paroles d'Alfred Isch-Wall, musique d'Antonin Louis.

1007. Les femmes de Pontoise, paroles de Durafour, musique de Dubost.

1008. Les Écoliers de Pontoise, paroles et musique de Marc Constantin.

1009. Un livre de Pontoise, paroles et musique du même.

1010. Nicolas (de Pontoise), paroles de Louis Gabillaud, musique de Gueteville.

1011. Si Pontoise le savait, paroles de Laroche et Delormel, musique de Marius Arnaud.

1012. A Pontoise (Seine-et-Oise), paroles de Blondelet et Baumaine, musique de Ch. Pourny.

1013. Le Curé de Pontoise, paroles de Villemer et Delormel, musique de Tac-Coen.

1014. Vive le pont de Cergy. *Une feuille in-4°, Pontoise, imp. Villemer, s. d.*

Chanson faite par Dallemagne fils, lors de l'inauguration du pont de Cergy, le 3 mai 1872.

1015.

VILLE DE PONTOISE — ARMES — COMMUNE DE St-OUEN-L'AUMONE

FÊTE DE BIENFAISANCE

Le Mardi-Gras 5 Mars 1878

GRANDE CAVALCADE

(Programme sur papier de couleur, placard très oblong). *Pontoise, imp. Putel et Désableau, s. d.*

1016. Mardi-Gras 1878. La Cavalcade Pontoisienne, chanson en 7 couplets, par Ch. Savoye. — Aux enfants de Pontoise, Amour, Liberté, Poésie, chanson en 4 couplets, par le même. *Pontoise, Putel et Désableau, s. d., 2 p. in-4°.*

1017. Saint-Ouen-l'Aumône. Mi-Carême 1878. Mascarade du jeudi 28 mars. (Chanson en 5 couplets, par Gambrinus). *Pontoise, imp. Pâris, une page in-4°.*

1018. Mariage carnavalesque de M. Cornillard avec Mlle Bourre-l'œil, contracté le jour de la Mi-Carême de l'an de grâce 1878. *Pontoise, Putel et Désableau, une page in-4°, s. d.*

1019. Saint-Ouen-l'Aumône. Mi-Carême 1879. Mascarade du 20 mars 1879. (Chanson en 7 couplets, par Gambrinus). *Pontoise, imp. Pâris, 2 p. in-4°, s. d.*

1020. Mon Conseil... d'arrondissement. *Versailles, Cerf, s. d., une page petit in-8°.*

Couplets faits par M. S.-D. pour le banquet des conseillers de l'arrondissement de Pontoise, en octobre 1879. Le journal *Le Peuple Français* du 18 octobre 1879 les a reproduits.

1021. Couplets dédiés à Mlle Marie-Lucie Esménard, à l'occasion de son baptême (*par M.* A. LOCARD). *Pontoise, 23 octobre 1881. Imp. Pâris, 4 p. in-4°.*

1022. La Saint-Jean-Porte-Latine à Pontoise, en 1881. *Pontoise, imp. Pâris, 1881, 23 p. in-8°.*

1023. Ascension de 1881. — Dîner d'amitié, de reconnaissance et d'époque. — Ondoiement de *Black-Kroumir.* — Pontoise, 26 mai, etc. Menu fantaisiste, et pièce de vers de M. Ch. Esménard, *boutade* adressée à l'amphytrion (M. Ch. Derreulx). — *Imp. Amédée Pâris, 3 p. in-4°.*

1024. Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône. Fête de bienfaisance, le lundi de Pâques 10 avril 1882. La Cavalcade du Printemps, chanson. Paroles de Ch. Savoye, musique d'Alph. Truffaut (7 couplets). *Pontoise, Putel et Désableau, s. d., une page in-4°.*

1025. Ville de Pontoise. Cavalcade du lundi de Pâques 10 avril 1882. La chanson des Jeunes, par Francatrippa (4 couplets). *Pontoise, imp. Pâris, s. d., une page in-4°.*

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

Communes du canton de Pontoise

1026. AUVERS. — Extrait des registres des requestes ordinaires de l'Hôtel du Roy. *3 p. in-4°, s. l. n. d.*

(Surenchère faite au greffe de la Cour, le 23 octobre 1681, par le procureur de damoiselle Anne Favières, veuve de Jean Grignon, sur les terre et seigneurie d'Auvers..... le tout saisy et mis en criées..... sur messire Jean-François-Paul de Gondy, cardinal de Retz, abbé de l'abbaye de Saint-Denis en France, et les religieux, prieur et couvent de ladite abbaye, et par le décès dudit sieur cardinal de Retz, continué sur....)

On y explique que des *arrêts du Grand-Conseil, en date des 4 octobre et 13 décembre 1666, avaient ordonné la réunion de ladite terre à ladite abbaye* (sic).

Arch. H.-D.

1027. Chronologie historique des différens propriétaires des domaines de l'Isle-Adam, Beaumont, Chambly, Auvert, etc....., tracée en 1807 par M. André, ancien architecte... *Paris, Richomme, 1809, in-4°.*

1028. La Presse illustrée, journal hebdomadaire publié à Paris, numéro du dimanche 12 octobre 1879. Les incendies d'Auvers près Pontoise (avec gravures sur bois).

1029. La Vie Moderne, journal hebdomadaire illustré. *Paris, 16 p. grand in-4°.*

Le n° 36 du 3 septembre 1881 contient La cueillette des pois à Auvers. Dessin de Beauverie, d'après son tableau.

1030. BOISEMONT-COURDIMANCHE. — (Arrest du Parlement de Paris, du 4 juillet 1696, contenant ordre des deniers provenant des

ventes des terres d'Andresy, Courdimanche, Boisemont, etc., dépendant des successions de Joachim de l'Isle et Marie de Pellevé, sa femme. (*S. l., n. ni d., 117 pages petit in-f°*). [*Circà 1696*].

Arch. H.-D.

1031. Boissy-l'Aillerie. — Bulletin religieux du diocèse de Versailles. *Versailles*, *Oswald*, *1877*, *in-8°*.

(Piscine gallo-romaine de Boissy-l'Aillerie, par l'abbé Loisel, nos 26 et 27).

1032. Cergy. — (Extrait d'un arrêt de la Cour de Parlement, du 6 mai 1637, entre Guillaume Mouceaux, laboureur à Cergy, et Me Robert Blanchart, curé de Saint-Jean le Rond, à Paris). *2 p. in-4°, s. n., l. ni d.*

Arch. mun.

1033. Mémoire au délibéré pour les anciens marguilliers, syndics et habitans de la paroisse Saint-Christophe de Cergy...., contre messire Jacques-Joseph Cresson, prêtre curé de ladite paroisse de Cergy, Bernard de Laizement..... *12 p. in-4°, imp. Simon, à Paris, 1774.*

Collection J. D.

1034. Arrêt de la Cour de Parlement portant règlement pour l'administration des biens et revenus de la Fabrique de la paroisse de Saint-Christophe de Cergy. Extrait des registres du Parlement. — Du 19 avril 1787. — *Paris, Nyon, 1787, 16 p. in-4°.*

Collection L. T.

1035. Bulletin de la Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure. Exercice 1878-1879. *Rouen, Lecerf, in-8°.*

Article sur la balastière de Sergy (*sic*).

1036. Ham, commune de Cergy. — Château et seigneurie de Neuville. Ferme et seigneurie de Ham, *par* Ferdinand Fouque. *Pontoise, Am. Pâris, 1879. Titre imprimé, le reste lithographié, 24 p. in-8°.*

1037. Ennery. — (Sans titre. Arrêt des requestes du Parlement de Paris, en date du 30 janvier 1698, homologuant un contrat passé devant Bru, notaire au Chastelet de Paris, les 24 et 30 décembre 1697, par lequel les créanciers de messire Jacques d'Ailly ont vendu entr'autres biens à maistre Jacques Charpentier, bourgeois de Paris, moyennant 60,100 livres, la terre, fief et seigneurie d'Annery, pres Pontoize.... le fief des Maréchaux situé audit Pontoize...) *8 pages petit in-f°, s. l. n. d.*

Arch. H.-D.

1038. **Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui ordonne le renvoi au siège de la maitrise de Saint-Germain en Laye d'une demande portée au bailliage de Pontoise, et ce sans s'arrêter à des sentences rendues audit bailliage de Pontoise....** — Du 24 novembre 1750. *(Paris), imp. d'Houry, 11 p. in-4°.*

Il s'agit d'une demande formée par plus de 100 habitants d'Ennery, Livilliers, Grisy, Génicourt, etc., contre Thérèse Charpentier, seigneur d'Ennery et Livilliers, au sujet de délits commis par les lièvres et lapins.

1039. Mémoire à consulter.... Délibéré à Paris ce 31 may 1752, signé : Croville, de Gennes de la Mathe, Goyre de la Planche, Brunet.

(Des cultivateurs réclament des indemnités aux seigneurs d'Ennery, Grisy, Livilliers et Génicourt, pour dégâts commis par le gibier que ces derniers ont laissé multiplier). *(Paris), Montalant, s. d., 10 p. in-4°.*

Collection S.-D.

1040. Consultation.... Délibéré à Paris, le 3 août 1751 (sur le même sujet). *(Paris), d'Houry, 1751, 4 p. in-4°.*

Collection S.-D.

1041. Nouvelle consultation au sujet d'un écrit du 4 novembre 1751..... Délibéré à Paris, le 20 novembre 1751..... *(Paris), d'Houry, 1751, 4 p. in-4°.*

Collection S.-D.

1042. Éragny. — Arrêt de la Cour du Parlement portant règlement pour l'administration des biens et revenus de la Fabrique de la paroisse d'Éragny. Extrait des registres du Parlement. Du 5 avril 1788. *Paris, Nyon, 1788, 15 p. in-4°.*

Collection L. T.

1043. Génicourt. — Mémoire pour les syndic, habitants et communauté de la paroisse de Génicourt et les nommés Denis Robert l'aîné, Pierre Séjourné, Jean Ogier, Henri Ogier et Claude Douce, tous laboureurs à Génicourt, contre M. de Nicolay, premier président honoraire en la Chambre des Comptes à Paris (sur des droits de vaine pâture). *(Paris), Cellot, 1780, 13 p. in-4°.*

Collection S.-D.
(Voir aussi à Ennery procès pour délits du gibier).

1044. Menucourt. — Ordonnance pour la conservation des bois situés dans l'étendue du bailliage de Menucourt, Rucourt et dépendances. Du 13 janvier 1790. *Paris, imp. Nyon, in-f°.*

(Rendue par Louis-Denis-Côme Guériteau, procureur aux sièges royaux de Pontoise, bailli du bailliage de Menucourt, haut et bas Rucourt).
Bibl. pop.

1045. Osny. — République Française..... Plantation de l'arbre de la Liberté à Osny et Immarmont. *Pontoise, Dufey, 1848, 16 p. in-8°.*

Saint-Ouen-l'Aumône et Maubuisson

Sur Maubuisson, voir 1° au 2° chapitre : Archéologie (notamment n°s 36, 37, 38, 40, 48); 2° et aux chapitres 3°, 4°, 6°, 7°, 9°, 10° : un certain nombre d'articles sur Maubuisson et Saint-Ouen-l'Aumône. Voir aux biographies à « Louise Hollandine. »

1046. Lettres patentes du Roy en forme de déclaration portant l'union du fauxbourg de l'Aumosne en paroisse Saint-Ouen à la ville et eslection de Pontoise, registrées en la Cour des Aydes de Paris, le 22° décembre 1665. *Paris, imp. René Baudry, 1666 (aux armes de France), 5 p. in-4°.*

Collection J.-D.

1047. Oraison funèbre de très haut, très puissant prince Louis de Bourbon prince de Condé..., prononcée à l'abbaye royale de Maubuisson, le 3 mai 1687, par M. l'abbé du Jarry. *Paris, Horthemels, 1687, 46 p. in-4°.*

1048. Extrait des registres du Conseil d'Estat. Arrêt au sujet des hôteliers et cabaretiers de la Basse-Aumône, portant défense aux fermiers des aides de l'élection de Pontoise « de percevoir les droits sur les vins et autres boissons qui se vendront dans le lieu de la Basse Aumosne, attendu qu'il n'est point fauxbourg de Pontoise. » Du 1 février 1689. *4 p. in-f°, s. n., l. ni d.*

Fonds Pihan.

1049. Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière, dauphine de France, prononcée dans l'église de l'abbaye royale de Maubuisson, le 27 juin 1690, par l'abbé du Jarry. *Paris, Antoine Dezallier, 1690, 72 pages.*

1050. Abjuration du luthéranisme par Mme la princesse Éléonor-Charlotte de Wirtemberg-Montbéliard, duchesse d'Olss, en Silésie, dans l'église de l'abbaye royale de Maubuisson, le 3 aoûst 1702. *Paris, s. n., 1702, 142 p. in-12°.*

Autre édition : *Paris, Emery, 1703.*

Collection L. T.

1051. Factum pour Charles de la Coré, écuyer, seigneur de Saint-Ouën, auditeur en la Chambre des Comptes, intimé,

Contre le sieur Jacob, trésorier de France, seigneur d'Espluches et d'un fief appellé Saint-Ouën-l'Aumône, situé dans la paroisse de Saint-Ouën, appelant, et contre le curé et marguilliers habitans de la paroisse de Saint-Ouën, aussi appelans (de sentences des 2 juin et 3 aoust 1702). *S. n., d. ni l., 12 pages in-f°.*

On y voit que le fief de Saint-Ouen-l'Aumône avait appartenu pendant des siècles à l'Hôtel-Dieu de Paris, qui l'avait vendu en 1657 au sieur Pierre de la Coré; que la haute justice appartenait au Roy, et que toute la paroisse de Saint-Ouen était justiciable de Pontoise.

1052. **Mémoire concernant Saint-Ouïn-L'aumône, Saint-Ouïn** *(sic)* et Saint-Martin de Pontoise. *S. l. ni d.* [*Circà 1709*], *13 p. in-folio.*

Cite une charte de 1203.

1053. Extrait des registres du Conseil d'Etat. (Arrêt du 28 mai 1715, confirmant la déclaration du 22 décembre 1665, sur l'union de Saint-Ouen-l'Aumône à Pontoise). *Paris, imp. P.-A. Le Mercier, s. d., 4 p. in-4°.*

Collection J. D.

1054. Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui ordonne que les droits d'inspecteur des boissons seront établis dans le fauxbourg de Saint-Ouen-l'Aumône, etc. (Du 31 mars 1716). *Paris, veuve Saugrain, 4 p. in-4°, s d.*

Arch. mun. et Fonds Piban.

1055. Factum pour Charles de La Coré, écuyer, seigneur de Saint-Ouën et des fiefs de Saint-Ouën-l'Aumosne...., conseiller du Roy, auditeur en la Chambre des Comptes, contre les dames abbesse et religieuses de Maubuisson lez Pontoise. *(Paris), imp. Coignard, 1716, 10 p. in-f°.*

1056. Réponse pour la Dame abbesse et religieuses de Maubuisson lès Pontoise... au factum du sieur de la Coré..., signifié le 27 février 1716.... *(Paris), imp. Quillau, 1716, 4 p. in-f°.*

1057. Factum signifié pour Charles de la Coré, écuyer, seigneur de Saint-Ouën-l'Aumosne..., appelant d'une sentence du bailliage de Pontoise, du 13 novembre 1716, contre les administrateurs du collége de Pontoise et contre les religieuses de Saint-Nicolas de Pontoise.... *(Paris), imp. veuve Guillery, s. d.* [*Circà 1717*], *12 pages in-f°.*

1058. Mémoire pour Jean Ferrières, Louis Quesnel, Charles de la Corrée, écuyer, seigneur de Saint-Ouen-l'Aumosne, et les habitans dudit lieu, contre Elisabeth du Carroy... et consorts, propriétaires des officiers mesureurs de grains de la ville de Pontoise. *Paris, imp. du Mesnil, 1718, 6 p. in-f°.*

Collection J. D.

1059. Voyages liturgiques de France ou recherches faites en diverses villes du royaume...., *par le sieur* de Moléon.... *Paris, Delaulne, 1718, un vol. in-8°.* (Article sur Maubuisson.)

1060. Mémoire concernant l'abbaye royale de Maubuisson. *S. l. n. d.* [*Circà 1718*], *30 p. in-f°, en 2 parties.*

Pièce relative à un procès entre les religieuses de cette abbaye et leur abbesse, dame Charlotte Joubert de Châteaumorand. Cette abbesse a donné sa démission en 1719.

1061. Addition au mémoire pour les religieuses de Maubuisson, contre la dame de Châteaumorand, Me Cochin, avocat. *Paris, imp. Lemercier, s. d.* [*Circà 1718*], *7 f. in-folio.*

1062. Mémoire signifié pour les Dames abbesse, prieure et religieuses de Notre-Dame la Royale de Maubuisson, ordre de Cîteaux..., contre les syndic, habitans et communauté du village de Boisset en Normandie. *(Paris), imp. Paulus du Mesnil, 1746, 7 p. in-f°.*

1063. Mémoire signifié pour les Dames abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye royale de Maubuisson, ordre de Cîteaux, Dames de la baronie *(sic)*, de Bretignolles contre les habitans, corps et communauté des paroisses de Bretignolles, Boisset et la Boissière.... *(Paris), imp. Lamesle, 1747, 16 p. in-f°.*

1064. Mémoire signifié pour les syndics, habitans et communautés des paroisses de Bretignoles, et de Boisset, contre les Dames abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye royale de Notre-Dame de Maubuisson.... *(Paris), imp. veuve Knapen, 1747, 11 p. in-f°.*

1065. Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui permet aux prieur et religieux Bénédictins Anglais de Paris de continuer de tenir un bac sur la rivière d'Oise, au lieu dit l'Aumône, généralité de Paris. *Imp. Royale, 1753, 4 p. in-4°.*

Collection H. L. C.

1066. Mémoire pour les Dames abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye royale de Maubuisson, et Louis-Charles Lambert... contre Eustache Le Cercle, meunier, et encore contre Denis Fournier.... *(Paris), imp. Chardon, 1763, 30 p. in-4°.*

Collection S.-D.

1067. Mémoire pour Eustache Le Cercle.... et encore pour Denis Fournier...., contre les Dames abbesse et religieuses de l'abbaye royale de Maubuisson.... *(Paris), Chenault, 1763, 16 p. in-4°.*

Collection S.-D.

Ces deux mémoires sont relatifs au droit de minage dû à l'abbaye de Maubuisson.

1068. Jugement de nos seigneurs les commissaires du Conseil en faveur de l'abbaye de Maubuisson. Les commissaires généraux du Conseil députés par le Roi, par arrêt du Conseil du 26 août 1775, pour juger.... les contestations d'entre les.... religieuses de Maubuisson.... et les marchands de bled.... *Paris, Didot l'aîné, 1781, 30 p. in-4°.*

Fonds Pihan.

1069. Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui maintient les Dames abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye royale de Maubuisson dans la propriété, possession et jouissance des droits de minage sur les grains dans la ville de Pontoise. (Du 30 septembre 1780.) *A Paris, de l'imprimerie Royale, 55 pages in-4°.*

Fonds Pihan et collection H. L. C.

1070. District de Pontoise. Vente, le 6 ventôse an III, de biens nationaux situés terroir de Montagne-sur-Oise (St-Ouen-l'Aumône), le Beslay, Ermond et Bellevue-la-Forêt. *Pontoise, imp. Dufey, local des ci-devant Cordeliers, une pièce aff. grand in-folio.*

1071. Œuvres complètes de Cochin, avocat.... *Paris, Fantin et Nicolle, 1821, 8 vol. in-8°.*
(Il y a d'autres éditions).

Tome VI. Plaidoyer pour les religieuses de Maubuisson contre leur abbesse, Charlotte Joubert de Châteaumorand.

1072. Messe de la procession du vœu de Saint-Ouen. *4 p. in-16, sans titre, ni l. ni d.*

Une note manuscrite indique qu'il s'agit d'une procession du 1er juin 1840.

Collection J. D.

1073. Bulletin archéologique publié par le Comité historique des arts et monuments. *Paris, Dupont, 1842-1843, 4 vol. in-8°.*

Tome 4°, p. 422, sur un dessin de la grange de Maubuisson, par M. Verdier.
Voir aussi à : Bulletin du Comité historique des arts et monuments, à la section *Archéologie.*

1074. Revue archéologique, 7e année, 1851. *Paris, Leleux, in-8°.*

Souvenirs historiques et archéologiques de l'abbaye de Maubuisson et de ses ruines, par Guénébault, pages 717 à 724, avec plan.

1075. Recherches archéologiques sur les abbayes de l'ancien diocèse de Paris, *par* Hérard, architecte.
I. Maubuisson
2e Édition. *Paris, Didron, 1855, 16 p. in-8°.*

1076. Dictionnaire raisonné de l'architecture française, du XIe au XVIe siècle, *par M.* Viollet-le-Duc. *Paris, Bance, 1854, grand in-8°.*

Tome I, Maubuisson avec plan.

1077. Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature, *par* C. Cahier et A. Martin. *Paris, Poussielgue, 1856, grand in-4°.*

Tome IV, page 200. Sur 2 crosses en cristal de roche conservées à la Bibliothèque de Versailles, dont l'une passe pour avoir servi à la reine Blanche et provient de Maubuisson. (Avec figures.)

1078. Architecture civile et domestique au moyen âge et la renaissance.... *Paris, Didron, 1857, 2 vol. in-4°.*

Tome 2e, article sur la grange de Maubuisson.

1079. Bibliothèque de l'École des Chartes..., 19e année, t. IVe. *Paris, Dumoulin, 1858, in-8°.*

Voir page 550 : Comptes relatifs à la fondation de l'abbaye de Maubuisson, par M. de l'Epinois.

1080. Revue nobiliaire.... *Paris, Dumoulin, in-8°.*

Mai 1868, n° 5. Les abbesses de Maubuisson, par A. Demarsy, 15 p.

1081. Publication des manuscrits de M. Pihan de la Forest. — Notes sur l'histoire de Pontoise. — Maubuisson, 25e abbesse, Madame Colbert de Croissy. *Pontoise, imp. Pâris, 1876, 9 pages in-8°.*

Cette publication, commencée par M. François, n'a pas été continuée.

1082. La Vierge ouvrante de Maubuisson, *par* J. Depoin. *Pontoise, imp. Pâris, 1882, 15 p. in-8°.*

Extrait du IVe volume du Bulletin de la Société historique de Pontoise. Tiré à cent exemplaires.

1083. Documents édités par la Société Historique du Vexin :

L'abbaye de Maubuisson (Notre-Dame-la-Royale), *par* A. Dutilleux *et* J. Depoin, *in-4° carré.*

1re Partie : Histoire de l'abbaye et des abbesses. *Pontoise, imp. Am. Pâris, 1882, 1 vol.*

2e Partie : Les bâtiments, l'église et les tombeaux. *Pontoise, imp. Am. Pâris, 1883, 1 vol.*

En préparation, pour paraître successivement :

3e Partie : Le Trésor et le mobilier.

4e Partie : Analyse du Cartulaire.

Cartulaire.

Album.

1084. Vauréal-Lieux. — (Mémoire concernant la terre de Lieux dans le Vexin). *S. l. n. d., 16 p. in-f°, 3 pièces.* (xviie siècle.)

1085. Second mémoire pour Michel le Bel de Coulours, escuyer, seigneur de Lieux, contre Nicolas Huppe et consors. *4 pages grand in-4°, s. n. ni d. ni lieu.*

1086. Mémoire pour Nicolas Huppes, opposant et demandeur, contre Michel Le Bel, écuyer, sieur de Lieux, etc. *8 pages grand in-4°, s. d., n. ni lieu.*

1087. Pièces décisives nouvellement recouvrées par Nicolas

Huppe, demandeur, contre Michel Le Bel, etc.... *3 pages grand in-4°, imp. Lefebvre (à Paris), s. n., d. ni l.*

Le tout est du commencement du XVIII° siècle.

On y cite : 1646, acquisition de la terre de Lieux par M. Guérapin, maistre des comptes.

Juin 1697 : acquisition de la terre de Lieux par le sieur Lebel ; et on y voit que Jouy dépendait de la justice d'Andrésy.

1088. VAURÉAL. — Réponse de M. André Michaux..., maire de Vauréal, à deux lettres de M. P.-J. Ragon, 20 mars 1839. *Paris, imp. de Beaulé et Jubin, s. d. (1839), in-8°.*

1089. Généalogie de la maison de Bourbon, *par* DUSSIEUX. *Paris, Lecoffre, 1872, in-8°.*

Voir page 188 : le chevalier de Vauréal.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

BIOGRAPHIES

IMPRIMÉS RELATIFS A DES PERSONNES NÉES A PONTOISE ET DANS SON CANTON, OU QUI S'Y RATTACHENT

GÉNÉRALITÉS

Ouvrages déjà cités au présent travail qui renferment de nombreux détails biographiques :

1° Abrégé des Antiquitéz de Pontoise (n° 167).
2° Recherches historiques, par M. l'abbé Trou (n° 172).
3° Annuaire de Seine-et-Oise (n° 859).
4° Mémoire sur l'Élection de Pontoise (n° 859 en 1876).
5° Lectures du soir, par l'abbé Laurence (n° 175).

1090. Biographie des hommes remarquables du département de Seine-et-Oise, *par MM.* E. *et* H. DANIEL. *Rambouillet*, *Versailles*, *Paris, 1832, in-8°.*

1091. Biographie des hommes remarquables de Seine-et-Oise..., *par* HIPPOLYTE-DANIEL DE SAINT-ANTHOINE. *Paris*, *Angé, libraire*, *1837, un vol. in-8° de 280 p.*

1092. Les célébrités du département de Seine-et-Oise.
1re Conférence : « Histoire militaire de Pontoise et de ses hommes illustres, *par* E. TARNIER. *Pontoise, imp. Pâris*, *1876*, *39 pages.*

LA MÈRE ARNAULD

1093. Relations sur la vie de la révérende Mère Angélique de Sainte-Magdeleine Arnauld ou recueil de la Mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly sur la vie de sa tante, la Mère Marie-Angélique de Sainte-Magdeleine Arnauld, et sur la réforme des abbayes de Port-Royal, Maubuisson et autres, faite par cette sainte abbesse. *S. l. ni n., 1737, un vol in-12 de 291 pages.*

Voir 2e partie, sur la réforme de l'abbaye de Maubuisson.

1094. Causeries du lundi, *par* SAINTE-BEUVE. (Voir tome XIV, p. 148 et 151.)

DE L'AUGE

1095. La Saincte Apocatastase ou sermons adventuels sur le Psalme XXVIII, divisez en plusieurs belles tapisseries ourdies avec les riches entrelaz du Psalme XXXVIII..., preschez à Nancy en Lorraine devant Son Altesse, les Estats assemblés, l'an 1619, par F. André de l'Auge, pontoisien, de l'ordre des mineurs..... *Paris, Robert Fouët, 1623, in-8° de 914 pages et les tables.*

Collection L. T.

On n'a pas de détail sur cet auteur, dont l'existence n'est révélée que par le titre de l'ouvrage ci-dessus.

BERVILLE

1096. Notice biographique sur M. Saint-Albin Berville, ancien député (de l'arrondissement de Pontoise)...., *par* L. WIESENER.... *Paris, Maillet, 1872, in-16 anglais.*

ANDRÉ BLANCHARD

1097. Chronologie historique militaire, *par* PINARD. *Paris, Hérissant, 8 vol. in-4°, 1762-1778.*

VIe vol., 1763, André Blanchard.

1098. Histoire de l'Hôtel royal des Invalides, depuis sa fondation..., *par* AUG. SOLARD. *Paris, Dumaine, 1845, 2 vol. in-8°.*

Blanchard en fut le 2e gouverneur. Voir tome 1er, page 198, et tome II, page 71.

LE CARDINAL DE BOUILLON

1099. Recueil A à Z (*par* PERAU, *etc.*) *1745.*

Tome C : Apologie du cardinal de Bouillon.

Il y a d'autres éditions de cette pièce.

Tome D : Arrêt du Conseil rendu le 10 septembre 1710 contre le cardinal de Bouillon, etc.

1100. Mémoires du duc de Saint-Simon (déjà cité).

BRISSET

1101. L'aristocrite ou l'excellence d'un bon juge, *par* Guy Brisset, pontoisien. *Paris, Et. Prevosteau, 1606, petit in-8°.*

Dédié à M. Gabriel de Monthiers par l'auteur, procureur au bailliage de Pontoise.

JACQUES CHARTON (oncle et neveu)

1102. Description historique des curiosités de l'Église de Paris, *par le père* Gueffier. *Paris, Gueffier, 1763, un vol. in-12.*

Epitaphes des deux Jacques Charton, de Pontoise.)

COSSART

1103. (Pièce sans titre) : Élégie en vers latins, *par* Jean Guerry, pontoisien, sur la mort de Charles-François Cossart, chanoine de Saint-Mellon. *3 p. in-4°, s. l. n. d. (1701 ?)*

Fonds Pihan.

COSSART (Gabriel)

1104. Histoire littéraire du règne de Louis XIV, *par l'abbé* Lambert. *Paris, Prault, 1751, 3 vol. in-4°.*

1105. Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus ou Notices bibliographiques de tous les ouvrages publiés par les membres de la Compagnie de Jésus...., *par* Aug. *et* Al. de Backer. *Liège, 1853, 7 vol. petit in-4°.*

1106. Gabrielis Cossartii e Societate Jesu orationes et carmina. *Parisiis, Rob. Pépie...., 1690, un vol. in-12, avec portrait en buste allégorique de Cossart.* (Contient sa vie.)

1106 *bis.* Autre édition (sans portrait). *Paris, Barbou, 1723, in-12.* (Contient aussi sa vie.)

1106 *ter.* Autre édition (sans portrait). *Paris, Cramoisy, 1675, in-12.*

DAVID

1107. Funérailles de M. le docteur David, médecin en chef honoraire et consultant des Hospices réunis de Pontoise.... (30 octobre 1882). *Pontoise, imp. Pâris, s. d. 8 p. in-8°.*

Extrait du journal l'*Echo Pontoisien*.

DERAISMES

1108. Les hommes d'aujourd'hui. Dessins de Gill. *Paris, petit in-4°, s. d.* (Paru par livraisons.)

3e année, n° 103, Maria Deraismes. — Notice avec portrait colorié.
Cette célèbre conférencière habite Pontoise pendant l'été.

DESLYONS

1109. Supplément au nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité des XVIIe et XVIIIe siècles. *1763, un vol. in-12, s. l. ni nom.*

Voir page 185, art. Deslyons.

1110. Voltaire, siècle de Louis XIV. (Notice sur Deslyons.)

Éditions très nombreuses.

DRIOU

1111. Les noces d'or de M. l'abbé Driou, curé-doyen de Saint-Maclou de Pontoise, célébrées le 9 juin 1880. *Pontoise, Am. Pâris, 1880, 19 p. in-8°.*

ANDRÉ DUVAL

1112. Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres...., *par le père* Nicéron. *Paris, Briasson, 1735, in-12.*

Voir Vie de Duval, tome XXXIe, p. 406.

1113. Manuel du Bibliophile Normand (ouvrage déjà cité).

1114. Histoire de l'Université de Paris....., *par* Charles Jourdain. *Paris, Hachette, 1862-1866, un vol. in-f°.*

Voir pages 46, 48, 61, 69, 106, 126.

GUILLAUME DUVAL

1115. Mémoire historique et littéraire sur le Collège royal de France, *par l'abbé* Goujet. *Paris, Lottin, 1758, 3 parties en un vol. in-4°.*

Voir 2e partie, page 83, notice sur Guillaume Duval.

1116. Manuel du Bibliophile Normand (ouvrage déjà cité).

1117. Histoire de l'Université de Paris, *par* Charles Jourdain (ouvrage déjà cité).

Voir pages 31, 57, 89, 99, 100, 136.

NICOLAS FLAMEL

1118. De la transformation métallique. Trois anciens traictez en rithme française : assavoir, la Fontaine des amoureux de science.... Les remontrances de nature à l'alchymiste errant.... Le sommaire philosophique de N. Flamel.... *Paris, Guillaume Guillard, 1561.*

1118 *bis.* Autre édition in-16. *Lyon, 1589, de 86 ff. chiffrés.*

1119. Le grand esclaircissement de la pierre philosophale pour la transmutation de tous les métaux. *Paris, 1626, in-8°, titre gravé.*

1120. Thrésor de philosophie ou original du Désir désiré de Nicolas Flamel, traduit *par* GUIRAUD. *Paris, 1629, petit in-8°.*

1121. Bibliothèque des philosophes chimiques, nouvelle édition..., *par* J. M. D. R. *Paris, Cailleau, 1741, 4 vol. in-12.*

Voir tomes I et II, sur Nicolas Flamel, et la gravure mystique sur son œuvre.

1122. Essai d'une histoire de la paroisse Saint-Jacques de la Boucherie...., *par* L. V. *Paris, Prault, 1758, un vol. in-12.*

1123. Histoire critique de Nicolas Flamel et de Pernelle, sa femme..., *par* M. L. V. (l'abbé Villain). *Paris, Desprez, 1761, in-12 de 403 pages, avec gravure représentant Flamel.*

1124. Description historique de la ville de Paris et de ses environs, *par feu* PIGANIOL DE LA FORCE. Nouvelle édition. *Paris, 1765, 10 vol. in-12.*

Voir, sur Nicolas Flamel, tomes II et III.

1125. Personnages célèbres dans les rues de Paris...., *par* J.-B. GOURIET. *Paris, 1811, 2 vol. in-8°.*

Voir tome Ier, page 180 : Nicolas Flamel.

1126. Les charlatans célèbres ou tableau historique des bateleurs, baladins..... *Paris, 1819, 2 vol. in-8°.*

Cet ouvrage est le même que le précédent ; le titre seul a été changé.

1127. Isographie des hommes célèbres ou collection de *fac-simile* de lettres autographes et de signatures..... *Paris, F. Didot, 1828-1843, 4 vol. in-4°.*

Contient la reproduction d'une signature attribuée alors à Nicolas Flamel, mais reconnue depuis pour être celle de son frère, Jean Flamel.

1128. Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France...., *par* LEBER. *Paris, Dentu, 1838, in-8°.*

Tome XVe, pages 385 à 397, notice sur Nicolas Flamel.

1129. Description de la pierre tumulaire placée anciennement au-dessus de la sépulture de Nicolas Flamel, dans l'église Saint-Jacques de la Boucherie, *par M.* de la Villegille. *Paris, s. d.* [*184...*] *in-8° de 9 pages.*

1130. Nicolas Flamel, nouvelle historique, *par* H. Simon. *Paris, Ed. Proux, 1846, in-12 de 131 pages.*

1131. Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 3e série, tome 1er. Tome 21e de la nouvelle série. *Paris, Dumoulin, 1852, in-8°.*

Contient un article de M. Bernard sur la maison de Nicolas Flamel, à Paris, rue de Montmorency.

1132. Nicolas Flamel. *Lille, Lefort, 1854, in-32.*

2e édition, 1857; 3e, 1860; 4e, 1864.

Petit roman moral à l'usage des écoliers.

1133. Jacquemin Gringonneur et Nicolas Flamel, *par* Teste d'Ouet. *Paris, Didron, 1855, un vol. in-8° de 64 pages.*

1134. L'église et la tour Saint-Jacques la Boucherie. Étude historique. Légende de Nicolas Flamel...., *par* Félix Fréville. *Paris, 1856, 16 p. in-8°.*

1135. Histoire générale de Paris. Paris et ses historiens aux xive et xve siècles. Documents et écrits originaux, *par* Leroux de Lincy *et* Tisserand. *Paris, imp. Nat., 1867, un vol. in-4°.*

Voir Jean Flamel, p. 461; Nicolas Flamel, p. 124, 125, 156, 193, 211, 232, 233, 284, 453 à 460, 462, 463; avec reproduction de gravures.

1136. La Dance *(sic)* macabre des SS. Innocents de Paris...., *par l'abbé* Dufour. *Paris, Wilhem, 1874, un vol in-16.*

Sur Nicolas Flamel.

1137. Légendes populaires. — Nicolas Flamel. *Paris, Martinon, s. d., in-4°.*

Tome III, pages 65 à 96.

FONTAINE

1138. Notice sur M. Fontaine, architecte de S. M. le Roi des Français (signé C. V.) — (Archives des hommes du jour). — *Paris, s. d., in-8°.*

1139. Institut de France.... Funérailles de M. Fontaine. Discours de M. Lebas..., de M. Gauthier.... et de M. Donaldson, prononcés. .., le mercredi 12 octobre 1853. *Paris, in-4°, s. d. (1854?)*

1140. Institut impérial de France. Notice historique sur la vie et les travaux de M. Fontaine, *par M.* Halévy...., lue à la séance publique du samedi 7 octobre 1854. *Paris, Didot, 1854, in-4°.*

1141. Dictionnaire des architectes français, *par* AD. LANCE. *Paris, veuve Morel, 1872, 2 vol. in-4°.*

SAINT-GAUTIER (1er abbé de Saint-Martin de Pontoise)

1142. Vita sancti Galterii, abbatis Sancti-Martini, propè Pontisaram in Galliâ.

Cette vie est imprimée au tome I des Actes des Saints de l'ordre de Saint-Benoît, page 811, et dans le recueil de Bollandus, au 8 d'avril.

1143. Alia vita, auctore Monacho Pontisarense ejus discipulo.

Cette vie est imprimée dans les deux recueils précédents, aux mêmes endroits que la première, et avant dans Hugues Ménard, page 586 de ses Observations sur le Martyrologe Benedictior. *Paris, 1629, in-8°.*

1144. Historia miraculorum : eodem auctore.

Cette histoire est imprimée dans le recueil de Bollandus, au même jour.
Ces trois notices ont été tirées du P. Lelong.

1145. Histoire ou vie de M. Saint-Gaultier, premier abbé de Sainct-Martin-sur-Viosne-lès-Pontoise, tirée des archives de la dicte abbaye.... (Signée Jacques Gaultier). *Paris, Jacquin, 1599, in-8°.*

1146. Bulletin religieux du diocèse de Versailles. *Versailles, Oswald, année 1868, in-8°.*

Voir nos 45 à 49, vie de saint Gautier.

GUÉRITEAU

1147. La vie de feu M. Robert Guériteau, docteur en théologie..., *par Me* PHILIPPES LE COUSTURIER.... *Paris, chez la veuve Huré, 1651, in-8°.*

1148. La vie exemplaire et admirable de feu Me Guériteau, prestre...., *par M.* SIMON FAROUL.... *Paris, chez Jacques Villery, 1654, in-4°.*

DE GUIGNES

1149. Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des inscriptions et belles lettres. *Tome 48e, Paris, imp. Impériale, 1808, in-4°.*

1150. Mémoire historique et littéraire sur le Collége royal de France, *par l'abbé* GOUJET. *Paris, Lottin, 1758, 3 parties en 1 vol. in-4°. Voir page 163, 3e partie, article sur de Guignes.*

D'HALINCOURT ou D'ALINCOURT

1151. Les seigneurs de la ville de Magny en Vexin, *par* ALFRED

POTIQUET. *Magny, Petit, imp. libraire, 1877, in-8° de 75 pages, page 11.*

Voir aussi à Villeroy.

1152. Harangue funèbre de Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, marquis de Villeroi, prononcée en l'église des religieuses Carmélites de Lyon, *par* GASPAR VIAILLIER..., le 7 février 1642. *Lyon, de Lagardé, 1642, in-4°.*

1153. Mausolée des Machabées pour le sujet de la harangue funèbre prononcée à Lyon, le 15 février 1642, en l'église des FF. prescheurs de Confort, à l'honneur de feu messire Ch. de Neufville..., *par le R. P.* PAUL GARRA. *Lyon, Candy, 1642, in-4°.*

1154. Illustrissimi.... Caroli de Neufville, dom. d'Halincourt, marchionis de Villeroy...., elogium funebre *(par* P. LABBÉ*). S. l., in-folio.*

1155. Devise sur les armes de haut et puissant seigneur messire Nicolas de Neufville, chevalier, marquis de Villeroy. *S. l. ni d., in-4°.*

1155 *bis.* 2e Édition. *S. l. ni d. (1642 ?) in-4°.*

DE HAULTEFORT

1156. Le tombeau et discours de la vie et mort honorable du vaillant et généreux seigneur Edmé de Haultefort, luy vivant.... commandeur général pour la saincte union en la défense de Pontoise.... *Paris, Mercier, imprimeur, 1589, 16 p. petit in-8°.*

LOUISE HOLLANDINE (abbesse de Maubuisson)

1157. Oraison funèbre de très haute, très excellente et très religieuse princesse Louise-Hollandine Palatine de Bavière, princesse électorale, abbesse de Maubuisson, prononcée en présence de Madame la princesse, dans l'église de Maubuisson, le 22 août 1709, *par* JACQUES MABOUL, évêque d'Alet. *Paris, Nicolas Simart, 1709, in-4°.*

1157 *bis.* Rééditée en in-12 chez le même, et à Montpellier chez *Martel, in-4°, en 1712.*

1158. Mémoires sur la vie et les vertus de feue Madame la princesse électorale Louise-Hollandine Palatine de Bavière, 24e abbesse de Maubuisson. *Paris, Guillain, in-12.* (Attribué par Barbier à Cl.-Ch. Genest.)

1159. Mémoires du duc de Saint-Simon (ouvrage déjà cité).

1160. Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans (mère du Régent).

Il y a plusieurs éditions, notamment celles Brunet : *Paris, Charpentier, 1855, 2 vol. in-18 anglais*, et Jaegé : *Paris, Quantin, 1880, 2 vol. in-18 anglais.*

MARIE DE L'INCARNATION

1161. La vie admirable de sœur Marie de l'Incarnation...., appelée au monde la demoiselle Acarie, *par* ANDRÉ DU VAL.... *A Paris, chez Taupinard, 1621, un vol. in-12, XX et 830 p., plus 6 de table (portrait gravé).*

Il y a eu au moins dix éditions, la dernière de 1647.

1162. La vie de la servante de Dieu, sœur Marie de l'Incarnation..., *par le R. P.* D. MAURICE MARIN.... *Paris, Rocolet, 1642, in-8°.*

1162 *bis.* Autre édition. *Paris, chez Meturas, 1665, in-12 de 296 pages.*

1163. La vie de la vénérable sœur Marie de l'Incarnation...., *par l'abbé* DE MONTIS. *Paris, Gueffier, 1772, in-12.*

1164. Béatification de Madame Acarie, dite en religion sœur Marie de l'Incarnation, converse et fondatrice de l'ordre des Carmélites de France. *Paris, Crapart, 1791, 50 p. in-8°.*

Fonds Pihan.

1165. Vie de la Bienheureuse sœur Marie de l'Incarnation...., *par* J.-B.-A. BOUCHER.... *Paris, chez Barbou, 1800, in-8°.*

1165 *bis.* Autre édition. *Paris, Mequignon, 1827, in-8°.*

1166. Histoire de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation, *par* J.-B.-A. BOUCHER, nouvelle édition.... *Paris, Lecoffre, 1854, 2 vol. in-18.*

1167. La Bienheureuse Marie de l'Incarnation, religieuse carmélite, fondatrice des Carmélites de France. *S. n., l. ni date (1825?) 28 p. petit in-12 carré, avec un portrait de Marie de l'Incarnation, lithog. Penot, à Paris.*

Collection H. L. C.

1168. Vie de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation, *par l'abbé* GUILLARD. *Tours, Mame, 1836, in-18.*

1169. La Bienheureuse Marie de l'Incarnation, fondatrice des Carmélites en France, *par M. l'abbé* TROU (ouvrage enrichi de 2 planches). *Paris, Adrien Le Clère, 1841, petit in-8°.*

1169 *bis*. Autre tirage du même ouvrage avec un nouveau titre : *Périsse frères, à Paris et à Lyon, 1844.*

1170. Madame Acarie. Étude sur la Société religieuse aux XVIe et XVIIe siècles, *par* GEORGES CADOUDAL. *Paris, veuve Poussielgue, 1863, in-18.*

1171. Pèlerinage au Tombeau de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation. *Paroles de* E. VAUDENAY, *musique de* CH. CORDIER. *Poissy, imp. Lejay, s. d., une page in-8°.*

Cantique à l'occasion du troisième centenaire de la mort de sainte Thérèse, le 8 octobre 1882.

LAMETH

1172. Lameth (Alexandre). Extrait de la Biographie des contemporains. *Paris, imp. de Gaultier Laguinie, 1824, in-8°.*

1173. Observations de M. le général comte Th. de Lameth, relatives à des notices qui se trouvent dans la Bibliographie Universelle, sur ses frères Charles et Alexandre. *Paris, comptoir des imprimeurs unis, 1843, in-8°.*

CHARLES DE LAMETH

1174. La prise des Annonciades, *par le comte* C.....S DE L....H, seconde édition. *A Paris, s. n., 1789 (analyse seulement), 20 p. in-8°.*

Collection S.-D.

1175. Grande Visite du père Duchesne à Monsieur Charles Lameth.... *(Paris), imp. Tremblay, s. d., 8 p. in-8°.*

Collection S.-D.

Les LECLERC

1176. Éloge funèbre du général Leclerc, prononcé le 8 pluviôse an XI (1803), dans l'église de Namur, *par* M. DUCOUDRAY. *A Namur, chez Stapleaux (s. d.), 14 pages in-8°.*

1177. Éloge funèbre de Victor-Emmanuel Leclerc-Puiseux...., prononcé dans l'église de Lyon, le 15 février 1803, *par M.* BONNEVIE. *Sans titre, imprimé à Lyon, chez Ballanche, 24 p. in-8°.*

1178. Éloge funèbre de Charles-Emmanuel Leclerc..., prononcé dans l'église majeure de Saint-Martin de Marseille, le 15 février 1803, *par* CHAMPION DE CICÉ, *archevêque d'Aix. S. lieu, nom ni date, in-8° de 20 pages.*

1179. Discours prononcé par le citoyen Ricard..., le 26 pluviôse, au retour du convoi funèbre ordonné pour le général Leclerc. *S. l., n. ni date, mais imprimé à Lyon, 6 p. in-8°.*

1180. Cérémonie funèbre à la mémoire du général Leclerc, beau-frère du premier consul. *Besançon*, *an XI*, *in-8°*.

1181. Oraison funèbre de Victor-Emmanuel Leclerc-Puiseux, général en chef de l'armée de Saint-Domingue, capitaine-général de cette colonie, prononcée dans l'église Saint-Etienne de Caen, le 19 avril 1803, *par M. l'abbé* BELLANGER. *Caen*, *Leroy*, *1803*, *20 p. in-4°*.

1182. Galerie militaire ou notices historiques sur les généraux..., *par* RABIÉ *et* BEAUMONT. *Paris*, *Barba*, *an XIII*, *7 vol. in-12°*.

Tome V, notice sur Leclerc.

1183. Armorial général de l'Empire Français, *par* HENRY SIMON. *Paris*, *1812*, *2 vol. in-f°*.

Armes des Leclerc.

1184. Victoires et conquêtes des Français, de 1792 à 1815. Biographie militaire française.

1185. Annuaire de Seine-et-Oise. *3e année*, *an XII (1803-1804)*, *page 317*.

1186. Histoire de l'expédition de Saint-Domingue, sous le Consulat..., *par* A. MÉTRAL. *Paris*, *Fanjat aîné*, *1825*, *1 vol. in-8°*.

Voir sur le général Leclerc.

1187. Mémoires de Madame la duchesse D'ABRANTÈS.... *Paris*, *Ladvocat*, *1831*, *18 vol. in-8°*.

Passages sur le général Leclerc et sa famille.

1188. Le général Leclerc..., notice historique et biographique, *par M.* A. DE FORGES. *Paris*, *Paul Dupont*, *1869*, *in-8° avec gravures*, *39 pages*.

1189. Toussaint Louverture, *par* GRAGNON - LACOSTE. *Paris*, *Durand*, *et Bordeaux*, *Féret*, *1877*, *un vol. in-8°*.

Détails sur le général Leclerc.

1190. MADAME DE BLOCQUEVILLE. Le maréchal Davout, prince d'Eckmühl.... *Paris*, *Didier*, *1879*, *4 vol. in-8°*.

Nombreux passages sur le général Leclerc et sa famille, surtout dans le 1er volume.

1191. Armorial historique et généalogique des familles de Lorraine, *par* A. GEORGEL. *Elbeuf*, *s. n.*, *1882*, *1 vol. petit in-f°*.

Voir pages 437 et 438 : J.-L. Leclerc, ancien préfet de la Meuse, et Leclerc des Essarts.

1192. Lucien Bonaparte et ses mémoires, 1775-1840, *par le lieutenant-colonel* TH. IUNG. *Paris*, *Charpentier*, *1882*, *in-8°*.

Tome I, page 508, pièce n° XLII : État des services du général Leclerc.

MAZIÈRES (les frères)

1193. Description historique de la ville de Paris et de ses environs, *par* PIGANIOL DE LA FORCE. *Paris*, *1765*, *10 vol. in-12*.

Voir tomes I, p. 417, et IX, p. 492 : les œuvres de Simon Mazières.

LE MERCIER

1194. Le chasteau de Richelieu ou l'histoire des dieux et des héros de l'antiquité..., *par* VIGNIER. *Saumur*, *chez Isaac et Henry Desbordes*, *1676*, *petit in-8°*.

Description du château de Richelieu, bâti par Le Mercier. Le volume a été imprimé au château même, en caractères d'argent.

1195. Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris, *par* SAUVAL. *Paris*, *Moette*, *1724*, *3 vol in-f°*.

Tome I, page 330, notice sur Le Mercier.

1196. Dictionnaire des architectes français, *par* LANCE. *Paris*, *veuve Morel*, *1872*, *2 vol. in-4°*.

Tome II, page 49.

1197. Description historique de la ville de Paris...., *par feu* PIGANIOL DE LA FORCE. Nouvelle édition. *Paris*, *1765*, *10 vol. in-12*.

Sur Jacques Le Mercier, architecte, tomes II et VI.

1198. Jacques Le Mercier, architecte de Louis XIII. Histoire d'une famille de maîtres maçons Pontoisiens aux XVIe et XVIIe siècles, *par M.* SERÉ-DEPOIN. *In-8°*.

En préparation.

MERVILLE

1199. La France littéraire, *par* QUÉRARD. *Paris*, *Didot*, *1834*.

Tome VI, page 79.

1200. La Littérature française contemporaine (continuation de la France littéraire), *par* BOURQUELOT *et* MAURY. *1854*, *in-8°*.

Tome V, page 377.

DE MONTHIERS

1201. Extraict des registres du Conseil d'Estat. (Arrêt du 13 mai 1671, maintenant en sa noblesse la maison de Monthiers, et contenant sa généalogie à partir du 5 janvier 1511). *6 p. in-f°*, *s. n.*, *l. n. d.*

Fonds Pihan.

1202. Éloge de Messire Jacques de Monthiers..., *par M.* Pihan de la Forest...., avec les armes des de Monthiers. *Paris, veuve Hérissant, 1783, 25 p. in-4°.*

Fonds Pihan.

D'ORGEMONT

1203. Les Tombeaux des personnes illustres....., *par* J. Le Laboureur. *Paris, Jean Le Bouc, 1642, in-folio.*

Les tombeaux des d'Orgemont.

PAGNERRE

1204. Notice biographique sur le citoyen Pagnerre, secrétaire général du Gouvernement provisoire. *Paris, imp. Claye et Taillefer, 1848, 4 p. gr. in-8°.*

1205. Cercle de la Librairie. Notice nécrologique sur M. Pagnerre....., lue dans l'assemblée générale du 17 octobre 1854. (Signé : A. Gratiot). *Paris, Pillet, s. d., in-8°.*

1206. Biographie raisonnée des représentants de Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale, *par* un amateur de tulipes. *Paris, Versailles, s. n., 1848, in-32.*

Page 26, Pagnerre.

PHILIPPE LE HARDI

1207. Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, 1364-1477, *par M.* de Barante. 7e édition. *Paris, Le Normant et Garnier, 1854, 12 vol. in-8°, avec gravures sur bois.*

Philippe le Hardi, né à Pontoise. — Son portrait : tome Ier, page 118. — Son sceau : tome II, page 3. — Son tombeau : tome II, page 341.

1208. Magasin pittoresque. 1re année. *Paris, 1833.*

Page 235 : Tombeaux des ducs de Bourgogne, à Dijon.

PIHAN DE LA FOREST

1209. Imprimé, *sans titre, n. l. ni d. (1810), de 4 pages in-4°,* contenant séance du Tribunal de Pontoise, du 10 mai 1810, et réception, en qualité de procureur impérial, de M. Deferrière, et éloge de M. Pihan de la Forest par son prédécesseur.

Collection J. D.

1210. Notice biographique sur M. Paul-François Pihan de la Forest, procureur impérial près le Tribunal de première instance du 2e arrondissement de Seine-et-Oise, séant à Pontoise, décédé en

cette ville le 16 mars 1810, *par* son fils aîné, sous-caissier du Ministère de l'Intérieur. *Brochure de 31 pages in-8°, s. l. n. d. Imprimerie de Nicolas (Vaucluse) et Boutonnet, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 5.*

Fonds Pihan.

Il y est dit que M. Pihan de la Forest est né à Pontoise à la fin de 1739, et y a fait ses premières études.

1211. Biographies. Anciens seigneurs, artistes, hommes de lettres, savants, etc., du canton de Magny-en-Vexin, *par* Alfred Potiquet. *Magny-en-Vexin, Petit, libraire, 1877, in-8° de 107 pages.*

Contient la biographie de M. Paul-François Pihan de la Forest, né à Pontoise en 1739.

1212. Supplément à l'histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur, *par* Ulysse Robert. *Paris, Picard, 1881, 1 vol. de 98 p. in-4° oblong.*

Page 80 : Pihan de la Forest (Alexandre-Adèle), né à Pontoise.

PELOUSE

1213. L'Estafette, journal quotidien. *Paris.*

Voir numéro du 13 décembre 1880 : article sur le peintre Pelouse.

(Germain-Léon Pelouse est né à Pierrelaie, le 1 octobre 1838, de Gérard Pelouse, maître menuisier à Pierrelaie, et de Anne-Flore Krekner, sa femme.)

RENAULT

1214. Eug. Renault, directeur des études et professeur à l'École vétérinaire d'Alfort, à M. (......), membre de l'Académie des sciences, 22 février 1852. *Paris, Remquet, sans date, in-4°.* (Candidature).

1215. Titre de candidature. *Paris, Remquet (1853), in-4°.*

1216. Discours prononcé *par M.* H. Bouley, au nom de l'Académie impériale de médecine, aux obsèques de M. Eugène Renault. *Paris, Renou et Maulde, 1863, in-8°.*

SAINT-RICHARD

1217. Venerabilis Guiberti abbatis B. Mariæ de Novigento opera omnia.... *Paris, Billaine, 1651, un vol in-f°.*

Page 791, dans l'appendix ad Sigibertum Roberti de Monte.

1218. Roberti Gaguini rerum Gallicarum annales. Livre VI.

Éditions diverses.

1219. Description historique de la ville de Paris, *par* PIGANIOL DE LA FORCE. *Paris*, *1765*, *10 vol. in-12.*

Voir tome III, page 301 : Saint-Richard.

SCHMITZ

1220. Banquet offert par la ville de Pontoise à M. le lieutenant-colonel Schmitz, à l'occasion de son départ pour la Chine. (Extrait de l'*Echo Pontoisien* du 22 décembre 1859. Signé : SERÉ-DEPOIN.) *Pontoise*, *imp. Dufey*, *s. d.*, *in-4o*, *pièce.*

SUYRÉAU

1221. Relations sur la vie de la Révérende Mère Marie des Anges, morte en 1658, abbesse de Port-Royal... *S. n. ni l.*, *1737*, *1 vol. in-12 de 354 pages.*

1222. Modèle de foi et de patience ou vie de la Mère Marie des Anges de Suireau, abbesse de Maubuisson, et ensuite de Port-Royal, *par la sœur* SAINTE-EUSTOCHIE DE BRÉGIE. *S. l.*, *aux dépens de la Compagnie*, *1754*, *un vol. in-12 de 626 p.*, *en deux parties.*

TAILLEPIED

1223. Voir biographie de Taillepied dans la réimpression de 1876, nº 159.

1224. Voir Manuel du bibliophile Normand, *par* EDOUARD FRÈRE. *Rouen*, *Le Brument*, *1857-1860*, *2 vol. in-12.*

Les VILLEROY

1225. Les Villeroy, *par* MORIN-PONS. *Lyon*, *Vingtvinier*, *1862*, *36 p. in-8º.*

1226. Les Seigneurs de la ville de Magny-en-Vexin, *par* A. POTIQUET. *Magny*, *1877*, *in-8º*, *page 49.*

1227. Notice sur les anciens tombeaux de la famille de Neufville-Villeroy, qui se trouvaient dans l'église du couvent des Cordeliers de Pontoise, *par* H. LE CHARPENTIER. *Pontoise*, *imp. Pâris*, *1879*, *un vol. in-8º.*

1228. Oraisons funèbres et tombeaux composez *par Messire* CLAUDE DE MAURENNE, evesque de Seez, dédié à M. de Ville-Roy, secrétaire d'Estat. *Paris*, *chez Pierre Bertaut*, *1605*, *in-8º.*

Ce volume contient entr'autres :

1° Oraison funèbre sur le trespas de Messire Nicolas de Neufville, seigneur de VIlleroy, prononcée en l'église de Magny, l'an 1597.

NOTA. Il s'agit de Nicolas de Neufville, 3e du nom, dit Le Gendre, seigneur de Villeroy, etc., né à Paris vers 1512, nommé par Charles IX gouverneur de Pontoise, Mantes, Meulan et tout le Vexin Français.
Mais comment fixe-t-on la date de son décès à 1597, puisqu'il fut, le 17 octobre 1598, parrain de son petit-fils ? (Voir : « la Ligue à Pontoise. »)

2° Oraison funèbre sur le trespas de Mme Marguerite de Mandelot, femme de M. de Hallincourt (morte à Pontoise).

Tout à fait insignifiante !

1229. Vœu public de la ville de Lyon à l'arrivée de Messire Nicolas de Neufviile, marquis de Villeroy, gouverneur à la survivance de Monseigneur d'Halincourt, son père, au gouvernement de Lyon, pays de Lyonnois.... *Lyon, 1616, in-8°.*

1230. Relation des funérailles et inhumation des corps de M. le Maréchal duc de Villeroy et de Madame son épouse, faites à Lyon, dans l'église des Carmélites, le jeudi 24e janvier 1686. *S. l. ni d., in-4°.*

1231. Oraison funèbre de..... Nicolas de Neufville, duc de Villeroy....., prononcée le jour de son enterrement, dans l'église des Carmélites de Lyon...., le 24 janvier 1686, *par le* P. JOSEPH DAVID. *Lyon, Jullieron, 1686, in-4°.*

1232. Oraison funèbre de Monseigneur le Maréchal duc de Villeroy, prononcée le 22e décembre 1685, en l'église collégiale de Villefranche, capitale du Beaujollois, *par M.* HUMBERT TERRASSON. *Villefranche, 1686, in-4°.*

FRANÇOIS VILLON

1233. Étude biographique sur François Villon..., *par* AUG. LONGNON. *Paris, Menu, 1877, un vol. in-12°.*

Une opinion, peu admise du reste, veut que Villon soit né à Auvers, *emprès Pontoise.* Elle est examinée dans cet ouvrage.



APPENDICES

APPENDICE *A*

SUR LES MANUSCRITS

AIRE le relevé de toutes les pièces manuscrites relatives à l'histoire de Pontoise, constituerait une tâche trop considérable pour qu'on l'entreprenne ici.

Cependant, il est à propos d'indiquer succinctement les dépôts principaux de ces pièces et même les documents les plus considérables.

§ Ier. — *Archives municipales de Pontoise déposées à la Mairie*

Elles sont classées et cataloguées.

La pièce la plus notable est un manuscrit original de Dom Claude Estiennot, bénédictin de Saint-Maur, en trois volumes in-folio, en papier, reliés, portant ce titre : « Historiæ regalis monasterii Sancti Martini suprà Viosnam....., libri tres. »

Ces volumes portent le no 615 de l'inventaire et les nos 1558, 1559 et 1560 du classement.

Cet ouvrage est d'une très grande importance historique.

§ IIe. — *Fonds Pihan de la Forest*

M. Paul-François Pihan de la Forest, né à Pontoise, le 11 décembre 1739, ancien subdélégué de l'Intendant de la généralité de Paris, pour le bailliage de Pontoise, et plus tard procureur impérial près le Tribunal de première instance de Pontoise, est mort le 16 mars 1810, à Pontoise.

M. Pihan de la Forest avait réuni un grand nombre de pièces manuscrites et imprimées relatives à cette ville, dans le but de faire une histoire. En 1857, sa famille en fit don à la ville de Pontoise, ainsi qu'il résulte du passage suivant d'une délibération du Conseil municipal, en date du 14 novembre 1857 :

« Le Maire annonce au Conseil que M. Pihan de la Forest, conseiller à la Cour Impériale d'Amiens, vient de faire don à la Bibliothèque de la ville de Pontoise de nombreux manuscrits et documents relatifs à l'histoire de la ville de Pontoise et du Vexin Français, recueillis par M. Pihan de la Forest, son grand-père, procureur impérial à Pontoise;

» Le Conseil apprend avec plaisir ce don précieux pour la Ville et charge M. le Maire d'adresser à M. Pihan de la Forest ses sincères remerciements. »

Les pièces ainsi données ont été déposées à la Bibliothèque Municipale; elles ont été classées et cataloguées. Elles comprennent un certain nombre de registres et de dossiers.

Parmi les registres, il y a lieu de citer :

1° Celui in-folio, portant le titre de : « Détail du Vexin Français. » Une note insérée au commencement explique que commencé par M. Chevalier, président au Parlement de Paris, seigneur de Montgeroult, en 1704, il a été continué par M. Pierre Métivier de Liébault, président-prevost en garde et lieutenant général de police à Pontoise, puis a passé à M. Pihan de la Forest, qui a travaillé à le compléter.

On y trouve des renseignements précieux sur les anciennes paroisses de l'Élection de Pontoise.

2° Un recueil de pièces diverses reliées ensemble et portant ce titre : « Généalogie nobiliaire du Vexin Français, » par M. Pihan de la Forest, petit in-folio carré, nos 900 de l'inventaire et 2854 du classement.

M. Demarsy en a extrait l'ouvrage porté plus haut sous le n° 52.

3° Un petit registre in-4°, portant ce titre : « Histoire des églises et couvents de Pontoise, » nos 901 de l'inventaire et 2855 du classement.

4° Un registre semblable, portant ce titre : « Histoire de l'abbaye royale de Saint-Martin lès Pontoise, par M. Pihan de la Forest. »

Plus loin, on y voit cette mention : « Extrait de l'histoire manuscrite de Dom Racine, religieux bénédictin. »

A la suite sont d'autres notices sur cette abbaye et sur les prieurés qui en dépendaient.

Ce registre porte les nos 902 de l'inventaire et 2856 du classement.

5° Un autre registre semblable, portant les nos 903 de l'inventaire et 2857 du classement, et ce titre : « Histoire des églises et couvents de Pontoise. Saint-Mellon. »

Il n'est pas de la main de M. Pihan de la Forest, mais de celles de l'abbé Milhet et d'une autre personne. Malgré son titre, il contient des renseignements sur les anciens noms des rues de Pontoise, et d'autres documents sur cette ville. La plus grande partie du volume est relative aux fondations ou nécrologe de l'église de Saint-Mellon.

6° Autre registre semblable, portant les nos 904 de l'inventaire et 2858 du classement, et ce titre : « Histoire des églises et couvents de Pontoise. St-Martin lès Pontoise. Maubuisson. Dom Etiennot. »

Écrit en entier par l'abbé Milhet, il renferme un extrait de l'histoire manuscrite de Saint-Martin, par Dom Estiennot, des extraits des « Antiquitates Velocassium » d'Estiennot et d'autres documents sur Pontoise.

7° Semblable registre, coté nos 905 de l'inventaire et 2859 du classement, portant ce titre : « Histoire de Pontoise, par M. Pihan de la Forest. » Il est écrit de la main de M. Pihan de la Forest et renferme plusieurs notices sur l'histoire de la ville de Pontoise et les faits qui s'y rattachent.

8° Registre in-4°, portant les nos 906 de l'inventaire et 2860 du classement, avec ce titre : « Histoire de l'abbaye Notre-Dame la Royale, dite Maubuisson, par M. Pihan de la Forest. »

(Extrait de l'histoire manuscrite de Maubuisson, par Dom Estiennot.)

Ensuite il y a une description des tombeaux de l'église de Maubuisson et l'histoire de l'abbaye, extraite et traduite du « Gallia Christiana, » et d'autres documents sur Maubuisson.

9° Autre registre in-4°, nos 907 de l'inventaire et 2861 du classement. C'est une copie partielle de Taillepied (Antiquitéz de Pontoise). Il porte ce titre : « Histoire de Pontoise, par Taillepied. »

10° Semblable registre, nos 908 de l'inventaire et 2862 du classement, portant ce titre : « De monasterio Sancti-Germani, nunc Sancti-Martini Pontisarensis.

C'est une histoire en latin de l'abbaye de Saint-Martin, extraite de Dom Estiennot et s'arrêtant à 1716.

11° Semblable registre, n°s 909 de l'inventaire et 2863 du classement, contenant des comptes des Jésuites de Pontoise.

12° Et autre registre semblable, portant ce titre sur la reliure : « Histoire des églises et couvents de Pontoise. Maubuisson, » et intérieurement celui-ci : « Histoire de la fondation et des antiquitéz de l'abbaye royale de Sainte-Marie de Maubuisson. » Ce volume ne porte pas de n° d'inventaire ni de classement. Il est écrit de la main de Cossard (Charles-François).

Il y a encore quelques registres qui concernent Maubuisson, le couvent des Mathurins-Trinitaires, les Cordeliers, etc.

Plus quatre cartons remplis de pièces diverses (on y trouve même un poème héroï-comique : « La Martinade, » par M. Lerat de Magnitot), et six gros dossiers. Comme on l'a déjà dit, les pièces ainsi réunies sont les unes manuscrites, les autres imprimées; ces dernières ont été décrites dans le présent ouvrage. Il y a même quelques estampes et des dessins à la main. On y remarque aussi un manuscrit complet de l' « Abrégé historique de l'église de Notre-Dame de Pontoise. » Il serait de la main de Louis Duval, curé de cette église, et le manuscrit original de l'ouvrage.

§ IIIe. — *Archives de l'Hôtel-Dieu de Pontoise*

Ces archives sont considérables et très riches en pièces d'un grand intérêt; elles renferment des chartes des rois de France; un grand nombre de pièces sont encore munies de leurs sceaux. Il y a même un certain nombre de documents antérieurs à saint Louis et relatifs à l'ancien Hôtel-Dieu qui a précédé celui établi par ce roi dans son emplacement actuel.

Ces archives ont été classées et cataloguées en 1858, par M. Rocquin, archiviste paléographe, qui en a dressé un inventaire divisé en 3 parties ou fonds, d'après l'origine des pièces.

1er Registre, gros in-folio de 203 feuillets, portant ce titre : « 1er Fonds. — Hôtel-Dieu de Pontoise. »

2e Registre de 18 feuillets, portant ce titre : « 2e Fonds. — Prieuré de Sainte-Anne de Magny » (réuni par Louis XV à l'Hôtel-Dieu).

3e Registre, in-folio de 35 feuillets, avec ce titre : « 3e Fonds. — Hôpital général des Pauvres Enfermés de Pontoise » (réuni par la Révolution à l'Hôtel-Dieu.

Le 4e Registre est une table des trois registres précédents.

Enfin, les archives postérieures à 1789 sont cataloguées sur un 5e Registre in-folio, ouvert à cet effet.

§ IVe. — *Archives de Seine-et-Oise*

Le dépôt des archives de la Préfecture de Seine-et-Oise, à Versailles, renferme de nombreux documents sur Pontoise et les communes de son canton. Ces archives sont divisées par séries, suivant la provenance, le caractère, la nature, l'analogie des documents; on a déjà imprimé l'inventaire sommaire de la série A (actes du pouvoir, tels qu'édits, lettres patentes, ordonnances, etc.) L'Annuaire de Seine-et-Oise de 1876 a publié, pages 465 et suivantes, une table des noms de lieux que ces pièces concernent. En voici l'extrait, en ce qui concerne Pontoise et son canton :

(Nota : Les chiffres en *italiques* renvoient à la page, et les autres chiffres à l'article de l'Inventaire sommaire.)

Auvers — *92*, 1283, 1286, — *101*, 1364.
Éragny — *25*, 522.
Pontoise — *13*, 206 et 207, — *92*, 1284, — *97*, 1335, — *103*, 1399, — *104*, 1405, — *106*, 1434, — *107*, 1443.

§ Ve. — *Archives de la Seine-Inférieure*

Pontoise ayant dépendu, avant la Révolution, du diocèse de Rouen, les archives de la Préfecture de la Seine-Inférieure contiennent aussi des documents concernant Pontoise et ses environs.

Ces archives ont été classées et cataloguées.

Voir : Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, *Seine-Inférieure*. Paris, Paul Dupont, 1864 et années suivantes, in-4°.

§ VIe. — *Bibliothèque nationale*

On citera parmi les manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris :

1° Cartulaire de la Maison-Dieu de Pontoise, fonds latin, n° 5657, manuscrit sur vélin.

2° Ancien fonds Français, n° 7219, fol. 323. Du noble et amoureux lieu appelé Table-Ronde hors Pontoise.

3° Oraison funèbre de Henri IV, prononcée dans l'église de Saint-Maclou de Pontoise, le 28 juin 1610. — Fonds Clairambault. Ordre du Saint-Esprit, n° 1121, fol. 27.

4° Collection du Vexin, œuvre du président Lévrier (recueil factice, 1818), 79 volumes in-folio.

5° L'« Armorial général de France, » conservé au Cabinet des Titres. C'est l'original de l'immense travail de D'HOZIER. Une faible partie en a été imprimée sous le titre d' « Armorial général de la France (de d'Hozier). » Paris, Collombat (puis : Prault), 1738-1768, 6 registres en 10 volumes in-folio.

Voir aussi l' « Armorial général ou registre de la noblesse de France, reproduction textuelle de l'édition originale de 1738-1768. Paris, Didot, 1865-1873 ; » 22 parties reliées en 10 volumes in-f°, plus les 23e, 24e et 25e livraisons formant le registre 7e complémentaire, le tout in-4°.

6° Antiquitates Velocassium Seu pleraque Venerandæ Antiquitatis in Vulcassino Francico quæ supersunt monumenta...... Manuscrit original de Dom Claude Estiennot, 1671-1672, petit in-folio. Fonds latin, n° 12741 (ancien fonds de Saint-Germain des Prés, n° 529).

La Bibliothèque de Pontoise en possède une ancienne copie manuscrite.

Mais indépendamment des manuscrits proprement dits, la Bibliothèque Nationale renferme de très nombreuses séries de pièces manuscrites diverses, d'origines variées, qui malheureusement ne sont pas cataloguées pièce par pièce et qui renferment des documents précieux pour notre histoire locale.

C'est une mine encore peu explorée qui attend les investigations de nos futurs historiens.

Dans la séance générale de la Société Historique de Pontoise, tenue le 15 juillet 1883, un des membres de la Société, M. Henri Stein, élève de l'École des Chartes, a donné, dans cet ordre d'idées, quelques excellentes indications.

§ VIIe. — *Archives Nationales*

Le dépôt des Archives Nationales renferme une quantité considérable de pièces relatives à Pontoise et à son canton.

Une partie de ces pièces se trouve indiquée, au moins par groupe, dans un ouvrage in-4°, en 2 volumes, portant ce titre :

1er Volume. — « Archives Nationales. Inventaire et documents publiés par la direction générale des Archives Nationales. Inventaire sommaire et tableau méthodique des fonds conservés aux Archives Nationales. »

1re Partie. Régime antérieur à 1789. Paris, imprimerie Nationale, 1871.

2e Volume. — « Archives Nationales. Inventaire et documents publiés... » (etc., comme ci-dessus.)

1re Partie. Table alphabétique. Paris, Imprimerie Nationale, 1875.

Dans la séance du 17 janvier 1883 de la Société Historique de

Pontoise, un de ses membres, M. Germain Lefèvre-Pontalis, élève de l'École des Chartes, a fait part à ses collègues des découvertes qu'il a été amené à faire tant aux Archives Nationales, qu'à la Bibliothèque de la rue Richelieu, pour la préparation de sa thèse : « Jean de Villiers et la domination anglaise à Pontoise, au xve siècle. » On croit généralement, et plusieurs historiens, tels que Dom Estiennot et l'abbé Trou, ont affirmé que les archives anciennes de Pontoise avaient été enlevées par les Anglais et transportées à la Tour de Londres. Or, M. Lefèvre-Pontalis a acquis la certitude du contraire ; il a retrouvé, sauf un petit nombre de lacunes qu'il espère combler, toutes les archives militaires de Pontoise, de 1417 à 1437, période dont il avait seulement à s'occuper.

M. Lefèvre-Pontalis a promis de poursuivre ses recherches dès que le temps le lui permettra, et d'en faire connaître le résultat, qui sera certainement des plus intéressants.

§ VIIIe. — *Archives Ecclésiastiques*

La plupart des paroisses de la ville et du canton de Pontoise possèdent des archives où l'on peut puiser d'utiles renseignements, pour l'histoire des localités et même pour l'histoire générale.

Citons celles de l'église Notre-Dame de Pontoise, qui indépendamment de ses archives propres possède celles de l'ancienne Confrérie aux Clercs de Pontoise ; on y remarque le compte de la recette et de la dépense de la Confrérie en 1588, (un gros volume in-folio, papier.)

Les Carmélites de Pontoise possèdent aussi des archives auxquelles M. l'abbé Trou a eu recours pour son travail ; il y a là deux gros volumes fort intéressants.

Malheureusement, en ce qui concerne l'église de Saint-Maclou, ses archives se réduisent à peu de chose ; la Révolution en avait déjà dispersé une partie, mais depuis, vers 1849, c'est-à-dire bien avant l'arrivée du curé actuel de cette église, il s'est rencontré un groupe de fabriciens ignorants qui ont eu le vandalisme de vendre à l'épicerie une partie des anciennes archives de cette église. Le peu qui en subsiste a été arraché à la triste destinée d'envelopper du poivre ou de couvrir des pots de confitures par les soins éclairés de M. Driou, auquel on doit des remercîments à ce sujet.

§ IXe. — *Collections particulières*

Parmi les pièces notables qui existent dans les collections particulières, on citera :

1° « Registre capitulaire de l'église royale et collégiale de Saint-

» Mellon de Pontoise, commençant le 25 juillet 1698 et finissant le » 15 juin 1707, » registre petit in-folio, en papier, couvert en parchemin; il renferme un grand nombre de notes historiques de la main du chanoine-secrétaire Cossart. (Collection de M. Joseph Depoin.)

2° État géographique, historique, ecclésiastique, civil et politique du Vexin Français, 1772.

Tel est le titre d'un manuscrit in-12 de 278 pages, en papier, recouvert en parchemin, appartenant à M. Amédée Pâris, imprimeur à Pontoise, et ayant appartenu jadis à son aïeul, notaire à Pontoise.

Cet ouvrage ne contient guère qu'une reproduction un peu arrangée de la partie relative à Pontoise de l'excellent travail du Père Dom Toussaint Duplessis : Description géographique et historique de la haute Normandie. 1740, in-4°, porté au présent ouvrage, sous le n° 79.

Mais, de plus, il renferme un état complet du personnel ecclésiastique, administratif et judiciaire de Pontoise et de son Élection en 1771, qui constitue un document fort intéressant.

3° M. Henri Le Charpentier, membre de la Société historique de Pontoise, possède un certain nombre de pièces manuscrites renfermant des renseignements fort intéressants sur Pontoise. Il les a décrites dans le Catalogue de sa collection (ouvrage n° 881 ci-dessus). Parmi elles se trouve le « Livre des charités et aumosnes de la paroisse de Saint-Maclou de Pontoise, » 1755-1777 (avec notes et observations particulières sur les événements du temps), manuscrit petit in-folio de 278 pages, de M. l'abbé Le Vallois, curé de cette paroisse.

Des extraits de ce manuscrit ont été publiés par M. Henri Le Charpentier dans l'*Écho Pontoisien*, d'août et septembre 1860, et dans le IVe volume des Mémoires de la Société historique de Pontoise.

4° Enfin, M. Lucien Double, membre de la Société historique de Pontoise, l'auteur de « Brunehaut » et de plusieurs autres ouvrages historiques qui ont excité l'attention des amateurs d'histoire, possède un fort beau manuscrit sur parchemin, relatif en partie à la guerre de Cent-Ans, et contenant deux miniatures curieuses sur Pontoise. Malheureusement nous n'en pouvons pas donner ici la description complète, n'en ayant qu'une connaissance fort succincte.



APPENDICE *B*

SUR LES HISTORIENS DE PONTOISE

§ Ier. — *Ouvrages spéciaux à Pontoise*

Parmi les ouvrages antérieurs à ce siècle qui concernent Pontoise, il en est trois principalement qui sont du plus grand intérêt pour l'histoire de cette ville. Aussi peut-il être utile de donner quelques renseignements sur eux et sur leurs éditions.

I. — Antiquités et singularités de Pontoise, par Noël Taillepied. (nº 158)

Noël Taillepied, religieux de l'ordre de Saint-François, est très vraisemblablement né à Pontoise vers 1540. En tout cas, il n'est pas douteux qu'il ait habité longtemps l'ancien couvent des Cordeliers de notre ville, aujourd'hui l'hôtel de la Mairie. Il nous a laissé une description de Pontoise, à la fin du xvie siècle, dans un ouvrage portant ce titre : « Recueil des antiquitez et singularitez de la ville » de Pontoise; ville ancienne du pays du Vequecin François. Par » F.-N. Taillepied, lecteur en théologie. A Rouen, de l'imprimerie » de George L'Oiselet. M. D. LXXXVII. »

C'est un volume, petit format in-8º, mais genre d'un in-12, de 112 pages ou plutôt 56 feuillets, car, selon une coutume assez fréquente à cette époque, le recto seul des pages est numéroté.

Cet ouvrage est extrêmement rare; aussi quand, de loin en loin, il s'en présente un exemplaire dans les ventes, atteint-il un prix très élevé.

Deux des membres fondateurs de la Société historique du Vexin, MM. François et Henri Le Charpentier, en ont donné une excellente réimpression : « Les antiquités et singularités de la ville de » Pontoise. Pontoise, librairie Seyès; et Paris, librairie Champion, » 1876; » un volume in-8º, de 141 pages, plus IV pages de préface et quatre pages de table non numérotées, avec une planche en héliogravure (vue de Pontoise d'après Israël Silvestre) et trois

planches lithographiées. Dans cette nouvelle édition, les cinquante-six premières pages sont consacrées à une notice sur la vie et les ouvrages de Taillepied par M. Le Charpentier; l'ouvrage lui-même de Taillepied, y compris la reproduction de l'ancien *titre*, occupe les pages 57 à 130. Le reste du volume contient la description, d'après d'anciens documents, de divers monuments de Pontoise, aujourd'hui disparus.

Cette réimpression est elle-même depuis quelque temps déjà épuisée; et il n'existe pas d'autre édition de l'œuvre du bon Cordelier que celles dont nous venons de parler.

Au surplus, l'ouvrage de Taillepied est plutôt une description de Pontoise et de ses monuments qu'une histoire de cette ville.

Grâce à l'obligeance de M. Le Charpentier, nous pouvons reproduire au présent ouvrage la « *marque* » de George Loiselet, imprimeur de Taillepied.



(Marque de Loiselet)

II. — Abrégé des Antiquités de la ville de Pontoise (n° 167)

Cet ouvrage porte le titre suivant : « Abrégé des antiquitéz de la » ville de Pontoise et personnes illustres de ladite ville. Divisé en » deux parties. A Rouen, chez Ph. Pierre Cabut, rue du Bec, » proche la messagerie de Paris. M. DCC. XX. Avec permission du » Roy. » C'est un volume petit in-8°, en 126 pages y compris quatre pour le titre et la préface; il se termine par une approbation du 23 juillet 1719, signée de Moreau de Mautour, page 124, et par la permission, ou privilège du Roi, qui occupe les pages 125 et 126.

Il n'existe pas d'autre édition de cet ouvrage; toutefois, M. Seré-Depoin, ancien maire de Pontoise, possède un exemplaire provenant du savant M. Frère, qui a mis cette annotation : « Il y a des exemplaires qui portent la date de 1719. »

L' « Abrégé des Antiquitéz » contient, dans sa première partie, une histoire sommaire de Pontoise, de ses monuments et de ses institutions religieuses, ainsi qu'une notice sur l'abbaye de Maubuisson. La seconde partie, qui commence à la page 41, porte ce sous-titre : « Histoire des personnes illustres de la ville de Pontoise. » Elle retrace la biographie de personnages illustres nés à Pontoise. A la page 87 existe un autre sous-titre, avec ce texte évidemment tronqué par l'imprimeur : « Histoire des Illustres de la ville de Pontoise. » C'est une série de biographies de personnes remarquables, qui ont habité Pontoise, mais n'y sont pas nées. Enfin, à la page 113 est un « Pouillé des bénéfices du Grand-Vicariat de Pontoise.

Cet ouvrage est extrêmement intéressant pour notre histoire locale, surtout au point de vue biographique, car il donne à cet égard des renseignements que l'on ne rencontre que là. Nous le trouvons beaucoup plus intéressant et mieux conçu que l'œuvre, selon nous, un peu trop vantée de Taillepied, qui a écrit sans esprit de critique et dont les descriptions même ne sont guère intelligibles.

M. l'abbé Trou a fait à l' « Abrégé des Antiquitéz » bien des emprunts pour ses « Recherches historiques sur Pontoise. » Quoiqu'il se trouve ainsi reproduit en partie et qu'il contienne d'ailleurs quelques erreurs, telles que celle d'attribuer à Jules César la fondation de Pontoise, ce livre mériterait vraiment d'être réimprimé, d'autant plus qu'il est devenu très rare, difficile à rencontrer et d'un prix élevé.

Il ne porte pas de nom d'auteur; quelques écrivains l'ont attribué à André Duval; c'est évidemment une erreur, puisque ce célèbre Pontoisien est mort en 1638 et que l'ouvrage contient sa biographie et beaucoup de faits postérieurs à 1638; il s'étend même jusqu'à 1720. On remarque à la fin de la page 10 ces trois lignes : « Au mois de juillet 1720, pendant la minorité de Louis XV, le Parlement fut transféré à Pontoise. » Elles offrent cette particularité qu'elles ont été ajoutées après le tirage; cela résulte clairement de la disposition typographique de ces trois lignes. »

On l'a attribué avec beaucoup plus de vraisemblance à Louis Duval, qui fut curé de Notre-Dame de Pontoise de 1686 à 1738; les archives de la Mairie de Pontoise possèdent, dans le fonds Pihan de la Forest, un exemplaire de cet ouvrage écrit en entier de la main de Louis Duval, et que l'on considère comme le manuscrit original.

Mais tous les doutes au sujet de l'auteur de cet ouvrage ont été levés par le « Journal de Jean de Saint-Denis, prêtre de Pontoise, 1717-1737, » publié en 1883, par la Société Historique de Pontoise, dans le IVe volume de ses Mémoires. On y lit, en effet, à la page 59 et à la date de 1720 ce passage :

« M. Duval, curé de Notre-Dame de Pontoise, a fait l'Abrégé » des Antiquités de la ville de Pontoise et des personnes illustres de » laditte ville, en 1720. Il se vend à Rouen, chez Pierre Cabut, » rue du Bec, proche la messagerie de Paris. » Ce passage justifie toutes les présomptions faites au sujet de l'auteur.

Voici un fac-simile de la signature de Louis Duval ; il a été calqué avec beaucoup de soin, par M. Minouflet, sur une des nombreuses signatures de Duval apposées au registre des délibérations du bureau de l'Hôpital des Pauvres Enfermés de Pontoise, registre conservé dans les archives de l'Hôtel-Dieu de Pontoise :



On trouve dans ce registre d'autres signatures de Duval, assez différentes de celle-ci et d'une date un peu postérieure. Elles sont d'une écriture extrêmement tremblée, en sorte qu'on les croirait d'une autre personne.

Ce Louis Duval, baptisé à Saint-Maclou de Pontoise, le 2 octobre 1659, et mort le 15 janvier 1738, était fils de Jean-Baptiste Duval, docteur de la Faculté de médecine, demeurant à Pontoise, et de Marie Blouïn. Il était d'une origine tout à fait pontoisienne, tant par son père que par sa mère, qui était fille de Nicolas Blouïn, procureur à Pontoise, et petite-fille de Jean Charles, maître du pont de la même ville.

Louis Duval, indépendamment d'une sœur, Jeanne-Catherine, dite Saint-Eustache, qui prit le voile à l'Hôtel-Dieu de Pontoise, le 6 décembre 1677, et y mourut le 15 mai 1732, eut quatre frères nés aussi à Pontoise et qui lui ont survécu, ainsi qu'il résulte de l'inventaire après son décès, dressé par Me Dauvray, notaire à Pontoise, le 20 janvier 1738, savoir :

1° Nicolas Duval, curé de Mons-en-Vexin, né le 2 janvier 1665.

2° Jean-Louis Duval, d'abord vicaire de Notre-Dame, puis archiprêtre curé de Saint-André de Pontoise, né le 7 octobre 1672 et mort le 17 décembre 1739.

3° Claude-Jules Duval, docteur en Sorbonne, curé de Notre-Dame de Boulogne, près Paris, né le 9 avril 1676 et baptisé à Saint-Maclou le 7 septembre suivant.

4° Et Thomas Duval, avocat au Parlement de Paris, né le 9 février 1678, qui survécut à tous ses frères et donna diverses parties de rentes à l'hôpital des Pauvres Enfermés de Pontoise, par acte passé devant M° Fredin, notaire à Pontoise, le 30 novembre 1744. Aussi Thomas Duval est-il compté parmi les bienfaiteurs de l'hospice de cette ville et son buste figure-t-il parmi les bustes, assez singuliers d'exécution, qui ornent (?) le corridor principal de la maison.

Une tradition locale veut que ces Duval aient été les neveux du célèbre André Duval. Cela n'est guère possible : ce dernier étant né à Pontoise en 1564, ils ne pourraient être que ses petits-neveux ou même ses arrières-petits-neveux ; mais le soin apporté par Louis Duval à la biographie d'André Duval rend très probable un lien de parenté.

Quant à Jean-Baptiste Duval, père de Louis Duval, c'était un praticien d'un certain mérite. Dans plusieurs pièces, il est qualifié d'« honorable homme. » L'acte de prise de voile de sa fille, conservé aux archives de l'Hospice de Pontoise (série F, n° 7), nous apprend qu'il était « médecin ordinaire du Roy, de Monseigneur le prince de Condé et de *cette maison* » (l'Hôtel-Dieu). Il était aussi médecin ordinaire de l'abbaye de Maubuisson, et les *Relations* manuscrites sur la vie de la Mère Marie des Anges (Mme Suyreau), qui gouverna cette abbaye de 1626 à 1648, contiennent à son sujet le passage suivant. Il s'agit d'une visite faite au monastère peu après sa promotion au généralat, par D. Vaussin, abbé de Cîteaux, passage tout à la louange de Duval. « On ne sçait par quel mouvement » il fit venir M. Duval, médecin, et lui parla d'abord assez rudement, lui reprochant qu'il n'avait pas assez de soin des religieuses » malades et qu'il se laissait gouverner par la sœur Candide. Ce » médecin, qui estoit un homme d'honneur, se trouva fort offensé » de cela et lui parla très fortement et très judicieusement, lui » disant entr'autres choses qu'il sçavait son mestier, qu'il n'estait » pas homme à se laisser conduire par une fille et qu'il n'agissait » jamais que par le mouvement de sa conscience et les lumières de » son art, sans préve[illegible] sans intérest. M. de Cisteaux, voyant » cette vigueur, changea sa sévérité en compliments et lui recom» manda le soin des malades. » (1)

---

(1) Ce dernier renseignement, tiré d'un manuscrit inédit de la Bibliothèque Mazarine, est dû à l'obligeance du secrétaire général de la Société, M. Joseph Depoin.

III. — ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE PONTOISE (nº 407)

Cet ouvrage ne porte pas non plus de nom d'auteur et on l'attribue également à Louis Duval; l'époque à laquelle il a paru, certaine conformité de style autorisent cette supposition ; il était bien naturel, du reste, que Louis Duval prît la peine d'écrire l'histoire de l'église dont il était le curé.

Quoi qu'il en soit, cet ouvrage est beaucoup plus connu et répandu que les deux volumes précédents; la raison en est bien simple : il en existe six éditions que nous allons décrire :

1re Édition. — Titre : « Abrégé historique de l'église de Nostre-Dame de Pontoise. A Troyes, chez Pierre Michelin, imprimeur du roi et marchand libraire.... » Le volume, de format in-8º, sans vignette, n'est pas daté, mais *l'approbation* est de 1703.

Il contient 57 pages numérotées, y compris celles du titre et de la préface, plus à la fin VI pages sans numéros qui renferment une prière à la Vierge, la liste des curés de Notre-Dame et diverses approbations.

2e Édition. — Titre : « Abrégé historique de l'église de Nôtre-Dame de Pontoise, appelée la Santé des Malades. Seconde édition, à Rouen, chez P.-Ph. Cabut, 1718. » Au dos du titre est une vignette sur bois : La Vierge assise dans une sorte de niche, tenant de la main droite un livre et soutenant de la gauche l'Enfant-Jésus, qui est debout.

Volume in-8º de 63 pages au total.

3e Édition. — Titre . « Abrégé historique de l'église de Nostre-Dame de Pontoise, appellée la Santé des Malades. Troisième édition. A Paris, chez Imbert de Bats.... M. DCC. XXIV. »

Au dos du titre, vignette sur bois d'exécution grossière : la Vierge, avec une auréole, est debout dans un encadrement carré ; elle porte l'Enfant-Jésus sur le bras gauche et repose sur un socle où est écrit : « Sancta Maria. »

Volume in-8º de 62 pages, plus deux non numérotées, renfermant le privilège du Roi du 23 décembre 1723.

4e Édition. — Titre : « Abrégé historique de l'église de Notre-
» Dame de Pontoise, appellée la Santé des Malades. Quatrième
» édition. A Paris, chez Pierre Gissey.... M. DCC. XXVII. »

Au dos du titre, vignette sur bois, de forme carrée, représentant la Vierge, nimbée, debout sur un socle où est écrit : « Sancta Maria. » Elle porte l'Enfant-Jésus sur le bras gauche, tandis que la main droite soutient les pieds du Sauveur.

Volume in-8° de 62 pages numérotées, plus deux autres non numérotées, reproduisant le privilège du Roi du 23 décembre 1723.

Ces quatre éditions sont identiques comme texte, mais la composition typographique n'est pas la même ; car outre que la vignette et le titre de chacune diffèrent, ainsi que les fleurons des fins de chapitre, on remarque encore çà et là quelques légères différences dans la composition.

5e Édition. — Titre : « Abrégé historique de l'église de Notre-» Dame de Pontoise, appellée la Santé des Malades. Cinquième » édition. A Paris, chez J.-B-P. Valleyre l'aîné..., et à Pontoise, » chez Pierre Bonnemeau, libraire, porte de Notre-Dame, près » Saint-Jacques. M. DCC. LXVII. »

Volume in-8° de 79 pages, plus quatre non numérotées, renfermant le titre et une vignette : la Sainte-Vierge couronnée, debout sur un croissant et foulant aux pieds un serpent. Elle tient l'Enfant-Jésus sur le bras droit. Elle est placée au milieu d'une sorte d'encadrement octogone, entouré de palmes et d'une gloire avec seize médaillons qui représentent des scènes de la Passion.

Le texte est presque semblable à celui des éditions précédentes ; toutefois, on n'y trouve plus la préface commençant par ces mots : « Tout ce que l'Eglise enseigne de la Sainte-Vierge. » Au contraire, on y a ajouté la relation de diverses processions faites en 1728 et en 1742, et de dons faits par André Mansion et par Madame Le Tavernier, ainsi que diverses prières et oraisons. De plus, la liste des curés de l'église est augmentée du nom de Huet d'Amoinville, qui succéda à Louis Duval, en 1738.

Cette 5e édition est fort rare, et la Bibliothèque Nationale ne la possède pas. Notre collègue, M. Henri Le Charpentier, en a un exemplaire.

6e Édition. — Titre : « Abrégé historique de l'église de Notre-» Dame de Pontoise, appelée la Santé des Malades. Sixième édition, » publiée à l'occasion du renouvellement séculaire du vœu de la » ville...... Suivie d'une notice inédite sur l'église de Notre-Dame » et sur la Confrérie aux Clercs. Paris, chez l'éditeur A. Pihan de » la Forest, rue des Noyers, n° 37... Septembre 1838. »

En tête de l'ouvrage : lithographie in-8° représentant la statue vénérée à Notre-Dame (1), on lit au-dessous : « Imp. de Lemercier, Bénard et Cie. Image de la statue miraculeuse de Notre-Dame de Pontoise. 8 septembre 1838. »

---

(1) Cette lithographie reproduit bien la statue qui est dans la chapelle à droite de l'église Notre-Dame ; tandis que les quatre vignettes que nous avons décrites ci-dessus sont des dessins de fantaisie.

Volume in-8° de 135 pages, plus XVI pages pour le titre et la « Préface de l'Éditeur, » datée du 8 septembre 1838, et qui, bien entendu, ne figure pas dans les éditions antérieures.

L'ancienne préface occupe les pages 1 et 2, puis vient la reproduction presque textuelle de l'édition de 1767, ainsi que des prières et oraisons qui la terminent. La liste des curés de l'église comprend M. Cordier, nommé le 8 septembre 1825. (1)

Enfin, une « Notice inédite sur l'église de Notre-Dame de Pontoise et sur la Confrérie aux Clercs » occupe les pages 117 à 135 et dernière.

On trouve un certain nombre d'exemplaires de cette édition dans lesquels le titre et la *nouvelle* préface sont d'un tirage différent. Ainsi, le titre, semblable à celui que nous avons décrit plus haut, se distingue par cette mention finale : « Paris, chez A. Pihan de la » Forest, rue des Noyers, n° 37. Septembre 1838. » Il n'y a plus le mot *l'éditeur.*

La préface nouvelle, qui occupe toujours les pages V à XVI, offre quelques différences légères de texte et de composition. La principale consiste en ce qu'une longue note sur la conservation de la Statue pendant la période révolutionnaire, au lieu d'être placée en note dans le bas des pages VII, VIII et IX, se trouve, au tirage *variante,* intercalée dans le texte même des pages VII et VIII. En outre, sur la lithographie de la Vierge miraculeuse, on ne voit plus en bas ces mots : « Imprimerie Lemercier, Bénard et Cie, » mais un peu à gauche on lit cette signature : « Challamel, lith. »

IV. — Recherches historiques sur Pontoise, par l'abbé Trou

« Recherches historiques, archéologiques et biographiques sur la ville de Pontoise, » tel est le titre sous lequel M. l'abbé Trou (ancien chapelain des Carmélites de Pontoise, né à Vauréal, mort à Pontoise, le 5 novembre 1856, à 53 ans) a donné la première histoire un peu complète de Pontoise. L'ouvrage forme un volnme grand in-8° de 383 pages, y compris la table des matières, imprimé à Pontoise, chez Dufey. La couverture, de papier bleu, porte la date de 1840, tandis que le titre est daté de 1841.

La même couverture annonce que l' « ouvrage est enrichi de 15

(1) M. Cordier est décédé, en exercice, le 25 avril 1866 ; il a eu pour successeur M. l'abbé Marchand, curé actuel, et qui a publié deux Notices sur cette église et sa statue : 1° Statue de Notre-Dame de Pontoise. Imp. Dufey, à Pontoise, 1866, 13 pages in-8°. — 2° Le Pèlerinage de Notre-Dame de Pontoise et sa Statue miraculeuse. Imp. Dufey, 1873, 76 pages in-12. (Voir nos 412 et 413 ci-dessus.)

planches ou vignettes ; or, il n'en existe en réalité que huit, dont voici la description :

1re. *Pontoise au moyen âge, d'après un dessin de 1500*, lithographie in-8°, de Raynié.

Cette planche reproduit la gravure si connue de Cl. Chastillon, de 1587. Mais M. Trou ignorait cette origine et même la nature de la pièce qu'il a fait reproduire, il l'a prise pour un dessin (!)

2°. Autre lithographie in-8°, de Raynié : *Tombeau et crosse de saint Gautier*. Le tombeau est celui qui existe encore dans l'église Notre-Dame de Pontoise.

3°. Autre lithographie de Raynié : *Saint-Maclou*. C'est la vue de la tour et du grand portail occidental.

4°. *Pontoise et ses fauxbourgs*. Petit plan in-8°, lithographié par Raynié, de la ville ceinte de ses anciens remparts.

5°. Lithographie in-4°, de Raynié : *Statue miraculeuse de Notre-Dame de Pontoise.*

6°. *Maubuisson*. Lithographie in-8°, de Raynié, d'après la vue de Cl. Chastillon.

7°. *Saint-Martin*. Autre lithographie in-8°, de Raynié. Elle a été faite sur un dessin ayant appartenu à M. le curé Cordier et aujourd'hui en la possession de M. Henri Le Charpentier, qui porte en effet ce titre : Saint-Martin. Mais si l'on compare cette reproduction avec la gravure de Saint-Martin que les Bénédictins ont fait faire avec ce titre : « Regalis abbatia Sancti-Martini ad Pontem Isaræ. Delineata anno Domini 1674, » (reproduite dans « la Ligue à Pontoise, » de M. Henri Le Charpentier), on reconnaîtra que ce ne peuvent être les mêmes édifices. Dans le dessin il n'y a pas de contre-forts à l'église, tandis que sur la gravure des Bénédictins on voit très bien ces contre-forts. En outre, les deux tours de l'église sont également très dissemblables dans les deux figures.

8°. Enfin, la 8e planche est une lithographie de M. Raynié, faite d'après nature, représentant la façade méridionale de l'*Hôtel-Dieu*. On remarquera que le quai bordant l'Oise n'était pas encore bâti au moment où la pièce a été faite.

Certes, l'ouvrage de M. Trou a une assez grande valeur ; il est d'ailleurs le seul qui présente une histoire à peu près complète de Pontoise ; mais, quoiqu'il soit pénible de le dire, ce n'est pas un guide qu'on puisse suivre aveuglément ; d'ailleurs, il présente bien des lacunes ; puis il est nécessaire de contrôler les assertions de Mr Trou, et même ses dates ; en effet, sa chronologie est défectueuse à bien des places (1) ; il ne paraît pas s'être bien rendu

(1) Un exemple : M. Trou fixe au 16 septembre 1441 la prise de Pontoise par Charles VII. Or, la date véritable est le 19 septembre 1441 ; il n'y a aucun doute à cet égard.

compte du mécanisme du calendrier antérieur à 1564; aussi, il a une tendance à avancer ou à reculer les dates d'une année. Il fait des erreurs dans ses citations et parfois d'étranges confusions. Ainsi, parlant, page 105, de la mort de Bonne de Luxembourg, mère du roi Charles V, morte le 11 septembre 1349 et inhumée à Maubuisson, il la fait mourir deux fois : la première, en 1348, sous le nom de duchesse de Normandie, ce qui était en effet son titre avant l'avènement du roi Jean au trône, en 1350; et la seconde fois, en 1358, sous le nom de Jeanne de Luxembourg, femme du roi de France. — Il appelle le général Leclerc, beau-frère de Napoléon Ier, Charles-Emmanuel Leclerc d'Ostin, le confondant avec le général qui portait ce dernier nom.

V. — Lecture du soir

Sous le titre de « Lecture du soir sur Pontoise, » Pontoise, E. Villemer, 1861, a paru un volume in-8o de 196 pages lithographiées. L'auteur en serait M. l'abbé Laurence, alors vicaire de Saint-Maclou, mais cet ouvrage ne fournit guère de documents nouveaux. L'auteur, du reste, n'a pas prétendu faire une œuvre de longue haleine, il dit lui-même dans sa préface qu'il a composé son travail à l'aide de l'abbé Trou, de l'histoire de France et de l'histoire Ecclésiastique. En définitive, ce n'est guère qu'un abrégé de M. Trou, mais au moins l'auteur n'aurait pas dû reproduire les erreurs de celui-ci.

§ IIe. — *Autres historiens de Pontoise. — Ouvrages non spéciaux à cette ville*

Mais un certain nombre d'auteurs d'ouvrages d'histoire générale ont consacré une partie de ces ouvrages à des notices historiques étendues sur Pontoise. Il est opportun de les passer ici en revue.

Dom Duplessis (no 79)

L'ouvrage : « Description géographique et historique de la Haute-Normandie, divisée en deux parties; la première comprend le pays de Caux, et la seconde le Vexin. A Paris, chez Didot, 1740, » 2 volumes in-4o, et qui a pour auteur anonyme Dom Michel-Toussaint-Chrétien Duplessis, né en 1689 et mort en 1767, religieux de la congrégation de Saint-Maur, a une très grande valeur. Dom Duplessis n'est pas un compilateur; pour composer son ouvrage, il s'est transporté dans les lieux auxquels il est consacré et a eu recours

aux chartes et documents originaux. Il ne s'occupe de Pontoise et de ses environs que dans le 2ᵉ volume de son travail, et il y a employé un grand nombre de chapitres. Après quelques excellentes pages sur l'origine du Vexin et de Pontoise, il a donné l'histoire de toutes les églises et de tous les établissements religieux de la ville. Malheureusement, il résulte de la nature même de son ouvrage que la partie historique proprement dite s'est trouvée forcément négligée. Quoi qu'il en soit, le lecteur y trouvera d'excellents renseignements. Il a même donné, sous la 2ᵉ partie et le nom de Dictionnaire géographique du Vexin, des notices précieuses sur une partie des paroisses du canton de Pontoise.

Expilly (nº 85)

L'abbé Jean-Joseph Expilly, né en 1719, mort en 1793, est l'auteur d'un ouvrage très estimé : « Dictionnaire géographique, histo-» rique et politique des Gaules et de la France. » Paris, 1762-1770, 6 volumes in-folio, malheureusement inachevé ; le 5ᵉ volume renferme un long article sur Pontoise (pages 774 à 785) fort intéressant mais qui ne fait guère que reproduire Dom Duplessis.

Dulaure (nº 95)

Dulaure, né en 1755, mort en 1835, l'auteur bien connu de l'histoire de Paris, a aussi donné une « Histoire des environs de Paris » (nº 95 ci-dessus), dont deux chapitres sont consacrés à l'histoire de l'abbaye de Maubuisson et à celle de Pontoise. Ces chapitres, écrits avec goût et d'un style clair, sont fort agréables à lire et forment une petite histoire sinon bien complète, au moins qu'on lit avec plaisir ; mais tout cela n'est encore que de la compilation et ne renferme guère de renseignements pour celui qui travaille sur l'histoire locale.

Touchard-Lafosse (nº 100)

M. Touchard-Lafosse a également donné, dans son « Histoire des environs de Paris » (nº 100), une petite histoire abrégée de Pontoise, à laquelle on peut appliquer ce qui vient d'être dit pour Dulaure.

De Gaulle. — Guilbert. — Malte-Brun

M. de Gaulle, dans sa « Nouvelle histoire de Paris et de ses environs » (nº 110), M. Aristide Guilbert, dans son « Histoire des villes de France » (nº 113), M. Malte-Brun, dans sa « France illustrée » (nº 117), ont aussi fait des notices historiques assez détaillées sur Pontoise. Le lecteur n'y trouvera guère de faits nouveaux.

Au moment où cet ouvrage s'achève, il vient de paraître une nouvelle édition de Malte-Brun.

De Labédollière

Dans son « Histoire des environs de Paris » (n° 112), M. de Labédollière a consacré à Pontoise toute une livraison. Cet auteur a beaucoup puisé dans l'abbé Trou, mais il a eu le mérite de remonter aux vieux chroniqueurs et a rapporté un certain nombre de leurs passages fort intéressants. Malheureusement, et quoiqu'il soit souvent venu à Pontoise visiter son éditeur et ami M. Barba, il a fait quelques étranges confusions, telles que de placer l'abbaye Saint-Martin sur la rive gauche de l'Oise. Quoi qu'il en soit, son travail se lit avec agrément et avec intérêt.

Annuaires. — Guides. — Géographies

Un certain nombre des guides, almanachs, géographies et dictionnaires de géographie et d'histoire, cités au présent ouvrage sous les chapitres 9e et 14e, ainsi que les annuaires de Seine-et-Oise, contiennent également des notices historiques sur Pontoise. On comprend facilement que ces notices, forcément très écourtées, ne présentent qu'un intérêt fort médiocre et ne méritent pas d'être décrites en détail.

APPENDICE *C*

*Table des articles principaux relatifs à l'histoire locale de Pontoise et des faits principaux parus dans l'*Écho Pontoisien

1859 — 22 décembre.	Banquet offert à M. le lieutenant-colonel Schmitz.
1860 — 22 février.	M. Lointier nommé maire en remplacement de M. Nacquart. M. Tavernier nommé adjoint.

1861 — 1 mai.	Notice sur M. le colonel Schmitz, par S.-D. (Seré-Depoin).
» — 31 octobre.	Récits et chroniques du bon vieux temps. « Claire et Gaëtan » (par M. Henri Le Charpentier).
» — 7 novembre.	(Suite).
» — 14 »	(Suite).
» — 21 »	(Suite).
» — 28 »	(Suite).
» — 5 décembre.	(Fin).
1863 — 19 mars.	Mort de M. de Boisbrunet, président honoraire du Tribunal de première instance de Pontoise.
» — 4 juin.	Mort de M. Renault, ancien directeur de l'École d'Alfort (né à Pontoise).
» — 16 juillet.	Procès Duvivier - Courteville (parricide à Pierrelaye).
» — 30 »	Ouverture de la nouvelle gare de Pontoise, le 1er août 1863.
1864 — 28 avril.	La nouvelle gare du Nord à Paris.
1865 — 19 janvier.	L'Hôtel-Dieu de Pontoise, par Rocquain.
» — 9 février.	(Suite et fin).
» — 9 mars.	Lettres Pontoisiennes (le Parlement à Pontoise, etc.), par Y.
» — 7 septembre.	M. Seré nommé maire. MM. Donard et Dufey, adjoints.
1866 — 1 février.	Sur Pontoise, par Eremos (M. d'Hastrel).
» — 15 »	Id. par M. Chennevière.
» — 1 mars.	Dicton : *En revenant de Pontoise.*
» — 5 avril.	M. Metgé nommé sous-préfet en remplacement de M. Saint-Olon-Filhon.
» — 17 mai.	Les Arquebusiers de Pontoise, par M. Chennevière.
» — 24 »	Obsèques de M. Lointier, ancien maire.
» — 11 octobre.	Une exhumation (du corps de milord Ch. C....), par M. Henri Le Charpentier.
» — 5 juillet.	Inauguration de la ligne d'Enghien à Montmorency.
1867 — 14 mars.	Lettre de M. Chennevière sur le service militaire dû par les Pontoisiens sous Philippe-le-Hardi.
» — 16 août.	Le dolmen de Vauréal.
» — 5 septembre.	Procès de la crosse de saint Gautier (succession de M. le curé Cordier).

1867 — 10 octobre.	Inauguration de l'éclairage au gaz à Pontoise.
» — 21 novembre.	M. Vivier Deslandes est nommé sous-préfet.
1868 — 28 mai.	Le Parlement à Pontoise en 1720, par M. Chennevière.
» — 8 octobre.	Inauguration de la ligne de Pontoise à Gisors.
» — 5 novembre.	Les Arquebusiers de Pontoise à Meaux en 1778 (par M. Vacoutat).
1869 — 11 mars.	Arrêté préfectoral qui érige le hameau de Neuville en commune.
» — 7 mai.	Une question de préséance (les trompettes Héguin et Boudault).
» — 26 août.	Les Notes de M. Levallois, curé de Saint-Maclou (par M. Henri Le Charpentier).
» — 2 septembre.	(Suite).
» — 9 »	(Suite).
» — 16 »	(Suite et fin).
» — 14 octobre.	Inauguration de la statue du général Leclerc.
» — 4 novembre.	Revue des journaux de Paris à ce sujet.
1870 — 6 janvier.	M. Metgé nommé sous-préfet.
» — 3 février.	M. Théophile Gautier fils nommé sous-préfet en remplacement de M. Metgé.
» — 21 avril.	Sépulture à Dieppe de Geoffroi Martel, gouverneur de Pontoise, tué à la bataille de Poitiers.
1871 — 30 mars.	M. Germain, maire. MM. Féron et Gaudier, adjoints.
» — 15 juin.	M. Donard, maire. MM. Richomme et Fauveau, adjoints.
» — 17 août.	Commencement de la publicité des séances du Conseil municipal de Pontoise.
» — 5 octobre.	Verrières de Saint-Maclou représentant le vœu de la ville.
1873 — 25 septembre.	Lettre de M. Driou sur une statuette de l'Exposition d'agriculture et d'horticulture.
» — 2 octobre.	Lettre de M. Busquet-Pagnerre à ce sujet.
» — 16 »	Lettres bibliographiques, par M. Henri Le Charpentier. 1re, Sur l'histoire de Chars.
» — 23 »	2e, Sur la chanson des Lyonnais.
» — 30 »	3e, Sur les Mazarinades.
» — 6 novembre.	4e, Idem.
» — » »	Sur Boicervoise, par M. J. Depoin.
» — 13 »	Lettres bibliographiques, 5e, sur une Mazarinade.
» — 20 »	6e, Réception des 6 corps des marchands.

1873 — 27 novembre.	Lettres bibliographiques, 7e.
» — 18 décembre.	Un coin de la vie Pontoisienne, par M. Joseph Depoin. Louis XII à Pontoise.
» — 26 »	La vie militaire à Pontoise.
1874 — 2 janvier.	Histoire de Renzo, seigneur de Pontoise.
» — 8 »	Le domaine de Pontoise.
» — 15 »	Les anciens marchés.
» — 22 »	Corporations et Confréries.
» — 29 »	Confrérie aux Clercs.
» — 5 février.	Le Collège.
» — » »	Me Donard, maire. MM. Richomme et Fauveau, adjoints.
» — 12 »	Pèlerinages.
» — 19 »	(Suite et fin).
» — 2 avril.	Note bibliographique sur Guériteau, par M. Henri Le Charpentier.
» — 2 juillet.	Note sur le don fait à la Ville du portrait de Le Mercier.
» — 9 »	Lettre de M. Chennevière sur Le Mercier.
» — 23 »	Les manuscrits de M. Pihan de la Forest, par M. J. Depoin. 1er, Sur la béatification de Marie de l'Incarnation.
» — 30 »	(Suite).
» — 6 août.	Saint-Maclou, par M. Laurent.
» — 13 »	Suite des manuscrits de M. Pihan.
» — 20 »	(Suite).
» — 3 septembre.	(Suite) Histoire de Maubuisson.
» — 10 »	Article nécrologique sur M. Gouffé, né à Pontoise.
» — 1 octobre.	Suite des manuscrits Pihan.
» — 15 »	Les foires Pontoisiennes, par M. Joseph Depoin.
» — 19 novembre.	(Suite et fin).
» — 10 décembre.	Quelques notes archéologiques sur Saint-Maclou, par J. Depoin.
» — 24 »	(Suite).
» — 31 »	Germain, maire. Gaudier, adjoint.
1875 — 4 février.	Conférence de M. Tarnier.
» — 18 »	Quelques notes sur St-Maclou (suite et fin).
» — 29 avril.	Mémoire sur l'Élection de Pontoise, en 1787, par M. Pihan de la Forest (publié par M. Joseph Depoin).
» — 24 juin.	(Suite).
» — 22 juillet.	(Suite).

1875 — 19 août.	L'orage de grêle du 12 août 1875.
» — 26 »	Suite du mémoire sur l'Élection.
» — 28 octobre.	(Suite).
» — 9 décembre.	(Suite). Le surplus a paru dans l'Annuaire de Seine-et-Oise de 1876.
» — 30 »	Histoire des prieurés de l'abbaye de Saint-Martin. Extrait de Pihan de la Forest, par M. Joseph Depoin.
1876 — 13 janvier.	Des noms de Pontesia et Pontisara, par Léon Thomas.
» — 20 »	Lettre de M. François, sur le même sujet.
» — » »	Suite de l'histoire des prieurés.
» — 27 »	(Suite).
» — » »	Lettre de M. Chennevière sur les noms de Pontoise.
» — 3 février.	Suite de l'histoire des prieurés.
» — 17 »	Fouilles au cimetière de Boissy-l'Aillerie.
» — 24 »	Notice nécrologique sur M. Dufey, ancien directeur de l'*Echo Pontoisien*.
» — 2 mars.	Les sépultures de l'église de Taverny, par M. J. Depoin.
» — 23 »	Des noms de Pontoise et de l'Oise, par M. J. Depoin.
» — 30 »	(Suite).
» — 6 avril.	Lettre sur les noms de Pontoise et de l'Oise.
» — 27 »	Fin des noms de Pontoise et de l'Oise, par M. J. Depoin.
» — 31 août.	Ouverture de la ligne d'Ermont à Valmondois.
» — 30 novembre.	Les Tapisseries de Notre-Dame de Pontoise.
1877 — 12 avril.	Inauguration de la ligne d'Épinay à Beaumont.
» — 3 mai.	M. Vasserot, sous-préfet de Pontoise depuis le mois de septembre 1870, cesse de l'être.
» — 7 juin.	M. de Flers nommé à cette place.
» — 5 juillet.	M. le baron de Graeb est nommé sous-préfet.
» — 23 août.	Essai de l'orgue de Saint-Maclou.
» — 23 septembre.	Une excursion à Pontoise, d'après le *Petit Moniteur universel* du 19 septembre 1877.
» — 28 octobre.	Inauguration de l'orgue de Saint-Maclou de Pontoise.
» — 22 novembre.	Lettre de M. Chennevière sur l'origine de l'imprimerie Dufey.
» — 29 »	Les débuts de l'imprimerie à Pontoise, par M. Le Charpentier.

1877 — 13 décembre.	Lettre de M. Claudin sur l'origine de l'imprimerie à Pontoise.
» — 27 »	Les monuments mégalithiques du Vexin, par M. Le Charpentier.
1878 — 3 janvier.	M. Berniquet nommé sous-préfet.
» — 7 février.	Le curé de Pontoise, par Léon Thomas.
» — 7 mars.	Chronique rétrospective de Pontoise, par Léon Thomas. Journal de Rigaud. Premier article.
» — 25 avril.	M. Féron nommé adjoint en remplacement de M. Gaudier, décédé.
» — 2 mai.	Rigaud, 2e article.
» — 13 juin.	(Suite), 3e —
» — 27 »	(Suite), 4e —
» — 5 septembre.	(Suite), 5e —
» — 24 octobre.	Écusson des Villeroy, par M. Henri Le Charpentier.
1879 — 13 février.	Rigaud (suite), 6e article.
» — 20 »	Homonymie humouristique sur Pontoise, par Léon Thomas.
» — 27 »	Rigaud (suite), 7e article.
» — 13 mars.	Lettre de M. Veyret, à propos de l'origine du nom de Pontoise.
» — 20 »	Rigaud (suite), 8e article.
» — 3 avril.	— (suite), 9e —
» — 17 »	— (suite), 10e — et fin.
» — 29 mai.	Inauguration de la halte de Pierrelaye.
» — 31 juillet.	Lettre sur Philippe le Hardi, par Léon Thomas.
» — 23 octobre.	Le Pouillé de Rigaud, par Léon Thomas.
1880 — 4 mars.	En revenant de Pontoise, par Léon Thomas.
» — 20 mai.	Tableaux de Pontoisiens à l'Exposition de peinture de 1880.
» — 10 juin.	Les noces d'or de M. Driou, curé de Saint-Maclou.
» — 3 juillet.	M. Germain, maire. MM. Richomme et Féron, adjoints.
» — 23 septembre.	Un voyage à Pontoise, par M. de Jouy (préface et notes de M. Léon Thomas).
» — 21 octobre.	Essai sur la corporation des bouchers à Pontoise, par M. Le Charpentier.
» — » »	Causerie Pontoisienne, par Léon Thomas.
» — 28 »	Suite de l'essai sur les bouchers.
» — 4 novembre.	(Suite et fin).

1880 — 11 novembre.	Alix et Bérenger, par M. de Jouy (préface et notes de Léon Thomas).
» — 18 »	(Suite).
» — » »	M. Bret est nommé sous-préfet en remplacement de M. Berniquet.
» — » »	La foire de Saint-Martin, d'après *l'Illustration* du 20 novembre 1852 (préface et notes de Léon Thomas).
» — 25 »	Alix et Bérenger (3e article).
» — 2 décembre.	(Suite et fin).
» — 9 »	Les Oubliettes de Pontoise, par Merville (préface et notes de H. Le Charpentier).
» — 23 »	(Suite).
» — 30 »	(Suite).
» — » »	Les Éphémérides de Pontoise, par M. Henri Le Charpentier. (Elles ont duré toute l'année 1881).
1881 — 6 janvier.	Suite des Oubliettes.
» — 13 »	(Suite).
» — 20 »	(Suite).
» — 27 »	(Suite).
» — 3 février.	(Suite).
» — 10 »	(Suite et fin).
» — 17 »	Note sur Merville, par M. Chennevière.
» — 24 »	Sur le proverbe : Comme en revenant de Pontoise, par H. Le Charpentier.
» — 3 mars.	(Suite).
» — 10 »	(Suite).
» — 17 »	(Suite et fin).
» — » »	M. Richomme, maire. MM. Salomé et Batardy, adjoints.
» — 31 »	Charles V et Pontoise, par Léon Thomas.
» — 7 avril.	(Suite).
» — 21 »	(Suite).
» — 28 »	Obsèques de M. Donard, ancien avoué et ancien maire de Pontoise.
» — 5 mai.	Charles V et Pontoise (suite).
» — » »	Tapisseries de la Sous-Préfecture de Pontoise, par H. Le Charpentier.
» — 12 »	Une ancienne inscription au château de Pontoise, par H. Le Charpentier.
» — 2 juin.	Charles V et Pontoise (fin).
» — 30 »	L'église St-Maclou à Pontoise, par L. Thomas.
» — 5 juillet.	(Suite).

1881 — 15 juillet.	L'église Saint-Maclou à Pontoise (suite et fin).
» — 21 »	Une représentation à Pontoise (avec notes de Léon Thomas).
» — 13 octobre.	L'accident du chemin de fer du 7 octobre, par H. Le Charpentier.
» — 20 »	Même sujet.
1882 — 2 mars.	M. Jossier, sous-préfet en remplacement de M. Bret.
» — » »	Veaux de Pontoise et veaudeville sur Pontoise, par H. Le Charpentier.
» — 9 »	Lettre sur le même sujet, par M. Chennevière.
» — 11 mai.	M. Richomme renommé maire. MM. Baron et Lavoye, adjoints.
» — 20 juin	Sur une porte ancienne de l'église Saint-Maclou, par H. Le Charpentier.
» — 19 octobre.	Sur le proverbe : *En revenant de Pontoise*, par M. Le Charpentier. Pièce de vers à ce sujet, par M. A....
» — 2 novembre.	Obsèques de M. le docteur David.
1883 — 22 février.	En revenant de Pontoise, chanson par M. Ch. Savoye.
» — 10 mai.	Un ancien sceau de Pontoise, par M. H. Le Charpentier.
» — » »	Service d'entre Versailles et Pontoise.
» — 20 juin.	Ouverture, le 14 juin, de la nouvelle prison de Pontoise.
» — 30 août.	Chronique rétrospective : Les cloches de St-Maclou et de Notre-Dame, à Pontoise.



APPENDICE *D*

Historiens des Gaules et de la France

L'admirable ouvrage porté sous le n° 78 et ayant ce titre : « Recueil des historiens des Gaules et de la France, » contient non-seulement les plus anciens auteurs qui ont écrit sur l'histoire de France, mais encore un grand nombre de documents de tout

genre, en partie inédits jusque-là, qui renferment de précieux renseignements sur cette histoire.

En ce qui concerne spécialement l'histoire de Pontoise et de son canton, on peut citer :

Au IIIe volume, la vie de saint Ouen, archevêque de Rouen.

Au VIIe, les « *Annales Vedastini* » (siège de Pontoise en 885).

Au XVe, une lettre du pape Innocent II, datée de Pontoise, le 5 mai 1131.

Au XXe, des Vies de saint Louis, par Godefroy de Beaulieu, par le confesseur de la reine Marguerite et par Guillaume de Nangis; les miracles de saint Louis, la chronique de Guillaume de Nangis.

Au XXIe, des fragments des comptes des rois, des extraits du Registre des visites de Rigaud, et des comptes des Baillis royaux et des fragments de Jean de Saint-Victor.

Au XXIIe, des extraits des « Tablettes de cire, » des extraits des comptes des Baillis, la chronique rimée de Geoffroy de Paris, qui contient l'épisode des désordres de Marguerite de Bourgogne.

Et enfin au XXIIIe, le Polyptychum ou Pouillé de Rigaud, la chronique de sainte Catherine du Mont, de Rouen, etc.

Faire ici le relevé de tous les passages qui concernent Pontoise et son canton constituerait un travail considérable et surtout hors de proportion avec l'espace que nous devons occuper; d'ailleurs, chaque tome de la collection dont il s'agit contient à sa suite une table des matières qu'il renferme, des noms propres qu'il cite et des noms des *lieux* que les faits intéressent; et cette table renvoie non-seulement aux pages du volume, mais encore aux sections des pages où se trouve le passage à consulter. On voit donc que les recherches sont faciles; c'est pourquoi le lecteur voudra bien se reporter à ces tables; mais il ne devra pas se borner à chercher au seul nom de Pontoise ou Pontisara, mais encore chercher aux noms des divers établissements de cette ville.



APPENDICE *E*

Ordonnances des Rois de France

Les ordonnances des rois de France de la 3e race, jusqu'en 1514, ont été réunies par MM. de Laurière, Secousse, de Villevaut, de

Brequigny, de Pastoret et Pardessus, en 21 volumes in-folio, plus les tables. (Paris, imprimerie Royale, 1723 à 1849), n° 76 ci-dessus.

Parmi ces ordonnances, un assez grand nombre intéresse Pontoise et son canton, soit comme relatives à ces localités (1), soit pour y avoir été rendues pendant les séjours que les rois y faisaient. Toutefois, nous laisserons de côté ces dernières, qui ne seraient intéressantes qu'au point de vue de l'itinéraire des rois, travail déjà fait du reste, sauf à mentionner spécialement :

1° L'ordonnance rendue à Pontoise en 1122, par Louis VI, qui accorde des privilèges aux habitants de Beauvais, parce qu'elle est la plus ancienne rendue à Pontoise (2) ;

2° Et celle d'octobre 1245, rendue en cette ville par saint Louis (3) pour réprimer les guerres privées, et qu'on appelle la Quarantaine le Roi.

Quant à celles qui intéressent Pontoise, nous allons les énumérer, en indiquant pour chacune : la date, le lieu où elle est rendue, son objet, le numéro du tome qui la renferme (par des chiffres romains) et la page où elle se trouve (en chiffres arabes).

1188 (sans autre date). — Mantes. Lettres qui accordent le droit de commune aux habitants de Pontoise. XI, 254.

1196 (sans autre date). — Poissy. Privilèges accordés à la Villeneuve Saint-Melon. IV, 63.

Nota : M. Secousse s'est trompé en la datant de 1296.

1217. Novembre. — (Sans lieu indiqué). Lettres qui contiennent un règlement pour les boulangers de Pontoise. XI, 308.

1245. Août. — Crespy. Privilèges accordés à l'abbaye de Maubuisson. VII, 25.

1257. Juin. — Vernon. Privilèges accordés à l'abbaye de Maubuisson. XVIII, 66.

1293. 24 Juin. — Maubuisson. Privilèges accordés à la même abbaye. XVIII, 67.

1310. 19 Avril. — Maubuisson. Privilèges accordés à la même abbaye. XVIII, 67.

1314. 2 Octobre. — (Sans lieu). Ordonnance portant que les Bonnes Villes enverront à Paris deux ou trois notables pour régler les monnaies. I, 548.

Nota : Les villes mandées, et dont la réunion eut lieu à Paris le 1er novembre 1314, étaient au nombre de 43, savoir : Compiègne, Meaux, Montdidier, Beauvais, *Pontoise*, Thoulouze, etc.

(1) Il faut remarquer, au sujet du nombre de ces ordonnances, que beaucoup ne sont que des confirmations les unes des autres, en sorte que le nombre de celles vraiment intéressantes se trouve assez restreint.

(2) Elle figure page 182 du tome XI.

(3) Certains auteurs l'attribuent à Philippe-Auguste. Elle est portée page 57 du tome I. Le roi Jean l'a renouvelée le 9 avril 1353.

1322. Avril. — Maubuisson. Lettres confirmatives de celles des 24 juin 1293 et 19 avril 1310, en faveur de l'abbaye de Maubuisson. XVI, 76.

1331. Mars. — Poissy. Lettres confirmatives de celles du mois d'avril 1322, qui placent sous la main immédiate du roi et sous sa protection spéciale l'abbaye de Maubuisson. XVI, 76.

1349. Octobre. — Verneuil. Lettres qui confirment celles du mois d'avril 1322 et du mois de mars 1331, relatives à l'abbaye de Maubuisson. XVI, 76.

1358. (Vieux style). Mars. — Paris. Lettres portant que l'Hôpital de Pontoise sera exempt de toutes sortes d'impôts. VIII, 157.

1359. Mai. — Paris. Lettres portant que la ville de Pontoise ne sera jamais séparée du Domaine royal et de la Couronne de France. IV, 198.

1364. Septembre. — Paris. Confirmation des privilèges accordés, en 1196 et 1350, à la Villeneuve Saint-Melon. IV, 494.

1380. (Vieux style). 25 Mars ou 1381 (n. s.) — Paris. Lettres qui confirment la Confrairie establie dans l'Hôpital de Saint-Jacques, à Pontoise, et qui permettent aux confrères de constituer des procureurs pour avoir soin de leurs affaires. VI, 568.

1382. 21 Juin. — Melun. Lettres qui portent que le Vexin François ne fait pas partie du duché de Normandie. VI, 659.

1383. Juin. — Paris. Confirmation des privilèges accordés, en août 1245, à l'abbaye de Maubuisson. VII, 25.

1397. Novembre. — Paris. Lettres qui portent que l'Hôpital de Pontoise sera exempt de toutes sortes d'impôts. VIII, 157.

1403. Janvier. — Paris. Lettres qui confirment la communauté des bouchers de Pontoise. VIII, 629.

1404. Juin. — Paris. Confirmation des privilèges accordés à la Villeneuve Saint-Melon. IX, 19.

1404. Novembre. — Paris. Lettres qui confirment les statuts de la communauté des chaussetiers de la ville de Pontoise. IX, 34.

1411. Mai. — Paris. Confirmation des statuts des tailleurs de la ville de Pontoise. IX, 603.

1412. Septembre. — Paris. Lettres qui homologuent les statuts de la communauté des chandeliers de la ville de Pontoise. X, 28.

1403. 25 Mai. — Paris. Ordonnance de Charles VI sur la police générale du royaume. X, 70. (Voir page 78, sur les émolûments du prevost de Pontoise.)

1413. — Paix de Pontoise. (Voir tome X, pages 232 et 249, sur cette paix.)

1415. Février. — Paris. Lettres de Charles VI portant règlement pour la juridiction du prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, et établissements de plusieurs offices pour la police des ports et marchés de la même ville. X, 257 à 348. (Voir page 328 un chapitre « du maistre du pont de Pontoise. » (1)

1419. 19 Juillet. — Lettres par lesquelles le roi règle les conditions de la paix entre le dauphin et le duc de Bourgogne. XII, 263.

1426. 17 Février. — Paris. Lettres de Henri IV, roi d'Angleterre, se prétendant roi de France, par lesquelles il confirme celles du mois de septembre 1412, portant homologation des statuts des chandeliers de Pontoise. XIII, 127.

1452. 20 Février. — Tours. Lettres portant homologation des statuts et ordonnances des chaussetiers de Pontoise. XIX, 522.

1463. Février. — Senlis. Lettres confirmatives de celles du mois de septembre 1412 et du 14 février 1426, concernant les statuts des chandeliers de Pontoise. XX, 67.

1463. Septembre. — Pontoise. Lettres confirmatives de celles du mois d'avril 1322, mars 1331 et octobre 1349, qui placent sous la main immédiate du roi et sous sa protection spéciale l'abbaye de Maubuisson près Pontoise. XVI, 76.

1474. Décembre. — Mitry. Lettres portant confirmation des privilèges anciennement accordés par celles du mois de juin 1257, des 24 juin 1293 et 19 avril 1310 à l'abbaye de Maubuisson. XVIII, 66.

1484. (Sans autre date ni lieu). — Lettres confirmatives de celles de décembre 1474, qui accordent des privilèges à l'abbaye royale de Maubuisson près Pontoise. XIX, 517.

1484. (Sans autre date ni lieu). — Lettres portant confirmation des statuts et ordonnances du métier des chaussetiers de Pontoise. XIX, 522.

1485. Avril. — Rouen. Lettres qui homologuent les statuts des boulangers de Pontoise. XIX, 536.

1485. Décembre. — Paris. Lettres qui homologuent les statuts des cordonniers et basaniers de Pontoise. XIX, 618.

1487. Janvier. — Paris. Lettres confirmatives de celles du mois de septembre 1412, 17 février 1426 et février 1463, qui homologuent les statuts des chandeliers de Pontoise. XX, 67.

---

(1) On trouve page 329, « du maistre du pont de l'Isle-Adam, » et page 330, « du maistre du pont de Beaumont-sur-Oise. »

1498. 26 Décembre. — Loudun. Lettres patentes portant don du duché de Berry.... (et de droits sur Pontoise) à Jeanne de France, fille de Louis XI. XXI, 141-144.

1498. Juillet. — Paris. Lettres confirmatives de celles du 31 janvier 1452 et de 1485, relatives aux statuts et privilèges des cordonniers, savetiers et basaniers de la ville de Pontoise. XXI, 102.

1499. 9 Août. — (Sans lieu). Lettres confirmatives de celles des 31 janvier 1452 et de 1484, relatives aux statuts et privilèges des chaussetiers de Pontoise. XXI, 239.

NOTA : MM. Jourdan, Decrusy et Isambert ont donné le « Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789 » (Paris, 1822-1833, 29 volumes in-8°), où l'on trouve la suite des ordonnances des Rois de France.

Le tome 29e contient les tables. Mais ces tables n'étant pas dressées par noms *de lieux*, les recherches y sont fort difficiles, au point de vue des faits qui intéressent chaque localité.

APPENDICE *F*

Établissement de l'imprimerie à Pontoise

L'établissement de l'imprimerie à Pontoise ne paraît pas remonter au delà de la fin du siècle dernier.

On trouve cependant quelques ouvrages du XVIIe siècle indiquant qu'ils ont été imprimés à Pontoise, savoir :

Premièrement. Un volume in-4° de 160 pages, n° 426 du présent travail, portant ce titre : « Histoire véritable de l'antiquité et prééminence du Vicariat de Pontoise et du Vexin le Francois *(sic)* » (sans nom d'auteur). « Paris, chez la veufve Chevalier, rue Saint-Jacques, à l'Image Saint-Pierre, proche les Mathurins. M. DC. XXXVII, avec approbation et privilège. » Le volume se termine par un extrait du privilège du Roy, du 5 décembre 1636, accordé à la veuve Chevalier, et par ces mots : « Achevé d'imprimer le 16 décembre 1636. » Dans la fin du volume, on voit qu'il est l'œuvre d'Hippolyte Ferret ou Féret, ancien grand-vicaire de l'archevêque de Rouen, à Pontoise (puis curé de Saint-Nicolas du Chardonneret, à Paris. Féret est né à Pontoise.)

Or, il existe une édition *variante* de ce volume, dont le titre est absolument pareil, sauf qu'on y lit au bas du titre : « A Paris et à Pontoise, chez Jean de la Varenne, marchand libraire près le Collège. M. DC. XXXVII. »

Le texte est le même; c'est la même composition qui a servi, sauf pour la première page et la dernière. Mais l'extrait du privilège du roi est toujours au nom de Madame veuve Chevalier; tout cela démontre que le second volume aurait été imprimé aussi à Paris chez cette veuve, que de la Varenne ne figurerait que comme libraire, que son nom n'aurait été ajouté qu'après le tirage terminé, en refaisant simplement la première et la dernière feuille, suivant un procédé de rajeunissement encore employé dans la librairie actuelle.

On voit donc que rien n'autorise à penser que ce volume ait été imprimé à Pontoise, et il serait d'ailleurs assez singulier que si de la Varenne l'eût imprimé à Pontoise, on ne retrouvât aucun autre livre sorti de ses presses.

Un ouvrage qui fait autorité, le « Dictionnaire de géographie ancienne et moderne, à l'usage du libraire, » par M. Deschamps (Paris, Firmin Didot, 1870, un vol. in-8°), dit à cet égard que « très probablement ce Jean de la Varenne, dont nous ne trouvons le nom ni dans Lottin ni dans La Caille, était un simple libraire de Pontoise qui obtint, en se rendant acquéreur d'une partie de l'édition, l'autorisation de faire imprimer son nom sur le frontispice. » Ajoutons à cette raison que Féret, pontoisien, grand-vicaire de Pontoise, faisant un ouvrage en faveur des droits du Vicariat de Pontoise, a dû trouver tout naturel de faire vendre à Pontoise son ouvrage, intéressant surtout les habitants de cette ville.

Deuxièmement. Le volume n° 427 du présent travail, ayant ce titre : « L'Œuvre de pacification ou catéchisme des controverses en forme de décision, par le religiosissime François, archevêque de Rouen. » Il y a, comme on l'a déjà dit, deux éditions; la première, in-4° de 503 pages, plus une préface et l'approbation, porte : « Au chasteau archiépiscopal de Pontoise, par Henry Estiene, imprimeur ordinaire de mondit seigneur, et se vendant à Paris, par Antoine Estiene, imprimeur et libraire du Roy, rue St-Jacques. M. DC. XXXIX. » La préface se termine par ces mots : « Donné en nostre hostel et chasteau archiépiscopal de Pontoise, ce 26e septembre 1639. » La deuxième est de Gaillen, 1640, in-8°.

L'auteur en est François de Harlay, archevêque de Rouen, né en 1585 et mort en 1653, qu'il ne faut pas confondre avec son neveu Harlay de Chanvallon, mort en 1695, qui lui succéda au siège de Rouen, mais devint ensuite archevêque de Paris.

François de Harlay aimait à faire des ouvrages de controverse

religieuse, et il avait à Rouen et à Gaillon (dans le château ou maison de plaisance des archevêques de Rouen) des imprimeries particulières où il les faisait imprimer. Non-seulement on possède plusieurs ouvrages sortis de ces presses particulières, mais encore Tallemant des Réaux, dans son historiette nº CXLVIII (édition Monmerqué, 1861) en a dit ceci : « C'est le plus prolixe prédicateur, harangueur et compositeur de livres qu'on ait jamais vu. A Gaillon, qu'il appelle *notre palais royal et archiépiscopal de Gaillon*, il a une imprimerie qu'il appelle aussi *notre imprimerie archiépiscopale.* »

Quant au nom de l'imprimeur que porte le volume, il s'agit bien, malgré la différence d'orthographe (car il est écrit dans ce volume, et à diverses reprises, ESTIENE avec un seul N), d'un membre de cette célèbre famille d'imprimeurs. Ce n'est pas, il est vrai, le savant Henry Estienne, dit Estienne II, imprimeur et auteur, puisqu'il est mort en 1598, mais très vraisemblablement un de ses descendants : Henri 4e du nom, ou plutôt Henri 5e, qui était fils d'Antoine. On peut à ce sujet voir l'ouvrage : « Les Annales de l'imprimerie des Estienne, » par M. Renouard (Paris, Jules Renouard, 1843, un vol. in-8º), à la page 519, complétant ce qui en est dit page 228, ainsi qu'un article du savant libraire M. Claudin, paru dans l'*Echo Pontoisien* du 13 décembre 1877, qui cependant, à tort, suivant nous, attribue à Henri 3e la paternité du volume en question, lequel, d'après nous et M. Deschamps, est sorti des presses d'Henri 5e, fils d'Antoine.

En tout cas, M. Renouard, M. Claudin et M. Frère, le célèbre bibliophile normand, ne doutent pas que le volume ait été imprimé à Pontoise. M. Deschamps n'en parle pas; Quérard et Brunet non plus.

M. François de Harlay, ayant un libraire attitré (c'était Estienne) et des imprimeries particulières, rien n'empêche d'admettre que ce volume ait été réellement imprimé à Pontoise, dans le palais du Grand-Vicariat (c'est aujourd'hui le palais de Justice) qui, appartenant à l'archevêque de Rouen, pouvait parfaitement être appelé : son palais archiépiscopal de Pontoise. Ce serait donc le premier ouvrage qui aurait été imprimé à Pontoise. (1)

Ce volume est rare; cependant il est cité par le Bibliophile Normand, de M. Frère, et la Bibliothèque Nationale en possède un exemplaire porté à l'Inventaire D, nº 7807.

---

(1) L'erreur d'orthographe sur le nom de famille *Estienne* s'expliquerait même facilement dans un ouvrage imprimé loin des yeux de l'imprimeur ou de ses ouvriers ordinaires, tandis qu'elle n'est guère compréhensible si l'ouvrage a été composé dans les ateliers habituels de l'imprimerie.

M. Gustave Claudin, le libraire éclairé de Paris, en possède un exemplaire qui a figuré à diverses expositions typographiques et autres, et notamment sous le n° 294 de la première exposition (1880) du Cercle de la librairie. (Voir le livret in-8° publié à ce sujet en juin 1880. Paris, un vol.)

M. Claudin a bien voulu, et nous l'en remercions ici, nous communiquer gracieusement ce volume et nous autoriser à publier un fac-simile du titre ; on le trouvera plus loin..... (Appendice G.)

Ajoutons qu'on ne connaît pas d'autre ouvrage imprimé à Pontoise par François de Harlay ou Estienne.

Troisièmement. Mais l'époque de la Fronde, en donnant naissance aux nombreuses pièces volantes dont on a parlé plus haut, introduisit l'imprimerie à Pontoise. Quand la Cour s'installa dans cette ville avec le Parlement, elle s'y fit suivre, comme cela avait eu lieu à Tours en 1589, d'un imprimeur et d'un matériel suffisant. Cet imprimeur fut Julien Courant; ses presses auraient été établies près de Saint-Maclou (voir n° 207 ci-dessus), et les pièces par lui imprimées sont énumérées sous le chapitre cinquième ci-dessus. On voit que ce sont des pièces officielles, et il serait bien singulier alors que le titre en fût faux. Mais quant aux autres pièces indiquées comme imprimées par Laurent Courant et Denis Certain ou Courtain, à Pontoise, on a déjà dit que ces noms sont supposés.

Julien Courant ne séjourna guère, au surplus, à Pontoise : il suivit la Cour, et dès le mois de septembre 1652 on trouve des pièces imprimées par lui à Compiègne (n° 274).

Les séjours du Parlement à Pontoise, en 1720 et en 1753, n'amenèrent pas d'imprimeur dans cette ville; il n'y avait plus, comme en 1652, la nécessité d'avoir un imprimeur à soi, puisqu'à la différence de 1652, Paris était resté sous l'autorité royale.

On ne trouve plus rien d'imprimé à Pontoise qu'à partir de 1790; et M. Deschamps, dans son ouvrage ci-dessus mentionné, a fait remarquer, très judicieusement, qu'il ne dut plus y avoir d'imprimeur à Pontoise depuis Julien Courant, puisque cette ville ne figure « ni à l'arrêt du Conseil de 1704, ni à celui de 1739, ni au rapport fait à M. de Sartines, en 1764. »

Mais en 1790, nous trouvons l'ouvrage n° 845, portant cette rubrique: « Pontoise, Perreault, imprimeur de la Municipalité, place du Martroy, 1790, » et le n° 914 ajoute cette adresse : « Maison Cœuré. » On trouve quelques autres pièces de cet imprimeur dont il n'est bientôt plus question; mais dès l'an II s'établit à Pontoise M. Dufey père (n°s 653 et 654), *au local des ci-devant Cordeliers* (aujourd'hui hôtel de la Mairie), « *lequel loue des livres,* » ajoute le titre du n° 917.

M. Dufey père peut donc être considéré comme ayant fondé le

premier, à Pontoise, un établissement de typographie sérieux et stable, puisqu'il existe encore, ayant passé par les mains de la veuve du fondateur, de leur fils, M. Edme Dufey, et de M. Amédée Pâris, successeur de ce dernier.

Pour être complet, mentionnons l'établissement Villemer, remontant à 1848 environ et réuni depuis à l'imprimerie de M. A. Pâris, et MM. Putel et Désableau, établis depuis quelques années.

Au reste, MM. Chennevière et H. Le Charpentier ont déjà traité la question de l'établissement de l'imprimerie à Pontoise, dans les numéros du 27 novembre 1873 et des 22 et 27 novembre 1877 de l'*Echo Pontoisien;* et ces messieurs ont rappelé que M. Dufey père fut le premier imprimeur, vers 1820, pour le compte du libraire Barba, le père, des œuvres de Pigault-Lebrun, d'Alexandre Duval et autres auteurs célèbres.

APPENDICE *G*

Divers Fac-Simile

A la page 166, on a déjà donné le *fac-simile* de la *marque* de Loiselet, tirée de l'édition originale de Taillepied (*Recueil des Antiquitéz*.... de Pontoise), n° 158.

Ici vont figurer des reproductions, exécutées par les procédés de M. Fernique, des *titres* de quatre ouvrages importants cités dans cette bibliographie, savoir :

Premièrement. Le *titre* de l'Édit ou *Mandement du Roy*, de 1561 (n° 737).

Deuxièmement. Le *titre* de « *La Reprinse de la ville de Ponthoise*, » de 1590 (n° 165).

Troisièmement. Le *titre* de la « *Déclaration du Roy portant translation du Parlement de Paris en la ville de Pontoyse*, » en 1652 (n° 222).

Ces trois reproductions ont eu lieu d'après les ouvrages originaux faisant partie de la collection de M. Henri Le Charpentier, qui a bien voulu nous les communiquer et nous autoriser à les reproduire, ce dont nous le remercions vivement.

Quatrièmement. Et le *titre* du *Catéchisme* de François de Harlay (n° 427), et dont il est parlé plus en détail à la page 191, ci-dessus.

DE C. IX.

MANDEMENT
DV ROY AVX TROIS estatz de se trouuer en la ville de Ponthoise,

Auec declaration de ceulx qui se doiuent trouuer aux assembleés desdictz Estatz.



A PARIS

Pour Guillaume Niuerd, Imprimeur & Libraire, sur le pont aux Muniers, vers le Chastelet, au bon Pasteur.

M.D.LXI.

AVEC PRIVILEGE.

LA REPRINSE
DE LA VILLE DE PONTHOISE,

Par Monſieur le Duc de Mayenne, Lieutenant general de l'Eſtat & Couronne de France.

Enſemble les enſeignes qui ont eſté apportees en l'Egliſe de noſtre Dame, à Paris.



A LYON.

Prins ſur la coppie Imprimée à Paris, Par Iean Patraſſon.

M. D. LXXXX.

DECLARATION DV ROY,

PORTANT TRANSLATION DV PARLEMENT de Paris en la Ville de Pontoyſe.

AVEC L'ARREST D'ENREGISTREMENT d'icelle.



A PONTOISE.

Par IVLIEN COVRANT, Imprimeur Ordinaire du Roy.

M. DC. LII.

AVEC PRIVILEGE DE SA MAIESTE'.

L'OEVVRE DE PACIFICATION
OV
CATECHISME DES CONTROVERSES
EN FORME DE DECISION.

Par le Religiosissime FRANÇOIS Archeuesque de Roüen, Primat de Normandie.

Le Ministre propose, et l'Archeuesque resout.

Que personne n'enuie mon loisir, parce que mon loisir est vne grande & importante occupation sans loisir. *Sainct Augustin, en l'acte de l'election de son successeur Eradius, lors qu'apres quantité de belles actions pour le seruice de Dieu, & à la semonce de l'Eglise, il se retira aux champs pour composer.*



Au Chasteau Archiepiscopal de PONTOISE,
Par HENRY ESTIENE, Imprimeur ordinaire de Mondit Seigneur.
Et se vendent à PARIS, Par ANTOINE ESTIENE, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, ruë S. Iacques, au College Royal, deuant S. Benoist.

M. DC. XXXIX.

Auec Priuilege de sa Majesté.

SUPPLÉMENT

(ARTICLES SURVENUS PENDANT L'IMPRESSION)

Blason

1234. Indicateur des armoiries des villes, bourgs, villages, monastères, communautés, corporations, etc., contenues dans l'Armorial Général de d'Hozier, *par* ULYSSE ROBERT. *Paris*, *Picard*, *1879*, *un vol. in-8°*.

La page 137 donne comme suit les renvois à d'Hozier pour la nomenclature des armoiries se rattachant à Pontoise :

Carmélites, IV, 251. — Chapitre Saint-Melon, IV, 507. — Officiers du bailliage, IV, 672. — Officiers du grenier à sel, IV, 556. — Prêtres de l'Oratoire, IV, 252. — Religieuses de l'Hôtel-Dieu, IV, 507. — Religieux de Saint-Martin, IV, 674. Trinitaires, IV, 556, — Ursulines, IV, 464.

Histoire. — Ouvrages généraux

1235. Œuvres complètes de SUGER. *Paris*, *Renouard*, *1867*, *un vol. in-8°*.

Page 13, Gautier Tirel. — 219, Carrière, près Pontoise, qui fournit les pierres pour édifier la basilique de Saint-Denis. — 315, 371.

1236. Neustria Pia, seu de omnibus et singulis abbatibus....... Normaniæ...., *par* DU MONSTIER. *Rouen*, *chez Berthelin*, *1663*, *un vol. in-folio*.

Pages 550 et suivantes, l'abbaye de Saint-Martin.

1237. Description de la généralité de Paris, contenant l'état ecclésiastique, etc., *par* HERNANDEZ. *Paris*, *se vend chez Moreau et Hochereau*, *1759*, *un vol. in-8°*.

Voir Pontoise et son élection. Personnel en 1759, etc.

1238. Histoire des environs de Paris, comprenant la description des villes, bourgs, villages..., avec la biographie des hommes célé-

bres de chaque département, *par l'auteur de* l'Histoire de Paris. *Paris, Philippe, 1837, 4 vol. in-8°, avec figures.*

Voir tome I, pages 287 et suivantes : Pontoise et Maubuisson.

1239. Hagiographie du diocèse d'Amiens, *par l'abbé* J. CORBLET. *Paris, Dumoulin, 1873, in-8°.*

Tome I, p. 606, énonce d'après les Bollandistes : Livre des miracles de saint Evrols : la guérison d'un prêtre, près de Pontoise, par l'intercession de ce saint. — Tome III, pages 491 à 519, notice sur Saint-Simon, comte d'Amiens et de Pontoise, mort en 1080. — Tome IV, p. 119, dispersion des Carmélites de Pontoise à la Révolution. — Tome IV, p. 132, 149, 138, 176 et 383, reliques conservées par elles.

1240. La prise de la Bastille en 1789. Conséquences de cet événement dans les provinces, *par* GUSTAVE BORD. *Paris, Champion, 1882, un vol. in-12.*

Pages 114 et suivantes, le régiment suisse de Salis-Sarnade est envoyé, le 19 juillet 1789, à Pontoise. — Page 187, le même régiment, en marche sur Ecouis, laisse cinq compagnies à Pontoise.

1241. La France illustrée, *par* V.-A. MALTE-BRUN, 93e à 96e séries (Seine-et-Oise). *Paris, Jules Rouff, (1883), 4 séries, 128 p. in-4°, avec cartes lithographiées et gravures sur bois.*

Pages 101 à 104, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et Auvers. — Page 97, vue de Pontoise.

1242. Revue historique. *Paris.*

Voir 1883, XXIe vol., page 309, acquisition par Richelieu du domaine de Pontoise, moyennant 8883 écus.

Hôtel-Dieu

1243. Vieux avocats, vieux procès. Récits..., *par M.* MUNIER-JOLAIN.... *Paris, Berger-Levrault, 1879, un vol. in-12.*

Un plaidoyer de Patru pour Jeanne de Guénégaud, prieure de l'Hôtel-Dieu de Pontoise.

Église Notre-Dame

1244. Notre-Dame de France ou histoire du culte de la Sainte-Vierge en France.... 1er volume in-8°. *Paris, Henri Plon, 1861.*

Pages 370 à 396, voir chapitre sur Notre-Dame de Pontoise.

1245. La France Nouvelle. *Paris, journal quotidien, numéro du 18 septembre 1875.*

Article sur la neuvaine de la Nativité à Notre-Dame de Pontoise, par J. DEPOIN.

1246. Les Pèlerinages des environs de Paris, *par M. l'abbé* SALMON. *Paris, Victor Palmé, 1874, 2 vol. in-12.*

Tome II, page 261, Notre-Dame de Pontoise.

1247. Encyclopédie théologique, *par l'abbé* Migne... Tome 44e, 2 vol. : Dictionnaire des Pèlerinages religieux. *Paris, 1851, grand in-8°.*

2e volume, page 459, sur Pontoise et le pèlerinage de Notre-Dame.

Géographie. Voyages

1248. Autour de Paris, promenades historiques, *par* Jules Levallois. *Tours, A. Mame et fils, 1883, un vol. in-8° illustré.*

Voir pages 157 et suivantes, article sur Pontoise, Maubuisson, etc. — Page 160, vue de Saint-Maclou.

Sociétés

1249. Statuts et règlement de la Société d'Agriculture et d'Horticulture de l'arrondissement de Pontoise, fondée le 10 février 1850. *Pontoise, imp. A. Pâris, 1883, 15 p. in-8°.*

Statuts modifiés le 17 décembre 1882.

Polémiques

1250. Recueil de pièces (pièces in-4°, publiées de 1816 à 1849), *par M.* Cannet des Aulnois (de Gonesse).

On trouve notamment dans ce recueil factice :
Instance au Tribunal de commerce de Pontoise (Seine-et-Oise), pour tous autres, sans qu'il soit besoin d'autre assignation. — Paris, imp. Lacombe (1842), in-4°.
Nouvelle instance en police correctionnelle du Tribunal de Pontoise, en Seine-et-Oise, sur violation d'état....., contre les gouvernements, rois déchus et consorts. — Paris, imp. Lacombe, 1849.
Ces pièces sont curieuses à raison de l'obstination de ce plaideur acharné.

1251. Le Figaro, journal quotidien. *Paris.*

Numéros des 13 décembre 1876 et 28 août 1878 : affaire Donon-Cadot.

Littérature

1252. Le Figaro, journal quotidien. *Paris.*

Numéros des 13 et 28 septembre 1882 et 8 novembre suivant; article sur le dicton : *En revenant de Pontoise.*
Numéro du 7 août 1883. Il contient cette nouvelle à la main du « Masque de Fer » :
« Dans une brochure intitulée : *Les Seigneurs de Pontoise* (Paris, 1828), drame historique en cinq actes et en vers, nous trouvons une tirade qui finit ainsi :

Le Roi

.... Bast ! qu'il garde Pontoise !
Et puisqu'il est enfin le mari de Françoise
Je déclare qu'elle a de l'Ile-Adam les droits !

Le Marquis, *s'inclinant profondément*

Que de bontés, seigneur !

Le Roi, *remettant son chapeau*

Et qu'elle a Valmondois !

En marge de cet hémistiche est écrit au crayon : Fichue nourriture ! »
Nous n'avons pas pu trouver ce drame dans le *Journal de la Librairie* ni dans l'inventaire manuscrit des pièces de théâtre de la Bibliothèque Nationale.

1253. Lettres de Madame DE SÉVIGNÉ.

Editions nombreuses. Plusieurs de ses lettres sont relatives au château de Saint-Martin, à Pontoise.

Auvers

1254. Gazette des Tribunaux, nº des 17 et 18 novembre 1879.
Journal Le Droit, nº du 20 novembre 1879, et autres journaux parisiens des 19 novembre 1879 et jours suivants :

L'incendiaire d'Auvers.

1255. Le Soleil, journal quotidien. *Paris*, nº du 19 avril 1880.

Le cabaret de la mère Chennevière, entre Pontoise et Auvers (réunion d'artistes).

Maubuisson

1256. Architecture monastique, *par* ALBERT LENOIR. *Paris, imp. Nationale, 1852, 3 vol. in-4º.*

Voir tome I, page 54, pont à Maubuisson (au-dessus de la route), avec bois gravé ; pages 58-59, enceinte et tours de Maubuisson, avec bois gravés. — Tome II, page 366, latrines de Maubuisson, avec plan ; page 410, notice sur la grange.

Biographies

1257. Manuel du Bibliographe Normand, *par* ÉDOUARD FRÈRE. *Rouen, Le Brument, 1857-1860, 2 volumes in-8º.*

Notices sur André Duval, Guillaume Duval, Taillepied, etc.

Duchesse d'Aiguillon

1258. La duchesse d'Aiguillon, *par* BONNEAU AVENANT. *Paris, Didier, 1879, un vol. in-8º.*

Richelieu lui légua le domaine de Pontoise.

Cardinal de Bouillon

1259. Le Cabinet historique, revue mensuelle. *Paris, in-8º.*

Voir XIVᵉ année, 1868, page 143, notice sur le cardinal de Bouillon.

Flamel

1260. Les Amis du peuple (journal hebdomadaire). *Paris, Bry, livraisons in-4º.*

Numéro du 27 mai 1858 : Nicolas Flamel, avec portrait sur bois gravé.

1261. Répertoire des sources historiques du moyen âge, *par* Ulysse Chevalier. *Paris, librairie de la Société bibliographique, 1877, in-4°.*

Ouvrage en cours de publication. Voir à l'article Nicolas Flamel.

Saint Gautier

1262. Hagiographie du diocèse d'Amiens, *par l'abbé* Corblet (ouvrage déjà cité).

Tome II, pages 345 à 373.

Jeanne de France, fille de Louis XI

1263. Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry (1464-1505), *par* de Maulde. *Paris, Champion, 1883, un vol. in-8°.*

Après sa répudiation par Louis XII, elle reçut le duché de Berry et *le domaine de Pontoise.*

Marie de l'Incarnation

1264. Hagiographie du diocèse d'Amiens, *par l'abbé* Corblet (ouvrage déjà cité).

Voir tome III, pages 186 à 222.

Mazières

1265. La France littéraire ou almanach des Beaux-Arts, contenant les noms et les ouvrages des gens de lettres, des sçavans *(sic)*... etc. *Paris, Duchesne, 1755, in-24.*

Page 166 : « Mazières (Jean-Simon) de l'Oratoire, né à Pontoise.
Les loix du choc des corps, pièce qui a remporté le prix de l'Académie des sciences en 1727. Traité des petits tourbillons de la matière subtile, in-4°.
Mazières de Monville, chanoine de Bordeaux, né à Pontoise.
Il a eu part au Voyage de Languedoc et de Provence par M. Le Franc. Vie de Pierre Mignard, premier peintre du roi, in-12. »

Pizzaro ou Pissaro

1266. Le Gaulois, journal quotidien. *Paris.*

Numéro du 18 avril 1877. Les indépendants (Exposition de peinture), article sur M. Pizzaro. Ce peintre habite Pontoise depuis plusieurs années, et a peint un grand nombre de sites des environs.



TABLE DES NOMS DES AUTEURS

FIGURANT DANS LA BIBLIOGRAPHIE

ET DANS SON SUPPLÉMENT (PAGE 193) (1)

Les chiffres mis après chaque nom indiquent les numéros d'ordre.

Pour la disposition des MATIÈRES, se reporter à la table qui est en tête de l'ouvrage.

(1) On n'a pas jugé utile de relever à cette table les noms portés dans les *Appendices*, à raison de leur peu d'étendue.



ERRATA

Page 2, au n° 10, au lieu de : Francklin, lisez : Franklin.

Page 2, au n° 11, au lieu de : *Abel Plon*, lisez : *Abel Pilon*.

Page 9, au n° 65, après Taint-Oven (pour Saint-Ouen), lisez : *(sic)*.

Page 10, au n° 78, au lieu de : Daunon, lisez : Daunou.

Page 19, au n° 158, au lieu de : Véquexin, lisez : Véquecin, et au lieu de : 12 pages, lisez : 112 pages.

Page 19, au n° 161, au lieu de : ce qui s'est passé, lisez : ce qui s'y est passé. Même article, ajoutez : 15 pages petit in-8°. — Collection H. L. C.

Page 20, n°s 163 et 163 *bis*. Ces deux numéros doivent être remplacés par celui-ci : Brief discours de la défaicte de l'armée de Henry de Bourbon, jadis roy de Navarre, deuant la ville de Pontoise, auec le nôbre des morts, faicte par M. le duc de Mayenne, etc.... A Lyon, par Jean Patrasson, 1589, 15 pages petit in-8°, y compris les vers. — Collection L. T.

Page 20, n°s 164 et 165, au lieu de ce qui est porté, lisez :

N° 164. « La reprinse de la ville de Ponthoise par le duc de Mayenne, lieutenant général de l'Estat et Couronne de France, ensemble les enseignes qui ont esté apportées en l'Eglise de Nostre-Dame à Paris. A Paris, pour Hubert Velu, demeurant devant le Collège de Bon-Court, avec permission. » (S. D.) 15 pages petit in-8°; la dernière est un portrait ovale de Mayenne, entouré de cette légende : « Charles de Lorrai :, duc du Meine, pair et G. C. D. F. » — Collection L. T.

N° 165. « La reprinse de la ville de Ponthoise par Monsieur le duc de Mayenne, lieutenant général, etc., » puis : les armes de Mayenne, et au-dessous : à Lyon, prins sur la coppie imprimée à Paris par Jean Patrasson, 1590, 15 pages petit in-8°. — Collection H. L. C. Voir la reproduction de ce titre à l'appendice G.

Les n°s 161, 162, 164 et 166 ont été réimprimés par M. Henri Le Charpentier dans la Ligue à Pontoise (n° 178).

Page 22, n° 188, remplacez cet article par celui-ci : « Notes archéologiques sur l'ancien château de Pontoise, par MM. Ch. de Boisbrunet et H. Le Charpentier. Pontoise, imp. Pâris, 1883, un

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

La Société laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle publie toute la responsabilité de leurs écrits

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME VI



PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

1884



SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE ET DU VEXIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 1er JANVIER 1884

Président :

M. Seré-Depoin, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, ancien Maire de Pontoise, ancien Président du Conseil d'arrondissement, 56, rue Charles-Laffitte, à Neuilly (Seine).

Vice-Présidents :

M. l'abbé Grimot, Curé de l'Isle-Adam, officier de l'Instruction publique, correspondant du Ministère pour les Travaux historiques, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise;

M. Léon Thomas, ancien notaire, Président honoraire de la Société d'Agriculture et d'Horticulture, vice-président de la Commission administrative des Hospices, à Pontoise.

Secrétaire général :

M. Joseph Depoin, officier d'Académie, sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Secrétaire rédacteur :

M. Lucien Le Brun, greffier en chef du Tribunal, à Pontoise.

Archiviste bibliothécaire :

M. Henri Le Charpentier, officier d'Académie, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Trésorier :

M. Aigoin, conservateur des hypothèques, à Pontoise.

Administrateurs :

MM. Agnès, propriétaire à Pontoise, ancien conseiller municipal ;
Charles de Boisbrunet, officier de la Légion d'honneur, contrôleur général de l'Armée, au château de Pontoise ;
L'abbé Driou, Chanoine honoraire, Vicaire général d'Aix, Curé doyen de Saint-Maclou de Pontoise ;
Charles Écorcheville, propriétaire, conseiller municipal à Saint-Ouen-l'Aumône ;
Alex. de Gossellin, propriétaire, au château d'Auvers-sur-Oise ;
Le Bastier de Théméricourt, propriétaire, au château de Théméricourt (Seine-&-Oise), membre de la Commission des Antiquités et des Arts ;
Amédée Paris, imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Echo pontoisien* ;
Tavet, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Les réunions trimestrielles du Conseil d'administration, auxquelles les membres de la Société peuvent assister, ont lieu le *troisième mercredi* des mois de *janvier, avril, juillet* et *octobre.*

En 1884, les dates de ces quatre séances sont :

16 janvier.
16 avril.
16 juillet.
15 octobre.



LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JANVIER 1884

Membres fondateurs

MM. Agnès, propriétaire à Pontoise.

Aigoin, conservateur des hypothèques, à Pontoise.

Eugène Bélier, maire de Méry-sur-Oise, ancien conseiller général.

Delacour, notaire à Pontoise.

Edouard Delpeuch, professeur de philosophie, à Paris.

Joseph Depoin, sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise.

L'abbé Driou, curé-doyen de Saint-Maclou de Pontoise.

Edmond Durand, propriétaire au château de Maubuisson.

Alfred Fitan, à Trye-Château.

† François, commissaire-priseur à Pontoise.

Gaillard, maire de Menucourt.

Germain, ancien maire de Pontoise.

Alex. de Gossellin, propriétaire au château d'Auvers-sur-Oise.

Le baron Graeb, ancien sous-préfet de Pontoise.

L'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

L'abbé Groux, vicaire-général, à Versailles.

Jourdain, membre de l'Institut, à Taverny.

† Laurent, président de la Société d'Horticulture, à Montmorency.

Jules Lebas, architecte d'arrondissement honoraire, architecte de la ville de Pontoise.

Le Bastier de Théméricourt, propriétaire, au château de Théméricourt.

Henri Le Charpentier, propriétaire à Pontoise.

Amédée Paris, imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Echo pontoisien*.

Henri Petit, trésorier payeur général, à Saint-Etienne.

† Alfred Potiquet, lauréat de l'Institut.

MM. L'abbé Poulain, curé de Taverny.
Eugène Rendu, ancien député de Seine-et-Oise, inspecteur général honoraire de l'Université, à Paris.
Léon Say, ancien ministre des finances, ancien président du Sénat, au château de Stors.
Seré-Depoin, ancien maire de Pontoise, ancien président du Conseil d'arrondissement.
Tavet, propriétaire à Pontoise.
Léon Thomas, ancien notaire, à Pontoise.
Vasserot, conseiller à la Cour des Comptes, membre du Conseil général, à Poissy.
Vignier, inspecteur de l'enseignement primaire, officier de l'Instruction publique, à Pontoise.

Associés correspondants

MM. Chennevière, bibliothécaire de la ville de Fontainebleau.
L'abbé Corblet, chanoine titulaire de Versailles, directeur de la *Revue de l'Art chrétien.*
De Dion, à Montfort-l'Amaury.
Dutilleux, chef de division, à Versailles.
Hachette, président de la Société archéologique, à Château-Thierry.
Mme Martha Jervis, à Londres.
MM. l'abbé Manuel, curé de Cires-lès-Mello (Oise).
Le comte de Marsy, à Compiègne.

Membres titulaires

S. Gr. Mgr Goux, évêque de Versailles.
MM. Charles Allez, à Éragny, près Gisors (Eure).
Germain Bapst, à Paris.
Baratte, avoué à Versailles.
Baron, conseiller municipal, à Pontoise.
Barré, bibliothécaire, à Beauvais.
L'abbé Barret, curé d'Amblainville (Oise).
Batardy, notaire à Paris.
Paul Béjot, agent de change, à Paris.
Paul Bélier, directeur de carrières, à Méry-sur-Oise.
Jules Bellin, rédacteur en chef du *Propagateur Picard*, à Montdidier.
Maurice Berniquet, préfet du Cher.
L'abbé Besnard, aumônier, à Saint-Germain.
Besnus, notaire, à Conflans-Sainte-Honorine.
Maurice de Beurnonville, au château de la Chapelle (S.-&-O.).
Le docteur Bibard, médecin à Pontoise.
Binder, maire de l'Isle-Adam.

MM. Osmond Bizet, instituteur à Parmain-l'Isle-Adam.
Charles de Boisbrunet, contrôleur général de l'Armée, au château de Pontoise.
A. de Boislisle, sous-directeur aux Archives nationales, à Paris.
Bordessolle, commissaire de surveillance à la gare de Pontoise.
L'abbé Boucault, curé de Sevran.
Bourgeois, avoué à Pontoise.
Le baron de Bray, propriétaire, au château de Montgeroult (Seine-et-Oise).
Chalon, directeur d'usine, à Pontoise.
Champion, libraire de la Société de l'Histoire de Paris.
Charles, receveur des Postes en retraite, à Pontoise.
René Chartier, avoué à Pontoise.
Ferdinand Chauchat, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à Paris.
Clauzier, instituteur à l'Isle-Adam.
Georges Clauzier, instituteur à Hédouville (S.-&-O.).
Coquet, architecte à Pontoise.
Cordier, conseiller à la Cour des Comptes, à Paris.
Coulbeaux, avoué à Pontoise.
Coville, entrepreneur de travaux publics, à Pontoise.
L'abbé Crépin, vicaire de Saint-Maclou de Pontoise.
Le docteur Crimail, médecin à Pontoise.
Albert Dehaynin, à Paris.
Georges Dehaynin, à Paris.
Louis Delisle de la Chasserie, archiviste du chemin de fer du Nord.
Alexandre Denise, propriétaire, à Parmain-l'Isle-Adam.
Désert, maire d'Épinay-Champlâtreux (Seine-et-Oise).
Jules Deville, président honoraire de la Chambre syndicale des tapissiers, propriétaire à Paris.
Lucien Double, avocat à la Cour d'Appel, à Paris.
Charles Dubois, à Paris.
Duchauffour, procureur de la République, à Avallon.
Alfred Dudoüy, président de la Société d'horticulture de Pontoise, propriétaire à Saint-Ouen-l'Aumône.
Dufour, conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil.
† Alphonse Durand, architecte du Gouvernement, à Mantes
Durenne, propriétaire à Presles (Seine-et-Oise).
L'abbé Dutruleau, curé de Jouy-le-Moutier.
Charles Ecorcheville, propriétaire, conseiller municipal, à Saint-Ouen-l'Aumône.
L'abbé Esnot, curé-doyen de Magny-en-Vexin.

MM. FORTIER, ancien maire, à Boissy-l'Aillerie (Seine-et-Oise).
L'abbé FOUCHER, curé de Presles (Seine-et-Oise).
FOUYÉ, notaire à Marines.
L'abbé FRICOTTÉ, curé de Pierrelaye (Seine-et-Oise).
Le marquis DE GAILLON, maire de Gaillon (Seine-et-Oise).
Constant GALLIET, à Pontoise.
Léon GAUTIER, professeur à l'École des Chartes, sous-chef aux Archives nationales.
L'abbé GAUTHIER, curé de Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise), auteur du *Pouillé de Versailles*.
GENDROT, notaire à Pontoise.
GIRARD, notaire honoraire, à Montmorency.
GREUET, instituteur à Frémainville (Seine-et-Oise).
Victor GUÉRIN, propriétaire, à Pontoise.
Alexandre HAHN, archéologue à Luzarches.
L'abbé HÉMARD, curé de Vauréal (Seine-et-Oise).
Edgard D'HÉRICOURT, à Paris.
L'abbé HUAN, curé de Draveil (Seine-et-Oise).
JACQUET, receveur des domaines en retraite, à Pontoise.
Le docteur JAGU, médecin à Gisors.
Jules JALUZOT, directeur des Magasins du *Printemps*, au château de Saint-Martin, à Pontoise.
JARLET, conseiller d'arrondissement, maire d'Hédouville (Seine-et-Oise).
Théophile JOLLY, représentant du *Phénix*, à Pontoise.
JOSSIER, sous-préfet de l'arrondissement de Pontoise.
JOUARRE, ancien notaire, à Pontoise.

Mlle Louise KAPELER, à l'Isle-Adam.
Mlle Sophie KAPELER, à l'Isle-Adam.

MM. KLEIN, ancien commissaire-priseur, à Pontoise.
Amédée LAMARRE, ancien notaire à Pontoise.
LAMBERT, officier d'Académie, ancien délégué cantonal, à Méry-sur-Oise.
L'abbé LANCELEUX, curé de Sannois.
LANGLOIS, professeur au Collège de Pontoise.
L'abbé LAUDERAULT, curé d'Andilly (Seine-et-Oise).
LAURENCE, administrateur des Hospices et du Bureau de bienfaisance, à Pontoise.
Le vicomte DE LÉAUTAUD, au château de Busagny, près Pontoise.
Henri LEBAS, architecte d'arrondissement, à Pontoise.
Jules LE BEAUX, à Saint-Leu-Taverny.
Jean de La Croix LE BRET, à Gisors.
LE BRUN, greffier en chef du Tribunal, à Pontoise.
LECHALARD, notaire honoraire, à Pontoise.

MM. L'abbé Le Chenetier, ancien aumônier de Grignon.
Léon Lefebvre, propriétaire à l'Isle-Adam.
L'abbé Lefebvre, curé d'Ambenay (Eure).
Eugène Lefèvre-Pontalis, élève de l'Ecole des Chartes, à Paris.
Germain Lefèvre-Pontalis, au château de Boissy, près Taverny (Seine-et-Oise).
L'abbé Lefranc, curé de Labbeville (Seine-et-Oise).
Lefrançois, avoué à Pontoise,
Léger, juge de paix à Magny-en-Vexin.
Léon Le Grand, élève de l'Ecole des Chartes, à Paris.
Le comte de Létourville, propriétaire, au château de Guiry (Seine-et-Oise).
Locard, propriétaire, à Pontoise.
Lombard, négociant, à Pontoise.
Mallet, docteur en droit, à Pontoise.
Marion, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Pontoise.
Mareux, propriétaire, à Parmain-l'Isle-Adam.
L'abbé Marsaux, curé de Chambly (Oise).
Masson, propriétaire au château d'Asnières-sur-Oise (S.-&-O.).
Mathias, ingénieur chef de l'exploitation du Chemin de fer du Nord, à Pontoise.
Albert Mazet, architecte à Paris.
Ménétrier, notaire à Gisors.
Stephano de Merval, au château de Canteleu, par Déville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).
Le comte Gustave de Montebello, ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles.
Ludovic de Montgeon, propriétaire, au château de Valmondois (Seine-et-Oise).
Monthiers, propriétaire, au château de Frouville (S.-&-O.).
L'abbé Muller, curé de Beaumont-sur-Vesle (Marne).
Le Musée municipal de la ville d'Etampes, représenté par M. Chaudé, conservateur du Musée, à Etampes.
L'abbé Neveu, curé d'Asnières-sur-Oise (S.-&-O.).
Henri Pain, à Parmain-l'Isle-Adam.
Louis Passy, député de l'Eure, à Paris.
Patte, juge de paix, à Doudeville (Seine-Inférieure).
Petit, propriétaire, au château des Vanneaux, près l'Isle-Adam.
Pfahler-Millet, propriétaire, à Saint-Ouen-l'Aumône.
L'abbé Picard, curé de Vallangoujard (Seine-et-Oise).
L'abbé Pierron, curé de Saint-Gervais-lès-Magny (S.-&-O.).
L'abbé Pigis, curé de Bezons (Seine-et-Oise).
L'abbé Pihan, chanoine titulaire, secrétaire de l'Évêché, à Beauvais.

MM. Paul PINSON, auteur de la BIBLIOGRAPHIE ÉTAMPOISE, archéologue, à Nantes.

J. POREAUX, négociant, à Saint-Ouen-l'Aumône.

POTRON, propriétaire au château de Presles.

Henri RATEL, à Paris.

Louis REGNIER, membre de la Société française d'archéologie, à Gisors.

L'abbé REIGNAT, premier vicaire de Saint-Maclou de Pontoise.

Alfred RENAULT, à l'Isle-Adam.

Ambroise RENDU, avocat à la Cour d'appel, à Paris.

Auguste REY, conseiller municipal à Saint-Prix (S.-et-O.).

L'abbé ROGUENAND, curé de Guiry.

Le T. R. F. ROMARIC, directeur des Frères, à Pontoise.

ROULLEAU, directeur de l'Ecole communale, à Pontoise.

ROUSSELLE, maire de Génicourt, propriétaire à Pontoise.

L'abbé SAGOT, curé de Saint-Ouen-l'Aumône.

L'abbé SAINT, curé de Vesly (Eure).

Le comte Olivier DE SAINT-FOIX, officier de la Légion d'honneur, ancien agent diplomatique en Orient, conseiller général de l'Eure, au château de Boisdenemetz, par les Thilliers-en-Vexin (Eure).

SALOMÉ, avoué, à Pontoise.

† L'abbé SANGLIER, curé de Sevran (Seine-et-Oise).

Arsène SARAZIN, cultivateur à Chaudry-Parnes, près Magny.

SARTIAUX, ingénieur, sous-chef de l'exploitation du Chemin de fer du Nord, à Pontoise.

SECRÉTAN, propriétaire à Paris.

Le comte DE SÉGUR-LAMOIGNON, propriétaire, au château de Méry-sur-Oise.

L'abbé SÉJOURNANT, curé d'Auvers-sur-Oise.

SEYÈS, libraire à Pontoise.

Henri STEIN, élève de l'Ecole des Chartes, secrétaire de la Société historique du Gâtinais, à Paris.

TÉTU, employé de commerce, à Paris.

THOMASSIN, maire de Puiseux, près Pontoise.

G. E. THOMEL, esquire, à Londres.

THOUROT, ancien maire, à l'Isle-Adam.

TRENCARD, agent de change, au château de Beaujour, à Pontoise.

TRINQUAND, notaire à Pontoise.

† Le général DE VALDAN, à l'Isle-Adam.

Horace VERNET-LECOMTE, propriétaire, à Paris.

Louis VÉRON, avoué, à Pontoise.



PIERRE PETIT, PHOTOG



HENRI LE CHARPENTIER



La Société Historique et Archéologique du Vexin, si cruellement éprouvée déjà par la perte successive de trois de ses fondateurs, vient de l'être plus douloureusement encore, par la mort foudroyante d'un de ses premiers organisateurs, d'un de ses collaborateurs les plus érudits et les plus infatigables.

M. Henri Le Charpentier, archiviste de la Société depuis sa fondation en 1877, a succombé à une congestion cérébrale, le 28 janvier 1884, à Neuilly-sur-Seine, chez sa mère, Madame Seré-Depoin. Il était à peine âgé de quarante-quatre ans.

Henri-Louis-Edmond Le Charpentier était né à Pontoise, le 22 septembre 1839, du mariage de M. Henri-Victor Le Charpentier, docteur en médecine, et de Madame Louise-Rose Depoin.

Son père, praticien distingué, qui était venu s'établir à Pontoise et s'y était allié à l'une des plus anciennes et des plus honorables familles de la Ville, descendait lui-même d'une maison seigneuriale de Normandie établie dans cette province dès le xv[e] siècle. (1)

Henri Le Charpentier n'eut pas le bonheur de connaître son père, enlevé lui aussi, par une mort prématurée. Ce vide immense fut cependant comblé pour l'orphelin, d'un côté par les soins de sa mère et par la tendre et incessante sollicitude de son aïeule, Madame Depoin, et de l'autre par la direction affectueuse, sûre et dévouée de son beau-père, M. Seré-Depoin, maire de Pontoise sous l'Empire.

Sous cette double égide, il put, à force de soins, affermir une santé délicate, et ses études développèrent bientôt en lui un goût passionné pour les sciences historiques. Ce sentiment joint à l'amour de sa ville natale, qu'il avait au plus haut degré, lui désignait une voie dans laquelle il n'hésita pas à s'engager dès ses plus jeunes années. Ses premières armes se firent dans l'*Echo Pontoisien*, alors dirigé par son fondateur, un lettré modeste, un esprit délicat et fin, M. Dufey. Il y publia, en octobre 1861, une Chronique du temps de la Ligue : *Claire et Gaëtan.* Cette nouvelle, qui fut très remarquée, renfermait dans un récit de fantaisie une foule de notions peu connues sur le Pontoise d'autrefois.

Depuis lors, Henri Le Charpentier ne cessa de continuer à l'*Echo Pontoisien* une collaboration aussi active que désintéressée. Il lui donna souvent, en dehors de nombreux articles d'actualité, la primeur de travaux de longue haleine : tels furent notamment en 1874, les *Notes Bibliographiques*, qui n'ont malheureusement pas été réunies en volume ; en 1881, les *Ephémérides pontoisiennes* et la réédition des *Oubliettes* de Merville, etc.

Désireux de consacrer sa vie à la glorification du passé de son pays, Henri Le Charpentier ne se contentait pas de

(1) Les armes pleines de la famille Le Charpentier sont *d'argent au chevron d'or, accompagné de trois haches d'argent, clouées et emmanchées d'or, deux en chef et une en pointe, le tranchant à senestre.* Les anciens tombeaux armoriés de cette famille existent encore dans les églises d'Etouvy et de Montbray (Manche).

rassembler de toutes parts les documents inédits qui pouvaient en éclairer l'histoire : il mettait en œuvre, avec talent et sagacité, ces matériaux précieux. La nomenclature des travaux qu'il a publiés est considérable. Nous citerons notamment :

1° Une excellente réimpression des *Antiquités et singularités de la ville de Pontoise* de N. Taillepied, publiée en collaboration avec M. François (1876, in-8°), précédée d'une savante notice bio-bibliographique ;

2° *La Ligue à Pontoise et dans le Vexin français* (Pontoise, Seyès, 1878, in-8° avec planches et gravures), ouvrage d'une importance capitale, qui a obtenu, à la suite d'un concours, le prix Comartin.

3° *Une lettre inédite de Casimir Delavigne à propos de son séjour à Pontoise* (Pontoise, imp. Pâris, 1880, 4 p. in-8°).

4° *Calendrier historique de Pontoise, Éphémérides quotidiennes de cette ville* (Pontoise, lib. Seyès, 1882, in-8°).

5° *Les notes de M. Le Vallois, curé de Saint-Maclou de Pontoise*, impression d'un manuscrit intéressant (Pontoise, imp. Pâris, 1883, in-8°).

6° *Souvenirs de l'ancien château de Pontoise, notes archéologiques*, avec plan, publiés en collaboration avec M. Ch. de Boisbrunet (Pontoise, imp. Pâris, 1883, in-8°).

7° *Les Jésuites à Pontoise, recherches sur leur établissement, leur résidence et leur expulsion de cette ville* (Pontoise, lib. Seyès, 1880, in-8°).

8° *La Ligue dans le Vexin Normand, Journal d'un bourgeois de Gisors* (reproduction d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale), publié en collaboration avec M. Fitan. (Paris, lib. Ducher, 1878, in-8°.)

9° *Essai historique sur l'ancienne corporation des bouchers de Pontoise* (Pontoise, imp. Pâris 1880, in-8°).

10° *Collection sur Pontoise. Catalogue annoté* (Pontoise, imp. Pâris, 1882, in-8°).

C'est la description d'une très remarquable collection de tableaux, gravures, estampes, autographes et manuscrits sur Pontoise, qu'avait formée M. Le Charpentier.

11° *En revenant de Pontoise. Les Oubliettes de Camus, dit Merville. Réédition.... Recherches sur l'ancien dicton* (Pontoise, imp. Pâris, 1881, in-8°).

12° *Notice sur les anciens tombeaux de la famille de Neufville de Villeroy, qui se trouvaient dans l'église du couvent des Cordeliers de Pontoise* (Pontoise, imp. Pâris, 1879, in-8°).

Tous ces ouvrages ont une valeur historique importante et assignent à leur auteur une place considérable parmi les historiens de Pontoise et du Vexin.

En outre, il a laissé un certain nombre d'ouvrages en préparation, parmi lesquels nous citerons, en nous associant aux paroles prononcées sur sa tombe par M. Eugène Rendu, « une *Histoire de Pontoise*, à l'usage des écoles de l'arrondissement. Dans cet ouvrage, l'auteur eût initié les enfants de nos écoles à l'étude des faits intéressants de l'histoire de notre région. Il se proposait, dans une pensée à la fois très élevée et très pratique, de leur inspirer l'attachement au foyer, le culte du sol paternel, le respect réfléchi des traditions morales et religieuses qui, en restant le charme de l'enfance, deviennent le guide de l'âge mûr; cet amour, en un mot, du village ou de la ville natale, — cette patrie restreinte, — qui provoque et alimente l'amour de la grande patrie, et qui inspirera à la génération qui s'élève, l'esprit de dévouement, et, s'il le faut, l'esprit de sacrifice à la France.

» Toutes ces études, tous ces travaux désignaient Henri Le Charpentier aux distinctions que son mérite eût conquis, bien que sa modestie ne les recherchât pas. Il avait reçu les palmes académiques, et il n'est pas douteux qu'appelé dans les Délégations cantonales il n'y eût apporté, avec la connaissance des méthodes et une compétence incontestée, un religieux dévouement aux intérêts de l'enfance. »

Henri Le Charpentier était membre de la Commission historique des Richesses d'Art pour le département de Seine-et-Oise, depuis son origine, et avait puissamment contribué à sa reconstitution et à son organisation définitive sous le titre de Commission des Antiquités et des Arts. Il était secrétaire du Comité de l'arrondissement de Pontoise.

Aussi bien dans la Société Historique du Vexin, qu'il contribua si activement à fonder, que dans les autres associations scientifiques dont il faisait partie, et au Congrès des Sociétés savantes, où il fut délégué de 1880 à 1883, Henri Le Charpentier apportait, dit encore M. Rendu, « des

lumières toujours vives et une expérience hautement appréciée par des juges tels que M. de Mas-Latrie,le savant professeur à l'Ecole des Chartes, et M. Léopold Delisle, l'éminent directeur de la Bibliothèque nationale de Paris. »

La mort d'Henri Le Charpentier a causé une profonde émotion et laissé chez tous ceux qui ont pu le connaître, de bien vifs regrets. Il s'était créé,en effet, de nombreuses amitiés par son caractère accueillant et affectueux et par ses manières aimables et d'excellente compagnie.

Amateur délicat et éclairé, ayant sous toutes ses formes le culte de l'art, sa gaîté de bon goût, son esprit orné faisaient de lui un causeur charmant et dont la conversation était très attrayante. Il avait, du reste, une véritable aptitude à conter. D'une nature obligeante, il aimait à rendre service et était toujours prêt à se déranger pour tous ses amis et surtout pour les *faibles* et les *opprimés*, dont il se faisait volontiers le défenseur. Bon et charitable, il aimait d'ailleurs à secourir les infortunés.

Henri Le Charpentier n'a pas laissé d'enfants survivants du mariage qu'il avait contracté, en octobre 1879, avec Mlle Marie de Parseval, petite-nièce de l'amiral de Parseval des Chênes. De cette union étaient nés un fils et une fille, qu'il eut la douleur de perdre tous deux, le premier en juillet 1880, et la seconde en octobre 1882.

Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 1er février 1884, à onze heures et demie, à l'église Saint-Maclou de Pontoise, sa paroisse, au milieu d'une affluence considérable, où l'on remarquait de nombreux représentants de la littérature, de la science et de l'art français.

Le deuil était conduit par M. Seré-Depoin, ancien Maire de Pontoise, ancien président du Conseil d'arrondissement, beau-père du défunt; par M. Edmond de Parseval, capitaine d'Etat-major, et M. Albert de Parseval, ses beaux-frères; M. Joseph Depoin, secrétaire général de la Société Historique du Vexin, et M. Richard Le Charpentier, ses cousins.

Le cortège funèbre était précédé de la bannière de la Société de secours mutuels des ouvriers de Pontoise et de Saint-Ouen-l'Aumône, dont M. Le Charpentier était depuis longtemps membre honoraire, et dont une nombreuse députation accompagnait le convo i.

J'ai le devoir de remercier au nom de la famille les éloquents amis qui viennent de parler et toutes les personnes qui sont ici autour de ce tombeau.

Si quelque chose pouvait arrêter un moment les larmes d'une mère et d'une épouse désolées, ce seraient ces témoignages d'unanime sympathie.

Pour moi je perds dans Henri Le Charpentier non-seulement un parent d'un dévouement inaltérable, un ami d'enfance bien cher, mais encore le compagnon des heures d'étude, de toutes les bonnes heures de ma vie. J'avais avec lui cette fraternité de l'esprit, cette union constante de pensées qui, lorsqu'elle est rompue, laisse en nous un vide que rien ne peut combler. Aussi, est-ce le cœur brisé que je lui dis un dernier adieu !

L'assistance s'est retirée sous l'empire d'une profonde et douloureuse impression. La population entière de Pontoise, sans distinction de classes et de partis, avait tenu à témoigner, par l'unanimité de son hommage, sa reconnaissance pour l'historien élégant et disert, pour le chercheur perspicace et infatigable qui consacrait sa vie à l'étude des souvenirs du passé de son pays, et qui, mieux que personne, eût pu prendre pour devise, en le changeant quelque peu, ce vers si connu de Térence :

Homo sum, et nil humani a me alienum puto

Pontoisien suis, et rien de ce qui touche mon pays n'est indifférent pour moi.





PIERRE PETIT, PHOTOG.



LÉON THOMAS

Un nouveau malheur plonge dans la consternation tous les amis de la science. Sous les coups de la mort, répétés avec une lugubre et douloureuse persistance, se décime cette laborieuse phalange de travailleurs groupés naguère pour fonder la Société Historique du Vexin.

Hier, une catastrophe subite arrachait à notre affection Henri Le Charpentier, aujourd'hui notre ami commun Léon Thomas nous est enlevé par une attaque foudroyante d'apoplexie. Frappé le dimanche 8 mars, à 7 heures, il a succombé le lundi matin.

Léon Thomas laisse des regrets universels. On peut dire que toute sa carrière a été consacrée à se faire aimer ; tous ceux qui l'approchaient devenaient aussitôt ses amis, tant il était bon et dévoué, doux et serviable, affectueux et empressé. Le mauvais état de sa santé, depuis longtemps altérée, l'empêchait de prendre la moindre distraction, mais ne l'arrêtait jamais lorsqu'il s'agissait de faire quelque bien et de rendre service à quelqu'un ; c'était un excellent homme, dans toute la force du mot.

Né à Paris le 9 septembre 1827, Léon Thomas était venu se fixer à Pontoise comme notaire, en reprenant, en 1856, l'étude de Me Blain. Il s'était attaché plus encore à cette ville, en s'y mariant avec une Pontoisienne, Mlle Dubois ; aussi,

continua-t-il d'y habiter, lorsqu'après une carrière honorablement remplie (1), mais prématurément interrompue, sa mauvaise santé l'obligea à résigner ses fonctions.

Ses concitoyens, appréciant ses capacités et sa connaissance approfondie des affaires, le sollicitèrent d'employer ses loisirs au bien de la chose publique. Élu plusieurs fois membre du Conseil municipal, il exerça pendant onze ans la charge d'administrateur et de vice-président de la Commission des Hospices, et celle de membre du Comité consultatif de l'arrondissement.

Son amour pour les fleurs et l'étude consciencieuse des sciences botaniques à laquelle il s'était livré, le firent choisir par la Société d'Agriculture et d'Horticulture de Pontoise comme secrétaire général, puis comme président.

Mais c'est surtout à la littérature et à l'archéologie locale qu'il avait consacré sa vie. Léon Thomas était un studieux et un érudit; sur bien des points d'histoire on pouvait le consulter comme un répertoire vivant de faits et de dates, tant il sut apporter, à toutes ses recherches, la sollicitude patiente et la sagacité du bénédictin.

Il appliqua ses premiers soins à rassembler sur Pontoise et ses environs une collection iconographique des plus remarquables et des plus complètes.

Désigné l'un des premiers pour faire partie de la Commission de l'Inventaire des Richesses d'Art (aujourd'hui Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise), il accueillit avec joie l'idée de la création, à Pontoise, d'un centre d'études historiques. Sa signature figure au bas du premier appel adressé dans ce but aux travailleurs de bonne volonté et aux amis de l'histoire.

Depuis ce moment, c'est-à-dire depuis 1877, Léon Thomas ne cessa de collaborer aux recueils de la Société du Vexin. Ses travaux personnels, pleins de savoir et d'intérêt, la part de direction active et intelligente qu'il avait prise dans le Comité de publication, lui acquirent les titres les plus sérieux aux éloges et à la reconnaissance de tous ses confrères. Les membres du Conseil d'administration furent heureux de lui

(1) Malgré le peu de durée de son exercice, il fut plusieurs fois appelé par ses confrères à l'honneur de faire partie de la Chambre des Notaires de l'arrondissement.

témoigner ces sentiments, en le désignant, dès qu'une vacance le leur permit, pour remplir les fonctions de vice-président.

Léon Thomas publia successivement dans les Mémoires de la Société :

Un Diplôme inédit de Philippe-Auguste (tome II).

A propos d'Étymologies, article humoristique (t. III).

Les Prieures de l'Hôtel-Dieu de Pontoise (t. IV), résumé complet et détaillé de l'histoire des directrices de cet important établissement de bienfaisance, fondé par Saint-Louis.

Bibliographie de la ville et du canton de Pontoise (t. V).

Numismatique et Sigillographie pontoisiennes (tome VI).

Ces derniers ouvrages, dont l'un, la *Bibliographie,* occupe un fort volume in-8° raisin de 208 pages, et contient près de 1,300 articles, sont des travaux d'une importance et d'une valeur considérables, tels qu'on souhaiterait, dans l'intérêt de l'archéologie, qu'il en existât pour tous les points de notre pays.

Dans l'*Écho Pontoisien,* où cet esprit toujours aimable et gai, même au milieu de cruelles souffrances, aimait à donner carrière à sa plume vigoureuse, alerte, spirituelle et courtoise, Léon Thomas a fait paraître de nombreux articles sur ses sujets d'étude préférés. Quelques-uns ont été réunis dans un volume intitulé : *Chroniques rétrospectives sur Pontoise.*

De nouveaux et vastes champs d'étude s'ouvraient à son activité infatigable, toujours à la piste de l'inédit. Il se proposait de compléter, par une *Iconographie pontoisienne*, la trilogie, que la *Bibliographie* et la *Numismatique* avaient commencée. Nous espérions aussi lui voir poursuivre une *Histoire administrative de l'Hôtel-Dieu,* dont il avait consulté longuement et en partie dépouillé l'immense dépôt d'archives.

La mort ne le lui a pas permis. Sa santé chancelante n'a pu résister aux coups que lui ont porté la disparition subite, à quelques mois d'intervalle, de deux de ses amis les plus chers, Alfred Potiquet et Henri Le Charpentier. C'est à cette double et terrible secousse qu'on doit attribuer la fin si prématurée de cet homme de bien, qu'il était impossible de connaître sans le respecter et sans l'aimer.

Ses obsèques ont eu lieu le 12 mars, en l'église Saint-Maclou, au milieu d'une assistance considérable.

Le deuil était conduit par M. Octave Thomas, son frère, M. Victor Dubois, son oncle, MM. Victor et Louis Dubois, M. Drocourt et M. Nivelle, ses cousins.

Les cordons du drap ont été tenus par M. Richomme, maire, M. Germain, notaire, M. Lefèvre-Pontalis, président honoraire de la Société d'agriculture et d'horticulture de Pontoise, et M. Dudoüy, président titulaire de cette Société.

Le corps, qui disparaissait sous un monceau de couronnes et de fleurs, était entouré des sœurs de l'Hospice, des enfants assistés et des vieillards de cet établissement, dont M. Thomas était un des administrateurs les plus dévoués.

L'absoute a été donnée par M. l'abbé Masse, aumônier des Hospices.

De l'église au cimetière, les cordons du poêle ont été repris par MM. Richomme, Germain, Dudoüy et par M. Seré-Depoin, président de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, ancien maire de Pontoise, ancien président du Conseil d'arrondissement.

Parmi la foule des assistants, on remarquait un grand nombre de notaires et anciens notaires de Pontoise et de l'arrondissement, notamment, particularité rare et touchante, trois des titulaires successifs de l'étude occupée par M. Thomas, MM. Amédée Lamarre, Jouarre et Trinquand ; M. Jossier, sous-préfet de Pontoise ; M. l'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, vice-président de la Société historique du Vexin et tout le Conseil d'administration de la Société ; les administrateurs des Hospices, plusieurs conseillers municipaux, les membres du Conseil d'administration de la Société d'agriculture, et diverses autres notabilités, ainsi que tout le personnel de l'imprimerie de l'*Echo Pontoisien*.

Après les dernières prières, M. Lefort, notaire honoraire, juge de paix de la ville et du canton de Pontoise, a pris la parole au nom de la Compagnie des notaires de l'arrondissement. Condisciple, puis confrère du défunt, il a fait en termes profondément émus son éloge suprême.

« Léon Thomas, a-t-il dit, était aimé de tous ceux qui l'approchaient. Son intelligence, son érudition si variée, la netteté de sa parole et de ses idées, son jugement si sûr en matière de questions d'art et d'esprit, la façon dont il savait dire, le charme et le tour, si je puis

ainsi m'exprimer, qu'il savait donner à ses causeries, sa gaîté, la franchise de son caractère et par dessus tout sa bonhomie naturelle, tout cela le faisait rechercher de ceux qui s'intéressent aux manifestations de l'esprit. — Et ceux qui l'approchaient l'aimaient comme on aime ceux dans le commerce desquels on se sent grandir et vivre, non-seulement par tout le bien qu'on en éprouve, mais encore et surtout par le bien qu'ils vous portent à faire. »

Après avoir rappelé des souvenirs d'enfance remontant à 1836, presque un demi-siècle, et leur première rencontre sur les bancs du collège, où, comme « les meilleurs juges des enfants sont les enfants eux-mêmes au milieu desquels ils vivent, » les camarades de Léon Thomas avaient tous deviné en lui « une délicatesse de cœur, de sentiment et d'esprit qu'il a conservée toute sa vie, » M. Lefort a montré son vieil et fidèle ami consacrant au devoir son existence entière, employant ses forces à se rendre utile et à faire le bien, prodiguant à chacun des conseils que rendaient particulièrement précieux la sûreté de son jugement et son expérience des affaires, et atteignant ainsi ce but si enviable : l'*estime de tous*.

Puis M. Dudoüy, président actuel de la Société d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Pontoise, est venu au nom de cette Société, porter le dernier salut à son regretté prédécesseur.

« M. Léon Thomas, a-t-il dit, appartient à notre Compagnie par les services éminents qu'il lui a rendus. Nous nous rappelons tous son tact et son dévouement alors qu'il était secrétaire général. Grâce à ses efforts, la Société a été sauvée du naufrage. Appelé par la suite et pendant plusieurs années à l'honneur de la présider, M. Léon Thomas l'a honorée par des qualités rares : caractère affable, cœur d'or, esprit profond, érudition complète se révélant par des causeries charmantes.

» Ah ! s'il voyait ces fleurs que des mains pieuses ont déposées sur sa tombe ! Comme il les aimait ces beaux joyaux de la nature ; comme il savait les décrire et les nommer scientifiquement ! car c'était un savant.... »

Enfin M. Seré-Depoin, ancien maire, président de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, a prononcé, sous le coup d'une émotion très visible, les paroles suivantes :

« A mon tour, Messieurs, je vous demande la permission d'adresser un sympathique adieu à Léon Thomas, au nom de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin dont il fut l'un des fondateurs et dont il était l'un des vice-présidents.

» Je ne saurais me défendre d'une profonde émotion en face de cette tombe à peine ouverte qui me rappelle une tombe à peine fermée; et, devant le douloureux spectacle de l'ami mort aujourd'hui, je sens se raviver jusqu'au fond de mon âme le cruel souvenir d'un autre bien cher ami, mort hier!

» Le Charpentier et Thomas, deux habitants aimés et estimés de notre vieille et chère cité, deux intelligences nettes, deux caractères droits, deux amis intimes, deux chercheurs aux communes aspirations; tous deux pleins de vie il y a un mois, tous deux fauchés en quelques heures par l'impitoyable mort; ah! Messieurs, la Providence a des coups bien terribles et l'homme a des destinées bien navrantes!

» Que faire devant la mort?... s'incliner, se recueillir et — suprême consolation pour les survivants — redire sur la tombe de ceux qu'on a aimés, leurs mérites et leurs vertus.

» Selon la parole d'un maître : l'homme ne meurt point tout entier quand il laisse après lui des œuvres utiles. A ce compte, Messieurs, Léon Thomas n'est pas mort tout entier pour nous, car il nous lègue des ouvrages précieux qui rappelleront son nom à la postérité.

» Un de ses amis d'enfance, qui fut aussi l'un de ses confrères honorés, vient de rendre hommage en termes émus au notaire intègre. Après lui un orateur éloquent a rappelé les mérites de l'ancien président de la Société d'horticulture et son goût délicat pour les fleurs; je veux vous entretenir, à mon tour, du membre distingué de notre Société d'histoire et d'archéologie.

» Je ne saurais toutefois aborder mon sujet, avant d'avoir salué dans la personne du défunt, l'homme public, le conseiller municipal éclairé et l'administrateur habile de nos hospices. Thomas administrait l'hospice de Pontoise non seulement en homme compétent, mais encore en homme bienfaisant. Son attachement pour les affligés et les faibles reçoit en ce moment la plus enviable des récompenses: Voyez ces chers petits enfants tout attristés; voyez ces vénérées bonnes sœurs, si émues, qui entourent sa tombe en invoquant la miséricorde divine en faveur de leur défenseur et de leur bienfaiteur!

» Léon Thomas avait au cœur la curiosité ardente et saine du passé; cette soif de savoir, qui entraîne les esprits réfléchis et scrupuleux, altérés de vérité et craintifs de l'erreur, à la recherche patiente et tenace du document authentique.

» Il recueillait avec avidité dans la poussière de nos archives les confidences intimes et inédites de notre histoire locale, et au prix d'infatigables labeurs, il lui a été donné d'entrevoir dans le cercle des événements qui nous sont particuliers, la part modeste, mais intéressante, qui nous revient dans les évolutions générales de l'humanité à travers les âges.

» Dans ces conditions, notre confrère devait être et il fut, en effet, l'un des premiers parmi nos fondateurs ; il fut aussi l'un des premiers parmi les publicistes de la Société.

» Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer, encore moins d'examiner les nombreux travaux de Léon Thomas ; mais nous pouvons, dès maintenant, en signaler le caractère qui est la plus absolue sincérité. Il a donné sur *les Prieures de l'Hôtel-Dieu de Pontoise,* des renseignements inédits pleins de vérité et d'intérêt ; on lira bientôt dans l'un de nos Bulletins ses précieuses recherches sur la *Numismatique* et la *Sigillographie pontoisiennes.*

» Je ne voudrais pas que sa tombe se refermât sans qu'il soit prononcé devant sa dépouille mortelle un éloge particulier de son œuvre capitale : *la Bibliographie de la ville et du canton de Pontoise.* Si je tiens à m'expliquer dès aujourd'hui sur ce grand travail, c'est qu'il marque excellemment le désintéressement de la pensée, la générosité et l'abnégation de son auteur.

» La *Bibliographie Pontoisienne* est une œuvre de premier mérite et de première utilité. C'est un travail impersonnel entrepris uniquement — qu'on me passe l'expression — au profit des autres. Mais malgré le soin qu'il prend de s'effacer, l'auteur se reconnaît à chaque page, par son scrupule, par son exactitude, par son impartialité, par son indépendance. Thomas a mis dans ce livre le labeur journalier de toute sa vie. Il est impossible à un homme d'étude, à un écrivain consciencieux de porter un jugement sérieux et éclairé sur les hommes et sur les choses de Pontoise, s'il n'a préalablement consulté le livre de Léon Thomas : livre si varié, si abondant, — je dirais si complet, si on pouvait jamais être complet en ces matières, — que nous devons sans hésitation le considérer comme un monument de notre histoire locale.

» Léon Thomas, qui savait beaucoup, avait le savoir modeste et fuyait l'éclat en toutes choses. Il aimait et pratiquait avec talent la critique sérieuse, celle qui vise la rectification d'une erreur, le redressement d'une idée fausse, la destruction d'un préjugé. Il laissait aux esprits envieux ou impuissants la critique de parti-pris et toute parole perfide, amère ou cruelle.

» C'était un collectionneur généreux et ouvert, mettant ses trésors à la disposition de tous ; et sur le simple soupçon que l'un de nous avait en préparation un travail historique, il lui arrivait souvent de

lui adresser, *proprio motu*, des notes précieuses. Voilà de la bonne, de la vraie, de l'exquise confraternité littéraire.

» Le pauvre défunt souffrait depuis longtemps d'un asthme violent qui, sans mettre sa vie en danger immédiat, ne lui laissait guère de repos ni la nuit, ni le jour. On ne saurait assez dire combien ont été affectueux et empressés les soins de son épouse et de sa belle-mère. Il aimait à reconnaître et à proclamer en toute circonstance leur admirable dévouement.

» Malgré ses vives souffrances, notre confrère poursuivait ses attachantes études. Je l'ai vu maintes fois se lever de sa chaise de douleur pour se saisir de quelque document rare, heureusement retrouvé, qu'il contemplait et qu'il montrait avec vénération, qu'il détaillait et qu'il commentait avec amour, en s'échauffant graduellement jusqu'à oublier ses cruelles souffrances; magnifique triomphe de l'esprit sur la matière! suprême justification de la maxime du sage: L'homme trouve dans le travail un adoucissement à tous ses maux!

» La Providence a refusé à Léon Thomas les joies de la paternité; joies ineffables, même quand elles sont traversées par les plus cruelles épreuves. A défaut de progéniture humaine, les œuvres du défunt, cette progéniture littéraire, ces enfants de la pensée, perpétueront sa mémoire parmi les générations futures; et son nom sera inscrit dans le livre d'or de l'antique capitale du Vexin français, à côté des noms respectés de nos vieux historiens, Noël Taillepied et Louis Duval.

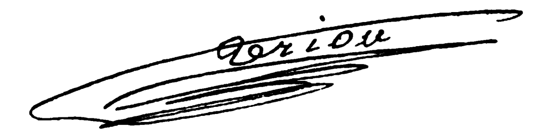
» Messieurs, j'aurais bien des choses encore à dire sur l'homme excellent que nous perdons, mais il faut finir...

» Deux coups terribles ont frappé en un mois la jeune Société historique de Pontoise; deux de ses plus vaillants soldats sont morts au champ d'honneur en combattant le bon combat pour le triomphe de la vérité et pour la vulgarisation des études historiques. Pleurons nos morts et glorifions leurs mânes! Mais, si grande que soit notre affliction, ne nous abandonnons pas au désespoir : souvenons-nous que le seul moyen d'honorer dignement la mémoire de nos amis, c'est de continuer et de développer leur œuvre utile et impérissable.

» Adieu Thomas! ou plutôt, cher ami : au revoir! »







PIERRE PETIT, PHOTOG.



L'ABBÉ DRIOU

La cruelle série de deuils qui, coup sur coup, ont atteint notre Société vient, hélas ! de se rouvrir encore.

La mort continue à frapper ; sa victime cette fois est un vieillard, un vieillard aimé, respecté, vénéré de tous.

M. l'abbé Aquilas-Didier Driou, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise, chanoine honoraire de Versailles, vicaire général d'Aix, s'est éteint dans la nuit du 27 mars 1884, à l'âge de 78 ans.

M. l'abbé Driou était né, en 1806, à Chaumont-en-Bassigny, d'une famille d'épée. La vocation sacerdotale se manifesta chez lui de très bonne heure. Il fit ses études au Grand-Séminaire de Reims, et s'éprit alors, avec toute l'ardeur d'une foi vive et toute la force d'une conviction appuyée sur l'étude de cette doctrine de l'unité catholique dont Lamennais s'était fait alors le champion. La parole chaude du jeune abbé exerçait une impression profonde sur ses condisciples ; elle passionnait surtout celui qui fut dès lors et resta toujours son intime ami, et qui devint plus tard Mgr Nanquette, évêque du Mans. Ses professeurs même, quoique imbus d'autres idées, l'écoutaient avec complaisance. Une aussi ferme attitude le signalait à l'attention de son archevêque, le cardinal de Latil, grand-aumônier du roi Charles X. Ce prélat, zélé défenseur des principes gallicans, s'irrita contre le jeune

théologien et refusa de lui imposer les mains pour l'ordination.

Le diocèse de Versailles, où l'abbé Driou se retira, dut à ce refus de posséder un de ses prêtres les plus éminents. Admis dans les rangs du sacerdoce en 1830, il débuta comme vicaire de Corbeil ; puis il passa de la cure de Champcueil à celle de Roissy. C'est alors qu'à la suite d'un très remarquable rapport fait à Mgr Blanquart de Bailleul, au sujet de la réforme du programme de l'enseignement des études, il fut appelé à enseigner la théologie dogmatique au Grand-Séminaire. Tous les prêtres âgés du diocèse, ses anciens élèves, se rappellent encore, non sans émotion, les cours de l'éloquent professeur, la largeur de sa méthode, l'ampleur de ses idées, la sûreté de sa doctrine et de son jugement, la chaleur de son enseignement.

Ayant occupé cette haute chaire pendant plusieurs années, il fut nommé vicaire à la cathédrale, et peu après, Mgr Gros, appréciant les mérites de M. l'abbé Driou, le nomma curé-doyen de Poissy, en 1845.

C'est sur ce nouveau théâtre, dans ce poste important que, parvenu à la parfaite maturité, il rendit fécondes ses œuvres, sa grande expérience et ses grandes qualités.

Pendant ces jours néfastes de 1848, il sut, par sa haute influence et la sympathie profonde qu'il s'était acquises, rassurer et contenir la population tout entière. Il ne craignit point alors de monter sur les tribunes publiques, et d'opposer avec succès sa vaillante parole et ses salutaires conseils aux harangues passionnées d'hommes ambitieux et corrompus.

Un soir même, il réussit à sauver la gare de Poissy de l'incendie des insurgés, et au clair de sa lanterne, alors que des ouvriers séduits par des meneurs commençaient à briser les rails du chemin du fer, il parvint à les arrêter dans leur triste besogne et à leur faire comprendre les conséquences de leur égarement.

A Poissy se trouve la maison de détention, qui comptait alors plus de 1.200 prisonniers, sur lesquels l'abbé Driou avait encore la plus certaine, la plus précieuse influence. Là plus qu'au dehors, les idées malsaines se donnaient carrière ; là plus qu'ailleurs les esprits s'échauffaient, et plusieurs révoltes eurent lieu, que l'autorité ne put contenir.

L'abbé Driou n'hésita pas à prêter son concours. Il pénétra dans l'immense réfectoire où étaient parqués ces hommes exaltés, et sut si bien les captiver par sa parole et les adoucir que la tranquillité reparut comme par enchantement.

L'admiration et la reconnaissance des habitants de Poissy furent telles qu'on le nomma alors conseiller municipal, et comme cette fonction était incompatible avec son titre de curé, et que le Préfet ne put ratifier ce choix, on ne voulut point cependant en nommer d'autre à sa place, et son siège demeura vacant jusqu'à son départ.

En 1852, la confiance de son évêque l'appela de la cure de Poissy à l'archiprêtré de Pontoise, vacant par la mort de l'abbé Friteaux. Il a dirigé pendant trente-deux ans cette paroisse en pasteur ferme et prudent. Par son extrême bonté, son aimable condescendance, son tact parfait et son esprit, il s'était fait estimer, aimer et respecter de tous. Il était surtout chéri des pauvres, auxquels sa charité industrieuse et inépuisable distribuait tout ce qu'il possédait, suivant à la lettre le précepte évangélique. Cette affection profonde des habitants de Pontoise pour leur curé s'est manifestée avec éclat lors de la fête qu'ils organisèrent en l'honneur de ses Noces d'or sacerdotales, le 9 juin 1880 (1). Ils la lui ont encore témoignée en donnant à ses obsèques un caractère tout exceptionnel. De mémoire d'homme on n'avait vu pareille affluence, pareille unanimité. Sur tout le passage du cortège, les maisons et les magasins étaient fermés en signe de deuil. Cent vingt prêtres suivaient le convoi, ayant à leur tête les deux vicaires généraux du diocèse, M. l'abbé Vié et M. l'abbé Groux. Ce dernier a, du haut de la chaire, au cours de la cérémonie, prononcé l'éloge funèbre du prêtre regretté. Il a rappelé les refus persistants du curé de Saint-Maclou aux désirs souvent exprimés en haut lieu, et qui, s'il s'était prêté à leur réalisation, eussent fait de lui « un des plus illustres évêques de notre époque. » — « Le pasteur, ajoutait M. l'abbé » Groux, voulut rester attaché à son troupeau, il se réfugia » aux pieds de l'autel de Saint-Maclou et voulut y mourir. » Dieu, d'ailleurs, lui réservait une gloire qui devait être la » récompense de sa modestie. Pontoise a toujours brillé

(1) Le récit de cette fête se trouve dans une brochure intitulée : *Les Noces d'or de M. l'abbé Driou*, par J. Depoin. Pontoise, imp. Pâris, 1880, in-8°.

» pour sa dévotion à la Vierge Marie, et elle en a été à plu-
» sieurs reprises manifestement récompensée. La Vierge autre-
» fois gardait les portes de la cité, mais depuis quelque temps
» son image n'était plus là. Il fut donné à Monsieur l'abbé
» Driou de rétablir, aux portes de la Ville, la statue de
» Marie, et pour donner à cette cérémonie un plus grand
» éclat, il demanda à l'un de ses amis d'enfance, Monseigneur
» Nanquette, évêque du Mans, de vouloir bien présider à
» cet hommage public rendu par la ville de Pontoise à sa
» protectrice bien-aimée. Ce fut une des grandes consolations
» de sa vie. »

M. l'abbé Driou ne se contentait pas d'être un saint prêtre, un pasteur charitable, un guide spirituel sûr et dévoué pour son troupeau ; c'était un homme de science et un ami des arts. Il a, dans les proportions les plus larges, contribué de sa fortune et de son activité, à la conservation et à l'embellissement du précieux édifice confié à ses soins. Grâce à lui, Saint-Maclou a été restauré à l'intérieur ; les chapelles principales ornées d'autels sculptés de grand prix ; à côté des anciennes verrières réparées, trois nouvelles d'une réelle valeur artistique, sont venues décorer le monument historique que Pontoise est fier de posséder. Lorsqu'un désastre inopiné, les ravages d'un ouragan de grêle, vinrent anéantir l'orgue si renommé de Saint-Maclou, l'abbé Driou se mit à l'œuvre sans perdre un instant, et réussit à doter son église d'un nouvel instrument, chef-d'œuvre d'un des maîtres de l'art.

M. l'abbé Driou appartenait, depuis son origine, à la Société Historique du Vexin dont il était l'un des fondateurs, et n'avait cessé de faire partie de son Conseil d'administration. Si les soins absorbants du ministère pastoral ne lui laissaient pas tout le loisir qu'il eût souhaité pour prendre une part active à ses travaux, il aimait à lui communiquer les renseignements intéressants et nombreux qu'il recueillait sur l'objet de ses études, et à lui procurer des correspondants et des associés.

Aussi la Société a-t-elle voulu lui rendre un dernier et douloureux hommage, en lui consacrant une place dans la série nécrologique, que de cruelles circonstances l'ont conduite à placer en tête de ce volume de ses Mémoires.



EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 18 Janvier 1882

Présidence de M. Seré-Depoin

Le Conseil prononce, à l'unanimité, l'admission, comme membres titulaires, de :

M. Jean de la Croix Le Bret, à Gisors, présenté par MM. Fitan et Lefèvre.

M. le général Horix de Valdan, à l'Isle-Adam, présenté par MM. Le Brun et Seré-Depoin.

M. Laurence, administrateur des Hospices à Pontoise, présenté par MM. Thomas et Le Charpentier.

M. Greuet, instituteur à Frémainville, présenté par MM. Vignier et Depoin.

M. Constant Galliet, à Pontoise, présenté par MM. Le Charpentier et Depoin.

M. Amédée Lamarre, à Pontoise, présenté par MM. Thomas et Depoin.

M. Stephano de Merval, au château de Canteleu, par Déville-lès-Rouen (Seine-Inférieure), présenté par MM. Seré-Depoin et Depoin.

M. Charles Allez, à Eragny-lès-Gisors (Eure), présenté par les mêmes.

M. Alphonse Durand, architecte du Gouvernement, à Mantes, présenté par les mêmes.

Le Musée municipal d'Étampes, représenté par M. Chaudé, conservateur, présenté par les mêmes.

M. Charles, receveur des Postes en retraite, à Pontoise, présenté par MM. Depoin et Le Charpentier.

M. Alexandre Hahn, à Luzarches, présenté par les mêmes.

M. Pfahler-Millet, professeur de langues, à Saint-Ouen-l'Aumône, présenté par les mêmes.

M. Durenne, propriétaire à Presles, présenté par MM. Grimot et Depoin.

M. Léon Lefebvre, propriétaire à l'Isle-Adam, présenté par les mêmes.

M. Alexandre Hahn, en écrivant pour solliciter son admission, rappelle que c'est à son initiative qu'est due la conservation de la Pierre Turquaise, qu'il a arrachée, en 1842, alors qu'il était déjà délégué cantonal, au marteau de M. Chanudet, entrepreneur de pavage, de Paris, qui avait déjà détruit un grand nombre de pierres levées.

M. le comte de Marsy, correspondant de la Société, envoie un extrait du *Journal d'Antoine Galland* (auteur des *Mille et une Nuits*), pendant son séjour à Constantinople (1672-73), récemment publié et annoté par M. Schefer, de l'Institut. Voici le texte de cette communication :

« Antoine Galland, le charmant conteur des *Mille et une Nuits*, fit à trois reprises successives des voyages en Orient. Dans le récit du premier d'entre eux, que M. Schefer vient de publier (1), nous voyons intervenir un pontoisien, sur lequel notre orientaliste ne dit, il est vrai, que quelques mots, mais tout n'est-il pas à relever quand il s'agit d'un enfant du pays? Et, qui sait, Domilié a peut-être échappé aux aventures que semblait lui réserver sa jolie figure; peut-être est-il revenu finir ses jours dans le Vexin ?

» C'était en mai 1673, le Grand Seigneur s'était rendu à Andrinople et y avait été suivi par le marquis de Nointel, ambassadeur de France, dont Galland était le secrétaire, lorsque deux Français, qui étaient entre les mains du bacha de Costrea, profitèrent de ce qu'ils étaient envoyés en corvée pour venir se réclamer de l'ambassadeur.

(1) Journal d'Antoine Galland, pendant son séjour à Constantinople (1672-1673), publié et annoté par Charles Schefer, membre de l'Institut. Paris, Leroux, 1881, in-8°, 2 vol.

» Ils racontèrent que l'année précédente, se trouvant sur les vaisseaux corsaires qui étaient avec Beninville, et ayant eu à se plaindre, ils s'étaient, en allant faire de l'eau, mis sous la bonne foy du bacha de Costrea et avaient été retenus comme esclaves et amenés depuis avec lui jusqu'à Andrinople, pour aller à la guerre contre la Pologne. Ils ajoutèrent que le bacha avait encore avec lui dix français, qui étaient traités de même qu'eux et avaient le dessein de se sauver.

» L'ambassadeur les retint, ajoute Galland, voyant que c'étaient deux hommes bien faits qui pouvaient rendre bon service au Roy.

» Galland nous dit encore que le lendemain, 28 mai, six autres des dix français qui restaient au bacha trouvèrent moyen de se sauver.

» Parmi ceux qui restaient, « il y en avoit un de Pontoise, nommé à ce que l'on croit *Domilié*, élevé dans l'estude, qui estoit tenu de fort court à cause de sa beauté, jusques là mesme qu'il luy estoit deffendu de parler aux autres François. On le persécutoit fort de se faire Turc. On luy faisoit mesme desjà porter le turban et on luy apprenoit à lire en turc; *enfin, c'estoit un véritable Ichoglan du Bacha.* L'incident qui est arrivé à ces messieurs est si particulier qu'il mérite bien d'être remarqué, et ce leur a esté un bonheur bien favorable que la rencontre de la guerre de Pologne, car il y avoit grande apparence qu'ils auroient demeuré plus longtemps dans leur esclavage, si celuy qui s'estoit rendu leur maistre n'y eut esté appellé, Dieu veuille que celuy de Pontoise puisse aussi s'en délivrer avec les trois autres François. Mais il y a fort à craindre que l'évasion de leurs compagnons ne leur attire bien des coups de bâton. » (1)

» Galland ne nous parle plus de Domilié, il nous dit seulement que le Bacha décampa le lendemain pour aller rejoindre le Grand Seigneur, etc. »

MARSY.

Le nom de *Domilié*, cité par Galland, est absolument inconnu dans l'histoire de Pontoise au XVIIe siècle. Il est vraisemblable que ce n'est pas la forme véritable de ce nom, si toutefois Galland n'a pas intentionnellement donné un pseudonyme au personnage qu'il met en scène. (2)

(1) Page 151.

(2) Peut-être, au lieu de *Domilié*, faut-il lire : *Demachi*, ou plus correctement : *de Machy*. Cette famille de robe a produit aussi plusieurs navigateurs. Un Jean-Louis *de Machy*, dit *Beaupré*, marchand à l'Ile Saint-Christophe, mourut, sans postérité, en 1690, en revenant en France. Son neveu Pierre de Machy était, à la même époque, capitaine à la Martinique. (Notes de M. Pihan de la Forest). Mais peut-être *Domilié* est-il un nom de fantaisie sous lequel Galland aurait entendu parler de Paul Le Vasseur, pontoisien, qui, « en 1670, était captif en Barbarie et y resta plus de deux ans, sa rançon payée, parce que le consul de sa nation faisait valoir l'argent envoyé par ses parents. » (Lettre de M. Chennevière, *Echo Pontoisien* du 17 mai 1866.)

(C. P.)

M. le Président signale à l'attention de la Société un livre d'un intérêt très piquant que vient de faire paraître notre confrère M. Frédéric Masson : *Le Marquis de Grignan ;* c'est la biographie du mari de la célèbre fille de Madame de Sévigné, jusqu'ici laissé très injustement dans l'ombre.

M. le Président recommande aux investigations des sociétaires les fouilles qui se font en ce moment sur l'emplacement de l'ancienne église des Cordeliers, près de l'Hôtel-de-Ville, pour l'établissement d'un jardin d'expériences.

M. l'abbé Grimot donne lecture d'une page détachée de son *Histoire de l'Isle-Adam* ; cette communication est accueillie avec le plus vif intérêt, et l'auteur reçoit les félicitations de toute l'assemblée.

M. Léon Thomas lit un Mémoire sur les *Prieures de l'Hôtel-Dieu de Ponioise.* M. le Président, au nom de la compagnie, remercie l'auteur d'avoir, en composant ce travail, comblé une des lacunes de notre histoire locale.

M. Thomas cite, d'après les Archives de l'Hôtel-Dieu, un détail inédit au sujet de l'anoblissement des deux soldats de Charles VII (Becquet et Guillet), qui montèrent les premiers à l'assaut de Pontoise, en 1441. Il paraît que les lettres de noblesse qu'ils reçurent ne furent pas leur seule récompense. On voit, en effet, que Louis XIV donna, en 1652, à l'Hôtel-Dieu un *neuvième* des droits de travers sur le pont de Pontoise, qui avait fait retour à la couronne, par suite du décès du dernier héritier de Becquet.

Sur la proposition du Comité de publication, le Conseil décide que le 1er volume des *Documents* qui paraîtra cette année sera tiré à 250 exemplaires, au compte de la Société ; les auteurs, de leur côté, feront un tirage à part d'une égale quantité d'exemplaires.

Sur le désir exprimé par un grand nombre de membres, il est arrêté que les réunions trimestrielles du Conseil auront lieu à date fixe, le *troisième mercredi* des mois de janvier, avril, juillet et octobre.

En dehors de ces séances, d'autres réunions pourront avoir lieu sur la convocation du Président.

La date de l'assemblée générale sera fixée chaque année par le Conseil dans la séance d'avril.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 22 Mars 1882

Présidence de M. Seré-Depoin

M. Thomas, à l'occasion du procès-verbal, fait observer que les indications fournies par lui sur la famille Becquet sont en contradiction avec celles données par M. Pihan de la Forest.

Sont admis, par le Conseil, à l'unanimité, comme membres titulaires :

M. Lambert, officier d'Académie, ancien délégué cantonal, à Méry-sur-Oise, présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

M. l'abbé Chevalier, aumônier de Bezons, présenté par les mêmes.

M. Jarlet, conseiller d'arrondissement, maire d'Hédouville, présenté par les mêmes.

M. Fouyé, notaire à Marines, présenté par MM. Pâris et Thomas.

M. Bibard, médecin à Pontoise, présenté par MM. Aigoin et Depoin.

M. Seyès, libraire à Pontoise, présenté par MM. Le Charpentier et Seré-Depoin.

M. Charles Delacour, négociant à Pontoise, présenté par MM. Le Charpentier et Depoin.

M. Greuet, instituteur à Frémainville (Seine-et-Oise), offre son concours à la Société et demande au Conseil de lui accorder des exemplaires gratuits des Mémoires pour la Bibliothèque scolaire de Frémainville. Le Conseil, tout en remerciant M. Greuet, a le regret, vu la très petite quantité d'exemplaires disponibles, de ne pouvoir accéder à son désir.

Le Conseil accepte l'échange de publications qui lui est demandé par la Société des Antiquaires de Picardie et par le Directeur du Musée Guimet, à Lyon.

M. le Trésorier rend compte de la situation financière pendant l'année 1881.

Les recettes ont été de	2,392 fr. 30
Les dépenses ont été de	1,708 40
Excédent.	683 fr. 90

M. le Président exprime le regret que divers objets, découverts dans les fouilles récemment faites à l'Hôtel-de-Ville, aient disparu sans que la Société ait pu en avoir connaissance.

M. Le Charpentier fait part au Conseil des éloges adressés aux publications de la Société par notre nouveau collègue, M. de Merval, membre de la Société des Bibliophiles Normands et des Antiquaires

de Normandie. M. de Merval est venu dernièrement à Pontoise pour faire, dans les Archives municipales, des recherches sur les anciennes familles du Vexin.

M. le Président annonce au Conseil qu'il s'est rendu auprès de M. Jossier, nouveau sous-préfet de Pontoise, pour l'entretenir des intérêts de la Société. M. le Sous-Préfet s'est montré fort sympathique à notre œuvre.

Après un rapport verbal fait au nom du Comité de publication, sur l'état des impressions, il est décidé, conformément au désir exprimé par M. Seré-Depoin, que, son étude sur Jacques Le Mercier et sa famille ayant pris des développements qui en ont retardé la mise au net, elle prendra rang dans un prochain volume des Mémoires, à la suite des communications de MM. l'abbé Grimot, Thomas, Le Charpentier et Depoin, dont l'insertion a été votée.

M. Le Charpentier annonce qu'il remettra très prochainement sa notice sur les fouilles du Château de Pontoise; il attend un plan que doit lui fournir incessamment M. de Boisbrunet.

Le Conseil procède à l'élection des délégués qui représenteront la Société, en 1882, au Congrès des Sociétés savantes et des Beaux-Arts :

Sont élus comme délégués au Congrès des Sociétés savantes, MM. Seré-Depoin, Le Charpentier et Depoin; comme délégué au Congrès des Sociétés des Beaux-Arts, M. Agnès.

M. Depoin fait hommage à la Société, au nom de M. Auguste Rey, d'un travail de ce dernier sur *La Seigneurie de Saint-Prix*.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 19 Avril 1882

Présidence de M. l'abbé Grimot

A l'occasion du procès-verbal, M. Lechalard dit qu'il a suivi personnellement les fouilles faites à l'Hôtel-de-Ville, et qu'il a fait mettre de côté divers objets intéressants, notamment des mascarons et des têtes de statue.

Le Conseil apprend avec regret que ces fragments, au lieu d'avoir été déposés, comme on l'avait promis, dans les collections municipales, ont servi à *décorer* un mur en pierres sèches dans une propriété privée : il proteste contre cette spoliation.

Sont admis comme membres titulaires :

M. Jacquet, receveur de l'enregistrement en retraite, à Pontoise, présenté par MM. Aigoin et Depoin.

M. Bordesolle, commissaire de surveillance à la gare de Pontoise, présenté par MM. Dudoüy et Depoin.

M. le Trésorier rend compte de la situation financière :

Recettes de l'année 1882 jusqu'à ce jour . . .	918	15
Dépenses (versé en comptes courants à M. Marié)	700	»»
Reste en caisse.	218	15
Sommes en comptes courants chez M. Marié. .	1,314	70
Total des ressources de la Société. .	1,532	85
Indépendamment des sommes à recouvrer. . .	*mémoire*	

M. Depoin présente, au nom du Comité de publication, les feuilles imprimées du 1er volume des Documents ; il propose, vu le retard qu'a subi l'impression des Mémoires, de distribuer le volume de Documents à l'assemblée générale.

Le tome IV des Mémoires serait distribué dans le courant de l'année ; il contiendrait, outre les travaux déjà admis, la Notice sur les Prieures de l'Hôtel-Dieu, refondue et complétée par M. Thomas.

Ces diverses propositions sont agréées par le Conseil.

Il est en outre décidé que le Journal de Jean de Saint-Denis, qui se termine en 1734, sera complété par la réédition des Notes de M. Le Vallois, curé de Saint-Maclou, qui lui font suite, et qui ont été autrefois publiées en fragments détachés par M. Le Charpentier dans l'*Écho pontoisien*, sans qu'il y ait eu de tirage à part.

Le Conseil fixe la date de l'assemblée générale au mercredi 19 juillet, jour déjà choisi pour une réunion trimestrielle du Conseil.

MM. Agnès, Le Charpentier et Depoin présentent successivement le compte rendu des différentes séances du Congrès des Sociétés savantes auxquelles ils ont assisté.

Sur la réclamation transmise par M. l'abbé Manuel, associé-correspondant, il est décidé que les volumes parus des Mémoires seront adressés au Secrétaire du Comité archéologique de Senlis, et que l'échange des publications sera continuée.

M. Pfahler-Millet fait hommage à la Bibliothèque de la Société des ouvrages suivants :

Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et politique de la ville de Rouen, par F. Oursel, in-12.

Liste générale des postes de France, dressée par ordre de M. d'Argenson, petit in-12 gravé.

Gémissements d'une âme vivement touchée sur la destruction du monastère du Port-Royal (par le P. Boyer, de l'Oratoire), 1714, in-12.

Rapport sur la conduite de Billaud-Varennes, Collot d'Herbois et Barrère, par Saladin, in-8°.

Le Conseil adresse des remercîments à M. Pfahler.

M. Le Charpentier annonce qu'il a reçu pour les Archives de la Société :

Les *Mémoires de la Société archéologique de Beauvais* pour 1881, et la table générale.

Les *Mémoires de la Société historique de Soissons*, 1881.

Il est décidé que l'échange des publications sera fait avec la Société de Soissons.

M. Le Charpentier communique l'inscription d'une pierre tumulaire relevée dans lé bâtiment des Ursulines :

D. O. M.

Cy gist la Mere Germaine Cossard ditte sœur de S. Jean Baptiste, qui deceda en cette maison le neuf avril mil sept cent six, agée de 88 ans et..... de profession religieuse. Elle a occupé la charge de superieure de cette communauté l'espace de 21 ans avec beaucoup de zèle et de charité. Elle vescut..... durant sa vie..... et pratiqua les vertus chrestiennes dans cette maison. Priez Dieu pour son âme.

M. Thomas donne lecture des additions faites à son mémoire sur les Prieures de l'Hôtel-Dieu.

M. Depoin communique à ce sujet des fragments du rapport de la Commission des Richesses d'Art sur l'*antepedium* et le tableau de la *Guérison du Paralytique*, conservés à l'Hôtel-Dieu.

M. de Beurnonville présente au Conseil des fragments intéressants de poterie ancienne et divers objets trouvés dans des fouilles exécutées près de son château de La Chapelle (Seine-et-Oise).

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 19 Juillet 1882

Présidence de M. Seré-Depoin

Sont admis par le Conseil, suivant les formes ordinaires, comme membres titulaires :

M. l'abbé Besnard, curé de Boissy-l'Aillerie, présenté par MM. de Léautaud et Depoin.

M. H. Champion, libraire-éditeur, 16, quai Malaquais, à Paris, présenté par MM. Le Charpentier et Depoin.

M. le comte de Létourville, propriétaire, au château de Guiry, par Magny-en-Vexin, présenté par MM. de Théméricourt et Ratel.

M. Roulleau, instituteur communal, à Pontoise, présenté par MM. Le Charpentier et Galliet.

M. le baron Eugène de Bray, propriétaire, au château de Montgeroult, par Boissy-l'Aillerie, présenté par MM. de Léautaud et Depoin.

M. J. Poreaux, négociant, à Saint-Ouen-l'Aumône, présenté par MM. Seré-Depoin et Le Charpentier.

Et comme membre fondateur :

M. Alex. de Gossellin, propriétaire, au château d'Auvers-sur-Oise, et à Paris, 21, avenue de Messine, présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

M. Champion ayant témoigné le désir de recevoir trois exemplaires des publications de la Société, le Conseil, en acceptant cette triple souscription, décide qu'elle ne donnera lieu qu'au versement d'un droit d'entrée unique.

M. Le Charpentier donne lecture du procès-verbal de la dernière séance du Comité de publication. Les conclusions du Comité sont adoptées.

Le Conseil renvoie au Comité de publication, à l'effet d'y répondre au nom de la Société, une circulaire ministérielle réclamant l'envoi d'un rapport sur l'origine et la situation de la Société.

Les membres du Conseil sortant en 1882, et soumis à l'élection, sont MM. Agnès, Tavet, Depoin, Le Brun (remplaçant M. François), et Dardenne (remplaçant M. Lefèvre). Le Conseil est d'avis de représenter aux suffrages de l'assemblée générale MM. Agnès, Tavet, Le Brun et Depoin, et, vu le départ de M. Dardenne, nommé trésorier payeur général à Cahors, de lui substituer M. Alex. de Gossellin.

Le Conseil prend acte d'une lettre de M. le Préfet de Seine-et-Oise, remerciant la Société de la réponse adressée en son nom par les membres du Comité de publication, au sujet de l'enquête archéologique organisée par la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUILLET 1882

Présidence de M. Seré-Depoin

M. le Président fait l'exposé de la situation morale de la Société. Il rappelle la part prise par ses délégués au Congrès des Sociétés savantes ; il exprime le regret de ce qu'on ait omis, cette année, de distribuer aux membres du Congrès la liste générale des noms et

adresses des délégués, et le programme des communications qui devaient être faites dans les séances du matin.

L'assemblée s'associe à ces justes réclamations, et au vœu formulé par M. le Président, qu'il y ait l'année prochaine un local désigné spécialement pour servir de salon de réunion et de conversation entre les délégués, qui en sont réduits, à l'heure actuelle, à causer debout dans la cour de la Sorbonne.

Au point de vue des relations provinciales, M. le Président, après avoir relaté les principaux détails d'une excursion archéologique organisée par les Sociétés de Compiègne et de Soissons, fait part à l'assemblée du désir qu'il aurait de voir des réunions analogues se tenir sous les auspices de la Société du Vexin. On pourrait, de concert avec les Sociétés voisines de Compiègne, de Senlis, de Beauvais, etc., aller visiter Royaumont, Beaumont-sur-Oise, la tombelle celtique de la forêt de Carnelle, le musée si curieux de M. le Curé de l'Isle-Adam, etc.

M. le Président regrette l'absence de M. le comte de Marsy, qui s'était promis d'assister à notre réunion et qui aurait été auprès de ses collègues l'interprète de ces vœux ; mais il se félicite de la présence, au sein de l'assemblée générale, de M. Dufour, le savant archiviste de Corbeil, l'un des administrateurs de la Société de l'Histoire de Paris, qui a publié nombre de travaux intéressants sur l'Ile-de-France.

Il termine en annonçant officiellement aux membres de l'assemblée l'obtention, par la Société archéologique, du prix Comartin, qui vient de lui être décerné par le Conseil général de Seine-et-Oise, pour l'ensemble de ses publications. *(Applaudissements répétés)*.

L'assemblée décide que le rapport de M. Bertrandy-Lacabane, archiviste de Seine-et-Oise, concluant à l'attribution du prix Comartin à la Société, sera publié aux frais de celle-ci et imprimé en partie dans les *Mémoires*.

M. Depoin, secrétaire général, donne lecture du rapport statistique sur l'effectif de la Société. Il en résulte que la Société compte, à la date de ce jour, 171 membres, dont les cotisations s'élèvent à 1,475 francs.

M. Aigoin, trésorier, donne lecture de son rapport sur la situation financière de la Société.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Le tome Ier des Documents est remis aux membres présents.

Il est procédé aux élections pour le renouvellement du tiers du Conseil. Sont élus : MM. Agnès, Depoin, de Gossellin, Le Brun et Tavet.

M. Thomas communique une note de M. Duchauffour, procureur de la République à Avallon, et membre de la Société, ainsi conçue :

« Dernièrement, en lisant les *Cent nouvelles nouvelles*, édition du bibliophile Jacob, mon attention a été appelée par une note qui vous intéressera peut-être :

» La 7e nouvelle commence ainsi : « Ung orfèvre de Paris, na-
» guères pour despescher plusieurs besongnes de sa marchandise à
» l'encontre d'une foire du Lendit et d'Anvers, fit large et grant
« provision de charbon de saulx. »

» En note, M. Lacroix dit : « Toutes les éditions portent d'*Envers*,
» que M. Leroux de Lincy a écrit d'Anvers dans la sienne. Mais il
» n'est pas probable qu'un orfèvre de Paris ait songé à la foire
» d'Anvers en Hollande. Il s'agit certainement de la foire d'Auvers
» emprès Pontoise (à 6 kil. de cette ville), d'autant mieux que cette
» foire était la continuation de la célèbre foire du Landit qui se
» tenait à Saint-Denis le 1er lundi après la S. Barnabé. »

» Je me méfie, car M. Lacroix a le génie de l'inexactitude. Est-ce que vous avez déjà entendu parler de la foire d'Auvers? »

M. Thomas, d'accord avec les autres membres de l'assemblée, pense qu'en effet il y a là une méprise du savant bibliophile. Aucun document connu ne signale l'existence d'une foire à Auvers au moyen âge. On n'aurait pas manqué d'en parler dans la cession du domaine seigneurial et du château par Philippe-Auguste à Richard de Vernon; cet acte est muet à cet égard.

M. Écorcheville fait hommage à la Société des plans originaux mis sous les yeux du Cardinal de Bouillon pour l'acquisition des parcelles destinées à agrandir son domaine de Saint-Martin. Ces parcelles représentent très distinctement les emplacements des maisons et des rues de l'ancien village de Saint-Martin. Sur le plan sont tracés les dessins des plantations à effectuer pour la décoration du parc. Des lavis représentent les détails de cette ornementation. L'intérêt de ces plans est d'autant plus grand, que les historiens de l'abbaye attribuent à Le Nôtre la création du parc du Cardinal.

M. Dufour, de Corbeil, donne lecture d'une pièce intéressante sur les jurés crieurs de cuirs à Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône, au XVIIe siècle. Il fait don de ce document à la bibliothèque de la Société.

Des remercîments sont adressés à MM. Écorcheville et Dufour.

M. Thomas présente une collection très variée de méreaux et de médailles portant le nom de Pontoise. L'assemblée examine avec un grand intérêt cette collection d'une extrême rareté et qu'on peut présumer unique.

Il est décidé qu'un choix des plus curieuses pièces sera fait par M. Thomas, en vue d'une reproduction dans les Mémoires.

M. le Président communique, au nom de M. Le Bret, une note manuscrite trouvée dans un vieux missel de l'église de Gisors, qui

a une certaine célébrité sous le nom de *Missel de Marmoutiers.* « Si cette note avait une valeur historique réelle, dit M. Le Bret, elle serait précieuse pour l'histoire des premiers siècles chrétiens dans notre Vexin. » En voici le texte :

« L'Église de Gisors a l'honneur d'estre des plus anciennes de la province ; ce qui se prouve par les archives de l'église parroissiale appellée Saint-Martin de Neufville Bos dans le vicariat de Pontoise, où l'on remarque qu'apres son 1[er] establissem[t] en simple chappelle ou oratoire, bastie dans les bois pour eviter la persécution des tyrans, on y apportoit de la ville de Gisors les enfants des chrestiens pour estre baptizez, ensuite de quoy le christianisme s'estant affermy, l'eglise dudit Gisors a esté formée, bastie et construite, et érigée en parroisse. »

Les caractères de ce texte donnent lieu de croire à M. Le Bret qu'il est de Th. de Saint-André, neveu de Robert Denyau et curé de Gisors du 14 juillet 1664 au 9 avril 1698.

M. l'abbé Grimot donne lecture d'un chapitre de l'Histoire de l'Isle-Adam au temps du prince de Conti.

A ce sujet, M. Salomé rappelle une anecdote relative à ce prince. L'abbé Prévost, le célèbre auteur de *Manon Lescaut*, sollicitait de lui la faveur de devenir son aumônier. « Mais c'est que je n'entends jamais la messe, objecta le prince. — Et moi, je ne la dis jamais, Monseigneur, » répliqua l'abbé.

M. le Président entretient l'assemblée des nouvelles recherches auxquelles il s'est livré au sujet de la famille de Jacques Le Mercier.

L'assemblée accueille avec un très vif intérêt les communications de MM. l'abbé Grimot et Seré-Depoin.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 19 Septembre 1882

Présidence de M. Seré-Depoin

M. le Président souhaite la bienvenue à M. de Gossellin, nouvel administrateur, et à M. Thomel, de Londres, qui, de passage en France, a tenu à assister à cette réunion.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire général et d'un secrétaire rédacteur, en remplacement de MM. Depoin et Le Brun, membres sortants réélus à l'assemblée générale du 19 juillet.

MM. Depoin et Le Brun sont réélus.

M. Le Charpentier donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative au Congrès des Sociétés savantes en 1882, ainsi que du programme des questions qui seront mises à l'ordre du jour du Congrès.

M. le Président rappelle comment se sont faites les communications orales au dernier Congrès, et invite les membres de la Société qui ont quelque communication, si courte qu'elle soit, à faire sur les sujets indiqués, à ne pas négliger d'en faire part à l'assemblée.

Il est également donné lecture de lettres : de M. le chanoine Pihan, secrétaire de l'Évêché de Beauvais, félicitant la Société de la publication des Documents; de M. Dufour, archiviste de la ville de Corbeil, remerciant la Société de l'accueil qu'elle lui a fait, et lui offrant deux nouvelles pièces relatives à l'office de juré-crieur de cuirs; de M. le comte de Létourvllle, invitant le secrétaire général à venir assister à des fouilles dans un cimetière gallo-romain à Guiry.

Sont admis par le Conseil, à l'unanimité, comme membres titulaires :

M. Henri Lebas, architecte à Pontoise, présenté par MM. J. Lebas et Depoin.

M. Thomassin, maire de Puiseux, présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

M. Delisle de la Chasserie, archiviste du chemin de fer du Nord, à Saint-Ouen-l'Aumône, présenté par MM. Tavet et Depoin.

M. Besnus, notaire à Conflans-Sainte-Honorine, présenté par MM. Le Charpentier et Pâris.

M. l'abbé Dutruleau, curé de Jouy-le-Moutier, présenté par MM. l'abbé Driou et Depoin.

M. l'abbé Muller, curé de Beaumont-sur-Vesle, présenté par les mêmes.

M. le marquis de Gaillon, maire de Gaillon, par Meulan (Seine-et-Oise), présenté par MM. de Théméricourt et Depoin.

M. Charles Dubois, 139, boulevard Magenta, à Paris, présenté par MM. Seré-Depoin et Le Charpentiet.

M. Lebaudy, député de Seine-et-Oise, à Mantes, présenté par MM. Le Charpentier et Depoin.

M. Ludovic de Montgeon, propriétaire, au château de Valmondois, par l'Isle-Adam (Seine-et-Oise), présenté par MM. l'abbé Grimot et J. Depoin.

M. Alfred Renault, à l'Isle-Adam, présenté par les mêmes.

M. l'abbé Neveu, curé d'Asnières-sur-Oise, présenté par les mêmes.

M. Georges Clauzier, instituteur à Hédouville, par Nesles-la-Vallée (Seine-et-Oise), présenté par les mêmes.

Est admis comme associé correspondant, sauf ratification de l'assemblée générale :

M. l'abbé Corblet, directeur de la *Revue de l'Art Chrétien*, auteur du *Manuel d'Archéologie préhistorique*, etc., présenté par MM. Grimot et Depoin.

M. Le Charpentier donne lecture du procès-verbal des deux dernières séances du Comité de publication, tenues à l'Hôtel-de-Ville de Pontoise, salle de la Bibliothèque. Le Comité conclut à la reproduction dans les Mémoires, à la suite d'un travail de M. Thomas sur la numismatique et la sigillographie pontoisiennes : 1° des empreintes de sceaux à la cire contenues dans les manuscrits de M. de la Forest ; 2° des sceaux de Pontoise conservés aux Archives nationales.

Les membres du Comité ayant retrouvé, dans un registre provenant du fonds Pihan de la Forest, un intéressant dessin au crayon, sans date ni signature, représentant les ruines de l'abbaye de Maubuisson, et l'ayant comparé avec un autre dessin que possède M. Le Charpentier et avec les gravures de Chastillon, proposent de confier ces divers documents, ainsi que les plans contenus dans l'album de MM. Dutilleux et Depoin, à un artiste tel que M. Ch. Fichot, pour obtenir de lui une reconstitution aussi exacte que possible de ce célèbre monument.

A cette occasion, M. Le Charpentier dit qu'il a visité récemment les ruines de l'abbaye, que le propriétaire actuel, M. Durand, l'un des membres fondateurs de la Société, restaure avec soin et intelligence. Il présente une photographie des ruines exécutée par notre confrère M. Rey.

M. Grimot dit que ces ruines ont été également visitées tout récemment par M. l'abbé Corblet, qui les a trouvées remarquablement belles.

Le Conseil, après discussion, adopte les deux propositions du Comité relatives à la reproduction des sceaux de Pontoise et de la vue de Maubuisson.

M. le Président dit qu'il mettra à la disposition du Comité les documents sigillographiques sur Pontoise qui lui ont été fournis par MM. d'Hastrel et de Mas-Latrie, lorsqu'étant maire il fit sculpter les armes de la Ville sur le mur qui domine l'esplanade des Fossés.

M. Thomas dépose sur le bureau les fiches de la *Bibliographie pontoisienne.* Elles sont au nombre de plus de mille. M. Thomas espère mettre sous peu la dernière main à ce travail. Il ajoute que non-seulement il fait don de son œuvre à la Société, mais qu'il renonce, au profit de celle-ci, au bénéfice du tirage à part, et, de plus, il souscrit d'avance à dix exemplaires.

M. Thomas reçoit les félicitations unanimes de la Compagnie.

Il est décidé que la *Bibliographie pontoisienne* formera un volume séparé des publications de la Société, et qu'elle sera mise sous presse aussitôt après l'impression du tome IV qui est presque terminée.

M. Seré-Depoin explique comment son Histoire de la famille Le Mercier n'a pu être terminée aussi promptement qu'il le souhaitait. Il vient seulement de recevoir une réponse de M. l'abbé Puyol, curé de Saint-Louis des Français, à Rome, qui s'est livré à de nombreuses recherches au sujet du séjour à Rome, de 1600 à 1614 (?) de l'architecte Jacques Le Mercier.

M. Tavet dépose sur le bureau deux rapports sommaires faits au nom des Commissions chargées par le Conseil d'examiner des découvertes archéologiques faites à Conflans-Sainte-Honorine et Auvers-sur-Oise.

Ces rapports seront déposés aux Archives et insérés dans les Mémoires de la Société.

M. de Gossellin fait remarquer que dans le plus grand des cercueils d'Auvers, on a trouvé deux corps, un homme et une femme enterrés ensemble. On a trouvé aussi un cadavre sans tête.

M. Grimot dit que l'origine mérovingienne de ce cimetière n'est pas douteuse. D'après la loi salique, les morts devaient être inhumés dans des auges de pierre ou de plâtre. Des auges en plâtre se trouvent en grand nombre à Auvers, lieu dit Saint-Martin, chez le docteur Gachet.

M. Seré-Depoin se souvient d'avoir lu dans un travail ethnographique de M. de Serre, qu'à une époque ancienne une immigration d'une tribu magyare ou valaque (?) aurait eu lieu à Auvers. De là viendraient ces noms singuliers de quelques familles du pays : Oriot, Romaru, Yollant, Youtte, le lieu dit le Yonie, etc.

M. Le Charpentier ajoute qu'il est retourné depuis à Auvers, et qu'il a constaté avec regret que le propriétaire du terrain fouillé n'a donné aucune suite à cette opération dans le sens archéologique.

M. Depoin rappelle, à ce sujet, que M. Jullien, maire d'Auvers, ayant découvert dans la cour du sieur Demay une belle colonne du XIIIe siècle, la lui demanda pour la placer avec honneur au milieu d'un square, devant la nouvelle école de filles. Le propriétaire lui répondit qu'il préférait la laisser devant la porte de son toit à porcs, et il ajouta qu'il tâcherait d'en trouver une autre pareille pour faire le pendant.

M. de Gossellin regrette la profanation des sépultures évidemment chrétiennes retrouvées à Auvers. Les ossements ont été jetés pêle-mêle dans une tranchée.

M. le Président s'élève contre ce vandalisme, qui s'est manifesté à Pontoise d'une façon plus scandaleuse encore tout récemment, lors de l'ouverture des caveaux mortuaires du couvent des Ursulines. Il

rappelle que lors de la création de la rue Impériale, on a dû aussi déblayer une portion de l'ancien cimetière périphérique de Saint-Maclou. Mais les dépouilles des morts arrachés ainsi à leur champ de repos ont été pieusement recueillies dans des cercueils, présentées à l'Église et accompagnées au cimetière par le curé et le maire, rendant un dernier hommage à la cendre de leurs concitoyens.

M. l'abbé Driou remarque que dans une des tombes ainsi remuées, qui était celle d'une religieuse, on a trouvé à côté de la tête une admirable chevelure, coupée le jour de la profession, et qu'on avait réunie à la dépouille de la morte.

M. Seré-Depoin exprime le vœu que la Société délègue un de ses membres, M. Lebas, par exemple, pour dresser le plan des bâtiments des Ursulines destinés à être détruits et faire le croquis de la façade. Ce monument, dit-il, a joué un rôle considérable au point de vue moral; le pensionnat que tenaient les religieuses comprenait un grand nombre de jeunes filles, et c'est là que toutes nos grand'mères ont été élevées. Au point de vue du style, il n'est pas sans intérêt de conserver le souvenir de cette œuvre de l'architecte Langlois, neveu de Jacques Le Mercier.

M. de Beurnonville voudrait qu'on ouvrît à cet effet une souscription.

M. le Président pense que des démarches personnelles plutôt que des dépenses pécuniaires sont nécessaires pout aboutir.

M. Depoin donne lecture d'une lettre de M. de Beurnonville, donnant de fort intéressants détails sur un monument mégalithique en ruines, découvert à la Chapelle par M. l'abbé Grimot et lui. M. de Beurnonville demande la nomination d'une Commission d'examen, il pense qu'elle pourrait s'adjoindre utilement un membre qui a offert son concours à condition d'être défrayé de ses déplacements.

M. le Président, M. l'abbé Grimot et M. Depoin appuient la proposition de nommer une Commission; mais en se conformant à l'usage constant de la Société, d'après lequel les délégués qui acceptent la mission de visiter ou de surveiller des découvertes le font à leurs propres frais, sans aucune répétition contre la caisse de la Société. *(Assentiment)*.

M. Aigoin pense qu'il y a de nombreuses découvertes à faire encore dans la station gauloise de la Chapelle, et cite l'exemple de M. Moreau qui a commencé à faire des fouilles à l'âge de 76 ans et qui a fouillé aujourd'hui plus de dix milles tombes.

Sont nommés membres de la Commission :

MM. l'abbé Grimot, de Beurnonville, de Gossellin, Tavet, l'abbé Barret et Depoin.

M. Depoin donne lecture d'une lettre écrite au citoyen Fortaine,

de Pontoise, le 5 prairial an III, par son gendre Thomas, de Paris, et racontant les événements du 1er prairial. Ce document curieux est offert à la bibliothèque de la Société par M. Écorcheville. Des remercîments sont adressés au donateur.

M. Depoin lit à l'assemblée quelques pages de recherches anecdotiques sur la famille de Pierre-François Camus, dit Merville, recherches qu'il a été amené à faire à la suite de la découverte de l'acte de naissance de cet écrivain. Pierre-François Camus est né sur la paroisse Saint-Maclou, le 20 avril 1781, du mariage de Louis-François Camus, facteur des Postes, alors âgé de 23 ans, et de Marie-Louise-Catherine Villemer, fille de Pierre Villemer, maçon à Pontoise. L.-F. Camus fut un des plus ardents révolutionnaires de la ville; il exerça pendant la Terreur les fonctions de commissaire de police, puis de directeur des Postes. M. Depoin résume sa vie politique d'après des indications qui lui ont été fournies par M. le Président, et qui lui ont permis de suivre sur les registres municipaux toutes les traces de ce personnage; il termine en rappelant que Camus père, obligé de quitter la ville après le 9 thermidor, se réfugia à Paris, où il mourut vers 1827. Sa veuve se retira à Pontoise chez un de ses neveux, M. Landais; c'est là qu'elle mourut, en 1837.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 26 Octobre 1882

Présidence de M. Seré-Depoin

Sont admis comme membres titulaires, à l'unanimité :

MM. Arthur de Boislisle, sous-directeur aux Archives nationales, 18, rue de l'Université, présenté par MM. de Gossellin et Seré-Depoin ;

le comte de Ségur-Lamoignon, au château de Méry-sur-Oise, présenté par MM. l'abbé Grimot et de Gossellin ;

le comte de Fontenoy, à Parmain, par l'Isle-Adam, présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin ;

René Chartier, avoué à Pontoise, présenté par MM. Aigoin et Thomas.

Sur la proposition de M. le Président, est nommé associé-correspondant, sauf ratification de l'assemblée générale, M. Chennevière, bibliothécaire à Fontainebleau.

M. le Président dépose sur le bureau, pour être communiqué à

brigade en retraite, grand-officier de la Légion d'honneur, mort à l'Isle-Adam, le 5 janvier dernier, dans sa 73e année. M. de Valdan, entré dans la Société depuis un an à peine, lui témoignait une vive sympathie. Il est tombé foudroyé en apprenant par une dépêche la mort subite du général Chanzy, son ami et son élève.

Le Conseil s'associe aux paroles du Secrétaire ; l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

Le Conseil enregistre avec regret la démission de M. Dardenne, trésorier-payeur général à Cahors, motivée par son éloignement de notre ville.

Sont admis comme membres titulaires, à l'unanimité :

M. Cordier, conseiller à la Cour des comptes, à l'Isle-Adam, présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

M. l'abbé Marsaux, curé de Chambly (Oise), présenté par les mêmes.

M. Petit, propriétaire au château de Vanneaux, près l'Isle-Adam, présenté par les mêmes.

M. Clauzier père, instituteur à l'Isle-Adam, présenté par les mêmes.

M. Louis Regnier, membre de la Société Française d'archéologie, à Gisors (Eure), présenté par MM. Patte et Depoin.

M. Henri Stein, élève de l'École des Chartes, rue du Cherche-Midi, 55, à Paris, présenté par MM. Germain Lefèvre-Pontalis et Thomas.

M. Coville, entrepreneur de maçonnerie à Pontoise, présenté par MM. Lebas et Depoin.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis, élève de l'École des Chartes, 3, rue des Mathurins, à Paris, présenté par MM. Thomas et Tavet.

Le Conseil décide que les membres admis en 1883 auront droit au tome V des Mémoires et au tome II des Documents (2e partie de l'Histoire de Maubuisson) ; en outre, ces nouveaux sociétaires auront, provisoirement et jusqu'à décision contraire, la faculté de se procurer les publications antérieures de la Société, en payant la somme de 20 fr., représentant les cotisations de 1881 et 1882.

Le Secrétaire met sous les yeux du Conseil un exemplaire en feuilles du tome IV des Mémoires ; ce volume est au brochage et sera incessamment distribué. L'impression du tome V (*Bibliographie Pontoisienne* de M. Thomas) sera continuée sans interruption.

Le Conseil, sur la demande faite au nom de M. Léon Palustre, autorise l'encartage dans le tome IV des Mémoires d'un prospectus de la *Renaissance en France*, eu égard au mérite artistique exceptionnel de cette publication, dont les spécimens lui ont été présentés, et sans que cette autorisation puisse créer un précédent pour l'avenir.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Mastier, secrétaire général de la Préfecture, adressant à la Société, à titre d'échange, le 2e fascicule du Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise. Le Conseil autorise l'envoi du tome IV des Mémoires à la Commission des Antiquités et des Arts.

M. Rey fait hommage à la Société d'une nouvelle série de ses *Notes sur mon Village*, intitulées « Le Naturaliste Bosc et les Girondins à Saint-Prix. »

M. Pfahler fait également don : 1° d'un volume in-12 : l'*Art héraldique,* par le sieur Baron, escuyer, 1672 ; 2° d'une grande photographie représentant l'entrée de la Carrière du Val-Army (Valhermé), par Pierdon ; 3° de carreaux provenant de l'ancien dallage du chœur de Maubuisson ; 4° d'un oursin trouvé dans la carrière d'Éragny.

Le Conseil adresse des remercîments à MM. Rey et Pfahler. Il décide que les objets de toute nature offerts à la Société, seront catalogués au moyen de grandes étiquettes gommées indiquant leur nature, leur provenance et le nom des donateurs.

M. le Trésorier rend compte de la situation financière de la Société ; elle a reçu en 1882 la somme de 3,688 fr. 10. Son actif au 31 décembre se décompose ainsi :

En caisse	230 fr. 10.
Compte courant chez M. Marié, non compris les intérêts échus au 31 décembre.	2,225 fr. 25.
45 fr. de rente 3 % amortissable au prix d'achat.	1,219 fr. 70.
Cotisations arriérées, dues au 1er janvier 1883	1,140 fr. »
TOTAL.	4,815 fr. 05.

Il faut ajouter à cette somme toutes les cotisations de 1883, soit environ 1,800 fr. et le produit de la vente des publications antérieures de la Société aux nouveaux membres, ce qui portera l'actif à environ 7,000 fr. Sur cette somme, le secrétaire explique qu'il est dû à M. Pâris environ 1,200 fr. pour les publications faites en 1882. Quant à celles de 1883, il n'y a pas lieu d'en tenir compte, car le paiement ne s'en fera qu'en 1884.

M. de Gossellin communique une note de Rolin et Feuardent, antiquaires à Paris, au sujet de la belle plaque en or repoussé trouvée à Auvers et qu'il a présentée à la dernière séance. Cet objet, rare et précieux, est une phalère, ou décoration d'un grand personnage du VIe ou du VIIe siècle : sa présence est l'indice extrêmement probable d'un groupe de sépultures appartenant à une famille importante du Vexin, et M. de Gossellin, qui a été vivement

encouragé à continuer des fouilles à l'endroit où cette phalère a été découverte, annonce qu'il se propose de les reprendre au printemps prochain.

Au sujet des fouilles faites dans le terrain de M. Pascalini, au Moncel, M. de Gossellin signale la découverte de plusieurs sarcophages, dont un seulement en pierre très dure. On n'a du reste trouvé que des objets insignifiants à cet endroit. M. de Gossellin possède maintenant les deux fragments de couvercle où sont gravées des croix accompagnées de quelques ornements très simples.

M. de Gossellin rend compte également de la découverte qu'il a faite, en deux différents endroits de son parc, des deux moitiés d'une magnifique dalle funéraire provenant de l'abbaye du Val et dont l'inscription a été transcrite par Gaignières ; elle recouvrait la sépulture de Robert Saulnier, Pontoisien, archidiacre de Caux, mort en 1299. Ce monument très intéressant, dont M. de Gossellin se propose de faire hommage au futur Musée de la Société, fera l'objet d'une notice spéciale qui sera insérée dans les Mémoires de la Société et accompagnée d'une reproduction d'après la photographie que M. de Gossellin doit faire exécuter.

M. Depoin fait un rapport sommaire sur les opérations de la Commission qui s'est rendue chez M. de Beurnonville pour visiter le monument mégalithique qui a été retrouvé près de son château de la Chapelle.

Sur la proposition faite au nom de M. l'abbé Grimot par le Secrétaire, le Conseil décide qu'il sera adressé une lettre de félicitations à M. de Beurnonville, lui exprimant en même temps le vœu formé par la Société de voir entourer l'emplacement du monument d'une palissade défensive et de voir reconstituer l'allée couverte à l'aide des vestiges qui subsistent encore et des pierres qui se trouvent sur le lieu même.

M. Henri Lebas rend compte des fouilles qui ont été exécutées chez M. Derreulx. Elles n'ont, malheureusement, amené aucune trouvaille intéressante, mais M. Derreulx a fait hommage d'un petit pot trouvé précédemment par lui, et qui sera présenté au Conseil à sa prochaine réunion. On a obtenu aussi, en même temps, du propriétaire actuel de la maison Lemaire le don d'une pierre tumulaire gravée du XVIIe siècle, qui recouvrait un tombeau d'enfant dans le cimetière de Saint-Martin. Cette pierre a été transportée chez M. Le Charpentier, archiviste de la Société, ainsi que deux têtes de cercueils en pierre creusées pour recevoir la tête des défunts.

Une médaille trouvée dans les fouilles est remise à M. de Gossellin, pour être examinée par Feuardent.

M. Henri Lebas présente le relevé des heures de travail des ouvriers; la dépense s'élèvera à environ 100 fr.

Le Conseil autorise le paiement de la note qui sera remise par l'entrepreneur Coville, et vote une gratification de 5 fr. au contremaître Haranger, qui a dirigé très intelligemment les travaux.

M. Thomas émet le vœu que des fouilles soient reprises à Saint-Martin, mais du côté de l'Oise, près de l'ancienne chaussée de Jules César.

M. Germain Lefèvre-Pontalis fait part au Conseil des découvertes qu'il a été amené à faire dans les Archives nationales et à la Bibliothèque Richelieu pour la préparation de sa thèse : Jean de Villiers l'Isle-Adam et la domination anglaise à Pontoise au xve siècle. On croit généralement, et plusieurs historiens, tels que D. Estiennot et l'abbé Trou, ont affirmé que les Archives de Pontoise avaient été enlevées par les Anglais et transportées à la Tour de Londres. M. Lefèvre-Pontalis a acquis la certitude du contraire ; il a retrouvé, sauf un très petit nombre de lacunes qu'il espère combler, toutes les archives militaires de Pontoise de 1417 à 1437, période dont il avait seulement à s'occuper. Le rôle historique de Jean de Villiers commence, en effet, à la prise de Pontoise par Jean-sans-Peur, événement sur lequel une chronique récemment publiée en Belgique donne des détails tout à fait nouveaux. Le duc de Bourgogne, qui voulait cerner Paris, attachait une importance considérable à la possession de Pontoise; cette ville, avec Meulan, Mantes et Poissy, formait une espèce de gouvernement dont il donna successivement la direction au sire de Chastellux, son maréchal, puis à Jean de Villiers de l'Isle-Adam, l'un de ses meilleurs capitaines.

Les pièces qui concernent l'occupation anglaise à Pontoise font voir comment fonctionnait le régime instauré par les envahisseurs. Plusieurs fois par mois ils faisaient autour de la ville de grandes battues et ramenaient, avec des paysans captifs, des troupeaux, des chevaux, des bœufs, des ânes, des charrettes et jusqu'à des bateaux de cuir pris sur l'Oise. Le butin ainsi volé était mis en vente ; les soldats touchaient la plus grande partie du produit et en versaient le tiers entre les mains du capitaine ; sur ce tiers le capitaine payait lui-même un tiers au roi d'Angleterre ; en sorte que le roi, le capitaine, les soldats, tous étaient intéressés au pillage.

M. Lefèvre-Pontalis ajoute qu'après avoir soutenu sa thèse, il se propose d'en publier les pièces.

M. Depoin souhaiterait que ces matériaux fussent fondus dans une histoire générale du Vexin sous la domination anglaise. M. Lefèvre-Pontalis répond que ce serait aussi son avis, mais qu'il se conformera aux conseils de ses professeurs.

M. le Président félicite et remercie M. Lefèvre-Pontalis de son intéressante communication.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 7 Mars 1883

Présidence de M. Seré-Depoin

A l'occasion de la lecture du précédent procès-verbal, M. le Président demande qu'il soit dressé un plan des fouilles faites chez M. Derreulx, et M. de Gossellin explique que le denier de Philippe de Valois, trouvé dans ces fouilles et examiné par Feuardent, ne présente malheureusement aucun intérêt.

M. le Président donne lecture d'une lettre adressée au Conseil par M. l'abbé Marchand, qui regrette que les occupations de son ministère et des travaux entrepris dans un autre ordre d'idées, ne lui permettent pas d'assister régulièrement aux réunions et l'obligent par là-même de se démettre de ses fonctions d'administrateur.

Le Conseil enregistre avec regret la démission de M. l'abbé Marchand ; mais il est forcé de se rendre devant les impossibilités signalées par l'honorable vice-président, impossibilités qui, en se renouvelant sans cesse, ne permettaient plus, en effet, depuis longtemps déjà, de compter sur son utile concours.

Dans sa prochaine réunion trimestrielle ordinaire, le Conseil statuera sur le choix d'un nouvel administrateur et d'un vice-président en remplacement de M. l'abbé Marchand.

Il est donné lecture d'une lettre de M. l'abbé Pihan, secrétaire de l'évêché de Beauvais, félicitant la Société du fond et de la forme de ses publications.

Sont admis comme membres titulaires, à l'unanimité :

M. Léon Gautier, professeur à l'École des Chartes, sous-chef aux Archives nationales, 8, rue Vavin, à Paris, présenté par MM. de Gossellin et Depoin.

M. Girard, notaire honoraire à Montmorency, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, présenté par MM. Le Charpentier et Thomas ;

M. Théophile Jolly, agent d'assurances à Pontoise, présenté par MM. Le Charpentier et Seré-Depoin ;

M. Salles, notaire honoraire, 69, boulevard Magenta, à Paris, présenté par MM. Agnès et Seré-Depoin ;

M. Alexandre Denise, propriétaire à Parmain-l'Isle-Adam, présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin ;

M. l'abbé Lanceleux, curé de Sannois, présenté par les mêmes.

Le Secrétaire donne lecture de communications ministérielles, relatives au Congrès des Sociétés savantes et des Beaux-Arts, qui aura lieu à la Sorbonne, du 26 au 30 mars 1883.

Le Conseil délègue pour le représenter au Congrès des Sociétés savantes MM. Seré-Depoin, Le Charpentier, J. Depoin, et au Congrès des Sociétés des Beaux-Arts, MM. Agnès, Aigoin et Le Brun.

Le Conseil, après avoir pris connaissance d'une lettre de M. Dutilleux, chef de division à la Préfecture de Seine-et-Oise, relative à la déclaration d'utilité publique qui pouvait être poursuivie par la la Société, et après une discussion approfondie à laquelle prennent part MM. le Président, de Gossellin, Tavet, Aigoin, Grimot, etc., décide qu'une Commission composée de MM. Tavet, Thomas, Le Charpentier, Aigoin et Depoin sera chargée de préparer une demande à cet effet, et d'examiner s'il y a lieu d'introduire dans les statuts des dispositions nouvelles qui seraient exigées par l'administration en vue de cette transformation de la Société.

Sur la demande de M. le Trésorier, le Conseil l'autorise à faire choix d'un employé pour s'occuper, sous ses ordres, du recouvrement des cotisations et de l'expédition des publications de la Société. Un crédit annuel de 120 fr. est mis à sa disposition dans ce but.

En raison de l'accroissement du nombre des réunions, la gratification de 15 fr. accordée au concierge de la Mairie est élevée à 20 francs.

M. Depoin dépose, au nom de M. Martin, de Villeneuve-Saint-Georges, son confrère à la Commission des Antiquités et des Arts, une nombreuse série de calques faits avec une très grande perfection artistique des professions de foi de religieuses bénédictines anglaises de Pontoise. Les originaux appartiennent à M. Martin, qui fait don à la Société de ces fac-simile exécutés par lui.

M. Martin est vivement félicité et remercié par le Conseil.

M. Thomas présente, au nom de M. Potiquet, un mémoire sur les *Compagnies d'Arquebusiers du Vexin*. Ce mémoire sera lu à la séance trimestrielle d'avril.

M. l'abbé Grimot donne lecture de l'avant-propos et du premier chapitre de son *Histoire sur l'Isle-Adam*. Le Conseil écoute avec un vif intérêt cette communication, et exprime le vœu que M. l'abbé Grimot veuille bien continuer la lecture de son travail à la prochaine séance.

M. le Président présente quelques observations sur le *Journal de Jean de Saint-Denis* et signale une faute typographique qui constitue une erreur de date. La B. Marie de l'Incarnation a pris le voile en 1614 et non en 1619, date de sa mort.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 18 Avril 1883

Présidence de M. Seré-Depoin

M. le Président fait part au Conseil de la perte que la Société vient de faire dans la personne de M. François-Gabriel-Alfred Potiquet, né à Magny le 4 décembre 1820, décédé à Nogent-l'Artaud (Aisne), le 9 avril 1883. M. Potiquet, l'un des fondateurs et des administrateurs de la Société, avait toujours témoigné pour elle beaucoup de zèle et de sympathie. Le Conseil s'associe aux regrets exprimés par M. le Président.

Sont admis comme membres titulaires, à l'unanimité :

M. l'abbé Esnot, curé de Magny, présenté par M l'abbé Pierron et M. l'abbé Driou ;

M. Jules Deville, ancien juge au Tribunal de commerce de la Seine, président honoraire de la Chambre syndicale des Tapissiers, 10, rue Gaillon, à Paris, présenté par MM. J. Lebas et Le Charpentier ;

M. Osmond Bizet, instituteur à Parmain, près l'Isle-Adam, présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

M. Léon Le Grand, élève de l'École des Chartes, 1, rue Martignac, à Paris, présenté par MM. Stein et Thomas.

Le Conseil procède à la désignation de deux administrateurs en remplacement de MM. l'abbé Marchand et Potiquet. Sont élus : MM. de Boisbrunet et Ch. Écorcheville. Ces choix seront soumis à la ratification de l'Assemblée générale.

Il est procédé à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. l'abbé Marchand.

M. Thomas est élu par 6 voix sur 8 votants.

M. le Trésorier rend compte de la situation de la Caisse. Il y a en caisse 649 fr. et en dépôt chez M. Marié, 2248 fr. 05.

L'employé choisi par M. le Trésorier s'occupe activement des recouvrements.

M. le Secrétaire rend compte de l'état des impressions. 3 feuilles du tome V des Mémoires sont tirées, ainsi que 2 feuilles des Documents. Il reste à tirer environ 7 feuilles des Mémoires et 6 feuilles des Documents.

Le Conseil invite le Comité de publication à hâter par tous les moyens possibles l'impression du tome V.

M. Thomas donne lecture d'un travail de M. Alfred Potiquet sur les *Compagnies d'Arquebusiers du Vexin.*

M. le Président veut bien promettre à la Société une communication sur l'organisation des compagnies de tir à Pontoise et dans les campagnes de l'Ile-de-France.

MM. Fortier, Thomas et Depoin fournissent diverses explications à ce sujet.

M. le Secrétaire commence la lecture d'un mémoire de M. Duchauffour sur « les Procès des religieuses de l'Hôtel-Dieu avec Mme de Guénégaud, prieure de cette communauté, au XVIIe siècle. »

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 13 Juin 1883

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

M. Léon Le Grand écrit pour remercier le Conseil de l'avoir admis dans la Société.

M. l'abbé Hénault, de Chartres, auteur d'une *Notice sur la Vierge ouvrante d'Alluyes,* approuve les conclusions du travail de M. Depoin sur *la Vierge ouvrante de Maubuisson*, publié dans le tome IV, la date attribuée à ce monument lui paraissant la vraie. Il pense que cette vierge, dite *la Royale*, devait tenir un sceptre plutôt qu'une fleur.

M. Georges Veyret signale des fouilles qui se font en ce moment à Cormeilles-en-Vexin pour la construction de la maison d'école, comme susceptibles d'amener quelque découverte instructive. « En 1588, dit-il, le seigneur de Cormeilles, Louis de la Fontaine, obtint l'autorisation de fortifier son village (Arch. de S.-et-O., fonds Saint-Cyr). J'ai retrouvé mention de l'une des tours de défense qu'il éleva près de l'église (Terrier de 1597, Arch. de S.-et-O.). Or, la maison que l'on démolit en ce moment portait dans les anciens titres le nom de *fort Louis*, ce qui me fait croire que ce fut la tour élevée pour défendre la porte de Pontoise. Son ex-propriétaire, M. Duthuin, se rappelle très bien encore ce nom de *fort Louis.* »

Sont admis comme membres titulaires, à l'unanimité :

M. Jossier, sous-préfet de l'arrondissement de Pontoise, présenté par MM. Aigoin et Salomé ;

M. Mareux, propriétaire. avenue de Paris, à l'Isle-Adam, présenté par MM. Grimot et Depoin.

Le Conseil fixe au dimanche 15 juillet l'Assemblée générale annuelle, et en règle l'ordre du jour.

M. de Gossellin fait hommage à la Société d'un crâne de femme, trouvé dans un cercueil de pierre dure, dans le cimetière mérovingien du Moncel (terrain Pascalini, à Auvers-sur-Oise). Ce crâne, parfaitement conservé, a été dégagé en présence de MM. de Gossellin et Depoin.

Le Conseil remercie M. de Gossellin.

M. Le Charpentier présente au Conseil une matrice de sceau, pièce des plus belles et certainement unique, dont il a fait l'acquisition moyennant 135 fr. à la vente Charvet. C'est le scel de la municipalité de Pontoise *ad causas ;* il est du commencement du XIVe siècle. Une description en sera jointe à la *Sigillographie pontoisienne* que prépare M. Léon Thomas.

M. le Président signale à la Société l'intérêt que présenteraient des fouilles dans le terrain du couvent des Bénédictines Anglaises (propriété Delaissement). Tout ce que l'Angleterre compte de sommités catholiques dans ses plus hautes familles a des parents ou des ancêtres inhumés dans les caveaux de cet ancien monastère. Il serait extrêmement intéressant de découvrir la trace de ces tombeaux.

M. Écorcheville se propose de communiquer des pièces d'archives sur la transmission du domaine de Maubuisson à divers propriétaires, depuis la vente effectuée par la Nation. Cette communication permettra de compléter une notice sur les destinées de l'abbaye depuis 1789, que M. Depoin se propose d'annexer, avec d'autres documents, à la 4e partie de l'*Histoire de Maubuisson*.

M. le Secrétaire continue la lecture du mémoire de M. Duchauffour sur les *Procès des Religieuses de l'Hôtel-Dieu*, au XVIIe siècle.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 15 Juillet 1883

Présidence de M. Seré-Depoin

Est admis comme membre titulaire :

M. Mallet, docteur en droit, avocat à Paris, présenté par MM. Léon Lefrançois et H. Le Charpentier.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Henri Stein, secrétaire de la Société historique et archéologique du Gatinais, proposant l'échange des publications de cette Société avec celles de la Société du Vexin.

Cette proposition est adoptée.

A ce sujet, le Secrétaire général fait observer que la Société historique du Gatinais, qui a son siège à Fontainebleau, tient des assemblées régionales dans le cours de chaque année, sur divers points importants de son domaine archéologique. Il y aurait là peut-être un exemple à suivre pour l'avenir : l'Isle-Adam, Gisors, etc., pourraient être le chef-lieu de réunions analogues pour les membres de la Société historique du Vexin.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 JUILLET 1883

Présidence de M. Seré-Depoin

Membres présents : MM. l'abbé Grimot, Thomas, Aigoin, Le Charpentier, de Boisbrunet, Tavet, de Gossellin, Depoin, administrateurs; MM. Eugène Rendu, Henri Stein, Pfahler-Millet, J. Lebas, H. Lebas, Galliet, Lamarre, Laurence, Charles, Guérin, Baron, Léger, Bellin, Delisle de la Chasserie et Vignier, sociétaires.

Excusés : MM. Agnès, Le Brun, Le Bastier de Théméricourt, administrateurs; de Beurnonville, Germain Lefèvre-Pontalis, et Hahn, sociétaires.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. le Président prononce une courte allocution où, après avoir résumé la situation de la Société, il constate, en examinant ses publications que, suivant un mot célèbre « ce sont toujours les mêmes qui se font tuer » ; les travaux des mêmes membres remplissent nos Mémoires depuis l'origine de la Société. Sans regretter, loin de là, que quelques chercheurs laborieux suffisent, en multipliant leurs efforts, à fournir des matériaux convenables et variés pour nos publications, M. le Président souhaiterait que beaucoup d'autres sociétaires entrassent dans la lice, et que chacun regardât comme un devoir de procurer à la Société non-seulement son concours pécuniaire et moral, mais son appoint de recherches et de documents. Tant de sujets peuvent attirer l'attention : la maison qu'on occupe, la rue qu'on habite, l'église de son village, les ruines d'un vieux manoir... Souvent les archives de famille permettent de reconstituer jusqu'au XVIe siècle l'historique d'une propriété ; on retrouve là des personnages intéressants, célèbres parfois. De Gisors à Gonesse, l'espace est vaste pour nous étendre. Le chef-lieu de la Société ne devrait pas seul absorber nos efforts. Si pour quelques-uns écrire un livre est un souci, si cet enfantement laborieux de la

pensée les effraie, ils peuvent apporter simplement des documents, sûrs que leur butin sera toujours recueilli avec intérêt.

M. l'Archiviste donne lecture d'un rapport sur les publications et objets divers reçus par la Société. Il exprime à M. Eug. Rendu tous les remercîments de la Société pour le don important qu'il a fait à nos archives. L'assemblée s'associe à ce témoignage de gratitude.

M. le Secrétaire général donne lecture du rapport suivant :

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Dans nos précédentes assemblées, le secrétaire général, que l'ordre du jour statutaire oblige à prendre la parole, se bornait à vous exposer dans un rapport verbal très sommaire, la satistique du recrutement et des publications de la Société. Pour déférer au désir exprimé cette année par notre président, cet exposé toujours rapide prendra toutefois désormais quelques développements exigés par l'extension de plus en plus grande de notre action et de nos travaux.

Quelques chiffres vous permettront de juger des progrès réalisés, quant au nombre de ses membres, par notre Société dans ces derniers temps :

FONDATEURS . .	30	Cotisations entières 22, soit, par an	220 fr.
		Demi-cotisations, 7	35 fr.
		Cotisation rachetée, 1	»
CORRESPONDANTS	8	Ne payant pas de cotisation.	
TITULAIRES . .	161	Cotisation triple, 1, soit par an. .	30 fr.
		Cotisations entières, 121	1210 fr.
		Demi-cotisations, 38	190 fr.
		Cotisation rachetée, 1	»
Effectif total. .	199	Ressources annuelles fixes . . .	1685 fr.

En comparant cette statistique à celle qui vous était présentée l'année dernière, vous constaterez que nos ressources annuelles ont augmenté sensiblement, ainsi que le chiffre de nos adhérents.

Cet accroissement de ressources a permis à la Société d'augmenter sa production littéraire, et de faire paraître dans le cours de cet exercice deux publications : le tome VI des Mémoires et le tome II des Documents que vous recevez aujourd'hui.

Le tome IV des Mémoires se compose de deux parties. La première est consacrée aux documents officiels : composition du bureau, liste des membres, extrait des procès-verbaux, catalogue de la bibliothèque, auxquels nous avons eu la bonne fortune de pouvoir annexer cette année le *Rapport de M. Bertrandy-Lacabane*,

archiviste de Seine-et-Oise, concluant à l'attribution du prix Comartin à la Société, en 1882.

La seconde partie du volume s'ouvre par une *Notice historique sur le prieuré de l'Isle-Adam*, où, mû par une pieuse pensée, M. l'abbé Grimot a recueilli les souvenirs échappés au désastre des temps, et les monuments qui subsistent encore de l'antique fondation d'Adam Ier, sire de l'Isle, faite en l'an 1017 de l'Incarnation de J.-C., et du culte de saint Godegrand, l'un des anciens patrons de cette contrée.

Une autre précieuse épave d'un glorieux passé, la *Vierge ouvrante* de Saint-Ouen-l'Aumône, est aussi l'objet d'une notice accompagnée d'une reproduction phototypique d'après la photographie. Dans cette curieuse image, M. J. Depoin a retrouvé la statue de « *Nostre-Dame la Royalle*, » si célèbre jadis dans l'abbaye de Maubuisson, objet de mutilations déplorables sous le gouvernement d'une abbesse janséniste, puis protégée, comme par miracle, pendant la tourmente révolutionnaire, et conservée aujourd'hui dans l'église de Saint-Ouen-l'Aumône avec un soin religieux.

M. Léon Thomas, relevant dans nos archives hospitalières les faits et gestes des *Prieures de l'Hôtel-Dieu de Pontoise* depuis saint Louis jusqu'à la fin du siècle dernier, nous a donné un avant-goût de l'extrême intérêt que présenterait une monographie complète du grand établissement charitable créé par le bon roi à qui notre ville fut redevable d'une si grande partie de sa prospérité.

Le *Château de Pontoise*, que Louis IX habita, et que ses descendants ingrats firent raser il y a plus d'un siècle, a laissé quelques vestiges; les ouvrages de défense qu'on y ajouta au temps des guerres de la Ligue ne sont pas entièrement détruits. M. de Boisbrunet a mis au jour, dans des fouilles récentes, une pierre gravée dont l'inscription gothique, difficile à restituer parfaitement, montre que cette pierre fut posée par un écuyer du gouverneur Charles d'Halincourt, sans doute en 1591. M. de Boisbrunet et M. Le Charpentier ont résumé à cette occasion des détails historiques et stratégiques peu connus sur la vieille forteresse qui fut si longtemps une des clefs de la Normandie.

Le *Journal de Jean de Saint-Denis*, prêtre pontoisien (1717-1734), et les *Notes d'Antoine Levallois*, curé de Saint-Maclou (1744-1779), publiés d'après des manuscrits inédits, par M. Louis de Backer et par M. Le Charpentier, nous transportent à une époque plus moderne et nous font assister à la vie domestique de nos grands-parents. Un mémorial privé est un peu une collection de faits divers : il faudrait, pour les bien mettre en relief, les replacer dans leur cadre ; tâche difficile, car les points d'interrogation abondent, et ce serait toute l'histoire intime d'une ville qu'il faudrait

refaire pour ne rien laisser d'obscur. Mais ce genre de documents, si on l'envisage même intrinsèquement, a toujours cet avantage de présenter, sous une forme franche, exempte de tout déguisement, des appréciations et des faits d'une grande importance pour la critique de l'histoire locale.

Telle est la composition, très variée, vous le voyez, du tome IV des Mémoires.

Le tome II des Documents est consacré à la description et à l'histoire *des Bâtiments, de l'Église et des Tombeaux de Maubuisson.* Le cloître de Notre-Dame-la-Royale disputa longtemps aux caveaux de Saint-Denis les faveurs posthumes de nos princes, et c'est un véritable défilé de morts illustres que le moyen-âge vit se succéder sous ses voûtes. L'histoire générale a donc, dans ce volume, une part plus large peut-être encore que l'histoire locale.

Voilà pour le passé. Parlons maintenant des publications à venir.

La Société continuera prochainement l'impression de la série documentaire (tomes III et IV de l'*Histoire de Maubuisson*). Afin de l'illustrer, elle a confié à l'habile artiste Ch. Fichot divers plans et vues de l'abbaye, et un crayon retrouvé dans un registre du fonds P. de la Forest, pour qu'il exécute, à l'aide de ces données, une restitution de ce monument.

L'impression du tome V des Mémoires est fort avancée, et nous avons espéré vous remettre deux volumes à la fois au jour de la séance générale. Mais il faut compter un peu avec les auteurs et beaucoup avec les imprimeurs. Vous ne perdrez rien à ce retard, puisqu'il aura permis à M. L. Thomas, de terminer les appendices de son œuvre magistrale, la *Bibliographie Pontoisienne.* Les démarches et les peines qu'ont coûté à notre vaillant confrère la recherche et la rédaction des onze ou douze cents fiches de ce catalogue de documents, je ne dirai pas seulement très rares, mais uniques, la plupart, ne peuvent se comparer qu'aux facilités et aux simplifications qu'un tel ouvrage doit apporter à la tâche des futurs historiens de Pontoise.

L'auteur se propose de compléter son livre par une étude bibliographique sur Taillepied, Louis Duval, Jean Deslyons, par des recherches sur l'imprimerie à Pontoise, etc.; des reproductions héliographiques du titre de quelques plaquettes rarissimes illustreront la « *Bibliographie pontoisienne* », dont le texte et les annexes formeront le tome V de nos publications.

Des matériaux nombreux sont déjà réunis pour servir à la composition du tome VI.

Il devra s'ouvrir par une partie officielle comprenant la composition du Conseil et la liste des membres au 1er janvier 1884, ainsi

que les procès-verbaux et les rapports des Commissions d'enquête rédigés jusqu'à cette date.

Dans la seconde partie nous espérons pouvoir publier un ouvrage archéologique d'une valeur exceptionnelle : la grande *Histoire de l'Isle-Adam*, à laquelle M. l'abbé Grimot met la dernière main, de curieux documents recueillis par notre regretté confrère Alfred Potiquet sur les *Compagnies d'Arquebusiers du Vexin*, nous mettront à même d'apprécier le rôle que cette institution militaire à ses débuts, plus joyeuse que guerrière sur sa fin, a joué dans la vie extérieure de nos ancêtres.

Un travail des plus complets de M. Thomas sur la *Numismatique et la Sigillographie pontoisiennes*, est appelé à éclairer définitivement tous les côtés obscurs de ce sujet si peu connu.

Quelques commentaires accompagneront la reproduction de deux pièces inédites, d'un genre bien différent, communiquées l'une par M. Léon Thomas, l'autre par M. Ch. Ecorcheville, qui en a fait don aux Archives de la Société. La première est un menu de banquet au XIVe siècle : il nous révèle les aptitudes gastronomiques des sept chevaliers qui vinrent accompagner le bailli de Senlis à Pontoise, pour le terme des assises, le premier jour de may 1379. — L'autre est une lettre adressée de Paris au citoyen Fontaine, le 5 prairial an III, dans laquelle Thomas, gendre du célèbre architecte, raconte à son « papa » les événements dramatiques du 1er prairial.

Des souvenirs de cette sombre époque se rencontrent encore dan les *Recherches biographiques sur Merville*, où M. Depoin a décrit l'origine et les destinées de la famille de l'auteur comique, collaborateur de Louis XVIII, et a fixé la date exacte de sa naissance (20 avril 1781).

Enfin, une étude sur les monuments de pierres amoncelées connus encore aujourd'hui sous le nom de *Mergers*, nous reporte dans le domaine de l'archéologie, et m'amène, en quittant la question des travaux écrits, à vous parler des fouilles opérées pour arriver à la découverte de monuments des âges primitifs de notre histoire.

Trois Commissions désignées par le Conseil ont reçu mandat de se transporter sur divers points de notre région pour surveiller ou organiser des explorations.

Près du château de la Chapelle, commune de Labbeville, M. Maurice de Beurnonville a découvert, sur un monticule couvert d'un bois de pins, les restes d'un monument mégalithique profané et effondré autrefois. Les bases et les compartiments de l'allée couverte ont pu être retrouvés, ainsi que le bouchon de pierre destiné à fermer l'orifice de la dalle liminaire. La Commission présidée par M. l'abbé Grimot a été unanime à solliciter des soins

éclairés de M. de Beurnonville la restitution de cette allée couverte, opération rendue très facile par la présence de dalles de rechange aux abords du monument.

Des fouilles opérées à Auvers-sur-Oise, quartier du Moncel, dans le terrain de M. Pascalini, ont appelé l'attention de la Société sur l'existence d'un cimetière mérovingien en cet endroit. Des cercueils de pierre, en plusieurs pièces pour la plupart, ont été mis à jour; malheureusement on n'a relevé dans les fouilles aucun objet saillant. M. de Gossellin a fait l'acquisition de deux fragments de couvercles ornés de croix et d'autres figures gravées au trait assez grossièrement. Notre confrère a eu la bonne fortune de joindre à sa collection une phalère en or, provenant d'un leude, ou chef mérovingien du VII[e] siècle, trouvée à une certaine distance de cet endroit, dans un quartier réservé sans doute à des sépultures plus illustres.

Plusieurs objets trouvés par M. Derreulx dans sa propriété de Saint-Martin, notamment un petit pot de forme peu commune dont il a fait don à la Société, nous avaient engagé à faire exécuter des fouilles dans le terrain, avec l'agrément du propriétaire. Les cercueils et les corps découverts n'ont présenté aucune particularité remarquable; ils semblent appartenir à l'époque monastique.

Tel est, Messieurs, le résumé de l'œuvre de la Société historique du Vexin pendant l'année qui vient de s'écouler. J'ai voulu vous entretenir seulement de faits accomplis, de travaux acquis à la science. Mais nos confrères ne s'endorment pas sur les modestes lauriers qu'ils ont pu cueillir dans les champs éternellement féconds de l'histoire. De nouveaux mémoires, dont les développements feront de plusieurs d'entre eux de véritables ouvrages, sont en préparation, et, à ce sujet, permettez-moi de vous soumettre une pensée.

Bien que nos publications officielles portent, à leur première page, une mention dégageant la responsabilité de la Société vis-à-vis des opinions exprimées par les auteurs des mémoires qu'elle édite, des scrupules fort excusables sont nés dans l'esprit de plusieurs d'entre nous, et leur ont fait désirer de publier à part, en dehors des travaux communs, celles de leurs productions où ils ajoutaient à l'exposé des faits historiques certaines appréciations personnelles pouvant fournir matière à polémique, dans quelque sens que ce soit.

Il y aurait, pourtant, un intérêt majeur pour la vitalité et la cohésion de notre Société à ce que cette séparation ne se fasse pas d'une manière absolue, et que nos confrères continuent à se rattacher à nous, même pour les publications rédigées indépendamment de la révision préalable du Comité de publication.

Pour conserver un lien nécessaire, ne pourrait-on pas, en dehors

des deux séries de publications déjà existantes — les Mémoires imprimés en totalité aux frais de la Société — les Documents, publiés de compte à demi avec les auteurs — créer une troisième série ouverte : la *Bibliothèque historique Vexinoise*, par exemple, où viendraient se ranger les publications éditées à leurs frais, et de la manière qu'il leur convient, par tous nos confrères? Voici quel pourrait être le mécanisme de cette combinaison nouvelle.

Un auteur fait imprimer son œuvre, à ses propres coûts et dépens, par l'imprimeur qui lui plaît, dans le format et avec les caractères qui lui conviennent; il fixe le prix de librairie du volume d'accord avec son éditeur.

L'ouvrage est soumis au Conseil. Si celui-ci le juge à propos, il souscrit pour un certain nombre d'exemplaires, qui lui sont cédés par l'auteur avec la remise minima de 33 o/o. La Société revêt ces exemplaires d'un timbre spécial, et les rétrocède à ses membres avec une remise de 15 à 20 o/o sur le prix fort; la différence est destinée à couvrir les frais de publicité et d'envoi.

Il y a donc avantage pour l'auteur du livre, à qui la Société assure un écoulement immédiat d'un certain nombre d'exemplaires, et pour les sociétaires qui bénéficient d'une partie de la remise commerciale.

La Société pourrait aussi recevoir, en simple dépôt, et sans aucun déboursé, des publications à qui elle servirait ainsi d'intermédiaire vis-à-vis de ses membres. Les avantages matériels accordés à ceux-ci sur le prix des volumes ne pourraient que contribuer à faire grossir le nombre de nos adhérents.

M. Aigoin, trésorier, fait connaître ainsi qu'il suit la situation financière.

MESSIEURS,

Le rapport que j'ai à vous faire chaque année, comme Trésorier de notre Société, ne fatiguera pas trop longtemps votre attention. Notre comptabilité, en effet, est simple, et notre situation satisfaisante.

Je vous présenterai d'abord les comptes de l'année 1882. Je vous ferai connaître ensuite notre situation à la date de ce jour.

§ 1er. — ANNÉE 1882

RECETTES	fr. c.
Solde en caisse au 31 décembre 1881 . . .	83 90
A REPORTER	83 90

Report		83 90
Premièrement. — Recettes proprement dites :		
1° Arrérages d'une rente 3 o/o de 17 fr. sur l'État	17	
2° Prix Comartin	925	
3° Vente de volumes	48	
4° Versement fait par M. de Gossellin, comme fondateur	100	
5° Droits d'entrée et cotisations perçus	1.560	
Total des recettes proprement dites	2.650	2.650 »»
Deuxièmement. — Virements de Fonds		
1° Prix de vente de 17 fr. de rente sur l'État (remplacés par une rente de 3 o/o amortissable)	454 20	
2° Somme retirée de chez M. Marié	500	
Total des virements	954 20	954 20
Total général de la recette		3.688 10

DÉPENSES

Premièrement. — Dépenses proprement dites :		
Frais d'administration		138 30
Deuxièmement. — Placements :		
1° Achat de 45 fr. de rente sur l'État, 3 o/o amortissable, ci	1.219 70	
2° Dépôt en compte courant chez M. Marié	2.100	
	3.319 70	3.319 70
Total général de la dépense		3,458 »»

RÉSULTAT

Les Recettes sont de	3.668 10
Les Dépenses de	3.458 »»
Le solde en caisse, au 31 décembre 1882, était de	230 10

Vous remarquerez que nos dépenses proprement dites ont été minimes en 1882 (138 fr. 30). Cela tient à ce qu'aucun mémoire d'imprimeur n'a été payé pendant cette année, et c'est là d'ordinaire notre seule dépense importante.

Deux mots maintenant sur la vente de la rente 3 o/o (non amortissable) de 17 francs. J'ai profité de l'occasion qui se présentait d'acheter une rente avec le montant du prix Comartin, pour faire ce qu'on appelle un arbitrage. Un être moral, comme notre Société, doit préférer les rentes amortissables qui, dans un temps plus ou moins long, peuvent procurer une augmentation de capital. J'ai donc fait acheter 45 fr. de rente 3 o/o amortissable avec la somme provenant tant du prix Comartin que de l'aliénation de la rente de 17 francs.

Pour compléter le compte rendu de l'année 1882, je vous dirai que notre actif se composait, au 31 décembre 1882, de la manière suivante :

1° Restant en caisse.	230 10
2° Avoir en compte courant chez M. Marié	2.248 15
3° 45 fr. de rente sur l'État, 3 °/o amortissable (prix d'achat)	1.219 70
4° Sommes dues par les Sociétaires (sauf les non-valeurs).	1.140 »»
Total de l'actif	4.837 95

Il me reste à vous faire connaître notre situation actuelle.

§ 2. — SITUATION AU 15 JUILLET 1883

Le solde, au 31 décembre 1882, était de.		230 10
Les recettes, depuis le 1er janvier, sont de		2.567 50
Total.		2.797 60
Les dépenses se sont élevées à	1.941 36	
Les virements de fonds (dépôt chez M. Marié) à	600 »»	
Total.	2.541 36	2.541 36
Le restant en caisse est aujourd'hui de . . .		256 24

Pour établir le chiffre de notre actif actuel, il faut ajouter à cette somme :

Notre crédit chez M. Marié	2.848 05
Notre rente sur l'État	1.219 70
Et les sommes à recouvvrer pour droit d'entrée et cotisations. Ces sommes seraient de 655 fr. sans les non-valeurs ; mais des décès, quelques démissions formelles, d'autres qu'il faut pressentir, doivent réduire un peu ce chiffre que je ne porte ici que pour mémoire. .	mémoire.
Ce qui nous fait un actif bien net de plus de. . .	4.323 99

Des applaudissements accueillent cet exposé, et les comptes présentés par M. Aigoin sont approuvés par l'assemblée générale.

L'assemblée procède, sur la présentation du Conseil, à la désignation d'associés correspondants.

Sont élus :

A l'unanimité, M. l'abbé Corblet, chanoine honoraire, à Verrailles, directeur de la *Revue de l'Art chrétien ;*

A la majorité, M. Chennevière, bibliothécaire à Fontainebleau.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement triennal du Conseil.

Les membres élus en 1880 sont MM. Marchand, Driou, Seré-Depoin, Potiquet et Le Bastier de Théméricourt.

En remplacement de M. Marchand, démissionnaire, et de M. Potiquet, décédé, le Conseil présente MM. Ch. de Boisbrunet et Ch. Ecorcheville.

Sont élus : MM. l'abbé Driou, Seré-Depoin, Le Bastier de Théméricourt, Écorcheville et de Boisbrunet.

L'assemblée, sur la proposition du Conseil, émet à l'unanimité, un vote favorable sur la question de savoir s'il convient de solliciter de l'autorité compétente la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique, et charge, en conséquence, le Conseil de faire les démarches nécessaires à cet effet.

M. Léon Thomas communique une note sur la famille de François d'Aguillanguy, grand-vicaire de Pontoise, le premier signataire du vœu de 1638. Il était d'Aix, en Provence. M. Thomas a trouvé un volume in-8°, imprimé à Avignon, par Marc Chave, et intitulé : *La Vie de la Révérende Marie-Agnès d'Aguillenqui, abbesse des Capucines de Marseille.* On y voit qu'elle est née en 1602 et morte le 18 juin 1672 et qu'elle avait un frère archidiacre de Rouen.

M. Henri Stein offre de communiquer à la Société des Documents qu'il a retrouvés aux Archives nationales sur le château de Gisors, et dans un catalogue de manuscrits à Troyes, sur un inventaire du Trésor de Maubuisson en 1456.

L'assemblée remercie M. Stein.

A propos du proverbe : *En revenant de Pontoise*, M. le Président exprime l'opinion qu'il se rattacherait plutôt à la Journée des Dupes, et qu'il y aurait lieu de l'orthographier : *comme* UN *revenant de Pontoise.*

L'assemblée écoute ensuite avec un vif intérêt les deux communications annoncées :

M. l'abbé Grimot donne lecture de la deuxième partie de son *Histoire de l'Isle-Adam*, du XIIe au XIVe siècle.

M. Seré-Depoin raconte l'histoire de l'origine des *Beaux Tireurs d'Osny.*

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 16 Juillet 1883

Présidence de M. l'abbé Grimot

M. l'abbé Grimot expose qu'en raison du renouvellement d'une partie du Conseil d'administration dans la séance d'hier, il a dû convoquer d'urgence le Conseil à l'effet de procéder à la réélection d'un président, en remplacement de M. Seré-Depoin, réélu administrateur.

Le Conseil procède à l'élection dans les formes ordinaires. M. Seré-Depoin est nommé président à l'unanimité.

M. Tavet communique au Conseil une inscription qu'il vient de relever sur une pierre funéraire qui sert aujourd'hui de bouche de regard pour la citerne de l'Hôtel-de-Ville. La figure centrale a été détruite et remplacée par la grille du regard, mais on peut lire à l'entour cette inscription en caractères romains :

Sous ceste pierre gist venerable et bon Pere
Frere Denis Le Roy, lequel sans vitupere
Regit et gouverna lorsqu'il estoit vivant
Le couvent de Ravo et aussy ce couvent.
Or, apres ses labeurs est venu sous la lame,
Vous qui passez par cy, priés Dieu pour son ame.

Dans un cartouche au dessous du médaillon détruit, se lit la date *1562* ou 1592 : le 3e chiffre est d'une lecture incertaine.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 17 Octobre 1883

Présidence de M. Seré-Depoin

Sont admis comme membres titulaires :

MM. l'abbé Roguenand, curé de Guiry, par Magny-en-Vexin, présenté par MM. de Létourville et J. Depoin ;

Jules Le Beaux-Bréchot, à St-Leu-Taverny, rue des Avollées, 2, présenté par MM. Le Charpentier et l'abbé Poulain ;

Le T. H. F. Romaric, directeur des Frères, à Pontoise, présenté par MM. Depoin et Seré-Depoin.

Le secrétaire donne lecture de lettres de remercîment de MM. l'abbé Corblet, Chennevière et le comte de Marsy. Le Conseil approuve l'envoi fait à M. l'abbé Corblet du tome Ier des Documents, en reconnaissance du don de nombreux ouvrages qu'il a offert à la Société.

M. l'abbé Grimot offre à la Société deux pierres funéraires du XIIIe siècle, représentant l'une un moine, et l'autre un jeune clerc. Elles ont été trouvées à Beaumont-sur-Oise. Le Conseil remercie M. l'abbé Grimot.

M. Le Charpentier, archiviste, donne lecture du catalogue des hommages faits à la Société depuis la dernière réunion.

M. Aigoin, trésorier, fait connaître la situation financière de la Société ; elle a 2,770 fr. 65 c. déposés chez M. Marié ; les recouvrements de 1883 qui restent à faire s'élèvent à 375 francs, mais sur cet état figurent des sommes irrecouvrables, les débiteurs étant ou décédés (M. le général de Valdan et M. Alphonse Durand), démissionnaires formellement, ou susceptibles d'être rayés comme n'ayant répondu à aucune des communications réitérées du trésorier.

Le Conseil prononce la radiation de :

MM. l'abbé Loisel ;
l'abbé Marchand ;
Charles Gosselin ;
le comte René d'Abzac.

M. le Trésorier est invité à prier ces divers membres de lui restituer leur carte d'admission et les publications afférant aux exercices non libérés.

Il est remis à statuer sur la décision à prendre au sujet de deux autres membres, jusqu'à plus ample informé.

Le Conseil décide de proposer comme associé-correspondant à l'assemblée générale :

M. Léon Gautier, professeur à l'Ecole des Chartes, déjà membre titulaire.

Le tome V des Mémoires, contenant la *Bibliographie Pontoisienne* par M. Thomas, est distribué aux membres présents. Des félicitations unanimes sont adressées à l'auteur par M. le Président et par toute l'assemblée.

M. Depoin propose, au nom du Comité de publication :

1° De fixer à 6 fr. le prix fort et à 4 fr. le prix net (pour l'auteur et pour les libraires) du tirage à part de la Bibliographie de M. Thomas ;

2° D'offrir à l'auteur, au nom de la Société, dix exemplaires interfoliés ;

3° De composer le tome VI des Mémoires de la manière suivante :

A — Statuts et règlements. — Composition du Conseil. — Liste des Membres au 1er janvier 1884. — Procès-verbaux de 1882 et 1883. — Rapports de Commissions. — Catalogue de la Bibliothèque.

B — *Les Noces d'or de M. l'abbé Grimot*, avec planches représentant l'église et le presbytère de l'Isle-Adam. — Les *Arquebusiers du Vexin*, par M. Potiquet. — *Numismatique et Sigillographie Pontoisiennes*, par M. Thomas, avec nombreuses reproductions de médailles, méreaux, sceaux, etc.

M. l'abbé Grimot remercie la Société de la sympathie qu'elle lui a si vivement témoignée à l'occasion de son cinquantenaire; il promet d'envoyer des documents complémentaires pour l'historique de ses Noces d'Or : une description détaillée des ornements qui lui ont été offerts et une circulaire du cardinal archevêque de Tours.

Sur la proposition de M. de Gossellin, il est décidé que le Comité dressera, sous sa responsabilité, la liste des publications des sociétaires qui pourront être annoncées en même temps que celles de la Société, sur la couverture des publications. Il est bien entendu que la Société ne peut avoir à verser à l'avance aucune somme pour les publications dont on lui confierait le dépôt.

Au sujet de la Sigillographie, M. Le Charpentier dit qu'il a chargé M. Ch. Fichot de dessiner le sceau municipal *ad causas* de la ville de Pontoise au XIIIe siècle et le petit méreau de Notre-Dame, dont il a parlé dans une précédente séance.

Sur la demande de M. le Président, le Conseil délègue au secrétaire général les pouvoirs nécessaires pour poursuivre la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique.

A la suite d'un exposé fait par M. Depoin, au sujet des fouilles si remarquables exécutées à Sanxay, département de la Vienne, par le R.-P. de la Croix, et, après une discussion approfondie, le Conseil, estimant qu'il est du devoir de tous les archéologues français de s'unir pour ne pas permettre que ces précieuses découvertes disparaissent, émet le vœu suivant :

« La Société Historique du Vexin, convaincue de l'intérêt capital pour l'histoire et l'archéologie, que présentent les monuments de Sanxay, prie instamment M. le ministre des Beaux-Arts de prendre les mesures nécessaires pour que ces richesses nationales soient sauvegardées de la destruction qui les menace. »

Ce vœu sera transmis par les soins du secrétaire général aux présidents et secrétaires de toutes les Sociétés historiques et archéologiques de France, avec une circulaire les sollicitant d'appuyer cette requête de l'autorité qui s'attache à leur situation.

M. Agnès signale au Conseil une statue du XVIIIe siècle, provenant d'un monument funéraire de l'abbaye de Saint-Martin, et

dont le propriétaire, notre confrère M. Salles, serait disposé à faire don à la Société. Cette statue représente la Religion debout, couverte de voiles de deuil, et tenant dans ses bras un médaillon représentant le buste d'un prêtre. Ce monument, bien que non déterminé, mérite d'être conservé.

Le Conseil remercie M. Salles et décide que la statue sera transportée provisoirement au domicile du Secrétaire général.

M. Thomas présente au Conseil plusieurs parchemins originaux relatifs à l'histoire de Pontoise pendant la guerre de Cent-Ans, et dont il veut bien autoriser la transcription au procès-verbal.

I

Les generaulx conseillers sur les aides de la guerre et Pierre Barraut (1) grenetier du grenier à sel establi à Pontoise, salut. — Comme de n^re commendem^t et ordonnance vous aiez aporté a Paris pardevers Francois Chantepuie, Receveur general, sur ledit fait la somme de deux cens franz d'or, si comme par descharge du dit François donnée le XXVIIIe *jour de ce p^nt mois de Juing peut aparoir, ouquel voiage vous aiez vacqué et vacquerez vous et un varlet a deux chevaux venant demourant et retournant par lespace de trois jours. Nous vous mandons que pour les fraiz et despens de vous et de v^re dit varlet et chevaux vous prenez et retenez par devers vous des deniers de v^re recepte la somme de vint soulz tournois pour chascun des dis trois jours, qui font en somme soixante soulz tourn^s, laquelle somme nous vous avons tauxée et tauxons oultre et pardessus voz gaiges ordinaires, par ces presentes par lesquelles raportant y celle somme sera alloée en voz comptes et rabatue de v^re recepte sanz contredit. Donné à Paris le dern^r jour de juing, l'an mil* CCCLXXVIII.

(Sceau brisé).

II

Les generaulx conseillers sur le fait des aides ordonnés pour la guerre Aus grenetier et controleur du grenier à sel establi à Pontoise, salut. Nous vous mandons que sur la rente de sel que Messire Raoul de Gaucourt, ch^ler et chambellan du Roy n^re s^re a

(1) Pierre Barraut était encore grenetier de Pontoise le 8 mai 1380, suivant une autre pièce de la même collection de M. Léon Thomas, portant ordre par les généraux des aides de payer le reliquat de 312 francs d'or dus à messire Enguerrand Dandin, chevalier.

acoustumé avoir et prendre sur les uaisseaux chargez de sel passans au port de Pontoise, vous lui baillez et delivrez quatre sextiers de son dit sel sans gabeller pour la despence et gouvernement de ses hostelz. Et par rapportant ces presentes et recongnoissance sur ce dudit Messire Raoul, vous, grenetier dessusdit, demourrez deschargé du droit de gabelle des dis III *sext. de sel par ceulx à qui il appartiendra. Donné à Paris soulz nos signez le* XIIe *jour de novembre, l'an mil quatre cens et ung.*

(Trois sceaux brisés).

III

Les tresoriers generaulz de toutes les finances du Roy nostre sire en France et Normandie à Pierre Baille, receveur général desd. finances. Accomplissez le contenu ès lettres royales ausquelles ces présentes sont attachées soubz l'un de noz signetz, en faisant compte et paiement des deniers de v^re^ *recepte à Henry Standyssh, escuier, naguères cappitaine de Pontoise, des gaiges et regards de* XXXIII *lances à cheval et* LXX *archers de sa retenue, par lui derrenierement amenée d'Angleterre pour huit jours, commançans le second jour de janvier derrenierement passé inclus, entretenuz oultre* XXX *lances à cheval,* XXX *a pié et* IX^XX^ *archers à la sauvegarde d'icellui lieu de Pontoise, depuis leur service et paiement à eulx fait aud. pays d'Angleterre, finiz par lesd.* VIII *jours, selon leurs monstres fetes led. second jour de janvier, tout ainsi pour les causes et par la forme et manière que le Roy* n^re^ *dit* s^r^ *le veult et mande par sesd. lettres. Donné à Rouen soubz nos signetz le tiers jour de fevrier, l'an mil* CCCC *trente-sept.*

DUFFOUR.

(Sceau représentant un porc-épic.) (Avec paraphe).

IV

Nous, Thomas, sire de Scalles, cappitaine de Vire, confessons avoir eu et receu de Pierre Baille, receveur general de Normandie, par la main de Guillaume Brounyng, tresorier des guerres de Monsr *le duc de York, lieutenant general et gouverneur de France et* Nor^die^ *la somme de neuf vings six livres dix deniers* tourn^s^. *En prest et paiement des gaiges et regards de* XIIII *lances et de* XXXIII *archers de* n^re^ *retenue de Vire, ordonnez servir soubz* mond^t^ S^gr^ *le duc et ceulx joindre à son armee par lui admenee d'Angleterre au*

reboutement des ennemis et adversaires du roy nre sr, estant a siege devant Pontoise. Pour le service desd. gens en lad. armee de quinze jours, commençans le jour dier, que monstres en furent fetes par devant les commis à ce. De laquelle somme de CXXX VI *l.* X *d. ts. nous sommes content et bien paié et en quittons le Roy nre d. sgr, ledt receveur general et tous autres. En tesmoing de ce, nous avons scellé ces presentes de nre scel le* XIXe *jour de juillet, l'an mil* CCCC *quarante et ung.*

V

Je Jehan le Teillier, argentier et receveur de la ville de Pontoise, confesse avoir eu et receu de noble homme Jehan de Saimur, grenetier dud. Pontoise, la somme de quatre vins livres quinze solz tourn. sur ce qu'il peut devoir à cause des trois solz parisis que le Roy nre sr a ordonné estre prins et leve sur chun minot de sel vendu gabelle en lad. ville de Pontoise, pour les deniers estre tournez, convertis et employez es fortifficacions et emparements de lade ville pour l'année finissant le derrenier jour de septembre derrenierement passée. De laquelle somme de IIIIXX *l.* XV *s. t. me tiens pour qtent et en quite led. grenetier et tous autres. Tesmong mon sceau manuel cy mis le* XVIe *jour d'octobre mil* CCCC *soixante huit.*

M. Depoin met sous les yeux du Conseil un gobelet d'argent qui a été décerné comme prix de tir, à Cernay, au nom de M. de Blair, le jour de Saint Louis 1762. Il présente aussi un creuset d'apothicaire, en terre réfractaire, trouvé dans la propriété de M. Derreulx, à Saint-Martin, et offert par lui à la Société.

Le Conseil remercie M. Derreulx, et lui offre, en remercîment, un exemplaire du tome Ier des Mémoires.

M. Depoin rend compte des recherches qu'il a commencées, avec le gracieux concours de notre collègue, M. le comte de Ségur-Lamoignon, dans les archives de Méry-sur-Oise. Il y a notamment une liasse très curieuse sur la déconfiture d'un maître des comptes, Robert des Roches, seigneur de Mériel au XVe siècle.

Le Conseil, eu égard à l'intérêt qu'offrent ces archives, engage M. le comte de Ségur-Lamoignon et M. Depoin à en continuer le dépouillement et à communiquer le résultat de leurs découvertes à la Compagnie.

M. Tavet communique au Conseil une inscription relevée sur une plaque de plomb de 0m 55 de long sur 0m 33 de large et 0m 003 d'épaisseur, trouvée à Pontoise.

DEO A(DS)TANTE
HOC ÆDIFICIUM A FUNDAMENTIS
EXCITAVERE
PETRUS PIHAN DE LAFOREST
PATRON. IN PARLAM. ET SUBDELEGAT
PONTISARENSIS
ET
MAR. ARM. LUD. REGNARD. DE MORINVAL
CONJUGES AMANTISSIMI
PETRO FONTAINE, ARCHITECTO
PETRO DELAHAYE, FABRO LAPID.
DIE 25 AVRIL 1750.

M. de Gossellin annonce au Conseil qu'il a découvert, dans les terrains de M. Pascalini, à Auvers-sur-Oise, quartier du Moncel, une dizaine de tombes intactes et encore hermétiquement fermées, contenant divers ornements, agrafes, bagues, boucles d'oreilles, etc. de l'époque mérovingienne, au dire de M. Chabouillet, du Cabinet des Médailles.

M. l'abbé Driou et M. Lechalard, président du conseil de fabrique à Saint-Maclou, offrent à la Société les méreaux de l'ancienne rosace de cette église, que l'on reconstruit en ce moment et qui sont déposés à la Mairie.

Le Conseil remercie MM. Driou et Lechalard.

M. Lechalard consulte l'assemblée sur la forme à donner aux armoiries de la Ville qui seront placées au centre de la nouvelle rosace.

Le Conseil pense que le type à adopter doit être celui en usage au moment de la construction de la rosace primitive, à la fin du XIVe siècle.



II

Note sur la Visite à Conflans-Sainte-Honorine

Le Lundi 11 septembre 1882,

MM. Agnès, H. Le Charpentier, J. Depoin et Tavet, membres du Bureau, et M. Lechalard, membre de la Société, se sont rendus à Conflans-Sainte-Honorine, sur l'invitation de M. Besnus, notaire à Conflans, pour y examiner l'endroit où avait été découvert une sépulture qui pouvait être gauloise. M. Besnus attendait à la gare et voulut bien nous servir de guide.

Malheureusement, avant notre visite, la sépulture avait été fouillée et détruite dans toute la partie où on pouvait le faire. Nous faisons des vœux pour que ces fouilles soient reprises par M. le docteur Jules Simon, propriétaire du terrain qui borde le boulevard dans lequel on avait trouvé le commencement de ce cimetière.

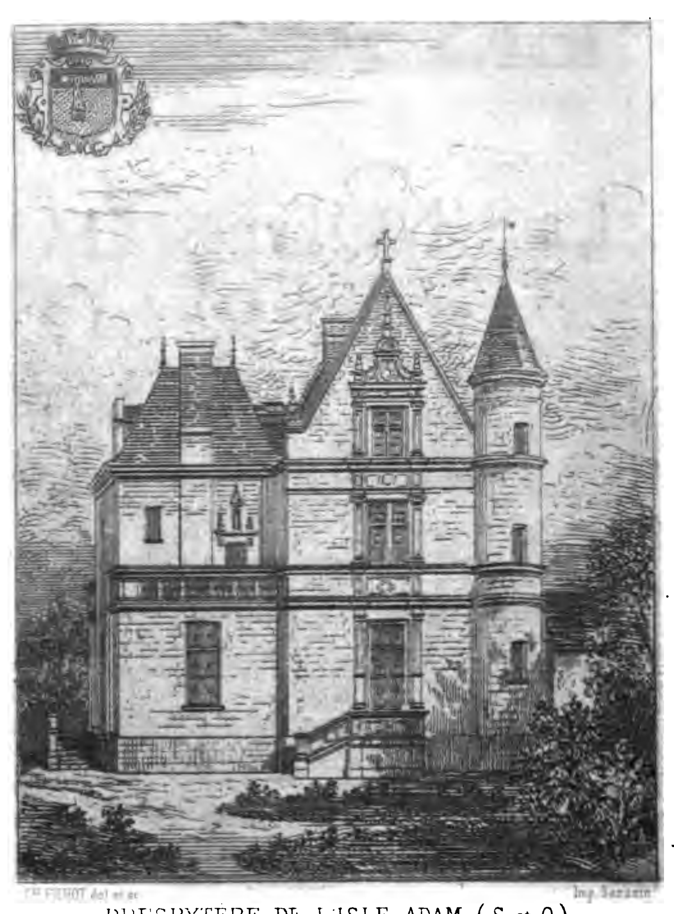
Après, grâce à l'extrême obligeance de Mme Troussel, propriétaire du Château, nous avons pu visiter cette intéressante habitation dans tous ses détails, salon, petit salon, escalier, chambre à coucher, etc.

En passant nous avons examiné tant à l'intérieur qu'à l'extérieur l'énigmatique tour de Conflans.

Enfin le beau-père de M. Gévelot, M. le baron Boulard, nous a gracieusement autorisés, en l'absence de son gendre, à descendre dans la crypte du XIIIe siècle, si remarquable et si peu connue, qui existe sous la terrasse qui domine le cours de la Seine. Autrefois une chapelle surmontait cette crypte, elle est rasée depuis longtemps. Dans cette crypte, M. Gévelot a donné asile au soubassement du tombeau des Montmorency que l'église de Conflans avait jeté dehors, comme trop encombrant, après l'avoir mutilé.

C. TAVET.





PRESBYTÈRE DE L'ISLE ADAM (S et O)

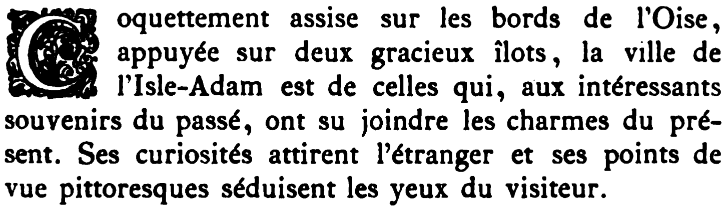


LES NOCES D'OR

DE

M. L'ABBÉ GRIMOT

CURE DE L'ISLE-ADAM



Coquettement assise sur les bords de l'Oise, appuyée sur deux gracieux îlots, la ville de l'Isle-Adam est de celles qui, aux intéressants souvenirs du passé, ont su joindre les charmes du présent. Ses curiosités attirent l'étranger et ses points de vue pittoresques séduisent les yeux du visiteur.

Les dernières années du second Empire ont été, pour l'Isle-Adam, l'époque d'une sorte de renaissance : son église, restaurée et enrichie au dedans par un mobilier en harmonie parfaite avec le style de l'édifice, s'est augmentée depuis d'une vaste chapelle et de deux sacristies, dont l'ensemble complète ce beau monument.

L'église est devenue le centre d'un groupe de constructions nouvelles, conçues avec goût, d'après des types

d'architecture contemporains de cette élégante période qui a caractérisé la fin du XVIe siècle.

A gauche, en effet, se trouve l'Hôtel-de-Ville, avec ses croisées à meneaux Henri II, ses vastes salles et son campanile, tandis qu'à droite, dans les jardins de l'église, où se dressent des bustes et des bas-reliefs antiques, s'élève un presbytère à tourelle et à double perron.

L'intérieur de ce petit manoir répond à son aspect extérieur : des fresques décorent ses salles à poutrelles apparentes; partout des vitraux imaginés par un artiste doublé d'un érudit symbolisent, par des emblêmes et des légendes, la destination du lieu où on les voit. Ici, par exemple, dans le cabinet de travail, le bibliophile se plaît à retrouver la marque et la devise des typographes les plus fameux du XVIe siècle; là, dans le réfectoire, une série d'adages latins résume très heureusement ce qu'on pourrait appeler le code de la table chez nos pères.

Sans vouloir entrer dans la description des richesses d'art et d'archéologie que renferme cet « hostel » presbytéral, — tapisseries, émaux, bronzes anciens, ivoires, tableaux, miniatures, statuettes du moyen âge, évangéliaires, ouvrages précieux, dessins originaux, céramique, orfévrerie, armes antiques, meubles sculptés, etc., etc., — nous en résumerons l'ensemble d'un mot en disant que la renommée l'a proclamé un « second musée de Cluny. »

L'hôte de cette artistique résidence, le possesseur de cette riche collection, n'est pas seulement un amateur distingué, un curieux et un connaisseur émérite, c'est aussi un prêtre éminent qui par ses vertus, son aménité, son esprit droit et conciliant, la dignité de sa vie, s'est acquis le respect et l'affection de tous. La paroisse de l'Isle-Adam, qu'il dirige depuis trente-cinq ans, a trouvé en lui un historien disert en même temps qu'un pasteur dévoué.

M. l'abbé Jean-Baptiste Grimot, chanoine honoraire

de Versailles et de Verdun, ordonné prêtre en 1833, célébrait, le 26 juillet dernier, les noces d'or de son sacerdoce [1].

Tout l'Isle-Adam était en fête. Aux nombreux paroissiens qui allaient se presser autour de leur Curé, de nombreux amis du dehors avaient voulu se joindre, répondant ainsi à l'appel des organisateurs de la fête, M. Petit, président du Conseil de fabrique, et M. l'abbé Daumet, vicaire de l'Isle-Adam.

Monseigneur Goux, évêque de Versailles, par une insigne faveur, avait tenu à venir lui-même assister et présider à cette solennité.

Dès neuf heures du matin, une assistance nombreuse avait envahi l'église, élégamment décorée de fleurs et de guirlandes et pavoisée d'oriflammes et de bannières emblématiques. A gauche du chœur, un dais somptueux était préparé pour Sa Grandeur; des cartouches, suspendus aux piliers, reproduisaient les armes de l'Évêque et celles du Souverain-Pontife.

Enfin, le maître autel attirait tous les regards, non-seulement par son ornementation générale, mais surtout par son *antependium*.

C'était en effet une magnifique tapisserie du xv[e] siècle, d'une richesse et d'une fraîcheur extrêmes, représentant l'ensevelissement du Sauveur. Cette œuvre merveilleuse, un des joyaux détachés dans cette circonstance exceptionnelle de la collection de M. le Curé, est de l'auteur des célèbres tapisseries de la cathédrale de Sens [2].

A dix heures et demie, Monseigneur l'Évêque faisait son entrée dans l'Église, accompagné de son frère, M. l'abbé Goux, chanoine honoraire, de M. l'abbé Panier, curé-doyen de Beaumont, et précédé par un nombreux cortège d'ecclésiastiques. L'eau bénite lui était offerte par

(1) M. l'abbé Grimot, né le 21 janvier 1810, a été installé curé de l'Isle-Adam le 20 mai 1848.

(2) Voir plus loin la *Notice sur les ornements sacrés* qui font partie de la collection de M. le Curé de l'Isle-Adam.

M. le Curé de l'Isle-Adam, qui bientôt montait à l'autel, assisté de son neveu, M. l'abbé Le Chenetier, et de M. l'abbé Séjournant, curé d'Auvers-sur-Oise.

L'officiant et ses ministres s'étaient revêtus d'ornements sacrés offerts en présent à M. le Curé par ses bons paroissiens et ses nombreux amis : un rochet en dentelle, une chasuble et deux tuniques; ces œuvres d'art se font remarquer par de splendides broderies à figures du commencement du XVI[e] siècle.

L'église, malgré ses vastes dimensions, était trop petite pour contenir l'assistance, dans laquelle on remarquait M. Delamarre, professeur à l'Institut Catholique de Paris; M. Eugène Rendu, ancien député, inspecteur général honoraire de l'enseignement; M. Paul Béjot; M. Thoureau, ancien maire de l'Isle-Adam; M. Monthiers, M. de Beurnonville, M. de Gossellin, etc.; des délégués du Conseil de la Société Historique du Vexin étaient venus prendre part à cette fête et apporter à leur bien-aimé vice-président un témoignage de leur reconnaissante sympathie.

La grand'messe commença au milieu de l'émotion générale. Elle fut célébrée avec toute la pompe que l'Église catholique sait déployer dans ses majestueuses cérémonies. Plusieurs motets furent exécutés par la Maîtrise de Sainte-Clotilde, qui avait envoyé ses meilleures voix.

L'orgue était tenu magistralement par M. Franck, professeur au Conservatoire.

Après l'Évangile, un enfant de l'Isle-Adam, élève de M. l'abbé Grimot, le R. P. Marie-Alain David, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, accouru de la terre d'exil pour prendre part à cette réunion de famille [1], est monté

(1) Le R. P. David a fait presque toutes ses études dans nos séminaires diocésains. Il n'y a que quelques années qu'il a quitté le diocèse pour entrer dans l'ordre des Frères-Prêcheurs. A la suite des expulsions, il s'était réfugié en Suisse, dans le Valais, avec une partie de ses Frères. Mais le Conseil fédéral, si tolérant pour les incendiaires de la Commune, vient d'enjoindre à ces religieux inoffensifs d'avoir à quitter le terri-

en chaire et a développé ce thème tiré du prophète Jérémie :

« *Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur.* »

En faisant l'éloge du sacerdoce chrétien, le R. P. David n'a pas eu de peine à montrer, par de délicates allusions, le type du bon pasteur réalisé dans le prêtre vénéré à qui son ministère a mérité l'estime et la gratitude universelles.

La cérémonie allait se terminer lorsque Monseigneur l'Évêque s'est levé et, s'adressant au peuple, s'est exprimé en ces termes :

Mes bien chers Frères,

Parmi les fonctions que la liturgie sacrée réserve avec un soin plus jaloux et plus spécial à l'évêque, se trouve celle de bénir. C'est aussi une des plus douces et des plus attachantes que nous ayons jamais à remplir. Voilà pourquoi, après avoir donné toutes les bénédictions prescrites pendant tout le cours de cette messe, à laquelle nous venons d'assister, à ce moment où le saint sacrifice touche à sa fin, c'est encore à moi que revient l'honneur de vous bénir. Laissez-moi, mes bien chers frères, vous avouer un sentiment de mon cœur : c'est presque à regret que je vais le faire en ce moment, car vous aimeriez tous à vous incliner sous la main de votre pasteur, et moi-même je recevrais volontiers la bénédiction de ce vétéran du sacerdoce, que j'honore et que j'aime entre tous. Cependant, puisque c'est un privilège consacré par les règles de l'Église, et que je ne puis pas m'y soustraire, je vais donc vous bénir !

Bénir ! ce mot renferme un sens multiple ! C'est faire passer un objet inanimé du domaine des choses communes dans celui des choses réservées à Dieu ! c'est appeler la protection du ciel sur une entreprise ou sur une tête ! c'est aussi, et surtout à cette heure, rendre grâces à Dieu ! Oui, en ce moment, avant de prononcer les

toire helvétique, et c'est maintenant vers la Hollande que la pauvre tribu monastique va tourner ses pas, espérant y trouver un plus favorable accueil. (*Semaine religieuse* de Versailles, du 5 août 1883.)

paroles sacrées, il me semble que d'abord je dois remercier Dieu au nom du prêtre qui en a reçu tant de bienfaits pendant les cinquante années de son sacerdoce ; car, n'est-il pas vrai, quelle longue et admirable série de grâces dans la communion quotidienne du prêtre, dans ses rapports journaliers d'un demi-siècle avec le Dieu dont il est le représentant ! Aussi, comme tout à l'heure nous allons, de concert avec lui, chanter joyeusement le *Te Deum !*

Je remercierai Dieu au nom de cette famille honorable qui se presse ici, se réjouit dans la personne d'un des siens et voit se renouveler dans ce jour du jubilé sacerdotal toutes les promesses, toutes les espérances et tous les bonheurs des premiers moments qui ont suivi l'ordination.

Je bénirai Dieu au nom de cette paroisse, qui, possédant un pasteur selon le cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, a reçu une source de grâces abondantes. Il y a trente-cinq ans, cette Église n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui ; ces murs étaient bien nus, ce temple n'avait pas ses plus beaux ornements ; on ne voyait pas encore entre ses murailles ces belles pages d'histoire locale, ces riches verrières qui sont dues autant à la générosité qu'à l'inspiration artistique de celui qui a su les créer. Je vais donc bénir Dieu pour le bien qui s'est fait et pour celui qu'on peut espérer encore ; je vais le bénir au nom de ce diocèse, dont M. le Curé de l'Isle-Adam est un des prêtres les plus estimés et les plus utiles, lui qui dans des circonstances difficiles a rendu, par son habileté et son désintéressement, des services dont le diocèse de Versailles profite encore et dont je suis bien aise de pouvoir remercier publiquement l'auteur.

Je bénirai Dieu encore au nom de ces prêtres amis qui se pressent autour de votre pasteur, au nom de ceux à qui il a procuré le bienfait du sacerdoce, et je le prierai, de concert avec vous tous, de le conserver longtemps à votre affection. C'est la meilleure bénédiction que je puisse vous souhaiter, puisque les grâces spirituelles viennent surtout par les mains du prêtre ! Puissiez-vous, paroissiens de l'Isle-Adam, garder longtemps parmi vous le pasteur que Dieu vous a donné dans sa bonté ! Je désire que nous le conservions longtemps pour l'honneur de ce diocèse et que longtemps encore nous jouissions de ses lumières, de son concours et de ses exemples !

Voilà ce que tous ensemble nous allons demander à Dieu. A la bénédiction que je vais vous donner va se joindre une bénédiction plus haute encore, celle du Pasteur des pasteurs ! Notre saint Père le Pape, sachant quelle fête se célèbre ici en ce jour, a envoyé du Vatican sa bénédiction, précieuse entre toutes, au vénérable Curé, à sa famille, à ses paroissiens. Courbez-vous donc tous, mes bien

chers frères. C'est la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ, c'est celle du Tout-Puissant qui va descendre sur vos têtes, et j'espère qu'elle restera longtemps sur le pasteur et sur le troupeau.

Après la messe, le cortège des prêtres et des fidèles a reconduit processionnellement Monseigneur et M. le Curé au Presbytère. En arrivant sur le perron, Monseigneur s'est arrêté et a invité M. le Curé à donner lui-même la bénédiction pastorale à son troupeau agenouillé.

Une réception, puis un banquet où sont venus s'asseoir environ cinquante parents, confrères et amis, ont eu lieu au Presbytère.

Monseigneur présidait le repas, ayant à sa droite M. l'abbé Grimot et M. l'abbé Driou, archiprêtre de Pontoise, vicaire général d'Aix; à sa gauche, M. l'abbé Panier, curé-doyen de Beaumont, vicaire général de Verdun, et le R. P. Leroy, des Frères-Prêcheurs.

Au dessert, Monseigneur a porté en ces termes la santé de M. l'abbé Grimot :

Messieurs,

Je suis sûr que je ferai plaisir à tout le monde en proposant le premier de boire à la santé de M. le Curé de l'Isle-Adam. Parmi vous, les uns pourront boire à la santé du parent qui les honore, de l'ami avec lequel ils ont traversé de bien longues années de mérite et de travail; d'autres pourront boire à la santé du prêtre distingué et savant qui a fait honneur au clergé de Versailles dans les délégations scolaires et les Sociétés savantes du département (1).

« Pour moi je me réserve de porter la santé de celui qui est le bon pasteur, qui a fait un très grand bien à la paroisse de l'Isle-Adam, qui continue à en faire encore; et du premier chanoine que

(1) M. l'abbé Grimot, officier de l'instruction publique, correspondant du Ministère pour les travaux historiques depuis 1858, a présidé pendant de longues années la délégation scolaire du canton de l'Isle-Adam. Il a été l'un des fondateurs de la Société historique du Vexin, où il occupe, depuis la constitution de la Société, en 1877, les fonctions de premier vice-président.

La Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise (section départementale de la Commission de l'Inventaire des Richesses d'Art de la France) l'a promu aux mêmes fonctions.

j'ai nommé dans ce diocèse, sans avoir eu un moment de repentir d'avoir ainsi commencé la série de mes nominations. » *(Applaudissements prolongés.)*

M. l'abbé Grimot a remercié Monseigneur en quelques paroles émues, des marques de haute estime et de vive sympathie que Sa Grandeur lui renouvelait avec tant d'éclat, et il a demandé la permission de boire à sa santé.

— « Si elle est unie avec la vôtre, a répondu Monseigneur, je crois que certainement elle sera sympathique à tout le monde. »

Monseigneur ayant déclaré ensuite que « tout n'était pas dit, » et que la « carrière était ouverte, » plusieurs des assistants ont pris tour à tour la parole; M. le docteur Vanier et M. Robert ont successivement, au nom de la famille, exprimé à Monseigneur leurs sentiments de gratitude.

M. l'abbé Le Chenetier, se joignant à ses parents, s'est inspiré avec bonheur de quelques-unes des devises qui figurent sur les vitraux du réfectoire, notamment de celle qui symbolise le mieux les liens qui doivent unir ceux qui s'assemblent autour de la table de l'hospitalité: *Cor unum et anima una.*

« Nous voudrions pouvoir, Monseigneur, a-t-il ajouté, vous exprimer ce vœu également inscrit sur nos verrières : *Mane nobiscum!* — Votre zèle apostolique vous appelle ailleurs; mais notre droit, notre bonheur, sera de conserver le souvenir de la faveur que vous nous avez accordée, et que nous lèguerons à nos arrière-neveux comme une noblesse qui ne pourra jamais s'effacer, parce qu'elle est fondée sur le droit imprescriptible du cœur reconnaissant. » *(Vifs applaudissements.)*

M. Henri Le Charpentier, archiviste de la Société historique du Vexin, a rappelé en quelques mots les services que M. le curé de l'Isle-Adam a rendus à l'histoire du pays; puis, sur les instances de tous, M. l'abbé Driou, curé archiprêtre de Saint-Maclou de Pontoise, dont les

paroissiens ont célébré avec tant de solennité les Noces d'Or en 1880[1], a pris la parole en ces termes :

« MONSEIGNEUR,

« Je vous demande la permission de dire aussi quelques mots dans la circonstance présente. Il y a cinquante-cinq ans que nous nous connaissons M. le curé de l'Isle-Adam et moi, c'est-à-dire que pendant tout ce temps-là j'ai été à même d'apprécier les bonnes et heureuses qualités de mon cher confrère. Je l'ai eu non-seulement comme condisciple, mais nous avons été vicaires ensemble, Monseigneur, dans votre cathédrale.

« J'étais alors un pauvre vicaire, chancelant sur mes jambes, et j'avais besoin souvent d'une main secourable. Je l'ai toujours trouvée là. *(Applaudissements.)*

« Je l'ai trouvé toujours bon et dévoué, me rendant tous les services que ma santé réclamait. Il ne s'en souvient pas peut-être, mais moi je ne l'ai pas oublié. *(Applaudissements.)*

« Nous avons, dans des temps plus rapprochés de ceux-ci, souvent parcouru quelques parties de la France et même de l'étranger, alors en la bonne compagnie de M. le curé de Beaumont.

« C'était le curé de l'Isle-Adam qui faisait le charme de nos voyages; il se chargeait de tout ce qui intéressait notre bien-être, en y mettant une complaisance qu'il est difficile d'égaler et jamais possible de surpasser. *(Rires et applaudissements.)*

« Nous aimons en M. le curé de l'Isle-Adam, Monseigneur, non-seulement un excellent prêtre, vous savez la réputation qu'il s'est acquise, non-seulement un savant — Dieu sait tout ce qu'il connaît ! — mais un bon ami bien dévoué, bien bon, avec lequel nous avons passé de délicieux moments dans ce presbytère, car une de ses grandes qualités est de savoir exercer l'hospitalité de la façon la plus généreuse et la plus aimable.

« Puissiez-vous, mon cher ami, prolonger ici votre existence, puisque chez vous les années ne font qu'apporter des qualités de plus. »

Monseigneur a répondu :

« Vos paroles ont d'autant plus de prix, mon cher archiprêtre, que vous êtes aussi de la confrérie des cinquantenaires. »

(1) Voir *les Noces d'Or de M. l'abbé Driou*, Pontoise, imprimerie Pâris, 1880, br. in-8°.

— « Monseigneur, a fait remarquer M. le curé de Saint-Maclou, vous en comptez quatre présents ici : M. l'abbé Baudin, M. le curé de Beaumont, M. le curé de l'Isle-Adam et moi. »

La fête s'est terminée par un salut donné à 7 heures et demie, dans l'église de l'Isle-Adam brillamment illuminée, et retentissant des chants sacrés. L'éloquente parole du R. P. David a de nouveau produit une vive impression sur l'assistance, qui s'est retirée emportant de cette journée de pieux et touchants souvenirs.

Quelques jours plus tard, M. l'abbé Grimot recevait de Monseigneur l'Évêque de Verdun et de Monseigneur l'Archevêque de Tours les lettres suivantes, par lesquelles nous croyons devoir terminer ce simple récit :

ÉVÊCHÉ
de
VERDUN
(MEUSE)
—

Verdun, le 6 Août 1883.

CHER MONSIEUR LE CURÉ,

La *Semaine Religieuse* de Versailles m'a transmis le récit de vos noces d'or. Laissez-moi vous féliciter de leur éclat, de leur puissante édification, et de tous les témoignages honorables et sincères qu'elles vous ont valu. Monseigneur de Versailles n'a rien épargné pour en assurer la dignité.

Vos amis étaient tous au rendez-vous. Celui de Verdun retenu par la retraite sacerdotale n'a pu vous assister que de ses vœux et de ses regrets. Il redit de grand cœur, cher ami, que la bénédiction pontificale reste longtemps sur le pasteur et le bercail de l'Isle-Adam !!!

Offrez à votre gracieuse famille mes joyeuses félicitations, et croyez à mon immuable attachement.

† AUGUSTIN, évêque de Verdun.

ARCHEVÊCHÉ
de
TOURS

Tours, le 26 Septembre 1883.

MONSIEUR ET CHER CURÉ,

J'ai lu avec un affectueux intérêt le récit de la célébration de vos noces d'or, et j'ai été spécialement heureux de l'assistance de Monseigneur l'Évêque de Versailles à cette solennité, car pareille faveur n'est ordinairement accordée qu'aux prêtres éminents par leurs talents et leurs vertus, et qui jouissent de l'estime générale.

Je m'unis après coup à tous les hommages d'estime et d'affection qui se sont réunis autour de vous dans la circonstance, et vous dis de grand cœur : *Ad multos annos.* Je vous adresse ce vœu avec d'autant plus de consolation que vous paraissez avoir conservé toutes les aimables qualités de votre jeunesse avec toute la vigueur de votre âge mûr.

Agréez, Monsieur et cher Curé, avec mes compliments et mes vœux les plus affectueux, l'assurance des sentiments d'estime et d'affection que je vous ai voués dès notre séminaire.

† CHARLES, archevêque de Tours.

H. LE CHARPENTIER, J. DEPOIN,

Membres de la Commission
des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.



NOTICE

SUR

QUELQUES ORNEMENTS SACRÉS

FAISANT PARTIE

DE LA COLLECTION DE M. LE CURÉ DE L'ISLE-ADAM

Les étoffes en broderies à figures qui servent au culte catholique sont d'une époque très ancienne : cet art s'est perpétué jusqu'à nos jours.

Le musée de Cluny possède de beaux et nombreux spécimens de ces étoffes brodées, qui remontent jusqu'au IXe siècle ; elles proviennent des ateliers de l'Orient, de l'Italie, de l'Allemagne et de la France. L'école sarrazine à Palerme était célèbre.

Au XIIIe siècle, les étoffes soie et or avec figures furent très communes en Allemagne et en France. Mais c'est surtout au commencement du XVIe siècle que l'on a multiplié ces broderies avec sujets ou figures pour les ornements d'église ; c'est à cette époque que les artistes firent, sans nombre, les chapes, les chasubles, les dalmatiques, les étoles, les *antependium* ou devants d'autel et les dais de processions : l'or, l'argent, la soie, la laine, le jais et

quelquefois les pierres précieuses ornaient avec magnificence ces œuvres d'art.

Le trésor de M. le Curé de l'Isle-Adam possède deux chapes, une chasuble, deux tuniques ou dalmatiques, une étole et un splendide *antependium* : tous ces ornements, à l'exception de l'étole qui est une œuvre moderne, sont du commencement du XVIe siècle. Les broderies en soie sont enrichies de figures, en voici la description sommaire :

Les chaperons des chapes représentent l'Annonciation et le Couronnement de la Vierge; des saints et saintes sont debout dans un édicule, lequel est de même forme et dessin. Ces chapes, quelque peu altérées dans la couleur des saints personnages, ont dû subir une légère réparation. La même observation concerne la chasuble; mais il en est tout autrement des deux dalmatiques, qui ont conservé tout l'éclat de leurs couleurs et toute l'intégrité de leurs dessins.

Ces deux pièces sont une œuvre d'art de la plus rare beauté, tant à cause du fini du travail que de la conservation des couleurs.

Il convient de dire ici quelques mots sur l'origine du bel *antependium* représentant *l'ensevelissement du Christ*, pièce également remarquable par la fraîcheur de son coloris et par sa haute valeur artistique.

M. Guiffrey a soigneusement examiné et beaucoup admiré la tapisserie dont nous parlons; il résulte de son examen que cette tapisserie est vraisemblablement l'œuvre de l'artiste qui a exécuté celles de Sens, artiste dont le nom a été découvert il y a quelque temps. M. de Boislisle a publié dans les *Archives de la Maison de Nicolay*, et M. Guiffrey l'a reproduite dans son travail sur l'*Histoire de la Tapisserie française*, une pièce assez intéressante à ce sujet : c'est un marché par lequel *Allardin de Souyn* (peut-être originaire de *Souain*, en Champagne), « s'engage à faire pour Jean de Nicolay, deux parements

d'autel, de trois quartiers et demi de hault sur deux aulnes de longueur, etc. »

Allardin est qualifié « maistre tapissier de haulte lisse, demeurant à PARIS, à l'hostel de Monseigneur l'Archevesque de Sens. » La pièce est datée du 15 juin 1507. Il s'ensuit qu'il s'agit ici de Jean de Salazar, lequel occupa le siège de Sens, de 1475 à 1510. L'opinion de M. Guiffrey est que les tapisseries de Sens (dont l'Etat n'a jamais voulu autoriser la vente, malgré les sommes énormes que l'on en a offert) sont l'œuvre d'Allardin, ainsi que celle que possède M. Grimot.

Maintenant quel est l'auteur du carton ou dessin ? Cela peut-il être le « maistre tapissier ? » c'est douteux ; or, on sent plutôt là *l'imitation* flamande que le *caractère* flamand, qui conserve la roideur allemande, tandis qu'ici on admire le moelleux des plis et le caractère des physionomies et des figures ; il est donc bien intéressant de pouvoir, et avec toute vraisemblance, attribuer à la France une œuvre dont *l'exécution,* du moins, a toutes les chances d'être française, et qui plus est parisienne. (V. *Gazette des Beaux-Arts,* 273e liv., t. XXI, *mars 1880*.)

Jean de Nicolay, dont nous venons de parler, est celui qui commença la longue liste, non interrompue, des premiers Présidents de la Cour des Comptes qui ont porté ce nom.

Ajoutons enfin, pour compléter la description des ornements sacrés de M. le Curé de l'Isle-Adam, que l'étole, qui est une œuvre moderne, représente Saint-Martin de Tours et Sainte-Marie-Madeleine ; elle a été exécutée d'après les dessins de M. Roquet, l'habile architecte.

Terminons cette brève monographie par une remarque qui n'est pas sans à-propos. Les peintres verriers, qui semblent avoir emprunté leur art aux images de nos vieux manuscrits, ont commencé par les médaillons ; et

les premiers fabricants d'étoffes à dessins et figures, dans leurs compositions, ont fait usage de cette forme primitive; mais, au xvie siècle, les verriers comme les brodeurs à figures ont choisi de préférence le type architectural de l'édicule. Ainsi, les ornements de M. le Curé de l'Isle-Adam représentent invariablement, dans un édicule avec dôme, coquille et clochetons, les principaux apôtres, les grands docteurs, les illustres pontifes et les saintes femmes les plus célèbres : ces personnages se tiennent debout, portant les divers attributs qui les distinguent et les désignent à la vénération publique.

La France a surtout adopté cette forme élégante; d'ailleurs, la grâce des dessins et la souplesse des draperies nous permettent d'attribuer ces œuvres d'art à l'école française du commencement du xvie siècle, et cette assertion est suffisamment affirmée par le type des figures et les robes bouffantes des angelots affrontés qui, devant et derrière, servent d'attache aux scapulaires des dalmatiques.





NUMISMATIQUE PONTOISIENNE

CHAPITRE PREMIER

MONNAIES ROYALES FRAPPÉES A PONTOISE

I

Sur leur existence

PLUSIEURS auteurs du moyen âge ont parlé de ces monnaies; il serait trop long de multiplier les citations à ce sujet : nous nous bornerons à dire que le « Glossaire de la moyenne et basse latinité, » connu sous le nom de « Nouveau du Cange » (Paris, Didot, 1840-1850, 7 vol. in-4°, réimpression augmentée d'un ouvrage dont la 1re édition est de 1678), cet admirable et indiscutable résumé des connaissances anciennes, à l'article *Moneta* (Monnaie), tome IV, cite une charte, de Saint-Pierre de Chartres, de 1112, indiquant un paiement en monnaies de Pontoise (Lj solid. nummorum Pontesiorum — cinquante un sous en monnaies de Pontoise), et rappelle que le moine-historien Ordéric Vital, qui vivait de 1075 à 1150, a parlé à diverses reprises de ces mêmes monnaies. L'un des passages de l'histoire de Normandie, d'Ordéric Vital, est même assez curieux pour que nous le citions ici :

« Philippe, roi des Français, avait la fièvre depuis deux ans, et

» tout l'art de la médecine échouait contre sa maladie. Au bout de » ces deux ans, il vint à Parnes (1), but de l'eau sanctifiée par » l'approche des reliques du bienheureux Josse, passa deux nuits » en prières devant le saint corps et sa douleur ayant cessé, il re- » couvra la santé. Ainsi guéri, le roi offrit à saint Josse cinquante » sous de Pontoise (le latin porte : L. solidos Pontesiensium) (2), » accorda une foire en l'honneur du saint, » etc. (Traduction Guizot. Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France. Paris, Brière, 1825).

De plus, Dom Estiennot, dans le « Cartulaire de Saint-Martin, » a rapporté (livre III, chap. III, charte XV) une charte dans laquelle Mathieu *de Plessardis* a donné à l'abbaye ses droits dans un fief sis dans la vallée de Jouy, et a reçu à ce sujet « de la charité de Saint-Martin, » par les mains de l'abbé Guillaume (qui a siégé de 1123 à 1138), quatorze livres dix sous en monnaie de Pontoise *(Pontæsiensi monetâ)*.

Presque tous les ouvrages spéciaux ou encyclopédiques, à l'article « Monnaie, » et différents auteurs qui ont écrit sur Pontoise disent qu'il y a été frappé des monnaies royales, comme du reste dans plusieurs villes de l'Ile-de-France. M. l'abbé Trou, page 36 de ses « Recherches historiques sur Pontoise, » s'exprime ainsi à ce sujet : « Ce prince (Philippe I), ainsi que deux de ses successeurs, Louis » le Gros et Louis le Jeune, y firent battre une monnaie qui portait » pour inscription : MONETA PONTISARÆ ou PONTISIENSIS. »

Tout cela est bien vague et ne nous renseigne guère sur ce qu'étaient ces monnaies. On va voir même que M. Trou s'est tout à fait trompé au sujet des inscriptions qu'elles portent ; il y a plus : aucune monnaie royale de France n'a porté une légende analogue à celle que cite M. Trou ; les mots « Moneta Pontisaræ ou Pontisiensis » sont tout simplement le titre du paragraphe de du Cange, relatif à nos monnaies.

Nous avons fait d'assez longues recherches au sujet de ces monnaies, et voici ce que, appuyé sur des auteurs spéciaux et qui font autorité, et d'ailleurs, c'est le cas de le dire, *pièces en mains*, car nous possédons ou nous avons vu toutes les pièces de monnaie en question, nous pouvons dire à nos lecteurs :

(1) Commune et canton de Chaumont (Oise).

(2) On verra plus loin que ce don était assez important.

II

Du sou et du denier

Mais avant d'aller plus loin, il faut donner quelques explications sur le sou et le denier.

Le sou (en latin *Solidus*, entier, unité) doit son origine à l'empereur Constantin. Ce sou était en or; il ne faut donc pas le confondre avec notre modeste sou actuel; on l'appelait *solidus aureus*, sou d'or, ou par abréviation *aureus*. C'était la plus grosse monnaie réelle d'or existant alors; les monnaies d'or romaines antérieures à lui étaient plus légères. Il pesait 84 grains, soit 4 à 5 grammes, le grain valant 0g 054. Il était donc un peu plus léger que notre pièce d'or de 20 francs, qui pèse 6g 45161.

Nos rois Mérovingiens firent frapper aussi des sous d'or, mais un peu moins lourds; des demi-sous appelés *semis* (ils sont très rares); et surtout des tiers de sous, qu'on appelle *Triens*. Ces monnaies portent au *droit* (ce qu'on appelle la face) une tête de profil, quelquefois de face; au revers (ou pile) une croix. Les légendes qui les entourent portent le nom du roi, celui du lieu où la pièce a été frappée et aussi le nom du monétaire, suivi le plus souvent de l'abréviatiou MO (pour *monetarius*, monétaire). C'est ainsi qu'il existe des monnaies d'or du roi Dagobert portant le nom d'Eligius, le célèbre saint Éloi, orfèvre et monétaire, et non pas forgeron.

La fabrication des monnaies d'or continua jusqu'à Charlemagne et Louis le Débonnaire; mais alors on ne voit plus guère sur les pièces, au lieu de l'effigie du prince, que le monogramme carolin environné de la devise: Gratiâ Dî ou Dei rex (par la grâce de Dieu, roi).

Après ces deux souverains, elle cessa tout à fait en France, pour n'être reprise que sous saint Louis et ses successeurs, et pendant toute cette période (de 840 à 1226 environ) il ne fut plus fabriqué, en France, par les rois, que des monnaies d'argent ou de billon, alliage d'argent et de cuivre.

Le sou d'argent ne fut d'abord, pendant longtemps et jusqu'à Philippe-Auguste et surtout saint Louis, qu'une monnaie de compte valant le vingtième de la livre, poids d'argent; les Capitulaires le constatent. La seule monnaie d'argent réelle fut, jusqu'à ces deux rois, le denier (denarius), imitation de la monnaie romaine de dix as, le denarius argenteus. La loi Salique appelait le denier Saïga et il a porté ce nom sous toute la première race. A l'origine il pesait environ 24 grains et portait, comme le triens d'or, d'un côté une

tête royale et de l'autre quelqu'emblême pieux, tel que croix, calice, etc., avec les noms du lieu de fabrication et du monétaire. Il fut en argent pur jusqu'au VIIe ou VIIIe siècle (1); après quoi il n'est plus, en général, qu'en billon plus ou moins pur; on n'y voit plus la tête royale, elle est remplacée par des monogrammes ou des dessins divers; les légendes portent le nom du roi et celui du lieu de fabrication, suivi le plus souvent du mot, entier ou abrégé, de *civis*, *vicus* ou *castrum*, c'est-à-dire du nom de la ville, de la localité ou de la place forte où la pièce a été frappée. On n'y voit plus le nom du monétaire.

Mais le denier représente toujours le douzième du sou et il l'a représenté jusqu'à notre siècle.

De plus, il y avait le demi-denier appelé *obole* et le quart de denier appelé *maille*. Ces deux monnaies étaient, sauf le format, quelquefois le titre et surtout l'épaisseur, semblables au denier. La maille est très rare et même restreinte à certaines régions.

On voit donc qu'à l'origine le sou d'argent, le denier, l'obole étaient des monnaies d'une assez grande valeur. Mais quelle était cette valeur?

C'est une question très complexe et très difficile à résoudre. Si la valeur intrinsèque est bien connue par le poids et le titre, il n'en est pas de même de la valeur relative, surtout si on la considère dans son rapport avec le bas prix de toutes choses d'alors. Nous ne nous étendrons pas à ce sujet. Nous nous bornerons à dire que beaucoup d'auteurs estiment le sou d'or, pendant la période Mérovingienne, à 100 francs, le sou d'argent à 36 francs, et le denier à 12 francs.

Mais on sait que la plupart de nos rois, surtout après saint Louis, ont abaissé successivement le poids, le titre et la valeur des monnaies; on se rappelle que Philippe-le-Bel, le petit-fils de saint Louis, altéra tellement les monnaies que le peuple le surnommait le faux-monnayeur; et déjà, du reste, sous saint Louis, le sou d'argent n'aurait plus valu que cinq francs.

Il est résulté de ces expédients financiers que la livre, le sou et le denier, tout en conservant leurs proportions l'un vis-à-vis de l'autre, étaient arrivés à la fin du XVIIIe siècle, comme on le sait, à ne plus valoir respectivement qu'environ un franc, cinq centimes et le douzième de cinq centimes de notre monnaie actuelle. Le denier ainsi abaissé avait déjà disparu comme espèce réelle; il n'était plus qu'une simple monnaie de compte, qui fut employée jusqu'à l'adoption entière du système métrique.

(1) Jusqu'à cette époque on frappa plus d'or que d'argent; ensuite la fabrication de l'or devient de plus en plus rare et celle de l'argent plus fréquente.

III

Monnaies des premiers rois Capétiens

Pontoise n'a commencé, sinon à exister, au moins à avoir quelqu'importance que sous les rois de la troisième race. On ne peut guère supposer dès lors que cette ville ait eu un atelier monétaire avant cette époque.

Nous n'avons donc à rechercher que depuis l'avénement de ces rois, et on va voir que la période pendant laquelle on a pu y battre monnaie est très courte.

Les premiers rois Capétiens eurent des ateliers monétaires dans plusieurs villes de leurs domaines; ils y frappaient monnaie plutôt comme seigneurs que comme rois, et chaque ville eut un type particulier; toutefois toutes ces monnaies, d'une fabrication barbare et grossière, ont entre elles une certaine ressemblance.

Hugues Capet (987 à 996) eut des ateliers de monnaie dans plusieurs villes de l'Ile-de-France, mais rien n'indique qu'il y en ait eu à Pontoise.

Robert II, son successeur (996 à 1031) paraît en avoir eu dans plusieurs villes de son domaine propre : à Paris, Étampes, Pontoise, etc.; mais parmi ses monnaies, au reste fort rares, on n'a encore reconnu que celles fabriquées à Paris, Laon et Châlon-sur-Saône.

On ignore si Henri Ier (1031 à 1060) a frappé monnaie à Pontoise.

Mais son successeur, Philippe Ier, qui a habité souvent cette ville, y a eu des ateliers ainsi que dans plusieurs autres villes, et on connaît deux types de ses deniers frappés à Pontoise. Nous allons les décrire.

IV

Monnaies de Philippe Ier (1060 à 1108)

Il est vraisemblable que les monnaies de Philippe Ier, frappées à Pontoise, n'ont été déterminées que dans ces derniers temps, car les ouvrages de numismatique les plus récents en parlent seuls; ceux antérieurs se contentent de dire qu'il y a été frappé des monnaies par ce roi.

Ainsi, le « Traité historique des Monnoies de France » par Le Blanc (1) (Paris, Robustel, 1690, in-4°), n'en parle que pour dire, d'après Ordéric Vital : « L'an 1064, le roy Philippe Ier s'acquittant » d'un vœu qu'il avait fait à saint Josse, offrit à l'hostel *(sic)* cin- » quante sols de la monnaie de Pontoise. »

De même dans l'ouvrage de M. Conbrouse et dans le manuel Roret, dont nous allons parler plus loin à l'occasion des pièces de Louis-le-Gros, il n'est pas question de monnaies de Philippe Ier frappées à Pontoise.

1er Type : Le nouveau glossaire du Cange en parle comme nous l'avons déjà dit. Il explique qu'il s'agissait de *deniers* en argent frappés à Pontoise sous Philippe Ier, et il en donne, n° 18 de la planche V, une figure identique à celle reproduite plus loin (n° 1).

Dans les « Études et Recherches historiques sur les anciennes Monnaies de France, » par M. Berry (Paris, Dumoulin, 1852, 2 vol. in-8° et un vol. de planches), nous trouvons, p. 545 et 546, tome Ier, les explications suivantes au sujet du denier de Philippe Ier :

« Le poids des deniers de Philippe Ier varie de 21 à 26 grains.....
» Le denier pesant 24 grains en moyenne n'aura plus qu'une valeur
» intrinsèque de 0.25 ces ; la valeur du sol de compte, qui représente
» 12 deniers, sera donc de 3 fr. ; la livre, ou 20 sols, représentera
» donc 60 fr. de notre monnaie......

» Il existe de Philippe Ier des deniers de Paris, de *Pontoise*,
» d'Orléans, d'Étampes, de Château-Landon, de Châlon-sur-Saône
» et de Bourges. »

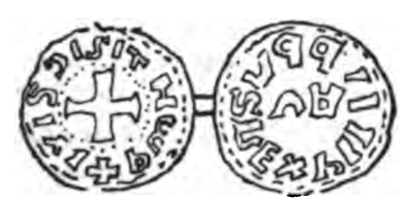
M. Berry, n° 17 de la planche XXIV, donne une figure du denier d'argent frappé à Pontoise ; et il le décrit ainsi : « Dans le champ » du droit (face) : les lettres *alpha* et *oméga* (2) ...... Légende écrite » à rebours : PIIIIPPVS (3) REX. — Au revers : Croix carlovin- » gienne dans un cercle de grènetis ; légende écrite à rebours : » PONTISI CSIVI (pour civis. » *Civis* est l'abrégé de *civitas*, cité, ville).

Voici la figure très exacte, comme dimension et dessin, de ce denier de Philippe Ier.

(1) M. l'abbé Trou cite l'ouvrage de Le Blanc et même la page 165 de cet ouvrage, mais il appelle, nous ne savons pourquoi, l'auteur Le Beaux (p. 51).

(2) L'alpha et l'óméga sont, on le sait, la première et la dernière lettre de l'alphabet grec. On les trouve déjà sur quelques monnaies Mérovingiennes et sur les deniers du roi Robert II. Dès l'origine du Christianisme, elles furent employées pour signifier le commencement et la fin de toutes choses, ainsi que le montre le huitième verset du chapitre Ier de l'Apocalypse. Elles figurent donc, sans doute, sur ces monnaies comme un emblème de souveraineté.

(3) Nous rappelons à nos lecteurs que l'antiquité et le moyen âge n'ont eu qu'un seul caractère, le V pour indiquer le V et l'U.



(N° I. — Denier de Philippe Ier. — 1er type)

2e Type : Dans un excellent ouvrage tout récent : « Les Monnaies » royales de France depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI, » par H. Hoffmann (Paris, 1878, in-4°), nous trouvons la représentation d'un autre type de denier de Philippe Ier, d'après une monnaie de la collection de M. Gariel, figurée n° 23 de la planche V. En voici la copie :



(N° II. — Denier de Philippe Ier. — 2e type)

Et page 6 nous avons à ce sujet les explications suivantes : « Phi-» lippe Ier...... quant aux ateliers nouveaux, nous citerons...... » puis deux villes du Vexin : Mantes (Medantum) et Pontoise. » Presque toutes les monnaies de cette époque sont en bas argent.... »

(Description d'un denier de Philippe Ier, frappé à Pontoise :)

« MHIL : PVS REX. (écrit) à rebours. Dans le champ : mono-» gramme. Au revers : ✠ PONT : ESIVE. Croix cantonnée de » deux globules et des lettres alpha et ôméga. Denier d'argent. »

On voit que ces pièces sont très grossièrement frappées ; la gravure du coin est très défectueuse, l'ouvrier n'a même pas su toujours, en gravant ses coins, renverser les lettres composant les légendes, en sorte que celles-ci sont en partie imprimées à rebours : circonstance dont il faut tenir compte en les lisant.

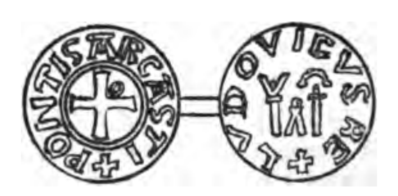
Ces pièces, larges comme une pièce de un franc actuel, mais fort minces, n'ont qu'une très minime valeur intrinsèque ; toutefois, comme elles sont extrêmement rares, elles se vendent fort cher et il est très difficile d'en rencontrer dans le commerce des marchands de monnaies et médailles.

V

Monnaies de Louis VI, dit le Gros (1108 à 1137)

Louis le Gros n'a aussi frappé à Pontoise que des deniers ou oboles en argent ou en billon. Ils sont tous au même type; mais ils présentent quelques légères différences dans les légendes.

Le Blanc, page 164 de l'ouvrage dont le titre est rapporté plus haut, donne la figure suivante de cette monnaie :



(N° III. — Denier de Louis le Gros)

Et page 165, expliquant les figures contenues en la page 164, il dit qu'il s'agit d'un denier en argent frappé à Pontoise, sous Louis VI ou Louis VII.

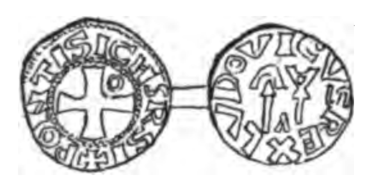
On voit très bien, dans la figure qui précède, les légendes et dessins existant sur cette monnaie; dans le champ du droit : LVDOVICVS RE ✠ (Re pour Rex — Louis Roi). Au centre, deux barres (appelées pals en blason) supportent : l'une un alpha, l'autre un ômega; entre les deux pals, une sorte de V ou d'Y.

Au revers : PONTISAR CASTI (pour Pontisaræ castri ou castelli — abrégé — du château ou forteresse de Pontoise). Au centre, une croix dite Carlovingienne; à l'un des angles (ce qu'on appelle en termes de blason cantonné au 3e) un annelet ou bezan.

Mais hâtons-nous d'ajouter que le graveur qui a fait les planches de Le Blanc a singulièrement embelli notre monnaie. Les pièces de Louis le Gros sont beaucoup moins régulières et nettes que sur la figure ci-dessus. Quoique la légende en soit bien lisible, elles sont à peu près aussi grossières que celles de Philippe Ier. Cela n'a rien d'étonnant : on ne connaissait pas, à l'époque de leur confection, la presse monétaire, ni même le balancier. Le monétaire plaçait une petite rondelle de métal ou flan entre deux coins ou blocs d'acier, l'un appelé pile où était gravé le monogramme ou le nom de la ville, et qui était fixé dans un bloc de bois, et l'autre nommé

trousseau où était la croix, puis il frappait sur ce dernier à coups de marteau.

Au surplus, voici la reproduction exacte d'un des deniers de Louis le Gros, qui sont dans notre collection particulière :



(N° IV. — Denier de Louis le Gros)

Le nouveau glossaire de du Cange reproduit, n° 23 de la planche V, à peu près la figure n° IV, en expliquant que c'est un denier d'argent de Louis VI ou VII, fabriqué au palais du roi à Pontoise et portant ces légendes : LVDOVICVS REX — au revers : PONTISI CIVIS. Cet ouvrage, rédigé en latin, appelle cette monnaie : « Moneta pontisiensis, » et c'est là sans doute ce qui a donné lieu à la singulière méprise de M. l'abbé Trou.

La « Revue de la Numismatique française, » dirigée par MM. Cartier et de la Saussaye, in-8°, dans son premier volume, 1836, rendant compte de la découverte faite auprès de Beaugency d'un dépôt de monnaies de Philippe Ier, Louis VI, Louis VII et Philippe-Auguste, explique qu'il s'y est trouvé une pièce de Louis VI différant un peu de celle décrite par Le Blanc, parce que la légende porte PONTISI CASRSI et parce que l'alpha et l'oméga, au lieu d'être le premier à droite et le second à gauche, dans le champ, sont, au contraire, l'un à gauche et l'autre à droite.

On va voir que ce renversement est signalé aussi par plusieurs des auteurs que nous allons citer.

Le volume en contient une figure semblable, sauf ces détails, à celle n° IV.

Un ouvrage de Numismatique, dont l'autorité est universellement reconnue, le « Catalogue raisonné des Monnaies nationales de » France, Essai de Guillaume Conbrouse » (Paris, Fournier, 1839, 2 vol. in-4° avec atlas), à la page 53 du premier volume, s'exprime ainsi au sujet des monnaies de Louis-le-Gros et des variantes que présentent leurs légendes :

« Louis VI dit le Gros. — Denier frappé à Pontoise. Titre élevé. » Sept coins variés. Cabinet du Roi. (1)

(1) C'est-à-dire que la collection de ce nom, qui existe à la Bibliothèque Nationale, contient sept spécimens, différents l'un de l'autre, de deniers de Louis le Gros.

» ×. LVDOVICVS REX ou RE. Deux pals avec alpha, Y et » ôméga. Revers : ✠ PONTIRSI CNMR. SI. Croix avec un besan.

» ✠ LVDOVICVS RE. Croix avec ôméga et alpha. Revers : » ✠ PONTISAR CASTRI. Croix.

» × LVDOVICVS RE. Croix avec alpha et ôméga.

» Variétés inscrites :

» PONTISAR CASTI.

» PONTISICNSI. (C pour E.)

» PONTISIENSE. »

L'atlas ne contient qu'une figure du denier de Louis-le-Gros; elle est analogue à notre figure nº IV :

L'excellent ouvrage de M. Ph. Lebas, le « Dictionnaire Encyclo- » pédique de la France » (Paris, Didot, 12 vol. in-8º 1843), dans le tome Xᵉ, page 344, dit au sujet de Louis VI :

« Louis-le-Gros fit frapper monnaie à Paris, Pontoise, Mantes, » Étampes, Senlis, Bourges, Château-Landon, Orléans, Compiègne, » Sens, Montreuil et Dreux...... Pontoise. Voici la description des » deniers que nous connaissons de cette ville : LVDOVICVS REX. » Alpha et ôméga, ou ôméga et alpha, attachés à un V placé au- » dessous de l'X de la légende. Revers : PONTISAR CASTRI, » autour d'une croix cantonnée d'un annelet au troisième canton. » L'ouvrage n'en donne pas de figure.

Le denier de Louis-le-Gros est aussi représenté nº 249 du « Nou- » veau Manuel de Numismatique du moyen-âge et moderne, » par Barthélemy (Paris, collection Roret, environ 1852, un vol. in-12 avec planches), avec ces légendes : LVDOVICVS, REX, et au revers : PONTISI CANRSI. Cet ouvrage ajoute que Louis-le-Gros a fait fabriquer des deniers analogues à Orléans, Étampes, Mantes, Bourges, Langres, Paris, Dreux et Senlis.

L'ouvrage de M. Berry, déjà cité, va achever de nous éclairer sur les deniers de ce roi. Voici comment il s'exprime sur ce point, tome Iᵉʳ, page 551 : « Louis VI, dit le Gros. Le monnayage de » Louis VI est difficile à distinguer de celui de Louis VII, son fils.... » généralement on attribue à Louis VI les monnaies qui se rappro- » chent le plus de la fabrication du règne précédent....., ainsi on » range parmi les monnaies de Louis VI les deniers frappés à » Orléans, Paris, Bourges, Pontoise, Étampes, qui offre le type..... » de l'alpha et oméga...... Les deniers de Pontoise, fief du Vexin » français...... offrent le même type de l'alpha et de l'oméga. Ces » deniers offrent différentes variantes dans les légendes, où on lit » diversement : PONTISI CASTRI — PONTISAR CASTI — » PONTISI CHARSI — PONTISI CHRSI — PONTISANI » CASTI. » Deux de ces pièces sont représentées sous les nºˢ 17 et

18 de la planche XXV. Elles ne diffèrent que par les légendes de notre figure IV.

Enfin, le recueil, dont nous avons déjà parlé, de M. Hoffmann décrit ainsi deux deniers de Louis le Gros :

1° « Pontoise. — LVDOVICVS REX. Dans le champ : alpha et » ômega suspendus à deux pals, entre eux un V. Revers : ✠ PON- » TISI CNRSI. Croix cantonnée d'un annelet.—Denier en billon. »

2° « Pontoise. — ✠ LVDOVICVS RE. Dans le champ : ômega » et alpha suspendus à deux pals ; entre eux un V. Revers : PON- » TISAR CASTI. Croix cantonnée d'un annelet. — Denier en » billon. »

Et n°s 5 et 6 de la planche VI, il représente ces deux pièces d'une manière analogue à notre dessin n° IV.

Les deniers de Louis le Gros, frappés à Pontoise, sont beaucoup plus faciles à rencontrer que ceux de Philippe ; aussi leur prix, quoique dépassant plusieurs fois leur valeur intrinsèque, est-il assez modéré.

Pendant que nous en sommes à ce prince, faisons une petite excursion numismatique voisine. Il s'agit du denier de Louis le Gros frappé à Mantes ; cette pièse, analogue au denier de Pontoise, est ainsi décrite : « REX LVDOVICVS autour d'une croix can- » tonnée de deux C opposés. Au revers : MEDANTE CASTEL- LV(M), autour de deux croisettes disposées horizontalement et de deux annelets disposés verticalement. » Il y a d'autres pièces semblables qui ne diffèrent que par la légende, où on lit par abréviation : CASTRVM MAT. Les pièces de Mantes ont été longtemps méconnues ; on les attribuait à Mâcon ou plutôt à un Castellum Edante, dont on ne pouvait déterminer le nom actuel. Or ce qui avait fait méconnaître dans la légende Medante Castellum, le nom latin de Mantes, Medanta, c'est qu'on ne s'était pas aperçu que dans la légende disposée en cercle, comme dans les figures ci-dessus, la lettre M qui commence Medante et finit Castellum devait être employée deux fois, en sorte qu'on lisait seulement : Edante Castellum (1). Cet exemple montre combien la détermination exacte des anciennes monnaies présente de difficultés, par les abréviations fort singulières et fort difficiles à comprendre que renferment les légendes (sur nos pièces pontoisiennes il en existe que personne n'a encore expliquées, que nous sachions) et même par les erreurs des monétaires.

Si nous avons parlé de la pièce de Mantes, c'est à la fois pour donner une idée de ces difficultés et parce qu'il s'agit d'une ville voisine et dont l'histoire est souvent mêlée à celle de Pontoise.

(1) Voir à ce sujet, en sus des ouvrages spéciaux cités plus haut, l'*Histoire de Mantes*, par A. Moutié (Mantes, 1852, in-8°, page 87).

VI

Le nom des villes disparaît des monnaies

Louis VII (1137 à 1180) a frappé très probablement des monnaies à Pontoise; mais, ou bien il s'est servi des mêmes coins que son père, et c'est ainsi que Le Blanc et d'autres anciens auteurs attribuent le denier de Louis-le-Gros soit à ce dernier, soit à Louis VII, ou bien il a cessé de faire mettre sur celles de ses monnaies qui nous sont parvenues le nom de notre ville, car les numismates modernes ne citent plus de pièces de ce prince portant le nom de Pontoise.

Philippe-Auguste (1180 à 1223) et quelques-uns de ses successeurs, notamment saint Louis, ont eu aussi des ateliers monétaires à Pontoise; tous les auteurs qui ont écrit sur les monnaies de cette époque le constatent; mais là aussi on ne peut plus reconnaître les pièces qui ont été frappées à Pontoise, et voici pourquoi :

Philippe-Auguste, dans ses efforts pour unifier le pouvoir, voulut faire disparaître de ses domaines les pièces seigneuriales; il chercha à réformer les monnaies (1) et ne fit guère plus frapper, surtout à partir de l'an 1200, que des monnaies de deux types : le type Parisis (monnaie de Paris, portant les mots: Parisis ou Parisius civis) et le type Tournois (monnaie de Tours, portant Turonus civis; valant un cinquième de moins que le type parisis, en sorte que 15 deniers tournois ne valaient que 12 deniers parisis). Il avait cependant des ateliers à Étampes, à Mantes, à Pontoise, à Orléans, etc.; mais le nom de la ville de fabrication ne figure plus sur la monnaie et les mots de Parisis et de Turonus n'indiquent plus que la valeur de la pièce et non pas le lieu où elle est frappée.

Saint Louis (1226-1270), qui fit une véritable réforme monétaire, continua le système de son aïeul et même adopta d'une manière plus générale le type Tournois. Il fit faire aussi de véritables sous d'argent, tels que le *gros-tournois* d'argent, et le premier des Capétiens il frappa des monnaies d'or, notamment l'*agnel*, ainsi surnommé parce qu'il portait la figure d'un mouton.

Mais, nous le répétons : à partir de Philippe-Auguste, le nom de la ville où la monnaie a été frappée cesse de figurer sur les pièces et aucun autre signe n'y supplée pour faire reconnaître le lieu de

(1) Ce prince fit le premier fabriquer une monnaie d'argent valant douze deniers ou un sou, appelée gros-denier, denier blanc ou gros-blanc, par opposition aux deniers de billon, qu'on appelait deniers noirs.

la fabrication; il ne nous est donc plus possible de distinguer celles qui ont dû être frappées dans les ateliers pontoisiens pendant cette période.

Nous ignorons, du reste, à quelle époque précise on a cessé de frapper monnaie à Pontoise; cependant, nous avons lieu de supposer que cette fabrication a pu durer jusqu'à la guerre de Cent-Ans, car les Archives Municipales de Pontoise renferment (AA, I, nº 6) des *Lettres* du roi Jean, données à Paris, le 3 janvier 1350 (vieux style), qui, sur la plainte des « Maire, pairs et jurés de Pontoise exposant que Michel Messent et Thomas de la Fontaine refusaient de payer certaine taille en prétendant qu'ils étaient exempts de ces impôts en leur qualité de *monétaires* (dicentes se esse monetarios et per hoc immunes à talibus et aliis taliis), » ordonne de les assigner devant le Parlement.

VII

Conclusion et réponse à quelques objections

Nous aurions pu faire plus brièvement la description des monnaies dont nous nous occupons; mais nous avons voulu citer textuellement les passages des écrivains spéciaux qui en ont parlé, afin de mieux renseigner nos lecteurs.

Nous avons consulté nombre d'autres auteurs, notamment l'admirable et très volumineux ouvrage intitulé : « Trésor de numismatique et de glyptique, » mais nous n'y avons rien trouvé sur nos monnaies pontoisiennes. Nous nous bornons donc à donner ce que nous avons rencontré, sans affirmer que quelque chose ne nous a pas échappé. Nous croyons cependant pouvoir conclure en disant : il n'existe pas d'autres monnaies connues, portant le nom de Pontoise, que celles que nous avons décrites, et ce sont exclusivement des deniers et des oboles d'argent ou de billon de Philippe I et de Louis le Gros, peut-être aussi de Louis VII.

Nous terminerons en répondant d'avance à quelques objections : Mais la monnaie d'or, mais celle de cuivre ? pourquoi pas de millésimes ni d'effigies sur nos pièces? et les pièces seigneuriales?

Quant à l'or, il résulte de ce que nous avons dit plus haut qu'il n'a pas dû en être frappé à Pontoise. Pour le cuivre pur, les premières monnaies de ce métal, à part quelques essais remontant à Louis XII, ont été frappées en 1575, sous Henri III. Ce sont de petites pièces (qui ont circulé comme liards jusqu'en 1852) portant l'effigie du roi avec la légende : HENRI III R. DE FRANCE ET

POL. (Pologne); au revers, trois fleurs de lis et les mots: DOUBLE TOURNOIS. Les premiers *sous* de cuivre ont été frappés sous Louis XV, en 1719 (petits sous), et les premiers sous doubles (gros sous) ne datent que de Louis XVI. On sait que ces monnaies ont circulé en France jusqu'à la réforme monétaire de 1852. Antérieurement à ces dates, les plus basses monnaies étaient en billon.

Le millésime ne paraît sur les pièces que sous François Ier, en 1532.

L'effigie, c'est-à-dire la tête des rois, cesse d'être reproduite sur les monnaies d'argent ou de billon vers Charlemagne; elle ne reparaît pour la première fois que sur les testons (1) de Louis XII. Toutefois, ajoutons que sur les monnaies d'or de saint Louis et de ses successeurs on voit presque toujours la figure *en pied* du souverain, assise, à pied ou à cheval.

Enfin, il n'existe pas de pièces seigneuriales de Pontoise, à moins que, selon l'opinion déjà rapportée de certains auteurs, on ne considère comme telles les monnaies qui y ont été frappées par Philippe I et par Louis le Gros. Cette absence de monnaies seigneuriales proprement dites s'explique par ce fait que Pontoise n'a guère commencé à avoir quelque importance qu'après sa réunion au domaine des rois de la 3e race. Antérieurement à cette réunion, cette ville faisait partie du domaine des comtes du Vexin, qui n'ont pas, que l'on sache jusqu'ici, fait frapper de monnaies.

(1) Ce nom voulait dire, en ancien français: petite tête.

CHAPITRE DEUXIÈME

AUTRES PIÈCES PARTICULIÈRES A PONTOISE

Mais indépendamment des monnaies proprement dites, il existe d'autres *pièces* particulières à Pontoise, bien qu'elles n'y aient vraisemblablement pas été fabriquées ; ce sont des méreaux et des jetons, ainsi que des médailles de diverses Sociétés qui y ont ou y ont eu leurs sièges.

Nous allons les passer en revue.

I. — *Méreaux*

Le méreau (mérel, mériel, mériau ou mareau en vieux français, merellus, marellus en latin, du grec *méros*, part) était une espèce de jeton qui servait de monnaie de convention, remboursable en espèces ; c'est ce qu'on appelle aujourd'hui un *jeton de présence.* Son usage est fort ancien et paraît remonter au XIVe siècle. On en donnait aux maires et officiers municipaux, ainsi qu'aux ecclésiastiques, en reconnaissance de leur assistance à certaines cérémonies, et même aux ouvriers comme bons de paiement. Mais c'était surtout une pièce de chapitre ou monnaie de gens d'église, destinée à rémunérer l'assistance des chanoines à des offices et à certaines délibérations.

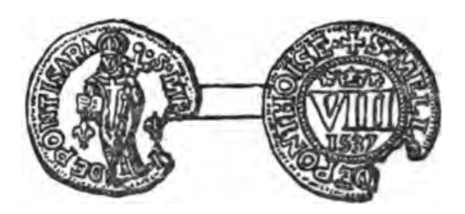
Le méreau était ordinairement en cuivre ; cependant il en existe en plomb, d'autres sont en argent.

Il n'est pas douteux que l'église collégiale de Saint-Mellon, à Pontoise, en ait possédé. Taillepied, notre ancien historien, dans son « Recueil des Antiquitéz et singularitéz de la ville de Pontoise, » nous a parlé des méreaux des chanoines de Saint-Mellon en ces termes : « Le dimanche *Jubilate,* après Pasques, tous (les chanoines) s'y trouvent pour recevoir leur gros, sans la distribution des *mareaux* qui se fait envers ceux qui ont résidé et fait le devoir d'assister au service, » (folio 11, verso de l'édition originale de 1587, ou page 78 de la réimpression de MM. François et Henri Le Charpentier.)

Toutefois, Taillepied n'a pas décrit ces méreaux ni donné aucun autre renseignement sur eux.

L'auteur du présent article possède huit variétés de ces méreaux, tous en cuivre très mince et dont voici la description :

Le premier, en cuivre jaune, de 22 millimètres de diamètre, représente un évêque debout, mitré et nimbé, tenant de la main gauche une croix épiscopale et de la main droite un livre ou un coffret. En exergue on lit : S. MELLONI DE PONTISARA. — Au revers, dans le champ : les chiffres VIII, une couronne au-dessus et au-dessous la date *1537* (?) En exergue : ✠ S^T MELLON DE PONTHOISE.



Le second, en cuivre plus pur, a 24 millimètres de diamètre. Dans le champ, les chiffres VIII et entre ces chiffres la date *1559* (le chiffre I étant mis entre les branches du V). En exergue : ✠ S. MELONI DE PONTISARA. Le revers est identique à la face.

Le troisième est en tout pareil, sauf que la date 1563 est placée au-dessus des chiffres VIII.

Le quatrième est encore semblable, sauf qu'il ne porte pas de date.



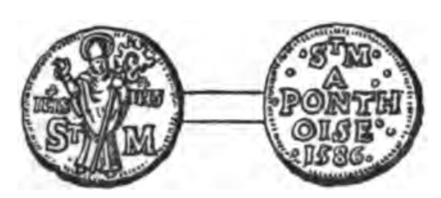
Le cinquième est lui-même presque semblable, sauf qu'il porte dans le champ les chiffres II · II (séparés en deux parties par un point), avec la date 1563 au-dessous.

Le sixième est pareil au cinquième, si ce n'est que le point entre les I a disparu et qu'il n'est pas daté.

Au reste, les revers des jetons 2e à 6e sont identiques à leur face.

Enfin, le septième, en cuivre jaune de 20 millimètres, présente dans le champ un évêque debout, mitré, nimbé, crossé, et bénissant

de la main droite. A gauche et à droite, deux monogrammes du Christ, IHS, tous deux en creux et paraissant avoir été imprimés après coup avec un poinçon. Au-dessous de ces deux monogrammes St. M. Au revers, on lit dans le champ cette inscription, disposée sur cinq lignes : St. M. — A — PONTH — OISE — 1586.



Bien que le nom de Saint-Mellon ne soit pas écrit en toutes lettres, nous ne pouvons pas attribuer ce méreau à d'autre église qu'à celle de Saint-Mellon par les motifs qui seront expliqués plus loin. Au reste, un numismate dont le nom faisait autorité, M. Legras, mort il y a deux ans environ, qui avait fait une étude spéciale des méreaux et en avait formé une grande collection (1), attribuait sans hésiter à Saint-Mellon ce méreau et celui dont nous allons parler.

De plus, un autre jeton en cuivre jaune, de 21 millimètres de diamètre, que nous avons acquis à la vente Legras, porte d'un côté les initiales S. M. en lettres gothiques séparées par le tronc d'un arbre dont la cime s'épanouit au-dessus. Quatre étoiles sont au-dessus et au-dessous de ces deux lettres. Au revers, les chiffres XII (l'X ayant une forme gothique), quatre étoiles les entourent aussi. Le reste du jeton est tout à fait fruste ; il n'a pas de date. M. Legras l'attribuait aussi à Saint-Mellon ; nous n'osons rien affirmer à ce sujet.



Enfin, notre ami et collègue, M. Henri Le Charpentier, possède un méreau de plomb ou plutôt d'un alliage dans le genre de celui qu'on appelle potin, trouvé dans des fouilles à Pontoise. C'est un méreau de Notre-Dame de Pontoise, large de 22 millimètres ; la face représente la Vierge assise, vue à mi-corps et tenant l'Enfant-

(1) C'est à la vente après son décès, faite sous la direction de l'habile expert M. Van Peteghem, que nous avons acquis les huit méreaux de cuivre décrits ici.

Jésus; autour on lit : P. NOSTRE DAME; au revers, dans le champ, quatre I, et pour légende : ✠ DE PONTOISE. Ce méreau est non-seulement inédit, mais encore on n'en connaît que l'exemplaire qui est aux mains de M. Le Charpentier. Ce dernier a bien voulu permettre qu'on le reproduisît par la gravure, en vue du présent travail, et on le trouve ci-dessous, dessiné sur bois, spécialement pour ce travail, par M. Fichot, habile artiste parisien.



Nous ne connaissons pas d'autres méreaux pontoisiens que ceux-ci. Sauf ce qu'en a dit Taillepied, nous ne voyons qu'un seul auteur qui en ait parlé, c'est M. J. de Fontenay qui, dans sa « Nouvelle étude de Jetons » (Autun, chez Dejussieu, 1850) page 161, et son « Manuel de l'amateur de Jetons » (Paris, Dumoulin, 1854), page 228, a figuré et décrit les deux méreaux cinquième et septième de l'énumération ci-dessus.

Quelques personnes pensent qu'il a existé des méreaux de l'abbaye de Saint-Martin ; nous ne le croyons pas. Personne ne les connaît, nul auteur n'en a parlé et nous ne voyons aucun motif pour justifier leur existence. Il n'y avait pas là, comme à Saint-Mellon, des chanoines non sujets à résidence et dont alors il fallait rétribuer la présence ; les moines, au contraire, ne pouvaient quitter le couvent et devaient assister à tous les offices. Les rétribuer, d'ailleurs, eût été contraire à leur vœu de pauvreté.

Nous nous bornons à donner ici les figures de cinq méreaux, les autres étant presque du même type que le côté du jeton deuxième décrit, il est inutile de les reproduire tous.

II. — *Jetons de Notaires*

La Compagnie des Notaires de l'arrondissement de Pontoise, comme du reste presque toutes les Compagnies de Notaires de France, a des jetons de *présence* qui sont alloués à ses membres lorsqu'ils assistent aux séances générales et aux séances de leur Chambre de discipline. Ces jetons, de forme octogonale, sont en argent, pèsent environ quinze grammes et ont un diamètre entre deux bords parallèles de 33 millimètres.

Il en a été frappé quatre variétés :

La première, frappée sous la Restauration, porte dans le champ les armes royales de France (l'écu sur le manteau avec la couronne, le sceptre et la main de justice), et à l'entour, en exergue : CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE PONTOISE. Au revers : Une balance au centre de laquelle sont une palme et une plume entrelacées ; autour cette devise : FIDUCIA JUDEX — FIDE REDACTOR. Au-dessous est la date : M DCCC XVI.

La seconde contient l'effigie laurée de Louis-Philippe (tête à droite), autour : LOUIS-PHILIPPE I — ROI DES FRANÇAIS. Au-dessous, la date 1833. Au revers : Une balance placée sur les deux tables de la Loi et de la Charte ; au-dessus, cette devise : FIDUCIA JUDICES, et plus bas : NOTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE PONTOISE.

La troisième, l'effigie non laurée de Napoléon III (tête à droite), avec cet exergue : NAPOLÉON III EMPEREUR. Le revers est le même que celui du jeton de 1833.

Et la quatrième renferme, au centre d'une couronne de chêne et de laurier, ces mots : CHAMBRE DES NOTAIRES, entourés de ceux-ci, en exergue : ARRONDISSEMENT DE PONTOISE — SEINE-ET-OISE. Au revers : Une balance, dont l'aiguille porte une banderolle flottante, cette balance repose sur une double table de la Loi portant ce mot : LEX. Au-dessous, la devise : FIDUCIA JUDICES. Plus bas, une lampe antique.

Quelques personnes pensent qu'il a existé des jetons de la Corporation ou Compagnie des Notaires antérieurs à celui décrit le premier au présent chapitre. Or, toutes nos recherches et nos investigations à ce sujet sont restées infructueuses : à la Monnaie générale, à Paris, où existe la collection de tous les coins de notaires, on ne possède que les quatre jetons décrits plus haut ; dans les anciennes familles de notaires on n'en a pas d'autres, et il semble résulter des archives de la Compagnie, que l'on a bien voulu nous permettre de consulter, que ce fut seulement dans une séance générale tenue le 17 mai 1810 qu'il fut décidé qu'on frapperait des jetons de présence, mais que cette opération fut suspendue à cause des événements politiques (séance du 22 août 1814) et n'eut lieu qu'en 1816.

Nous croyons inutile de donner ici la figure de ces jetons.

III. — *Jetons d'Huissiers*

La Compagnie des Huissiers près le Tribunal de première instance de Pontoise possède aussi des jetons de présence qui ont été frappés en 1822.

Leur jeton, en argent du poids d'environ 12 grammes, est octogone, d'une largeur, entre les deux faces parallèles, de trois centimètres.

La face présente une balance avec un caducée, une main de justice, un livre (les Codes) et un rouleau de papiers. En haut est cette légende : LEGIBUS OMNIA PAREANT. Au-dessous, le nom du graveur : DIEUDONNE. F. Au revers est une couronne de chêne, au milieu de laquelle ces mots : DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE, et autour de laquelle : CHAMBRE DES HUISSIERS DE PONTOISE. Au-dessous, la date 1822.

Nous ne croyons pas non plus utile de donner ici une reproduction graphique de ce jeton.

IV — *Médailles de la Société d'Agriculture et d'Horticulture de l'arrondissement de Pontoise*

La Société d'Agriculture et d'Horticulture de l'arrondissement de Pontoise, fondée le 10 février 1850, donne à ses lauréats des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze. (1)

Dans les premières années, ces médailles étaient achetées toutes faites au coin banal d'une tête de Cérès, et leurs légendes étaient gravées en *creux*, *à la main.*

Mais en 1861 elle a fait faire deux coins portant son nom pour frapper des médailles de 50 et de 36 millimètres, et en 1864 un autre coin de 41 millimètres.

Ces médailles portent d'un côté les armes de la ville de Pontoise, et au-dessus ces mots : VILLE DE PONTOISE. Au revers, une couronne de chêne et de laurier dont le milieu offre une place vide qui sert à graver (donc en creux) le nom du lauréat, la date et la cause d'obtention de la médaille. Autour, en exergue, est cette légende : SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE DE L'ARROND$_{T}$ DE PONTOISE. 1850.

Tout cela est, bien entendu, en relief venu à la frappe.

En 1864 ou 1865, la même Société a aussi fait graver une médaille de 50 millimètres, présentant d'un côté les armes de la ville de Pontoise, avec cette légende : SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE DE L'ARROND$_{T}$ DE PONTOISE — 1850 — et de l'autre côté, au revers, cette inscription : PRIX MICHAUX — FONDÉ EN 1855. Cette médaille était destinée à rappeler le botaniste André Michaux fils, décédé en 1855, qui avait été le premier président de la Société, et devait être décernée en son honneur

(1) C'est-à-dire de cuivre bronzé, car on ne frappe pas de médailles en véritable bronze : cet alliage étant trop dur et trop cassant pour être frappé.

aux lauréats de la Société en emploi d'une somme qu'il avait léguée à la ville de Pontoise avec cette affectation spéciale.

De plus, cette Société a fait frapper, en 1865, des jetons en argent et en bronze d'un module de 25 millimètres, au même coin et presque semblables aux médailles décrites plus haut, c'est-à-dire que d'un côté on y voit les armes de Pontoise, surmontées de ces mots : VILLE DE PONTOISE, et de l'autre l'exergue : SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE DE L'ARRONDT DE PONTOISE, entourant une couronne de chêne et de laurier, au centre de laquelle sont ces mots : FONDÉE EN 1850.

Ces jetons sont donnés aux membres des jurys lors des expositions, et aux membres de la Société en récompense des apports faits lors des séances de la Société.

Nous reproduisons ici, grâce à la complaisance de notre habile imprimeur, M. Amédée Pâris, une reproduction d'une médaille de cette Société.



V. — *Société du Gaz*

La Société de l'éclairage au gaz de Pontoise a fait frapper un jeton de présence, d'un diamètre de 37 millimètres, dont voici la description :

D'un côté les armes de la ville de Pontoise, autour cet exergue : SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE DU GAZ DE PONTOISE. CAPITAL SOCIAL : DEUX CENT MILLE FRANCS. Au revers, sur huit lignes : FONDÉE LE 3 AVRIL 1867. SERÉ-DEPOIN, MAIRE—NEPPEL, HINAUX-BRICON, DERREULX, PARIS, BARON, LAFERTÉ, CAIGNARD, MEMBRES FONDATEURS.

Le tout est en relief, venu à la frappe.

Nous croyons inutile de donner une reproduction graphique de cette médaille.

VI. — *Tir cantonal de Pontoise*

La Société du Tir cantonal de Pontoise a aussi fait frapper des médailles pour prix, en argent et en bronze, qui ont un diamètre de 34 millimètres; nous ignorons s'il en a été fait en or.

La face présente la tête (à gauche) laurée de Napoléon III, avec ces mots : NAPOLÉON III, EMPEREUR, et au-dessous le nom du graveur : DESAIDE-ROQUELAY. Au revers, une couronne de chêne et de laurier au milieu de laquelle sont ces mots : FONDÉ EN 1868. Autour on lit : TIR CANTONAL DE PONTOISE.

Nous ne reproduisons pas non plus cette médaille.

VII. — *Autres Sociétés*

Un certain nombre de nos Sociétés, afin d'éviter la dépense d'un coin particulier, lequel est assez coûteux, se contentent pour leurs médailles d'acheter dans le commerce des médailles banales toutes faites, portant une tête de la République (avant 1870, c'était une tête de l'Empereur), et c'est le graveur qui grave en *creux*, et non plus en relief comme dans les médailles frappées, le nom de la Société, en exergue.

Nous avons vu dans ce genre :

1° Médailles du tir d'Osny, en 1873, portant en relief deux couronnes.

2° Médailles du Cercle nautique de Pontoise, 1867, portant la tête laurée de Napoléon III.

D'autres Sociétés se servent des coins gravés pour la Société d'Agriculture et d'Horticulture, en sorte que leurs médailles portent en relief d'un côté les armes de Pontoise et les mots VILLE DE PONTOISE, tandis que l'autre côté est gravé en creux.

Il existe dans ce genre des médailles de 36 et de 41 millimètres, du Cercle sténographique de l'Ile-de-France.

VIII. — *Autres médailles*

Il a été frappé aussi, depuis quelques années, des petites médailles de pacotille, en cuivre, à l'occasion de diverses solennités. Elles sont en relief, avec une bélière ou anneau destiné à les attacher. Nous citerons :

1° Médaille de 35 millimètres, portant d'un côté la tête de la République, avec ces mots : République Française ; de l'autre côté, au milieu d'une couronne de chêne et de laurier, ces mots : Fête de bienfaisance de la Cavalcade, à St-Ouen-l'Aumône, le 20 mars 1879.

2° Autre médaille de 24 millimètres, offrant d'un côté une tête de la République, avec ces mots : République Française, et d'autre côté la même inscription que la médaille précédente.

3° Médaille de 24 millimètres, portant d'un côté une pompe à incendie conduite par deux pompiers, et de l'autre côté cette inscription : Souvenir du Concours de Musiques et Fanfares. Concours de manœuvres de Pompes à incendie. Pontoise, 29 mai 1881.

4° Médaille de 33 millimètres, portant d'un côté une pompe à incendie conduite par quatre pompiers, et de l'autre côté cette légende : Souvenir du Concours de Musiques et Fanfares. Concours de manœuvres de Pompes à incendie. Pontoise, 29 mai 1881.

5° Médaille de 3 centimètres, portant d'un côté : Ville de Pontoise. Concours de manœuvres de Pompes à incendie. Concours de Musiques, d'Harmonies et de Fanfares, 29 mai 1881. De l'autre côté on lit cette réclame d'une Société qui a duré peu de temps : La Générale, Compagnie de déménagements. Voitures à volonté. Pontoise, place du Grand-Martroy.

6° Médaille de 23 millimètres et demi. D'un côté tête de la République et ces mots : République Française. De l'autre côté cette inscription : Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône. Cavalcade de bienfaisance, 10 avril 1882.

Toutes ces médailles n'ont, on le voit, qu'un intérêt de simple curiosité ; mais nous avons cru devoir en parler afin d'être complet, et d'ailleurs, dans un certain nombre d'années, il sera peut-être intéressant d'en retrouver ici la trace.

IX. — *Médailles de la Vierge de Pontoise*

Enfin, il a été frappé dans ces dernières années (vers 1874?) des petites médailles de *sainteté* avec anneau destiné à les suspendre au cou, de forme ovale, qui sont en argent et même en or. D'un côté elles offrent l'image de la Vierge miraculeuse de Notre-Dame de Pontoise, avec ces légendes : SALUS INFIRMORUM ORA PRO NOBIS — N.-D. DE PONTOISE, et de l'autre côté un double triangle dans une gloire, avec ces légendes : O GLORIOSA STELLA MARIS A PESTE SUCCURRE NOBIS — 1180 — 1638 — 1849. Il existe six à sept dimensions différentes de ces médailles.

Mentionnons ici, en passant, qu'il existe des reproductions, de dimensions réduites, de la statue de la Vierge de Notre-Dame de Pontoise, en plâtre stéariné.

X. — *Médaillon du duc de Villeroy*

Personne n'ignore qu'il a été frappé un certain nombre de médailles ou plutôt de médaillons à l'effigie de personnages célèbres.

On peut en voir la collection à Paris, à l'Hôtel des Monnaies. Mais, parmi toutes ces médailles, nous n'en avons trouvé qu'une se rattachant à l'histoire de Pontoise ; c'est une grande médaille de bronze de 15 centimètres de diamètre, reproduisant le buste du maréchal Nicolas de Neufville duc de Villeroy, né à Pontoise le 17 octobre 1598, comme l'a établi M. Henri Le Charpentier dans son ouvrage *La Ligue à Pontoise* (Pontoise, chez Seyès, libraire, 1878, un vol. in-8°). Il fut gouverneur de Louis XIV ; il était duc et pair de France, et gouverneur de Lyon ; il est mort en 1685.

Autour du buste (tête à droite) on lit : NICOLAS DE NEVFVILLE MARESC. DVX ET PAR GALL. LVGD. GVBER.—BIDAV. 1659.

Il n'y a rien au revers.

Voici une reproduction réduite à moitié de ce médaillon, dessinée par M. Lancelevée, peintre héraldiste :



XI. — *Insignes des Arbalétriers*

Bien que ceci sorte un peu de la numismatique, nous croyons devoir rappeler ici que l'on conserve à la Mairie de Pontoise l'original de la plaque du baudrier d'un arquebusier de Pontoise. Cette plaque, qui est en cuivre estampé, de forme ovale, longue de 75

millimètres et large de 62, a été reproduite à la page 41 de l'ouvrage de M. Le Charpentier, qui vient d'être cité, et M. Le Charpentier nous a autorisé à reproduire ici ce dessin :



XII. — *Poinçon des orfèvres de Pontoise*

Enfin, nous pensons ne pas trop nous écarter de notre sujet en parlant du *poinçon* des orfèvres de Pontoise.

Un édit du 15 décembre 1783 ordonna que chaque communauté d'orfèvres aurait un *poinçon* de contre-marque particulier et invariable.

Dans l' « Almanach des Monnaies, » année 1785 (Paris, Méquignon, 1785, un vol. in-16), et dans les années 1786, 1787 et 1789 du même ouvrage, nous trouvons des planches gravées donnant la reproduction des poinçons de ces diverses corporations. On sait que le poinçon des orfèvres de Paris représentait une couronne royale sur un P. Celui de la communauté des orfèvres de Pontoise est reproduit sous le n° 129 et offre la figure d'une *ruche*. Le même ouvrage nous apprend que cette communauté avait été établie en 1752, qu'elle comptait quatre maîtres et était de la juridiction de la Cour des Monnaies de Paris.

Cependant, dans leur « Histoire de l'orfévrerie-joaillerie » (Paris, librairie.... Ferd[d] Seré, 1851, un vol. grand in-8°), MM. Lacroix, Le Roux de Lincy et F[d] Seré ont aussi reproduit par la gravure les divers poinçons en question; mais par suite d'une erreur, sans doute, ils ont attribué, page 179, aux orfèvres de Pontoise, pour leur marque, un œillet, fleur qui sur les planches de l'*Almanach* est indiquée comme la marque des orfèvres de Rouen. Nous croyons, sur ce point, devoir nous en rapporter aux indications de l'*Almanach*.





SIGILLOGRAPHIE

§ Ier

'INCOMPARABLE dépôt des « Archives Nationales de France » renferme, on le conçoit facilement, un nombre très considérable de Sceaux.

L'Administration a eu la bonne pensée de faire mouler un grand nombre de ces sceaux, et, pour une somme assez minime, le public peut se procurer des moulages en plâtre et soufre, parfaitement exécutés.

En outre, il en existe un catalogue, très complet et très bien dressé, par M. Douët d'Arcq, sous ce titre : *Collection de Sceaux.* Paris, imprimerie Plon, 1863, 3 vol. in-4°.

Parmi ces sceaux, il s'en trouve un certain nombre qui sont relatifs à Pontoise. Nous ne pouvons choisir un meilleur guide à ce sujet que ce catalogue, et nous en extrayons les passages suivants. Nous copions littéralement, faisant remarquer que les chiffres qui sont à gauche, en tête de chaque pièce, indiquent le numéro d'ordre de la collection, et ceux qui sont à droite la date de la pièce qui porte le sceau :

5052 Pontoise (châtellenie de) 1302

Fragment de sceau rond de 32 millim.

Archives de l'Empire, J. 234, n° 13.

Un château à trois tours, adextré d'une fleur de lis et portant sur un pont à quatre arches ogivales baignant dans l'eau.

CASTELLARIA (ou castellania) PONTISARĒSI.

(Signum castellariæ Pontisarensis : Sceau de la châtellenie de Pontoise).

Contre-sceau : Écu parti, au 1er d'une fleur de lis, au 2 de trois pals, dont on ne voit nécessairement qu'un et demi.

✠ Ɔ(1)T. S' CASTELLANIÆ PONT.

(Contra sigillum castellaniæ Pont(isarensis).

(Contre-sceau de la châtellenie de Pontoise).

Appendu à un acte de l'an 1302.

5053 Second sceau. 1376

Fragment de sceau rond de 32 millim.

Archives de l'Empire, S. 2071.

Un château à trois tours, adextré d'une fleur de lis et posant sur un pont à trois arches ; dans celle du milieu un B.

......ASTEL...... PO......SAR......

Contre-sceau : Comme au sceau précédent.

✠ COTS. CAS......IÆ PONTISARÆ.

(Contra sigillum castellaniæ Pontisaræ : Contre-sceau de la châtellenie de Pontoise).

Appendu à un acte scellé par « Simon Des Hayes, prevost de Pontoise pour Madame la Reine Blanche, » (2) du 16 juin 1376.

5054 Troisième sceau. 1454

Fragment de sceau rond de 34 millim.

Archives de l'Empire, S. 4201.

Un château à trois tours, accosté de deux fleurs de lis et portant sur un pont à cinq arches en plein cintre, baignant dans l'eau.

......ALLAR......

Contre-sceau : Représentation réduite de la face.

✠ ƆCRAS. CASTELLARIÆ PONTISARÆ.

(Contra sigillum castellariæ Pontisaræ : Contre-sceau de la châtellenie de Pontoise).

Appendu à un acte du 25 mai 1454.

5197 Pontoise. Renart Fourié (prevost de) ......

Fragment de sceau rond de 25 mill.

Archives de l'Empire, S. 2318, n° 21.

......ART. FOV......

(1) Ceci est une sorte de C renversé qui sert à indiquer, par abréviation, le mot : contra sigillum (contre-sceau).

(2) Il ne faut pas confondre cette reine Blanche avec la mère de saint Louis, morte en 1252. Il s'agit ici de Blanche d'Evreux, veuve de Philippe VI de Valois, morte en 1398, qui avait reçu Pontoise en douaire viager.

A une légalisation de sceau donnée par Renart Fourié, prevost de Pontoise, le 3 décembre 1330.

5602 Pontoise. 1228

Sceau rond de 60 millim.

Arch. de l'Empire, J. 627, n° 8 — 16.

Un pont à cinq arches, sans flots mais avec un poisson dans l'arche du milieu. Il est surmonté d'une espèce d'ordonnance d'architecture.

✠ SIGILLV. MAJORIS ET PARIVM COM(M)VNIE PONTISARESIŪ.

(Sigillum majoris et parium communiæ Pontisarensium : Sceau du maire et des pairs de la commune des Pontoisiens).

Contre-sceau : Un cavalier tête nue, l'épée à la main, marchant à droite. Sans légende.

Appendu à un serment de fidélité de la ville de Pontoise à saint Louis. Octobre 1228.

5603 Second sceau. 1276

Fragment de sceau rond de 47 mill.

Archives de l'Empire, S. 4198.

Un pont droit à quatre arches ogivales, baignées dans les flots.

......AJORIS E...... ARENS' AD C......

(Sigillum majoris et parium pontisarensium ad causas (1) : Sceau du maire et des pairs Pontoisiens, aux causes).

Contre-sceau : Le pont de la face, sommé d'une demi-fleur de lis, parti d'un demi-château et de chaque côté une étoile.

✠ CONTRAS' PONTISAREN......

(Contra sigillum Pontisarense).

Appendu à une charte du 1 mars 1276, par laquelle le maire et les pairs de la ville de Pontoise ratifient une vente faite par les habitants de cette ville à l'abbaye du Val.

5604 Troisième sceau. 1355

Fragment de sceau rond de 45 mill.

Archives de l'Empire, S. 2318, n° 7.

Un pont à cinq arches baignées dans des flots, sommé d'un château à trois tours entre deux fleurs de lis.

......MA......ORI......

(1) On appelait sigillum ad causas (sceau aux causes) un sceau de bailliage ou de vicomté, particulier à ces juridictions, destiné à authentiquer les actes et les décisions de leur ressort.

Contre-sceau : Un pont à trois arches baignées dans des flots, sommé d'une demi-fleur de lis, parti d'un demi-château.

✠ CONTRAS' PONTISARENSIS.

(Contra sigillum Pontisarensis).

Appendu à un accord du 15 septembre 1355, entre les habitants de Pontoise et ceux de Gergy (Cergy ?)

7066 Le vicaire de l'archevêque de Rouen à Pontoise. 1262

Sceau ogival de 35 mill.

Arch. de l'Empire, S. 2323.

Une croix processionnelle entre une crosse et une mitre.

✠ SIGILLVM VICARII PONTISSAR.

(Sigillum vicarii Pontissarensis : Sceau du vicaire de Pontoise.

Appendu à une charte du : « Vicarius Rothomagensis in Pontisara et in vulcassino Franciæ » (Vicaire de Rouen à Pontoise et dans le Vexin Français), du mois d'avril 1262. Ce sceau se retrouve à une charte de 1283 (S. 2071, n° 24), cette fois avec ce contre-sceau :

Une mitre senestrée d'un gant épiscopal.

7981 Eudes, curé de Saint-Pierre de Pontoise. 1227

Sceau ogival de 50 mill.

Arch. de l'Empire, S. 4170, n° 5.

La Vierge debout avec l'Enfant Jésus.

S' OD' PBRI. SCI. PET. DE POTISARA.

(Sigillum Odonis presbyteri Sancti-Petri de Po(n)tisara : Sceau d'Eudes, curé de Saint-Pierre de Pontoise).

Contre-sceau : Un pont à quatre arches.

...GILVM MEI CLAVIS.

(Sigillum mei clavis : Sceau de ma clef).

Appendu à une vente faite à l'abbaye du Val. Mars 1227.

8338 Saint-Martin de Pontoise. 1177

Sceau ogival de 85 mill.

Arch. de l'Empire, J. 168, n° 2.

Saint-Martin, vu de face, assis sur un arc céleste, en costume d'évêque, mitré, crossé et bénissant. Champ semé d'étoiles.

✠ SIGILLVM SANCTI...... PONTISARIENSIS.

(Sigillum Sancti-Martini Pontisariensis : Sceau de Saint-Martin de Pontoise).

Contre-sceau : Personnage debout, vu de face, tenant une crosse et un livre.

......FREDI ABBATIS PONTESIENSI.

(Sigillum Gaufredi, abbatis Pontesiensis : Sceau de Geoffroy, abbé de Saint-Martin de Pontoise).

Appendu à un accord entre Geoffroy, abbé de Saint-Martin de Pontoise, et Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise, 1177.

Nota : On voit ici que le sceau de l'abbé est apposé en contre-sceau au sceau de son abbaye.

8339 Deuxième sceau. 1199

Sceau ogival de 68 mill.

Archiv. de l'Empire, J. 168, n° 9.

Évêque debout, vu de face, mitré, crossé et bénissant.

SIGILL' SCI MARTINI PONTESIENSIS.

(Sigillum Sancti-Martini Pontesiensis : Sceau de Saint-Martin de Pontoise).

Appendu à un accord entre Pierre, abbé de Saint-Martin de Pontoise, et Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise, 1199.

8340 Troisième sceau. 1216

Sceau rond de 50 mill.

Arch. de l'Empire, J. 383, n° 6.

Évêque, vu de face, à mi-corps, mitré, crossé et bénissant.

✠ SIGILLVM SCI MARTINI PONTESIENSIS.

(Sigillum Sancti-Martini Pontesiensis).

Contre-sceau : Pierre gravée, tête d'impératrice, de profil, à droite.

✠ BONVM EST CONFIDERE I DOMINO.

(Bonum est confidere in Domino : Il est bon de se confier à Dieu).

Appendu à une donation de la ville de Moressart, faite par l'abbaye de St-Martin de Pontoise à Gaucher, comte de Châtillon. Janvier 1216.

8341 Quatrième sceau. 1236

Sceau ogival de 65 mill.

Arch. de l'Empire, S. 2318, n° 33.

Saint Martin en costume d'évêque, assis sur un trône à têtes d'animaux, mitré, crossé et bénissant. Dans le champ, une croisette, une étoile et une molette.

✠ S. SCI MARTINI ......TISARENSIS.

(Sigillum Sancti-Martini Pontisarensis).

Contre-sceau : La légende de saint Martin.

✠ HIC EST MAR...INUS.

(Hic est Martinus : Voici saint Martin).

Appendu à un accord entre les abbayes de Saint-Martin de Pontoise et de Saint-Denis. Juin 1236.

8342 Saint-Mellon de Pontoise. XIIe siècle.

Fragment de sceau ogival de 80 mill.

Archives de l'Empire, L. 1493.

Personnage debout, vu de face, tête nue, bénissant de la droite et tenant une crosse de la gauche.

......IGILLV......

Appendu à un amortissement d'une maison à Pontoise, accordé par l'abbé H.... (sans date. 1198 à 1203).

8959 Pontoise (Pierre, abbé de Saint-Martin de) 1199

Sceau ogival de 45 mill.

Arch. de l'Emp., J. 168, nº 9.

Type abbatial, la crosse de biais.

✠ SIGILLVM PETRI ABBATIS PONTESIENSIS.

(Sigillum Petri, abbatis Pontesiensis : Sceau de Pierre, abbé de Pontoise).

Appendu à une charte de l'an 1199.

8960 Pontoise (Nicolas, abbé de Saint-Martin de) 1236

Fragment de sceau ogival de 60 mill.

Arch. de l'Emp., S. 2318, nº 33.

Type abbatial, accompagné à dextre d'une fleur de lis et d'une étoile, et à senestre d'une croisette. Du même côté, à la hauteur de la tête, un croissant.

S' NICHOLA....... SCI MARTINI PONTISAR.

(Sigillum Nicholai, abbatis Sancti-Martini Pontisarensis : Sceau de Nicolas, abbé de Saint-Martin de Pontoise).

Contre-sceau : Une colombe tenant au bec un rameau, entre ses pattes une étoile.

✠ VENI SCE SPIRITVS.

(Veni Sancte-Spiritus : Venez Saint-Esprit).

Appendu à une charte de l'an 1236.

8961 Pontoise (Henri, abbé de Saint-Mellon de) 1195

Sceau ogival de 57 mill.

Arch. de l'Emp., J. 397, nº 4.

Personnage debout, vu de face, tête nue, vêtu de l'aube et de la dalmatique, tenant un livre des deux mains, et accosté de quatre étoiles, deux à la hauteur du cou et deux à la hauteur des flancs.

SIGILL. HENRICI ABATIS PONTIS.

(Sigillum Henrici, ab(b)atis Pontisarensis : Sceau d'Henri, abbé de Pontoise.)

Appendu à une charte par laquelle l'abbé associe le roi aux droits que son abbaye a sur les bois d'Hénonville (Henontvilla), attendu que le roi veut y élever une ville neuve (c'est Villeneuve-le-Roi en Beauvoisis). Vernon, avril 1195.

S — etc. etc.

4496

8388 bis

8604 bis

9972

D'après les

Imp. Eudes

8962 Pontoise (Henri Pice, abbé de St-Mellon de) 1224

Fragment de sceau ogival de 44 mill.
Arch. de l'Emp., L. 1480.
Personnage debout tenant un livre des deux mains.
......H. PICE, ABBATIS S' MELLONI PŌTI......
(Sigillum Henrici Pice, abbatis Sancti-Melloni Pontisarensis : Sceau d'Henri Pice, abbé de Saint-Mellon de Pontoise).
Appendu à une charte de juin 1224.

9229 Maubuisson (Jeanne, abbesse de) 1404

Fragm. de sceau ogival de 55 mill.
Dans une niche gothique, abbesse debout avec sa crosse et son livre. Au-dessous, un écu chevronné.
......OHANNÆ ABBATISS BEATÆ M......
(Sigillum Johannæ, abbatissæ Beatæ Mariæ : Sceau de Jeanne, abbesse de la Bienheureuse Marie).
Appendu à une charte du 7 juin 1404.

9972 Pontoise (l'Hôtel-Dieu de) 1381

Fragment de sceau ogival de 60 mill.
Archives de l'Empire, S. 3752, n° 4.
Évêque debout, vu de face, mitré, crossé et bénissant.
SIGILLVM DO...... SAR......
(Sigillum Domus Dei de Pontisarâ : Sceau de la Maison-Dieu de Pontoise).
Appendu à un bail passé par « seur Jehanne, humble prieuse de » l'Ostel-Dieu de Pontoise, » le 11 juillet 1381.

4496 Sceau royal pour les Juifs de Pontoise. 1204

Fragm. de sceau rond de 55 mill.
Arch. de l'Empire, S. 2333, n° 21.
Une aigle au repos, tournée à droite ; dans le champ, six fleurs de lis.
.....ES.....ONIV..... DEBITI JVDEOR. PONTE.....
(Testimonium debiti judæorum Pontesie : En témoignage d'une dette des Juifs de Pontoise).
Appendu à un acte par lequel l'abbé de Saint-Denis dégrève un four qu'il venait d'acheter d'une hypothèque due aux Juifs de Pontoise, 1204. (1)

(1) Les Juifs de Paris avaient un sceau presque analogue. Cette pièce prouve qu'à cette époque il y avait à Pontoise un certain nombre de Juifs.

9024 Sceau de Gilles de Pontoise, abbé de Saint-Denis. 1314

6431 Sceau de Guillaume de Pontoise, évêque d'Agen. 1249

4319 Sceau de Henri de Pontoise. 1258

7624 Sceau de Jean de Pontoise, chanoine de l'église de Rouen. 1374

4320 Sceau de Stéphanie de Pontoise (?) 1258

7434 Sceau de Geoffroy, archidiacre de Pontoise dans l'église de Rouen. 1215

Fragment de sceau ogival de 50 millim.

Arch. de l'Emp., S. 4198, nº 50.

Personnage debout, tenant un livre des deux mains.

.....FRIDI ARCHID' PON.....

(Sigillum Gaufridi, archidiaconi Pontesie : Sceau de Geoffroy, archidiacre de Pontoise).

Appendu à une donation faite à l'abbaye du Val, en 1215.

9371 Saint-Mellon de Pontoise (Guillaume, trésorier de l'abbaye de) XIIIe siècle

Sceau ogival de 39 mill.
Arch. de l'Emp., L. 1493.
Une clef, le champ bordé de feuilles.
✠ S. WILL. THESAVRARII PŌTISAR'.
(Sigillum Willelmi thesaurarii Pontisarensis : Sceau de Guillaume, trésorier de Pontoise).
Appendu à une charte sans date.

7502 Officialité de l'archidiacre de Pontoise dans l'église de Rouen. 1224

Sceau ogival de 40 mill.

Arch. de l'Empire, S. 4183, nº 6.

La Vierge debout avec l'Enfant Jésus.

S OD' PBRI SCI PET DE POTISARA.

(Sigillum Odonis, presbyteri Sancti-Petri de Pontisara : Sceau d'Eudes, prêtre de Saint-Pierre de Pontoise).

Premier contre-sceau : Un pont à trois arches.

✠ SIGILLV..... PONT.

Second contre-sceau : Un pont à quatre arches.

.....IGILLVM OFFICI.....LI.....

Appendu à une charte de l'an 1224.

7503 Second sceau. 1252

Fragm. de sceau ogival de 47 mill.

Arch. de l'Empire, S. 4198, n° 48.

Dans ce qui reste du champ, on voit encore un pont, et sur ce pont une croix et une fleur de lis.

...... OFF. ARCHID' PO.....

(Sigillum officialis archidiaconi Pontisaræ : Sceau de l'official de l'archidiaconé de Pontoise).

Appendu à une charte de novembre 1252.

§ II

Nous ne pouvions pas songer à faire reproduire ici tous ces sceaux, la dépense eût été trop considérable; nous avons dû nous borner à représenter seulement ceux qui nous ont paru les plus intéressants.

En conséquence, le lecteur en trouvera quatorze figurant à la planche gravée jointe à cet ouvrage. Ce sont : les sceaux 5603 et 7066, les contre-sceaux, nos 7066 bis et 5053 bis, le sceau n° 4496, 5602, le contre-sceau 5602 bis, les sceaux 9229 et 8338, les contre-sceaux nos 8338 bis et 5604 bis, et les sceaux 8961, 5052, 5053 et 9972 de la nomenclature qui précède. Cette planche a été exécutée avec le plus grand soin par les habiles et remarquables procédés d'héliogravure de M. Dujardin, spécialement pour le présent travail.

Au-dessous de chaque pièce figure le numéro d'ordre général du catalogue de M. Douët d'Arcq.

En outre, nous donnons :

Premièrement. La figure du sceau n° 5602, gravé sur bois d'après un cliché provenant de l'ouvrage de MM. Henri Bordier et Edouard

Charton, « Histoire de France, » Paris, 1858, in-4°, page 263; cliché que les auteurs de ce remarquable ouvrage ont bien voulu nous céder pour l'insérer ici.



Au reste, ce sceau avait déjà été reproduit en gravure sur cuivre à la planche 324 de l'*Univers pittoresque* (France, Dictionnaire encyclopédique, par Ph. Lebas. Paris, Firmin Didot, 1840-1850, 12 vol. in-8°).

Deuxièmement. Les sceaux 5054 et 5604 de la collection décrite par M. Douët d'Arcq, sceaux que nous n'avions pas tout d'abord jugé à propos de faire comprendre dans la planche héliographique jointe à ce travail.

Le sceau n° 5054 est placé à gauche, et celui 5604 à droite :



Troisièmement. Un dessin du sceau nº 5052 de la même collection. Nous avons pensé qu'en outre de la reproduction héliographique il y avait lieu de faire reproduire par le dessin ce sceau, d'après un original qui appartient à l'Hôtel-Dieu de Pontoise, parce que ce dernier est plus complet. En effet, on remarquera que le sceau gravé est incomplet à la partie supérieure ; la *patte* de parchemin qui l'attache au diplôme a empêché de reproduire, dans le moulage, la partie supérieure, représentant une espèce de donjon, qui se voit mieux dans le sceau de l'Hôtel-Dieu.

Ce dernier est appendu à un diplôme contenant vente de biens par « Jehan Cousin, des Mesières en Veuquessin, » à l'Hôtel-Dieu de Pontoise, « l'an de grâce mil trois cent et nœuf, le lundi après feste saint Martin d'hiver, » et il est délivré par « Dreux le Joenne, garde du scel de la chastellenie de Pontoise, de par notre Sire le Roy. »



Nous ferons ici remarquer que le Cabinet des Archives des Hospices de Pontoise est très riche en sceaux. On y trouve, en effet, une série à peu près complète des sceaux des rois de France, à partir de Philippe-Auguste ; un assez grand nombre de sceaux de la ville de Pontoise et de nombre de personnages ; mais tous ces sceaux sont en grande partie les mêmes que ceux de la collection des Archives Nationales, moins bien conservés en général. Il est donc à peu près inutile de les reproduire. Toutefois, il existe à l'Hospice quatre anciens sceaux des *prieures*, qui ne se retrouvent pas aux Archives Nationales. Nous les faisons reproduire ici. Ce sont :

1º Un grand sceau rond, en cire rouge, *plaqué* sur la pièce, représentant un saint Louis debout, portant le sceptre et la main de

Justice. Autour est en exergue : L'HOSTEL DIEU DE PONTHOISE.



2° Un petit sceau en cire rouge, *plaqué* sur la pièce : saint Louis debout ; autour un semis de fleurs de lis et une cordelière ; il n'y a pas de légende.



3° Un sceau ovale, *plaqué* sur pâte placée entre deux feuilles de papier : saint Louis debout sur un semis de fleurs de lis, a pour légende : PRIORISSA NOSOCOMII — S. NICOLAI PONTISARENSIS (la prieure de l'Hôpital Saint-Nicolas de Pontoise).



4° Autre sceau ovale, aussi *plaqué* sur pâte entre deux feuilles de papier, plus grand et presque semblable au précédent : saint Louis debout, portant le sceptre et la main de Justice, avec cette légende :

PRIORISSA HOSPITA. S. NICOLAI PONTISARENSIS (la prieure de l'Hospice de Saint-Nicolas de Pontoise).



On sait que l'Hôtel-Dieu de Pontoise était sous l'invocation de Saint-Nicolas, et ces sceaux ne faisaient guère que reproduire à peu près les armes de cet Hôtel-Dieu, qui étaient : ***d'azur, à un saint Louis tenant le sceptre et la main de Justice, le tout d'or.***

Quant aux sceaux dont il s'agit, on les trouve apposés sur des commissions datées des XVIIe et XVIIIe siècles, de gardes des bois de Champagne et de Nogent (près l'Isle-Adam), appartenant alors à l'Hôtel-Dieu.

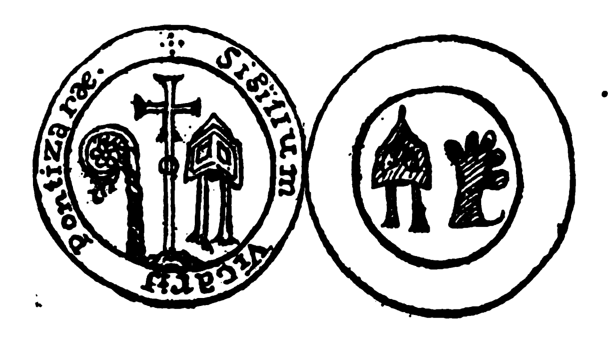
§ III

L'ouvrage de Deslions, portant ce titre : « Éclaircissement de l'ancien droit de l'Évêque et de l'Église de Paris sur Pontoise..... » (Paris, Maurice Villery, 1694, in-8°), a reproduit en gravure :

1° A la page 91, un ancien sceau du grand Vicariat de Pontoise, représentant un ovale chargé d'un pont au milieu duquel est une croix exhaussée (le texte dit par erreur : exaucée) et terminée par une fleur de lis avec deux autres plantées aux deux bouts du pont.



2° A la page 267, un sceau du grand vicaire de Pontoise, daté de 1235 ; ce sceau porte une croix processionnelle entre une crosse et une mitre, et autour est écrit : SIGILLVM VICARII PONTIZARÆ. Au contre-sceau on voit une mitre et un gant épiscopal.



Et page 309, on voit un autre sceau du même personnage, de forme ovale, avec une croix processionnelle, entre une mitre et la lettre R. Autour cette légende : SIGILLVM CVRIÆ ECCLESIASTICÆ PŌTISARÆ. (Sceau de la cure ecclésiastique de Pontoise.)



§ IV

Nous avons trouvé à la Mairie de Pontoise quatre sceaux qui nous ont paru dignes d'être reproduits ici.

Le premier est un sceau rond *plaqué* en cire rouge, c'est-à-dire appliqué sur la pièce et non pas attaché par des bandelettes de parchemin ou *lemnisques* (c'est le mot technique). Ce sceau porte un pont à cinq arches, surmonté d'un château fort et flanqué de deux fleurs de lis. A l'exergue on lit : S. DE LA V..... DE PONTOISE. Il paraît remonter au XVIe siècle.



Le deuxième est un sceau analogue et presque semblable au précédent ; il paraît un peu postérieur. On voit à la légende : S. DE LA V. et CHA DE PONTOISE (sceau de la ville et châtellenie de Pontoise).



Ces deux sceaux nous ont été conservés dans les papiers de M. Pihan de la Forest, et on les trouvera dans son recueil relié 905-2859, pages 4 et 6.

Ce même recueil renferme, à la page 6, deux sceaux ***plaqués*** en cire rouge des armes de la ville de Pontoise, en 1814 et 1816. On ne les a pas reproduits ici.

Le troisième et le quatrième sont des sceaux de la commune de Pontoise et du district de Pontoise, à l'époque de la Révolution ; ce sont des ***timbres humides*** dont l'un, celui de la commune, existe encore à la Mairie.







§ V

Notre ami M. Henri Le Charpentier possède une pièce fort rare qu'il a acquise récemment dans une vente publique (vente de la collection Charvet), et qu'il a bien voulu nous prêter pour la faire reproduire ici : c'est la matrice d'un sceau de la commune de Pontoise, datant vraisemblablement du XIVe siècle. Elle consiste en un disque rond, de cuivre jaune, large d'environ cinq centimètres et épais d'un demi, où sont gravées en *creux* les armes en question, en sorte qu'en l'appliquant sur de la cire fondue on pouvait en tirer une épreuve en relief. La poignée est formée par deux ailettes ou plaquettes semi-circulaires de cuivre jaune, très minces, de même diamètre que le disque lui-même, et montées à charnière derrière le fond de ce disque.

C'est, au reste, la forme habituelle bien connue ; le lecteur en trouvera la représentation figure 3 de la planche XVI du « *Dictionnaire de Sigillographie* » de MM. Chassant et Delbarre (Paris, Dumoulin, 1860, un vol. in-12).

On remarquera qu'il n'y a pas de contre-sceau ou plutôt de pièce pour le faire.

Nous donnons ici la reproduction d'une empreinte de ce sceau, gravée sur bois par M. Ch. Fichot, spécialement pour le présent travail. On verra que ce sceau, de 47 mill. de largeur, représente un pont à cinq arches baignées dans des flots, avec la lettre Y dans l'arche du milieu ; au-dessus, un château fort à trois tours, accosté de deux fleurs de lis surmontées chacune d'une molette. Autour est cette légende :

S. MAJORIS COMMUNIÆ PONTISARENSIS AD CAVSAS.
(Sceau du Maire de la commune de Pontoise, aux causes.)



§ VI

Nous ne voyons plus rien à signaler sur la Sigillographie Pontoisienne, si ce n'est la série des *sceaux* des diverses administrations et des nombreuses Sociétés de cette ville ; mais ces sceaux ne sont à vrai dire que des *cachets* ou *timbres humides*, ne portant en général que le nom de l'administration ou de la Société : la Sigillographie n'a donc rien à voir là-dedans. Prenons pour exemple le sceau ou cachet des Hospices de Pontoise, dont voici la reproduction :



On voit qu'il serait inutile de pousser plus loin la reproduction de ces pièces, le lecteur n'aurait rien à y gagner.

Toutefois, une Société de Sténographie, fondée à Pontoise par notre ami M. Joseph Depoin, sténographe à la Chambre des Députés, se distingue par le sceau archaïque et archéologique qu'elle a adopté et que nous croyons devoir signaler en passant.

Ce sceau rond, d'un diamètre de 45 mill., présente au centre un pont à cinq arches baignées de flots ; au-dessus, un château fort à trois tourelles, accosté de deux fleurs de lis. Autour, cette légende : CERCLE DE L'ILE-DE-FRANCE. PONTOISE, ceinte d'un cercle de fleur de lis.



§ VII

Nous ferons remarquer que tous les dessins que nous avons reproduits sont à l'échelle de grandeur naturelle, à l'exception du médaillon de M. de Neufville de Villeroy, que nous avons dû faire réduire à moitié, à cause des nécessités de la mise en page, c'est-à-dire de 15 centimètres, diamètre de l'original, à 7 cent. et demi, et de plus, que tous ceux des dessins par nous donnés, dont l'origine n'est pas indiquée plus haut dans le courant de notre texte, ont été exécutés spécialement pour cet ouvrage, par M. Lancelevée, artiste héraldiste.

Enfin, nous nous proposons d'étendre cette étude de sceaux relatifs à notre région en tâchant de reproduire plus tard tous ceux qui concernent l'arrondissement de Pontoise et le Vexin Français, mais on comprend que ce travail exigera d'assez longues investigations et que nous ne soyons pas en mesure d'en donner, quant à présent, les résultats. Il y a plus : nous faisons un appel au concours bienveillant de tous nos lecteurs pour nous fournir ou au moins nous indiquer tous les éléments qu'ils pourront rencontrer à cet égard.





NOTICE

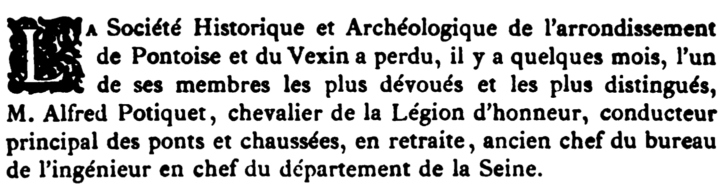
SUR

M. A. POTIQUET

PAR

M. LÉON THOMAS

Vice-Président



La Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin a perdu, il y a quelques mois, l'un de ses membres les plus dévoués et les plus distingués, M. Alfred Potiquet, chevalier de la Légion d'honneur, conducteur principal des ponts et chaussées, en retraite, ancien chef du bureau de l'ingénieur en chef du département de la Seine.

M. Potiquet (François-Gabriel-Alfred) était un enfant de notre pays; il est né le 4 décembre 1820, à Magny-en-Vexin, où son père, M. F.-T. Potiquet, tenait un pensionnat de jeunes gens.

Il entra à l'âge de 23 ans dans le service des ponts et chaussées, et fut placé d'abord à Meaux (Seine-et-Marne); puis, quelque temps après, appelé à Paris dans les bureaux de l'ingénieur en chef de la Seine.

Par ses aptitudes, par son zèle, par son amour du travail, il ne tarda pas à se faire remarquer et à obtenir un avancement mérité à tous égards.

Travailleur infatigable, M. Potiquet, indépendamment de son labeur ordinaire, publia les ouvrages suivants, se rattachant à ses fonctions :

1° *Recueil de lois, décrets, ordonnances règlements concernant le service des ponts et chaussées*, 2 vol. in-8°, le premier paru en 1857 et le second de 1858 à 1863.

2° Même ouvrage ; 2e édition augmentée et refondue, 4 vol. in-8°, parus de 1864 à 1877, et qui par ses suppléments s'est continué jusqu'à ce jour.

Cet ouvrage jouit de la réputation la plus méritée et est de la plus grande utilité pour le service des ponts et chaussées ; M. Potiquet, le premier, y a traité toute la partie contentieuse de ce service important, il y a réuni et pour ainsi dire codifié tous les règlements, instructions et renseignements relatifs à cet égard ; aussi le trouve-t-on dans les mains de tous les employés de ce service et est-il, pour ainsi dire, leur *vade mecum* et a-t-il été honoré d'une souscription permanente du Ministre des Travaux publics.

3° *Dictionnaire des contraventions aux règlements sur la police de la grande voirie et à la loi sur la police du roulage*, 1 vol. in-8°, 1861.

4° Même ouvrage, édition réduite, un vol. in-8°, 1861.

5° *Organisation du corps des conducteurs des ponts et chaussées*, brochure in-8°, 1864.

6° *Memento des conducteurs des ponts et chaussées*, publié de 1864 à 1870, dans le portefeuille des conducteurs des ponts et chaussées et des gardes mines.

Les différents articles qui composent ce travail ont valu à l'auteur une médaille d'argent et trois médailles de bronze décernées par la Société des conducteurs des ponts et chaussées et des gardes mines.

7° *Grande voirie. Notice sur les plantations*, brochure in-8°, 1866.

8° *Organisation des employés secondaires des ponts et chaussées*, brochure in-8°, 1867. 2e édition complétée, un vol. in-12, 1871.

9° *Grande voirie. Note sur la rédaction des plans d'alignement des traverses*, brochure in-8°, 1869.

2e édition complétée, brochure in-8°, 1874.

10° *Manuel des franchises postales et télégraphiques pour les services : 1° des finances ; 2° des ponts et chaussées ; 3° des chemins vicinaux*, 1 vol. in-4°, 1877.

Toutes ces publications ont valu à M. Potiquet une réputation incontestée, car ingénieurs et conducteurs y recourent et les prennent pour guide, lorsqu'il s'agit surtout de la partie contentieuse,



PIERRE PETIT, PHOTOG.

si importante, on le sait, de leur profession. Aussi, en octobre 1878, ont-elles valu à leur auteur la croix de la Légion d'honneur, distinction d'autant plus flatteuse qu'elle atteignait un membre de cette partie, un peu tenue dans l'ombre, d'une administration dont l'état-major, recruté dans un milieu spécial, l'école polytechnique, absorbe par son éclat toutes les faveurs et les distinctions.

Entre temps, M. Potiquet publia un « *Catalogue des timbres-poste créés dans les divers états du globe,* » 1 vol. in-12, 1861. — 2ᵉ édition complétée, 1 vol. in-12, 1862, le premier paru dans ce genre, croyons-nous.

En outre, M. Potiquet a publié :

1° Un grand nombre d'articles dans les « Annales des conducteurs des ponts et chaussées et des gardes mines, » et dans le portefeuille du Cercle des conducteurs des ponts et chaussées.

2° Et, de 1854 à 1861, un nombre considérable de cartes géographiques qui ont été gravées, entre autres des chemins de fer des grandes lignes de la France, de ceux de l'Algérie, de l'Italie, de l'Angleterre, de l'Espagne et du Portugal, de l'Allemagne; des plans de Paris, etc.

Il a composé, de plus, un certain nombre de ces grandes cartes murales que l'on voit dans les gares des principaux chemins de fer.

A la fin de 1875, âgé seulement de 55 ans, mais ayant besoin de soigner sa santé, un peu ébranlée par ses rudes labeurs, il prit sa retraite.

Depuis plusieurs années, M. Potiquet s'occupait, dans ses rares loisirs, de former une collection relative aux membres de l'Institut de France; il a réuni ainsi un grand nombre d'autographes, de portraits et de renseignements biographiques sur les membres de cette docte compagnie; et en 1871 il a publié le résultat de ses longues et patientes recherches en un volume in-8°, édité chez Didier, à Paris :

L'Institut National de France, ses diverses organisations, ses membres, ses associés et ses correspondants.

Cet ouvrage, d'une importance considérable et exceptionnelle, qui réunit des renseignements qu'on ne trouve que là, car il donne la liste de tous les membres de l'Institut, depuis sa fondation, fut couronné en 1870 par l'Académie des Sciences (prix de statistique de la fondation Monthyon.)

Cependant, M. Potiquet ne restait pas oisif dans sa retraite : son temps fut dès lors consacré à des recherches sur l'histoire de sa ville natale : Magny, et de ses environs. Il passait toutes ses après-midi à la Bibliothèque nationale, dont il fut pendant près de dix

ans un des lecteurs et des habitués les plus fidèles, et où son urbanité et son affabilité l'avaient fait aimer et considérer par tous les employés de cet établissement. Il a publié une partie de ses recherches dans plusieurs ouvrages pleins de faits et d'érudition, mais qui renferment plutôt les éléments les plus précieux et les plus sûrs pour une histoire, qu'une histoire proprement dite. Hélas! M. Potiquet, déjà atteint par la maladie, ne se trouvait-il plus la force d'entreprendre une œuvre de longue haleine?

Voici la nomenclature de ses ouvrages sur l'histoire locale de Magny et de ses environs, ouvrages d'autant plus précieux qu'à leur mérite intrinsèque, ils joignent celui de la rareté, car la plupart ont été tirés à très peu d'exemplaires (20 ou 25 en général), imprimés presque tous chez Jousset, à Paris, mais portant le nom de Petit ou de Bourgeois, libraires à Magny, ils n'ont cependant pas été mis dans le commerce proprement dit.

1° *Plan de la ville de Magny en 1726,* 1 feuille quart colombier, autographié.

2° *Ephémérides du canton de Magny-en-Vexin*, 1876, in-8°, tiré à 12 exemplaires; — 2e édition, 1878, in-8°, tirée à 3 exemplaires seulement!

3° *Jean-Baptiste Santerre (1), peintre, sa Vie et son Œuvre*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1876, un vol. in-8° de 20 pages. — 2e édition, Magny, lib. Petit, 1878, 21 pages in-8°.

4° *Recherches historiques et statistiques sur Magny-en-Vexin*, avec plan et vues lithographiées. Magny, lib. Petit, 1877, 1 vol. in-8° de 244 pages avec les additions, notamment une bibliographie du canton de Magny, de 34 pages in-8°.

5° *Notice sur M. de Villeroy, secrétaire d'Etat, seigneur de Magny et sur Madame de Villeroy*. Magny, chez Petit, libraire, 1877, 44 pages in-8°.

6° *Biographies, anciens seigneurs, artistes, hommes de lettres, etc., du canton de Magny-en-Vexin.* Magny, lib. Petit, 1877, 107 pages in-8°.

7° *Les seigneurs de la ville de Magny-en-Vexin*. Magny, lib. Petit, 1877, 1 vol. de 75 pages.

8° *Par-ci par-là dans le canton de Magny-en-Vexin*, Magny, lib. Petit, 1877, 1 vol. in-8° de 52 pages.

(1) Santerre, le célèbre peintre, est né à Magny.

9° *Notice sur l'église de Magny-en-Vexin*, brochure in-8°, 1877 (tirée à 5 exemplaires). — 2° édition, Magny, lib. Petit, 1878, 35 pages in-8°.

10° *Bibliographie du canton de Magny-en-Vexin*, 2° édition. Magny, lib. Petit, 1878, 67 pages in-8°. — Même ouvrage, 2° édition, 1er supplément. Magny, lib. Bourgeois, 1881, 59 pages in-8°.

11° *Armorial du canton de Magny-en-Vexin*, Magny, lib. Petit, 1879, 51 pages, in-8°.

12° *Quelques paragraphes ajoutés à Par-ci par-là dans le canton de Magny*, Magny, lib. Petit, 1879, 77 pages in-8°.

13° *Quelques tombeaux et épitaphes des seigneurs de Magny-en-Vexin*, 1879, in-8°, tiré à 8 exemplaires.

14° *Les Prieurs de Notre-Dame de Magny et les Commandeurs de Louvières et Vaumion*, Magny, lib. Petit, 1879, 60 pages in-8°.

15° *Conspiration royaliste à Magny-en-Vexin*, Magny, lib. Bourgeois, 1880, 32 pages in-8°.

16° *Tableau général de l'Election de Chaumont et Magny*, Magny, lib. Bourgeois, 1881, 61 pages, in-8°.

17° *Biographie des personnes remarquables du canton de Magny-en-Vexin*, Magny, lib. Bourgeois, 1882, 128 pages, in-8°.

M. Potiquet a donné aussi dans les Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Pontoise, au tome Ier : *Magny en 1787* ; au tome II, *les Foires et Marchés du canton de Magny-en-Vexin* ; au tome III, *Armoiries des villes et des anciennes communautés du Vexin*.

Des tirages *à part* de ces trois articles ont été faits.

En outre, M. Potiquet avait préparé un travail très intéressant sur les *Arquebusiers du Vexin*, que nous publions à la suite de cette notice.

Tous ces ouvrages de M. Potiquet sont d'une valeur considérable et d'une sûreté d'information remarquable ; il a su y condenser un nombre infini de renseignements des plus précieux, qu'il a réunis à la suite de longues et patientes recherches poussées aussi loin que possible, et qui, renfermant tout ce qu'il est à peu près possible de trouver sur son sujet, ne laisseront que bien peu à glaner à ceux qui voudront explorer le même champ que lui.

Ils sont écrits dans un style clair, net, précis, d'une concision qui va souvent même jusqu'à la sécheresse d'une statistique. S'inspirant de l'exemple de nos inimitables maîtres, les grands Bénédictins de Saint-Maur, M. Potiquet ne s'est jamais livré à des digressions oiseuses, mais s'est borné à la simple relation des faits qu'il a rencontrés, sans les agrémenter de tous ces artifices de style et de ces

réflexions déclamatoires et synthétiques, quelquefois même *prudhommesques*, si fort en honneur aujourd'hui, mais, disons-le, tout à fait hors de propos, surtout lorsqu'il s'agit de l'histoire de petites localités qui n'ont jamais joué un rôle important dans l'histoire générale de notre pays.

De plus, M. Potiquet a laissé un assez grand nombre de travaux inédits sur Magny, travaux dont on va voir plus loin la destination.

Enfin il avait fait un travail fort intéressant, rédigé sur des documents nouveaux et inédits, concernant *Madame de Pompadour et sa famille*, qu'il avait composé pendant l'un de ses séjours à Nogent-l'Artaud, et qui va paraître prochainement chez M. Charavay, libraire à Paris.

M. Potiquet, qui habitait Paris (en dernier lieu rue Condorcet, nº 62), est mort à la suite d'une longue et douloureuse maladie de cœur, le 9 avril 1883, à Nogent-l'Artaud (Aisne), chez une de ses tantes, pendant un petit voyage qu'il avait entrepris en espérant y trouver un peu de soulagement à ses maux.

Il a été, selon son désir, inhumé dans le cimetière de Magny, sa ville natale, où reposaient déjà son père et sa mère. Il ne s'était pas marié, et n'ayant ni frère ni sœur, n'a laissé que des parents collatéraux.

Depuis longtemps il avait réuni un grand nombre de volumes, de dessins et de plans relatifs à Magny et à ses environs; par son testament, il a légué à la Bibliothèque nationale de Paris toute cette importante collection, ainsi que ses manuscrits. De plus, toujours animé d'une vive affection pour sa ville natale, il lui a légué une somme de cent mille francs destinée à l'érection d'un marché couvert pour la vente des fruits et des légumes.

Cette petite étude serait incomplète si elle ne se terminait pas par quelques mots sur les qualités de l'homme privé.

Eh bien, chez M. Potiquet, ces qualités étaient à la hauteur des mérites du fonctionnaire distingué et du savant disert.

Disons-le d'abord : il avait ce mérite rare chez ceux qui ont quitté le pays natal, d'avoir toujours conservé l'amour de son pays ou pour mieux dire le *culte du clocher natal*. Rien de ce qui concernait son cher Magny ne le laissait indifférent; c'était même devenu dans ses dernières années une passion si exclusive, qu'un de ses amis, le spirituel Louis Judicis, témoin de ses recherches acharnées sur le peintre Santerre, avait dit à ce propos, dans une plaquette étincelante d'esprit, *le Collectionneur* (Paris, Alph. Lemerre, 1875, petit in-12). « J'en ai connu un qui n'estimait en fait de tableaux que les toiles des peintres nés à Magny-en-Vexin. »

Aussi se fait-il avec ardeur l'avocat des intérêts de cette ville, lorsqu'il s'agissait de poursuivre, à Paris, dans les ministères, la solution de quelque réclamation administrative concernant cette ville.

Nature droite, loyale, franche, qui se reflétait sur sa physionomie ouverte et bienveillante, doué d'un esprit orné et éclairé, avec lui les rapports étaient toujours sûrs et empreints d'une affectueuse cordialité. Aimant, d'ailleurs, à rendre service, d'une parfaite urbanité, d'une modestie sincère, d'un abord facile, il avait su se faire des amis non-seulement de tous ses collègues, mais encore de toutes les personnes qui l'approchaient; il s'était ainsi créé, même dans les classes élevées, des amitiés sincères et précieuses, qui resteront fidèles à sa mémoire.





LES ANCIENNES

COMPAGNIES D'ARQUEBUSIERS

DU VEXIN

ET CELLES

DE L'ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

Notes recueillies par M. ALFRED POTIQUET

LES Sociétés de tir sont d'origine très ancienne. L'arc a été connu de tout temps. L'arbalète était employée en Belgique à la fin du XIe siècle et fit son apparition en France sous le règne de Louis le Gros ; elle fut mise en usage sous Philippe-Auguste. L'arquebuse, d'après le président Fauchet, aurait été employée vers le milieu du XVe siècle (1).

On rencontrait ces Compagnies presque dans toutes les villes du royaume (2) ; elles défendaient leurs murs et on vit notamment les Compagnies de Picardie accompagner les armées royales aux sièges et combats de Saint-Sauveur 1374, Ardres 1377, Soissons

(1) L.-A. Delaunay — *Étude sur les anciennes Compagnies d'Archers, d'Arbalétriers et d'Arquebusiers.* Paris, 1879, in-4°.

(2) Nous n'avons trouvé trace d'aucune de ces Compagnies dans le Vexin Normand.

1414, Azincourt 1415, Arvillers, Hangest-en-Sauterre et Rouen 1419, Pont-Remy 1421, Compiègne et le Crotoy 1423, Saint-Valery 1434, Dieppe 1443, Neufchâtel 1449, Saint-Omer 1489, Saint-Quentin 1557, Saint-Valery 1568, Chaulnes, Conty, Davenescourt et Meulan, sous la Ligue; Rethel 1650; Arras, Saint-Omer et Dunkerque, sous Louis XIV (1).

Les Compagnies étaient autorisées à tirer un Papegault, et celui qui l'abattait était Roi de la Compagnie. Si le même chevalier abattait trois années de suite le Papegault, il était proclamé Empereur. Pour faciliter le recrutement de ces Compagnies, qui avaient une réelle utilité pour la sûreté du pays, le Roi de France, en les créant, accordait toujours des privilèges au Roi de la Compagnie; il était dispensé pendant le cours de l'année de payer l'impôt de la taille, des aides, etc., et déchargé des logements des gens de guerre.

Ces Sociétés, afin d'entretenir l'union et d'opérer pour le bien général, se lièrent par un concordat. Ainsi, en 1418, les Compagnies d'Amiens, de Lille, de Douai et d'Arras se fédérèrent pour aller au secours de Rouen, assiégée par les Anglais. En 1439, les Compagnies de Brie, de Champagne, de l'Ile-de-France et de la Picardie souscrirent un concordat, mais la désunion se manifesta en 1671, et le pacte se trouva rompu. Un nouveau concordat intervint à Chauny en 1680, entre les compagnies de Champagne, de l'Ile-de-France et de Picardie. Il y fut décidé que le *Bouquet* changerait successivement de généralité pour faire passer le prix général d'une province à l'autre. Enfin le 18 décembre 1775, les capitaines des 46 compagnies appartenant aux provinces de Brie, de Champagne, de l'Ile-de-France et de Picardie se réunirent à Paris pour arrêter les statuts d'une nouvelle union. On porta l'effectif des diverses compagnies de 1124 hommes à 1680, qui furent divisées en 4 bataillons : Brie, Champagne, Ile-de-France et Picardie, dont les lieux de réunion furent fixés à Meaux, Châlons-sur-Marne, Melun et Soissons. Le bataillon de Picardie était composé des compagnies d'Amiens, Beaumont-sur-Oise, Beauvais, Braine, Cambrai, Magny, Mantes, Meulan, Montdidier, Pont-Sainte-Maxence, Saint-Quentin et Soissons.

Les compagnies de Limay et de Pontoise ne figurent pas dans cette répartition, parce qu'elles n'étaient pas représentées au Concordat.

Les sociétés de tir furent supprimées pour être annexées à la Garde nationale par un décret de l'Assemblée nationale des 12-18 juin 1790 et leurs propriétés furent déclarées biens nationaux par un autre décret du 24 avril-2 mai 1793.

(1) Les *Sociétés de Tir avant 1789*. Amiens, 1875, in-8°, pages 49 et 50.

Ainsi se sont éteintes des Compagnies, dont quelques-unes ont laissé de glorieux souvenirs; mais, il faut le reconnaître, depuis la formation des armées régulières, elles n'étaient plus que des sociétés où le plaisir seul était à l'ordre du jour.

BEAUMONT-SUR-OISE

Petite ville de l'Ile-de-France située sur l'Oise, avec bailliage royal et maîtrise des eaux et forêts. Son premier comte, Yves Ier, figure dans une charte donnée à Orléans par le roi Robert en 1022. L'établissement de son arquebuse est antérieur à 1615, puisque le 1er juillet de cette même année, elle remporta le prix tiré à Creil. Elle a rendu un prix provincial en 1644. La population en 1725 était de 1,003 habitants.

DICTON : *Les Chaudronniers.*

UNIFORME : Livrées, écharpes, bandoulières jaunes, enseigne de taffetas bleu, rouge et vert, portant un saint Maurice tenant sa croix.

(Prix de Creil; 1615).

Habit de camelot rouge avec boutons d'argent. Les officiers avaient un bordé simple, les vestes de toile d'ortie, culottes et bas rouges, chapeau bordé d'argent avec plumet blanc et cocardes rouges et blanches. Tous les chevaliers portaient un sifflet de chaudronnier. Tambours revêtus de la livrée du roi.

(Prix de Compiègne; 1729).

Ciere voluptas
Ære viroś, bellique sonos sociare cachinnis.

A battre, à façonner l'airain,
Dans la boutique de Vulcain
Nous eumes une adresse insigne :
Le sifflet qu'on nous voit en main
Dit au moins que de Tubalcain
Nous descendons en droite ligne.

UNIFORME : Habit rouge, parement et veste jaune, boutonnières et boutons d'or, chapeau bordé d'or, portant un sifflet de chaudronnier à la boutonnière.

(Prix de Châlons-sur-Marne; 1754).

Air : *De Joconde.*

A ce dicton de chaudronniers,
L'amour semble sourire.
Et quoiqu'avide de lauriers,
Mars se laisse séduire ;
Mais sans poser auprès du trou,
Comme on prétend, la pièce,
Il saura bien y mettre un clou,
Sans que rien ne paraisse.

Uniforme : Habit écarlate, revers et collet de velours noir, deux épaulettes en or aux officiers, épaulette or et soie écarlate losangée aux chevaliers ; veste et culotte couleur chamois, boutons de cuivre surdorés, bas blancs, chapeau bordé en or, cocarde blanche, épée uniforme.

(Prix de Meaux ; 1778).

Avant 1775, la compagnie était composée de 15 officiers et chevaliers. Lors du Concordat tenu à Paris le 18 décembre 1775, le nombre en a été porté à 30.

Cette compagnie donna un prix tiré le 26 mai 1686 ; les délégués de la compagnie de Magny en rapportèrent trois récompenses.

L'arquebuse de Beaumont a assisté aux prix tirés :

à Creil, le 1er juillet 1615 ;
à Compiègne, le 4 septembre 1729 ;
à Châlons-sur-Marne, le 10 septembre 1754 ;
à Meaux, le 6 septembre 1778.

LIMAY (1)

Bourg du gouvernement de l'Ile-de-France et du diocèse de Rouen, située sur la rive droite de la Seine, tout à fait en face de Mantes. Son origine est ancienne ; il en est plusieurs fois parlé dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, du xe au xive siècle. En 1725, la population de ce bourg était de 821 habitants.

(1) En face de Limay, sur la rive gauche de la Seine, se trouve la ville de Mantes, dans l'ancien Mantois ; elle avait aussi une compagnie d'Arquebusiers qui portait pour dicton : *Les Chiens*. Sa première constitution a été autorisée par lettres patentes de Charles VI, données à Paris au mois de novembre 1411 (*Ordonnances des rois de France*, tome IX, p. 658). Cette compagnie se composait de 20 arbalétriers dont dix furent nommés par le roi, en leur donnant le pouvoir d'en choisir dix autres. D'après le concordat de 1775, la compagnie d'arquebusiers de Mantes devait être portée de 16 chevaliers qu'elle avait alors au nombre de 30. Mantes, en 1725, avait 2,275 habitants.

Nous n'avons trouvé, en ce qui concerne sa compagnie d'arquebuses que son dicton : *Les Loups*. (A. Cassan. — *Statistique de l'arrondissement de Mantes*, page 183, note 1). Il est certain qu'elle n'a jamais assisté aux prix principaux tirés pendant les xvii[e] et xviii[e] siècles.

MAGNY-EN-VEXIN

Ville du Vexin Français, dans le gouvernement de l'Ile-de-France, située sur la rivière d'Aubette, chef-lieu d'une élection de son nom, conjointement, avec Chaumont, bailliage royal ressortissant au Parlement de Paris, bureau des cinq grandes fermes, diocèse et intendance de Rouen. Elle avait déjà une certaine importance au xiii[e] siècle, puisqu'elle était chef-lieu d'un doyenné en 1249. Son territoire est très fertile. C'est la patrie du peintre J.-B. Santerre, et du diplomate Jean-Michel Hennin. On y voit les tombeaux de la famille de Neufville de Villeroy.

La compagnie d'arquebuse de cette ville a des titres donnés à Paris par Henri III au mois de mars 1580 (1581), et par Henry IV, signées aussi à Paris au mois de mars 1601 (1).

Ces premiers titres ont été confirmés par de nouvelles lettres patentes de Louis XIII, données à Paris au mois de juillet 1614. Ces lettres ayant tardé à être enregistrées, la compagnie a obtenu des lettres de surannation le 12 septembre 1630. La compagnie a un hôtel qu'elle a fait construire sur un terrain qui lui a été concédé à titre de fief le 10 avril 1594 par Nicolas de Neufville, III[e] du nom, dit Le Gendre, seigneur de Magny et autres lieux.

La population de Magny était en 1725 de 998 habitants.

Dicton : *Les Foireux.*

Sans astringente médecine
De la foire nous guérirons,
Par les secours que nous tirons
De la cave et de la cuisine.

Uniforme : Habit rouge galonné en or avec les boutonnières, chapeau uni avec plumet blanc.

(Prix de Châlons-sur-Marne; 1754).

(1) La compagnie avait perdu ses titres de 1580 et de 1601 avant le 1[er] mai 1755. Nous avions espéré retrouver aux Archives nationales celui de 1580, qui a été enregistré à la chambre des Comptes de Paris, mais les registres de cette chambre ont été la proie des flammes en 1737. Nous devons le texte correct des titres de 1601 et de 1614 à l'obligeant et savant archiviste du département de la Seine-Inférieure, M. Charles de Beaurepaire. Il n'a pu retrouver les lettres patentes de 1580.

DICTON : *Les Œufs.*

Tondre les *œufs* est difficile,
Gagner des prix est plus facile.
Notre dicton n'est rien ici
Qu'une pure plaisanterie;
Honny soit qui voudroit aussi
Nous en faire l'allégorie.

(Prix de Meaux ; 1778).

UNIFORME : Habit en surtout croisé par derrière et veste de drap rouge écarlate, doublés de pareille couleur, boutons surdorés, collet et parements de velours de soie noire, chapeau uni avec cocarde blanche, plumet blanc. Le capitaine avait un double galon à l'habit et les autres officiers un galon simple.

(Décisions combinées de la compagnie des 21 septembre 1766 et 31 mars 1777).

La compagnie, d'après son règlement du 23 mai 1750, était composée de 4 officiers et du nombre de chevaliers qu'elle jugeait à propos d'admettre ; son effectif total était généralement de 14 à 16 confrères. Lors du concordat tenu à Paris, le 18 décembre 1775, le nombre des officiers et chevaliers fut fixé à 20.

Des délégations de la compagnie ont été envoyées au tirage du prix :

De Beaumont-Oise, le 26 mai 1686. (Les chevaliers de Magny en rapportèrent trois récompenses).
De Châlons-sur-Marne, le 10 septembre 1754;
De Montereau-faut-Yonne, le 29 août 1773 ;
De Saint-Quentin, le 5 septembre 1774;
De Meaux, le 6 septembre 1778.

TITRES DE LA COMPAGNIE (1)

Lettres patentes portant confirmation et continuation aux chevaliers arbalestriers et harquebusiers de la ville de Maigny, des privillèges concedez à celuy qui abat le papegault.

(Paris, mars 1601).

Henry par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, A tous présentz et advenir, salut

(1) Ces titres sont inédits.

Nos prédecesseurs Roys que Dieu absolve pour duire, dresser et instruire la jeunesse et garder qu'elle demeurast oiseuse, ont permis et accordé en plusieurs villes de ce Royaulme de dresser jeux de prix de l'arquebouze et arbaleste, pour avec le temps rendre ceulx qui s'y vouldroient adonner plus capables et experimentez a la conservation et deffence des dictes villes en nostre obeissance et leur ont a cest effect octroyé et permis de s'assembler et tirer l'arquebouze & arbalaiste à ung papegault ou butte, et à celluy qui feroit le mieulx donné quelques privilleges, franchises, prerogatives et immunitez, de laquelle faveur les chevaliers harquebouziers arbalestriers de nostre ville et faulxbourgs de Magny auroient esté grattiffiez par le feu Roy dernier deceddé, nostre très honoré sieur et frere que Dieu absolve, par ses lettres en forme de charte du mois de mars mil cinq cens quatre vingtz, veriffiees en nostre chambre des comptes, à Paris, court des aydes et tresoriers generaulx de France a Rouen, en vertu desquelles ilz ont jouy dudict exercice de l'arquebouze et arbaleste, ensemble des dictes exemptions, privillèges, prerogatives et immunitez qui leur sont attribuées par les dictes lettres, ainsy que font les aultres villes de nostre d. Royaulme, mesme ceulx de nostre ville de Mantes, proche du dit Maigny. Mais à cause du decedz de nostre d. sieur et frere, ils doubtent qu'on les y voulleust à l'advenir empescher s'ilz n'estoient sur ce confirmez par nos lettres qu'ilz nous ont faict supplier tres humblement leur impartir, scavoir faisons que desirons pour ces causes favorablement traicter les dictz chevalliers arquebouziers et arbalestriers de nostre d. ville et faulxbourgs de Maigny, iceux maintenir et conserver en la d. liberté et privillège portez par leur dictes lettres à eulx concedees par nostre d. feu sieur et frere y attachees avec les d. veriffications de nostre d. chambre des Comptes de Paris, court des Aydes tresoriers de France ou de Rouen, nous les avons de nostre grace specialle, plaine puissance et auctorité Royalle continuez & confirmez, continuons et confirmons par ces présentes pour en jouir par eulx et leurs successeurs conformement a icelles et comme ilz ont cy-devant bien et deuement jouy et usé, jouissent et usent encor de present. Sy donnons en mandemant à noz amez et feaulx conseillers les gens de noz comptes tresoriers de France au dict Rouen et à tous aultres nos officiers qu'il appartiendra que de nostre présente confirmation, voulloir et intention, ils veriffient et facent registrer & de leur contenu souffrent et laissent jouir et user les d. chevalliers & harquebouziers arbalestriers et leurs d. successeurs pleinement & paisiblement, selon qu'il est porté par les d. lettres à eulx accordees par nostre dict sieur et frere comme dict est, sans leur faire ni permettre estre faict, mis ou donné empeschement, lequel sy mis ou donné estoit, ostent et

mettent ou facent oster & mettent incontinent au premier estat. Car tel est nostre plaisir. Et afin de perpetuelle memoire et que ce soit chose ferme et stable a tous jours, nous avons faict mettre nostre scel à ces dites presentes, saouf a aultres choses nostre droict et l'aultruy en toutes. Donné à Paris au mois de mars, Lan de grace mil six cent ung, et de nostre regne le douziesme. Signé par le Roy, Pottier, et a costé : Registrées en la Chambre des comptes de Normandie (1), ce consentant le procureur general du Roy en icelle pour en jouir par les impetrans, suivant larrest de ce jour, vingt deuxiesme de juing lan mil six cent ung. Signé : Tesson.

Lettres Patentes

Portant confirmation des priuileges des Arquebusiers & Arbalestriers de la ville & faulxbourgs de Magny en Vexin.

(Paris, juillet 1614).

Lovis par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre : A tous presens et aduenir, Salut. Les vertueux exercices ont touiours esté en sy grande recommandation à nous et à nos predecesseurs que pour y attirer leurs subiets. Ils les ont stimulez de gracieuses recompenses et honorez de priuileges qui ont accreu et augmenté le nombre des personnes de vertu ; et comme l'exercice des armes est celuy entre tous les autres qui sert le plus au publicq et à la conseruation des villes de nostre obeïssance, nos dictz predecesseurs ont dés longtems accordé aux cheualiers arquebusiers et arbalestriers de la ville et fauxbourgs de Magny le pouuoir, le premier iour de may de chacune année ou autre tel iour qu'ilz voudront eslire et choisir, tirer au papegault qui est à cest effect esleué en l'air, auec priuilege à celuy ou ceux qui l'auront abbattu d'exemption et franchises de toutes tailles, subsides, impositions durant l'année complette et reuolue ; lequel priuilege leur a esté confirmé de tems en tems jusqu'à nostre advenement à la couronne ; qu'ilz nous ont trez humblement supplié de leur octroyer nos titres de confirmation : Sçauoir faisons que desirant entretenir la continuation des exercices vertueux és lieux où ilz ont esté pratiquez d'ancienneté, favorablement traiter lesdictz cheualiers arquebusiers et arbalestriers de nostre dicte ville de Magny, auons à iceux de l'aduis de la Reine Regente nostre honorée Dame et Mere et de nostre certaine science,

(1) Ces lettres ont été enregistrées au bureau des Trésoriers de France établi à Rouen, le 12 septembre 1601.

pleine puissance et authorité Royalle, continué, confirmé, continuons et confirmons par ces presentes ledict priuilege pour en joüir par lesdictz cheualiers arquebusiers et arbalestriers, leurs hoirs successeurs et ayans cause, tout ainsi qu'ilz en ont bien et dument joüi, joüissent et vsent encore de present et conformement aux Lettres patentes du Roy Henry troisieme du mois de mars 1580, de Henry le Grand nostre trez honoré Seigneur et Pere du mois de mars 1601, ueriffieez en la Chambre des Comptes de Normandie, Bureau des Finances establi à Roüen. Sy donnons en mandement à nos amez feaux conseillers les Gens de nos Comptes, Tresoriers Generaux de France à Roüen, et à tous autres nos Officiers qu'il appartiendra que nos presentes confirmation, uouloir et intention, ilz ueriffient, fassent registrer, et de leur contenu souffrent et laissent joüir et vser lesdictz cheualiers arquebusiers et arbalestriers, leurs dictz successeurs pleinement et paisiblement, selon qu'il est porté par leurs dictes Lettres à eux accordeez par nostre feu Seigneur et Pere comme dict est, sans leur faire ny permettre estre faict, mis ou donné empeschement, lequel sy mis ou donné estoit, ostent et mettent ou fassént oster et mettre incontinent et au premier estat, Car tel est nostre bon plaisir, et afin de perpetuelle memoire et que ce soit chose ferme et stable à tous iours, auons faict mettre nostre scel auxdites presentes, sauf en autre chose nostre droict et l'autruy en tout. Donné à Paris au mois de iuillet l'an de grace mil six cent quatorze et de nostre regne le cinquieme, Signé : LOVIS. Par le Roy, la Reine Regente sa Mere presente, Signé : De Lomenie, et a esté Registré en la Chambre des Comptes en Normandie (1), ce consentant l'advocat general pour le procureur general du Roy en icelle, pour en joüir par les impetrans suivant larrest de ce jour, dix septiesme decembre lan mil six cent trente. Signé : De Cantel.

(Collationné d'après les Mémoriaux de la Chambre des Comptes, B 49, VI^xx^ VIII^vo^ à VI^xx^ IX^vo^). Une plaquette de 3 p. les reproduit, mais avec des fautes nombreuses.

MEULAN

Ville du Vexin Français, bâtie en amphithéâtre sur la rive droite de la Seine, avec un bailliage, un grenier à sel, etc.; elle est du diocèse de Rouen, du Parlement et de l'Intendance de Paris.

(1) Ces lettres ont été enregistrées au bureau des Trésoriers généraux établi à Rouen, le 20 décembre 1630.

Meulan est le chef-lieu d'un comté constitué en l'an 725 et réuni à la Couronne par Philippe-Auguste. Quelques-uns de ses comtes furent très puissants. La Compagnie de l'Arquebuse, dont on ne retrouve pas les titres d'établissement, défendit la ville sous les yeux d'Henri IV, lors du siège qu'en fit l'armée de la Ligue, commandée par Mayenne (1590). Le roi, après le siège, reconstitua la Compagnie de l'Arquebuse et nomma lui-même les officiers qui devaient la commander.

La population de Meulan était, en 1725, de 664 habitants, et celle de la partie dite du Fort de 216, soit de 880 pour la totalité de l'agglomération.

DICTON : *Les Hiboux.*

UNIFORME : Habit rouge avec parements, revers et collet jaune tigré, veste et culotte de drap jaune, guêtres de drap noir, boutons de métal blanc, chapeau bordé en argent avec cocarde blanche. Grades distingués par les épaulettes. (1590. Voir l'Histoire du comté de Meulan, p. 405, par M. Emile Réaux).

Ne méprisez pas les Hiboux,
Ce sont des oiseaux de Minerve,
A qui la Déesse réserve
La gloire de quelques bons coups.

UNIFORME : Habit rouge, veste blanche, boutons d'or, chapeau uni, plumet blanc.

(Prix de Châlons-sur-Marne ; 1754).

Habit rouge, parements, revers, veste et culotte jaunes sans galons.

(Prix de Montereau-faut-Yonne ; 1773).

Prudence, sagesse et réserve,
Sont les attributs de Minerve,
Et ses oiseaux sont les Hiboux
Dont on déteste le présage ;
Si nous faisons quelques beaux coups
Gardez-vous de leur faire outrage.

UNIFORME : Habit écarlate, veste blanche, boutons d'or, chapeau uni, plumet blanc.

(Prix de Meaux ; 1778).

La Compagnie était nombreuse anciennement. Le *Journal du siège* de 1590, mentionne souvent 80 ou 60 arquebusiers soutenant

la garnison de la ville. Lors de la réorganisation par Henry IV, il lui donna 6 officiers et 50 chevaliers. Plus tard, elle n'eut plus que 22 chevaliers. Au concordat tenu à Paris le 18 décembre 1775, le nombre en fut fixé à 50.

La Compagnie délégua quelques-uns de ses membres pour prendre part au tirage des prix provinciaux :

De Châlons-sur-Marne le 10 septembre 1754 ;
De Montereau-faut-Yonne, le 29 août 1773 ;
De Meaux, le 6 septembre 1778.

PONTOISE

Ville capitale du Vexin Français, généralité de Paris, diocèse de Rouen. Elle a un grand vicaire qui est obligé à résidence, une officialité, un bailliage royal, une élection et un grenier à sel. La ville est sur la rivière d'Oise, bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'une montagne.

On ne peut remonter au temps de l'établissement de l'Arquebuse de cette ville, les titres ayant été perdus. Cependant, par le registre qui reste, on voit qu'elle existait dès 1568; & par des Lettres patentes données par le Roi Henry III en 1576 et 1578, registrées à la Chambre des Comptes et Cour des Aides, le Roi accordait à celui qui abattait le papegaut, exemption de taille et autres subsides pendant l'année.

Cette Compagnie, qui depuis 1733 avait suspendu ses exercices, vient de les reprendre; et S. A. S. Monseigneur le prince de Conti, seigneur patrimonial de Pontoise, lui a rendu par une nouvelle concession, le terrain où était bâti anciennement son hôtel, et le lui a accordé avec ses dépendances, à titre de fief, sous la dénomination de fief de l'Arquebuse.

(Prix de Meaux; 1778).

Cette notice n'est pas parfaitement exacte. La Compagnie pouvait exister dès 1568, mais les privilèges qu'elle a obtenus ne datent que de sa fondation régulière par Henry III, qui lui donna des Lettres patentes au mois d'août 1576, enregistrées par erreur à la Cour des Aydes de Paris le 26 octobre suivant. De nouvelles Lettres patentes confirmatives des premières furent données par Henry III le 27 mars 1580, et enregistrées à la Cour des Aydes de Normandie établie à Rouen.

Nous n'avons pas trouvé trace des Lettres de 1578.

La population de Pontoise, en 1725, était de 3,882 habitants.

DICTON : *Les Usuriers.*

DEVISE : *Regi et Regno Fideles.*

UNIFORME : Echarpe et livrée vert de mer; capitaine habillé de satin gris, avec le hausse-col doré; porte enseigne habillé de taffetas rouge.

Enseigne verte; au milieu un saint Louis tenant en main le sceptre et la main de justice.

(Prix de Creil; 1615).

Tambours en habit bleu et marqueur revêtu d'une casaque aux armes de France. Chevaliers en habit de drap gris d'épine avec brandebourgs d'argent à queue des deux côtés; veste blanche, culotte comme l'habit, bas de soie blancs, chapeau brodé d'argent sans plumet, cocarde blanche.

(Prix de Compiègne; 1729).

Air : *Rli, rlan, tanplan, tambour battant.*

Nous voulons, ami, vous apprendre
Le vrai sens ici, d'Usuriers;
Ce mot n'est point à double entendre,
Et vous peint l'amour des lauriers :
Nous n'exigeons point d'autre usure,
En les cueillant en ce moment,
Rli, rlan,
Que celle que la gloire assure.
Rlan, tan plan,
Tambour battant.

UNIFORME : Habit à la polaine de drap rouge, parements, revers et doublures bleu céleste, bordés d'un galon d'argent; collet de velours noir, veste, culotte et guêtres blancs, chapeau uni avec un panache blanc.

(Prix de Meaux; 1778).

Les arquebusiers de Pontoise avaient un sceau qui reproduisait les armes de la Ville : un pont à trois arches, surmonté de trois tours; sur le tout une arbalète et une arquebuse entrelacées. (DELAUNAY : *Etudes sur les anciennes Compagnies d'Archers et Arquebusiers*, p. 127. Paris, 1879, in-4°).

La Compagnie de l'Arquebuse de Pontoise envoya des délégations aux prix :

De Creil, le 1er juillet 1615;
De Compiègne, le 4 septembre 1729;
De Meaux, le 6 septembre 1778.

Lettres Patentes

Portant règlement pour les Arbalaistriers et Harquebouziers de la ville et fauxbourgs de Ponthoise (1)

(Paris, août 1576).

HENRY, par la grace de Dieu Roy de France et de Pologne, à tous presens et aduenir, Salut. Comme il soict bien requis que noz subjectz s'emploient à bons et vertueulx exercices et mesmes à tirer de la Harquebouze et arbalestre qui sont jeux honnestes et ausquels jeunes gens et autres se doibvent addonner, tant pour aucunes fin prendre recreation et quitter oysiveté, que aussy quand besoing seroit d'employer à la garde, tuition et deffense de nos villes, et tout ainsy que nos chers et bien amez les chevalliers harquebouziers et arbalaistriers de notre ville et fauxbourg de Ponthoise, Nous ayant faict remonstrer que ladicte ville est fort peuplee et habittee de grand nombre de gens, la plus part desquels sont jà apprins et accoustumés de tirer et s'appliquent aus dicts jeux et l'arquebouze et arbalaistre et nous ayant tres humblement requis, pour attirer les habitans d'icelle à continuer ledict devoir, leur permettre qu'ils puissent tirer une fois l'an au papegault, en tel lieu ou lieux que par les dicts chevalliers harquebouziers et arbalestriers, sera advisé et ordonné, et à celuy ou ceulx qui abatteront ledit papegault faire grace et liberallité ainsy que cy devant a esté faict par nos predecesseurs Roys en plusieurs autres villes et places d'estuy notre royaume qui ont pareille permission et mesmes à ceulx de la ville de Mantes, proche dudict Ponthoise, scavoir faisons que nous à considerer inclinant aussy à ladicte requeste. Nous avons ausdicts chevalliers harquebuziers et arbalestriers, permis, accordé et octroyé, et de notre certaine science, grace special, plaine puissance et auctorité royal, permettons, accordons et octroyons par ces presentes, voullons et nous plaist qu'ils puissent tirer des dictes harquebuzes et arbalaistres le premier dimanche du mois de may ou autres jours qu'ils assigneront au pappegault qui sera à ceste fin eslevé en l'air, et que celuy ou ceulx qui l'aura abattu soient ladicte annee francs, quittes et exempts de touttes tailles, subsides et impositions quelconques, tout ainsy et par la forme et maniere qu'en ont cy devant jouy et usé, jouissent et usent encore de present les habitans de nos autres villes de estuy notre royaume qui ont eu semblable permission et priuilege, mesmement ceulx de notre dicte

(1) Pièce inédite tirée des Archives municipales de Pontoise, fonds Pihan, dossier n° 3, pièce n° 4. Elle nous a été communiquée par M. Léon Thomas, membre de la Société.

ville de Mantes, proche dudict Ponthoise. Sy donnons en mandement, etc.

Donné à Paris au mois d'aoust l'an de grace mil cinq cens soixante-seize et de nostre regne le troisiesme. Signé sur le reply par le roy. . . . . . et scellées du grand sceau de cire jaulne sur lacs de soye rouge et verte.

Collation de la presente coppie a esté faicte sur l'original d'icelle par nous, notaires et tabellions royaux à Ponthoise, soubsignés en la presence et le requérant, Me Mellon Charton, procureur de la communauté des harquebuziers et arbalaistriers de ladicte ville de Ponthoise et en la presence de monsieur l'avocat du Roy audict Ponthoyse, comparant par procureur dudict sieur.... etc., laquelle coppie est la teneur vraye selon l'edit original estant en parchemin, &ra.

Fait et collationné ce XIIII[e] jour de juillet mil cinq cent quatre-vingt dix huit apres midy. Signé : CHARTON, COSSART, LE COUTURIER et DUPRÉ.

COUPLETS

Sur le rétablissement et l'installation de la Compagnie des Arquebusiers Royaux de PONTOISE, dont les exercices avaient été interrompus pendant quarante-cinq années, et furent repris le 3 mai 1778 (a).

Air : *De la Marche des Arquebusiers.*

De nos jeux
Ce jour heureux
A notre adresse ouvre enfin la barrière ;
Entrons-y
Tous à l'envi,
Animons-nous sous les yeux de CONTI (1)
Par ce héros
De nos rivaux
Nous sortirons vainqueurs de la carrière
Et les lauriers
Des Usuriers (2)
Feront envie à tous les chevaliers.

(a) Archives municipales de la ville de Pontoise, fonds Pihan, dossier n° 3, pièce imprimée portant le n° 30. Elle nous a été communiquée par notre obligeant collègue, M. Léon Thomas.

(1) S. A. S. Monseigneur le prince de Conti, seigneur de Pontoise, honora la compagnie des arquebusiers de sa protection et leur a permis de posséder en titre de fief l'ancien emplacement de l'arquebuse faisant partie des Domaines.

(2) Les arquebusiers de Pontoise sont désignés par l'épithète d'*Usuriers*.

De gateaux
Friands rivaux (1)
Ici prétendez-vous à la victoire,
Quand Bourbon
D'un air si bon
Nous permet d'affronter votre canon?
Sombres Hiboux, (2)
Fuyez nos coups,
Eclairés des rayons de tant de gloire;
Et de Bourbon
Craignez le nom,
Vous qui portez pour cimbale un chaudron (3).

Chevaliers,
Que des lauriers
L'amour assemble en ce beau jour de fête,
Croyez-vous
Dignes de nous,
Et pardonnez un délire si doux.
Si de nos prix
Rivaux chéris,
Quelqu'un de vous ici fait la conquête,
De très grand cœur
Au champ d'honneur
Nous le proclamerons notre vainqueur.

D'Usuriers,
De Chaudronniers
Sachons braver le ridicule augure;
De Friants,
De Chats-huants,
Braves amis, souffrez les noms plaisans,
Pour un grand cœur,
Le point d'honneur
Est de savoir oublier une injure.
Les envieux,
En dépit d'eux,
Entendront louer nos noms glorieux.

(1) Les arquebusiers de Saint-Denis, dont les talmouses sont renommées.

(2) Les arquebusiers de Meulan, désignés par l'épithète de *Hiboux*.

(3) Les arquebusiers de Beaumont-sur-Oise, désignés par l'épithète de *Chaudronniers*.

Nos aïeux,
D'or amoureux,
D'usure peut-être, tenaient école :
Leurs neveux
Plus généreux,
A la gloire consacrent tous leurs vœux.
La bourse en main,
D'un triste gain
Nous n'offrirons point l'odieux symbole ;
Mais de lauriers
Vrais usuriers,
De palmes nous chargerons nos boursiers.

Qui de nous
Reçu par vous,
Généreux chefs de la chevalerie (1)
Dans son cœur
Avec ardeur
Ne se félicite d'un tel bonheur ?
Le baudrier
D'un chevalier,
Ceint par vous est une faveur chérie ;
Aux gens d'honneur
Qu'il est flatteur
De se voir aggréger par la valeur !

Bon Français,
S'il faut jamais
Marcher pour l'Etat et pour notre Maître,
Aux combats
Guidant nos pas,
Richeville (2) apportera le trépas ;

(1) On désigne ici MM. les Commissaires du Concordat, députés pour l'installation et l'agrégation des chevaliers de Pontoise au Concordat.

M. Rihonay des Noyers, lieutenant-colonel de la Compagnie de Nogent, président du Conseil permanent établi à Paris par le Concordat et dépositaire du gage d'armes.

M. Peilhon, ancien trésorier des bâtiments du roi, capitaine-commandant de la compagnie de Meaux.

M. Daire, capitaine-enseigne de la compagnie de Saint-Denis.

M. Chenon, major de la compagnie de Meulan.

M. Compagnon, capitaine de la compagnie de Meulan.

(2) M. Boissdam de Richeville, ancien sous-brigadier des gardes du corps de Sa Majesté, chevalier de l'ordre royal et militaire de saint Louis, maire de la ville de Pontoise, et colonel de la Compagnie.

Et Letellier (1)
Bon chevalier,
Bon capitaine, au feu saura paraître.
Oh ! Pontoisiens,
De tels soutiens
Nous rendront tous soldats et citoyens.

A nos jeux,
Des anciens preux,
Nous joindrons aussi les galantes fêtes ;
A nos prix
Les jeux, lés ris,
Ajouteront encore un nouveau prix.
Dans les tournois
L'amour grivois
En se montrant y faisoit des conquêtes,
Et le guerrier
Le plus altier
Céda toujours à ce franc chevalier.

Tendre époux,
Chacun de nous
De plus doux jeux aura l'âme attendrie.
Ce séjour
Est tour à tour
Le Champ de Mars et le champ de l'amour.
Pour un vainqueur,
Ah ! quel bonheur
D'être couronné d'une main chérie !
Quand on sent bien,
Non, il n'est rien
De comparable à ce souverain bien.

FIN.

(Attribué à l'abbé Massieu, ancien curé de Cergy et qui fut évêque constitutionnel de Beauvais en 1791).

(1) M. Letellier, ancien gendarme, receveur des consignations, et capitaine de la Compagnie.



Armoirie des Arquebusiers de Pontoise

que nous devons à l'obligeance de M. Henri Le Charpentier, auteur de *La Ligue à Pontoise*. (Pontoise, 1878, in-8°).





TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

La Société laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle publie toute la responsabilité de leurs écrits

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME VII



PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

—

1885



SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE ET DU VEXIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 1er AOUT 1884

Président :

M. Seré-Depoin, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, ancien Maire de Pontoise, ancien Président du Conseil d'arrondissement, 56, rue Charles-Laffitte, à Neuilly (Seine).

Vice-présidents :

M. l'abbé Grimot, Curé de l'Isle-Adam, officier de l'Instruction publique, correspondant du Ministère pour les Travaux historiques, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise;

M. Charles de Boisbrunet, officier de la Légion d'honneur, contrôleur général de l'Armée, au château de Pontoise.

Secrétaire général :

M. Joseph Depoin, officier d'Académie, sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Secrétaire rédacteur :

M. Lucien Le Brun, ancien greffier en chef du Tribunal, à Pontoise.

Archiviste bibliothécaire :

M. Tavet, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Conservateur des collections :

M. Henri Lebas, architecte de l'arrondissement de Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Trésorier :

M. Aigoin, conservateur des hypothèques, à Pontoise.

Administrateurs :

MM. Agnès, propriétaire à Pontoise, ancien conseiller municipal ;

Charles Écorcheville, propriétaire, conseiller municipal à Saint-Ouen-l'Aumône ;

Alex. de Gossellin, propriétaire, au château d'Auvers-sur-Oise ;

Jouarre, ancien notaire, à Pontoise ;

Le Bastier de Théméricourt, propriétaire, au château de Théméricourt (Seine-&-Oise), membre de la Commission des Antiquités et des Arts ;

Amédée Paris, imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Écho pontoisien ;*

L'abbé Vié, Chanoine honoraire, Vicaire général de Versailles, Curé doyen de Saint-Maclou, Archiprêtre de Pontoise.

Les réunions trimestrielles du Conseil d'administration, auxquelles les membres de la Société peuvent assister, ont lieu le *troisième mercredi* des mois de *janvier, avril, juillet* et *octobre.*





PROCÈS-VERBAL

Des fouilles faites dans le monument mégalithique récemment découvert sur la commune d'Arronville, canton de Marines, Seine-et-Oise, en la propriété de M. de Beurnonville.

Le 13 février 1884, M. l'abbé Barret, curé d'Amblainville (Oise), me donnait avis d'une découverte importante sur la commune d'Arronville, canton de Marines (Seine-et-Oise). On venait de mettre à jour une tombelle, ou lieu de sépulture antique; mais en même temps mon savant confrère me faisait connaître que de graves difficultés empêcheraient peut-être les fouilles de notre monument. Ces difficultés provenaient de la part du propriétaire du bois où se trouvait notre construction souterraine, car il avait loué avec promesse de vente le susdit terrain; et surtout de la part d'un carrier qui avait été autorisé à exploiter les pierres qui se trouvaient précisément autour de notre antique sépulture.

Il y avait péril en la demeure, car le carrier, excité par l'idée fixe de trouver un trésor dans les fouilles de cet antique cimetière, se montrait intraitable à nos observations et à nos promesses, et notre tombelle était menacée de disparaître : déjà le Vandale avait détruit une partie des pierres qui servaient à recouvrir le monument : l'une de ces pierres brisées mesurait dix mètres de long sur deux d'épaisseur.

De mon côté, j'informai, sans retard, M. le Sous-Préfet de Pontoise de notre découverte et des difficultés qui s'opposaient aux travaux des fouilles, le priant de m'autoriser à nommer une Commission spéciale, pour nous aider dans cette difficile opération.

Le 15 février 1884, deux jours après l'avis que m'avait donné M. l'abbé Barret, l'un de nos plus savants et zélés archéologues, la Commission était ainsi composée :

M. Chouquet, maire d'Arronville ;

M. l'abbé Barret, curé d'Amblainville et membre de plusieurs Sociétés savantes ;

M. Tavet, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise ;

M. l'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam et vice-président de ladite Commission.

Toutes difficultés étant levées, nous nous sommes transportés à Arronville, sur l'emplacement de notre monument mégalithique. Nos fouilles n'ont pu s'étendre que sous une petite partie de la tombelle ; nous avons dû nous arrêter devant un amas considérable de débris de roches, formé par l'exploitation des carriers, qui encombrait la partie supérieure du monument. Mais les premiers déblais nous ont permis de reconnaître, avec certitude, qu'il s'agissait ici d'une antique sépulture, ainsi que l'attestaient l'étroite ouverture servant à introduire les morts (1) et les nombreux débris d'ossements humains, parmi lesquels ne se rencontrait aucun vestige de fauves carnassiers ni d'animaux domestiques.

Ce premier travail terminé et ne pouvant se continuer, nous avons donné des ordres pour faire enlever les déblais qui couvraient le monument, sans permettre aux ouvriers de faire la moindre fouille dans l'intérieur de la tombelle. M. le Maire d'Arronville a bien voulu surveiller l'exécution de nos ordres, et les mesures prises par ce magistrat nous donnent l'assurance que l'intérieur du monument n'a été fouillé que sous notre surveillance exclusive.

Indiquons maintenant l'orientation et les diverses dimensions du monument mégalithique.

L'ouverture de cette nécropole est au sud-ouest ; cette orientation est assez fréquente dans nos contrées ; toutefois, l'ouverture de ces monuments était presque toujours vers la déclivité du terrain ; cette disposition facilitait l'entrée des corps.

Le porche, qui est en assez bon état de conservation, occupe deux mètres en longueur et largeur dans œuvre. L'obturateur est de

(1) Les obturateurs des *loculi*, dans les catacombes, semblent avoir conservé cette forme primitive.

forme ovale, mais il est en partie brisé, ou mieux usé par un long service : il porte environ 50 centimètres de haut sur 60 de large; cette pierre est déposée au presbytère d'Amblainville.

Le monument, dans œuvre, mesure près de 14 mètres de long sur deux de largeur, et sa hauteur varie de 2 mètres 50 à 3 m. 50.

Des dalles de 4 à 5 centimètres d'épaisseur, juxtaposées comme sur les voies étrusques ou romaines, servaient de pavage : cette espèce de sol se rencontre dans presque tous les monuments mégalithiques.

Deux grosses pierres de roche dure, telles qu'on les trouve dans la localité, recouvraient le monument : malheureusement, la plus grande de ces roches, qui mesurait près de dix mètres, a été brisée par le carrier qui l'a débitée pour en tailler des bordures de trottoirs. Il serait facile de recouvrir notre tombelle de pierres de même nature et de même forme ; elles se trouvent aux environs.

Ce lieu de sépulture a été violé comme presque toujours ; l'avidité de l'homme l'a porté jusqu'à fouiller dans les sépulcres, pour y trouver des trésors : de là ces exécrations qu'on gravait sur les monuments funèbres, contre les profanateurs. Toutefois, il est difficile d'assigner l'époque de la violation de notre lieu de sépulture ; comme il est également bien difficile de fixer l'époque où l'on a commencé ces sortes de cimetières, que l'on rencontre presque partout. M. Alexandre Bertrand, notre illustre collègue, malgré son grand savoir, n'a pas osé, à ce que je sache, se prononcer sur cette question. Peut-être n'y aurait-il pas une trop grande audace à indiquer cinq cents ans avant et après notre ère. Ce n'est qu'au ve siècle qu'on a commencé à faire des inhumations autour des églises. Les instruments en silex, les débris de bronze et de fer, les vases de terre, ou les tessons de différentes factures et provenances, enfin, les monnaies gauloises et romaines qu'on rencontre parfois dans nos tombelles, sembleraient autoriser notre assertion. Mais nous devons faire remarquer que nous n'avons rencontré ni bronze ni fer dans nos fouilles ; ce qui permettrait de dire que la construction de ce sépulcre a précédé l'introduction du bronze et du fer dans nos Gaules, et que son érection remonte, toujours suivant le docte conservateur du musée de Saint-Germain-en-Laye, à l'âge de pierre (1).

Nous avons trouvé dans notre tombelle quelques instruments en silex, tels que couteaux brisés, grattoirs, un poinçon en os taillé ; plus des tessons d'une facture très grossière, ornés cependant de

(1) Nous devons dire qu'on a trouvé les débris d'un instrument en fer, peut-être un couteau ou poignard, mais, il est à croire que cet instrument a pu être introduit, lors d'une fouille qui semblerait ne pas remonter au delà du xve ou xvie siècle.

dessins faits en creux avec l'ongle du pouce. La couverte de ces débris de vases était noire, mais sans glacis; l'intérieur indiquait une pâte rouge de brique. Il était visible qu'ils avaient subi l'action du feu assurément; ces tessons, d'une poterie rudimentaire, doivent appartenir à l'origine de la construction de ces tombeaux de famille ou de castes. Ces tessons ont été recueillis; une partie se trouve déposée au presbytère de l'Isle-Adam. Nous devons également signaler la découverte d'une corne de cerf, dite pioche; cet instrument était destiné à creuser des puits de marne où se rencontrent des silex qu'on travaillait diversement, pour les usages de la vie, à l'âge de pierre, époque fort incertaine.

En outre, nous avons extrait de notre cimetière, avec une grande quantité d'ossements humains, près de cent quatre-vingts crânes, ce qui indique un long usage de notre nécropole. Plusieurs de ces crânes sont d'une parfaite conservation, et parmi ces débris humains, on reconnaît aisément des têtes d'hommes, de femmes et d'enfants; la plupart sont d'une belle conformation, mais nous en avons remarqué plusieurs qui, par la proéminence de la mâchoire et la dépression du front, nous ont paru appartenir soit à la classe des esclaves, soit à la catégorie des êtres abrutis. (L'on sait que les Gaulois et les Romains avaient à leur service des esclaves plus ou moins dégradés). Nous avons soigneusement mis de côté quelques-uns de ces crânes exceptionnels, qui peuvent intéresser la science; ils sont déposés au presbytère d'Amblainville.

Nous devons faire observer qu'à l'extérieur du monument le sol se trouvait calciné par l'action du feu, et que quelques fragments d'os, entre autres un crâne, avaient également été atteints par les flammes. Nous pensâmes tout d'abord que notre monument avait primitivement servi d'habitation. Les premiers pionniers qui s'étaient aventurés dans nos forêts avaient creusé ces retraites souterraines pour se protéger contre les fauves et les carnassiers, qui abondaient dans nos Gaules. Quelques-uns de nos savants archéologues ont admis cette opinion; nous n'avons pas autorité pour les contredire.

Toutefois, après un sérieux examen, nous avons conclu que ce feu n'avait nullement servi à l'action des corps, car le foyer n'occupait qu'un très petit espace. On est en droit de ne voir dans ces restes calcinés qu'un feu allumé pour désinfecter le lieu de sépulture aux jours de nouvelles inhumations. Aussi, nous nous faisons honneur d'ajouter notre timide témoignage à l'affirmation de M. Alexandre Bertrand, qui déclare que tous ces monuments mégalithiques n'ont jamais eu d'autre destination que de servir aux sépultures humaines.

Nous le répétons, l'étroite entrée de ces hypogées est un argument invincible contre toute autre hypothèse.

Il nous reste à ajouter que la contrée où se trouve notre monument renferme des trésors archéologiques. Déjà, l'année dernière, nous avons visité et fouillé une sépulture semblable ; d'autre part, on a découvert un atelier d'instruments en silex ; deux dolmens et une caverne sont également signalés.

Ont signé : MM. CHOUQUET, maire d'Arronville ;
L'abbé BARRET, curé d'Amblainville ;
C. TAVET, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.
L'abbé GRIMOT, curé de l'Isle-Adam et vice-président de la même Commission.

POUR COPIE CONFORME :

A l'Isle-Adam, le 6 Août 1884.

J.-B. GRIMOT,
Curé, chanoine honoraire.





EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 16 Janvier 1884

Présidence de M. Seré-Depoin

Sont admis comme membres titulaires, à l'unanimité :

M. l'abbé Harmois, aumônier des Carmélites de Pontoise, présenté par MM. Le Charpentier et Depoin.

M. Charles Hamot, propriétaire à Vigny (Seine-et-Oise), présenté par MM. Pâris et Jules Lebas.

Il est donné lecture de circulaires ministérielles relatives à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, et du programme de leurs travaux. Ce programme est commenté par M. le Président, qui fait ressortir tout l'intérêt qu'il présente au point de vue des divers ordres de travaux entrepris par nos collègues.

Le Secrétaire dépouille la correspondance relative à la circulaire adressée par la Société Historique du Vexin aux Sociétés savantes de France, en faveur des monuments de Sanxay. Un grand nombre de ces Sociétés ont répondu par une adhésion complète ; la plupart félicitent notre Compagnie de son initiative. Ce mouvement a été

l'occasion d'une campagne entreprise dans le même sens par la grande presse parisienne; le R. P. de la Croix a été appelé au Ministère et espère une prompte solution. L'éminent explorateur de Sanxay avait cru pouvoir assister à la réunion de ce jour pour adresser de vive voix à la Société ses remercîments, il a été rappelé et retenu à Sanxay par une nouvelle visite officielle des inspecteurs des monuments historiques.

M. le Président dépose sur le bureau un numéro du *Journal de Compiègne* relatant une délibération de la Société archéologique de l'Oise, demandant la conservation de Sanxay.

Le Conseil décide que des remercîments seront transmis en son nom à tous les corps savants qui ont répondu à son appel.

Le Secrétaire général annonce au Conseil qu'il s'est acquitté de la mission qui lui a été confiée dans la dernière réunion, en réunissant, pour les envoyer à la Préfecture, les pièces nécessaires pour la déclaration d'utilité publique de la Société. Ces pièces sont : une demande motivée, sur timbre ; un état des finances de la Société depuis son origine; trente exemplaires des Statuts; la liste des Membres et la composition du Conseil d'administration au 1er janvier 1884.

M. le Trésorier présente les comptes de 1883, qui sont approuvés par le Conseil.

M. le Trésorier ajoute qu'il reste environ 300 francs de cotisations à recouvrer sur 1883 et les exercices antérieurs. A ce sujet, le Secrétaire général expose qu'il a écrit à M. l'abbé S..... et à M. D..... après s'être assuré de leur adresse exacte, en les priant de lui accuser réception des publications qui leur ont été expédiées, en joignant une enveloppe timbrée pour la réponse. Il n'a reçu de ces sociétaires aucun signe de vie. En conséquence, il demande au Conseil de charger M. le Trésorier de leur réclamer les cotisations dues par lettre chargée. Le Conseil adopte cette proposition.

Le Secrétaire ajoute que le dernier volume des Mémoires envoyé à M. l'abbé Sanglier, curé de Sevran, lui a été retourné avec cette mention : décédé.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance du Comité de publication. Le Conseil approuve le tirage à 500 exemplaires de la circulaire relative à Sanxay, et le tirage à 1,000 exemplaires d'un prospectus contenant une notice sur la Société et la liste de ses publications. Le prix de vente des publications de la Société est fixé comme suit :

Mémoires, t. Ier, 4 fr. — Tome II et suivants, 6 fr.

Documents, chaque volume, 6 fr.

Les Mémoires, à partir du tome VII, et les Documents qui seront publiés après la série relative à Maubuisson, seront tirés à

400 exemplaires. Le service des échanges sera alors étendu au plus grand nombre possible de Sociétés savantes.

Le tome VI des Mémoires comprendra une *Notice sur Alfred Potiquet*, dont la rédaction est confiée à M. Thomas. Le Mémoire sur les *Arquebusiers* sera illustré de deux chromo-lithographies faites par Bourbier, sur un dessin de M. Ch. Fichot, restituant le costume des Arquebusiers Pontoisiens au XVIII[e] siècle. Les illustrations de la *Numismatique et de la Sigillographie* comprendront notamment : des dessins de sceaux et méreaux de Pontoise ; le cliché d'un sceau communal fourni par le *Magasin pittoresque*, ainsi qu'une planche de sceaux héliogravée par Dujardin.

Les dispositions additionnelles au règlement délibérées dans les assemblées générales figureront comme articles supplémentaires, avec un numéro d'ordre, dans le texte du règlement qui sera reproduit dans le tome VI.

M. Le Charpentier rend compte de l'état des dessins relatifs à Maubuisson et confiés à M. Fichot.

Le Conseil proroge jusqu'à la séance qui suivra l'assemblée générale, les pouvoirs du Comité de publication, expirés le 20 décembre dernier.

M. Depoin demande au Conseil, en vue de développer l'action de la Société et d'augmenter le nombre de ses adhérents, d'organiser cette année deux réunions de la Société hors de Pontoise, l'une à l'Isle-Adam, l'autre à Gisors. Elles auraient pour programme une excursion archéologique aux points intéressants situés sur le lieu de la réunion et aux environs (soit pour l'Isle-Adam, l'Eglise, le Presbytère, la Pierre Turquaise, l'abbaye du Val ; pour Gisors, l'Eglise, le Château, la Tour du Prisonnier, le Dolmen de Trye, l'Eglise de Chaumont) ; cette excursion serait coupée par un déjeuner collectif et terminée par une conférence faite à l'Hôtel-de-Ville par un membre de la Société ou par un archéologue local.

Les membres de la Société et des Sociétés voisines seraient invités à prendre part à ces réunions.

Le Conseil, approuvant le fond de la proposition, renvoie l'examen des détails à une Commission composée : pour l'excursion de l'Isle-Adam, de MM. l'abbé Grimot, Potron, Agnès, Le Charpentier, Tavet et Depoin.

Pour l'excursion de Gisors, de MM. Ménétrier, Pierron, Sarazin, de Merval, Fitan, Agnès, Le Charpentier, Tavet et Depoin.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Henri Stein, secrétaire de la Société du Gâtinais, signalant : 1° un article fait par lui dans le *Courrier de l'Art*, du 3 janvier, sur les Tapisseries dites de Notre-Dame de Pontoise ; 2° une vente à la salle Drouot, le 18 janvier, de 6 lettres autographes de P.-F.-L. Fontaine, et

annonçant l'envoi prochain d'un fragment de l'Inventaire du trésor de Maubuisson en 1456. — Le Conseil remercie M. Stein.

M. l'abbé Hénault, aumônier du couvent de la Providence, à Chartres, demande des renseignements sur une statue de la Vierge qui proviendrait de la cathédrale de Chartres, et aurait été transportée à Pontoise. Il résulte d'explications données par divers membres du Conseil que cette statue n'est nullement authentique.

M. l'abbé Driou a reçu de M. Leland C. Cossart, de la maison Cossart Gordon et C°, 75 Mark Lane, à Londres, un lettre dans laquelle des renseignements lui sont demandés sur la généalogie de la famille Cossart.

L'auteur de cette lettre descend d'un sieur Jean Cossart sieur de Rosbêtre (peut-être de Groshêtre?) de 1600 à 1656. Cette branche a quitté la France pour s'établir en Irlande il y a environ deux siècles et est devenue anglaise.

Un tableau généalogique de la famille Cossart de Pontoise a été adressé par M. Depoin à M. Leland C. Cossart.

M. Dufour, bibliothécaire de la ville de Corbeil, veut bien envoyer à la Société le texte de deux documents d'un haut intérêt pour l'histoire de l'abbaye de Saint-Mellon. Ces deux diplômes, l'un de Louis VI, l'autre de Philippe II, sont allés, on ne sait comment, se mêler au chartrier de l'église Saint-Spire de Corbeil.

En voici le texte :

Carta ecclesie Beati Melloni Pontisare (1122) (*)

Universis presentes litteras inspecturis Ludovicus, Dei gratia Francorum Rex. Notum fueri volo cunctis fidelibus, tam futuris quam et instantibus, quod et tallias et quaslibet exactiones quas homines nostri in terris Beati Melloni Pontisarensis ecclesie que extra castrum Pontisare habentur injuste facere consueverant, injustas recognoscimus, et easdam talliatas cum universis quibuslibet exactionibus Deo et Beato Mellono, tam pro amore justicie quam pro remedio anime nostre, ita prorsus imperpetuum dimittimus ut neque nos, neque homines nostri, neque successores nostri, neque eorum homines in predicti sancti terris que extra castrum Pontisare, ut prediximus, habentur quidlibet amplius habeamus vel capiamus; et, si quid in eis habeamus, ita similiter imperpetuum dimittimus quod nihil penitus in eis retinemus. Cóncedimus etiam ut in terra Beati Melloni que intra castrum Pontisare habetur neque nos, neque heredes nostri, neque ministeriales nostri quamlibet prorsus talliam

(*) Ou plus probablement 1123, n. st. avant Pâques: Louis VI fut sacré le 3 août 1108, et il épousa la reine Adélaïde en 1115.

vel exactionem faciamus ulterius, verum et viaturam nostram et equitatum et expeditionem in ea retinemus. Et si quilibet homo Beati Melloni, in eadem terra manens, in aliquibus ad viaturam nostram pertinentibus aliquid forefecerit, prepositus noster eum ut inde per manum suam rectitudinem teneat submonebit; et, si per manum prepositi nostri justitiam exequetur, quietus remanebit. Si vero à preposito submonitus, per eum justiciam exequi noluerit, idem prepositus non ideo vel res vel corpus illius hominis capiet, sed illud preposito et capitulo ostendet, et illi hominem suum ad prepositi nostri justiciam adducent, et tunc prepositus noster nihil prorsus capiet nisi quantum ad foresfactum suum pertinere videbitur. Hoc autem ad ultimum omnibus patefieri volumus quod in terra Sancti Melloni que intra castrum Pontisare, ut prediximus, habetur, nichil prorsus preter viaturam nostram et equitatam et expeditionem retinemus. Quod ne valeat oblivione deleri, scripto commandavimus, et, ne possit a posteris infirmari, sigilli nostri auctoritate et nominis nostri karactere subterfirmavimus.

Actum annuente Philippo, filio nostro, apud Pontisaram publice, anno Incarnati Verbi millesimo centesimo vigesimo secundo, Regni nostri quinto-decimo, Adelaydis Regine octavo; astantibus in palacio nostro quorum nomina subtitulata sunt et signa. Signum Stephani, dapiferi — Signum Guilleberti buticularii — Signum Hugonis, buticularii — Signum Alberici, camerarii.

Privilegium ecclesie Beati Melloni de Pontysara de ordinacione Vicariorum (1209)

In nomine Sancte et individue Trinitatis. Amen.

Ego Henricus, Sancti Melloni Abbas, et Guillelmus Thesaurarius, et totum ejusdem ecclesie capitulum notum facimus tam presentibus quam futuris quod de communi assensu, communicato cum sapientibus consilio, pro ecclesie nostre utilitate statuimus ut universi vicarii Pontysarenses, qui debent esse decem numero, sint sacerdotes et perpetui et residentes; et preter hos decem instituimus diaconum et subdiaconum perpetuos. Dyaconus sexaginta solidos percipiet annuatim, viginti solidos in festo Sancti Melloni, viginti in Purificatione Beate Marie, alios viginti in festo Beati Johannis Baptiste. Subdiaconus autem trigenta solidos percipiet prenominatis terminis. Isti vero instituentur ab abbate et capitulo vel majori parte eorum, et redditus eorumdem de communitate quondam refectorio pertinente persolventur; et isti jurabunt obedienciam abbati et capitulo, et utrique servicio ecclesie singulis diebus et noctibus, et maxime ad

magnam missam, tenebuntur interesse, vel alium pro se querere qui ibidem sufficienter deserviat. Postquam canonicus vicarium instituerit, non poterit amoveri, nisi tale quid commiserat pro quo jure debeat amoveri, et tunc de assensu abbatis et canonici cujus est vicarius et capituli vel majoris partis. Sciendum autem quod canonici de priori instituto bona communitatis percipientes sicut vicarii, sive intersint officio sive non, ducti pietatis intuitu, penitus ipsis vicariis remiserunt, nichil de cetero percepturi de eadem communitate, exceptis anniversariis de quibus percipient sicut vicarii si servicio intererunt. Duodecim etiam denarios sicut vicarii percipient in festo Beati Melloni. Sciendum etiam quod si aliquis vicariorum non interfuerit matutinis et magne misse, nichil accipiet de distributione communitatis, eo excepto quod quando sibi minuerit (1), *duabus noctibus quiescere poterit et habebit porcionem suam de communitate ac si interesset officio, et si decubuerit in lecto egritudinis tribus ac pluribus noctibus, et videatur quod infirmetur, tunc de prima nocte et de aliis, suam habeat porcionem. Canonicus vicariam suam quocienscumque vacaverit, conferet cuicumque voluerit sine contradicione, et abbati presentabitur, et ab eo quiete et pacifice recipietur, si persona sit ydonea, et tunc idem vicarius coram abbate jurabit se neque dare, neque dedisse, nec daturum esse, nec promisisse, nec alium pro vicaria obtinenda pro se, et vicarius juri stabit coram canonico cujus erit vicarius, si presens erit canonicus. Si presens non erit canonicus, expectabitur per quindecim dies : quibus transactis vicarius ille per judicium abbatis in capitulo judicabitur cum consilio canonicorum ibidem existencium. Si autem abbas interesse non potuerit, per eum quem ad hoc sibi instituet faciendum similiter fiet justicia. Cum autem instituerit canonicus vicarium, jurabit canonico cujus erit vicarius et abbati et capitulo reverentiam et obedienciam pro posse suo observaturum. Si vero aliquis instituendus vicarius aliud ecclesiasticum beneficium in villa Pontysare obtinebit, vel adeptum beneficium dimittet vel vicariam resignabit. Capellanus eciam alicujus habentis in eadem villa parochiam nullus vicarius esse poterit.*

. . . .

. . . .

Ut autem quidquid prescriptum est ratum et illesum permaneat in perpetuum, sigillorum nostrorum munimine presentem paginam corroboravimus. Si quis autem rei prescripte obviare attemptaverit anathematis vinculo astrictum se non ignoret.

(1) Au temps des saignées prescrites par la règle, et qu'on appelait *minutiones*.

Actum anno ab incarnacione Domini millesimo ducentesimo nono apud Pontisaram, Henrico existente abbate, Guillelmo thesaurario, canonicis Vincencio Pice, Rodolpho de Pissiaco, Nicolao de Monte Caprioli, Guarino, Roberto de Castriduno, Johanne de Mesniis, Gualtero de Pissiaco, Roberto nepote ejus.

M. Depoin signale au Conseil l'utilité qu'il y aurait à obtenir l'autorisation de faire exécuter le curage du puits dit de Saint-Gautier, dans l'allée du château de M. Bouvry, à Saint-Martin. Ce puits, situé devant l'église, avait un caractère religieux; il serait possible que l'on y retrouvât des objets intéressants ou précieux, comme on l'a fait dans d'autres puits sacrés dont parle M. l'abbé Corblet dans une notice insérée au IIIe fascicule des travaux de la Commission des Antiquités de Seine-et-Oise.

Le puits de Saint-Gautier appartient à M. Bouvry, avec droit de passage et de puisage pour les voisins.

M. l'abbé Grimot dit qu'on a trouvé, dans des fontaines païennes, de très beaux vases de métal avec des inscriptions indiquant des distances itinéraires.

M. l'abbé Marsaux cite notamment les puits de Vicarello, en Italie.

M. Tavet signale, dans le même ordre d'idées, le puits des Cordeliers, qui a 15 mètres de profondeur, et le puits des Ursulines. Ce dernier s'enfonce dans la tourbe et il paraît difficile de l'explorer.

Le Conseil charge M. Henri Lebas et M. Tavet d'étudier les moyens de curer ces différents puits, et vote un crédit de 100 francs à cet effet.

Le Conseil examine une proposition présentée par M. l'abbé Reignat et tendant à faire monter, dans la cour de la Mairie, devant le jardin du presbytère, les morceaux de l'ancienne rosace de Saint-Maclou. Le Conseil pense que cette mesure provisoire et assez onéreuse aurait l'inconvénient d'exposer, aux intempéries, des sculptures déjà endommagées par le temps, et est d'avis de les faire déposer dans un petit bâtiment dépendant du presbytère.

M. Henri Lebas annonce que, sur la demande du Secrétaire général, il a fait transporter chez lui la statue offerte par M. Salles et qui lui paraît très digne de figurer dans le futur Musée de la Société.

M. Depoin croit, d'après une description donnée par M. Pihan de la Forest, et qui correspond parfaitement à l'état actuel de la statue, que c'est un fragment du monument élevé dans l'église de Saint-Martin par le Cardinal de Bouillon à la mémoire de son prédécesseur, le saint abbé Gautier de Montagu.

M. le Président présente à la Société des photographies de l'église des Ursulines, dont il déplore la destruction prochaine. Il annonce

que des plans anciens et d'autres données lui permettront de restituer l'état du monument avant la Révolution.

M. le Président ajoute qu'il a plusieurs fois offert à MM. Fontaine, de Versailles, de faire l'acquisition, à l'amiable, de cet immeuble historique, pour procéder ensuite à sa restauration, en vue d'y établir un Musée Pontoisien. Il est regrettable que ces propositions n'aient pas été accueillies, bien que l'offre ait été faite à MM. Fontaine de réserver, dans le monument restauré, une place d'honneur à la mémoire et à l'œuvre de leur ancêtre, M. Pierre-François-Léonard Fontaine, architecte célèbre né à Pontoise en 1762.

Sur la proposition de M. Henri Lebas, le Conseil décide qu'il pourra être exécuté, aux frais de la Société, après décision de M. le Président, des photographies de maisons ou de monuments de la ville, menacés de destruction.

M. Depoin présente au Conseil une photographie exécutée par M. Dollé, de Laon, du magnifique tombeau de marbre blanc élevé par Henri IV à Gabrielle d'Estrée, dans l'abbaye de Maubuisson, et actuellement conservé au Musée de Laon.

M. Pfahler-Millet fait don, à la Société, d'un volume de la *Revue archéologique*. Le Conseil remercie M. Pfahler.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 26 Mars 1884

Présidence de M. Seré-Depoin

A l'ouverture de la séance, M. le Président exprime, en termes émus, les regrets profonds et la douleur qu'a fait éprouver, à tous nos confrères, la perte successive et cruellement prématurée, de MM. Henri Le Charpentier et Léon Thomas, fondateurs de la Société, collaborateurs actifs et infatigables de ses publications.

Le Conseil s'associe unanimement à ces paroles.

M. Depoin expose au Conseil que Mme Henri Le Charpentier et Mme Léon Thomas, désirant perpétuer parmi nous la mémoire de nos regrettés confrères, demandent à être inscrites au nombre des membres de la Société.

Le Conseil prononce, à l'unanimité, l'admission de Mme Henri Le Charpentier et de Mme Léon Thomas, présentées par MM. l'abbé

Grimot et Agnès, et charge le Secrétaire de leur transmettre l'expression des sentiments de gratitude de la Société, heureuse de retrouver en elles le souvenir de coopérateurs qui lui furent si précieux et si chers.

Est admis également, comme membre titulaire, M. Carlier, commissaire-priseur à Pontoise, présenté par MM. Depoin et Tavet.

Le Conseil décide de proposer, comme associés-correspondants, à l'Assemblée générale :

Le R. P. Camille de la Croix;

M. Hippolyte Blanc, ancien directeur au Ministère des Cultes, auteur de la *Bibliographie des Corporations*, 18, rue Vavin, à Paris.

Sont désignés comme délégués au Congrès des Sociétés savantes :

MM. Seré-Depoin, Blanc et J. Depoin, section d'histoire;
Tavet et Mayéras, section d'archéologie;
Agnès et Gustave Duployé, section des Beaux-Arts.

Le Conseil vote les modifications aux statuts demandées par le Conseil d'Etat pour la reconnaissance d'utilité publique de la Société, et délègue ses pleins pouvoirs à MM. Seré-Depoin et J. Depoin, pour suivre cette affaire et accepter tels changements nouveaux qu'il appartiendra.

L'Assemblée générale aura lieu le dimanche 25 mai. L'ordre du jour de cette Assemblée comprendra notamment la fixation de la date des excursions archéologiques à faire à Gisors et à l'Isle-Adam. Le Conseil prend, à ce sujet, connaissance d'une lettre détaillée de M. Louis Régnier de Gisors, et remercie notre collègue des indications fournies par lui.

Sont élus administrateurs par le Conseil, en remplacement de MM. Le Charpentier et Thomas :

MM. Henri Lebas, architecte d'arrondissement;
Jouarre, ancien notaire.

Le Conseil nomme vice-président M. Charles de Boisbrunet, et archiviste M. Tavet.

M. Henri Lebas est nommé conservateur des collections de la Société (fonctions nouvelles créées).

Le Conseil désigne M. Tavet, qui veut bien accepter cette mission, pour recueillir les indications documentaires destinées à continuer et à compléter la *Bibliographie Pontoisienne*.

M. Depoin rend compte de la dernière séance du Comité de publication tenue le 21 février. Suivant ses propositions, le Conseil décide que le tome VI sera ainsi composé :

1° Pagination en chiffres romains : Notice sur Le M. Charpentier (avec portrait); notice sur M. Léon Thomas (avec portrait); Conseil d'administration et liste des membres au 1er janvier 1884. (Les

statuts devant être modifiés ne seront pas insérés dans ce volume). Procès verbaux; Rapports; Catalogue de la bibliothèque.

2° Pagination en chiffres arabes : Mémoires. — Noces d'or de M. l'abbé Grimot. — Numismatique et Sigillographie. — Notice sur M. Potiquet (avec portrait). — Les Arquebusiers du Vexin.

Les portraits seront exécutés par Pierre Petit et accompagnés d'une signature. Ceux de MM. Potiquet et Thomas sont offerts à la Société par Mme Léon Thomas, à qui le Conseil adresse des remercîments.

Après l'impression du tome VI, l'imprimeur de la Société prendra en main le tome III des Documents, puis le tome VII des Mémoires, qui sera consacré à l'Histoire de l'Isle-Adam de M. l'abbé Grimot.

Le Conseil autorise le Secrétaire général à échanger le tome V des Mémoires, contre les Actes de Saint Mellon, publiés par M. l'abbé Sauvage, continuateur des Bollandistes, et à communiquer à ce dernier les sceaux et méreaux gravés de Saint-Mellon parus dans la Numismatique.

Il est donné lecture de lettres de l'Académie de Nîmes et de la Société libre des Sciences de l'Eure, adhérant au vœu émis par nous en faveur de Sanxay.

Le Conseil, voulant s'associer aux efforts faits par le Comité archéologique de Senlis pour la conservation des Arènes de cette ville, décide de souscrire pour cent billets (50 fr.) à la loterie organisée par le Comité. Les administrateurs présents prennent également part à cette œuvre, et souscrivent pour une somme totale de 90 fr. représentant 180 autres billets.

M. Depoin rend compte des recherches qu'il continue aux Archives Nationales. Une indication fournie par Douët d'Arcq lui a permis de retrouver (carton J 627) le texte du serment de fidélité des Pontoisiens à saint Louis, en octobre 1228. Ce document sera publié dans les Mémoires.

M. l'abbé Grimot rend compte verbalement des fouilles faites à Arronville (Seine-et-Oise) dans un important monument mégalithique qui vient d'y être découvert.

M. Tavet lit un rapport sur les sépultures retrouvées à Longuesse (canton de Marines).

Les rapports de M. l'abbé Grimot et de M. Tavet seront insérés dans les Mémoires.

M. Depoin rappelle qu'il se proposait de demander au Conseil, d'accord avec notre regretté confrère M. Thomas, de s'associer à la publication des Archives de l'Hôtel-Dieu, sollicitée par la Commission des Antiquités et des Arts. Cette publication, exécutée chaque année par fascicules, n'eût occasionné, à la Commission administrative, qu'une petite dépense qui eût pu, d'ailleurs, être couverte

presque toute entière par une souscription de la Commission départementale et par une souscription de 250 exemplaires faite au *prix de revient*, par la Société Historique, qui eût ainsi fait bénéficier tous ses membres de cette publication. On aurait pu donner, chaque année, un fascicule de six feuilles illustré d'une héliogravure reproduisant un diplôme et d'une planche de sceaux gravés.

Le Conseil espère que cette idée, qui assurerait contre les chances d'un désastre les pièces les plus intéressantes de la riche collection hospitalière de Pontoise, ne sera pas abandonnée.

Le Conseil apprend avec plaisir que M. Guiffrey, conservateur aux Archives Nationales, doit venir prochainement examiner les Tapisseries de l'Hôtel-de-Ville. M. Guiffrey engage la Société à les faire photographier. Le Conseil accueille favorablement cette idée, sous réserve toutefois de l'approbation de la Municipalité.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 25 Mai 1884

Présidence de M. Seré-Depoin

Sont admis comme membres titulaires :

M. l'abbé Vié, archiprêtre de Pontoise, curé-doyen de Saint-Maclou, présenté par MM. Depoin et Seré-Depoin.

M. Charles Esménard, propriétaire à la Villa-Duclos, à Pontoise, présenté par MM. Lefrançois et Depoin.

M. l'abbé Brouillon, vicaire de l'Isle-Adam, présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

M. Félix Pinaut, membre de la Délégation cantonale de Paris, 16, boulevard Magenta, et à l'Isle-Adam (S.-et-O.), présenté par les mêmes.

M. le Président remet à M. le Trésorier 280 billets de la loterie de Senlis, avec la liste de répartition de ces billets entre les divers souscripteurs.

M. Depoin annonce que Mme Thomas souscrit à 50 exemplaires du tirage à part de la *Numismatique*.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 25 Mai 1884

Présidence de M. Seré-Depoin

A l'ouverture de la séance, le Secrétaire général expose qu'il a fait une démarche auprès du nouveau maire, M. Billoin, pour lui demander de vouloir bien continuer à la Société l'usage des locaux municipaux pour ses réunions.

M. le Maire a répondu très courtoisement à cette demande, et s'est excusé, en raison d'occupations exceptionnelles, de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

L'Assemblée charge le Secrétaire général de remercier, en son nom, la Municipalité de Pontoise.

M. le Président prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Je vais avoir l'honneur de vous rendre compte de l'état des travaux de notre Société, de la situation de ses finances, de ses relations, de ses projets et de ses espérances.

» Mais avant d'accomplir cette mission, le devoir s'impose à votre Président, de payer au nom de tous, un tribut d'hommages et de regrets à la mémoire de ceux d'entre nous qu'une mort impitoyable vient de ravir si prématurément à nos vives et sincères affections.

» Tous les membres de cette Société connaissent la vie et les œuvres de nos défunts et regrettés collègues : MM. Le Charpentier, Léon Thomas et l'abbé Driou, — aussi n'entreprendrai-je pas de refaire devant vous leur biographie. Ils l'ont écrite eux-mêmes en caractères inoubliables, à chaque page de nos annales. Il serait également superflu de retracer, pour le dehors, la vie de nos très estimables confrères, les divers organes de l'opinion publique de ce pays ont signalé, à l'occasion de leur décès, les traits délicats de leur vie exemplaire et l'importance historique de leurs travaux.

» Ce que cette assemblée attend de moi et ce qu'il importe d'affirmer, au début de cette séance, en voyant, vides aujourd'hui, des places si brillamment occupées naguères, au souvenir de ces confrères, absents pour toujours, dont la parole était si écoutée et si considérée c'est l'unanimité de nos regrets et de notre douleur. Je sens, Messieurs, que je suis sur ce point, l'interprète autorisé de nos communs sentiments en adressant du fond du cœur à nos chers morts, un salut attendri, cordial et confraternel !

» Messieurs, les travaux de notre Société, pendant l'année qui vient de s'écouler, ont été abondants et variés. On vous distribuera, aujourd'hui, le Tome VI de nos Mémoires qui témoigne de l'activité et du zèle de plusieurs de nos associés.

» Vous trouverez, dans ce volume, des communications et des notices d'un puissant intérêt, signées par MM. Potiquet, Le Charpentier et Léon Thomas. — Le cœur se serre, à la lecture de ces pages écrites par des mains hier encore si vaillantes, aujourd'hui glacées pour l'éternité ! C'est le dernier fruit qu'il nous sera donné de récolter sur des arbres, en plein rapport, foudroyés soudainement par l'orage.

» Des matériaux importants sont réunis pour servir à la composition du Tome VII qui paraîtra l'année prochaine. D'ici là, M. Joseph Depoin nous fait espérer la publication, dans nos documents de la 3e partie de l'œuvre si importante et si remarquée qu'il a entreprise en collaboration avec M. Dutilleux et qui a pour titre : *L'Abbaye de Maubuisson.*

» Nous comptons aussi publier prochainement, avec le concours de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, et la participation de la Commission de l'Hospice, le 1er fascicule du Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise.

» Je ne voudrais pas, Messieurs, que la confidence de nos approvisionnements entretînt, parmi vous, une quiétude trompeuse et, je serais désespéré, si l'annonce de nos prochaines publications avait pour résultat de ralentir, fût-ce un seul instant, l'activité de ceux de nos confrères qui ont en préparation des travaux destinés à nos Mémoires. Plusieurs des sources vives qui nous ont alimentés jusqu'à ce jour, viennent de se tarir. Des clients qui avaient beaucoup travaillé, beaucoup appris et qui étaient nos fournisseurs habituels, ne livreront plus à la maison leurs délicats produits. Il s'agit de combler ce vide, de renouveler cet approvisionnement, de continuer l'œuvre si bien commencée ; je fais, sur ce point, un appel suprême au dévouement de tous nos confrères, pour qu'ils apportent à la ruche commune un abondant butin. Nous avons jusqu'ici opéré avec succès ; n'oublions pas que succès oblige. Messieurs, soyons prévoyants ! Aidez-nous à préparer l'avenir ; songez que l'honneur et la fortune de notre association sont dans vos mains et ne perdons jamais de vue, ni les uns, ni les autres, cet avertissement du sage : Quand les abeilles chôment, la ruche dépérit, et finalement, la maison s'écroule.

» J'appellerai immédiatement votre attention dans cet ordre d'idées, sur l'absolue nécessité de continuer au jour le jour et sans interruption, l'œuvre bibliographique, toujours ouverte, de notre regrettable confrère, Léon Thomas. Je supplie chacun de vous, de

rechercher attentivement, et de livrer à nos archives, l'indication précise, l'origine certaine de toutes les publications qui se rattachent par un côté quelconque à la bibliographie de Pontoise et du Vexin. C'est le seul moyen de maintenir à niveau la source précieuse d'informations si heureusement captée par l'un des nôtres au profit de tous les travailleurs consciencieux et scrupuleux.

» Le personnel de notre Société s'est accru, depuis un an, dans des proportions notables ; cet heureux mouvement à été profitable à nos finances qui se maintiennent dans un état satisfaisant. M. le Trésorier vous entretiendra dans un instant des détails de cette partie de notre Administration.

» L'importance grandissante de notre association rend de plus en plus nécessaire la création, depuis longtemps désirée et mûrie, d'un établissement particulier où seraient réunis nos divers services aujourd'hui isolés, et où s'opérerait le classement méthodique de nos archives, de nos collections et des dons précieux que nous devons chaque jour à de généreux bienfaiteurs. L'acte préliminaire à cette grande résolution, c'est la reconnaissance d'utilité publique de notre Société. Pour être en mesure de solliciter, utilement du Gouvernement, cette reconnaissance, il vous sera soumis aujourd'hui un projet de délibération qui, nous l'espérons, obtiendra votre entier assentiment.

» Le cercle de nos relations avec les Sociétés savantes tend à s'élargir tous les jours. Nous entretenons les rapports les plus cordiaux avec la plupart des Sociétés voisines.

» Nous avons adressé à toutes les Sociétés de France une invitation pressante de se joindre à nous pour recommander au bienveillant intérêt de M. le ministre des Beaux-Arts, la découverte des ruines gallo-romaines de Sanxay, en Poitou, découverte archéologique considérable dont l'honneur, vous le savez, revient au R. P. de la Croix : Les adhésions très nombreuses que nous avons reçues et les félicitations qui les accompagnaient sont très flatteuses pour notre Compagnie. Il nous est permis d'espérer que la généreuse initiative prise par notre jeune Société n'aura pas été inutile à la restitution d'un monument de premier ordre, qui restera l'une des gloires archéologiques de la France.

» Le Comité archéologique de Senlis ayant fait récemment un appel à notre concours financier, à l'occasion de la restauration projetée des arènes gallo-romaines de cette ville, nous nous sommes empressés de souscrire à sa demande. Quelques mots de la correspondance échangée, à ce sujet, vous mettront au courant des relations de bon voisinage qui existent entre nos deux Sociétés.

» En envoyant à nos confrères de Senlis la souscription de notre

Compagnie, à laquelle étaient jointes les souscriptions individuelles de plusieurs administrateurs, votre Président écrivait :

« . . . . Ce n'est pas seulement du fond de notre poche que nous » nous associons à votre œuvre de restauration archéologique si » intéressante ; c'est encore et surtout du fond de notre cœur. Les » arènes de Senlis constituent un monument extrêmement rare et » précieux de l'archéologie gallo-romaine dans nos contrées. Nous » admirons d'autant plus ce joyau, qu'il orne une ville à laquelle » nous rattachent les souvenirs historiques les plus intimes et les » plus anciens.

» Vous pouvez compter que nons saisirons toujours avec empres- » sement l'occasion de nous associer à la gloire de la vieille cité » des Sylvanectes, la capitale de ce Grand-Bailliage de Senlis dont » la coutume vénérable a été le code séculaire de nos ancêtres. »

La réponse de nos voisins est empreinte d'un sentiment très cordial :

« . . . . Vous ajoutez encore, à votre offrande, nous écrit M. le « Secrétaire général du Comité de Senlis, un de ces mots qui en » centuplent le prix : le mot du cœur ! Pour vous, Monsieur le » Président, et pour vos dévoués Sociétaires, merci ! mille fois » merci !! Soyez bien convaincu que, désormais, entre votre » Société et notre modeste Compagnie, il y aura plus qu'un lien de » gratitude. Nous vous restons attachés par tous les nœuds d'une » mutuelle sympathie. »

» La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France vient aussi, dans une récente assemblée générale, de donner à notre Compagnie des marques précieuses de sympathie. Au cours d'un remarquable compte rendu de la situation morale et matérielle de la Société, M. Jourdain, président, membre de l'Institut, a prononcé plusieurs fois, avec éloge, le nom de la Société historique de Pontoise et du Vexin. Il a notamment rappelé l'importance et le mérite de l'œuvre de M. Le Charpentier et déploré la fin si prématurée de notre érudit confrère. — Parlant ensuite du beau travail de MM. Depoin et Dutilleux, sur l'*Abbaye de Maubuisson*, il a exprimé le vœu que cette publication fût conduite sans retard à bonne fin. J'ai cru, Messieurs, qu'il était de mon devoir de vous rapporter ces témoignages d'estime, adressé de si haut à notre Société naissante et à ses membres les plus zélés. Nous le considérons comme un encouragement puissant à poursuivre notre œuvre de labeur et de progrès.

» Le Congrès annuel des Sociétés savantes s'est réuni le 16 avril à la Sorbonne. Vos délégués, MM. Seré-Depoin, Joseph Depoin, Agnès et Tavet, ont assisté à toutes ses séances.

» M. J. Depoin a donné lecture à la section de philologie et

d'histoire d'un mémoire sur l'organisation des anciennes corporations d'arts et métiers à Pontoise, et notamment sur les bouchers et les boulangers. Son travail a été écouté avec une sympathie très marquée.

» Une des grosses questions soumises aux délibérations des délégués était celle-ci :

« *(N° 8 du Programme). — Utilité et importance des Registres* » *des Notaires, des Registres des Paroisses et des Documents des* » *Greffes ; mesures prises ou à prendre pour en assurer la conser-* » *vation et en faciliter l'usage.* »

» On a proclamé unanimement l'utilité, l'indispensabilité même, de ces registres et documents qui renferment des renseignements précieux, inédits et authentiques, qu'on ne saurait trouver nulle part ailleurs. D'intéressants débats se sont élevés sur les moyens à employer pour la conservation de ces divers papiers, menacés par les ravages du temps d'une destruction fatale et irréparable, et pour en rendre la consultation accessible à tous.

» Les actes des notaires ont attiré particulièrement l'attention des délégués. — Faut-il rendre obligatoire le dépôt aux archives départementales des registres des notaires antérieurs à la Révolution ? A défaut de cette mesure, ne pourrait-on pas confier à des archivistes, spécialement assermentés pour cet objet, le soin de relever dans les études, puis de cataloguer et de publier le contenu utile des actes qui y sont conservés ?

» La discussion a été longue et approfondie. Votre Président et votre Secrétaire général y ont pris part. M. J. Depoin a signalé le danger des agglomérations de documents dans un même local et rappelé que, vers 1776, les archives et les minutes de plus de 1500 études, réunies au Châtelet, et notamment les minutes des notaires de Pontoise, antérieurs à l'an 1600, — avaient été détruites par un terrible incendie.

» J'ai cru devoir exprimer mon humble avis sur l'ensemble des questions soumises à la discussion. A mon sens, les registres des paroisses (Etat-Civil) sont bien où ils sont, c'est-à-dire dans les Mairies et dans les greffes des Tribunaux de 1re instance, où ils peuvent être consultés, à toute heure, sans difficulté. Les documents appartenant aux Justices seigneuriales sont également à leur place dans les archives départementales, où ils ont été versés à la Révolution. Il n'y a plus qu'à exprimer le vœu d'en voir opérer le classement et publier l'inventaire.

» Quand aux actes et registres des notaires, où résident les sources d'informations les plus complètes et les plus sûres, relativement à l'histoire particulière de nos provinces et de l'histoire générale de la France, si la nécessité de les consulter est admise sans conteste,

il faut bien reconnaître, qu'en l'état de la législation actuelle sur la matière, il est impossible d'en exiger la communication des officiers ministériels qui en ont la garde, au nom des familles, et auxquels la loi interdit absolument de s'en dessaisir.

» Ce n'est qu'une loi nouvelle qui pourrait trancher la question, soit en ordonnant le dépôt des actes des notaires aux archives départementales, soit en en rendant la communication obligatoire par les notaires à des archivistes jurés.

» L'obligation pour les Notaires de remettre leurs actes, dans un dépôt public, à la disposition de tous, serait assurément une grave innovation pour notre pays ; mais il ne faut pas oublier que le procédé est appliqué depuis longtemps en Italie. M. René de Mas-Latrie a publié, à la suite d'une mission spéciale dans ce pays, un rapport très instructif sur cet objet.

« Si on trouvait incompatible avec nos mœurs, avec le respet du secret des familles, l'application de cette mesure, il resterait à confier à des archivistes assermentés, nécessairement éclairés et discrets, l'examen et la publication des parties utiles desdits actes. De ce côté, ce ne serait plus une innovation. La publication récente d'un grand nombre d'actes des notaires et tabellions de l'Ile-de-France, par M. Bertrandy-Lacabane, archiviste de Seine-et-Oise, démontre à la fois la facilité pratique de ce travail et son puissant intérêt.

» La question, ainsi posée devant le Congrès, a paru assez importante pour qu'il soit procédé à la nomination d'une Commission chargée de formuler un projet de résolution. Cette commission dont faisaient partie votre Président et votre Secrétaire général, et dont la présidence avait été donnée à M. Deloche, membre de l'Institut, a soumis au Congrès le projet de délibération suivant :

« Le Congrès, considérant l'importance capitale pour l'histoire
» que présentent les archives notariales se rattachant à l'ancien
» régime, émet le vœu que M. le Ministre de l'Instruction publique
» veuille bien, d'accord avec M. le Ministre de la Justice, solliciter
» une mesure législative dégageant la responsabilité des notaires et
» leur prescrivant la remise de leurs archives concernant l'ancien
» régime dans les dépôts publics départementaux. »

» M. Léopold Delisle trouvant cette rédaction trop énergique, a proposé de libeller ainsi le vœu du Congrès :

« Le Congrès émet le vœu que des mesures soient prises pour
» assurer la conservation des anciennes minutes de notaires, pour
» en dresser des inventaires et pour en faciliter la communication
» dans l'intérêt de l'histoire. »

» La proposition de M. Léopold Delisle, ayant réuni la majorité des suffrages, a été adoptée. Nous craignons bien que cette résolution

à l'eau de rose n'apporte aucun changement à l'état de chose actuel.

» Je reviens, Messieurs, à notre Société dont l'établissement se consolide de jour en jour et dont l'état de prospérité autorise, dès maintenant, la réalisation de certains projets d'extension au dehors depuis longtemps formés parmi nous.

» Votre Conseil d'administration a décidé que les plans d'une excursion prochaine dans le Vexin Normand, à Trie et à Gisors, vous seraient soumis aujourd'hui. J'entrerai tout à l'heure dans les détails de cette première expédition destinée à être régulièrement poursuivie dans l'avenir. J'ai la conviction que ces explorations de nos domaines répondent à vos aspirations éclairées, qu'elles démontreront l'utilité et l'excellence de notre institution et qu'elles concourront d'une manière efficace au développement et au progrès des sciences historiques et archéologiques dans nos contrées.

» Messieurs, je termine en constatant encore une fois, avec joie, l'heureuse réussite de notre entreprise. Nous devons, assurément, notre succès, pour une part notable, au concours dévoué et brillant des érudits collègues que la mort vient de nous ravir ; il serait injuste toutefois de ne pas l'attribuer, pour une autre grande part, à l'infatigable ardeur, aux travaux intelligents et distingués de plusieurs de nos collègues, que je vois ici, autour de moi, et dont les noms sont sur vos lèvres. Faisons des vœux sincères pour que Dieu nous conserve, pendant de longues années, ces chers et généreux collaborateurs.

» A bien chercher, peut-être trouverait-on encore le secret d'une bonne part de notre réussite dans l'union courtoise, persévérante et féconde qui règne si heureusement parmi nous ; union que nous devons à la loyauté et à la fermeté avec lesquelles nous nous renfermons dans la lettre et dans l'esprit de nos statuts. Ici, en effet, point de questions politiques ; jamais de questions municipales ; mais seulement, avec un respect profond des opinions et des sentiments de chacun et de tous, la recherche ardente de la vérité et de la tradition, et l'étude passionnée de l'histoire. Cette sage conduite est le gage de notre sécurité et la garantie de notre avenir. Messieurs, dans la haute position où m'a placé votre bienveillance, j'ai la volonté d'y rester fermement fidèle : Je pense que cette résolution rencontrera de votre part une encourageante adhésion. » *(Applaudissements).*

Après ce discours, l'assemblée entend les communications relatives au projet de voyage à Trie-Château et à Gisors. L'excursion aurait lieu le dimanche 6 juillet. On partirait pour Trie par le premier train. Après avoir visité le Dolmen, l'Auditoire et l'Église de Trie,

on déjeunerait dans ce village. Puis on se rendrait à Gisors, où l'on arriverait à 2 heures. De 2 à 4 heures, visite à l'Église, au Château, au Musée et aux Maisons anciennes de Gisors. A 4 heures, conférence au Théâtre, où l'on entendrait M. le Président, M. le Secrétaire général, M. l'abbé Blanquart et M. Louis Passy. Dîner à 6 heures, retour à 9 heures. Prix des repas et des voitures : 12 francs. Il serait sollicité, de la Compagnie du chemin de fer, une réduction sur le prix des places.

L'Assemblée approuve à l'unanimité ces dispositions.

Il est question, ensuite, d'un projet d'excursion à l'Isle-Adam pour le mois de septembre.

M. l'abbé Grimot dit, à ce sujet, que l'Hôtel-de-Ville de l'Isle-Adam est mis à la disposition de la Société, et qu'il regrettera de ne pouvoir conduire ses collègues sur tous les points intéressants de la région, à cause de leur éloignement relatif; ces regrets se manifestent surtout à propos du magnifique monument mégalithique trouvé récemment à Arronville, et qui développe 12 à 13 mètres dans œuvre, et environ 17 mètres avec les parois et l'entrée, de telle sorte que, sauf en Bretagne, il ne s'en rencontre aucun d'une telle dimension.

M. le Président remercie M. le Curé de l'Isle-Adam, et ajoute qu'une troisième excursion très intéressante devrait être organisée dans l'ancienne France, à Gonesse, par exemple.

M. Aigoin, trésorier, rend compte, dans les termes suivants, de la situation financière :

MESSIEURS,

J'ai à vous rendre mon compte pour l'année 1883 : compte aride, mais heureusement assez court pour ne pas fatiguer trop longtemps votre attention.

RECETTES

Premièrement. Solde en caisse au 31 décembre 1882. .		230 10
Deuxièmement. Recettes proprement dites :		
1° Arrérages de 2 rentes 3 °/o amortissable, l'une de 15 et l'autre de 30 fr., ci	45 »»	
2° Ventes de volumes	10 »»	
3° Droits d'entrée et cotisations.	2,890 »»	
Total des recettes réelles.	2,945 »»	2,945 »»
Ensemble		3,175 10
Troisièmement. Virements de fonds :		
Retrait de fonds déposés chez M. Marié, banquier. .		2,200 »»
Total général de la recette.		5,375 10

		5,375 10

DÉPENSES

Premièrement. Dépenses proprement dites :		
1° Frais généraux	466 31	
2° Frais d'impressions	3,859 25	
Total des dépenses réelles. . . .	4,325 56	
Deuxièmement. Virements de fonds :		
Versements à M. Marié.	1,000 »	
Total général de la dépense . . .	5,325 56	5,325 56
Restant en caisse au 31 décembre 1883. . . .		49 54

Nos dépenses d'impressions ont été relativement considérables. Cela s'explique par la circonstance que, en 1882, nous n'avions payé aucune dépense de cette nature, ainsi que je vous l'avais fait remarquer dans mon compte rendu de l'année dernière. Il a fallu combler l'arriéré.

En résumé, notre situation au 31 décembre 1883 était celle-ci. Notre actif se composait :

1° Du restant en caisse à cette époque, ci	49 54
2° De notre crédit chez M. Marié.	1,092 65
3° Du capital de 45 francs de rentes amortissables (prix d'achat.	1,219 70
4° Et des sommes restant dues par les sociétaires . .	355 »
Total de l'actif.	2,716 89

Je vais maintenant vous donner un aperçu de notre situation actuelle :

Le restant en caisse au 31 décembre 1883 était de . .	49 54
Les recettes, depuis cette époque, se sont élevées à. .	1,501 96
Total	1,551 50
Nos dépenses ont été de	509 40
Nous avons en caisse aujourd'hui.	1,042 10
Pour établir notre avoir actuel, il faut ajouter à cette somme :	
1° Notre crédit chez M. Marié, qui est le même qu'au 31 décembre dernier, ci.	1,092 65
2° Le capital de nos deux rentes sur l'Etat	1,219 70
3° Et les sommes restant à recouvrer sur nos sociétaires, tant sur les années antérieures que sur l'année courante	Mémoire
Total, sauf mémoire	3,354 45

Les comptes présentés par M. Aigoin sont approuvés à l'unanimité.

M. Depoin, secrétaire-général, donne lecture du tableau statistique des membres de la Société.

STATISTIQUE

Fondateurs.........	26	Cotisations entières, 21, soit par an...........................	210 fr.
		Demi-cotisations, 5.............	25
		Cotisation rachetée, 1........	»
Correspondants...	11	Ne payant pas de cotisation.	
Titulaires..........	171	Cotisation triple, 1...............	30
		Cotisations entières, 125.......	1,250
		Demi-cotisations, 44............	220
		Cotisation rachetée, 1...........	»
Effectif total......	203	Ressources annuelles fixes.....	1,735 fr.

M. le Secrétaire général ajoute qu'à ces ressources fixes il y a lieu d'ajouter :

1° Le produit des droits d'entrée et des cotisations nouvelles des membres qui pourront être admis dans le cours de l'année ;

2° Le produit de la vente des publications anciennes aux nouveaux membres, et des tirages à part qui ont été faits de la *Bibliographie* et de la *Numismatique*.

La Société aura à réaliser de ce chef, cette année, en raison des ventes déjà consenties, un minimum de 300 fr. ; il lui restera en magasin environ 250 exemplaires de la *Bibliographie* et 250 exemplaires de la *Numismatique*, représentant, au prix net, 1,600 fr. environ. Ces volumes sont d'un écoulement certain dans un assez court espace de temps.

M. Tavet, archiviste, fait un rapport sommaire sur l'état de la bibliothèque. Environ 100 volumes ont été reçus depuis la dernière assemblée générale. M. l'Archiviste ajoute qu'il se propose de demander à Mmes Le Charpentier et Thomas, de vouloir bien donner à la bibliothèque de la Société, des exemplaires des ouvrages publiés par nos regrettés confrères.

M. le Président annonce qu'il a reçu, comme hommage fait à la Société, deux plans de Taverny, offerts par M. Le Bailly, conseiller municipal.

Il est procédé aux élections pour le renouvellement du Conseil.

Sont élus administrateurs, à l'unanimité des votants :

MM. l'abbé Grimot, Aigoin, Pâris, Jouarre, Henri Lebas.

L'assemblée nomme associés correspondants, sur la proposition du Conseil :

M. Léon Gautier, professeur à l'Ecole des Chartes;

M. Hippolyte Blanc, ancien directeur au Ministère des Cultes, auteur de la *Bibliographie des Corporations;*

Le T.-R. P. Camille de la Croix.

M. le Secrétaire général donne lecture des statuts nouveaux rédigés d'après le texte adressé par le Ministère de l'Intérieur, en vue de la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique.

Sur la proposition du Conseil, l'assemblée, à l'unanimité, adopte, par article et dans leur ensemble, les statuts.

L'assemblée décide, à l'unanimité :

1° Qu'elle sollicite, de M. le Ministre de l'Intérieur, en faveur de la Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin, la reconnaissance légale comme établissement d'utilité publique;

2° Qu'elle délègue M. Seré-Depoin, président de la Societé, et M. Joseph Depoin, secrétaire général, pour poursuivre cette reconnaissance, et qu'elle leur donne tous pouvoirs pour consentir les modifications au texte des statuts qui pourraient être demandées par le Gouvernement.

M. Depoin donne lecture d'une circulaire adressée aux Sociétés savantes par M. Léon Palustre, directeur de la Société Française d'Archéologie, sollicitant des souscriptions en faveur du monument de Sanxay.

La Société vote une somme de 100 francs; plusieurs membres s'inscrivent aussi pour diverses souscriptions.

M. Depoin présente, au nom de M. Fichot, une restitution de l'abbaye de Maubuisson, d'après les documents iconographiques qui ont été remis à cet artiste. Il est décidé que ce dessin sera gravé et reproduit dans les Documents, comme illustration.

M. Depoin annonce qu'un photographe de Paris, M. Barrès, se propose de venir à Pontoise pour prendre les vues des monuments qui intéressent la Société. Il est dressé une liste des monuments à photographier; M. Depoin la communiquera à M. Barrès et lui demandera ses prix.

M. Germain Lefèvre-Pontalis remet à l'assemblée le texte de la Coutume du Vexin, dont il est si souvent parlé dans les Chartes du XIVe siècle, et qui vient d'être découvert par M. Blondel et publié dans la *Nouvelle Revue Historique* (8e année, mars-avril 1884, — n° 2).

L'assemblée décide que le texte de cette coutume sera reproduit, avec des notes et éclaircissements, dans les Mémoires.

Il est donné lecture de lettres du R. P. Walther Langenegger, du couvent des Bénédictins d'Engelberg (Suisse), s'intéressant aux publications que la Société prépare sur Saint Gautier et l'abbaye

de Saint-Martin, et de M. Leland Cossart, de Madère, souscrivant aux publications de la Société dans lesquelles il est question de sa famille.

M. Tavet communique un estampage d'un fragment de plaque funéraire en marbre, provenant des Ursulines de Pontoise. On y lit : Marie de... Religieuse... de Chelle... Les armes sont : d'azur au chevron de... chargé en chef de deux étoiles de...

M. Henri Lebas communique au Conseil l'inscription relevée par lui, d'une plaque trouvée dans le soubassement de la Maison-Rouge, appartenant à Mme Simon, à Saint-Martin :

Telemachi adolescentis Godefridi Caroli Henrici a Turre Arverniæ, Turenni principis, tum indigenarum tum exterorum in Galliâ magistri equitum summi, Carolus Godefridus pater, Dei gratiâ dux Bullioneus serenissimus, in amicitiæ et munificentiæ pignus erga nati unigeniti Mentorem ANDREAM Michaelem *de Ramsay equitem oratum Scoto-Britannum has ædes extrui jussit anno salutis* MDCCXLJ.

On lit dans l'*Etat de la France* des Bénédictins, éd. de 1748 : Godefroy Ch. Henry de la Tour d'Auvergne, prince de Turenne, colonel général de la cavalerie légère de France, en survivance de M. le comte d'Evreux, son père ; grand-chambellan de France en survivance de M. le duc de Bouillon, son grand-père, né le 26 janvier 1728, et marié le 28 novembre 1743 à Louise de Lorraine, fille du prince de Pons, dont un fils, né en 1746.

Charles Godefroy, duc de Bouillon, son père, né le 16 juillet 1706, s'était marié le 2 avril 1724 à Marie-Charlotte Sobieska ; elle mourut en Pologne, à 43 ans, le 8 mai 1740. Elle eut deux enfants : Godefroy Charles-Henry, ci-dessus, et Marie-Louise-Henriette-Jeanne de la Tour d'Auvergne, née le 12 août 1725, mariée le 19 février 1743 au duc de Rohan-Montbazon.

MM. Tavet et Depoin communiquent, ce dernier au nom de M. l'abbé Gauthier, curé de Saint-Cyr-l'École, le texte de la légende de Saint-Quentin, reproduite sur des volets du rétable de Nucourt, aujourd'hui dispersés et accrochés aux murs de l'église.

MM. l'abbé Grimot et Tavet se proposent de faire une visite à l'église de Nucourt pour examiner plus amplement ces volets.

L'assemblée apprend avec plaisir que M. l'abbé Gauthier, auteur du *Pouillé de Versailles*, prépare une *Topographie du département de Seine-et-Oise*, et que la Commission des Antiquités et des Arts a mis à l'étude une *Epigraphie* du département.

A ce sujet, M. Depoin annonce que M. l'abbé Barret, curé d'Amblainville, met à la disposition de la Société un manuscrit in-f° du

xvii[e] siècle, contenant le relevé des épitaphes des principales églises de Paris. Un grand nombre de ces épitaphes sont absolument inconnues. Le manuscrit contient les croquis des armoiries.

La Commission des Antiquités et des Arts a voté une somme de 50 fr. pour concourir à la publication, par fascicules annuels, du cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise.

M. Depoin fait une communication sur les *Seigneurs de Méry-sur-Oise*, d'après les renseignements qu'il recueille en ce moment dans les archives du château, mises gracieusement à sa disposition par M. le comte de Ségur-Lamoignon; ces archives, qui n'ont pas été connues de Léopold Pannier, permettent de combler de très grandes lacunes qui existent dans la notice publiée par lui dans le tome V des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris.

M. Seré-Depoin retrace l'origine de la famille d'Alesso, qui a possédé la terre d'Eragny du xvi[e] au xviii[e] siècle, et fournit à l'assemblée des détails anecdotiques piquants et inédits sur Bernardin de Saint-Pierre et le séjour de cet écrivain à Éragny, depuis l'époque à laquelle il s'y installa jusqu'au 13 janvier 1813, date de sa mort.

L'assemblée applaudit vivement la très intéressante communication de M. le Président.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 2 Juillet 1884

Présidence de M. Seré-Depoin

Sont admis comme membres titulaires de la Société :

M. Ch. de l'Épinois, attaché au Ministère des finances, 188, avenue de Neuilly, à Neuilly (Seine), présenté par MM. Seré-Depoin et Aigoin.

M. Albert Maignan, peintre d'histoire, à Saint-Prix (Seine-et-Oise), et à Paris, 3, rue Labruyère, présenté par MM. de Gosselin et Depoin.

M. Georges Haussmann, avocat à Versailles, président de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise, présenté par MM. Seré-Depoin et Depoin.

M. le docteur Remilly, médecin à Versailles, président de la Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, présenté par MM. Haussmann et Seré-Depoin.

M. Achille Bernier, caissier à la Banque de France, 46, rue de Villejust, à Paris, présenté par MM. Seré-Depoin et Depoin.

M. Henri Bachelier, conseiller général à Magny-en-Vexin, présenté par les mêmes.

M. Gustave Robcis, maître peintre-verrier, 4, boulevard Voltaire, à Paris, présenté par les mêmes.

M. Lemaître, ancien trésorier-payeur général à Laon, présenté par les mêmes.

M. Edgar Joseph, 94, avenue de Neuilly, à Neuilly (Seine), présenté par les mêmes.

M. Martin-Sabon, propriétaire à Ronquerolles, et à Paris, 88, rue Philippe-de-Girard, présenté par MM. Seré-Depoin et l'abbé Marsaux.

M. Champy, propriétaire à Gisors, présenté par MM. Seré-Depoin et Ménétrier.

M. Francisque Brancher, propriétaire à l'Isle-Adam, présenté par MM. Esménard et Depoin.

M. L.-A. Delaunay, avoué à Corbeil, présenté par MM. Dufour et Depoin.

M. le commandant Baulot, au château de l'Hermitage, à Pontoise, présenté par MM. Depoin et Galliet.

M. l'abbé Sauvage, continuateur des Bollandistes, à Ectot-l'Auber, par Yerville (Seine-Inférieure), présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

M. Félix Tétard, agriculteur à Roissy, présenté par MM. Seré-Depoin et Théophile Thomassin.

M. Feuilloley, conseiller général à Magny-en-Vexin, présenté par MM. Seré-Depoin et Jules Lebas.

M. Hocquet, notaire à Pontoise, présenté par MM. Lechalard et Jules Lebas.

M. Henri Mataigne, à Auvers-sur-Oise, présenté par MM. de Gossellin et Depoin.

M. Aigoin, trésorier, rend compte de la situation financière au 30 juin 1884. Les recettes de l'année se sont élevées à 2241 fr. 50, et les dépenses à 1963 fr. 75, excédent 277 fr. 75, à ajouter à l'actif social réel au 31 décembre dernier (2361 fr. 89) dont 1219 fr. 70 réservés.

M. le Trésorier annonce que toutes les cotisations de 1884 ont été recouvrées, sauf celles de MM. l'abbé Sanglier, de Sevran, et Alfred Renault, de l'Isle-Adam, décédés; et de trois sociétaires dont les quittances sont revenues impayées. M. le Trésorier insistera auprès de ces derniers.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un administrateur; M. l'abbé Vié, archiprêtre de Pontoise, est élu à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un vice-président, d'un trésorier et d'un conservateur des collections, en remplacement de MM. l'abbé Grimot, Aigoin et Lebas, membres sortants en 1884 et réélus par l'assemblée générale.

MM. l'abbé Grimot, Aigoin et Lebas sont maintenus à l'unanimité.

Le Conseil remet à la séance du 16, l'élection du Comité de publication, et décide, sur la proposition du Comité sortant, que l'imprimeur de la Société prendra de suite en main l'impression de *l'Histoire de l'Isle-Adâm*, de M. l'abbé Grimot, pour que cette publication puisse être terminée pour le mois de septembre, époque vers laquelle aura lieu l'excursion de l'Isle-Adam.

Le Conseil examine ensuite avec le plus grand soin tous les détails de l'excursion de Gisors, fixée au dimanche 6 juillet.

Le Conseil nomme commissaires de l'excursion, MM. Galliet, Henri Lebas et Lucien Pâris.

Le Conseil prend connaissance de la lettre suivante, qui a été adressée à M. le Président par l'entremise du Secrétaire général :

A Monsieur le Président de la Société archéologique du Vexin Français.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les bâtiments du Tribunal actuel vont être mis prochainement à la disposition de la ville de Pontoise, par suite de l'occupation du nouveau Tribunal par la magistrature.

Je sais qu'à une époque, la Société dont vous avez la présidence, avait jeté son dévolu sur ces bâtiments pour y établir un Musée d'arts et objets antiques.

J'ai fait part de ce projet à Monsieur le Maire de Pontoise qui m'a demandé de me mettre en rapport avec vous, afin de connaître si la Société serait toujours dans les mêmes intentions.

En cas d'affirmative, il y aurait lieu de prendre des arrangements au mieux des intérêts et de la Société et de la ville de Pontoise.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : LAVOYE,

Membre du Conseil municipal.

Pontoise, le 24 juin 1884.

Après une étude approfondie de la question, le Conseil donne mission au Secrétaire général d'adresser à M. le Maire les remercîments de la Société, en lui exprimant le désir qu'aurait celle-ci de n'entraver en rien la liberté d'action du Conseil municipal, en ce qui touche des questions d'affection d'immeubles qui sont actuellement pendantes.

Il est donné lecture de lettres :

1° De M. Eugène Lefèvre-Pontalis, élève de l'école des Chartes, proposant la publication dans les Mémoires d'une notice sur le déambulatoire de Saint-Maclou, illustrée de trois planches dont l'auteur prendrait les frais à sa charge. Cette lettre est renvoyée au Comité de publication ;

2° De M. Cossart, de Madère, relative à la généalogie de sa famille ;

3° De M. l'abbé Sauvage, d'Ectot-l'Auber, annonçant l'envoi prochain des *Actes de Saint-Mellon ;*

4° De M. le comte de Marsy, communiquant en son nom et au nom de M. J. du Lac, des additions à la *Numismatique et Sigillographie* de M. Thomas.

Le Conseil remercie les auteurs de ces communications.

Le R.-P. de la Croix écrit au Conseil, au sujet de sa nomination comme associé correspondant, pour exprimer ses remercîments à la Société, pour le concours actif qu'elle a prêté à la campagne, en faveur des monuments de Sanxay.

A ce sujet, le Secrétaire général annonce que la conservation de ces monuments est assurée par l'acquisition que l'Etat vient de faire des terrains où ils sont situés. La souscription, à laquelle la Société s'est associée pour 100 fr., a obtenu de brillants résultats. Depuis l'assemblée générale, les souscriptions suivantes sont parvenues à la Société : MM. Edmond Durand, de Maubuisson, 100 fr. ; l'abbé Grosstephan, 5 fr. ; L. Regnier, 5 fr. ; de Gossellin, 20 fr. ; Ecorcheville, 20 fr. ; Agnès, 20 fr. ; Aigoin, 30 fr. ; Madame Seré-Depoin, 25 francs.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 16 Juillet 1884

Présidence de M. Seré-Depoin

Sont admis comme membres titulaires, à l'unanimité :

Le T.-H.-F. Aurence, directeur des Frères, à Gisors, présenté par MM. Fitan et Depoin.

M. Beaudoin, architecte à Pontoise, présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

M. Fournez, entrepreneur de travaux publics, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Saint-Germain-en-Laye, présenté par MM. Seré-Depoin et Depoin.

M. Groulez fils, négociant à Gisors, présenté par MM. Agnès et Seré-Depoin.

M. l'abbé Blanquart, curé de Neaufles, présenté par MM. Regnier et Depoin.

M. Emile Réaux, 22, avenue de Wagram, à Paris, présenté par MM. de Dion et Seré-Depoin.

M. le Président constate le succès complet obtenu par l'excursion de Gisors. Cette première tentative est des plus encourageantes pour l'avenir. Les dépenses à la charge de la Société s'élèveront, compris l'impression du programme illustré, à environ 300 fr., sur lesquels il faut déduire le produit de la vente des programmes qui s'élève actuellement à environ 60 francs.

Le Conseil, après discussion, émet unanimement l'avis que dans les excursions futures, il sera fixé une cotisation unique comprenant toutes les dépenses et qui sera demandée d'avance aux excursionnistes.

Les discours et mémoires lus à Gisors, ainsi que le compte rendu de l'excursion, seront imprimés à la suite de l'*Histoire de l'Isle-Adam*. Le Comité de publication est chargé de préparer les illustrations de ce volume ; elles comprendront notamment 3 dessins et plans pour la notice de M. de Dion, 2 signatures et 1 planche hors texte pour celle de M. l'abbé Blanquart, les vues de Gisors et Trie déjà insérées dans le programme, etc.

Le Conseil nomme membres du Comité de publication, MM. Agnès, Tavet et Depoin. Un quatrième membre leur sera adjoint ultérieurement, sur la proposition des nouveaux membres élus.

M. Henri Mataigne est attaché comme secrétaire, au Comité de publication, aux appointements provisoires de 150 fr. par an.

Sur la proposition de M. le Président, le Conseil décide qu'un exemplaire de la *Bibliographie* sera offert à M. Auguste Vitu.

Le Conseil renvoie au Comité de publication, en le chargeant d'y répondre, une circulaire ministérielle demandant aux Sociétés savantes de fixer la nomenclature des questions qui devront être discutées au Congrès de la Sorbonne en 1885.

HOMMAGES

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1er fascicule de 1884 (Amiens, 1884).

Annales de la Société Historique et Archéologique du Gatinais, 1er trimestre de 1884 (Fontainebleau, 1884).

Excursion à Trie-Château et Gisors, le dimanche 6 juillet 1884. Publication de la Société Historique et Archéologique du Vexin (Pontoise, 1884).

Étude archéologique sur la forteresse et le château de Gisors, par le vicomte de Pulligny (Gisors, Lapierre, imp., 1884).

Notice sur le château de Gisors, par M. Constant Bernard, architecte (Paris, imp. Chaix, 1884. — Salon de 1844).

La Société de l'Histoire de France de 1833 à 1884, par Ch. Jourdain, membre de l'Institut (Paris, 1884).

Envoi à MM. les membres de la Société du Vexin par leur confrère. Signé : JOURDAIN.

Catalogue (?) de l'Exposition rétrospective de Rouen, en 1884, une feuille (plan et légende explicative). Lapierre, imp. à Rouen.

Deuxième Mémoire sur différents travaux publics à exécuter dans Pontoise... La rue Impériale, par M. Seré-Depoin, conseiller municipal (Paris, Renou et Maulde, imp. lith., mai 1864), 1 vol in-4° avec gravure et plans.

Discours prononcé par M. Fallières, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à la séance du Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, le 16 avril 1884.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 12 Septembre 1884

Présidence de M. Seré-Depoin

Sont admis comme membres titulaires, à l'unanimité :

M. Constant Bernard, achitecte, 7, avenue Mac-Mahon, à Paris, présenté par MM. Seré-Depoin et Depoin.

M. l'abbé Victor Chabrun, chanoine de Saint-Maurice-en-Valois, curé de Bois-d'Arcy, par Saint-Cyr (Seine-et-Oise), présenté par MM. l'abbé Gauthier et Depoin.

M. Fourdrignier, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Saint-Germain-en-Laye, présenté par MM. Dutilleux et Depoin.

M. l'abbé Timermans, curé de Cléry, par Magny-en-Vexin, présenté par MM. Depoin et l'abbé Roguenand.

M. Paul Hébert, boulevard Haussmann, 153, à Paris, présenté par MM. Mouthier et Depoin.

M. l'abbé Marc, curé d'Osny, par Pontoise, présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

M. Bouvry, au château de Saint-Martin, à Pontoise, présenté par MM. Henri Lebas et Depoin.

M. Alfred Besnard, notaire, 11, rue des Ursulines, à Saint-Denis (Seine), présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

Madame Delaherche-Rousselle, à Sandricourt, par Méru (Oise), présenté par les mêmes.

M. Hamot Pierre-Emile, à Amblainville, près Méru (Oise), présenté par les mêmes.

M. Maisonhaute, à Grignon, par Plaisir (Seine-et-Oise), présenté par les mêmes.

M. Guyot, instituteur à Presles (Seine-et-Oise), présenté par les mêmes.

M. l'abbé Joullot, chanoine et curé de Sarcelles (Seine-et-Oise), présenté par les mêmes.

M. Souchon Victor, agent général de la Société des auteurs contemporains, à Paris, rue de Naples, 52, présenté par les mêmes.

M. l'archiviste de Dieppe envoie à la Société le tome V du Catalogue de la Bibliothèque, en sollicitant l'échange avec la *Bibliographie Pontoisienne*. — Adopté.

M. le comte de Dion propose de recueillir, par les soins de l'archiviste, les protographies de tous les sociétaires, signées par eux au *verso*, afin de les réunir dans un album. — Adopté.

La Commission des travaux historiques demande un exemplaire de l'*Histoire de Maubuisson*, pour en rendre compte dans le répertoire publié par le Gouvernement. — Le Conseil vote l'envoi de l'ouvrage demandé, en faisant remarquer que la Société ne reçoit pas ce répertoire.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance du Comité de publication. Le Conseil adopte les propositons suivantes du Comité : L'échange avec les publications de la Société sera demandé aux directeurs des journaux locaux, qui seront inscrits comme correspondants; cette mesure est prise en vue de conserver les collections de ces journaux.

Le tome VII des Mémoires comprendra : la liste du Conseil d'administration, les procès-verbaux de 1884, le catalogue des ouvrages reçus par la Société depuis deux ans ; l'*Histoire de l'Isle-Adam*, de M. l'abbé Grimot, avec quatre eaux-fortes et deux héliogravures, les pièces relatives à l'excursion de Gisors (avec les planches du programme, trois photogravures et deux signatures dans le texte) ; enfin, le texte de la Coutume du Vexin au XIVe siècle. La vue de Maubuisson, restituée par Ch. Fichot, sera jointe au tome IV de Maubuisson qui paraîtra en 1885.

Le tome VIII contiendra une notice sur le déambulatoire de Saint-Maclou de Pontoise, par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, avec trois planches dont l'auteur s'est engagé à faire les frais.

L'épitaphier de Paris, manuscrit de M. l'abbé Barret, sera publié ultérieurement après révision par M. Tavet.

Le Comité a proposé au Ministère les questions suivantes pour le prochain congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne :

1° Est-il possible de rattacher à un système de groupement les monuments mégalitiques du genre *tombelle ou allée couverte*, par analogue à ce qui existe, par exemple, pour la forme *menhir*, dans les alignements de Carnac ?

2° Etudier l'architecture défensive au XIIe siècle.

3° De la création des *Celles* et des prieurés ruraux de l'ordre bénédictin au moyen âge.

Le Comité s'est occupé également de la question de la publication d'un *Guide du Touriste* à Pontoise.

La rédaction en a été confiée à M. Depoin.

Le Conseil, amendant une publication du Comité, décide l'impression immédiate du Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, avec notice détaillée sur les archives hospitalières, par M. Depoin. Cette publication comprendra des chartes et diplômes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, et quelques actes importants d'une date postérieure. Des reproductions héliographiques accompagneront le cartulaire. Les dépenses pouvant s'élever à 800 fr. pour un tirage à

500 exemplaires, et la Société étant assurée d'un concours de 500 fr., M. le Président offre spontanément les 300 fr. complémentaires, pour que la publication ait lieu de suite, et soit terminée au plus tard dans le courant de 1885.

Le Conseil remercie vivement M. le Président de cette offre généreuse.

M. Depoin lit, au nom de M. l'abbé Sauvage, un mémoire sur les *Compagnies d'Arquebusiers du Vexin*, en 1609.

M. l'archiviste Tavet donne lecture du programme du Congrès des Sociétés savantes pour 1885.

Une demande de souscription du Comité pour l'érection d'une statue à J.-B. Dumas, n'est pas appuyée.

M. Depoin signale dans le *Polybiblion* des articles de M. de Marcy sur la *Bibliographie Pontoisienne* (1) et de M. Stein, sur la mort de MM. Le Charpentier et Thomas, dans le 4e fascicule de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, les rapports faits sur les tapisseries de l'Hôtel-de-Ville de Pontoise et sur l'Hôtel-Dieu de cette ville.

M. Tavet annonce qu'il a reçu de Mesdames Le Charpentier et Thomas la collection des ouvrages de nos regrettés confrères. Le Conseil l'autorise à demander à MM. Grave et Réaux leurs publications sur Mantes et Melan.

M. Depoin fait savoir au Conseil, que M. Tavet a fait transporter chez M. Lebas, conservateur des collections de la Société, des sculptures provenant des Ursulines de Pontoise, et qu'à l'occasion de ce transport, M. Tavet a eu à faire des déboursés assez importants. M. Tavet déclare ne vouloir rien réclamer, et reçoit les remercîments du Conseil.

Le Conseil règle le programme de l'excursion de l'Isle-Adam, qui aura lieu le mercredi 22 octobre.

(1) M. de Marsy cite comme ayant été oubliés par M. Thomas, les articles suivants : 1° *Vita della béata Maria dell' Incarnagione, propagatrice delle Carmelitane Scalze in Francia, illustrata da un religioso de medesimo ordine.* Venezia, 1792, in-8°, port. (cat. detaille, n° 7911) ; 2° le chapitre de l'*Histoire du diocèse de Beauvais*, de *Louvet*, consacré à l'archidiaconé de Pontoise (tome II. page 19 et 40) ; — 3° la quittance de la gravure d'un sceau de Pontoise, publiée par M. Roman, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1878, page 39 ; — 4° la lettre de Saint Louis aux religieuses de Maubuisson (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome XIX page 265), et 5° un compte du bourreau de Pontoise (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1874, page 38).





BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

CATALOGUE

DES

OUVRAGES COMPOSANT CETTE COLLECTION

Au 24 Mai 1884

NOTA. — Pour les dons reçus antérieurement, voir le Catalogue dressé par notre regretté collègue, M. Henri Le Charpentier (tome IV des Mémoires, page xxxii et suiv.)

SOCIÉTÉS SAVANTES

(Mémoires, Bulletins, etc.)

Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin. — Pontoise, imp. Pâris, in-8°. Tomes IV et V.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. — Tome XI, 2e et 3e partie (1881 et 1882).

Table générale des matières contenues dans les tomes I à X des mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (1847 et 1879). — Beauvais, imp. Père (1881).

Mémoire pour l'Assemblée provinciale de Melun, 1787, par M. Pihan de la Forest, publié par J. Depoin. — Pontoise, Pâris et Villemer fils, imp., 1re partie, br. in-8°. — (Offert par l'auteur).

Les seigneurs de Banthelu de la maison de Montmorency, par J. Depoin. — Extrait du Bulletin de l'histoire de Paris et de l'Ile de France. — Daupelay, imp., Nogent-le-Rotrou, 1877, br. in-8°. — (Offert par l'auteur).

Une page d'histoire locale. La Peste à Pontoise, 1623-1640, par J. Depoin. — Pontoise, Pâris, imp. 1879, br. in-8°. — (Offert par l'auteur).

Les origines de la Collégiale de Saint-Mellon de Pontoise, par J. Depoin. — Pontoise, A. Pâris, imp., 1879 (n° 49 du tirage à part). — (Offert par l'auteur).

Saint-Louis et l'Hôtel-Dieu de Pontoise, par J. Depoin. — Pontoise, A. Pâris, imp., 1880, br. in-8°. — (Offert par l'auteur).

Les Noces d'or de M. l'abbé Driou, curé-doyen de Saint-Maclou de Pontoise, par J. Depoin. — Pontoise, imp. Pâris, 1880, br. in-8° avec portrait. — (Offert par l'auteur).

Notice historique sur la Vierge ouvrante de Maubuisson, par J. Depoin. — Pontoise, imp. Pâris, 1883, br. in-8° avec photographie. — (Offert par l'auteur).

Les Noces d'or de M. l'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, 26 juillet 1883. — Pontoise, imp. Pâris, 1883, br. in-8° avec photographie et gravure, par M. H. Le Charpentier et J. Depoin. — (Offert par les auteurs).

Où est le triomphe d'Alexandre ? problème artistique. Lettre au directeur de l'*Echo Pontoisien* par un ancien élève du Collège de Pontoise (Henri Le Charpentier). — Pontoise, imp. Pâris, 1883, br. in-8°. — (Offert par l'auteur).

BIOGRAPHIES

Vita B. Petri Abrincensis et B. Hamonis, par l'abbé Sauvage. — In-8°, Bruxelles, 1883. — (Ex dono auctoris).

Vita S. Ausberti Archiep. Rotom., 1882, par l'abbé Sauvage, in-8°. — (Ex dono auctoris).

Bibliographie Normande, par l'abbé Sauvage, 1882, in-12. — (Ex dono auctoris).

Mort du général de Valdan, juillet 1883. — Pâris, imp., in-8°.

Mort de M. Henri Le Charpentier, 28 janvier 1884. — Pâris, imp., in-8°.

Mort de M. Léon Thomas, 10 mars 1884. — Pâris, imp., in-8°.

PUBLICATIONS DIVERSES

Liste générale des postes de France, dressée par ordre de M. d'Argenson. — Paris, 1745, 1 vol. in-12, gravé par B. Jaillot, géographe du Roi. — (Don de M. Pfahler-Millet).

Gémissements d'une âme vivement touchée par la destruction du monastère de Port-Royal des Champs (par le Père Boyer de l'Oratoire), 2e édition, 1 vol. in-12, 1714. — Don de M. Pfahler-Millet.

Rapport au nom de la Commission des 21, par Saladin, représentant du peuple, député de la Somme. — 18 ventôse an III, in-8o, Beaudouin, imp. de la Conventio nnationale. — (Don de M. Pfahler-Millet.

Les Cerveaux noirs et l'orthographe, brochure in-12. — Lausanne, 1878. — (Don de M. J. Depoin).

Lettre sur la Bastille, Pontoise, Pâris, imp. — Brochure in-8o, 1882. — (Offert par MM. H. Le Charpentier et J. Depoin.)

Etudes paléographiques. — Restitution et nouvélle interprétation du Chant des frères Arvales, par G. Edon. — Paris, in-8o, 1882. — (Offert par l'auteur).

Hagiographie du diocèse d'Amiens, par l'abbé Corblet. — Paris, Dumoulin, 1875, 5 vol. in-8o. — (Don de l'abbé Corblet.)

Introduction à l'histoire du Baptême, par l'abbé Corblet. — Arras, 1881, in-8o. — (Don de l'abbé Corblet).

Iconographie du Baptême, par l'abbé Corblet. — 1879, in-8o. — (Don de M. l'abbé Corblet).

Conjectures sur les médailles Baptismales, par l'abbé Corblet. — Paris, in-8o, 1879. — (Don de l'abbé Corblet).

L'immersion et l'infusion Baptismales, par l'abbé Corblet. — Paris, in-8o 1880. — (Don de l'abbé Corblet).

Recherches historiques sur les Rites, Cérémonies et Coutumes de l'administration du Baptême, par l'abbé Corblet. — Paris, in-8o, 1880. — (Don de l'abbé Corblet).

Parrains et marraines, par l'abbé Corblet. — In-8o, 1881, Paris, — (Don de l'abbé Corblet).

Du catéchuménat, par l'abbé Corblet. — In-8o, 1881, Paris. — (Don de l'abbé Corblet).

Origine de la Foi chrétienne dans les Gaules et spécialement dans le diocèse d'Amiens, par l'abbé Corblet. — In-8o, Dumoulin, 1870. — (Don de l'abbé Corblet).

Les souvenirs de Saint-Firmin à Pampelune, par l'abbé Corblet. — In-8o, Amiens, 1879. — (Don de l'abbé Corblet).

L'Autel chrétien, par l'abbé Corblet. — in-4°, Bourges, 1883. — (Don de l'abbé Corblet).

Cathédrale de Bayeux. — Reprise en sous-œuvre de la tour centrale, description des travaux, par MM. H. de Dion et Las Vigues. — 1 vol. in-4°, belles planches. — Paris, Morel, 1861. — (Offert par M. Ad. de Dion).

Annuaire des Musées Cantonaux, 3e année, 1882.

L'Art héraldique, contenant la manière d'apprendre facilement le Blason et enrichir des figures nécessaires pour l'intelligence des termes, par le sieur Baron. — Paris, 1687, in-12 relié, nombreuses planches. — (Don de M. Pfahler-Millet).

ESTAMPES, DESSINS, CARTES, AQUARELLES, &a.

Cinq plans d'inégale grandeur, dressés probablement par l'ordre du cardinal de Bouillon, lorsqu'il transforma l'Abbaye de Saint-Martin-lès-Pontoise. (Don de M. Ecorcheville).

La Tour du Friche, d'après le dessin de M. Clovis Cousin; *Le Pont*, par le même.

Tirage avant la lettre de deux gravures de la *Ligue à Pontoise*. — (Offert par M. J. Depoin).

Plan approché au 100e des constructions mégalithiques, découvertes et mises à jour par M. Maurice de Beurnonville, à la Chapelle, commune de Labbeville, 1882. — (Offert par M. Maurice de Beurnonville).

Photographie prise pendant la restauration des ruines de Maubuisson, 1883. — (Offert par M. Durand).

Aspect de l'entrée de la Carrière du Chou en 1860, photographie d'un dessin de F. Pierdon. — (Offert par M. Pfahler-Millet).

Tombeau de Sidrach de Lalaing, à Saint-Omer. — Gravure tirée de *la Renaissance en Picardie*, par L. Palustre.

MANUSCRITS ET DOCUMENTS

Professions de foi de Bénédictines anglaises de Pontoise.

Fac simile des originaux sur parchemin, appartenant à M. Martin (de Villeneuve Saint-Georges), 12 feuilles in-8° et 1 feuille in-4°. — (Don de M. Martin).

OBJETS DIVERS

Trois carreaux de pavages émaillés jaune et vert, provenant des ruines de l'Abbaye de Maubuisson.

Deux morceaux de bois pétrifié, provenant de la carrière de sable d'Eragny.

Un oursin fossile de la même provenance. — (Dons de M. Pfahler-Millet).





Guill.e De-la-Haye, Sculpsit.

HISTOIRE

DE LA VILLE DE L'ISLE-ADAM

ET

NOTICE BIOGRAPHIQUE

DE SES SEIGNEURS

Cognoscat rerum gestarum, et memoriæ veteris ordinem, maximè scilicet nostræ civitatis.

CICÉRON.



AVANT-PROPOS

La notice historique d'un simple village est, pour tous ceux qui l'habitent, une sorte de propriété commune. C'est une portion du patrimoine local que chaque génération qui disparaît lègue à celle qui la remplace ; aucune ne doit la transmettre telle qu'elle l'a reçue, mais toutes ont pour devoir d'y ajouter quelques récits nouveaux. Ce sont ces annales domestiques qui forment les premières assises sur lesquelles repose l'édifice de l'histoire nationale.

Il n'est si petit pays, si modeste localité, qui ne présente de l'intérêt. L'humble toit qui a abrité notre berceau, le clocher du village, les bancs de l'école, les jeux de l'enfance, tous ces souvenirs sont pleins de charmes. Comment expliquer autrement cet amour si délicieux et si durable du pays natal ? Oui, cette terre empreinte de nos premiers pas laisse dans nos souvenirs des traces ineffaçables :

E instinto di natura
L'amor del patrio nido.

Pour perpétuer la mémoire de ces traditions touchantes, nos anciens monarques n'ont rien négligé. Ainsi, dès 1539, François Ier, dans la célèbre ordonnance de Villers-Cottrets, prescrit la tenue des registres sur lesquels les curés étaient chargés d'inscrire exactement l'époque de la naissance, les noms et prénoms des fidèles qu'ils baptisaient. Il n'était pas encore question des actes de mariage, des décès et des inhumations.

Outre ces omissions, les instructions de l'ordonnance royale ne furent que très lentement et très imparfaitement mises en pratique ; du moins nous en avons la preuve dans les lacunes si regrettables qu'on remarque dans les registres de cette époque ; c'est pourquoi le roi Henri II fut obligé de renouveler ces sages prescriptions.

Les registres paroissiaux de l'Isle-Adam, déposés à la mairie le 17 novembre 1792, remontent au mois d'avril de l'année 1556, époque de l'ordonnance royale qui prescrit la rédaction de ces registres. De plus, en 1691, au mois d'octobre, est un nouvel édit

du roi qui oblige de rédiger les actes religieux sur papier timbré afin de servir de minutes : les édits antérieurs n'avaient pas été régulièrement observés.

Il est à remarquer que nos actes paroissiaux ne sont habituellement signés que depuis 1660, époque où les prêtres de la mission de Saint-Joseph ont pris possession de la cure. Ajoutons encore que dès lors les signatures sont nombreuses et bien écrites, ce qui indique un accroissement d'instruction dû aux soins que donnaient aux écoles lesdits prêtres. L'un deux, nommé Gaudrée, est inscrit avec éloge sur nos registres. Ce digne prêtre, après avoir rempli les modestes fonctions de maître d'école pendant trente années, est décédé le 3 janvier 1695.

Assurément, si les sages prescriptions de nos rois avaient été scrupuleusement observées, notre tâche aurait été moins difficile; mais, malheureusement, les annales des humbles localités font défaut. Trop souvent l'indifférence en a négligé la rédaction, et le souffle des tempêtes politiques en a dispersé les feuilles volantes. Ce sont ces rares débris recueillis avec patience et labeur, collationnés et coordonnés avec un soin scrupuleux que nous osons soumettre à l'indulgence de nos bien aimés paroissiens.

Pouvions-nous laisser dans l'ombre et l'oubli nos puissants seigneurs, nos illustres princes qui ont couvert notre l'Isle-Adam de bienfaits et de gloire? Pouvions-nous ne pas parler des castels, des châteaux et des monuments divers qui ont rendu célèbre cette portion de notre vallée que l'Oise arrose, que les forêts ombragent, et que la nature et l'art embellissent?

De tout ce brillant passé de notre gracieux village, que reste-t-il aujourd'hui? Des ruines qui s'anéantissent, des souvenirs qui se taisent, des traditions qui s'altèrent et disparaîtraient bientôt, si, de temps à autre, des hommes, sans autres talents que leur bonne volonté, sans autres titres que leur amour du pays qu'ils habitent, sans autres passions que leur culte pour la mère patrie, ne remettaient en honneur la mémoire de ce qui va disparaître sans retour.

Puisse la mobilité des caractères qui vont fixer sur le papier ces feuillets dispersés par tous les vents, leur donner une durée plus solide et plus longue!

L'Isle-Adam, le 24 juin 1883.

J.-B. GRIMOT,

Chanoine honoraire de Versailles et de Verdun,
Curé de l'Isle-Adam,
Officier de l'Instruction publique,
Correspondant du ministère pour les travaux historiques.



HISTOIRE DE L'ISLE-ADAM

Les origines de l'Isle-Adam

L'existence du bourg de l'Isle-Adam proprement dit, ne paraît pas remonter au delà du XIIe siècle, si l'on en excepte le vieux castel et ses dépendances, le prieuré et ses bâtiments, situés dans l'ile principale; mais le groupe des habitations primitives semble remonter à l'ancienne Gaule, car son premier nom était *Nogent.* Cette dénomination est restée à la portion la plus ancienne et la plus considérable de la localité.

Il n'est pas sans intérêt pour l'intelligence du mot *Nogent* de rappeler ici ce qu'en dit le docte abbé Lebeuf dans son Histoire de l'Ancien diocèse de Paris (1) :

« Les différents lieux du royaume qui portent encore le nom de *Nogent* ont été communément appelés dans les anciens historiens et dans les titres latins : *Novigentum* ou *Novientum.* M. de Valois écrit qu'il est constant que ce nom vient de la langue des anciens Gaulois, mais que sa signification est incertaine ou plutôt inconnue. Cependant quelques savants, sur ce que, dans plusieurs langues, le mot *Nouveau* est approchant le même, quant aux principales lettres qui le composent, ont cru pouvoir conjecturer que *Nov* signifiait aussi *Nouveau* dans le Celtique; d'autres pensent que cette syllabe *Nov* ou *Nou* a pu être usitée pour désigner un terrain gras ou

(1) L'abbé Lebeuf, *Histoire du Diocèse de Paris,* tome VI. Article : *Nogent-sur-Marne.*

trempé (1). Mais pour ce qui est de *Gent* ou *Jent*, personne que je sache n'a encore dit ce qu'on doit en penser. Je ne harsarderai rien non plus sur cette syllabe ; ce que je puis dire est que certains territoires ont eu leur dénomination avant qu'on bâtit dessus, et l'ont communiquée aux villages ou bourgs qui y ont été construits depuis ; d'autres, qui n'avaient point de dénomination, ont pris celles des villes ou bourgs qu'on y a bâtis. »

D'après ce témoignage nous pouvons donc dire que ce nom celtique : *Nogent*, encore assez commun en France, signifie : habitations près de l'eau ; tous les Nogent, en effet, se trouvent placés près les cours d'eau ; c'est le chemin habituel que suivaient les conquérants du Nord, ajoute le même historien. Du reste ces peuplades ont laissé sur notre territoire une preuve authentique de leur passage.

Une barque, faite d'un seul tronc d'arbre, fut, dans les premiers mois de 1830, trouvée dans les fouilles exécutées, au bord de l'Oise, pour la construction de l'écluse de l'Isle-Adam, qui est à la pointe de l'Ile du Prieuré. Cette barque, dont le bois était devenu spongieux par suite d'un long séjour dans la terre d'alluvion, en fut retirée avec soin ; mais de nombreux amateurs la dépecèrent avant qu'on eût le temps de s'y opposer.

« J'ai pu toutefois, dit M. Carro, recueillir auprès de M. Desfontaines, ingénieur chargé des travaux de l'écluse, des détails autorisant à considérer cette barque comme fort analogue, par ses dimensions et sa forme, à celle trouvée au pont d'Iéna. On y remarquait notamment une réparation indiquant des moyens de travail sans doute inconnus aux peuples primitifs. »

Nous lisons ces intéressants détails dans une note mise au bas de la page 139 du volume des Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité des Travaux historiques tenues les 30, 31 mars et 1er avril 1864.

Quoiqu'il en soit, toutes ces localités désignées sous le nom générique de *Nogént* paraissent avoir existé antérieurement à la monarchie française, et même à la domination romaine. Leur nom et leur antiquité ne permettent pas de les confondre avec ces lieux qui étaient la demeure assignée à ces peuplades de prisonniers que les Romains introduisirent à diverses époques et qu'ils obligeaient à vivre du travail de leurs mains en défrichant des terrains incultes ; peuplades qualifiées dans la Notice des dignités de l'Empire : les *Lètes* ou *Gentils*. (2)

(1) Ne pourrait-on pas trouver dans le mot Nogent la racine des mots : *Noyer*, la *Noue* ?

(2) C'est l'empereur Constance Chlore qui introduisit dans les Gaules la colonie des Lètes.

On a la certitude, nous dit encore l'abbé Lebeuf, qu'il existait, aux environs de Paris, des *Gentils* Sarmates dont le Préfet résidait dans cette cité ou sur le territoire parisien, *Præfectus Sarmatarum Gentilium*, lit-on dans cette Notice. Ils demeuraient sans doute à *Gentilly*, comme semble l'indiquer l'étymologie de ce nom. (1)

Le monument le plus ancien que nous ayons trouvé de l'histoire de l'Isle-Adam, ou plutôt de Nogent, remonte au IXe siècle. Une charte du Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Denis, datée de l'an 862, porte que la paroisse est tenue à une redevance pour le vêtement et la chaussure des moines (2), ce qui semble indiquer que dès lors l'église et la paroisse étaient desservies par les moines de Saint-Denis. Ce qui confirme cette opinion c'est la vieille légende, perpétuée jusqu'à nos jours, qui nous apprend qu'on apportait de Saint-Denis des morts pour les inhumer dans le cimetière de Nogent. Alors il n'était pas rare de choisir, pour la sépulture des familles, des lieux qui entouraient les églises desservies par des moines qui en devenaient les gardiens. C'est bien ce qui explique ces vastes cimetières que l'on rencontre dans de très petites localités; cette simple remarque est la solution de ce problème. Du reste, cette pieuse coutume s'est conservée jusqu'à nos jours; citons en preuve les cimetières du Mont-Valérien et du couvent des Religieuses de Picpus, à Paris. (3)

(1) *Hist. du Diocèse de Paris*, passim. — Chantilly vient de la même origine.

(2) Dom Doublet, *Hist. de l'Abb. de Saint-Denis*, tome II, page 794.

(3) J'ai moi-même signalé au Comité des Sociétés savantes l'existence d'un antique cimetière qui entourait l'église romane du village d'Arronville, canton de Marines (Seine-et-Oise). Ce cimetière, de 15 hectares de superficie et de 4 mètres de profondeur, contenait, dans ses couches superposées, des sépultures gallo-romaines, mérovingiennes et chrétiennes.

L'éloignement de toute population nombreuse, et le silence de la tradition sur des souvenirs de combats meurtriers ou de peste locale, m'ont forcé d'admettre une vieille légende conservée dans le pays, qui rappelle qu'autrefois on apportait les morts de Beauvais et des lieux environnants pour leur donner la sépulture dans ce vaste cimetière. Cette tradition semble confirmer celle de notre cimetière de Nogent. On sait, du reste, que c'est vers le Ve siècle que les sépultures isolées ont cessé dans nos contrées.

Domaine de la Baronnie et Chatellenie de l'Isle-Adam

Au commencement du XIIe siècle, le domaine de l'Isle-Adam était de peu d'importance; il ne consistait qu'en une baronnie et châtellenie comprenant le terroir particulier de l'Isle-Adam, Parmain et Valmondois, avec la mouvance de tous les fiefs. Ce domaine s'accrut successivement par suite d'acquisitions, d'échanges et d'héritages.

Indiquons sommairement ces principales augmentations en les attribuant à leurs auteurs.

Pierre de Villiers acquit de la baronne d'Ivry, pour la somme de 3,000 florins d'or, la terre de Valmondois, le 5 janvier 1360. Le même Pierre de Villiers acquit aussi la terre de l'Isle-Adam d'une demoiselle de Luzarehes devenue seule propriétaire, moyennant 500 francs d'or, suivant acte du 6 novembre 1364.

Jean de Villiers, fils de Pierre de Villiers, IIe du nom, réunit par sa femme au domaine de l'Isle-Adam les terres de Fontenelle et d'Amblainville.

Jacques de Villiers, héritier de la châtellenie de l'Isle-Adam, acquit le 2 juin 1470, de Charles de Beaumont, la terre de Nogent-le-Tigneux (1), avec le lieu seigneurial appelé la Haute-Salle, où se trouvait un vieux château, plus 480 arpents en bois, pâturages et friches (2).

Charles de Villiers, évêque de Limoges, puis de Beauvais, qui possédait le domaine de l'Isle-Adam avec ses dépendances, fit diverses acquisitions, notamment de 87 arpents 67 perches de bois qui avait appartenu au Temple, suivant acte du 23 juillet 1524.

Anne de Montmorency, grand-maître et connétable de France, qui avait obtenu la nue-propriété de l'Isle-Adam de son cousin Charles de Villiers, acquit, par acte du 25 juin 1528, la seigneurie de Méry-sur-Oise. Il fit encore plusieurs autres acquisitions, notamment celle de Jouy-le-Comte, moyennant 9,000 francs, par sentence du Palais, du 3 février 1552.

François-Louis, prince de Conti, fit de nombreuses acquisitions, entre autres, en 1696, 117 arpents de bois du seigneur de Balaincourt; en 1701, la seigneurie de Chambly; en 1707, les bâtiments

(1) Je n'ai trouvé que dans l'opuscule de M. André ce surnom attribué à notre Nogent; je n'ai pas cru devoir le supprimer.

(2) Il ne faut pas confondre ce vieux château de la Haute-Salle avec le château de Cassan qui était un autre fief.

et clos de M. Bardou de Valicieux qu'il échangea contre le prieuré de Notre-Dame de l'Isle-Adam, sis en face de son château.

Louis-Armand II, fils du précédent, qui, pendant toute sa vie, fit de nombreuses acquisitions de maisons et jardins, tant pour agrandir les dépendances de son château de l'Isle-Adam, que pour éloigner les propriétaires dont le voisinage pouvait gêner ses projets.

Louis-François Bourbon-Conti, durant sa longue vie, augmenta si considérablement le domaine de l'Isle-Adam qu'il deviendrait fastidieux d'en essayer le dénombrement; il suffit de renvoyer le lecteur au travail consciencieux de M. André, architecte des princes de Conti, auquel nous sommes redevable, nous aimons à lui en témoigner toute notre reconnaissance, d'une grande partie des renseignements sur les accroissements successifs du domaine de l'Isle-Adam (1).

Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti, comte de la Marche, fils unique du précédent, fit de très-importantes acquisitions et de non moins considérables dépenses dans le but de restaurer ses châteaux, de construire des écuries et d'améliorer ses chasses. Le détail intéressant de ces œuvres se trouve dans l'opuscule dudit M. André.

Ce prince vendit, le 7 octobre 1783, à Monsieur frère du roi, moyennant la somme de 11,000,000 francs, tous ses domaines. Il s'était réservé, durant sa vie, l'usufruit en jouissance de la baronnie du château de l'Isle-Adam, de toutes ses dépendances et de toutes ses chasses.

La Révolution est venue interrompre l'action de cette vente, et la jouissance de cet usufruit.

La force prime le droit, ce ne sont pas seulement les Barbares du Nord qui ont fait entendre ce cri sauvage; chez nous, les révolutionnaires le réduisent en pratique en foulant aux pieds les titres les plus sacrés des personnes et des propriétés! Dans l'antiquité payenne nous voyons Saturne dévorer ses propres enfants; mais notre civilisation moderne nous apparaît encore plus féroce! Craignons les revendications; les tyrans d'aujourd'hui pourraient bien devenir les victimes de demain!

(1) *Chronique historique des différents propriétaires des Domaines de l'Isle-Adam, Beaumont-sur-Oise, Chambly, Auvers, etc., etc.* — Paris, imp. Richomme, 1809.

Succession des divers Seigneurs qui ont possédé le Domaine de l'Isle-Adam

Les quatre principales familles qui ont possédé et illustré l'Isle-Adam sont :

1° La famille de l'Isle, qui semble avoir pris le nom de son domaine et auquel les propriétaires ajoutèrent le nom patronymique de *Adam;* d'où il est arrivé qu'ils se sont fait appeler non plus Adam de l'Isle, mais de l'Isle-Adam.

2° A la famille de l'Isle-Adam a succédé la famille de Villiers qui a pris nom de Villiers-Adam, ou de Villiers de l'Isle-Adam.

3° Aux de Villiers ont succédé les puissants seigneurs de la maison de Montmorency.

4° Ces derniers ont été remplacés par la branche royale des princes de Bourbon-Conti.

Ainsi le grain si petit qui a été confié au sein fécond de notre terre a germé et s'est développé de manière à devenir un grand arbre.

Il est de notre devoir d'indiquer les plus illustres personnages de ces anciennes familles, surtout ceux qui ont le plus contribué à la prospérité de notre contrée. Nous éviterons, autant que possible, d'entrer dans le domaine de l'histoire de France, où se trouvent consignés les faits et gestes de nos nobles seigneurs. Notre tâche est bien plus modeste. Nous essayerons de nous renfermer dans l'intimité de leur vie privée.

Adam de l'Isle, le fondateur du prieuré de Notre-Dame de l'Isle-Adam (1) est regardé comme le premier seigneur et le créateur de l'Isle-Adam, sans doute à cause des postes importants qu'il occupait à la cour du roi Philippe Ier.

Ce même Adam est l'un des seigneurs et officiers de la couronne qui signèrent, en 1069, la charte de confirmation que le roi Philippe Ier, étant à Pontoise, fit de la fondation de l'église de Saint-Germain, appelée depuis Saint-Martin-de-Pontoise (2).

Ancel ou Anceau Ier, fils de Philippe de l'Isle, est l'un des premiers fondateurs de l'abbaye du Val, en 1136. Il y fut inhumé.

Ce monastère était situé primitivement sur la paroisse de Villiers-Adam, ensuite sur celle de Mériel, depuis l'érection de cette annexe en cure, en 1713. Mais déjà, en 1125, les moines du Val étaient

(1) Voir la *Notice historique du Prieuré de l'Isle-Adam.*

(2) Moréri. Famille des *de l'Isle.*

établis au lieu dit le Vieux-Moutier, qui n'est qu'à quelques pas plus haut, à la source même du rû qui arrose la vallée (1).

Adam III, seigneur de l'Isle, qui avait fait trois fois le voyage de la Terre-Sainte, augmenta les biens que son père, Anceau Ier, avait donnés à l'abbaye du Val.

Anceau II, fils du précédent, confirma les revenus du prieuré de l'Isle-Adam, constitués par son père et ses aïeux. Il les augmenta lui-même en donnant quatre septiers de pur froment et deux muids de vin du meilleur de son clos pour le pain et le vin de la célébration des messes. Nous en trouvons le témoignage dans l'acte de donation de l'an 1184.

L'année suivante, Thibaud et Adam, frères du précédent, d'accord avec leur frère aîné, déposèrent sur l'autel l'acte de leur propre consentement et donation, *Mecum posuerunt super altare*, 1182.

Ce ne fut cependant qu'au XIIIe siècle que Ancel ou Anceau, IIIe du nom, et l'un des petits-fils d'Adam de l'Isle prit le surnom de l'Isle-Adam.

Ce seigneur fit, en 1239, comme croisé, le voyage de Terre-Sainte avec Amaury de Montfort, connétable de France, son cousin, et autres princes et grands seigneurs.

De retour de la croisade, il fit son testament en 1251. De son premier mariage il eut Jean, qui lui succéda. Jean vivait en 1275.

Anceau IV, fils de Jean, dont l'existence est constatée en 1289, épousa Isabelle de Mareuil. Il eut de cette union Jeanne, dame de Valmondois, Isabelle, dame de Nogent, et Guillemette, dame de l'Isle-Adam qui eut en partage notre seigneurie.

Cette dernière épousa Robert de Fontaine, baron d'Ivry, et, étant morte sans enfant, laissa la terre de l'Isle-Adam à Guillemette de Luzarches, sa cousine.

Il n'est pas sans intérêt de citer ici quelques particularités d'une lettre de cette noble châtelaine qu'elle écrivait en forme de donation testamentaire, le 30 novembre 1350. C'est un épisode de la guerre de cent ans qui, pour lors, dévastait l'Isle-Adam et désolait toute la contrée.

« Affirmant comme au grant besoing et nécessité qu'elle a eu de
» reffuge pour le fait des guerres qui ont esté et sont encores ès
» parties du Veulguessin (Vexin), tels et si grans que la dite Dame

(1) Dom Mabillon pense que cette abbaye du Val était le monastère même de *Tusonis Vallis* et appartenait à l'abbaye de Saint-Denis depuis le VIIe siècle; mais l'abbé Lebeuf prétend que cette assertion souffre bien des difficultés. Nous pensons répondre à ces doutes en disant que la première maison bénédictine a été tout d'abord établie au hameau de Vaux, puis transférée à Méry-sur-Oise, enfin reconstruite à nouveau au Val. *Dipl.*, page 477. — *Gallia Christ.*, t. VII. — *Hist. du Dioc. de Paris.* — Archives du château de Méry-sur-Oise.

» ne pouvoit bonnement ne seurement demourer ès maisons qu'elle
» eut ne ait au dit pais; mais très hastivement s'en convint de par-
» tir et venir toute dépourvue en la *bonne ville* de Pontoise,

» La Prieure, frères et suers de l'Ostel-Dieu de Pontoise aient la
» dite Dame, ses gens et tout son estat de mesnage, gracieusement
» secourue et reçue en leur dit hostel, hebregé bien et honestement,
» selon son estat, où elle, son dit mesnage sont et seront encores
» tant commes la dite Dame vivra et il lui plaira, comme accordé
» lui ont franchement et quittement sans aucun loyer ne proffit....

» Recognut la dite Dame que, en récompensation de ce, et aussi
» pour ce que en oultre les diz Prieurée, frères et suers ont donné et
» ottroié à la dite Dame à perpétuité une *messe à note* (1) estre cé-
» lébrée chascune sepmaine au dit hostel : c'est assavoir : tant que
» elle vivra, du Saint Esprit et après son trépassement de *Requiem*
» pour elle et tous ses amis dont elle veult Dieu estre prié; et en-
» cores l'ont accueillie et accompaignée aux autres bienfais, prières
» et oraisons du dit hostel,

» La dite Dame, à tiltre de pur et vray don, et irrévocable, fait
» entre les vifs, ottroie, quitte, cessie et transporte à toujours une
» pièce de bois contenant vingt arpens, assise ès bois de l'Isle-Adam
» qui sont à la Dame de son propre heritage : et ottroie de plus que
» tous les biens quelconques appartenans au dit hostel soient francs
» et quittes au travers de l'Isle-Adam, soit en montant et avalant,
» pardessus, ou pardessous le pont de la dite Ville. »

Il nous est grandement agréable de clore la liste de nos premiers seigneurs de l'Isle-Adam en reproduisant, en partie, le titre authentique qui honore tout à la fois et la gracieuse hospitalité de la Prieure de Pontoise, et la reconnaissance non moins généreuse de notre châtelaine, la noble Dame Guillemette, Baronne d'Ivry. Ces deux actes éveillent et partagent notre commune admiration.

A la noble famille de l'Isle succéda la famille non moins illustre de Villiers, maison considérable par les grands hommes qu'elle a produits et dont nous ne rappelons ici que les principaux personnages qui ont possédé le domaine de l'Isle-Adam.

1° Jean de Villiers qui, avant 1324, avait épousé Marie de l'Isle, issue des de l'Isle-Adam, ce qui établit la parenté entre les premiers et les seconds seigneurs de notre châtellenie.

2° Adam, seigneur de Villiers, fils du précédent, mort en 1339. Il eut pour successeur son fils Pierre, premier du nom.

3° Pierre de Villiers, Ier du nom et fils du précédent, allié à la

(1) La grand'messe chantée était dite *à note*, et la messe basse *sans note*. — Bul. de Benoît XIII, an. 1419. — Ducange, verbo : *missa bassa*.

maison de l'Isle par son aïeule, fit l'acquisition de la terre de l'Isle-Adam moyennant la somme de cinq cents livres d'or.

Ce même seigneur fut commis pour porter l'oriflamme de Saint-Denis l'an 1372, et reçut cet étendard des mains de Charles V.

Ce fut également à Pierre de Villiers, devenu conseiller et chambellan du Roi, lieutenant général de Basse-Normandie et grand-maître de l'hôtel de France, que le roi Charles VI donna en garde l'oriflamme. Il la porta dans les guerres de Flandre. Cet illustre seigneur se rendit recommandable sous les règnes des rois Jean, Charles V et Charles VI, par les grands emplois qu'il remplit avec dévouement et loyauté sous ces différents monarques (1).

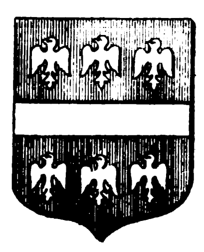
Nous ne pouvons en dire autant de Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, fils de Pierre IIe du nom.

Engagé dans la faction de Bourgogne, il fut créé maréchal de France par Henri V, roi d'Angleterre, en 1418; mais rentré sous l'obéissance de Charles VII, il prit Pontoise sur les Anglais et facilita la reddition de Paris en 1436. Après une vie très agitée, il périt misérablement à Bruges, dans une sédition populaire, le 22 mai 1437.

Ce fut sous ce même seigneur que le 15 décembre 1427, un écuyer nommé Sauvaige de Fromonville, après une résistance désespérée, fut pris dans le château de l'Isle-Adam. Son exécution donna lieu à une scène émouvante et terrible. Je laisse la parole au chroniqueur :

« Il fut mis sur ung cheval, les piés liez et les mains, sans chaperon; en ce point admené à Baignolet, où le Régent étoit, qui tantost commandat que san nul delay, on l'allast pendre au gibet hastivement, sans être ouï en ses deffenses; car on avoit grand paour qu'il ne fut reconu; car de très grand lignage étoit. Ainsi fut admené au gibet accompagné du Prévost de Paris, et de plusieurs

(1) Voici le blason d'un sire de l'Isle-Adam à la fin du XIVe siècle :



De gueules à la fasce d'argent à six alérions de même.

Extrait du Mémorial de France de 1406. (Bibl. Imple, n° 254), publié par M. Douët d'Arcq.

gens, et avec ce étoit un nommé Pierre Baille, qui avoit été varlet corduannier à Paris, et puis fut sergent à verge, et puis receveur de Paris, et lors étoit grand trésorier du Meinne; lequel Pierre Baille ne volt onques quand le dit Sauvaige demanda confession, qu'il requist si longuement; mais lui fist tantost monter l'eschelle, et monta après en deux ou trois eschelons, en lui disant groses paroles. Le Sauvaige ne respondit pas à la volenté; pourquoi le dit Pierre lui donna un grand cop de baston, et en donnoit cinq ou six au bourrel, pour ce que l'interrogeoit du sauvement de son âme. Quand le bourrel vit que l'autre avoit si mal voulenté si ot paour que le dit Baille ne lui fist pis : si se hasta plus tost qu'il ne devoit pour la paour et le pendit; mais pour que se hasta, la corde rompi, ou se desnoua et chust le dit jugié sur les rains et furent tous rompus, et une jambe brisée; mais en cette douleur lui convint remonter et fut pendu et estranglé, et, pour vray dire, on lui portoit une très male grace, espécialement de plusieurs meurtres très horribles, et disoit-on qu'il avoit tué de sa main en pays de Flandres ou de Haisnault un Evesque. »

L'année suivante, nous trouvons cette note :

« Le vendredi 10e jour de septembre 1428, fut despendu du gibet de Paris ung nommé Sauvaige de Fromonville, à qui Pierre Baille fist tant de déplaisir quand on le pendit; car il le frappa en l'eschelle moult cruellement et se battit le bourrel d'un gros baston qu'il tenoit, et étoit pour lors le dit Pierre receveur de Paris. » (1)

Citons un fait pour mémoire seulement :

En la nuit de « Karesme prenant, » 12 février 1437, les Anglais s'emparèrent de Pontoise par surprise en escaladant les murs et sans rencontrer de résistance, par suite de la négligence du sire de l'Isle-Adam qui commandait la place. Les Anglais, pour assurer leur audacieuse entrée en la ville du Vexin français, profitant de ce que la contrée était couverte de neige, s'étaient enveloppés de manteaux blancs. Cette ruse de guerre leur réussit à merveille.

Mais le plus célèbre de nos seigneurs est sans contredit Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, nommé grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1521. Il soutint l'année suivante le mémorable siége de Rhodes et tint en échec, pendant six mois, avec une poignée de chevaliers et de piétons, l'innombrable armée des Turcs commandée par l'empereur Soliman II.

Finalement le Grand-Maître, victime d'une infâme trahison, et ne voyant pas arriver les secours qu'on lui avait promis, il fut contraint de rendre la ville de Rhodes par composition, le 24 décembre 1522, après l'avoir possédée l'espace de 213 ans, depuis l'année 1309.

(1) *Le Gibet de Montfaucon* (Firmin Maillard).

En ce siège les Turcs perdirent cent mille hommes.

Le grand-maître, avec cinquante voiles partit de Rhodes le 1er janvier 1523. Après plusieurs stations, il vint aborder sur les côtes de Sicile (1), mais il n'eut aucune retraite assurée jusqu'en 1530. Ce fut alors que Charles-Quint, empereur des Romains, lui donna l'île de Malte. Il y aborda le 23 avril 1530 et en prit possession au mois d'octobre de la même année. C'est depuis cette époque que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ont pris le nom de chevaliers de Malte.

Ce héros rendit sa belle âme à Dieu en 1534; on grava sur son tombeau l'éloge suivant :

« C'est ici que repose la vertu victorieuse de la fortune » (2).

C'est à cette même époque, le 23 juin 1526, que mourait Guy de Villiers de l'Ile-Adam, 28e abbé de Saint-Martin de Pontoise, frère de Philippe et de Louis de Villiers de l'Isle-Adam.

Louis de Villiers de l'Isle-Adam, frère du précédent, évêque de Beauvais, qui par affection pour les habitants de l'Isle-Adam dont il portait le nom et dont il était le père spirituel, voulut lui-même faire la consécration de l'église nouvellement bâtie. Sans aucun doute, ce généreux pontife avait largement contribué à la construction de cet édifice sacré, lui que la reconnaissance du peuple avait surnommé : *le grand bâtisseur et aumosnier ès-pauvres.*

Citons enfin Charles de Villiers de l'Isle-Adam, neveu du précédent, qui, d'abord nommé évêque de Limoges, fut ensuite transféré sur le siège de Beauvais. C'est lui qui le premier fut nommé évêque par François Ier, conformément aux nouvelles dispositions du concordat.

Ce dernier seigneur de l'Isle-Adam de la famille des Villiers était abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame du Val ; il voulut être inhumé dans l'église de cette abbaye; depuis, son corps a été

(1) Ce débarquement sur les côtes de la Sicile est représenté dans une des grandes verrières qui décorent l'église paroissiale. Le dernier grand maître des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et le premier des chevaliers de Malte, Philippe de Villiers de l'Isle-Adam y apparaît, après la capitulation de Rhodes, abordant sur les côtes de la Sicile. Au lieu de l'étendard des croisés, il tient en main une humble bannière portant l'image de N.-D. de Pitié, avec ces paroles de foi et de résignation : *Afflictis spes unica rebus.* — (Voir la *Notice hist. de l'église de l'Isle-Adam*).

(2) Nous lisons dans la *Description des Monuments recueillis aux Petits-Augustins*, par Lenoir, éd. de 1810, n° 447 :

« La statue en albâtre et à genoux de Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, mort en 1534, à 70 ans. Des détails précieux se font remarquer dans l'exécution de cette statue. Il fut enterré dans l'église du Temple, où on lui avait élevé cette statue. On a introduit dans la composition de ce monument des arabesques prises du château de Gaillon, un bas-relief représentant l'Adoration des Mages par Pierre Bontemps, et treize émaux de la fabrique de Limoges, représentant l'eau, le feu, la terre et les jeux d'enfants; plus un bouclier représentant une bataille, lequel a été fondu en métal de cloche sur le modèle de celui qui servait à Henri II. »

transféré dans le chœur de l'église de Mériel, où il repose encore depuis l'année 1822 (1).

Par actes du 26 août et 10 septembre 1527, Charles de Villiers donna, sous la réserve d'usufruitier en sa faveur, et sous plusieurs autres conditions énoncées aux actes, la terre et seigneurie de l'Isle-Adam et ses dépendances à Anne de Montmorency, grand-maître et connétable de France, son cousin germain (2).

Dès l'année 1527, l'illustre famille des Montmorency a donc succédé à la famille des Villiers dans la possession et la jouissance de la châtellenie et baronnie de l'Isle-Adam.

Les seigneurs de Montmorency et les princes de Bourbon-Conti qui ont successivement été propriétaires de la terre de l'Isle-Adam, ont jeté un trop grand éclat pour qu'on ait besoin de les rappeler dans cette simple notice; toute leur vie appartient au domaine de l'histoire; qu'il nous suffise donc de marquer la succession de ces grands seigneurs qui ont couvert notre l'Isle-Adam de bienfaits et de gloire.

Anne de Montmorency, né en 1493, acquit la châtellenie de l'Isle-Adam en 1527; il périt, en 1567, en combattant les protestants à la bataille de Saint-Denis. Ce grand seigneur mérita, à cause de sa prudente lenteur, le surnom de *Fabius français*. Il posséda

(1) Le corps de Charles de Villiers de l'Isle-Adam fut enfermé dans un cercueil de plomb et déposé dans l'église abbatiale où il demeura jusqu'en 1672. Il en fut alors retiré par suite des travaux de réparation de l'église. Les religieux eurent la curiosité d'ouvrir le cercueil, et, à leur grand étonnement, ils y trouvèrent le corps de l'évêque, leur ancien abbé, parfaitement conservé. Les habits pontificaux dont il avait été revêtu ne portaient aucune trace d'altération. Après l'avoir dépouillé, on le lava, et il devint blanc comme l'albâtre; il n'était nullement décharné : ses membres étaient souples et flexibles, sa bouche et ses paupières s'ouvraient facilement et laissaient voir la langue intacte, les dents bien conservées et les yeux encore entiers, si ce n'est que la prunelle ne se distinguait plus bien. Jean Bernard, religieux de cette abbaye, publia à ce sujet une relation fort circonstanciée. Les uns attribuaient ce phénomène aux aromates dont ils crurent reconnaître les traces dans le cercueil; les autres le considérèrent comme une manifestation de sainteté, et durant plusieurs jours, il y eut une foule de visiteurs autour de ces restes inanimés. Les travaux de réparations de l'église étant terminés, le corps, renfermé dans son cercueil de plomb, fut de nouveau déposé dans l'église abbatiale; laquelle ayant été démolie en 1822, le corps a été transporté dans l'église paroissiale de Mériel. La pierre tumulaire, qui recouvrait la tombe de Charles de Villiers, a été placée dans cette église; elle porte l'inscription suivante :

« Ci gist Révérend Père en Dieu Messire Charles de Villiers, en son vivant évesque et comte de Beauvais, pair de France, commendataire de l'abbaye de céans et de Saint-Pierre de Chalons, et chastelain de l'Isle-Adam et Nogent-sur-Oise, qui trespassa le xxvi[e] jour de septembre M. V[c] XXXV. Priez Dieu pour son âme. » — (*Hist. du dioc. de Beauvais*, t. III, page 182.)

(2) Plusieurs membres de l'antique et noble famille des Villiers de l'Isle-Adam existent encore présentement.

Joseph-Gabriel, vicomte de Villiers, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem, a été autorisé, par ordonnance royale du 7 septembre 1815, à ajouter à son nom celui de l'Isle-Adam que ses ancêtres ont toujours porté et auquel se rattachent de si glorieux souvenirs. — (*Recherches hist. de la Noblesse*, par de Laigue, 1818.)

l'Isle-Adam pendant quarante années; durant cette longue jouissance, il acquit la seigneurie de Méru, la terre de Jouy-le-Comte, et fit plusieurs autres acquisitions; en outre, il réédifia le château, le moulin banal situé sur le pont, à côté duquel étaient les prisons et la salle d'audience.

François de Montmorency, maréchal de France, fils aîné du connétable, lui succéda dans la propriété de l'Isle-Adam. Il épousa, en 1557, Diane, fille légitimée de Henri II, roi de France, à laquelle il donna les domaines de l'Isle-Adam. Ce prince mourut, sans postérité, au château d'Ecouen, le 6 mai 1579.

En l'année 1581, il y eut un tremblement de terre qui secoua violemment toute la contrée; il ébranla nombre de maisons et causa une grande terreur dans la population.

Nous pouvons placer ici les événements dont l'Isle-Adam fut le théâtre durant les troubles de la Ligue.

Le 13 juillet 1589, Henri IV annonçait à Mme de Gramont, comme ayant eu lieu, le jour même, la reddition de l'Isle-Adam, d'une grande importance au point de vue des ponts sur l'Oise qui facilitaient les communications; il devait, disait-il, y aller le lendemain, mais il en fut empêché; car ce jour-là même il était à Chambly; seulement il eut soin d'y envoyer un détachement pour occuper le château et la tour.

L'année suivante, Henri IV dut reprendre l'Isle-Adam que les Ligueurs lui avaient enlevé. Ce furent les capitaines de Pertuis et d'Hédouville qui lui rendirent le château; les troupes royales l'occupèrent pour la seconde fois.

En 1591, le roi écrit au duc de Montmorency, Henri, Ier du nom, une lettre datée du camp de Noyon, dans laquelle il lui raconte comment les Pontoisiens ont surpris l'Isle-Adam, dont le gouverneur était absent. Il montre un certain dépit de ce coup de main des Ligueurs; mais citons la lettre du roi guerrier; elle n'est pas étrangère à notre récit.

« Mon cousin, il y a quinze ou vingt jours que je vous écrivis par un messager..... Je vous ai, depuis cinq ou six jours encore, écrit par un laquais que je renvoyais vers le sieur Desdiguières, étant contraint de me servir de ces commodités faute de meilleures; et peur que le dit laquais *soit pendu*, ou que vous n'ayez point eu la lettre, j'ai adressé de vous faire mettre ici un *duplicata* par lequel vous verrez qu'il n'est rien survenu de nouvelles, sinon que pendant que le s^r^ *Erdouville* (d'Hédouville), qui commandait à l'Isle-Adam, était venu pour se trouver à la bataille, ceux de Pontoise ont surpris le bourg et le château du dit l'Isle-Adam, où ils se sont *fort insolemment portés;* même dont j'ai eu déplaisir. Et j'espère bien *le*

leur faire payer; même celui qui commande à Pontoise qui a d'autres maisons où il sera aisé de se revancher (1). »

Les faits dont parle Henri IV s'étaient passés le 21 août 1591. La garnison de Pontoise, profitant effectivement de l'absence du capitaine d'Hédouville, que le roi appelle « Erdouville », avait pillé l'Isle-Adam, incendié le château et mis le feu en divers endroits.

Les Ligueurs conservèrent, toutefois, intacte la tour du château dans laquelle ils laissèrent une garnison composée de lansquenets pour garder le passage de l'Oise. Mais l'Isle-Adam ne resta pas longtemps au pouvoir des soldats de M. d'Alincourt. Le 12 septembre suivant, MM. d'O, de Fontenay et autres qui étaient partis de Senlis avec le régiment de la garde, d'autres troupes, quatre pièces de canons et 254 boulets de batterie, en huit charrettes, et 24 caques de poudre à canon, parurent devant cette petite ville. L'artillerie était commandée par Jonny, commissaire royal. On somma les lansquenets de se rendre; sur leur refus, le feu fut ouvert immédiatement, et une brèche pratiquée à coups de canon. On allait donner l'assaut quand les Ligueurs, se voyant dépourvus de moyens suffisants de défense, firent des propositions de rendre la place. Le capitaine d'Hédouville reprit la défense du château et maintint libre le passage de la rivière si favorable aux communications (2).

Dans la prolongation de la trêve, du 1er septembre 1592, consentie entre MM. d'O et d'Alincourt, la neutralité de la ville et du château de l'Isle-Adam est confirmée par cette nouvelle convention d'une manière formelle, le 13 mars 1593.

Le 11 juillet de cette même année 1593, un terrible ouragan de grêle causa des dégâts considérables.

Reprenons la suite des seigneurs qui ont possédé le domaine de l'Isle-Adam.

Henri Ier, duc de Montmorency, connétable de France, second fils d'Anne de Montmorency, succéda à son frère dans la propriété de l'Isle-Adam.

Il mourut en 1614 dans la ville d'Agde, dépendant de son gouvernement de Languedoc.

Henri II, de Montmorency, connétable de France, après le décès de son père, hérita de tous les domaines de l'Isle-Adam. Par suite de l'arrêt du Parlement de Toulouse du 30 novembre 1632, qui condamna le connétable à perdre la tête sur l'échafaud, tous ses biens furent confisqués et mis à la disposition du roi.

En considération des services de la maison de Montmorency et en faveur de Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de

(1) Le roi pensait alors, sans doute, au château d'Hallaincourt.

(2) Extrait de *la Ligue à Pontoise*, par M. Le Charpentier.

Condé, et des duchesses d'Angoulême et de Ventadour, sœurs du connétable, le roi, par lettres patentes du mois de mars 1633, donna aux duchesses d'Angoulême et de Ventadour les domaines d'Ysigny, et au prince de Condé et à son épouse tous les domaines de l'Isle-Adam.

Du mariage de Charlotte-Marguerite de Montmorency avec Henri II, prince de Condé, est issu Armand, dit le Grand Conti, chef de la branche des princes de ce nom (1). C'est à partir de ce prince que la châtellenie de l'Isle-Adam est entrée dans la famille des Conti et qu'elle y est demeurée jusqu'en 1784, époque où cette terre a été acquise du dernier des Conti par Monsieur et cédée le même jour au roi Louis XVI.

Par le partage des biens de la succession de Henri II, prince de Condé, fait en 1651, tous les domaines de l'Isle-Adam échurent à Armand, prince de Conti, frère puîné du Grand-Condé, qui épousa, le 22 février 1654, Anne-Marie, fille de Jérôme, comte de Martinozzi, noble Romain, et d'une sœur du cardinal de Mazarin.

C'est ce même prince de Conti qui, étant lieutenant-général du Languedoc, abolit la société dite : Abbaye de la jeunesse de Beaucaire, en 1660, dont le singulier *abbé* était chargé d'organiser les plaisirs publics et de les présider. Cette abolition eut lieu : « à cause » des insolences et de l'infinité des désordres qui troublent le re- » pos publicq et qui empêschent le commerce ordinaire qui doibt » estre entre les habitants d'un même lieu (2). »

Ce prince religieux écrivit un traité contre la danse et les spectacles. Il établit à l'Isle-Adam des prêtres de la congrégation de Saint-Joseph dont la maison mère était à Lyon. Outre la cure de la paroisse, il leur céda également le service des chapelles de Saint-Pierre du Château, et de Saint-Lazare de l'ancienne maladrerie. Ces prêtres missionnaires devaient continuer à instruire *gratuitement* les jeunes enfants, ce qu'ils faisaient déjà depuis 1660 (3).

(1) Le titre de prince de Conti avait déjà été porté avant Armand par François de Bourbon, fils de Louis de Bourbon, premier prince de Condé, marié en 1605 à Louise-Marguerite, fille du duc de Guise.

Cette princesse de Conti, célèbre par son esprit et sa beauté, devint veuve en 1614.

Les uns attribuent à J.-B. Rousseau, les autres à La Fontaine, le couplet suivant adressé à cette princesse sur la passion vraie ou fausse que le roi de Maroc avait pour elle depuis que son portrait était tombé entre les mains de ce monarque :

Votre beauté, grande Princesse
Porte les fruits dont elle blesse
Jusques aux plus sauvages lieux.
L'Afrique avec vous capitule,
Et les conquêtes de vos yeux
Vont plus loin que celles d'Hercule.

Bulletin du Bouquiniste, 1863.

(2) Presque toutes les villes du Midi avaient de ces associations joyeuses. *Notices biograph. du Gard*, par L. Alègre, 1880, t. II.

(3) La gratuité des écoles n'était pas chose nouvelle. Déjà le concile d'Orléans, en

C'est également sous ce même seigneur que la peste éclata dans la contrée. L'Isle-Adam eut beaucoup à en souffrir ; ce fléau sévit en l'année 1663.

Ce vertueux prince de Conti mourut en 1666, laissant deux fils en bas âge.

Durant le veuvage et la tutelle d'Anne-Marie, le château de l'Isle-Adam fut incendié. Tandis qu'on était occupé des travaux de réparations, la pieuse douairière se retira à Jouy-le-Comte, dans un petit pavillon qui était au chevet de l'église. C'est elle qui, après avoir bâti le presbytère de cette paroisse et augmenté le jardin, commença des travaux de réparation et d'agrandissement de l'église, interrompus par sa mort, arrivée en 1672.

Messire Jacques, curé de Jouy-le-Comte, fait le plus bel éloge de cette princesse en disant d'elle : *Ipsa sibi elogium est.*

Par le partage des domaines d'Armand de Conti fait entre ses deux jeunes enfants, la seigneurie de l'Isle-Adam échut à Louis-Armand, comme fils aîné. Ce prince épousa, le 16 janvier 1680, Anne-Marie, fille légitimée de Louis XIV et de La Vallière. Il fut élu roi de Pologne à la mort de Sobieski, en 1697. Le célèbre Jean Bart conduisit le cortége royal ; mais lorsque le prince arriva pour prendre possession du trône, il le trouva occupé par Auguste II. Ce prince est mort en 1709.

Louis Armand, prince de Bourbon-Conti, étant décédé sans postérité, François-Louis, son frère puîné, lui succéda dans tous les domaines de la seigneurie de l'Isle-Adam. Il épousa Marie-Thérèse de Condé dont il eut Louis-Armand, né le 10 novemhre 1695.

François-Louis, prince de Bourbon-Conti augmenta considérablement le domaine de l'Isle-Adam. Ce fut lui qui, désirant annexer le terrain occupé par les bâtiments de l'église et du prieuré, ruinés de vétusté, sollicita un échange. D'accord avec Monseigneur de Charnillard, évêque de Senlis, qui jouissait alors de la commende du prieuré de Notre-Dame, avec l'abbé de Saint-Martin de Pontoise qui avait la nomination du dit prieuré, et avec S. E. le cardinal de Janson, en sa qualité d'ordinaire de l'église de l'Isle-Adam, cet échange eut lieu contre le fief, maison, jardins et dépendances de M. Bardou de Valicieux. Ce domaine était situé en la grande rue de l'Isle-Adam. Outre cette importante transaction, le prince fit également restaurer le château et construire le pavillon à gauche, à la place de la grosse tour qu'il fit abattre. Ce vieux monument féodal que la jalousie des comtes de Beaumont n'avait jamais osé

800, prescrivait la gratuité dans les écoles des paroisses. Ce sont les laïques et non les religieux qui ont exigé à leur profit des rétributions scolaires. A défaut de pieuses fondations, ordinairement c'était le clergé qui faisait les frais de l'instruction des pauvres.

faire démolir, montrait avec orgueil les mille cicatrices que lui avaient faites les biscaïens et les boulets de l'ennemi !

Le XVIIIe siècle venait de commencer son cours avec la décadence des mœurs, les luttes du Parlement, les audaces de la philosophie, les attaques du trône et de l'autel et tous les coups de tonnerre, lugubres avant-coureurs de l'orage révolutionnaire.

Le 13 août 1717 naissait à Paris Louis-François de Bourbon, prince de Conti cinquième du nom. Il était fils unique de Louis-Armand, prince de Conti, et de Louise-Elisabeth de Bourbon Condé. Il entra en possession de la seigneurie de l'Isle-Adam, à la mort de son père, le 4 mai 1727, et épousa, en 1732, Louise-Henriette de Bourbon, duchesse d'Orléans, qui mourut deux ans après, en mettant au monde Louis-François-Joseph, comte de la Marche, né le 1er septembre 1734.

Cet illustre seigneur de l'Isle-Adam, vulgairement appelé le *Père Prince*, moins pour le distinguer de son fils que pour lui donner un témoignage de reconnaissance et d'affection, était né avec les plus brillantes qualités qui l'ont rendu célèbre dans la guerre, les sciences, les arts et la politique. Un poète a résumé son éloge dans ce simple quatrain :

Des héros de son sang il augmenta l'éclat;
Mécène des savants, idole du soldat,
Favori d'Apollon, de Thémis, de Bellone,
Il protégea les arts et défendit le trône.

Notre vaillant prince et seigneur donna des preuves de sa valeur guerrière. En 1744, il gagna la bataille si meurtrière de Coni en Sardaigne, et prit la ville de Mons deux ans après. En récompense de ses services militaires, le Roi lui concéda six pièces de canon prises sur l'ennemi. Ces trophées ornaient l'avant-cour du château de l'Isle-Adam.

Le poète l'a dit : Notre prince guerrier était devenu l'idole du soldat qui avait combattu sous ses ordres et aidé à ses victoires. Jamais il n'oublia de tels services; nous pourrions en citer nombre de preuves, mais choisissons un seul exemple, il suffira pour attester le dévouement et la reconnaissance réciproques du général et du soldat.

Ce bon prince aimait à témoigner son attachement pour ses compagnons d'armes; il les traitait en amis et les recevaient dans son château de l'Isle-Adam.

Rappelons un fait singulièrement comique qui se passa en 1750.

Un officier du prince de Conti, étant couché dans le château de l'Isle-Adam, sentit tout à coup enlever sa couverture; il la retire; on renouvelle la plaisanterie; tant qu'à la fin l'officier, ennuyé,

jure d'exterminer le mauvais plaisant, met la main à son épée, cherche dans tous les coins de la chambre et ne trouve rien. Étonné, mais brave, il veut, avant de conter son aventure, éprouver encore le lendemain si l'importun reviendra. Il s'enferme avec soin, se couche, écoute longtemps et finit par s'endormir; alors, on lui joue le même tour que la veille. Il s'élance du lit, renouvelle ses menaces et perd son temps en inutiles recherches. La crainte s'empare de lui; il appelle un frotteur qu'il prie de coucher dans sa chambre, sans lui dire, toutefois, pour quel motif. Mais l'esprit qui avait fait son tour ne paraît plus.

La nuit suivante, il se fait accompagner du frotteur à qui il raconte ce qui lui est arrivé, et ils se couchent tous deux. Le fantôme ne tarde pas à manifester sa présence. Il éteint la chandelle qu'on avait laissée allumée, les découvre lestement et s'enfuit; comme nos deux braves avaient entrevu dans l'ombre une façon de monstre difforme, hideux et gambadant, le frotteur s'écrie que c'était le diable et court chercher en la chapelle du château de l'eau bénite. Mais au moment qu'il levait le goupillon pour asperger la chambre, l'esprit le lui enlève et disparaît.

Les deux champions poussent des cris, on accourt, on passe la nuit en alarmes, et le matin on aperçoit, sur le toit de la maison, un gros singe qui, armé du goupillon, le plongeait dans l'eau de la gouttière et en arrosait les passants (1).

Il faut avouer que si cette grotesque aventure ne fit pas grand honneur à la bravoure du compagnon d'armes de notre prince et seigneur, du moins les habitants du château et du bourg de l'Isle-Adam en eurent grande liesse. D'ailleurs, rappeler ce souvenir, c'est expliquer bien des faits analogues; à ce titre nous réclamons indulgence.

L'hospitalité était légendaire au château de l'Isle-Adam; c'était le rendez-vous des princes du sang; les philosophes du jour s'y rencontraient avec les savants et les artistes; en un mot, tous les gens d'esprit étaient assurés d'y trouver bon accueil.

Madame de Genlis nous apprend que chez M. le Prince de Conti, à l'Isle-Adam, chaque dame invitée trouve une voiture et des chevaux à ses ordres; elle est maîtresse de donner tous les jours à dîner dans sa chambre à sa société particulière.

La gaîté, l'esprit et la grâce, dans cette résidence princière, ne faisaient jamais défaut. Citons, pour exemple, une pièce de vers extraite d'une notice sur le marquis de Chauvelin, publiée par Gabriel Abry (Bruxelles, 1859).

M. le marquis de Chauvelin savait manier tout à la fois la plume

(1) Migne, *Dictionnaire des sciences occultes*, art. *Esprits*.

et l'épée, dit l'auteur; c'était un homme de goût qui aimait les lettres, s'y livrait avec succès, et recherchait ceux qui les cultivaient.

A une érudition étendue et une imagination des plus vives, il joignait une grande amabilité de caractère, beaucoup de finesse d'esprit, et surtout le mérite de l'à-propos, comme on peut en juger par l'anecdote suivante :

Compagnon d'armes du prince de Conti, il était devenu son ami et le visitait fréquemment dans sa délicieuse retraite de l'Isle-Adam.

Un soir, dans un souper qui eut lieu dans cette quasi royale habitation, se trouvaient sept dames qui demandèrent au marquis de Chauvelin de faire des vers sur cette circonstance.

Si vous étiez trois, mesdames, dit-il, je vous comparerais aux *Grâces;* si vous étiez neuf, je vous appellerais les *Muses;* mais vous êtes malheureusement sept; il ne me reste donc qu'à vous comparer aux *péchés mortels.* Les dames trouvèrent la chose originale et acceptèrent de suite la proposition.

C'est ainsi que furent improvisés les quatrains suivants qui brillent par l'esprit autant que par l'amabilité. Chacune des pécheresses tira son péché par le sort.

La *Luxure* sortit la première et échut à Mme de Mirepoix :

Dût-il vous en coûter quelque peu d'innocence,
Un si joli péché doit-il vous alarmer?
Vous savez trop le faire aimer
Pour ne pas lui devoir de la reconnaissance.

La *Gourmandise* à Mme de Chauvelin :

En songeant à votre péché
Et vous voyant les traits d'un ange,
En vérité, je suis fâché
De n'être pas quelque chose qu'on mange.

La *Colère* à Mme de Courteilles :

Sans vous défendre de la colère,
Je vous obligerai, Chloris, d'y renoncer :
Il ne vous sera plus permis de l'exercer
Que contre ceux à qui vous n'aurez pas su plaire.

L'*Avarice* à Mme de Surgères :

Quoique votre péché paraisse un peu bizarre,
Si vous vouliez il deviendrait le mien.
Iris, si vous étiez mon bien,
Je sens que je serais avare.

L'*Orgueil* à Mme de Maulevrier :

L'orgueil vous doit un changement bien doux,
Jadis il passait pour un vice;
Depuis qu'il a le bonheur d'être à vous,
On le prendrait pour la justice.

La *Paresse* à Mlle de Circé :

A la paresse on peut bien se livrer,
Iris, lorsqu'on est sûr de plaire;
On fait bien de se reposer;
Il ne reste plus rien à faire.

L'*Envie* à Mme d'Agenois :

Peut-être, je suis indulgent,
Mais à votre péché, Thémire, je fais grâce.
Ne faut-il pas que je vous passe
Ce que j'éprouve en vous voyant? (1)

Pour achever l'éloge du marquis de Chauvelin et de son épouse, il convient de rappeler une pièce de vers que nous a conservée Bachaumont au tome VI de ses Mémoires :

Il était une fée aussi douce que belle,
Les arts formaient ses attributs,
On voyait marcher auprès d'elle
Et les talents et les vertus;
Mais des grâces surtout, elle était le modèle,
On admirait sa voix, son souris, son regard,
Cet air de fuir l'éloge et d'oublier ses grâces,
D'attirer comme par hasard,
Et sans l'avoir voulu, tous les cœurs sur ses traces.
Elle avait un époux, l'ornement de sa cour,
Grand guerrier, profond politique,
Possédant l'art de plaire, autant que la tactique,
Et qui servait la Gloire, Apollon et l'Amour.
Une autre fée encore habitait ce séjour,

(1) Ces quatrains rappellent le vaudeville que le marquis de Chauvelin avait fait dans l'un de ses soupers en 1733, et qui courut tout Paris. Sept dames admises à ce souper étaient représentées sous la figure des sept péchés capitaux. Mme la vidame de Montfleury représentait l'orgueil; Mme la marquise de Surgères, l'avarice; Mme de Montboissier, la luxure; Mme la duchesse d'Aiguillon, l'envie; Mme de Courteille, la colère; Mme Pinceau de Luce, la paresse. — *Mémoires du Cte de Maurepas*. — (Ed. et Jules de Goncourt, *La femme au XVIIIe siècle*).

Elle joignait alors au feu du premier âge,
De la maturité le solide avantage :
Tel est dans son éclat le midi d'un beau jour....
Des enfants dignes d'eux ajoutaient à leur gloire....
Mais qu'entends-je? une voix au moment où j'écris,
Semble me dire : Arrête! ami, tu t'es mépris;
On te demande un conte et tu fais une histoire.
Ma muse a manqué son objet;
Mais sur votre indulgence, est-ce à tort que je compte?
C'est bien votre faute en effet,
Si ce récit n'est pas un conte.

M. de Pont-de-Veyle, vieillard fort aimable et d'un esprit très cultivé, était à demeure au château de l'Isle-Adam. Tous les soirs, à la fin du souper, M. le prince de Conti lui demandait de chanter des *impromptus* sur toutes les jeunes dames qui étaient à table, ce qui les embarrassait parfois. Ces jeux d'esprit étaient fort à la mode dans le XVIII[e] siècle.

La marquise du Deffand, comme M. de Pont-de-Veyle, était une habituée du château de l'Isle-Adam. Une amitié d'un demi-siècle les unissait. M[me] du Deffand, vieille et aveugle, se tenait ordinairement assise dans un antique et grossier fauteuil qu'elle appelait son tonneau, et son vieil ami Pont-de-Veyle demeurait étendu dans une bergère au coin de la cheminée; ils causaient : « Pont-de-Veyle? — Madame. — Où êtes-vous? — Au coin de votre cheminée. — Les pieds sur les chenets, comme on est chez ses amis? — Oui, madame. — Il faut convenir qu'il est peu de liaisons aussi anciennes que la nôtre. — Cela est vrai. — Il y a cinquante ans. — Oui, cinquante ans passés. — Et dans ce long intervalle, aucun nuage, pas même l'apparence d'une brouillerie. — C'est ce que j'ai toujours admiré. — Mais, Pont-de-Veyle, cela ne viendrait-il point de ce qu'au fond nous avons été toujours fort indifférents l'un à l'autre? — Cela se pourrait bien, Madame (1). »

Cette scène, d'une tristesse sinistre, ne pouvait se produire que dans un siècle où Montesquieu attribuait la grande amabilité d'une personne à ce qu'elle n'avait rien aimé (2).

Le prince de Conti aimait à témoigner, par des faveurs spéciales, l'estime qu'il portait aux hommes de mérite. Ainsi nous le voyons honorer d'une haute confiance le S[r] Gerbier, célèbre avocat. Sans faire annoncer sa visite, il va le surprendre dans la terre d'Aulnay, où malgré ses occupations, il passe la plus grande partie de la belle

(1) Correspondance de Grimm, vol. X.

(2) Ed. et J. de Goncourt, *La femme au XVIII[e] siècle.*

saison. L'éloquent avocat, confondu d'une telle visite, mit dans sa réception toute la grâce dont il était capable; mais le prince exigea qu'il oubliât le cérémonial dû à son rang, et voulut qu'on le traitât comme ami de la maison. Son premier soin fut de parcourir les délicieux jardins qui embellissaient le château. Après ces premières promenades, le Sr Gerbier demanda au Prince permission de le quitter un instant. Il revint peu après et conduisit son Altesse, comme pour se reposer, sous un agréable belvédère où l'on put lire ces vers dont l'encre était encore humide :

Sous son humble toit Philémon
Reçut le Maître du tonnerre;
A son bonheur le mien répond;
Je vois Conti dans ma chaumière.

Le Prince, touché de cette ingénieuse galanterie, redoubla de bontés et de caresses pour son hôte et voulut passer trois jours chez lui : faveur signalée dont aucun particulier peut-être n'a jamais pu se vanter (1).

Il n'en était pas toujours de même dans les visites que faisait notre Prince : le fait suivant en est une preuve. Il existait un salon, le salon de la comtesse de Noisy, dont le grand amusement était la guerre acharnée « et spirituelle » que s'y faisaient un prince du sang et un lieutenant de police : le prince de Conti et M. de Marville. En sortant de ce salon, pour aller patronner le fils de Mme de Noisy au bal de l'Opéra, M. de Marville trouvait au bal toutes les filles du moyen monde, auxquelles le prince de Conti avait fait donner le mot et qui le saluaient de mille injures. Le lendemain d'une soirée passée chez Mme de Noisy, le prince, partant de grand matin, incognito, pour une campagne où il était attendu à dîner de bonne heure, trouvait sur toute sa route, à tous les bourgs et villages, les officiers municipaux en grand costume, armés de si longues harangues qu'il n'arrivait qu'à sept heures du soir. (2)

Citons un autre fait de la grande bonté de notre Prince. C'était le 16 septembre 1767.

Son Altesse, étant à l'Isle-Adam, vit passer sur la rivière d'Oise qui baigne son château, quelques bateaux chargés de blé qui descendaient.

Il demanda ce que c'était, et sur les informations qui lui furent données qu'on exportait ces grains pour l'étranger, il donna ordre d'arrêter les bateaux, et de les décharger, puis après avoir désinté-

(1) Mémoires de Bachaumont, t. IV, page 291.

(2) Paris, Versailles et les provinces. — Paris, 1823, vol. 1.

ressé les mariniers, il fit distribuer ces grains à ses vassaux qui commençaient à les acheter à un prix élevé.

Malgré la bonté naturelle du Père Prince, il est étrange qu'il ait parfois affecté un despotisme et une cruauté qui n'étaient nullement dans son caractère.

Voici un fait dont j'ai été témoin, nous dit Mme de Genlis. Un jour que nous passions d'un salon dans une pièce voisine pour aller entendre la messe, Mr de Chabriant arrêta Mr le Prince de Conti pour lui demander ses ordres sur un braconnier qu'on venait de prendre. A cette question, le Prince de Conti, élevant extrêmement la voix, répondit froidement : *Cent coups de bâton et trois mois de cachot*, et il poursuivit son chemin avec l'air du monde le plus tranquille.

Ce sang froid, uni à tant de cruauté, me fit frémir. L'après-midi, me trouvant auprès de Mr de Chabriant, il me fut impossible de ne pas lui parler du pauvre braconnier et de l'arrêt barbare prononcé par le prince. « Bon, dit en riant Mr de Chabriant, il ne parlait que pour la galerie. Je connais cela; jamais un de ses ordres tyranniques, donnés en public, n'a été exécuté; et quant au braconnier qui vous intéresse, il sera seulement banni pour deux mois, et, pendant ce temps, Monseigneur prendra secrètement soin de sa famille qui est très nombreuse. Voilà l'ordre qu'il m'a donné tout bas en sortant de la messe. — Quoi, repris-je, ce n'est point un mouvement de colère qui lui fait prononcer ces odieuses sentences ? — Non, c'est seulement un genre qu'il se donne; il veut de temps en temps paraître sévère et redoutable. »

Si l'on traitait avec cette indulgence les braconniers de nos jours, ils ne seraient pas obligés d'aller si souvent « entendre sonner l'horloge de Pontoise. » (1)

Notre Prince et Seigneur était également d'une générosité aussi gracieuse que magnifique; donnons-en une preuve entre mille.

Mme la comtesse de Blot, qui avait été dame de la duchesse d'Orléans, épouse du prince de Conti, morte après deux ans de mariage, dans sa jeunesse, dit un jour, devant notre Prince, qu'elle voulait avoir le portrait en miniature de son serin dans une bague, M. le Prince de Conti offrit de faire faire le portrait et la bague, ce que Mme de Blot accepta à condition que la bague serait montée de la manière la plus simple et qu'elle n'aurait aucun entourage. En effet, la bague n'eut qu'un petit cercle d'or, mais au lieu de cristal pour recouvrir la peinture, on employa un gros diamant que l'on

(1) La prison de Pontoise était située, jusqu'à nos jours, en face de l'église de Saint-Maclou, dont l'horloge sonne et marque les heures.

rendit aussi mince qu'une glace. Mme de Blot s'aperçut de cette magnificence, elle fit démonter la bague et renvoya le diamant; alors M. le prince de Conti fit broyer et réduire en poudre ce diamant et s'en servit pour sécher l'encre du billet qu'il écrivit à ce sujet à Mme la comtesse de Blot. (1)

Mais cette bienveillance, cette générosité, ces belles qualités semblaient disparaître lorsque les occasions l'exigeaient. Un cœur noble n'abdique jamais les droits de la justice ni les devoirs de la dignité.

Ainsi, ce noble Prince était loin d'approuver les scandales de la Cour. En effet, invité, pressé vivement par le Roi de faire une visite à Madame de Pompadour, cédant enfin à la nécessité, il entre dans la chambre à coucher de la favorite, s'assied un instant sur son lit en disant, avec mépris : « Tiens, vous avez un bien bon lit » pour une femme comme vous. »

La colère de Mme de Pompadour ne se fit pas longtemps attendre.

Notre digne prince reçut l'ordre d'aller passer quelques jours à son château de Trie, près Gisors. Mais le prince, qui avait entendu parler des dispositions malveillantes du Roi à son égard, avait pris les devants pour échapper à cet exil, en faisant, à la hâte, étayer son château ; ce qui lui permit de représenter au Roi qu'il ne pouvait se rendre à son domaine de Trie : les bâtiments menaçaient ruine de toutes parts.

Le faible monarque portait une trop grande estime au prince de Conti pour insister; mais la favorite ne cessa de poursuivre un adversaire si dédaigneux. C'est pour expliquer cette ridicule persécution qu'il fit sculpter sur la façade de son château de l'Isle-Adam, alors en restauration, un arbre avec cette devise :

Exagitat frondes immoto stipite ventus (2).

Le prince de Conti, en 1766, donna au prince héréditaire de Brunswick, une fête splendide qui eut lieu sous une tente dans le bois de Cassan. Le peintre Olivier-Michel Barthélemy reproduisit cette fête dans un tableau qui se trouve au musée de Versailles.

La chasse au cerf qui faisait les délices du prince était d'un agrément tout particulier à l'Isle-Adam ; chaque halte était une fête. Le même peintre a représenté une de ces chasses dans un autre tableau qui se trouve actuellement au Louvre, mais qui précédemment, ornait la galerie du prince dans son château de l'Isle-Adam.

Le jeune Mozart, ce génie de la musique, plus d'une fois fit les

(1) Mémoires de Mme de Genlis.

(2) Le vent peut bien agiter son feuillage,
Mais ferme et droit son front brave l'orage.

délices des réunions princières de l'Isle-Adam. Le portrait de l'artiste enfant occupait une place d'honneur dans la galerie du prince (1).

Notre illustre seigneur était le seul des princes du sang qui eût le goût des sciences et de la littérature, et qui sût parler en public, il avait une beauté, une taille et des manières imposantes ; personne ne sut dire des choses obligeantes avec plus de finesse et de grâce ; il fut aussi le plus magnifique des princes : on était chez lui comme chez soi, malgré sa grandeur et sa noblesse.

Ce prince était si attaché à la cause du Parlement, qu'il prit parti pour ce corps contre les attaques de Maupeou. Il fut cause de son rappel en 1774 et reparut avec cette société au lit de justice de Versailles dans toute sa gloire. Cette courageuse opposition du prince de Conti, aux vues ambitieuses du ministère, n'était pas propre à lui concilier les faveurs et les libéralités de la Cour. Louis XV lui en conserva toujours rancune, il ne le désignait jamais que sous le nom de Père-Procureur, pour faire allusion à sa conduite parlementaire ; mais notre prince était dédommagé par l'estime et l'affection du peuple, qui disait qu'il était le dernier des princes comme Brutus le dernier des romains.

Dans les grands voyages de l'Isle-Adam, chaque dame n'était obligée de descendre au salon qu'une heure avant le souper. Comme le prince ne dînait pas, il voulait épargner aux dames invitées, la peine de descendre dans une salle à manger et l'ennui de s'y trouver avec des personnes qui pouvaient les gêner. La représentation était réservée pour le soir, mais on jouissait, toute la journée, d'une liberté parfaite et des charmes d'une société intime.

Le prince ne paraissait dans le salon que le soir, deux heures avant le souper : quand il n'allait pas à la chasse ou qu'il ne recevait pas la visite des princes du sang, pour lesquels l'Isle-Adam avait un si grand attrait, il passait sa journée dans l'appartement de Mme la comtesse de Boufflers, avec la maréchale de Luxembourg (2) ou avec d'autres dames aussi intimes, au nombre desquelles se trouvait Mme d'Arty. (3)

Suivant la mode du temps, le prince de Conti avait fait établir un

(1) Mozart, cet enfant prodigieux, était venu une première fois à Paris en 1763 et il y revint en 1766 ; lors de ce second voyage, il était âgé de dix ans.
Le jeune artiste dut se trouver à l'Isle-Adam durant les fêtes que le prince de Conti donna au prince héréditaire de Brunswick-Lunebourg.

(2) La maréchale était petite-fille du maréchal de Villeroi. On redoutait ses paroles malveillantes, qui emportaient la pièce. C'est elle qui dit un jour, en parlant de la duchesse de Mazarin, que cette grosse et grasse femme avait la fraîcheur, non de la rose, mais de la viande de boucherie : commes elles s'aimaient ces grandes dames ! Le duc de Luxembourg avait un langage plus noble : sachant que le prince d'Orange l'appelait le petit bossu, il dit : « Bossu ! qu'en sait-il, il ne m'a jamais vu que de face. »

(3) Cette dame d'Arty habitait le château de Stors. Une grande liaison existait entre elle et Mme d'Epinay.

théâtre dans son château de l'Isle-Adam. On y jouait la comédie au moins une fois par semaine. Les chroniques du temps rapportent qu'au théâtre de l'Isle-Adam on joua *Le comte de Comminges*, le drame d'Arnaud qui fit pleurer toutes les dames.

Mme de Genlis, qui fut introduite au château de l'Isle-Adam sous le patronage de sa tante, Mme de Montesson, remplit plusieurs fois les fonctions d'actrice avec un talent remarquable.

Ce même prince avait fait construire un autre théâtre à l'île de la Cohue, pour les réjouissances des habitants de l'Isle-Adam ; mais durant son séjour dans la chatellenie de l'Isle-Adam, le prince ne consacrait qu'une partie de son temps au délassement et au plaisir ; comme il aimait l'étude, il passait de longues heures dans sa riche bibliothèque.

Dans son dernier voyage à l'Isle-Adam, notre prince, en vrai philosophe, se mit à réfléchir sur sa fin prochaine ; du reste, sa santé qui déclinait lui faisait envisager la mort avec calme et sans effroi. Ce fut alors qu'il fit préparer son cercueil en plomb, dans lequel il ne craignit pas de s'étendre ; il plaisanta même sur la gêne qu'il y éprouvait : suprême défi jeté à la mort qui s'avançait à grands pas. Déjà le peuple, qui l'aimait sincèrement, voyait avec tristesse sa santé s'altérer et sur le point de lui échapper.

Son Altesse, fatiguée par un travail incessant de corps et surtout par des excès de plusieurs genres, tombe en langueur : une fièvre continuelle épuise ses forces et lui inspire un profond dégoût pour tout ce qui pouvait prolonger son existence.

Sur les instances des princes du sang, notre auguste malade consent enfin à écouter les conseils des médecins qu'il avait jusqu'alors repoussés ; il reçoit avec les plus grands égards la visite de l'archevêque de Paris qui lui apportait les suprêmes consolations.

Il a fini avec la même fermeté qu'il a montrée dans toutes les circonstances critiques de sa vie. Quoique sûr de ne pas guérir de la maladie qui le consumait, il n'a pas perdu la sérénité de son esprit. Le 2 août 1776, il est décédé à Paris dans son hôtel du Temple ; son corps fut immédiatement rapporté en l'église de l'Isle-Adam et déposé dans un caveau provisoire en attendant la chapelle sépulcrale, que lui a fait construire, dans la même église, le comte de la Marche, qui prit alors le nom et les titres de prince de Bourbon-Conti.

La translation du corps de notre illustre défunt eut lieu le 2 août 1777, jour anniversaire de son décès (1).

L'esprit élevé du Prince de Conti avait une grande clairvoyance : il prévoyait le naufrage prochain de la royauté. Les excès de

(1) Voir la Notice historique de l'Eglise de l'Isle-Adam.

Louis XV avaient préparé cette catastrophe, et les faiblesses du monarque régnant précipitaient la date de cette chute lamentable. Le commerce habituel qu'il entretenait avec les philosophes du jour et surtout l'insuccès des théories nouvelles, dont il était un ardent propagateur, achevèrent de jeter dans l'âme de ce Prince le scepticisme et le découragement : trop souvent aussi il s'était mis en opposition avec les sages mesures que proposait le plus loyal des souverains. Lui aussi, comme les autres, répétait cette honteuse maxime : *Après moi, le déluge !* Ce blasphème politique indiquait bien l'énervement des âmes et l'abandon des devoirs les plus sacrés ; le vrai patriotisme ne connaît point ces lâchetés, et son noble langage, toujours supérieur aux événements et aux dangers, aime à répéter, sans défaillance aucune, ces accents d'espérance et de triomphe :

.... *Possunt quia posse videntur.*

Le prince, toujours dominé par la crainte de la révolution qui s'avançait à grands pas, ne payait pas les grandes acquisitions qu'il fesait ; il se contentait d'en servir la rente aux créanciers, laissant ainsi à son fils, le comte de la Marche, la charge énorme de payer ses dettes. C'est au milieu de cet étrange système d'administration domestique que la mort vint le surprendre le 2 août 1776.

Louis-François de Bourbon, prince de Conti et cinquième du nom, laissait pour unique héritier son fils légitime, issu de son mariage avec la duchesse d'Orléans, Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conti, sixième du nom. Ce prince était plus connu de son vivant sous le nom de comte de La Marche. Il avait en outre deux fils reconnus, qui sont le marquis de Bourbon-Conti et le chevalier de Bourbon-Conti, que le Père Prince se contenta de recommander à son fils.

Le comte de La Marche, par ordre de son père, et contre son gré, avait épousé, en 1759, Fortunée d'Este, sœur du duc de Modène, Charles-Hercule-Renaud. Cette princesse était née le 24 novembre 1731. De vieux souvenirs nous apprennent que cette auguste princesse ne reçut de son époux que de simples témoignages d'estime. Par suite, aucun enfant ne put sourire à cette triste union.

Ce prince bizarre manqua à tous les égards dus à son épouse, la princesse de Conti, elle dut même quitter l'hôtel qu'elle avait habité depuis son mariage et se séparer de son époux ; en voici la cause : le Père Prince avait eu de l'ancienne actrice, Coraline, le chevalier de Vauréal, lequel avait été reconnu et logeait dans son palais. Or le comte de la Marche, foulant aux pieds tous égards, exigea l'éloignement de son épouse, sous prétexte d'arrangements d'économie ; mais la seule raison était qu'il avait résolu d'introduire dans son intimité cette actrice émérite de la Comédie-Française ; il avait

même espéré la présenter d'abord à la princesse de la Marche et ensuite à la Cour; Louis XV accordait assez facilement cette faveur, mais notre vénérable princesse refusa avec hauteur, sans rien dissimuler de son mépris et de son dédain.

Le nouveau prince de Conti, aussitôt après la mort de son père, s'empressa de faire construire une chapelle sépulcrale pour recevoir les restes de l'illustre défunt. Le sieur Mérard, sculpteur, fut chargé du mausolée en marbre qui devait conserver et perpétuer la mémoire de notre prince et seigneur. Ce mausolée a été en partie détruit aux jours mauvais de la Révolution, mais depuis, il a été convenablement restauré (1).

Nous le disons avec regret, le comte de La Marche était d'un caractère difficile qui allait parfois jusqu'à la sauvagerie, ou du moins, il avait de la singularité et de l'insipidité, comme le disent ceux qui ont écrit sur ce prince; en un mot, c'était un personnage aussi drôle qu'original; cet être disgracié au physique comme au moral en porte déjà l'empreinte sur un petit portrait le représentant dans son enfance (2). Aussi nous ne devons pas être étonnés, si ce fils était dans une opposition complète avec son père; celui-ci était parlementaire, c'est-à-dire contre le roi, tandis que le comte de La Marche avait embrassé le parti de la Cour. Cette divergence d'opinions ne contribuait pas peu à éloigner le père de son fils.

La princesse de Conti, épouse de notre nouveau seigneur, était la personne du monde la plus sérieuse et qui devait s'attendre le moins à la question que lui adressa un jour Scipion, petit nègre de la duchesse de Chartres; mais laissons parler Madame de Genlis :

« Nous avons au Palais-Royal un petit nègre qui fait nos délices, on l'appelle Scipion et il a sept ans; c'est le petit nègre des quatre parties du monde le plus caressé et le plus gâté. Il est de toutes les fêtes; il assiste à toutes les réunions; il règne dans le salon du Palais-Royal, au milieu du plus beau cercle, il marche à quatre pattes et fait la culbute sur le tapis; il casse tous les éventails qu'il peut attraper, il se glisse sous les chaises des dames, les déchausse très adroitement et s'enfuit, emportant leurs souliers. Il débite d'une manière très bruyante tout ce qui lui passe par la tête. L'autre jour, il s'approcha de madame la princesse de Conti et lui dit très gravement : « *Madame, pourquoi donc avez-vous un si grand nez ?* » Cette question faite à la princesse du monde la plus sérieuse et la plus imposante qui a le plus grand nez et devant quarante personnes, causa un étrange embarras. On voulut renvoyer Scipion, et il s'obstina à vouloir s'instruire et répéta sa question en disant

(1) Voir la Notice historique de l'Eglise de l'Isle-Adam.

(2) Ce portrait curieux occupe une place dans la belle collection du docteur Vanier.


LOUIS FRANÇOIS
PRINCE DE CONTI
GRAND PRIEUR DE FRANCE
Né à Paris le 13 Aout 1717,
mort le 2 Août 1776.
Desrais del.
Le Beau sc.

toujours : « *Je veux savoir cela.* » On fut obligé de l'emporter en s'écriant : « *C'est que je n'ai jamais vu un nez si long.* »

En la seconde moitié du XVIII[e] siècle, la femme du monde surtout ne vivait que de désœuvrement et de frivolité ; point de repos, point de silence, toujours du mouvement, toujours du bruit, une perpétuelle distraction de soi-même, voilà cette vie. (1)

L'esprit de la femme mondaine ne veut point avoir une heure de recueillement, de solitude où elle est menacée de retomber sur elle-même ; il lui faut, à côté d'elle, sous la main, quelque chose de vivant, de bruyant, d'étourdissant. Il faut, pour lui tenir compagnie et l'empêcher d'être seule, le bavardage, les folies, les impertinences d'un page, d'un négrillon, d'un fou ; le jeu, les cris, le tapage des animaux familiers. Ici c'est un singe, un sapajou qui prend le chocolat avec sa maîtresse, en face d'un perroquet à l'œil étincelant de jalousie. Là, le capricieux et sautillant écureuil court sur le damas d'une ottomane et grimpe à la rocaille d'un lambris. Les salons, les boudoirs, les chambres à coucher se remplissent de ces jolis angoras que M[me] de Mirepoix installe sur la table de loto et qui poussent de la patte les jetons à leur portée (2). Quelle femme n'a pas eu son chien chéri, gâté, ce maître, ou mieux ce tyran de la maison ? (3) Et quelles éducations ! Il semble que ces bêtes prennent, entre les mains de leurs maîtresses, quelque chose de leurs caprices, de leurs préférences, de leurs antipathies ; ainsi, pour n'en citer qu'un seul exemple : La princesse de Conti dresse son chien à mordre son mari, bien faible représaille !

Cette excellente princesse, malgré la modicité de ses revenus était d'une générosité digne d'éloges. Mademoiselle Bagarotti, son amie, laissant en mourant beaucoup de dettes, son bien et son mobilier n'ayant pu suffire pour les acquitter, il restait quarante mille livres dont les créanciers se trouvaient frustrés. Madame la princesse de Conti ne voulant point que la mémoire d'une personne qu'elle avait aimée fût souillée d'une telle tache, s'engagea avec les créanciers à payer cette somme entière de quarante mille livres, et pour en acquitter immédiatement une partie, elle vendit quelques diamants. L'âme ne peut sans émotion entendre le récit de cet acte de bienfaisance ; en donnant cette preuve si touchante d'amitié, elle n'avait pas perdu sa journée ! (4)

Mais revenons à notre nouveau prince et seigneur, et cherchons dans les quelques années qu'il a passées au milieu de nous, le bien qu'il a fait et les titres qu'il a à notre reconnaissance ? Disons enfin

(1) Ed. et J. de Goncourt, *la Femme au XVIII[e] siècle.*
(2) Souvenirs par M. de Lévis.
(3) Lettres par M[me] du Deffand.
(4) Mémoires du C[te] de Maurepas.

ce qui lui a mérité le titre de *Bienfaisant* dont il a été honoré par ses contemporains.

Le prince de Conti, aussi économe que juste, désirait liquider les dettes très considérables que lui avait laissées son père, et qui pesaient en grande partie sur les acquisitions qu'il avait faites dans les dernières années de sa vie, car la presque totalité de ses revenus suffisait à peine à payer les intérêts de ses grandes acquisitions et à couvrir ses folles dépenses (1); il vendit, le 7 octobre 1783, à *Monsieur*, frère du roi, pour 11,000,000, tous ses domaines et propriétés. Par cette vente, le prince de Conti se réservait, sa vie durant, l'usufruit et jouissance de la baronnie et châtellenie de l'Isle-Adam, avec toutes ses dépendances et ses chasses.

Il devient inutile de rappeler ici les grandes acquisitions et les travaux importants que fit notre prince depuis la mort de son père; le détail s'en trouve dans l'opuscule déjà cité de l'architecte André; mais nous ne pouvons pas omettre de parler des somptueuses écuries qui furent construites pour deux cent vingt-cinq chevaux. Elles occupèrent une surface de douze arpents, dont moitié pour les bâtiments et moitié pour les cours d'honneur et de service. La dépense s'éleva à sept cent mille livres. Le grand vent d'orage a soufflé et toutes ces constructions ont été renversées. Maintenant, un génie bienfaisant a changé l'aspect de ces lieux en les embellissant de cascades et de rivières, de bosquets au feuillage varié, et de nombreux massifs de fleurs.

Citons quelques faits en témoignage de la munificence de notre prince. Le peintre Bucourt avait exposé, en 1781, un tableau de genre, dont il semble avoir emprunté le sujet à une belle action de notre dernier seigneur, en voici le sujet : Un personnage noble et généreux ouvre sa bourse pour soulager une famille dont on vient enlever les meubles pour dettes. Le peintre Bucourt avait-il eu en vue la belle action de son Altesse, ou sa modestie a-t-elle empêché que le prince fût caractérisé plus spécialement? Dans tous les cas, cet acte honore le prince qui l'a fait, et le peintre qui en a perpétué le souvenir.

Pougues-les-Bains, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, avait le privilège d'être le séjour des rois de France, des princes du sang et des grands seigneurs de la cour. Henri II, Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV y amenèrent en carosse et brillant équipage le royal cortège de leurs coliques néphrétiques.

La mode et l'habitude de cette fontaine nivernoise se continua si bien qu'en 1765, Louis-François-Joseph de Bourbon, comte de

(1) Le Père Prince, voyant un jour passer son économe, dit en plaisantant : Voici l'homme le plus inutile de ma maison. — Mémoires de Bachaumont.

la Marche, arriva en grand arroi avec sa cour nombreuse. Le prince commença, pour occuper ses loisirs, à accorder maintes grâces aux nobles mendiants qui présentaient des placets, et des aumônes abondantes d'argent et d'habits aux malheureux gueusant de la main.

Cette source de distraction, sans s'épuiser, finit par le lasser. C'est alors que, pour dissiper son ennui, il s'imagina d'employer ses loisirs à faire nettoyer, couvrir de pierres de taille et entourer de grilles une fontaine banale.

Chaque année, repris par ses coliques, il retournait régulièrement aux eaux bienfaisantes de Pougues; chaque année aussi, il essayait de charmer ses ennuis par de nouveaux actes d'agrément et de bienfaisance. C'est lui qui fit planter une magnifique allée de tilleuls de Hollande, qui subsiste encore, afin d'ombrager les buveurs aux jours de soleil; de plus, il construisit un long promenoir en bois de sapin avec cheminées en marbre pour abriter et chauffer les malades aux jours de pluie. Aussi gagna-t-il, par ces actes généreux, le surnom de *Bienfaisant*, qui lui est resté dans le Nivernais.

La Révolution éclata. Le prince de Bourbon-Conti ne revint plus à Pougues. Il eut assez à faire, en 1790, de prêter le serment civique et d'interdire à sa conduite les sympathies de son origine, ce qui néanmoins n'empêcha pas d'être, comme suspect, enfermé au fort Saint-Jean de Marseille.

Rendu à la liberté par le tribunal révolutionnaire, il fut obligé de quitter la France après le 18 fructidor, sur un ordre du Directoire, et, finalement, de s'exiler en Espagne.

Qu'il me soit permis, en terminant la longue et brillante liste de nos seigneurs qui ont répandu tant d'éclat et de bienfaits sur notre bien-aimé pays, d'ajouter une parole de remercîment et d'éloge aux autorités de l'Isle-Adam; car, apprenant que le prince de Conti était en passage à Paris, ils eurent l'empressement et la délicatesse d'envoyer une délégation au prince de Bourbon-Conti, dernier du nom, à l'effet de lui présenter les hommages de toute la population et de l'inviter à revenir à l'Isle-Adam, où il était sûr de trouver accueil et protection. Mais c'est alors que, cédant aux événements, il crut devoir se retirer à Barcelone, où il mourut en 1814; avec lui finit la branche des princes de Bourbon-Conti.

CONCLUSION

Des considérations de haute convenance nous obligent d'arrêter notre course à travers les âges qui ont vu naître, croître et s'embellir notre l'Isle-Adam ; plusieurs l'appellent bourg et même ville; mais toute notre ambition est de lui laisser le nom si gracieux d'un humble village.

L'Isle-Adam a vu la longue lignée de ses seigneurs se succéder et s'éteindre; leur nombre, leur mérite, leur gloire, leur destinée ressemblent à peine au nuage que colore et embellit les derniers rayons du soleil couchant; ses forteresses, ses tours, ses châteaux ont disparu; son vieux moutier, son prieuré, sa maladrerie n'ont plus conservé que le souvenir de leur emplacement; nous chercherions en vain à saisir les derniers échos des chasses bruyantes, des fêtes splendides, auxquelles prenaient part, il y a plus d'un siècle, les princes du sang, les hauts personnages, les savants et les artistes à grande renommée, mais nous y retrouverons toujours la rivière d'Oise aux gracieux contours, aux rives fleuries, les îles où s'élevaient les palais de nos princes, et qui rappelaient en petit l'opulente Venise bâtie sur les eaux de l'Adriatique,

. . . . . . *Si parva licet componere magnis*,

enfin cette couronne de bois où croissent à profusion la violette, le muguet et cette flore si variée et si recherchée des botanistes (1). Il n'y a point de vicissitudes pour les beautés immuables de la nature, tandis que dans les révolutions politiques les palais des princes, les colonnes de marbre, les statues de bronze, les cités mêmes disparaissent en un instant; la simple fleur des champs, bravant tous ces orages, croît, brille et se multiplie toujours en exhalant ses parfums si purs et si suaves. Elle sera éternellement vraie, cette grande parole du maître : L'homme superbe servira d'escabeau, tôt ou tard, à l'homme modeste.

(1) Tous les ans nous voyons la joyeuse colonie de l'École de pharmacie de Paris venir herboriser dans notre forêt ; essaim bourdonnant qui butine, avec une louable avidité, les espèces les plus rares de notre flore luxuriante.



APPENDICES

I

Sur les Écoles

Nos registres paroissiaux, qui remontent au XVIe siècle, nous apprennent qu'on n'a jamais négligé l'instruction de la jeunesse dans la commune de l'Isle-Adam. Nos seigneurs, parfois évêques, et ceux qui ont fondé le prieuré et la maladrerie n'ont pas dû laisser dans l'ignorance la jeunesse de leur pays : du reste, le nombreux clergé qui desservait les établissements religieux de la paroisse n'a jamais cessé d'obéir à cette si touchante recommandation du divin Maître : Laissez venir à moi ces jeunes enfants. Les conciles faisaient au clergé une obligation de se livrer à l'enseignement des enfants du peuple.

C'est surtout au XVIIe siècle que nos écoles ont pris un nouveau développement. C'est le prince Armand de Conti qui, en 1666, établit définitivement les prêtres missionnaires de Saint-Joseph pour le service religieux de la paroisse; l'un d'eux était spécialement chargé de l'école des garçons; il remplissait ces fonctions depuis 1660; une maîtresse d'école s'occupait des jeunes filles.

C'est de cette même époque que l'on peut constater les progrès obtenus dans l'instruction; nos registres paroissiaux en font foi, car, outre que le nombre des illettrés diminue, on remarque une meilleure calligraphie dans les signatures des actes religieux.

Il est donc bien constaté qu'en 1660, il y avait des écoles dans les paroisses; celle des garçons avait pour instituteur un vénérable prêtre de la congrégation de Saint-Joseph, qui, pendant trente ans, a rempli avec zèle et succès ces modestes fonctions; nous trouvons son éloge inscrit dans nos registres, digne récompense qu'il nous est doux de lui accorder en consacrant ici cet impérissable souvenir. L'école des filles était dirigée par une institutrice; mais si, pour lors, le programme des études n'était pas surchargé, la somme de l'éducation ne laissait rien à désirer; pour toute critique, nous répéterons cet ancien adage : le mieux est souvent l'ennemi du bien.

Au XVIIe siècle, un nommé de Latour, ami de l'enfance et bienfaiteur des écoles, fit un legs assez important en faveur de ces établissements d'instruction.

Le prêtre instituteur reçut alors un traitement de 160 francs, et les honoraires de l'institutrice s'élevèrent à la somme annuelle de 600 francs, mais plus tard ce traitement fut réduit à 480 francs, la rente léguée ayant subi une réduction.

Durant la première Révolution, nos écoles ont ressenti le contrecoup de ces temps désastreux; il ne pouvait en être autrement avec les tristes instituteurs qui remplacèrent les anciens. L'un était complètement illétré, l'autre n'avait pas appris et moins encore pratiqué la vertu de sobriété.

Les registres municipaux nous font connaître un troisième instituteur de nos pauvres écoles. Un S[r] d'Eaubonne déclare ouvrir une école pour les garçons, et sa femme pour les filles. Ledit d'Eaubonne enseignait depuis plusieurs années. Toutefois il ne paraît pas que cet instituteur ait longtemps tenu son école ouverte, car, le 24 fructidor an II, il était administrateur du Directoire au district de Pontoise. Cet homme paraissait peu convenable, car il fut un de ceux qui avaient dénoncé M. Martin, curé de l'Isle-Adam; par suite de cette dénonciation, ce vénérable prêtre subit une détention qui dura près de quinze mois.

Le programme de nos écoles était assez grotesque; en voici un échantillon : Tous les décadi le peuple se rassemblera dans le temple; les enfants seront placés dans le chœur, les filles à droite et les garçons à gauche. L'instituteur fera réciter à ses élèves ce qu'ils auront appris pendant le cours de la décade. De préférence on leur fera lire quelques articles de la déclaration des Droits, de la Constitution et les paragraphes les plus frappants des livres républicains, les traits d'héroïsme et autres à leur portée. Les vieillards décideront quel est l'enfant qui aura mérité le prix. Le plus ancien des vieillards lui attachera à la boutonnière un ruban tricolore qu'il portera pendant le cours de la décade suivante.

Outre ces deux écoles primaires, la communauté des prêtres de Saint-Joseph avait une vingtaine d'élèves; cette institution s'appelait le Petit-Collège; au nombre de ces jeunes collégiens nous pouvons citer avec orgueil M. Dambry, enfant du pays, qui a rempli les honorables fonctions de maire, de conseiller général et de député; la simplicité d'un appendice nous permet à peine de répéter de lui : *Ipse sibi elogium.*

Terminons cette rapide étude sur l'instruction dans notre l'Isle-Adam, en citant quelques lignes d'un rapport du savant Fourcroy, conseiller d'Etat, en mission en l'an IX; il s'exprime ainsi sur l'enseignement sans Dieu donné à cette époque dans les écoles pri-

maires : « Les parents n'envoient pas leurs enfants chez les maîtres où l'on n'enseigne pas la religion ; ils l'exigent de ceux qu'ils payent pour les instruire. Défendre, d'ailleurs, aux maîtres d'écoles d'en parler, c'est le faire désirer davantage par les pères de famille. »

Il dit ailleurs, dans un autre rapport :

« Il paraît certain que le défaut d'instruction sur la religion est le motif principal qui empêche les parents d'envoyer leurs enfants aux écoles ; on préfère les envoyer chez des maîtres particuliers qu'on aime mieux payer, parce qu'on espère y trouver une meilleure instruction, des mœurs plus pures et des principes de religion auxquels on tient beaucoup. »

En conséquence, Fourcroy, dont l'attachement aux idées de la Révolution ne pouvait être suspecté, conseillait au gouvernement d'alors, non seulement de *tolérer*, mais de *prescrire* l'enseignement religieux dans les écoles primaires. Ce sage avertissement ne manque pas d'à-propos.

II

Sur les monuments détruits ou subsistant encore

I. — Pont du Moulin : Ce pont banal a été détruit en 1835, lors de l'établissement du barrage ; ce pont a été élargi en 1845 ; de nouvelles réparations ont été exécutées en 1881.

II. — En avant et à droite du pont du moulin se trouvaient la grande salle des audiences et les prisons féodales. Ces bâtiments ont été démolis après la Révolution.

III. — A l'extrémité gauche du même pont, s'élevait l'ancienne tour, ou château-fort ; ce vieil édifice, qui portait sur ses murs noircis par les siècles les glorieuses cicatrices que le roi Henri IV lui avait faites durant les combats de la Ligue, a été démoli par le prince Armand de Conti au commencement du dernier siècle (1710).

IV. — Le château, reconstruit plusieurs fois, avait été restauré, vers la fin du dernier siècle, par le prince Joseph de Conti, dernier du nom. La toiture avait été dissimulée par un attique surmonté d'une balustrade avec faisceaux de guerre aux angles. Ce castel, acheté par la *bande noire*, a été détruit de fond en comble. L'élégante maison, style Louis XIII, qui remplace le château de nos

seigneurs, a été construite par M. E. Ducamp. Cette nouvelle habitation, incendiée après les combats et de sang froid, par l'armée prussienne en 1870, a été restaurée.

V. — En face du château et séparé par la route, se trouvait le prieuré fondé au XIe siècle. En 1709, la chapelle et les bâtiments du prieuré, tombant en ruine, ont été achetés par le prince Armand de Conti; le fief, la maison et les terrains que possédait M. Bardou de Valicieux ont été donnés en échange de cette acquisition, ainsi qu'il a été dit dans la notice historique de ce prieuré (1).

La chapelle était surmontée d'une flèche très haute. Moreau l'aîné, qui a gravé le château, indique cette flèche élégante qui domine la chapelle et les arbres séculaires du prieuré.

VI. — Le pont du milieu, dit : le *GRAND-PONT*, s'est appelé aussi *Pont de la Cohue*, et *Pont de la Croix*, à cause de la croix en pierre qui le surmontait, selon la coutume de la confrérie des pontifes, ou pontiers.

Ce pont, dont la hardiesse et l'élégance semblaient rappeler une œuvre de Péronnet, était orné des armoiries des princes de Conti; cette œuvre d'art a été détruite par la mine pour se défendre contre l'invasion de l'armée prussienne, en 1870. Après la guerre il a été remplacé par un pont en fer.

VII. — La monographie de l'église, publiée en 1879, nous dispense de parler de ce monument et des richesses artistiques qu'il renferme; nous devons signaler ici l'Hôtel-de-Ville et la maison presbytérale; ces deux constructions accompagnent l'église et semblent reproduire l'ombre des monuments incomparables qui décorent la place de Pise.

VIII. — Nous ne pouvons omettre de parler des splendides écuries que fit construire le prince Joseph de Conti. Le Sr André, architecte, nous en a conservé les plans. Ces vastes constructions avaient été décorées par les sculpteurs Moite et Mérard.

IX. — Non loin de l'emplacement des écuries du prince, un bienfaiteur, en souvenance et recommandation de sa sainte femme, M. Chantepie-Mancier, a fait construire un hospice pour soigner les malades de l'Isle-Adam et de Parmain.

X. — A la suite des croisades, nos seigneurs avaient fondé une léproserie. Cet hospice était situé rue Saint-Lazare, en face de la fabrique actuelle de porcelaine. Au XIVe siècle, la lèpre ayant cessé en France, cet établissement a fait retour aux seigneurs de l'Isle-Adam.

(1) *Notice historique sur le Prieuré de N.-D. de l'Isle-Adam.* — Mémoires de la Société Historique du Vexin, t. IV.

XI. — Indiquons simplement le château princier de Stors, reconstruit au dernier siècle sur les dessins de Mansard; nous espérons en faire l'objet d'une étude spéciale.

XII. — Nous nous proposons aussi de donner une notice sur l'ancien fief de Cassan. Citons également le nouveau château qui vient de remplacer l'antique manoir des Vanneaux, nom emprunté sûrement à ces oiseaux aquatiques qui peuplaient les étangs de cette délicieuse vallée.

XIII. — Enfin prosternons-nous devant cette croix qu'une main a pieusement plantée à l'endroit même où s'élevait, suivant le dicton populaire, le vieux moutier, l'une des quatre églises que la foi de nos pères avait construites dans cette fertile contrée, à laquelle il nous plaît encore de donner ce nom bien-aimé : la *France.*

III

Sur quelques personnes de marque

QUI PAR LEUR NAISSANCE, LEUR SÉJOUR OU LEUR SIMPLE PASSAGE ONT CONTRIBUÉ A LA GLOIRE DE L'ISLE-ADAM

Il est inutile de rappeler ici les noms des seigneurs dont il est fait mention dans la présente notice.

Ouvrons cette liste glorieuse par le célèbre géographe Cassini, qui tint sur les fonts de baptême l'un des nombreux enfants de Bardou de Valicieux.

François-Louis Magallon, comte de La Morlière, général de division, né à l'Isle-Adam le 26 octobre 1754, et décédé à Paris le 30 décembre 1825. Sous la République, il fut nommé gouverneur des îles de Bourbon, de France, et des établissements français dans l'Inde.

Charles-Auguste Mathias Horix de Valdan, décédé à l'Isle-Adam le 5 janvier 1883, dans sa 73e année. Le général Horix de Valdan, pendant le siège de la capitale, fut promu aux fonctions de chef d'état-major-général. C'est en cette qualité qu'il a été chargé de la douloureuse mission d'aller à Versailles, accompagné de Jules Favre, pour discuter les conditions de l'armistice et signer la capitulation de Paris. Cet acte, imposé par les circonstances, jeta une profonde

tristesse dans l'âme de notre général, et c'est après avoir déposé son épée qu'il s'était retiré à l'Isle-Adam.

Le peintre Fragonard, avec sa famille, était l'hôte de M. Bergeret, fermier général, au château de Cassan.

Au nombre des artistes qui ont pris séjour à l'Isle-Adam, nous pouvons nommer :

Jules Duprez, célèbre paysagiste,

Victor Le Chenetier, peintre en miniature,

Valentin Foulquier, l'habile aqua-fortiste.

Nous pouvons encore citer, comme hôtes passagers du château de Stors, les peintres Hébert et Benouville.

Nous venons de nommer le château de Stors, le rendez-vous de toutes les illustrations passées et contemporaines.

Le marquis de Verderonne, qui avait succédé à la famille de Laubespine dans la possession du domaine de Stors. Lorsque ce petit seigneur venait rendre hommage et visite au prince de Conti, son suzerain, il attelait à son carrosse six chevaux blancs; aussi le prince ne manquait pas de dire en plaisantant : Voici le marquis qui nous arrive avec ses *six blancs*.

Ce fut ce seigneur qui vendit Stors au prince de Conti en 1743; dès lors ce château devint la résidence de Mme d'Arty, qui auparavant habitait le château de l'Isle-Adam.

J.-J. Rousseau était reçu à Stors du temps de Mme d'Arty; c'était aussi le rendez-vous des princes du sang où ils se livraient à de joyeux ébats.

Depuis le commencement du siècle, les propriétaires du château de Stors ont été :

M. Ardant, auquel a succédé sa fille.

Mme Kapeler, non moins recommandable par sa vaste érudition que par son grand amour pour toutes les œuvres charitables.

M. Keller, duc de Valmy, devint acquéreur de Stors; c'est lui qui offrit la gracieuse hospitalité à M. le comte de Falloux, alors ministre de l'instruction publique et des cultes, à Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, et à Mgr Parisis, évêque d'Arras.

M. Cheuvreux-Aubertot succéda à M. le duc de Valmy. Sous ce nouveau Mécène toutes les illustrations accourent au château de Stors; citons en premier lieu, et comme neveu de M. Cheuvreux :

M. Léon Say, ancien ministre des finances, ambassadeur d'Angleterre et actuellement sénateur;

M. le comte de Montebello, ambassadeur à Bruxelles;

M. Thiers, ancien président de la République;

J.-J. Ampère, membre de l'Institut;

Le Père Gratry, de l'Oratoire, et membre de l'Académie française;

Son Em. le cardinal Morlot, archevêque de Paris.

Citons avec reconnaissance le célèbre Dupré qui, pendant un certain nombre d'années, a donné des Concerts au profit de nos indigents.

Notre devoir est de ne pas oublier ici M. Chantepie-Mancier qui, sous l'inspiration de sa pieuse femme, a construit l'hospice, et l'a doté des revenus pour six lits.

Ce n'est pas sans orgueil que notre modeste village présente ces titres de noblesse.

IV

Sur les rues de l'Isle-Adam

On entre dans le bourg de l'Isle-Adam par le pont du Moulin, ainsi nommé à cause du moulin banal, dépendance de la seigneurie, qui y était établi.

Du pont du Moulin, en traversant l'île du château et du prieuré, on arrive au pont de la Cohue, sur lequel s'élevait autrefois une grande croix de forme pyramidale. Sur le socle de cette croix, on lisait une inscription gravée sur un marbre noir, qui indiquait la date de sa reconstruction. Ce pont est dit de la Cohue, du nom de cet îlot; c'est là qu'on se réunissait pour apprendre et surtout pour débiter des nouvelles plus ou moins vraies, et trop souvent soufflées par la médisance; c'est là que les flâneurs s'abordaient avec cette question : « *Quid novi?* »

Enfin l'île de la Cohue est reliée à la Grande-Rue par le pont du Cabouillet; il est probable que ce nom lui vient de son constructeur, à moins que ce ne soit un terme quelque peu altéré de la navigation.

La Grande-Rue s'appelait autrefois la rue du Château : dans cette rue se trouvait l'hôtel Saint-Nicolas, il y a bientôt deux cents ans; cette auberge, plus ancienne que celle de l'Ecu-de-France, se trouvait dans les bâtiments ci-devant occupés par la boucherie Lachasse. Dans cette même rue et à gauche se trouvaient le grand et le petit hôtel Bergeret.

En passant devant l'Eglise paroissiale, on entre dans la rue Saint-Lazare : cette dénomination lui vient de la Maladrerie qui était au lieu dit « la Ferme du Curé. » Le vocable de la chapelle était ordinairement celui de Saint-Lazare. Don Mabillon, le savant bénédictin,

pense que cette dénomination vient du pauvre Lazare qui se tenait à la porte du riche et non de Lazare ressuscité par Notre-Seigneur. Les maladreries ont cessé d'exister en France au xve siècle, il n'y avait plus de lépreux. Au xviie siècle ce petit bénéfice a été réuni à la Cure, afin d'aider à la subsistance des prêtres missionnaires dits: les Joséphistes.

Dans la même rue Saint-Lazare, mais plus près de l'église, s'ouvre la rue des Bons-Hommes; cette rue tire son nom du couvent des Bons-Hommes établi à Maffliers, à l'extrémité de la forêt de l'Isle-Adam.

L'avenue des Marronniers, ou route de Paris, traverse les maisons neuves que le Père Prince avait fait construire sur une place uniforme. Presque toutes ces constructions, dont le second étage était mansardé, ont été remplacées par d'autres plus commodes peut-être, mais d'un aspect moins agréable. Deux maisons seules ont conservé leur forme primitive.

Au haut de l'avenue et à gauche est la rue de la Haute-Salle, lieu où l'on rendait la justice.

Au carrefour du Gros-Orme, ancien arbre de la liberté, viennent aboutir les rues Poupart et du Gué : la première a pris son nom d'une famille importante qui y demeurait. Cette dénomination est un gage précieux de la reconnaissance publique pour cette honorable famille qui signale sa générosité par des donations, ainsi qu'en font foi nos archives.

La rue du Gué, dite autrefois la rue du Rû, doit son nom à un ruisseau qui provenait des sources voisines. Les eaux de ce ruisseau ont été en partie captées par la propriété de M. Flicotteau qui côtoie cette rue.

La rue du Guilleri semble consacrer le souvenir des chants joyeux des moineaux qui venaient se désaltérer dans l'eau limpide du gué pour se rassembler ensuite sous les frais ombrages des tilleuls, à la fleur odorante et sanitaire, qui bordaient la rue du Tillet.

Des rues du Tillet et du Guilleri, on entre dans la rue du Martray (Martroy *Martyrium*), c'est le nom qu'on donnait ordinairement aux cimetières qui entouraient les églises. A en croire la tradition, le cimetière de Nogent devait occuper un vaste espace, car on venait y enterrer de Saint-Denis. Des cercueils en pierre ont été trouvés jusque dans le parc de Cassan bien au-delà des limites de cet ancien fief.

Les rues de Saint-Martin, de la Procession, de la Madeleine indiquent suffisamment les abords de l'antique église de Nogent.

La Grande-Rue de Nogent ne rappelle aucun souvenir; elle partait de la rue du Tillet et finissait au carrefour de la porte ou route de Beaumont, non loin du ru d'Orgueil.

Indiquons enfin le chemin de la Madeleine qui conduisait à la chapelle du hameau de Stors, dédiée à Sainte-Marie-Madeleine. Presque toujours, à quelque distance des léproseries, il y avait une résidence appelée la Madeleine; c'est là qu'on envoyait les convalescents achever leur guérison. Souvent on les occupait à fabriquer des cordages.

Parmi les lieux dits du territoire de l'Isle-Adam, nous devons expliquer quelques désignations: *Petite-Bouverie*, *Grande-Bouverie*, entre les *Deux-Bouveries*. Ces lieux dits se trouvaient sur la voie aux vaches, entre l'extrémité du parc de Cassan et la plaine des Vanneaux, à droite et à mi-côte du bois dit Laris.

L'étimologie du mot bouverie ne vient pas de *bos*, *bovis*, *bœuf;* on peut la trouver dans le vieux mot celtique *bod;* il s'écrit en ronchi ou patois picard, bos; il signifie, bois, bosquet, dont on a fait *boquillon*, *bokillon*, *bûcheron*. Le radical de ce mot celtique serait *bod*, *bos*, *bou*, qui nous ont donné *bois*, *bove* ou *bouverie*.

Ce serait donc se tromper que de donner à ces lieux dits une origine d'étables creusées sous terre, pour retirer les troupeaux de bœufs, après leur pâturage dans les prairies de la vallée. (1)

Nous devons donc voir, dans ces bouveries, des demeures creusées sous la terre pour servir de retraite aux populations primitives qui se sont établies dans nos contrées.

Il était important de ne pas laisser s'effacer ce faible vestige des temps préhistoriques ou celtiques dans notre contrée.

Citons aussi le lieu dit la Plaine-des-Lances, sans doute à cause des nombreuses trouvailles de ces armes de combat; il est probable que ces trouvailles sont fort anciennes, car aucune de ces lances n'est parvenue jusqu'à nous.

Indiquons enfin une station gallo-romaine qui se trouvait en haut du parc de Stors. Un certain nombre d'objets en bronze ont été trouvés en cet endroit au commencement du siècle.

(1) Ces bouveries étaient situées non loin du hameau de Presles, et, coïncidence assez bizarre, on trouve dans le département de l'Aisne, canton de Braisne, un hameau dit Presles et Boves.

V

Testaments des Sires de l'Isle-Adam

Il existe dans le Cartulaire de l'abbaye du Val de nombreux testaments des seigneurs de l'Isle-Adam au XIIIe siècle. Les dimensions de ce travail nous permettent seulement de les signaler ; nous avons lieu de croire que la Société Historique du Vexin pourra plus tard entreprendre la publication de cet important Cartulaire, sur lequel un travail d'ensemble a déjà été préparé par le Secrétaire général. Nous citerons seulement le testament de *Jehan sires de Lile,* en 1274, où il lègue « à porter en la terre d'outre-mer XX liv. de parisis pour avoir le general pardon que Seinte Esglise donne et que li Apostoles (le Pape) conferme à tos bons crestiens. » Dans cet acte, il fait des dons à toute sa domesticité, qui comprend 26 personnes.

Adam de Lille, chevalier, *sires de Frovile*, dans son testament de 1295, s'exprime ainsi :

« Je lesse à damoisele Aales de Lille ma niece, en recompensation de ce que je ai eu du soen (du sien), le quint de tote ma terre et de tos mes conquès, et tos mes saintures et tos mes jouiaux et tos mes muebles, car je croi que je ai plus eu du soen que le restor que je li fas ne vaut..... »

Il n'oublie pas non plus son médecin :

« Je vueil que mesire Estiene de Nuefchastel qui a eu la cure de moi soit paié bien et largement. »

Le testament latin de *Manassé de Lisle*, fait en 1233, du consentement de ses frères Anseau, Adam et Pierre, chevaliers, contient, comme tous les autres, de nombreux legs aux églises et aux pauvres ; nous y relevons une mention relative à la fête de Saint-Nicolas :

« *Item legavi et dedi illi qui fecerit festum B. Nicolai apud Insulam X sol. annui redditûs. Si vero contigerit festum illud non fieri, predicti X sol. per manum presbiteri parochialis de Insula et presbiteri de Vaumondois pauperibus erogabuntur in vestibus et calceamentis. Item legavi leprosis de Insula X sol. annuatim.* »

Comme on peut en juger par ces très courts extraits, ces actes sont une source de renseignements précieux, non seulement au point de vue généalogique, mais pour tout ce qui touche à l'histoire des mœurs seigneuriales au moyen âge.



TABLE

DE L'HISTOIRE DE L'ISLE-ADAM





CH. PICHOT Sculp.

ÉGLISE DE L'ISLE-ADAM.

Imp. Sarazin



HOTEL DE VILLE DE L'ISLE-ADAM



EXCURSION

A TRIE-CHATEAU ET GISORS

LE DIMANCHE 6 JUILLET 1884

LA Société Historique du Vexin a inauguré, le dimanche 6 juillet 1884, la première série de ses excursions, en conduisant ses adhérents aux monuments de Trie-Château et de Gisors. Cette promenade archéologique, dont l'idée première appartient à Henri Le Charpentier, l'érudit modeste et dévoué dont la mort a soulevé de si unanimes regrets, n'est en effet que le commencement d'une suite de « chevauchées scientifiques » que la Société se propose de faire chaque année dans l'étendue de sa circonscription. De la sorte s'établiront entre des membres séparés par la distance, mais rapprochés par de communes prédilections, des rapports de sympathie mutuelle et souvent cordiale. L'histoire et l'archéologie profiteront aussi grandement de ces enquêtes annuelles, car, est-il besoin de le dire, dans chaque ville, dans chaque bourgade où elle passera, la Société répandra les semences fécondes de l'émulation et du progrès, d'où résultera, une direction intelligente aidant, un ensemble de travaux sérieux et vraiment utiles.

Quoi qu'il en soit de ces tentatives qui doivent avoir le concours

dévoué et désintéressé de tous ceux qu'anime l'amour du pays natal, on peut constater dès maintenant que l'impulsion donnée ne restera pas improductive et il est permis d'espérer qu'ainsi s'ouvrira, par les travaux qui n'ont été pour ainsi dire qu'esquissés dans la séance et par ceux qui ne manqueront pas de leur succéder, une ère nouvelle dans l'histoire locale de la ville de Gisors. Nulle part peut-être on n'avait besoin d'une érudition plus solide, d'un courage plus persévérant, d'une critique plus saine et plus intelligente pour mener à bonne fin la tâche immense — ne nous le dissimulons pas — qui n'a encore été qu'ébauchée.

Arrivons au récit de l'excursion qu'une température aussi douce qu'inespérée a favorisée d'un bout à l'autre.

A 8 heures 18 du matin, le train amenait à la gare de Trie-Château un grand nombre de membres de la Société et plusieurs dames qui avaient bien voulu répondre à l'invitation du Conseil d'administration. M. Alfred Fitan et quelques amateurs venus de Gisors reçurent les excursionnistes. On distribua séance tenante un programme orné de gravures, où M. Alfred Fitan, pour Trie-Château, et M. Louis Régnier, pour Gisors, s'étaient chargés de donner aux voyageurs un avant-goût des choses qu'ils auraient à visiter et à admirer. Sans perdre de temps, on se dirigea à travers bois par un délicieux sentier plein de fraîcheur et de parfums sylvestres, vers le monument connu sous le nom de dolmen de Trie, décrit, fouillé et exploré en 1876 par MM. Léon de Vesly et A. Fitan. Au bout de vingt minutes de promenade on se trouvait en face d'une allée couverte de 8 mètres de longueur sur 1 m. 90 de hauteur et 1 m. 40 de largeur, ayant servi de sépulcre commun, et que fermait une dalle liminaire percée d'un trou pour le passage des morts. Cette course assez longue avait quelque peu fatigué les dames, qui se reposèrent en écoutant les intéressantes explications données par MM. Fitan, J. Depoin et Seré-Depoin. M. l'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, intervint dans le débat et, avec une compétence incontestée, il émit l'opinion que le nom de *dolmen* donné à ce monument mégalithique était parfaitement impropre et que celui de *tombelle* lui convenait beaucoup mieux. Les détails ajoutés quelques heures après par le savant ecclésiastique ont, croyons-nous, convaincu tout le monde (1).

On reprit le pittoresque chemin que l'on avait suivi et une heure plus tard, les archéologues contemplaient le portail de l'église de Trie, véritable merveille du style roman, (2) et son contemporain, le très curieux auditoire seigneurial, occupé aujourd'hui par la mairie.

(1) Ce monument est situé dans le bois de la Garenne, lieu dit les *Pierres des Druides* ou les *Trois Pierres*. A 100 mètres de là se trouve une pierre levée.

(2) Cette église renferme un *Christ en croix* attribué à Mignard.

Les membres de l'excursion visitèrent ensuite le vieux château de Trie, guidés par l'obligeant propriétaire, M. des Aunais, et par M. Alfred Fitan. La grosse tour dite de J.-J. Rousseau, où le philosophe génevois, hôte du prince de Conti, écrivit, dit-on, en 1767, plusieurs livres de ses *Confessions*; le belles caves du XVI[e] siècle, malheureusement mutilées, l'escalier renaissance, offrirent des sujets de remarques d'autant plus intéressants que pour beaucoup ils étaient moins connus. (1)

Après un coup d'œil jeté de loin sur la pittoresque porte du XIII[e] siècle, qui fermait l'enceinte du village à l'ouest, l'excursion du matin se termina, à la satisfaction de tous, par un excellent déjeuner servi dans une salle ingénieusement décorée par M. Fitan, d'écussons rappelant les principaux faits de l'histoire de Trie. Au dessert, après que la musique du bourg eût fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire et que le Président de la Société eût porté la santé des autorités municipales, M. l'abbé Grimot voulut esquisser, dans une courte et fort intéressante conférence, l'origine, le but et les caractères distinctifs des divers groupements de pierres autrefois qualifiées de druidiques.

D'après le programme, l'après-midi devait être consacrée tout entière à Gisors. Les excursionnistes, auxquels s'étaient joints de nombreux habitants de la ville, visitèrent successivement l'église et le château-fort. (2) Dans l'église, les vitraux, les peintures, l'ancien sépulcre, et surtout les deux beaux portails du nord et de l'ouest

(1) Le CHATEAU a été presque complètement rasé à la Révolution. Les parties qui subsistent encore appartiennent au XIII[e] siècle. Ce château, élevé, à ce qu'on croit, par Jean II de Trie, un des trouvères renommés de son temps, se composait de trois tours principales reliées entre elles par des courtines à machicoulis, et d'un mur d'enceinte percé de deux portes. L'une de ces portes a été détruite en 1825 ; l'autre, classée aux monuments historiques, vient d'être restaurée. Une terrasse parallèle à la rivière de Troëne, et soutenue par un mur fortifié, défendait ce côté de la place.

En 1418, Henri V d'Angleterre s'empara du château de Trie et y établit son quartier général. Adrienne d'Estouteville transforma cette demeure féodale au commencement du XVI[e] siècle pour en faire une résidence de plaisance ; c'est là qu'Henri IV fut reçu par son cousin le duc de Longueville. Le fils de celui-ci, le duc Henri II, construisit, vers 1620, un château neuf dont il ne reste plus malheureusement que quelques pans de murs. C'est là que vécut la célèbre duchesse Anne-Geneviève de Bourbon, et qu'elle reçut son frère, le duc d'Enghien, appelé par elle pour décider son mari à se rallier à la Fronde.

Sur le territoire de Trie-la-Ville, dépendant autrefois de Trie-Château, existait l'abbaye de Gomerfontaine dont on voit encore quelques restes ; on raconte que Jean-Jacques Rousseau aimait à rendre visite à l'abbesse Madame de Nadaillac. Les pierres de cette abbaye ont servi à construire, en 1818, une usine où se fabriquent des brosses.

A Trie est né le conventionnel Charles-Antoine Dupuis. Les archéologues doivent à son énergique intervention la conservation du portail de Notre-Dame de Paris, menacé de destruction pendant les terribles journées de Septembre.

A. F.

(2) L'ÉGLISE de Gisors est l'œuvre de plusieurs siècles. Le chœur, ses latéraux et la tour centrale appartiennent au style ogival de la première moitié du XIII[e] siècle ; cette partie de l'église fut dédiée le 12 mai 1249 par l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud.

excitèrent vivement leur curiosité, qui redoubla à la vue de nos ruines, de la solide et puissante structure de la tour du Prisonnier et des sculptures qu'elle contient. Le donjon leur offrit, du haut de sa tourelle de guette, un panorama étendu, à l'aspect duquel ils s'arrachèrent avec peine.

A quatre heures précises, les membres de l'excursion prenaient place sur la scène du théâtre, où devaient avoir lieu les conférences.

La réunion était présidée par M. Seré-Depoin, président de la Société, ancien maire de Pontoise, chevalier de la Légion d'honneur, ayant à sa droite M. Louis Passy, député et conseiller général de l'Eure, membre de la Société, et à sa gauche M. l'abbé Grimot,

Les chapelles du chœur, les transepts, les cinq nefs et la façade occidentale furent successivement construits pendant tout le cours du XVIe siècle par une famille d'architectes gisorsiens, du nom de Grappin. On remarque dans l'édifice : de beaux vestiges de l'ancienne vitrerie, due en grande partie à des peintres verriers locaux, les Buron, sauf une grande grisaille attribuée à Jean Le Pot ; le beau portail septentrional, construit pendant les premières années du règne de François Ier, dans le style gothique le plus orné ; la vaste façade de l'ouest, intéressant et riche spécimen de l'art de la Renaissance, et quelques morceaux de sculpture à l'intérieur, tels que la tribune des orgues, un ancien sépulcre, un squelette de pierre, etc.

Le CHATEAU-FORT a été bâti, en 1097, sur le plateau qui domine la ville au nord-ouest, par ordre de Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, et sous la direction de l'architecte Robert de Bellesme. Il ne reste de ce château primitif que le donjon, situé sur une motte artificielle, une tour carrée dite « le Corps de Garde, » et quelques fragments de l'enceinte extérieure. Vers 1170, Henri II, l'un des successeurs de Guillaume-le-Roux, fit reconstruire en partie cette enceinte et la flanqua de tours. Enfin, Philippe-Auguste compléta tous ces travaux en édifiant, à la réunion des remparts de la ville et du château, une puissante tour cylindrique, célèbre, sous le nom de TOUR DU PRISONNIER, par les sculptures qu'y laissa un prisonnier mystérieux, et non loin de là, une très pittoresque entrée, appuyée contre une des tours de Henri II, et appelée la *Tour du Gouverneur*. Quant aux boulevards et aux bastions de terre qui entourent le château, ils sont postérieurs à l'invention de l'artillerie et ne remontent pas au-delà du milieu du XVIe siècle. Le château de Gisors a été, depuis le XIe siècle, le théâtre des plus grands et des plus importants événements ; il fut souvent pris et repris par les Français et les Anglais, qui se le disputèrent longtemps avec acharnement, à cause de sa position sur la frontière de la Normandie.

Il y avait à Gisors, avant la Révolution, plusieurs établissements religieux, entre autres le prieuré de Saint-Ouen, le plus ancien de tous, et le couvent des Carmélites, fondé en 1631, et dont les vastes bâtiments sont devenus la propriété de la ville, qui y a établi l'hôtel-de-ville, les écoles, la prison, le tribunal de la justice de paix et la gendarmerie. Le MUSÉE et la bibliothèque publique y sont également installés. L'église de ce monastère, consacrée en 1665, est aujourd'hui transformée en salle de théâtre.

Sur l'emplacement d'un autre ancien couvent, celui des Ursulines, s'élève le bel HOSPICE construit de 1859 à 1861 sur les plans de M. Ch. Questel et sous l'administration de M. Thierry, maire de Gisors, à qui l'on doit également (1851) la transformation en jardin public de l'enceinte jadis abandonnée de la forteresse.

Gisors a peu conservé de MAISONS ANCIENNES. La plus remarquable et la mieux connue est celle qui porte le n° 20 du quai du Fossé-aux-Tanneurs ; elle est en bois, avec riches sculptures sur les colombages et la corniche supérieure, et remonte à la première moitié du XVIe siècle. On peut encore citer un grand pavillon Louis XIII dans la rue Baléchoux.

Sur l'emplacement actuel de la gare du chemin de fer de l'Ouest, s'élevait jadis l'ORMETEAU FERRÉ, célèbre dans l'histoire des guerres anglo-françaises du XIIe siècle.

L. R.

curé-doyen de l'Isle-Adam, et M. Joseph Depoin, officier d'Académie, le premier, vice-président, et le second, secrétaire général de la Société.

Parmi les membres de la Société, nous avons remarqué : M. Ch. Méresse, de Compiègne ; M. et Madame Baulot ; M. et Madame Salomé ; M. et Madame Paul Bélier ; MM. Aigoin, trésorier de la Société ; Alfred Fitan ; Bachelier ; E. de Boury ; Bordessolle ; Fournez ; Constant Galliet ; Gendrot ; Hocquet ; le docteur Jagu ; Lambert ; Henri Lebas ; J. Le Bret ; Léger, juge de paix à Magny ; C. et J. de l'Épinois ; le comte de Létourville ; Ménétrier ; Pâris ; Patte, juge de paix à Doudeville ; Louis Régnier ; Arsène et Camille Sarazin ; Seyès ; etc.

Dans la salle se trouvait réunie toute l'élite de la société gisorsienne. La musique de la ville prêtait son concours à cette réunion scientifique.

La séance s'ouvrit par un discours prononcé par M. Seré-Depoin ; nous reproduisons plus loin ce discours, accueilli par de chaleureux applaudissements.

M. Seré-Depoin invita alors M. l'abbé Blanquart, curé de Neaufles-Saint-Martin, membre de la Société Française d'Archéologie, à donner lecture d'une étude qu'il avait préparée sur les vitraux de l'église de Gisors. A ce sujet, M. l'abbé Blanquart corrobore et complète la découverte de M. Léon Palustre.

M. Joseph Depoin lut ensuite une étude sur les historiens du Vexin, puis il avertit l'assistance que M. Adolphe de Dion, inspecteur de la Société Française d'Archéologie, qui devait se rendre à Gisors pour y donner des détails sur la forteresse qu'il connaît si bien et qu'il a si excellemment décrite en 1867 dans le *Bulletin Monumental*, se trouvait malheureusement empêché de venir par suite de circonstances fortuites, et tout en présentant ses excuses et ses regrets, il envoyait au Bureau la notice qu'il avait rédigée et dans laquelle il modifie quelques-unes de ses opinions antérieures. On trouvera plus loin cette notice à la suite des mémoires lus par MM. Blanquart et Depoin.

M. Louis Passy fit alors une longue et intéressante causerie, où il déroula devant ses auditeurs charmés les faits les plus intéressants de l'histoire de Gisors. Il discuta, avec MM. Patte et Seré-Depoin, la question si souvent controversée de l'emplacement du Pont-Doré. M. Passy paraît pencher pour le pont où se trouve actuellement la Vierge commémorative de la chute de Philippe-Auguste dans l'Epte ; mais il reconnaît que la difficulté ne sera pas tranchée tant que l'on ignorera s'il existait en 1189 une ou deux enceintes autour de la ville de Gisors. Puis, entamant la question non moins épineuse du Prisonnier de Gisors, il a raconté, le plus spirituellement du

monde, que lui aussi avait découvert son prisonnier en la personne de Poulain, trésorier du duc d'Orléans, frère du roi Charles VI, tué le 23 novembre 1407 par les gens du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur. Cette opinion, basée sur deux des sujets sculpturaux exécutés par le prisonnier, ne serait peut-être pas à dédaigner. Du reste, M. Passy avoue modestement qu'il n'a pas la prétention d'avoir rien découvert et que lui aussi a simplement fait son petit roman sur le Prisonnier de Gisors. L'avenir dira ce qu'il en est; mais on ne pourra faire autrement que de mentionner la thèse de M. Passy avec toute la déférence qu'elle mérite, à côté d'autres théories beaucoup moins fondées.

Après quelques paroles de M. Seré-Depoin, remerciant les personnes qui avaient bien voulu assister à la réunion et particulièrement M. le Maire de Gisors, la séance a été levée.

Quelques membres de la Société profitèrent des instants qui leur restaient avant le dîner pour aller étudier sur place l'affaire du Pont-Doré.

A sept heures, un banquet, servi dans la salle de bal du *Café Français*, réunit tous les excursionnistes. La plus franche et la plus cordiale intimité ne cessa de régner. Au dessert, M. Seré-Depoin se leva et porta un toast à M. Passy, qui avait si largement concouru à l'intérêt de la séance, à M. le Maire de Gisors et aux organisateurs de la fête historique qui venait de s'accomplir, spécialement aux commissaires : MM. Le Bret, Edgard et Galliet. M. l'abbé Grimot but avec beaucoup d'esprit à la santé des dames archéologues; M. Patte, remercia au nom de tous les habitants de Gisors, M. Seré-Depoin et la Société de l'honneur qu'ils avaient fait à la ville en lui consacrant leur première visite. M. Haussmann, président de la Société des sciences morales de Versailles, but à la prospérité de la Société et à la santé de son président; M. Ch. Méresse affirma le plaisir que lui et ses confrères compiégnois éprouvaient dans leurs agréables relations avec la Société historique du Vexin. De nombreux et chaleureux applaudissements accueillirent chacune de ces improvisations.

Mais l'heure du départ approchait et il fallut s'arracher à l'intimité charmante qui régnait entre tous les convives. Peu de temps après, les wagons confortables de la Compagnie de l'Ouest emportaient vers Pontoise, vers Paris, les excursionnistes enchantés de leur journée.



DISCOURS DE M. SERÉ-DEPOIN

I

MESDAMES, MESSIEURS

Il existait en France, au siècle dernier, en dehors de l'Académie française et des grandes académies de Paris, un certain nombre de Sociétés vouées au culte des sciences, des lettres et des arts. Ces Sociétés, établies au sein des capitales de nos vieilles provinces, portaient généralement le nom d'académies.

Les académies des provinces étaient en plein développement quand éclata la Révolution, qui, sans miséricorde, les brisa toutes. Le coup était si inattendu et si violent qu'elles furent près d'un demi-siècle à s'en relever.

Il y eut toutefois, dès le commencement du XIXe siècle, d'assez nombreuses tentatives de reconstitution ; mais ce n'est qu'à dater de 1832 que se produit, se développe et s'affirme le puissant mouvement historique qui honore si grandement notre temps.

Aujourd'hui, les Sociétés savantes sont, en effet, partout. Il y en a aux chefs-lieux de nos départements et de nos arrondissements ; il en existe dans de modestes bourgs, et l'on entrevoit l'heure prochaine où elles seront représentées jusque dans nos plus humbles villages. C'est une armée de volontaires, qui s'exerce librement sur le sol national, au grand profit de l'avancement des sciences historiques.

Cette milice pacifique tient ses revues générales à la Sorbonne, où se réunissent annuellement toutes les Sociétés savantes de France. Elle fait aussi ses grandes manœuvres annuelles dans nos provinces, où elle convoque ses vaillantes troupes à des congrès archéologiques régionaux. Enfin, des compagnies locales se livrent, dans leurs circonscriptions respectives, à des exercices répétés et salutaires.

Telles sont les grandes lignes du fonctionnement en France des Sociétés savantes.

La Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, qui a l'honneur de se présenter aujourd'hui devant vous, au cours d'une excursion archéologique dans ses domaines, forme un modeste détachement de cette grande armée dont tous les soldats, animés d'un même dévouement pour une noble cause, travaillent avec ardeur au relèvement de la tradition et à la propagation de la vérité historique.

Il est d'usage que les Sociétés savantes terminent leurs excursions confraternelles dans un local fermé, en s'entretenant, en famille, des impressions de la journée. Si nous rompons aujourd'hui avec cette tradition, si nous ouvrons toutes grandes, les portes de cette salle, aux amis — nombreux dans ce pays — des sciences, des lettres et des arts, c'est pour répondre à de flatteuses sollicitations ; c'est pour travailler plus utilement au développement de notre œuvre ; c'est enfin, pour fêter l'heureuse participation des dames à une entreprise de progrès et de lumière dont elles assurent le succès par leur gracieuse présence et leur généreuse sympathie.

Notre réunion dans une salle de théâtre, ainsi expliquée, je ferai connaître immédiatement l'objet de la séance et le nom des orateurs qui veulent bien nous prêter leur concours.

PROGRAMME DE LA SÉANCE.

1° *Les vitraux de l'église de Gisors.*

Lecture par M. l'abbé Blanquart, membre de la Société Française d'Archéologie.

2° *Les historiens du Vexin.*

Étude par M. Joseph Depoin, secrétaire général de la Société historique de Pontoise et du Vexin.

M. Louis Passy, l'honorable député de cette circonscription, membre de notre Société, parlera, à sa convenance, sur l'histoire de ce pays qui n'a point de secrets pour lui.

Avant de donner la parole à mes érudits confrères, j'ai le devoir de présenter à l'assemblée la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin ; de parler de son organisation, de son œuvre, des espérances qu'elle fonde sur l'appui sympathique des habitants de cette contrée et particulièrement sur le concours éclairé des personnes distinguées qui nous font l'honneur d'assister à cette séance.

II

La Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin fait aujourd'hui sa première entrée dans le monde. C'est une jeune personne qui compte à peine sept années d'existence et qui sollicite pour ses débuts et pour son inexpérience la bienveillante indulgence de l'assemblée.

La Société est née à Pontoise à la fin de 1877. Accueillie à sa naissance par les plus honorables sympathies, elle a vu grandir de jour en jour le nombre de ses adhérents; si bien qu'elle compte aujourd'hui tout près de 250 membres.

Rien ne démontre mieux le besoin de sa création que l'accroissement rapide du chiffre de ses associés; et s'il était nécessaire de marquer l'utilité et l'excellence de l'entreprise, il suffirait de montrer le personnel d'élite qui la compose et qui lui donne gracieusement le plus dévoué des concours.

Notre compagnie réunit dans son sein d'éminents représentants du clergé, de l'armée, de l'administration et la plupart des personnalités marquantes de nos contrées. Nous comptons parmi nos associés Mgr l'évêque de Versailles et de nombreux ecclésiastiques; des sénateurs, des députés, des membres de l'Université et des corps savants, des officiers ministériels, des avocats, des médecins, des négociants, des agriculteurs et un grand nombre d'amis des sciences et des arts appartenant à toutes les conditions sociales. Nous avons trouvé particulièrement à Gisors et dans ses environs de précieuses et solides adhésions.

La paix la plus entière règne parmi nous; c'est assez dire que la politique, cet agent de toutes les divisions, est impitoyablement bannie de nos assemblées, où chacun, tout en conservant ses libres opinions, ne sacrifie qu'à une seule divinité : l'austère Vérité.

Nos domaines sont étendus et notre sol très varié. Avec l'arrondissement de Pontoise nous avons une partie de l'Ile-de-France; avec les deux Vexins nous avons une partie de la Normandie; c'est-à-dire d'admirables champs d'études fécondés par des souvenirs du plus haut intérêt et des illustrations de premier ordre.

Notre œuvre consiste, comme celle de toutes les Sociétés savantes, dans l'étude, en général, des lettres, des sciences et des beaux-arts; et, dans la recherche, en particulier, de tout ce qui intéresse l'histoire de notre contrée. Notre but, c'est la vulgarisation, par le livre et par la parole, des richesses scientifiques de notre circonscription.

Nous publions des *Mémoires* qui reproduisent les travaux de nos associés et qui contiennent le résumé des débats de nos séances. La Société fait paraître également des *Documents* qui sont distribués gratuitement à tous nos confrères.

Les publications de notre Société ont obtenu de divers côtés de flatteuses approbations. L'honorable président de la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, M. Jourdain, membre de l'Institut, nous adressait tout récemment, lors de l'assemblée générale de cette savante Société, de bienveillants compliments qui, venant de si haut, nous sont infiniment précieux. Le prix Comartin, que le Conseil général de Seine-et-Oise délivre à la meilleure publication relative à l'histoire des communes de l'arrondissement de Pontoise, nous a été attribué, en 1882, pour l'ensemble de nos travaux. Deux de nos associés l'avaient obtenu personnellement les années précédentes.

Nous entretenons des relations avec la plupart des Sociétés voisines. La présence, dans cette enceinte, de plusieurs délégués de ces compagnies, atteste la cordialité de nos rapports avec elles. Notre concours dévoué est acquis à toutes les Sociétés qui le réclament pour l'exécution de travaux archéologiques d'intérêt général. Nous nous sommes empressés de souscrire cette année à la restauration des *Arènes de Senlis*. L'an dernier, nous avions pris l'initiative d'un appel à toutes les Sociétés savantes en faveur de la conservation des *monuments de Sanxay* (en Poitou), menacés, alors, d'une destruction immédiate.

Nous avons l'espérance que les coquettes arènes de Senlis seront prochainement restaurées ; quant aux monuments de Sanxay, l'œuvre magnifique du R. P. Camille de la Croix, et l'une des gloires archéologiques de la France, leur existence est désormais assurée et nous avons la satisfaction de penser que leur conservation sera due pour une certaine part à l'active intervention et aux chaleureux efforts de notre jeune Société.

Enfin, Messieurs, contrairement à ce qui se passe dans trop de Sociétés (et peut-être encore ailleurs) nos finances sont dans un parfait état de prospérité. Notre caisse toujours pleine se vide sans cesse et se remplit aussitôt comme par enchantement.

Vous connaissez, maintenant, l'organisation et la situation de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, ainsi que les liens qui la rattachent aux Sociétés savantes de France ; il me reste à vous dire pourquoi nous sommes ici et ce que nous attendons de vous.

III

Nous sommes venus ici, poussés par le besoin irrésistible de voir, d'étudier et de savoir, qui n'est point nouveau dans ce noble pays de France, mais qui entraîne, aujourd'hui plus que jamais, les esprits réfléchis, curieux et studieux, à la recherche de la lumière et de la vérité historique.

Notre maison étant solidement fondée, notre association se trouvant en possession de toutes ses forces vives, nous avons résolu de faire des chevauchées dans nos domaines scientifiques, à l'exemple de ces Maîtres des Requêtes, de ces Trésoriers de France, de ces Élus, de ces Prévôts, que des ordonnances royales envoyaient jadis, chaque année, en mission dans les vastes possessions du roi de France.

Nous commençons aujourd'hui par Trie-Château et Gisors. Nos prochaines excursions seront consacrées à l'Isle-Adam, Beaumont, Magny, Chaumont, Écouen et Gonesse.

Ce ne sont là que les principaux bailliages de notre juridiction historique ; mais il rentre dans nos projets de visiter, en outre, successivement, chacune des *communautés de campagne* de notre royaume d'études ; et, par ainsi, d'arriver à créer, entre notre Société et ses libres sujets, des liens de sympathie et de confiance qui ne sauraient être que profitables à la diffusion des sciences historiques dans nos contrées.

Notre première visite devait être pour Gisors. La capitale du Vexin Français devait à la capitale du Vexin Normand cette marque particulière d'estime et d'affection. Aussi bien, sommes-nous venus ici pour vous saluer et pour vous demander des leçons qui, selon un néologisme très en faveur, seront des leçons de choses et des leçons de faits.

Pour notre début, vous nous avez comblés. Nous n'avons cessé d'admirer, de Trie à Gisors, vos monuments mégalithiques, vos porches, vos chapelles gothiques, les élégantes tourelles qui survivent à vos manoirs démolis ; les auditoires vermoulus de vos justices seigneuriales ; les merveilleux vitraux de votre basilique ; nous venons de contempler, avec émotion, les tours éventrées de votre donjon féodal, les vastes proportions de vos anciennes abbayes, les pignons en encorbellement de vos maisons des XVe et XVIe siècles. — Quelle superbe leçon de choses ! quelle magnifique moisson de faits pour nos travailleurs !

La connaissance des richesses archéologiques d'un pays est le préliminaire obligé de son histoire. L'historien travaille dans les ténèbres, s'il n'est précédé par l'archéologue. Cette opinion était exprimée avec éloquence, il y a un demi-siècle, par un savant distingué, doublé d'un administrateur émérite, que revendique, à bon droit, la ville de Gisors. J'ai nommé le respectable père de l'honorable député de cette circonscription, M. Antoine Passy, qui disait, en 1836, devant la Société des Antiquaires de Normandie :

« L'Archéologie est devenue le piédestal de l'histoire. L'étude des monuments bâtis, sculptés, peints, coulés en bronze, écrits ou figurés est indispensable aux historiens. On leur demande désormais autre chose que les faits, on leur demande la cause de ces faits ; or, les mœurs l'expliquent, et les mœurs, les lois, les usages, la religion ne peuvent être expliqués à leur tour que par les monuments. »

Nous signalerons donc, avant tout, à nos confrères l'étude de vos vénérables monuments, en nous hâtant de confesser, très humblement, que nous n'avons pas la prétention de les avoir découverts. Il y a beau temps que les érudits de la vieille Normandie se sont expliqués sur ces merveilles archéologiques. J'en donnerai pour preuve les paroles prononcées à Gisors, le 4 octobre 1851, par M. de Saint-Germain, inspecteur de la *Société Française pour la conservation des monuments historiques,* devant une Société nombreuse et choisie, où l'on remarquait : M. de Caumont, directeur de la Société, le général Rémond, de l'Institut, le baron de Montreuil, M. Thierry, maire de Gisors, M. Coville, juge de paix, M. de la Mairie, ancien maire, Mme Philippe-Lemaître, membre de plusieurs académies, M. le doyen de Gisors, M. Raymond Bordeaux, et un grand nombre de dames.

«.... Sans doute, disait M. de Saint-Germain, si l'on avait consulté l'importance historique, il y a longtemps que la ville de Gisors aurait été visitée par la Société française, car dans cette Normandie, patrie de l'architecture nationale, où chaque ville et presque chaque village a son église ou son château du moyen âge, la ville de Philippe-Auguste se distingue glorieusement par son magnifique donjon, l'ensemble et les piquants détails de ses fortifications, son église où l'art ogival semble avoir réuni les plus gracieux produits de chacune de ses périodes, exposés là, presque avec autant de coquetterie que dans un musée. »

A cette déclaration des archéologues, qui remonte déjà à 33 ans, qu'ont répondu les historiens ?

Je ne puis parler ici tout naturellement que des auteurs modernes — eh bien ! les modernes ont répondu, par l'organe de M. Ant. Passy et par la voix de M. Eugène de l'Épinois, qu'on manquait de documents pour écrire l'histoire.

«.... Ce ne sera que lorsque tous ces travaux partiels (la recherche et la publication des anciens documents) auront été accomplis, dit M. Antoine Passy, que l'on pourra

songer à une histoire complète de notre Normandie. Combien de fait restent à retrouver ! combien de lacunes dont l'énigme reste à déchiffrer dans nos chartes et les titres de nos villes ! combien de points d'histoire pendent aux vitraux de nos églises de campagne en hiéroglyphes blasonnés ! »

En 1869, M. de l'Épinois, l'éminent auteur de *l'Histoire des comtes de Clermont*, et de *l'Histoire de Chartres*, présidant à l'installation de la société de *l'Histoire de Normandie*, dont il était le principal fondateur, constatait sans hésiter « que les histoires générales de seconde main, mêmes les plus accréditées se contredisaient à chaque page » ; et il se demandait : « si la synthèse avait été complète, s'il ne restait rien à puiser aux sources, si, en un mot, les historiens étaient mûrs pour l'histoire ? » Se répondant aussitôt à lui-même, il réclamait avec instance la publication des documents originaux encore inédits « pour donner aux auteurs, de nouveaux instruments de travail, et aux lecteurs de nouveaux instruments de contrôle. »

Or, Messieurs, il y a quinze ans qu'on parlait ainsi. A-t-on publié les documents ? Est-on prêt pour écrire l'histoire ?

S'il faut reconnaître que de grands progrès ont été réalisés depuis quinze ans, que la puissante Société de l'Histoire de Normandie a publié de nombreux et précieux documents, contresignés des noms illustres des Léopold Delisle, des Blosseville et des Beaurepaire, s'il faut proclamer qu'à Gisors l'esprit d'émulation a enfanté d'utiles travaux ; il faut bien aussi avouer que le nombre des renseignements restés dans l'ombre est immense, qu'une très petite partie seulement du chemin a été parcourue, que les instruments de travail et les instruments de contrôle font toujours défaut aux auteurs et au public ; et c'est parce qu'il importe que tout le monde se mette à l'œuvre pour combler ces lacunes et pour répondre à ces besoins, que notre jeune Société, pleine d'ardeur et de foi, est venue se mettre sur les rangs pour combattre avec vous le bon combat.

Ainsi se trouve expliquée notre arrivée au milieu de vous avec la ferme volonté de prendre une part active aux travaux historiques de cette contrée.

Mais, à côté de ces travaux généraux, il est une grande œuvre de restitution historique qui nous tient particulièrement au cœur, dont l'étude s'impose à notre Société et qui ne peut être menée à bien sans votre fraternel concours. Je veux parler de la préparation d'une histoire générale de tous les pays composant les deux Vexins.

Jusqu'ici, on a étudié le Vexin normand en se plaçant au point de vue de ses rapports avec la Normandie, et on a étudié le Vexin français en se plaçant au point de vue de ses relations avec l'Ile-de-France. On n'a vu, d'un côté, que le Vexin de l'Epte à l'Andelle et, d'autre côté, que le Vexin de l'Oise à l'Epte. Nous voudrions

qu'on entreprît l'histoire de l'autonomie des deux Vexins en englobant, dans une même étude, tous les pays connus sous le nom de *Vulcassini Pagi*, et qui sont compris entre l'Oise et l'Andelle. Il semble qu'on récolterait de bien précieux renseignements en comparant les mœurs, les costumes, les usages, le langage, l'administration de ces pays aux diverses époques de leur histoire.

Je ne puis entrer, aujourd'hui, que dans quelques détails sur ce grand travail ; mais, ne suffit-il pas de l'indiquer pour qu'on en saisisse, dès à présent, l'importance et l'intérêt ? On y trouverait la clef des manifestations très diverses, de l'esprit public dans nos contrées ; on y découvrirait les causes et les circonstances des divisions et des luttes qui ont existé entre nous dans le passé. Mais, encore une fois, avant d'entreprendre cette histoire d'ensemble, il importe que tous les événements et tous les documents concernant l'histoire particulière de chacun des deux Vexins soient connus et publiés, et nous venons vous proposer de vous mettre immédiatement à l'œuvre avec nous pour arriver à ce résultat.

Déjà, à Pontoise, nous avons commencé le feu. Nous avons publié *La Ligue à Pontoise* et le *Journal d'un bourgeois de Gisors*. Ces publications, d'un si grand intérêt pour l'histoire comparée des deux Vexins, nous livrent, dans l'ordre politique, le secret de l'état des esprits au sein de nos populations à l'époque de la Ligue. Il semble désormais acquis que la majorité des Pontoisiens tenait alors pour Mayenne, tandis que la majorité des Gisorsiens s'attachait au Béarnais ; ne pourrait-on pas conclure de là, sous certaines réserves, que les Normands demi-sang des bords de l'Oise voulaient, avant tout, le triomphe de la Religion Catholique, et que les Normands pur sang des rives de l'Epte se préoccupaient, au premier chef, du succès de la Monarchie.

Dans l'ordre des événements religieux, que de belles études n'avons-nous pas à faire ! On reconnaît unanimement que le grand mouvement de réforme, commencé en France avec le XVIIe siècle, s'affermit et grandit sous Louis XIII ; et que son épanouissement mit à son apogée, sous Louis le Grand, le génie de notre nation.— Dans quelles proportions, par quelles influences, sous quelles formes ce mouvement rénovateur s'est-il accompli dans les deux Vexins ?

L'histoire morale de nos contrées est là tout entière. Pendant la première moitié du XVIIe siècle, il s'est créé à Pontoise et à Gisors de nombreux établissements religieux destinés à ramener au calme, à l'union, à la réflexion, à l'étude, à la pratique de toutes les vertus, nos populations divisées et troublées par un demi-siècle de guerres religieuses et de discordes civiles ; combien n'est-il pas désirable que les détails authentiques de ces événements soient relevés et

comparés dans nos deux pays et finalement livrés au public. Nous sommes prêts, à Pontoise, pour cette œuvre excellente et vous êtes assurément en mesure, à Gisors, de nous accompagner brillamment sur ce terrain. Unissons donc nos efforts pour la prompte publication de cette intéressante étude.

Je pense à vos Ursulines, ce bel établissement aujourd'hui disparu, et dont les religieuses furent dispersées à la Révolution. Connaît-on l'histoire de cette vénérable institution qui donna pendant deux siècles l'éducation à vos grand'mères et qui instruisit gratuitement les filles pauvres de Gisors ?

Votre communauté fut formée en 1621 et ce sont trois filles de sainte Ursule du couvent de Pontoise, conduites par Mgr de Harlay, archevêque de Rouen, qui présidèrent à son installation. Vous voyez quels liens intimes nous unissent de ce côté. Notre monastère de Pontoise avait été fondé quelque temps avant le vôtre (1611) avec le concours généreux du cardinal de Joyeuse, prédécesseur de M. de Harlay. Nous avons retrouvé l'architecte et les plans de notre couvent, la règle de nos religieuses et jusqu'au nom des principales pensionnaires de la Maison : vous avez vraisemblablement de pareilles notes dans vos cartons ? communiquons-nous ces pièces précieuses et livrons-les ensemble à la publicité.

Nous sommes réunis, en ce moment, dans une salle spacieuse dépendant de l'ancien et vaste couvent des Carmélites de Gisors. Nous n'avons garde d'oublier, qu'à l'exemple de nos Ursulines, ce furent encore nos religieuses Carmélites qui participèrent à la fondation de ce grand établissement.

Il y a, en effet, deux cent cinquante-trois ans que de pieuses filles de Marie de l'Incarnation quittaient Pontoise pour venir assister, ici même, à l'installation du Carmel de Gisors. On sait que François Sublet des Noyers, ancien ministre de Louis XIII fut, dans ce même temps, le patron de l'œuvre ; peut-être ignore-t-on que dès la fin du XVIe siècle, Sublet de la Guichonnière, père du précédent, « ayant dessein de fonder les Carmélites en France, avait offert de les recevoir dans sa maison de Noyers, près Gisors ; et, qu'à tout événement, il la fit bâtir de façon à ce qu'on put, avec peu de changements, y établir des lieux réguliers (1). »

L'établissement des Ursulines et des Carmélites dans nos deux cités est dû à la puissante intervention de personnages célèbres dont le nom est inséparable de l'histoire de la réforme au XVIIe siècle dans nos contrées et, parmi ces noms, il faut placer au premier rang : Madame la princesse de Longueville, Monsieur de Bérulle, Monsieur de Marillac, Madame Acarie, Monsieur Sublet des Noyers,

(1) J.-B. Bouchet, curé de Saint-Merry : *Vie de Marie de l'Incarnation.*

le P. André Duval, le P. Gallemand, dont le souvenir s'impose à notre reconnaissance.

Les questions d'ordre administratif ne le cèdent en rien, en intérêt, dans l'histoire des deux Vexins, aux questions d'ordre politique ou religieux.

Il s'est produit chez nous, aux approches de la Révolution, une bien curieuse tentative d'autonomie. Pontoise a voulu, un instant, accaparer le Vexin. Nous ignorons si vous avez été envahis à Gisors par des idées particularistes. Vous nous le direz un jour et nous mettrons le public dans la confidence. En attendant, nous livrons à vos réflexions la partie très piquante d'une délibération de Messieurs de l'Hôtel-de-Ville de Pontoise, qui sollicitent du roi Louis XVI, en 1789, la création, en notre faveur, des ***États particuliers du Vexin.***

Pontoise, 7 janvier 1789.

Dans la circonstauce heureuse où Votre Majesté s'occupe de faire concourir la nation à son propre bonheur, les officiers municipaux de votre ville de Pontoise osent déposer aux pieds du trône les sentiments de leur juste gratitude et joindre leurs humbles supplications à celles des autres villes de votre royaume.

(Suivent des doléances sur les privilèges du clergé et de la noblesse et des observations relatives aux Etats-Généraux.)

. . . .

4° Attendu que le Vexin français dont Pontoise est la capitale, compose une petite province particulière, bordée au nord par le Beauvaisis, au levant par l'Oise, au midi par la Seine et au couchant par l'Epte, laquelle contient les villes de Pontoise, Magny, Chaumont et Meulan, que cette province a toujours été du parlement de Paris et du gouvernement de l'Ile-de-France, que c'est par une bizarrerie inconcevable, mais très préjudiciable à ses intérêts, que l'élection de Chaumont et Magny a été attachée à la généralité de Rouen, tandis que le surplus est de la généralité de Paris.

Qu'aujourd'hui, que Votre Majesté, dans sa bienfaisance, vient de rendre à la Normandie ses anciens états, ladite élection de Magny et de Chaumont qui n'a jamais fait partie des états de Normandie doit être naturellement réunie à la capitale du Vexin.

Il plaise à Votre Majesté ordonner que les villes de Chaumont et de Magny ainsi que Meulan avec tous les pays enfermés par l'Oise, la Seine, l'Epte et les frontières du Beauvaisis seront et demeureront réunies à la ville de Pontoise, capitale du Vexin français, pour composer avec ladite ville et son élection des *Etats particuliers du Vexin français* subordonnés, si Votre Majesté le juge à propos, à ceux de l'Ile-de-France, comme ceux de quelques cantons du Languedoc le sont aux états de Provence.

La concession de ces états serait un bienfait signalé pour tout le Vexin français qui, par sa position, la nature de son commerce et de ses récoltes, la circonscription de son locatif, le sol de ses terres ne tient à aucun pays, ne ressemble à aucun de ses voisins et ne peut que très difficilement être incorporé avec un autre.

Nous sommes avec un profond respect, Sire, vos très-humbles serviteurs et très-fidèles sujets.

De Monthiers, maire ; Thomas et Chaulin, échevins ; Picton et Canot, assesseurs ; Petit, secrétaire-greffier.

Que de choses à remarquer et à discuter, à comparer et à réfuter dans cette missive des échevins pontoisiens ! Et quel nouvel et puissant argument en faveur de la confrontation des deux Vexins.

Je voudrais dire quelques mots du développement qu'il convien-

drait de donner à nos enquêtes réciproques pour arriver à cette confrontation.

Avant d'aborder les synthèses, il faut des détails et je demanderai des détails infinis à tous ceux qui voudront bien participer à notre œuvre. La rencontre d'un petit détail a souvent conduit les chercheurs perspicaces à la découverte des faits historiques de la plus haute importance. Que n'ai-je le temps de signaler, ici, certains petits faits inédits de l'histoire du Vexin, en démontrant que, futiles en apparence, ils sont, au fond, pleins d'enseignements précieux !

Je me bornerai à dire sur cet objet : cherchons le document, vérifions la légende, interprétons le proverbe, ne dédaignons ni la chanson, ni le Noël, ni la complainte ; recueillons l'objet d'art, y compris le bibelot ; allons du manoir féodal à la masure du paysan, de l'hostellerie de l'Ecu, au cabaret où pend pour enseigne le *Cygne de la croix*, suivons les mareyeux, les carreyeux, les postillons poudreux sur le pavé du Roi. Interrogeons les maîtres de l'œuvre, constructeurs de nos édifices religieux, les ouvriers qui les ont aidés ; relisons les vieux comptes de fabrique, les inventaires anciens ; étudions, comparons, publions ; faisons tout ce travail en commun, dans les deux Vexins, avec ardeur, avec persévérance, avec passion. C'est à ce prix seulement que nous parviendrons à édifier une histoire instructive et vraie, digne de la confiance et du respect des générations appelées à nous succéder.

Nous sommes admirablement organisés pour arriver à ce résultat ; nous possédons une tribune qui est ouverte à tous nos adhérents ; et nous leurs offrons une publicité large et gratuite. Dans ces conditions, l'indifférence et l'abstention n'ont pas d'excuse, et ne peuvent se couvrir de leurs prétextes ordinaires : l'isolement ou le manque de ressources.

Je dirai encore un mot : ce sera pour répondre à ceux qui s'exagèrent la somme de connaissances nécessaires pour travailler à notre œuvre, et qui s'effraient des labeurs qu'elle demande à ses adeptes.

Pour élever l'église de la Sorbonne et le dôme des Invalides, Jacques Lemercier et Hardouin Mansard eurent besoin de milliers d'ouvriers. Si ces derniers, effrayés de leur insuffisance individuelle en face de l'importance et de la magnificence de l'entreprise, s'étaient dérobés au travail, aurions-nous jamais joui des deux merveilleux monuments qui font la gloire de l'architecture française ? Eh bien ! à chacun sa tâche : aux uns la synthèse, aux autres les détails, à tous le travail opiniâtre. Unissons-nous, en attendant la venue du Grand Architecte final — ce messie ardemment désiré — qui n'est peut-être pas bien loin de moi (1). Travaillons ensem-

(1) M. Louis Passy, député de la circonscription.

ble, libres et modestes ouvriers, hommes de bonne foi et de bonne volonté, à voiturer des pierres, à apporter des matériaux, à amasser des documents !

Je ne veux pas finir sans parler de la question de propagande. Le moment est-il venu de faire un peu de bruit ? est-il convenable, est-il utile qu'on parle de notre association ?

Deux célèbres compères ont agréablement badiné jadis sur les académies en quête de renommée. Bien que leur badinage ait beaucoup couru le monde, je n'hésite pas à le rappeler ici, dans la pensée qu'il jettera un peu de gaieté sur la monotonie de ce trop long discours.

J.-J. Rousseau était vraisemblablement sous le charme de son séjour à Trie-Château, quand il disait, dans un de ses rares mouvements de bonne humeur : « De toutes les académies du royaume et du monde, c'est assurément l'Académie royale de musique qui fait le plus de bruit ! » De son côté, Voltaire déjà vieux, mais toujours jeune pour railler son prochain, interrompait un jour, en pleine assemblée des Quarante, la lecture d'un Mémoire dans lequel l'Académie de Châlons se déclarait sans cérémonie « *la fille* » de l'Académie française. « Oui ! dit vivement le rusé vieillard, et c'est une bonne fille qui n'a jamais fait parler d'elle ! »

Expliquons-nous ! nous ne demandons point assurément à faire ce grand tapage dont le privilège appartient sans conteste à l'Académie royale de musique ; mais nous ne refusons pas d'avouer que quelques accords sympathiques, discrètement exécutés autour de notre naissante Académie, ne nous causeraient aucun désespoir ; et, n'en déplaise à M. de Voltaire, très rassurés sur la vertu et sur la fermeté de notre jeune fille, nous ne saurions nous effaroucher, pour sa réputation, de quelques propos galants formulés sans malice dans notre voisinage.

Donc, en résumé, nous demandons à nos amis de faire en notre faveur une bienveillante propagande. Nous ambitionnons d'acquérir la Renommée — non, bien entendu, pour nos humbles personnes destinées à disparaître au premier souffle du vent — mais pour l'œuvre sincère, féconde, patriotique qui, à dater d'aujourd'hui, nous devient commune avec nos honorables auditeurs. Et, pour obtenir cet enviable succès — ce sera notre dernier mot, comme c'est notre suprême espérance — nous comptons fermement sur le concours des amis de la saine tradition et du véritable progrès et nous sollicitons avec confiance l'appui des honnêtes gens de tous les partis et de toutes les conditions. *(Applaudissements).*





Héliog. Dujardin — Imp. L. Eudes

VERRIÈRE EN GRISAILLE DE JEAN LE POT.
à l'Église de Gisors



NOTICE

SUR

LES VITRAUX DE GISORS

Par l'abbé Blanquart

PREMIÈRE PARTIE

LES PEINTRES-VERRIERS

> **Admirerons-nous les vitraux sans chercher à en connaître les auteurs, sans demander leurs noms ?**
>
> **L. Charles.**

« L'histoire des arts ne peut raisonnablement s'élaborer qu'en rattachant à leurs auteurs la plupart des œuvres qui font l'objet d'une discussion. » Cette pensée, dans laquelle un de nos archéologues les plus éminents a formulé tout un programme d'études, résume un système généralement adopté. Vouée à de patientes recherches, notre époque ne se contente pas d'analyser et de comparer les productions artistiques des âges passés, elle veut de plus savoir l'origine de chacune de celles qui ont gagné son admiration. Qu'il s'agisse d'une toile ou d'une sculpture, d'un

édifice ou d'une tapisserie, de céramique ou de peinture translucide, un nom — un nom d'école ou d'atelier, mais mieux encore un nom d'artiste, — a le privilège de communiquer à ces choses d'autrefois une sorte d'individualité. On s'y intéresse davantage à mesure que se dégage, plus nettement prononcée, la personnalité de l'homme de talent longtemps oublié qui a créé ces merveilles.

A ce point de vue spécial, l'église de Gisors semble dès l'abord devoir offrir une tâche facile. A l'aide des registres que M. de Laborde a le premier fait connaître (1) et où s'inscrivaient, jour par jour, les comptes relatifs aux travaux exécutés, on voit revivre des séries d'artistes occupés pendant tout le XVIe siècle à la reconstruction et à la décoration du monument.

Mais si nous nous proposons plus particulièrement un examen de la peinture sur verre, la satisfaction qui nous était promise est plus apparente que réelle. Tandis que des noms de verriers ont été conservés, les fragiles chefs-d'œuvre désignés par les documents manuscrits ont entièrement disparu et nulle mention n'est faite de ceux qui ont échappé à la destruction. Cette omission s'expliquera bientôt. Si donc nous voulons essayer d'obtenir le secret de leur origine, c'est aux œuvres elles-mêmes qu'il faudra le demander.

Sauf les ouvertures voisines des portails et peut-être celles des transepts qui n'avaient reçu qu'un vitrage blanc (2), toutes les baies si multipliées donnant jour à l'intérieur ont été jadis ornées de verrières peintes. De ce qu'il ne reste aujourd'hui qu'une faible partie de ces richesses, les ravages du temps sont moins coupables que le mauvais goût et l'indifférence dont fit preuve le siècle qui a précédé le nôtre. Ici, comme ailleurs, un déplorable préjugé ordonna la plupart des suppressions. Les malheureux débris, découpés en bandes étroites, servirent sans doute à former, pour les fenêtres

(1) *Gisors. Documents inédits tirés des archives de Saint-Gervais et Saint-Protais.* — *Annales archéologiques ;* tome IX, pages 144-161, 206-214, 319-328.

(2) Les prix fixés dans l'évaluation peuvent servir de guide. Ainsi, nous voyons dans un Registre de 1516 :

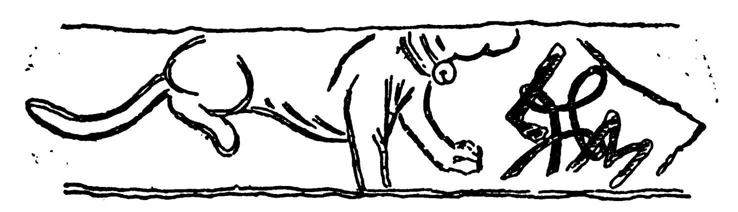
« Du VIIIe jour de mars, a été paié à Tassin Burel la somme de XXXIIII livres IIII s. pour par luy avoir baillé et livré à ladicte église le nombre de trois cents XLII piés de voire, qu'il a convenu à trois verrières qu'il a faites au portal devers meytre Henry Yvart qui est à II s. le pié, pour ce . . . . XXXIIII liv. IIII s. »

« Dudict jour, a esté paié à Aubin, verrier, la somme de XXVII liv. VIII s. pour par luy avoir baillé et livré à ladite église le nombre de deux cents LXXIIII piés de voyre, qu'il a convenu à deux verrières qu'il a faites au portal dessus dict. XXVII liv. VIII s. »

C'était le prix ordinaire du verre blanc. (V. *Comptes de dépenses du Château de Gaillon*, p. 266-267.) La valeur relative des verrières peintes est elle-même étonnamment peu élevée, du moins dans les premières années du XVIe siècle (1504) :

« Messire Jacques du Moustier a donné XXV s. t. pour aider à paier les voirrines de saint Gervais et saint Protais, où il y a CIIII piez de voirre qui valent au pris de V s. chaque pié, XXVI liv. .... » Plus bas nous apprenons que ces deux verrières sont l'œuvre d'un verrier de Rouen qui n'est pas autrement désigné. (*Gisors ; Documents inédits* publiés par M. de Laborde.)

renouvelées de Gisors et des paroisses environnantes, les bordures multicolores où l'on distingue des lambeaux encore reconnaissables d'architecture, de personnages, de blasons, des traces d'inscriptions, voire même des signatures de peintres-verriers. Nous y avons recueilli ce monogramme (1).



Il ne peut convenir à notre plan d'entreprendre dans cette première partie une revue de détail, d'inventorier des fragments d'un intérêt purement historique. Ces fragments sont d'ailleurs trop peu importants pour que leur étude ait en ce moment pour nous un résultat appréciable; aussi limiterons-nous notre attention à quatre peintures remarquables que possède l'église et qui seules donnent une juste idée de ce que fut sa brillante parure.

Légende de Saint Claude. — Légende de Saint Crépin et de Saint Crépinien.

Ce n'est pas sans intention que nous réunissons sous un seul titre ces deux verrières exécutées dans des circonstances pareilles. Deux associations corporatives de Gisors, celles des tanneurs (2) et des cordonniers, firent les frais de cet embellissement pour les chapelles où se tenaient leurs sièges et assemblées. De part et d'autre les sujets choisis furent naturellement les « histoires » des patrons du corps de métier. Enfin, il est aisé de le constater, ces verrières sont visiblement contemporaines et de la même main.

La première, dont une moitié seulement a été épargnée, garde toutefois des épisodes complets de la vie du saint évêque de Besançon,

(1) Eglise de Neaufles, près Gisors.

(2) La bibliothèque de M. L. Passy, député de l'Eure, possède un curieux recueil ms. « faict par ordonnance de justice le dix-neufviesme jour de novembre l'an mil cinq cens trente-huict » où sont contenues les « Ordonnances des mestiers de la ville de Gisors. » Nous y voyons que les statuts des tanneurs, dont l'industrie était alors très florissante, avaient été confirmés en 1449, 1474 et 1507. Ceux des cordonniers ne datent que de 1492 — au lieu que leur confrérie, sous le patronage de Saint-Crépin, avait pris naissance en 1456.

La confrérie de Saint-Claude s'était fondée en 1501. On remarquera les armoiries des tanneurs deux fois répétées à la fenêtre de leur chapelle. Ce blason diffère de celui qui est enregistré par d'Hozier.

Claude de Salins. La naissance, le baptême, l'école, le sacre forment autant de tableaux charmants où, malgré les détériorations de toutes sortes et la présence de nombreux morceaux de verre étrangers, le regard s'arrête avec une véritable jouissance. L'aspect général est d'une singulière douceur de tons qui ne laisse pas que d'admettre des oppositions voulues. Ainsi ces *intérieurs* sont tous éclairés à la lueur des flambeaux et, à l'aide de cette lumière factice, le peintre a su obtenir de piquants effets de clairs et d'ombres.

Dans la seconde, qui est demeurée à peu près intacte, se déroule le *mystère* des SS. Crépin et Crépinien (1), drame bien populaire au moyen âge et qui a été fidèlement interprété.

Au tympan de la fenêtre, une sorte de prologue nous montre les deux frères distribuant leurs biens en aumônes. Au-dessous viennent douze scènes remplissant les quatre lancéoles et divisées en trois étages par de larges phylactères qui leur tiennent lieu de soubassement. Celles du rang supérieur, la mission, l'atelier, le songe de l'usurier, le mandat d'arrêt, sont les plus habilement traitées. On y perçoit, de même que dans le vitrail précédent, une saveur exotique, comme si l'artiste s'était çà et là inspiré des estampes de l'école allemande. Parfois même il est permis d'émettre à cet égard plus qu'une supposition probable. Dans la quatrième de ces élégantes compositions, le légionnaire qui reçoit les ordres de Rictius Varus n'est autre que le lansquenet d'une gravure de Wolgemut et d'Albert Dürer (2).

Les panneaux suivants, qui mettent en action les tourments successivement infligés à ces courageux chrétiens, sont assurément d'un travail plus faible. Le dessin est incorrect et les attitudes forcées ; les *nus*, comme il arrivait fréquemment à cette époque, sont mal étudiés et mal rendus et leur profusion enlève à cette partie du vitrail la vigueur qui constitue le principal mérite de ces décorations. Par exception, la dernière scène, où les martyrs ont la tête tranchée, s'étend sur deux compartiments voisins. Des quatrains qui accompagnent, l'un termine ainsi la légende :

Lors sans plus en ouyr parler
Maximian sans contreditz
Les benoictz sainctz feist décoller
Qui triomphent en paradis.

(1) V. le *Mystère de Saint Crespin et Saint Crespinien*, publié pour la première fois d'après un ms. du XIVe ou du XVe siècle conservé aux archives du royaume. Paris, 1836. Publié par MM. Dessales et Chabaille.

(2) *La Dame à cheval*, désignée aussi sous le nom de *La Petite Amazone*. Bartsch, 82.

L'autre a été réservé à une inscription commémorative qui eût été la plus intéressante si elle n'était partiellement détruite. Nous n'avons pu exhumer de la poussière qui les recouvrait que ce peu de mots de *l'ex-dono*.

Ils révèlent au moins une date précise :

. . . . ers de amour entier(e)
Mect. . . . . tout leur . . . .
. . . . ceste verriere
. . . . ncq cens et tren(te) (1530).

De l'auteur aucun indice. Les registres restent muets sur ce point et la cause de ce silence se devine par cela même qu'il y a eu des donateurs. Les trésoriers n'y consignaient que les travaux rétribués par eux. Ceux qui étaient dus à la générosité des particuliers et des confréries n'entrent point dans les *Comptes*, si ce n'est parfois d'une manière indirecte comme en ces articles :

(1500) « Payé à Colenet Gobert, maréchal, pour dix verges de fer à mectre à la voirine que la veufve Prevost Desplanches a donnée.... »

(1559) «... Fer fourny pour la voirrière donnée par Jehan Gallet... » (1).

Nous n'avons donc pas à espérer de ce côté un témoignage de nature à fixer une attribution.

Mais, lorsque emportant un récent souvenir de ces belles clôtures transparentes, on vient à passer devant un vitrail de l'église Saint-Étienne, à Beauvais, consacré à la vie de saint Claude, un rapprochement se présente soudainement à l'esprit. Non qu'il y ait reproduction d'un original, la parenté qui existe dans la couleur, le *faire*, l'ordonnance générale, est suffisamment caractérisée pour servir de base certaine aux conjectures.

A Saint-Étienne, en effet, le vitrail, antérieur de peu d'années à ceux de Gisors (2), n'est pas une œuvre anonyme ; sur un monument

(1) Archives de l'église. L'armature de fer faisait toujours l'objet d'une dépense spéciale.

(2) Dans cette fenêtre de Saint-Etienne existe la date 152... ; le dernier chiffre est couvert par un meneau.

La *Notice historique et descriptive sur l'église Saint-Étienne de Beauvais*, par M. Stanislas de Saint-Germain, y voit la signature de Nicolas et Jean Le Pot. Il y a là une confusion qui ne saurait plus subsister depuis que des travaux récents ont rendu aux fils longtemps oubliés d'Engrand Le Prince et à leurs œuvres une place méritée. Denis Simon, dans son *Nobiliaire de Vertu*, et Le Maréchal (Mém. ms. cité par Levieil), s'écartant moins de la vérité, classaient cette peinture parmi celles d'Engrand Le Prince. On peut consulter sur ces questions l'*Histoire de la cathédrale de Beauvais*, par M. G. Desjardins, et surtout *La Renaissance en France*, par M. L. Palustre, T. Ier, p. 58 et s., T. II, passim.

Dans la troisième scène du vitrail de Saint-Crépin se lit une inscription bizarre : VIVE — NICO. Nous n'essaierons pas de nous prévaloir, comme d'une preuve, de l'interprétation par trop spécieuse qui pourrait être proposée.

situé au dernier plan d'une des scènes inférieures sont inscrits les mots NICOL. — IH, les noms de Nicolas et Jean, fils du célèbre Engrand Le Prince. Tout porte donc à croire à une nouvelle collaboration où serait entré un des deux frères ou plutôt tous deux. Dans ces œuvres très personnelles se distinguent les qualités maîtresses qui firent le succès de l'école de Beauvais. C'est l'aurore d'un talent qui n'arrivera que vingt ans plus tard à son entier éclat, mais qui renferme de brillantes promesses.

Verrière en grisaille. Scènes de la vie de la Vierge.

C'est encore Beauvais qui réclame une page bien connue, la verrière en grisaille placée dans un bas-côté sud du chœur. Après la savante dissertation où M. L. Palustre (1) a restitué à Jean Le Pot la fameuse suite des vitraux d'Ecouen, l'Amour et Psyché, aucun doute ne pouvait subsister. Non seulement le procédé identique, ces teintes monochromes avec rehauts de jaune d'argent, ces délicatesses charmantes qui exigent d'être vues de près parce que la distance les efface, accusent le même pinceau, mais outre les détails semblables des deux scènes mises en parallèle dans la *Renaissance en France*, nous en avons relevé nombre d'autres qui rendent évidente la communauté d'origine.

Chacun peut aisément s'en convaincre par une simple comparaison de notre vitrail avec les gravures données par Alexandre Lenoir, dans le *Musée des monuments français* (2) ; le verrier s'est emprunté à lui-même certains personnages. Pour n'en citer qu'un exemple, nous retrouvons ici dans la scène de la Visitation les trois figures dessinées pour une grisaille d'Ecouen, — Psyché introduite chez ses sœurs (3). A part les têtes, qui évidemment ont dû être changées, le peintre a pu utiliser les esquisses de ses cartons sans presque les modifier, puisque les dimensions de chaque panneau diffèrent très peu. Les dates elles-mêmes se prêtent fort bien à l'hypothèse. Si ceux d'Ecouen sont de 1541 et 1542, à Gisors une banderole, enroulée au bras de l'ange qui annonce aux bergers la naissance du Christ, porte le millésime de 1545.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur une solution déjà acquise.

(1) *La Renaissance en France*, T. II, p. 54 et s.

(2) *Musée*, etc. *Histoire de la peinture sur verre*, Paris, in-8°, 1803.

(3) Une quatrième, toujours en cette même scène, est tirée du panneau : les sœurs de Psyché et les rois leurs époux. La pose et les draperies ont été copiées, mais en sens inverse.

Vitrail des quatre saints.

Revenons à une chapelle septentrionale de la nef, où ont été rapportés quatre personnages isolés primitivement sous des dais architecturaux : sainte Clotilde dans un éblouissant costume royal; une Vierge à l'enfant Jésus, dont la pose fait songer à une pièce gravée de Martin Schongauer assez résolûment imitée; sainte Geneviève entre son-ange et son démon; saint Pierre ayant à ses pieds un seigneur agenouillé avec ses fils. Une dame escortée de ses filles s'est mise également dans le panneau précédent sous l'égide de sa patronne, et ces portraits de donateurs sont accompagnés de leurs armoiries.

Cette fois, nous sommes heureux de le reconnaître, ce coloris si harmonieux, cette richesse d'ornementation encadrant des figures aux traits caractérisés, appartiennent aux ateliers de Gisors. L'artiste a signé son œuvre ; un monogramme, non signalé jusqu'ici, présente, en double, les lettres R. B., séparées par deux traits enlacés, évidemment les initiales de Romain Buron.



Les Buron ne sont pas pour nous des inconnus ; sans parler de Virgile et de Jean Buron, qui prirent une part active, comme peintres d'histoire et d'ornement, à la décoration de Fontainebleau, quatre artistes de ce nom figurent sur les Comptes de Gisors, où ils avaient établi leurs ateliers de peinture sur verre. Le chef de la famille, Jean Buron, qui eut sous ses ordres ses fils et des « varlets, » travailla pour l'église de 1528 à 1559, époque présumée de sa mort, sans que rien nous donne occasion de porter sur son talent un jugement quelconque. Ses deux fils, Guillaume et

Romain (1), héritent de sa charge et deviennent les verriers en titre (2). Leurs productions paraissent avoir été nombreuses, tant en cette ville que dans les églises des alentours. Peut-être même les trésoriers de Saint-Gervais et Saint-Protais avaient-ils à se plaindre de fréquentes absences pour des travaux du dehors, car nous les voyons appuyer parfois leurs réclamations d'avertissements plus sérieux :

« 1584. Le VII nobre, pour trois adjournemens faicts faire à maistre Rommain Buron, victrier, à Nicollas Le Pelletier, menuisier, pour estre condamnez à faire et parachever les ouvrages de l'église, paié au sergent. . . . . II s. VI d. » (3).

Parmi leurs principaux ouvrages, mentionnons toute la vitrerie de la haute nef (4), reconstruite après l'écroulement de 1543. Des scènes de l'Ancien Testament y étaient représentées. Il n'en reste aujourd'hui aucun vestige; mais dans une ville voisine, à l'église Notre-Dame des Andelys, une série de sujets semblables, occupant encore toutes les fenêtres méridionales de la nef, leur est probablement due. Du moins une fenêtre du chœur exclut toute hésitation par la signature ROVM(A)IN BVRO(N), sur la draperie verte du fond (5). Ce vitrail a plus d'un point de ressemblance avec le vitrail de Gisors, et ce sont les seules pièces authentiquement reconnues de nos peintres verriers.

Il est à remarquer que le nom de Romain Buron est celui qui a échappé le plus à l'oubli, apparemment parce qu'il survécut longtemps à son frère. Il est nommément désigné dans un manuscrit des Archives de l'Eure contenant une description de l'église (6), de même que dans un fragment de chronique relatant l'entrée de Henri II à Gisors en 1555. Nous ne pouvons mieux faire que de citer ici le passage qui le concerne :

« En ce tems là nostre ville avait toutes sortes d'artisans et des ouvriers aussi excellents qu'il y eut en pas une ville de France, entre aultres des peintres, sculpteurs et vitriers parfaits en leur art. L'un d'eux, maistre Romain Buron, peintre de vitre : c'est luy qui a fait les belles et rares vitres de nostre église. Aussitost lui et ses compagnons mirent la main à l'œuvre et dès lors firent les deux

(1) « Pierre Buron, petit-fils de Jean, était encore à ses débuts en 1590, lorsque les travaux commencés depuis un demi-siècle furent suspendus sans retour. » V. *La Renaissance en France*, T. II, p. 251.

(2) Robert Coulle (1570 à 1575), Anthoine Roussel (1579), Oudain du Val (1588), François Roussel (1592), sont aussi aux gages de la fabrique, mais constamment pour des travaux secondaires, pour avoir « *reffaict* » et « *raccoustré* » les vitres de l'église.

(3) Arch. de l'église.

(4) *Documents inédits*, par le comte de Laborde. *Ann. archéologiques*.

(5) L'abbé Porée, *Guide historique et descriptif de l'étranger aux Andelys*, p. 51.

(6) Arch. de l'Eure. Reg. G. 701.

images de saint Gervais et saint Protais (1) avec les armes du roy et celles de la ville de Gisors, et adjoutant les trois fleurs de lys d'or (2) au fond d'azur, et l'un des trois jours que le roy fut ouyr la messe dans le chœur de nostre église, il fut estonné de voir que si promptement l'on avait fait cet ouvrage (3) qui est en la vitre sur nostre maistre autel et en fut bien content. »

On conserve aux archives de l'église un ancien registre ou Matheloge de la Confrérie de Notre-Dame de l'Assomption. Sur ces pages, artisans et laboureurs, bourgeois et marchands sont associés aux noms les plus nobles et les plus illustres. Nous avons eu le plaisir d'y lire ceux-ci :

(1552) « Romain Buron et Geneviefve Maheult, sa fēme. »

Et, tandis que les gentilshommes accompagnaient leur nom, sur ces listes, d'un écusson nobiliaire, notre artiste, prenant la plume, y joignit un petit croquis négligemment tracé, mais qui trahit une main exercée.

D'autres, parmi ses confrères, s'y parent d'un blason qui pourrait avoir été celui des Peintres-Imagiers-Verriers. Il y a une anecdote souvent racontée où l'empereur Maximilien confère à Albert Dürer, pour lui et ses confrères présents et futurs, des armoiries portant



Armoiries de corporation, d'après un fragment de vitrail provenant d'une église des environs de Rouen. Collection de M. Gouellain. (Fin du XVIe siècle.)

(1) Ce sont, paraît-il, ces deux figures, descendues de leur place il y a peu d'années, qui ont passé longtemps pour les portraits de Louis VIII et de Blanche de Castille. Cette erreur a été rééditée par tous ceux qui ont parlé de l'église.

(2) La concession du chef de France ajouté aux armes de la ville venait d'être faite par le roi comme don de joyeuse entrée.

(3) Un article d'anciens statuts donne à entendre que ces décorations de circonstance étaient depuis longtemps en usage : « S'il advient aux paintres, tailleurs d'ymaiges, voirriers, *chose hastive comme à entrée de rois*, princes, seigneurs spirituels et temporels, pour orner portes, salles, chambres ou verrières, ne pourront être reprins de ladicte hastive besogne pour n'y avoir observé les dicts statuts. » Ce qu'il y eut d'extraordinaire, cette fois, fut l'exécution de ce vitrail non pendant les préparatifs, mais dans le petit nombre de jours qui suivirent l'entrée du roi et la faveur accordée.

trois écussons d'argent en champ d'azur (1). Ce sont précisément celles de nos artistes, et le sculpteur qui décora les vantaux du portail latéral du nord n'a eu garde de les oublier. Est-ce un fait à alléguer pour l'établissement, à Gisors, d'une véritable corporation artistique ? Il serait un peu téméraire de se prononcer, en l'absence d'autres preuves, et nous devons désirer que des documents plus positifs viennent bientôt en affirmer l'existence.

(1) Cf. Thausing, *Albert Dürer, sa vie et ses œuvres*, trad. par G. Gruyer, p. 417. — *Hist. des peintres ; Alb. Dürer*, par Ch. Blanc.





ÉTUDE

SUR LES HISTORIENS DU VEXIN

Par M. J. Depoin



Mesdames, Messieurs,

Dans le plan primitif de notre réunion de ce soir, on m'avait confié la tâche de rappeler en quelques mots les origines communes des deux Vexins et de rendre hommage au souvenir des premiers historiens qui nous les ont retracées. Depuis j'avais espéré pouvoir vous procurer le plaisir d'entendre, au lieu de ma parole, celle d'un de nos plus éminents confrères, le comte Adolphe de Dion, à qui ses nombreux travaux d'archéologie ont fait un nom dans le monde savant. Un empêchement est survenu inopinément à M. de Dion ; voilà pourquoi vous me voyez répondre à l'appel de notre Président pour jeter avec vous un coup d'œil rapide sur le passé de notre Vexin.

« Puisque l'histoire, a dit le prince des orateurs, est le témoin du temps passé, puisque c'est elle qui nous fait connaître la vérité, qui fortifie, soutient et anime notre mémoire, et qui est la messagère de l'antiquité, je ne doute pas que les personnes curieuses et qui ont de l'amour pour leur patrie, ne soient bien aise d'entendre raconter quelque particularité à son sujet. »

Ainsi commence un de vos premiers historiens, relatant les annales de cette vieille cité de Gisors, dont l'origine est si peu connue,

bien qu'on puisse affirmer sans témérité que les Veliocasses, habitants du Vexin à l'époque gauloise, n'y furent assurément pas étrangers.

L'autorité des Bénédictins de Saint-Maur et la dissertation de Dom Duplessis dans sa *Description de la Normandie*, ne nous laissent aucun doute sur l'étendue qu'avait autrefois le Vexin.

Au temps du géographe Ptolomée, au deuxième siècle de notre ère, les Veliocasses avaient Rothomagus, c'est-à-dire Rouen, pour capitale. Gisors était compris dans le *pagus Vilcassinensis*, puisque ce territoire allait jusqu'à Meulan et Pontoise, et s'enfonçait même plus avant dans la direction de Beauvais.

Sous les premiers Mérovingiens, il fut scindé, et la partie la plus voisine de la mer commença à s'appeler le Roumois, *pagus Rothomagensis*. Gisors resta dans le Vexin. Mais au xe siècle, en 912, le Vexin lui-même se divise. Tout un lambeau est arraché par Rollon au royaume de France, à la faveur des guerres intestines qui éclatent de toutes parts entre les indignes descendants du grand Empereur *Charles à la barbe florie*.

Alors, tandis que Pontoise reste la capitale du comté de Vexin, Gisors et le Vexin Normand sont un des fleurons de la couronne ducale de Normandie. Mais c'est d'un œil jaloux et plein de regrets, que le roi de France voit briller sur le front de ses anciens rivaux, terriblement grandis en puissance depuis la conquête de l'Angleterre, ce joyau détaché de son diadème.

De là ces luttes épiques, auxquelles un historien anonyme d'il y a trois cents ans rattachait, par une étymologie fantaisiste, mais douloureuse et poignante, l'origine du nom du Vexin : « Vexin est dit *à Vexari*, d'autant que les armées des roys de France et d'Angleterre estoient jadis continuement entretenues en ce païs, qui à cause des gens de guerre estoit presque destruit et ruyné, et le peuple vexé et travaillé. »

Au milieu de ces perpétuelles alarmes, parfois reluisait un rayon de paix. Chacune des nations rivales, fatiguée, mais non rassasiée de ces carnages inutiles, s'accordait à demander une trêve, et l'Ormeteau-Ferré voyait se dresser côte à côte les tentes des monarques anglais et celles du roi de France.

Pendant cette période mouvementée, Gisors nourrissait dans les murs de sa forteresse une noble et vaillante race de chevaliers. Tous assurément furent sans peur ; ont-ils tous été sans reproches ? Je ne veux pas le savoir. Pontoisien, j'ai le culte de la reconnaissance, et je vous montrerai les châtelains de Gisors, Thibault et son neveu Jehan, à la fin du xiie siècle, affranchissant leurs hommes du « nouveau bourg de Pontoise, » et contribuant, par l'abandon généreux de leur seigneurie à l'abbaye de Saint-Martin, à substituer

au régime féodal le domaine de la Crosse, sous lequel les proverbes du temps disent qu'*il faisoit bon vivre. (Applaudissements).*

Plus tard, après que Philippe-Auguste a chassé les Anglais de la Normandie, les deux Vexins se rejoignent sous le sceptre de nos rois, et la triste guerre de cent ans ne parvient à détacher que pour quelques années à peine, Gisors de la patrie française.

Alors Gisors devient une prison d'Etat comme le Château-Gaillard et tant d'autres donjons du moyen-âge. C'est là qu'on enferme Jacques Molay, avant que le dernier grand-maître des Templiers ne prenne le chemin de son supplice. C'est la qu'un prisonnier mystérieux, dans lequel on a cru voir Polham, le chancelier de Marie de Bourgogne, trace, à l'aide d'un clou, dit la légende, les stations de la passion du Sauveur et d'autres scènes sacrées ou profanes sur les parties de mur que venait éclairer le rayon de soleil par d'étroites meurtrières, dans le cachot de la *Tour du Gouverneur*.

Si j'ai fait repasser devant vous ces quelques pages militaires de votre histoire, c'est qu'elles forment la partie la plus riche des annales de Gisors. Mais ce n'est pas celle où j'aurais voulu m'arrêter le plus longtemps. J'aurais voulu parcourir avec vous votre histoire civile et municipale, dont vos archives permettent de voir se dérouler la suite à travers les âges ; votre histoire artistique, si pleine d'intérêt, comme le prouvent les monuments que nous visitions tout à l'heure ; votre histoire religieuse enfin, qu'on ne saurait oublier dans une ville qui s'est fait gloire de s'appeler *le douaire de la Vierge Marie*, et qui compte pour l'un de ses premiers curés, le célèbre Yves de Chartres, le Saint Ambroise de son temps.

C'est parmi les successeurs de ce grand et vigoureux prélat que je trouve le poète latin, Pierre Nepveu, l'ami de Taillepied, Robert Denyau et Thomas de Saint-André, vos annalistes.

Que ne m'a-t-il été donné de parcourir les volumineuses compilations de Denyau, auxquelles Dom Duplessis, un autre des meilleurs historiens du Vexin, a emprunté tant de choses ? Les disputes de votre curé avec Jean Deslyons et son ardeur à défendre la juridiction spirituelle des primats de Normandie sur le Vexin français, ne m'empêche nullement de louer son savoir et sa fécondité laborieuse.

Deux prêtres séculiers, Robert Denyau et son neveu Thomas ; deux bénédictins, Dom Duplessis et Dom Estiennot, l'auteur des *Antiquitates Velocassium* ; deux magistrats, Vyon d'Hérouval et le président Lévrier qui a laissé sur le Vexin, l'énorme collection conservée à la Bibliothèque nationale, tels sont les premiers pionniers de votre histoire, car je ne prétends pas remonter jusqu'à Orderic Vital et Mathieu Pâris pour citer tous les chroniqueurs qui ont retracé les péripéties de votre passé.

Ces historiens des deux derniers siècles ont eu de nos jours d'habiles et heureux continuateurs. Vous n'attendez pas de moi que je vous les nomme en commentant leur œuvre : cela dépasserait infiniment les limites de cet entretien. Permettez-moi du moins, en envoyant un salut discret aux hommes dévoués à la science et à l'histoire qui sont dans cette enceinte, et pour plusieurs desquels on peut dire que le culte du passé est en quelque sorte un patrimoine (*applaudissements*), permettez-moi de donner un souvenir de regret à celui qui avait été l'un des promoteurs de ces excursions scientifiques, et qui, après avoir avec son ami Fitan, publié ce document si précieux pour votre pays, *le Journal d'un Bourgeois de Gisors*, eût consacré certainement une large part de son temps à l'étude de vos antiquités, si la mort ne l'eût prématurément moissonné il y a quelques mois à peine.

En payant ce tribut à la mémoire d'Henri Le Charpentier, je souhaite, Mesdames et Messieurs, car je ne voudrais pas terminer par une parole de tristesse, je souhaite et j'espère voir s'élever parmi nous une jeune et ardente génération de chercheurs, venant combler les vides douloureux qui se sont faits coup sur coup dans les rangs des travailleurs de la Société Historique. L'œuvre à faire est belle, grande et vaste : infinis sont les champs qui s'ouvrent devant nous. Dieu aidant, mesurons notre tâche avec confiance, et puissent les ouvriers ne pas manquer à la moisson ! *(Applaudissements répétés.)*



GISORS

VUE GÉNÉRALE DE GISORS



LETTRE

SUR LE CHATEAU DE GISORS

Par A. DE DION



Montfort, 1er juillet 1884.

MONSIEUR ET CHER PRÉSIDENT,

Vous avez bien voulu, en m'engageant à prendre part à l'excursion que la Société historique du Vexin va faire à Gisors, me demander une communication sur le château de cette ville. Vous me rappeliez que j'ai publié, en 1867, dans le *Bulletin monumental* une *Exploration des châteaux du Vexin*, et que dans une réunion tenue à Rouen, en mai 1876, j'ai lu une *étude sur les frontières de la Normandie*. Des circonstances imprévues m'empêchant, à mon grand regret, de me rendre à votre invitation, j'aurais voulu mettre un certain nombre de ces brochures à votre disposition pour servir de texte aux discussions qui ne peuvent manquer d'avoir lieu sur les différentes parties de ce monument. N'en ayant plus à ma disposition, je veux comme preuve de bonne volonté, en reproduire ici les principales parties.

Je souhaite beaucoup que quelqu'un du pays, plus au fait de la

topographie locale, après avoir rassemblé tous les textes et visité tous les lieux, reprenne la question et nous donne le tableau complet des luttes dont la frontière entre les deux Vexins fut le théâtre pendant le XIe et le XIIe siècle.

A partir de la Seine, la frontière de la Normandie était formée par le cours de l'Epte sur une longueur de 80 kilomètres. Sur ses rives, à tous les passages, se dressaient des châteaux destinés à défendre l'entrée du pays. En face de ceux-ci, d'autres, en aussi grand nombre, garnissaient les points faibles de la rive française.

C'est une erreur assez générale de croire qu'au moyen âge chacun construisait des châteaux à sa fantaisie. Nul au contraire ne pouvait construire une tour ou un château, ni même le réparer sans l'aveu de son suzerain ; se passer de cette permission était une révolte. Ce droit du souverain n'était pas un envahissement du pouvoir royal sous Saint-Louis, comme le dit M. Viollet-le-Duc dans un passage intéressant de son dictionnaire (art. Manoir) ; il était de l'essence du régime féodal et faisait partie de cette vigoureuse organisation sociale. Les grands vassaux y tenaient avec autant de rigueur que le roi lorsqu'ils en avaient la force. Nous trouvons ce droit consacré dans les coutumes de Normandie proclamées en 1080 au concile de Lillebonne.

Dans un château en plaine nul ne pouvait donner au fossé qui le fermait plus d'un jet de terre de profondeur (c'est-à-dire que l'ouvrier devait jeter la terre du fond sur le bord sans se servir de banquette de relais ; une profondeur de 2 mètres 50 à 3 mètres était le maximum que l'on put atteindre). Nul ne pouvait ajouter à la palissade qui garnissait ce fossé des tours et des redans ; nul enfin ne pouvait sans la permission du duc, construire un château dans une île ou sur des rochers.

Nulli licuit in Normannia fossatum facere in planam terram, nisi tale quod de fundo terram potuisset jactare superius sine scabello ; et ibi nulli licuit facere palicium nisi in una regula et id sine propugnaculis et alatoriis ; *et in rupe et in insula nulli licuit in Normannia castellum facere* (Martène. Thes. anecd. IV. 47.)

Ces règles furent souvent violées dans les moments d'anarchie ou chacun agissait à sa guise. Pendant la minorité de Guillaume le Batard on vit s'élever le redoutable château d'Arques et un grand nombre d'autres ; puis lorsqu'il fut devenu Guillaume-le-Conquérant tout fléchit devant lui, et les plus puissants vassaux de la Normandie, les comtes d'Évreux et d'Alençon furent contraints de souffrir un donjon royal dominant leur principal forteresse. Mais aussi à la mort de ce prince redouté ils se hâtèrent de chasser les garnisons royales qui les surveillaient. Chacun, à leur exemple, profitant de la mollesse du duc Robert, on vit, au milieu de la confusion générale,

se dresser de toutes parts des châteaux illégaux et menaçants pour la paix publique. *Adulterina passim municipia condebantur*, dit à ce propos Ordéric Vital.

La forteresse de Gisors, placée au milieu du cours de l'Epte, était le centre de la défense de cette frontière tant du côté du Beauvaisis que de celui du Vexin français ; elle avait pour satellites, l'antique forteresse de Neaufle et les châteaux de Dangu. La ville de Rouen était le point de départ et d'appui de toutes les expéditions qui se faisaient dans cette région. Au-dessus de Gisors, les rives de l'Epte étaient défendues par Neufmarché, construit par Henri I[er], roi d'Angleterre, par Gournay, et aux sources de cette rivière par les châteaux de Forges et de la Ferté-en-Bray ou Ferté-Saint-Samson.

Au-dessous de Gisors, Guillaume le Roux avait placé le Châteauneuf pour commander la voie romaine de Paris à Rouen, comme Gisors barrait la voie venant de Beauvais par Trie. Plus bas se trouvaient Baudement et Gasny. En arrière de cette première ligne une seconde était formée par Étrépagny, Gamaches, Hacqueville et Écos. Une troisième consistait dans les châteaux de Pistres, Pont-Saint-Pierre, Radepont, Noyon sur Andelle, maintenant Charleval, et Lyons la Forêt, rangés sur les bords de l'Andelle.

Du côté de la France, Chaumont s'élevait en face de Gisors et contrebalançait son influence. Trie, Chambors, Courcelles et Boury formaient autour de Chaumont une ceinture de postes avancés et gardaient les passages de l'Epte. Saint-Clair-sur-Epte surveillait le Chateauneuf et gardait, avec Magny, la grande route de Paris. Sur la rive droite de la Seine s'élevaient la Rocheguion et Vetheuil et plus loin Meulan. Toute la défense de cette partie s'appuyait sur les villes de Mantes et de Pontoise. De son côté, Beauvais avait pour avant postes Gerberoi, Milly et quelques châteaux secondaires.

L'Oise défendue par Conflans-Sainte-Honorine, Pontoise, l'Isle-Adam, Beaumont et Chambly, formait pour Paris une seconde ligne de défense presqu'impossible à franchir. Au contraire, lorsque par traité ou par conquête Gisors et le Vexin normand étaient réunis à la France, la frontière de Normandie reportée à l'Andelle devenait difficile à défendre malgré les châteaux accumulés sur les rives de ce cours d'eau. Ce fut pour parer à ce danger que le roi Richard, ayant perdu Gisors, en 1193, construisit en un an la forteresse de Château-Gaillard. Celle-ci tombée, en 1204, au pouvoir de Philippe-Auguste, la conquête de la Normandie ne fut plus qu'une affaire de temps.

Gisors n'étant plus place frontière perdit la plus grande partie de son importance. Pendant un siècle elle avait été le boulevard de la Normandie. Donner son histoire militaire serait raconter la lutte de la France et de l'Angleterre pendant tout le XII[e] siècle. Ce cadre

vaste, mais bien défini, devrait tenter un enfant du pays. Je ne puis songer à le remplir, mais seulement à donner une description sommaire du château de Gisors, et chercher à indiquer l'époque de ses différentes parties. Une discussion faite sur place confirmera ou détruira mes inductions.

Si le château de Gisors n'étonne pas comme celui de Château-Gaillard par la masse et l'accumulation de ses défenses, il frappe par sa bonne conservation et l'ampleur de ses dispositions. C'est une de nos plus belles ruines du moyen âge. La ville de Gisors les entretient, d'ailleurs, avec un soin qui lui fait honneur.

Le plan de la ville, levé en 1744 et dont une réduction est jointe à la présente étude, donne une bonne idée de la forme de son château, fait connaître la position des monuments de la ville et détermine le circuit de ses enceintes successives.

On peut distinguer quatre époques dans la construction du château de Gisors sans parler du donjon primitif de Payen de Gisors qui occupait probablement l'emplacement de la porte dite tour du Gouverneur.

1° La construction par Robert de Bellême, commencée en 1097 sous Guillaume-le-Roux et terminée sous Henri Ier vers 1106.

2° Les additions d'Henri II en 1161 et 1184.

3° Les changements opérés par Philippe-Auguste après 1193.

4° L'adaptation de cette enceinte à l'usage de l'artillerie.

I. Avant 1097 il n'y avait à Gisors qu'un château secondaire tenu de l'église de Rouen par un chevalier nommé Payen. La principale forteresse du Vexin Normand était Neaufle, situé à une lieue de là, sur une pente abrupte qui domine la vallée de la Lévrière. Au milieu du XIe siècle le duc Guillaume l'avait confié à Guillaume Crespin, seigneur de Dangu, en lui conférant le titre de vicomte héréditaire du Vexin Normand, et en le chargeant de couvrir cette frontière contre les Français et surtout contre Gautier, comte du Vexin, qui prétendait que son comté devait s'étendre jusqu'à l'Andelle (D. Bouquet, XVI, 269). Après la construction à Gisors d'une forteresse de premier ordre, Neaufle devint son satellite, donnant un peu en arrière de l'Epte un point d'appui important, et empêchant l'investissement de cette place dont il suivit toujours la fortune avec les châteaux de Dangu, donnés ou pris en même temps qu'elle.

Du château de Neaufle il ne reste guère que les fossés formant plusieurs enceintes; le logis où mourut la reine Blanche d'Evreux, en 1398, a complètement disparu; seule la moitié d'un gros et curieux donjon du XIe siècle se dresse au milieu des bois. Il avait 7 toises de diamètre (13 m. 60) avec des murs d'une toise et demi

(2 m. 90). *Le Bulletin monumental* de 1867 en donne le dessin et la description.

Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, profitant de la position de Gisors dans un coude de l'Epte qui permettait d'être toujours maître du passage de cette rivière, y fit construire un vaste château, on pourrait presque dire un camp retranché, car sa superficie intérieure est de trois hectares. La ville primitive, jusqu'au premier bras de l'Epte, en renferme à peu près le double. Il confia la direction des travaux à Robert, comte de Bellême, dont plusieurs historiens célèbrent les talents comme architecte militaire.

Cette enceinte a 200 mètres de long sur 150 de large, mais l'arc de cercle que forment les côtés ouest et nord la rapproche plus du cercle que du carré. Elle était entourée d'un mur simple, sans redans ni tours de flanquement, d'une épaisseur de 1 mètre 45 et d'environ 6 à 8 mètres de hauteur. L'immense fossé qui en défendait les approches a maintenant 40 mètres de large et une douzaine de mètres de profondeur, mais il a subi des remaniements. Le mur d'enceinte du XIe siècle a conservé son épaisseur primitive entre le donjon de Philippe-Auguste et une tour carrée de construction ogivale placée au nord-est. Cette courtine est selon la règle générale, plus élevée à l'extérieur qu'à l'intérieur. Nous expliquerons plus loin comment on a renversé cette disposition sur les faces nord et ouest en remblayant les murs à l'extérieur pour mieux résister aux coups de l'artillerie à feu.

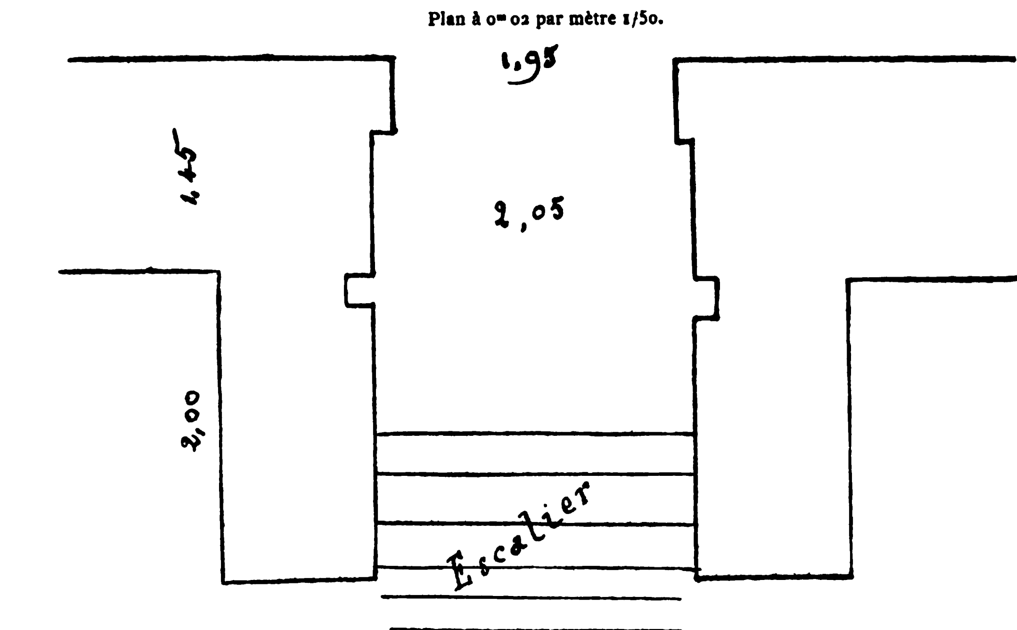
Dans cette courtine se trouve une des portes primitives du château. C'est une simple arcade en plein cintre de 1 mètre 95 de large.

Deux contreforts intérieurs, de 2 mètres de saillie, forment une espèce de tour derrière cette ouverture et laissent voir les rainures d'une herse. Cette herse était d'ailleurs fort mal placée puisqu'elle se trouvait en arrière de la porte pleine au lieu de tomber devant elle. Il est à croire que cette porte était protégée par un ouvrage avancé, ménagé dans la pente fort élevée qui descend jusqu'à la rivière. *(Voir d'autre part).*

Un croquis de cette porte se trouve *Bulletin monumental*, 1867, p. 342.

Au-delà et à côté de la tour carrée nord-est, qui est d'architecture gothique, une poterne percée dans le rempart, permet de constater qu'il n'avait primitivement que l'épaisseur de la courtine précédente, 1 mètre 45 ; mais que plus tard on a, en bouchant cette poterne, *dont la voûte est de forme ogivale*, augmenté cette épaisseur de 0,80, ce qui la porte à 2 mètres 25. De nos jours la poterne a été rouverte et la doublure du mur percée d'une brèche. La tour adjacente datant probablement des adjonctions faites par Henri II d'Angleterre, la poterne serait de lui ou de Philippe-Auguste, et le renforcement du mur serait plus moderne.

Plan à 0m 02 par mètre 1/50.



Du côté du nord, le mur a 2 mètres 60 d'épaisseur et il est encore plus fort à l'ouest du côté de la Normandie ; mais je n'ai pu constater s'il se compose de plusieurs parties plaquées l'une contre l'autre.

Au sud-ouest, du côté de la route de Rouen, une grosse tour rectangulaire à contreforts pourrait avoir apppartenu à la construction primitive. Au moins elle est romane. Il faut la dégager par la pensée des fausses braies construites à son pied et lui rendre le quatrième côté démoli pour la rendre comme ses voisines, ouverte à la gorge.

Dans tous les châteaux de cette époque il y avait un donjon où, l'enceinte une fois forcée, la garnison pouvait continuer à se défendre. Robert de Bellême plaça le sien au centre de la place sur une énorme motte de 14 mètres d'élévation. Un dessin de M. de Caumont, reproduit dans le *Bulletin monumental*, 1867, p. 339, donne une bonne idée des constructions qui la surmontent.

Un mur de 2 mètres d'épaisseur et de 6 mètres de hauteur forme un polygone irrégulier à 16 côtés, dont le diamètre intérieur est de 24 mètres. Il est orné aux angles de petits contreforts fort exagérés dans le plan de 1744, puisqu'ils n'ont que deux pieds de large sur un pied de saillie. Il n'est pas à croire que cette enceinte soit de la

construction primitive ; une motte de terre rapportée ne pouvant supporter un mur aussi lourd que longtemps après sa formation. Il a dû remplacer, sous Henri II d'Angleterre, une forte palissade.

Une grande partie de cette enceinte est occupée par une tour à dix côtés fort irrégulière dont le diamètre moyen est de huit mètres à l'intérieur. Elle n'avait pas de voûtes et est soutenue par six contreforts très saillants. La tourelle octogone qui lui est accolée est une adjonction bien postérieure et probablement du XIVe ou du XVe siècle. La porte de la tour est aussi une reprise. L'entrée primitive, actuellement murée, était placée derrière le contrefort de gauche près d'une poterne de sortie. Quelques autres constructions ont été ajoutées à la base extérieure de cette tour. Il faut encore mentionner dans cette enceinte, un puits très profond et les ruines de la chapelle Saint-Thomas.

Le château primitif avait donc comme première enceinte un profond fossé et un mur sans flanquements, et comme donjon une tour polygonale au sommet d'une énorme motte couronnée d'une palissade.

II. En novembre 1160, Henri II d'Angleterre, ayant fait célébrer à l'improviste et sans attendre le délai de trois ans fixé par les traités, le mariage de son fils Henri avec Marguerite de France encore enfant, obtint des Templiers la remise des forteresses de Gisors, Neaufle et Château-sur-Epte composant la dot de la princesse et mises en sequestre entre leurs mains. S'attendant justement à une prochaine attaque, il s'occupa aussitôt d'augmenter la force de ses châteaux.

En 1177, Giraud le Cambrien parle des immenses travaux exécutés à Gisors par ce prince, et de la prodigieuse hauteur des tours qu'il avait ajoutées à l'enceinte. En 1184 on y travaillait encore, car les comptes royaux de cette année mentionnent pour ce sujet une dépense de 2,650 l. qui correspond à environ un demi-million de notre monnaie. Cette dépense s'appliquait à des réparations à la couverture de la tour, *in operationibus turis de Gisortio recooperiende ;* au mur autour de la motte, *et muri circa motam ;* à une cuisine, un fossé autour du verger ; à une maison de charpente dans la cour du château ; à la réparation de la base des remparts du côté du marché, *et pedis muri circa mertatum ;* enfin à des travaux aux portes et aux ponts.

La chapelle de Saint-Thomas qui se trouve dans l'enceinte du donjon est certainement de ce prince. Il faut remarquer la porte de cette enceinte. Elle n'a de défenses ni supérieures ni latérales, et quoiqu'on n'y pût accéder que par un escalier droit, d'une raideur effrayante, elle a 2 mètres 70 de large et 5 mètres de haut ; c'est-à-

dire qu'une charrette chargée de foin pourrait y passer. Je l'appellerais volontiers un arc triomphal.

Au temps d'Henri II il faut donner la porte dite tour du Gouverneur, celle aujourd'hui détruite, voisine du marché, et les tours carrées au nord et à l'est, c'est-à-dire du côté de la France. Une autre a dû être détruite lors de la construction du donjon de Philippe-Auguste.

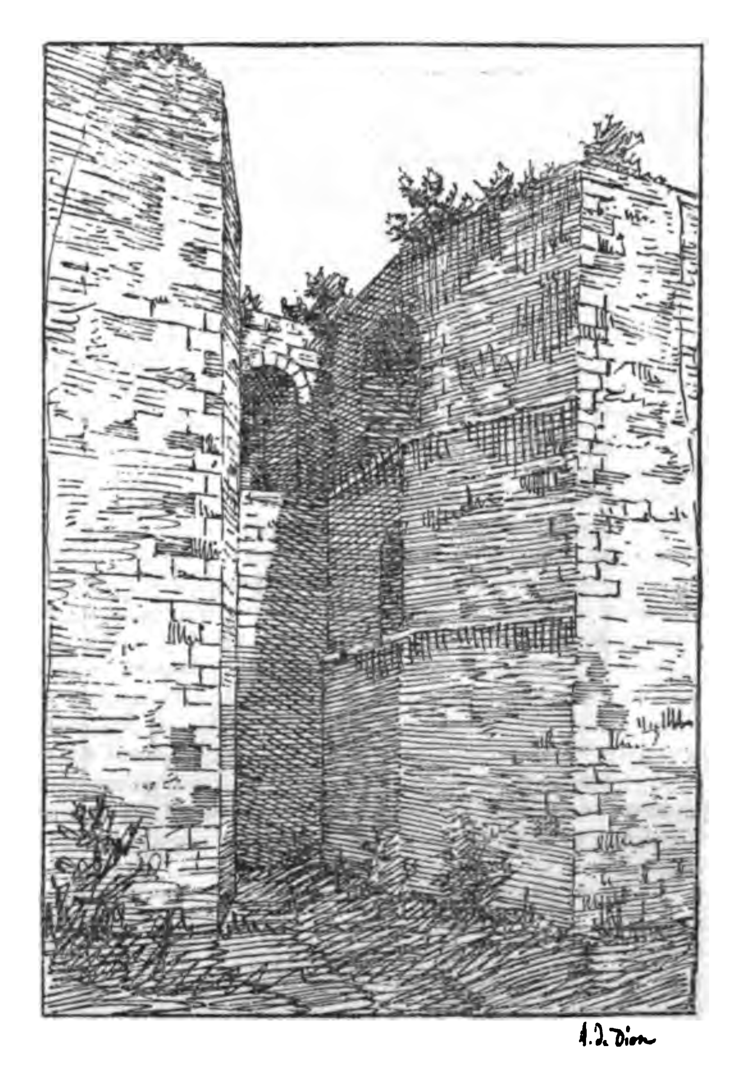
Tel était le château qui excitait l'admiration et l'envie de Philippe-Auguste dès son enfance, et dont il s'empara, en 1193, lorsque la captivité du roi Richard lui en fournit l'occasion favorable.

III. Ce prince grand preneur de villes était aussi habile que son rival pour les fortifier. Maître de Gisors il s'attacha à renforcer les défenses du côté de la Normandie. Je crois pouvoir lui attribuer avec une plus grande épaisseur donnée aux murs du côté ouest, les trois tours arrondies à l'extérieur qui font saillie sur cette face. Seulement elles étaient fermées, le mur passant derrière elles; probablement elles étaient aussi plus hautes d'un étage pour dominer les courtines.

Le donjon placé sur la motte, au centre de l'enceinte, ne pouvait offrir à la garnison qu'un refuge temporaire sans communications avec le dehors soit pour s'échapper, soit pour recevoir des secours.

La nécessité de le placer du côté de la France pour maintenir la possibilité d'une ligne de retraite et de retours offensifs, amena Philippe-Auguste à le poser sur un point bas à la rencontre des remparts du château et des murs de la ville. Mais il le fit assez haut pour dominer toutes les défenses, sauf le donjon central situé à cent mètres de là, et assez robuste pour défier les plus violentes attaques. C'est une belle tour cylindrique parfaitement construite et admirablement conservée, de 14 mètres 30 de diamètre et de 28 mètres de hauteur au-dessus du fossé. Ses murs ont 3 mètres 90 d'épaisseur et chacun de ses trois étages est couvert d'une voûte épaisse.

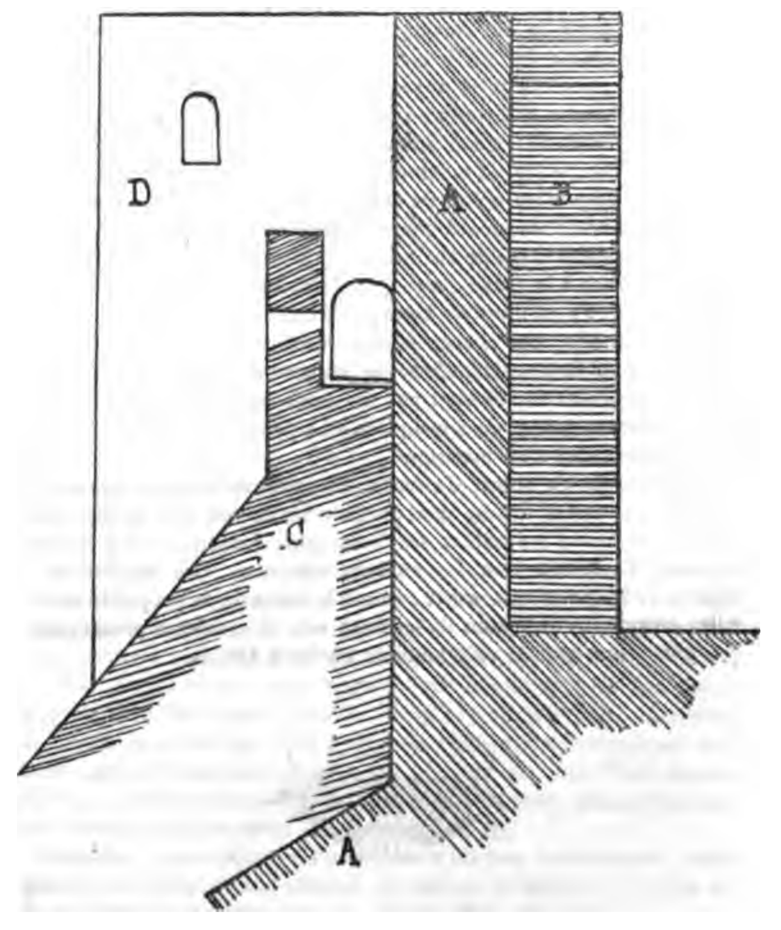
Je ne reviendrai pas sur la description de ce monument que j'ai donnée, en 1867, dans le *Bulletin monumental* avec un plan et une coupe; mais j'insisterai sur la grande analogie qu'il présente avec les autres donjons construits par Philippe-Auguste, soit en Normandie après la conquête : Rouen, Verneuil, Lillebonne, soit dans ses états héréditaires : Dourdan, Issoudun, etc. Je ne crois pas que l'on puisse citer aucune tour ronde construite par le roi d'Angleterre, Henri II. Richard a fait bâtir le donjon cylindrique de Château-Gaillard, mais avec des dispositions bien différentes et sans voûtes. Dans ce château, bien des détails sont restés romans comme l'escalier accolé à une tour et qui est établi sur une voûte



TOUR DE L'ENCEINTE

rampante. A Gisors, au contraire, tous les détails sont franchement gothiques et pareils à ceux des autres constructions de Philippe-Auguste.

IV. Gisors, n'étant plus place frontière après la conquête de la Normandie, perdit toute son importance. Telle était cependant l'ampleur de ses dispositions qu'il suffit de quelques adjonctions pour la rendre capable de résister au canon. Il est probable qu'une



A. Mur et talus primitifs :
B. Doublure du mur,
C. Escarpe revêtue, surmontée d'une fausse braie.
D. Tours arrondies.

partie de ces changements eurent lieu au XIVe siècle. Les ordres d'Henri II, en 1555, la mirent dans l'état que nous voyons.

On ne paraît avoir fait aucun changement à la face sud du côté de la ville, ni à la face est protégée par une pente rapide et par la rivière ; mais les faces ouest et nord se trouvant de niveau avec la plaine furent profondément modifiées. La coupe de la courtine ouest peut donner une idée de l'importance de ces travaux.

Les murs et les tours de l'enceinte offrant par leur hauteur une trop vaste surface aux projectiles de l'ennemi, on les protégea sur la moitié environ de leur élévation par un remblai extérieur soutenu par un parement de pierres de taille que l'on retrouve encore de place en place. Cette escarpe presqu'impossible à gravir s'élevait du fond du fossé à environ à environ 4 mètres au-dessus du niveau intérieur du château. A son sommet, pour défendre les approches du rempart par le feu de la mousqueterie, on ménagea une fausse braie ou passage d'un mètre de large, protégé par un mur de 0m 70 d'épaisseur, percé de nombreuses meurtrières. Deux portes pratiquées au premier étage de chaque tour y donnaient accès. Ces tours furent ouvertes à la gorge pour que l'ennemi, s'emparant de l'une d'elle, ne pût s'y cantonner. Devant les courtines rapprochées de la porte de Neaufle, ces fausses braies prennent plus d'importance : elles sont plus larges, défendues par un mur épais, voûtées en plein cintre et séparées du rempart par un petit fossé. Les meurtrières sont des fentes hautes de 5 à 6 pieds et à peine assez larges pour y passer l'extrémité d'un mousquet.

On entreprit, en outre, d'envelopper cette partie du château au-delà de ses vastes fossés, par un fort boulevard qui forma une nouvelle enceinte présentant des fronts plus étendus et plus faciles à garnir d'artillerie que les anciens remparts. Ces boulevards, plantés de beaux arbres, sont, comme le château, la propriété de la ville ; entretenus avec soin ils forment une magnifique promenade que plus d'une grande ville pourrait envier à Gisors.





DISCOURS-CAUSERIE

De M. Louis PASSY

Après cette lecture, accueillie par des applaudisements unanimes, M. le Président donne la parole à M. Louis Passy, député de l'Eure, membre de la Société historique de Pontoise et du Vexin. M. Louis Passy, dans une causerie pleine d'abandon, d'érudition et de finesse, a charmé l'assemblée. Nous devons au crayon d'un de nos confrères le relevé sténographique de cette très intéressante partie de la séance.

M. Louis Passy. — Monsieur le Président, vous avez eu l'obligeance tout à l'heure de m'inviter à dire quelques paroles comme il me convenait. Vous pensez bien qu'il ne peut me convenir qu'une seule chose : vous adresser des félicitations et des remercîments. D'abord j'appartiens à votre Société ; par conséquent je suis cause gagnée. J'en fais partie depuis l'origine, je m'en fais honneur, et je suis heureux que vous ayez bien voulu vous souvenir de moi pour dire publiquement le bien que je pense de vous. C'est cependant et en même temps dire un peu de bien de moi, puisque je vous suis associé de tout cœur. *(Applaudissements)*.

Pourtant je suis pénétré d'une pensée un peu douloureuse : c'est que je suis obligé de me séparer de vous en ce moment. Je suis du Vexin Normand, vous êtes du Vexin Français. Vous êtes venu faire une excursion sur mon territoire scientifique, et je vous demande la permission de me montrer un Normand en face d'un Français *(on rit)*. Vous le savez, puisque vous ne dédaignez pas,

comme vous le disiez tout à l'heure, les chansons, les noëls, les proverbes et les sobriquets d'autrefois, nous avons le titre, nous, de *Glorieux de Gisors*. Nous revendiquons ce titre, et aujourd'hui j'avoue qu'il a quelque raison d'être, en voyant cette belle assistance venue tout entière pour rendre hommage, si je puis dire, à nos ruines, et en même temps demander le concours de tous les Gisorsiens, concours qui vous est acquis, j'en suis sûr. *(Assentiment)*.

Puisque vous voulez bien me parler de mes travaux — car il y a vingt-cinq ans que je travaille, et je vois dans la tribune de M. le Maire un témoin qui ne me démentira pas, et qui est un des historiens de Gisors, M. Patte — voilà bientôt vingt-cinq ans que j'accumule des documents de toute sorte. Je ne sais quand je pourrai élever ce monument dont on vous a parlé, mais les documents m'ont permis d'avoir sur certains points des idées comme tout le monde peut ne pas les avoir.

Tenez : voici un point très délicat dans notre histoire locale. Où doit-on placer le Pont Doré, ce Pont Doré auquel vous êtes allé rendre visite, le Pont Doré de Philippe-Auguste ?

En relisant le récit des historiens, ne trouve-t-on pas des raisons de contester la désignation qu'a faite la municipalité en plaçant le Pont Doré au pont de la Porte de Paris au lieu de le placer au Pont de l'Hospice ?

C'était, Messieurs, dans cette première guerre de cent ans qui a mis aux prises les ducs de Normandie et les rois de France. Philippe-Auguste venait d'être battu à Villers, par Richard Cœur de Lion : il s'était enfui à Vernon. Richard piqua une pointe sur Dangu, et vint s'y établir pour couvrir Gisors contre un retour de l'armée française. C'était bien penser : car le roi de France voulut tourner la situation. Il ne savait pas que Richard était à Dangu ; il revint sur les hauteurs de Courcelles, et le voilà qui s'engage entre Courcelles et Dangu pour atteindre Gisors.

Richard, par ses espions, apprit que le roi arrivait avec sept ou huit cents hommes ; car voilà l'effectif des armées d'autrefois. Il quitte Dangu et prend position près de Courcelles, un peu plus du côté de Vaux, et il masse ses troupes de manière à ce que Philippe-Auguste ne les voie pas. Le roi de France, en effet, se trouve tout à coup en présence de son rival. Aussitôt un de ses chevaliers se jette à la bride de son cheval et lui crie : sauvez-vous ! Philippe répond : jamais ! et le voilà qui s'élance en avant avec 400 chevaliers. Comme les lignes du roi d'Angleterre étaient étendues, il les fend et les traverse à fond de train, mais aussitôt Richard ramasse ses troupes, et les deux armées se précipitent pêle-mêle sur Gisors, où il s'agit de savoir qui arrivera le premier.

C'est ici que se produit le fameux accident, et je m'arrête pour

poser une question : La ville était-elle à ce moment-là couverte par une double enceinte, ou ne l'était-elle pas ? C'est ce qu'il est très difficile d'éclaircir.

M. Seré-Depoin. — Nous l'éclaircirons ensemble.

M. Louis Passy. — J'en serai bien heureux.

Il y avait certainement le donjon, que tout le monde connaît. Autour du donjon, le bourg ; autour du bourg, une ceinture de murailles défendues par des fossés. Seulement, dès cette époque, existait-il, comme je le crois, une autre ceinture qui longeait toute l'Epte et qui aboutissait à la porte, dite de Paris ? Eh bien, s'il y avait alors cette ceinture et si la porte de Paris existait, il est incontestable qu'on a bien fait de placer la Vierge dorée au pont actuel. Si, au contraire, il n'y avait que la ceinture de murailles bordées de fossés et entourant le bourg, alors il est incontestable que ce n'est plus à la porte dite plus tard de Paris que Philippe-Auguste eut le petit accident que je vais raconter. Je reprends mon histoire.

Toute l'armée arrive sous les murs de Gisors. Les bourgeois abaissent le pont-levis, mais ce malheureux pont-levis casse sous le poids des chevaux qui s'élancent à la fois, et le roi est précipité dans l'Epte avec vingt de ses chevaliers. A ce moment, pour sauver le roi, le reste de l'armée française fait volte-face et tient tête à l'armée de Richard : ce qui permet aux bourgeois de tirer le roi de la vase où il était à demi englouti. C'est dans cet instant suprême que le roi, en péril de mort, adressa une prière à la Vierge et lui promit, s'il était sauvé, de faire dorer sa statue qui ornait la porte de la ville.

Philippe-Auguste fut sauvé, et il fit dorer l'image de la Vierge.

M. l'abbé Lefebvre a contesté, avec beaucoup d'autorité, je ne puis pas le nier, la désignation qu'a faite le Conseil municipal du pont de Paris pour recevoir la Vierge dorée. Presque tous les anciens documents lui ont paru prouver que le Pont Doré était à la porte du bourg, porte qui se dressait auprès de l'emplacement actuel de l'hospice, près de la maison qu'habite M. le doyen de Gisors.

Mais voilà le grand embarras. Les détails que donnent les historiens du temps, semblent prouver qu'à cet endroit, l'Epte était extrêmement large et profonde, sans quoi l'on ne pourrait guère s'expliquer comment un bataillon presque entier y serait tombé. Ceci convient parfaitement à la grande artère de l'Epte, coulant près de la porte de Paris, tandis que je ne me figure pas très bien comment, dans ce petit fossé de la porte du Bourg, une vingtaine de chevaliers auraient pu tomber les uns sur les autres, avec leurs armures et les harnachements de leurs chevaux caparaçonnés. Dans une lettre écrite par un témoin de la scène, on lit :

Rex bibit aquam largiter, « le roi but abondamment, » et on ajoute qu'il fallut le tirer par les pieds. Tous les historiens de Gisors ont dit que cet événement se passa là où l'Epte est le plus large ; c'est évidemment à la porte de Paris. Maintenant je suis obligé de confesser, contre mon opinion, que d'après les témoignages locaux, la Vierge dorée a été placée pendant les trois derniers siècles à la porte du Bourg, près du fossé aux Tanneurs. Ainsi donc vous nous conviez à éclaircir la vérité ; nous cherchons à le faire, mais nous ne sommes nullement sûrs d'y réussir. Si j'écrivais, je prendrais courageusement parti, mais je cause et je vous avoue que je suis très frappé des arguments de M. l'abbé Lefebvre, et des documents qu'il a fournis, mais que cependant j'hésite à abandonner la tradition, c'est-à-dire le pont de la porte de Paris.

Vous voudriez ajouter quelque chose, monsieur Patte ?

M. Patte. — Je regrette qu'un léger incident de chemin de fer m'ait privé non seulement de ma malle, mais des moyens de prendre une part plus active à vos travaux. J'aurais voulu vous communiquer des notes que j'avais mises dans ma malle, qui s'est égarée à Rouen.

M. Seré-Depoin *(à part)*. — S'il ne s'agissait pas de la perte d'une malle, je dirais il n'y a pas de mal ! *(Hilarité)*.

M. Patte. — Je vous demande la permission d'ajouter quelques mots sur le Pont-Doré. Dans une notice intitulée *Gisors*, par un anglais très érudit, Murphy-Burn, on cite un auteur du moyen âge qui qualifie ce pont de : *Pons Gomerius*. — Or la rivière de Troëne, descendant de Gomerfontaine, s'embranche sur l'Epte, le long des murs de la propriété de M. Passy, qui offre encore des vestiges très intéressants de nos vieilles murailles. Cette indication me paraît tout à fait probante.

M. Louis Passy. — Alors vous me donnez raison.

M. Patte. — Parfaitement. De plus, MM. Le Charpentier et Fitan, dans les *Mémoires du Bourgeois de Gisors* (1589-1610) nous font connaître qu'à cette époque le Pont-Doré s'appelait déjà de ce nom. Donc il y a plus de trois siècles que ce nom existe *(très-bien !)*

M. Louis Passy. — J'allais précisément ajouter cette preuve et je remercie vivement M. Patte de son intervention.

Maintenant je passe à un épisode plus mystérieux encore et fort intéressant pour nous, celui du prisonnier de Gisors.

Ce prisonnier est d'autant plus une de nos gloires qu'on ne le connaît pas.

M. Seré-Depoin. — C'est le Masque de Fer de Gisors.

M. Louis Passy. — Sous la Restauration il y eut un mouvement très considérable en faveur des études archéologiques. On se plut

à rechercher quelle était l'origine des anciens monuments. Ce mouvement fut provoqué par l'Angleterre qui nous envoya des nuées de dessinateurs et d'artistes qui vinrent s'abattre sur la Normandie, étudiant, dessinant, annotant et admirant tout. Alors nos compatriotes, voyant les étrangers tomber en extase devant nos monuments, conçurent une véritable émulation, et, vers 1830, il s'éleva une génération éprise d'un ardent désir de connaître l'histoire de son pays. Seulement c'était l'imagination qui faisait le plus souvent l'histoire des choses locales.

C'est alors qu'a commencé la légende du prisonnier de Gisors. Si vous êtes descendu dans la tour, vous avez pu voir qu'il y a des excavations dans les murs qui ont été évidemment faites par un prisonnier qui mettait ses mains dans ces excavations pour monter jusqu'à une petite lucarne, et sans doute y respirer un peu d'air frais. De là on a conclu qu'il avait fait ces excavations pour s'échapper par la lucarne. Il fallait qu'il fût bien maigre pour avoir cette espérance...

M. Joseph Depoin. — Il était émacié par les horreurs de la faim.

M. Louis Passy. — Enfin on raconte qu'il réussit, sauta, se cassa la jambe, fut repris, mourut, qu'on l'enterra et que personne n'en sut le secret.

Voilà la légende. Mais quel était ce prisonnier ? Aux yeux de la génération de 1830, ce ne pouvait être que l'amour qui l'avait rendu prisonnier ; toutefois, quand on est amoureux, on est beau ; par conséquent il était beau ; il était amoureux, il avait été enfermé pour des causes que nous ne savons pas, mais que nous pouvons deviner. Bref, on créa une légende qui a été enregistrée par Charles Nodier, et qu'on retrouve dans d'autres ouvrages. C'était le temps où paraissaient, au milieu de l'émotion générale, la *Tour de Nesle* et *Notre-Dame de Paris*.

Aujourd'hui il s'est fait une réaction sérieuse. On travaille maintenant avec des documents et on écarte avec soin la fantaisie.

M. Blangis a fait une petite brochure qui n'est pas à dédaigner. Il est venu raconter l'histoire d'un nommé Polham, homme de confiance de Marie de Bourgogne. Il a conservé un peu la légende de l'amour, car il appelle son héros le *Beau prisonnier*, le *Bon prisonnier*, et ce beau prisonnier était apprécié très naturellement de Marie de Bourgogne. Le fond de cette dissertation repose sur une ressemblance de nom. M. Blangis a trouvé au milieu des sculptures qui ornent la tour, la signature : Poulam, et il nous montre un Poulam fait prisonnier par Louis XI. Des auteurs du temps rapportent qu'il fut pris après la bataille de Guinegates, et enfermé à Arras. Alors M. Blangis dit : d'Arras à Gisors il n'y a que trois ou

quatre journées ; on peut donc supposer qu'il a été transféré à Gisors. M. Blangis a examiné aussi avec soin toutes les sculptures et les a rapprochées de certains détails de la vie de Polham.

Je ne veux pas aujourd'hui critiquer M. Blangis, quoique cependant vous voyiez bien dans mes paroles beaucoup de doute. La raison est que moi aussi, j'ai cherché le prisonnier de Gisors, et j'ai bâti mon petit roman, qui était jadis bien accrédité dans ma tête : mais maintenant, avec les années, je ne suis plus aussi ferme, quoique j'aie plaisir à vous dire les observations sur lesquelles j'appuie mon histoire.

J'ai trouvé un nommé Poulain, qui était trésorier du duc d'Orléans, celui qui fut occis, comme vous savez, par le duc de Bourgogne, au commencement du xv[e] siècle ; or, ce qui m'avait beaucoup frappé c'est qu'il paraît être tombé en disgrâce après la mort de son maître. Le duc avait dissipé sa fortune dans des prodigalités extraordinaires, et elle se trouvait dans un tel état de délabrement qu'on attaqua ses hommes d'affaires et qu'on rechercha si ce Poulain n'avait pas commis de malversations.

Ce qui m'a encore frappé, c'est que dans les dessins exécutés par le prisonnier, figure une danse. Vous avez pu la remarquer, bien que ces sculptures faites dans une pierre très tendre, deviennent plus frustes et s'en aillent de jour en jour.

Sur cette danse, sur ce bal, mon imagination avait couru. En voyant ces personnages qui dansent en grand costume de Cour, je me suis reporté à ce fameux bal où Charles VI avait voulu mystifier toute sa Cour en venant, avec quatre ou cinq de ses compagnons déguisés en sauvages. Vous vous souvenez que le duc d'Orléans, intrigué, vint mettre une torche sous le nez des sauvages pour les examiner, et que le feu prit à la poix qui retenait leurs plumes et comme ils étaient enchaînés et ne pouvait s'enfuir, les cinq pauvres seigneurs furent rôtis. Evidemment ce bal et ces costumes semblent rappeler cet incident. Et puis, à côté — voyez comme ces problèmes sont difficiles — se trouve un petit encadrement de sculpture où on voit un cavalier et un homme qui tire un manteau. La plupart des historiens l'appellent Saint Martin : c'est tout indiqué. Mais avec un peu de bonne volonté pourquoi n'y verrions-nous pas cet homme qui a tiré le manteau de Charles VI dans le bois de Vincennes ? Pourquoi ne pas faire ce rapprochement des deux scènes qui ont amené la folie du roi, alors que justement je trouve un Poulain qui était de ce temps-là, qui était précisément trésorier du duc d'Orléans ? Remarquez que je n'affirme rien de ce que je vous dis, mais consultez les dessins des sculptures dans l'ouvrage de Charles Nodier.

Ce dont je suis certain, c'est que la tour de Gisors renferma

beaucoup de prisonniers, non pas seulement des seigneurs, mais des individus vulgaires qu'on gardait ou qu'on devait punir. Je suis donc convaincu que la *Tour du Prisonnier* fut la *Tour des Prisonniers.*

C'est ici que je vais vous faire une querelle et je finis tout de suite.

M. Seré-Depoin. — Alors vous m'obligerez à vous répondre tout de suite, car les querelles j'aime à les vider séance tenante.

M. Louis Passy. — Vous avez absolument raison quand vous demandez que les Normands communiquent aux Français leurs documents. C'est juste et naturel, et nous sommes prêts à tous les échanges. Les collections que j'ai faites sur l'histoire de Gisors, je les ai ouvertes à tous ceux qui ont bien voulu me les demander, M. Patte est présent pour le dire. Mais si vous cherchez à retrouver, en dehors des relations inévitables entre deux pays voisins, quelque similitude entre l'histoire du Vexin Français et celle du Vexin Normand, je crois que c'est peine perdue.

Nous avons été divisés par des hostilités séculaires, et les eaux de l'Epte étaient pour ainsi dire empoisonnées pour les deux pays. Notre séparation vient du temps des ducs de Normandie et de leurs luttes avec le roi de France. D'un côté de l'Epte il y avait la France, de l'autre la Normandie. On disait encore il y a quelques années: *Le vent vient de France*, quand il venait de Chaumont ou de Pontoise, c'est-à-dire du levant.

M. Seré-Depoin. — A Saint-Clair, quand on traverse l'eau, on dit encore aujourd'hui : *Je vais en Normandie.*

M. Louis Passy. — Si vous voulez examiner les pouvoirs militaires, politiques, administratifs, vous verrez que le Vexin Normand et le Vexin Français ont toujours été deux portions de territoire absolument isolées et n'ayant pas de rapports spéciaux, si ce n'est des rapports de bon voisinage entre pays limitrophes. Ainsi nous dépendions du Parlement de Rouen ; vous dépendiez de Paris.

M. Seré-Depoin. — Nous dépendions de Paris, pour le Parlement ; mais nous relevions comme vous, du Diocèse de Rouen et de la Cour des Aides de Normandie.

M. Louis Passy. — Vos coutumes, vos droits n'étaient pas les mêmes que les nôtres.

M. Seré-Depoin.— Chacun des Grands-Bailliages de la Normandie avait, outre la coutume générale de la Province, une coutume particulière. Il y a par conséquent une coutume du Grand-Bailliage de Gisors, nous avions, nous aussi, une coutume particulière du Vexin Français, elle fut emportée au moyen âge par les anglais. On

a vendu il y a quelque temps à Londres la bibliothèque d'un Lord, où se trouvait un exemplaire jusqu'ici inconnu de la coutume du *Veulguessin* le Français, ce sont les Allemands qui l'ont acheté, et tout récemment une revue française vient de publier ce précieux document. Ne serait-il pas extrêmement intéressant que nos deux coutumes fussent publiées et comparées ?

M. Louis Passy. — M. le Président me dit qu'il est intéressant que nous échangions nos documents, et il me dit : J'ai besoin de savoir ce qui s'est passé chez vous, autant que vous, de savoir ce qui s'est passé chez moi. Je le comprends fort bien puisque je suis membre de votre Société. Mais je maintiens que jusqu'en 1789, nous avons été séparés d'une manière absolue, et qu'il est rare de trouver une scission aussi profonde. Et puis j'ai encore un argument que vous venez justement de me fournir. Pontoise a demandé en 1789 à faire un état particulier ! Pourquoi pas la capitale de la France ?...

M. Seré-Depoin. — Il serait curieux de rechercher si dans le même temps, Gisors n'ambitionnait pas de devenir la capitale de la Normandie ? — éclaircissons ! éclaircissons !!

M. Louis Passy. — Oh ! nous étions plus modestes, nous suivions le courant, mais nous n'avions pas d'aussi grandes prétentions.

M. Seré-Depoin. — Est-ce bien sûr ? encore une fois, je vous livre nos pièces, livrez-nous les vôtres, et jouons cartes sur table.

M. Louis Passy. — Ne bataillons plus : la paix s'est faite entre les deux Vexins comme elle n'a jamais cessé d'exister entre nous, et il faut que cette assemblée se termine par le témoignage de la plus cordiale confiance. Nous ne sommes plus au temps où les bons Français sont venus — et vous savez ce qu'ils sont venus faire à *l'Ormeteau Ferré* — ils ont abattu notre vieil Ormeteau qui avait plus de huit cents ans : c'était bien cruel...

M. Seré-Depoin. — Vous nous avez sûrement abattu quelqu'autre chose ?

M. Louis Passy. — Aujourd'hui, nous avons à la place même de *l'Ormeteau Ferré* une gare de chemin de fer où l'on vient débarquer pour des expéditions qui ne sont plus périlleuses. C'est ainsi, qu'après bien des batailles on s'embrasse : embrassons-nous, monsieur le Président. (*Rires et applaudissements.*)

Réplique de M. le Président

M. Seré-Depoin. — Je remercie M. Passy de sa cordiale et spirituelle allocution. J'admire sa profonde connaissance de l'histoire de son pays et sa façon délicate de nous en entretenir. L'enquête réclamée par moi sur les deux Vexins, me paraît toutefois, après l'avoir entendu, plus désirable, plus raisonnable et plus utile que jamais. J'ai dit qu'il fallait comparer nos deux histoires ; je n'ai pas dit qu'elles fussent semblables. Je reconnais volontiers que nous étions divisés autrefois sur bien des points, mais j'ai démontré que plusieurs de nos institutions eurent une administration et une origine commune. Vous me proposez de nous embrasser, mon cher confrère, j'en suis ravi et je vous embrasse de tout mon cœur. Il n'est pas nécessaire que notre histoire soit uniforme pour que notre amitié soit sincère. Croyez-bien que nos relations ne seront pas troublées parce que vous m'aurez dit : nous, les Normands, nous vous avons administré tel jour, de formidables horions ! à la condition que je puisse vous répondre, pièces en main — et nous, les Français, nous vous les avons rendus le lendemain ! *(On rit).*

A propos du Prisonnier, vous avez cité deux hypothèses ; à propos du Pont-Doré vous avez donné deux versions — où est le vrai ? L'étude approfondie de notre commune histoire nous le dira certainement. On rencontre quelquefois chez ses voisins ce qu'on a longtemps et vainement cherché chez soi. Nous trouverons, soyez-en sûr, la clef de ces mystères en dépouillant avec patience nos archives anciennes. Il y a des obscurités plus grandes qu'on a tirées à clair.

Je pourrais citer de nombreux exemples de ces énigmes historiques qu'une étude persévérante a débrouillées, ou dont un simple hasard a permis de deviner le mot. Je n'ai le temps aujourd'hui que de rappeler deux anecdotes qui justifient sur ce point mon sentiment.

Sous une petite rivière du Soissonnais, il existe un pont qui, depuis plusieurs siècles s'appelle le Pont des Couleuvres. Bien des gens frémissaient à l'idée d'une légion de couleuvres rassemblées dans cet endroit. Mais voilà qu'un chercheur a trouvé qu'il y avait autrefois en cet endroit une concession de péage permettant de lever un sou par chaque passant et qu'originairement on dénommait ce pont dans le vieux langage : ***Le pont du sou qu'on leuve.*** Les

couleuvres n'étaient venues plus tard que par corruption. C'est ainsi qu'en fouillant l'histoire on arrive à rectifier des erreurs séculaires.

Il y a à Senlis de belles arènes. Pendant quatorze cents ans on a labouré le terrain où elles étaient enfouies dont un coin portait le nom de Fontaine des Raines. Cela voulait dire la Fontaine des Fées suivant les uns, ou la Fontaine des Raines, ou des Rainettes (Petites grenouilles) suivant les autres. Un jour un habitant de Senlis s'est avisé que la Fontaine des Raines était une corruption de la Fontaine des Arènes, *fons arenarum* ; il a fait mettre la pioche et aux premiers coups on a trouvé quoi ? des arènes gallo-romaines parfaitement conservées. Ainsi, quatorze cents ans avaient passé sur un préjugé. — Vous voyez, mon cher confrère, qu'il nous reste de la marge pour retrouver le véritable emplacement du Pont-Doré.... *(Rires, très bien).*

Je termine :

Mesdames, Messieurs, il résulte des communications et des débats de cette séance, qu'un grand et puissant intérêt s'attache à l'étude de l'histoire de nos contrées, et qu'il y a lieu d'en entreprendre et d'en poursuivre avec ardeur la vulgarisation.

La Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin ne faillira pas à cette œuvre de devoir et de progrès, et elle prend acte, avec bonheur, des généreuses sympathies qu'elle inspire à cette honorable assemblée. Il ne tiendra pas à nous que la résolution toute morale d'aujourd'hui, ne soit suivie, demain, d'une exécution sérieusement pratique. Avec votre concours nous réaliserons des merveilles.

Il me reste à exprimer notre profonde gratitude à la nombreuse assemblée qui à bien voulu nous entendre, et à remercier particulièrement votre député, M. Passy, M. le Maire et les autorités de Gisors, qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette séance.

Nous ne vous disons pas adieu, mais bien sincèrement et bien affectueusement : au revoir ! *(Applaudissements).*

La séance est levée.





TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

La Société laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle publie toute la responsabilité de leurs écrits

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME VIII



PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

1885



SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ARRONDISSEMEMT
DE PONTOISE ET DU VEXIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. Seré-Depoin, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, ancien Maire de Pontoise, ancien Président du Conseil d'arrondissement, 56, rue Charles-Laffitte, à Neuilly (Seine).

Vice-Présidents :

M. l'abbé Grimot, Curé de l'Isle-Adam, officier de l'Instruction publique, correspondant du Ministère pour les Travaux historiques, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise ;

M. Charles de Boisbrunet, officier de la Légion d'honneur, contrôleur-général de l'Armée, au Château de Pontoise.

Secrétaire général :

M. Joseph Depoin, officier d'Académie, sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Secrétaire rédacteur :

M. Lucien Le Brun, ancien greffier en chef du Tribunal de Pontoise, à l'Isle-Adam.

Archiviste bibliothécaire :

M. Tavet, propriétaire à Pontoise, inspecteur des Antiquités et des Arts du département de Seine-et-Oise.

Trésorier :

M. Jouarre, ancien notaire, à Pontoise.

Administrateurs :

MM. Agnès, propriétaire à Pontoise, ancien conseiller municipal ;
Louis Aigoin, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise ;
Charles Écorcheville, propriétaire, conseiller municipal à Saint-Ouen-l'Aumône ;
Alex. de Gossellin, propriétaire, au château d'Auvers-sur-Oise ;
Henri Lebas, architecte d'arrondissement, membre de la Commission des Antiquités et des Arts ;
Le Bastier de Théméricourt, propriétaire, au château de Théméricourt (Seine-et-Oise), membre de la Commission des Antiquités et des Arts ;
Amédée Paris, imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Echo Pontoisien ;*
L'abbé Vié, chanoine honoraire, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise.

Les réunions trimestrielles du Conseil d'administration, auxquelles les membres de la Société peuvent assister, ont lieu le *troisième mercredi* des mois de *janvier*, *avril*, *juillet* et *octobre*.

En 1885, les dates de ces quatre séances sont :

21 janvier.
15 avril.
15 juillet.
21 octobre.



LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JANVIER 1885

Membres fondateurs

MM. Agnès, propriétaire à Pontoise.
Aigoin, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise.
Eugène Bélier, maire de Méry-sur-Oise, ancien conseiller général.
Delacour, notaire à Pontoise.
Edouard Delpeuch, professeur de philosophie, à Paris.
Joseph Depoin, sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise.
† L'abbé Driou, archiprêtre de Pontoise.
Edmond Durand, propriétaire au château de Maubuisson.
Alfred Fitan, à Trye-Château.
† François, commissaire-priseur à Pontoise.
Gaillard, maire de Menucourt.
Germain, ancien maire de Pontoise.
Alex. de Gossellin, propriétaire au château d'Auvers-sur-Oise.
Le baron Graeb, ancien sous-préfet de Pontoise.
L'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

MM. L'abbé GROUX, vicaire général, à Versailles.
JOURDAIN, membre de l'Institut, à Taverny.
† LAURENT, président de la Société d'Horticulture, à Montmorency.
Jules LEBAS, architecte d'arrondissement honoraire, architecte de la ville de Pontoise.
LE BASTIER DE THÉMÉRICOURT, propriétaire, au château de Théméricourt.
† Henri LE CHARPENTIER, auteur de *la Ligue à Pontoise.*
Amédée PARIS, imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Echo pontoisien*.
Henri PETIT, trésorier payeur général, à Saint-Etienne.
† Alfred POTIQUET, lauréat de l'Institut.
L'abbé POULAIN, curé de Taverny.
Eugène RENDU, ancien député de Seine-et-Oise, inspecteur général honoraire de l'Université, à Paris.
Léon SAY, ancien ministre des finances, ancien président du Sénat, au château de Stors.
SERÉ-DEPOIN, ancien maire de Pontoise, ancien président du Conseil d'arrondissement.
TAVET, propriétaire à Pontoise.
† Léon THOMAS, auteur de la *Bibliographie pontoisienne.*
VASSEROT, conseiller à la Cour des Comptes, membre du Conseil général, à Poissy.
VIGNIER, inspecteur de l'enseignement primaire, officier de l'Instruction publique, à Pontoise.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM. Hippolyte BLANC, à Paris.
CHENNEVIÈRE, bibliothécaire de la ville de Fontainebleau.
L'abbé CORBLET, directeur de la *Revue de l'Art chrétien.*
Le R.-P. Camille DE LA CROIX, à Poitiers.
A. DE DION, à Montfort-l'Amaury.
A. DUTILLEUX, chef de division, à la préfecture de Seine-et-Oise.
Léon GAUTIER, professeur à l'Ecole des Chartes, sous-chef aux Archives nationales.
HACHETTE, président de la Société archéologique, à Château-Thierry.
Mme Martha JERVIS, à Londres.
MM. l'abbé MANUEL, curé de Cires-lès-Mello (Oise).
Le comte DE MARSY, directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne.

Sociétés correspondantes

La Société nationale des Antiquaires de France.
La Société des Antiquaires de Picardie.
La Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.
Le Comité archéologique de Senlis.
Le Musée Guimet.
La Société historique de Compiègne.
La Société académique de l'Oise.
La Société archéologique de Chateau-Thierry.
La Société de l'Histoire de Normandie.
La Société historique du Gatinais.
La Société Dunoise d'Archéologie.

Membres titulaires

MM. S. Gr. Mgr Goux, évêque de Versailles.
Charles Allez, à Éragny, près Gisors (Eure).
Le T. H. F. Aurence, directeur des Frères, à Gisors.
Henri Bachelier, Conseiller général, à Magny-en-Vexin.
Germain Bapst, à Paris.
Baratte, avoué à Versailles.
Baron, conseiller municipal, à Pontoise.
Barré, bibliothécaire, à Beauvais.
L'abbé Barret, curé d'Amblainville (Oise).
Batardy, notaire à Paris.
Le commandant Baulot, au château de l'Hermitage.
Beaudoin, architecte, à Pontoise.
Paul Béjot, agent de change, à Paris.
Paul Bélier, directeur de carrières, à Méry-sur-Oise.
Alfred Bellenger, propriétaire à Paris.
Jules Bellin, rédacteur en chef du *Propagateur Picard*, imprimeur à Mondidier.
Constant Bernard, architecte, à Paris.
Achille Bernier, caissier à la Banque de France.
Maurice Berniquet, préfet du Cher.
L'abbé Besnard, aumônier, à Saint-Germain.
A. Besnard, notaire à Saint-Denis.
† Besnus, notaire à Conflans-Sainte-Honorine.
Maurice de Beurnonville, au château de la Chapelle, par Nesles-la-Vallée.
Le docteur Bibard, médecin à Pontoise.
Binder, maire de l'Isle-Adam.

MM. Osmond Bizet, instituteur à Parmain-l'Isle-Adam.
L'abbé Blanquart, curé de Neaufles, près Gisors.
Charles de Boisbrunet, contrôleur général de l'Armée, au château de Pontoise.
A. de Boislisle, sous-directeur aux Archives nationales, à Paris.
Bordessolle, commissaire de surveillance à la gare de Pontoise.
L'abbé Boucault, curé de Sevran.
Bourgeois, avoué à Pontoise.
Bouvry, propriétaire au château de Saint-Martin, à Pontoise.
Francisque Brancher, propriétaire à l'Isle-Adam.
† Le baron de Bray, propriétaire au château de Mongeroult.
L'abbé Brouillon, vicaire de l'Isle-Adam.
Paul Carlier, commissaire-priseur à Pontoise.
Le chanoine Chabrun, curé de Bois d'Arcy.
Chalon, directeur d'usine, à Pontoise.
Champion, libraire de la Société de l'Histoire de Paris.
Champy, propriétaire à Gisors.
Charles, receveur des Postes en retraite, à Pontoise.
René Chartier, avoué à Pontoise.
Ferdinand Chauchat, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à Paris.
Mme Cheuvreux, propriétaire, au château de Stors.
MM. Clausier, instituteur à l'Isle-Adam.
L'abbé Compiègne, curé d'Esches (Oise).
Alexandre Coquet, architecte à Pontoise.
Cordier, conseiller à la Cour des Comptes, à Paris.
Coulbeaux, avoué à Pontoise.
Couturier, avocat à Paris.
Coville, entrepreneur de travaux publics, à Pontoise.
L'abbé Crépin, premier vicaire de Saint-Maclou de Pontoise.
Le docteur Crimail, médecin à Pontoise.
Le baron Paul de Curnieu, à Presles.
Albert Dehaynin, à Paris.
Georges Dehaynin, à Paris.
Mme Delaherche-Rousselle, à Sandricourt par Méru (Oise).
MM. L. A. Delaunay, avoué à Corbeil.
Louis Delisle de la Chasserie, archiviste du chemin de fer du Nord, à Paris.
Désert, maire d'Épinay-Champlâtreux.
Jules Deville, président honoraire de la Chambre syndicale des tapissiers, propriétaire à Paris.
Lucien Double, avocat à la Cour d'Appel, à Paris.
Charles Dudois, à Paris.

MM. Duchauffour, procureur de la République, à Avallon.
Alfred Dudouy, président de la Société d'horticulture de Pontoise, propriétaire à Saint-Ouen-l'Aumône.
Dufour, conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Corbeil.
† Alphonse Durand, architecte du Gouvernement, à Mantes.
Durenne, propriétaire à Presles.
L'abbé Dutruleau, curé de Jouy-le-Moutier.
Charles Ecorcheville, propriétaire, conseiller municipal, à Saint-Ouen-l'Aumône.
Charles Esménard, propriétaire, villa du Clos, à Pontoise.
† L'abbé Esnot, curé-doyen de Magny-en-Vexin.
Feuilloley, conseiller général, à Magny-en-Vexin.
Fortier, maire de Boissy-l'Aillerie.
L'abbé Foucher, curé de Presles.
Fourdrignier, membre de la commission des Antiquités et des Arts, à Saint-Germain.
Fournez, membre de la commission des Antiquités et des Arts, à Saint-Germain.
Fouyé, notaire à Marines.
L'abbé Fricotté, curé de Pierrelaye.
Le marquis de Gaillon, maire de Gaillon.
Constant Galliet, à Pontoise.
L'abbé Gauthier, curé de Saint-Cyr-l'École, auteur du *Pouillé de Versailles*.
Gendrot, notaire à Pontoise.
Girard, notaire honoraire, à Montmorency.
Greuet, instituteur à Frémainville (Seine-et-Oise).
L'abbé Grosstephan, curé de Livry.
Groulez, négociant à Gisors.
Victor Guérin, propriétaire à Pontoise.
Guyot, instituteur à Presles.
Alexandre Hahn, archéologue à Luzarches.
Pierre-Émile Hamot, propriétaire à Amblainville (Oise).
Georges Haussmann, avocat à Versailles, président de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise.
Paul Hébert, à Paris.
L'abbé Hémard, curé de Vauréal (Seine-et-Oise).
Edgard d'Héricourt, à Paris.
Hocquet, notaire à Pontoise.
L'abbé Huan, curé de Draveil.
L'abbé Istecque, aumônier de l'asile Fénelon, à Vaujours.
Jacquet, receveur des domaines en retraite, à Pontoise.
Le docteur Jagu, médecin à Gisors.

MM. Jules Jaluzot, directeur des Magasins du ***Printemps***, au château de Saint-Martin, à Pontoise.
Jarlet, conseiller d'arrondissement, maire d'Hédouville (Seine-et-Oise).
Théophile Jolly, représentant du ***Phénix***, à Pontoise.
Edgard Joseph, officier d'Académie, à Neuilly.
Jossier, sous-préfet de l'arrondissement de Pontoise.
Jouarre, ancien notaire, à Pontoise.
L'abbé Joullot, curé de Sarcelles.
Mlles Louise Kapeler, à l'Isle-Adam.
Sophie Kapeler, à l'Isle-Adam.
MM. Klein, ancien commissaire-priseur, à Pontoise.
Amédée Lamarre, ancien notaire à Pontoise.
Lambert, officier d'Académie, ancien délégué cantonal, à Méry-sur-Oise.
L'abbé Lanceleux, curé de Sannois.
L'abbé Lauderault, curé d'Andilly.
Laurence, administrateur des Hospices et du Bureau de bienfaisance, à Pontoise.
Le vicomte de Léautaud, au château de Busagny, près Pontoise.
Eugène Lebaigue, propriétaire à Pontoise.
Henri Lebas, architecte d'arrondissement, à Pontoise.
Jules Le Beaux, représentant de la Compagnie ***la France***, à Pontoise.
Jean de La Croix Le Bret, à Gisors.
Le Brun, ancien greffier en chef du Tribunal, à l'Isle-Adam.
Lechalard, notaire honoraire, à Pontoise.
Mme Le Charpentier, à Pontoise.
MM. Le Chenetier, ancien aumônier de Grignon, curé de Thiverval.
Léon Lefebvre, propriétaire à l'Isle-Adam.
L'abbé Lefebvre, curé d'Ambenay (Eure).
Eugène Lefèvre-Pontalis, bibliothécaire des Sociétés savantes, archiviste du Comité des Travaux historiques.
Germain Lefèvre-Pontalis, attaché au Ministère des Affaires étrangères, à Paris.
L'abbé Lefranc, curé de Labbeville.
Lefrançois, avoué à Pontoise.
Léger, juge de paix à Magny-en-Vexin.
Léon Le Grand, élève de l'Ecole des Chartes, à Paris.
Lemaitre, ancien trésorier payeur général, à Laon.
Charles de l'Epinois, à Neuilly.
Le Sueur, juge de paix à l'Isle-Adam.

MM. Le comte de Létourville, propriétaire, au château de Guiry.
Locard, propriétaire, à Pontoise.
L'abbé Loisel, vicaire d'Argenteuil.
Lombard, négociant, à Pontoise.
Maignan, peintre d'histoire, à Saint-Prix.
Maisonhaute, à Grignon.
Mallet, docteur en droit, à Pontoise.
L'abbé Marc, curé d'Osny.
Marion, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Pontoise.
Edgar Mareuse, secrétaire du Comité des Inscriptions Parisiennes, à Paris.
Mareux, propriétaire, à Parmain-l'Isle-Adam.
L'abbé Marsaux, curé de Chambly (Oise).
Francis Martin, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Villeneuve-Saint-Georges.
Jules Martin, à l'Isle-Adam.
Martin-Sabon, ingénieur, propriétaire à Ronquerolles (Oise).
Frédéric Masson, propriétaire au château d'Asnières-sur-Oise.
Henri Mataigne, à Auvers-sur-Oise.
Mathias, ingénieur chef de l'exploitation du Chemin de fer du Nord, à Pontoise.
Albert Mazet, architecte à Paris.
Ménétrier, notaire à Gisors.
Stephano de Merval, au château de Canteleu, par Déville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).
Charles Millet, conseiller municipal à Saint-Ouen-l'Aumône.
Le comte Gustave de Montebello, ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles.
Ludovic de Montgeon, propriétaire, au château de Valmondois.
Monthiers, propriétaire, au château de Frouville (S.-&-Oise).
Moronvillé, élève de l'Ecole des Chartes, à Paris.
L'abbé Muller, curé de Beaumont-sur-Vesle (Marne).
L'abbé Muller, premier vicaire de Senlis.
Muzard, suppléant du juge de paix, à Montmorency.
Le Musée municipal de la ville d'Étampes, représenté par M. Chaudé, conservateur du Musée, à Étampes.
L'abbé Neveu, curé de Beaumont-sur-Oise.
Henri Pain, à Parmain-l'Isle-Adam.
Louis Passy, député de l'Eure, à Paris.
Patte, juge de paix, à Doudeville (Seine-Inférieure).
Petit, propriétaire, au château des Vanneaux, près l'Isle-Adam.
Pfhaler-Millet, propriétaire, à Saint-Ouen-l'Aumône.
L'abbé Picard, curé de Vallangoujard.

MM. L'abbé PIERRON, curé de Saint-Gervais-lès-Magny.
L'abbé PIGIS, curé de Bezons.
L'abbé PIHAN, chanoine titulaire, secrétaire de l'Évêché, à Beauvais.
Louis PIHAN DE LA FOREST, à Paris.
Félix PINAUT, membre de la délégation cantonale, à l'Isle-Adam.
Paul PINSON, auteur de la *Bibliographie Étampoise*, archéologue, à Nantes.
J. POREAUX, négociant, à Saint-Ouen-l'Aumône.
POTRON, propriétaire au château de Presles.
Henri RATEL, à Paris.
Emile RÉAUX, à Paris.
Louis REGNIER, membre de la Société française d'archéologie, à Gisors.
L'abbé REIGNAT, curé d'Asnières-sur-Oise.
Le docteur REMILLY, président de la Société des sciences naturelles et médicales, à Versailles.
Ambroise RENDU, avocat à la Cour d'appel, à Paris.
Auguste REY, maire de Saint-Prix (S.-et-O.)
L'abbé ROGUENAND, curé de Guiry.
Le T. R. F. ROMARIC, ancien directeur des Frères, à Etampes.
ROULLEAU, directeur de l'Ecole communale, à Pontoise.
ROUSSELLE, maire de Génicourt, propriétaire à Pontoise.
L'abbé SAGOT, curé de Saint-Ouen-l'Aumône.
L'abbé SAINT, curé de Vesly (Eure).
Le comte Olivier DE SAINT-FOIX, officier de la Légion d'honneur, ancien agent diplomatique en Orient, conseiller général de l'Eure, au château de Boisdenemetz, par les Thilliers-en-Vexin (Eure).
SALOMÉ, avoué à Pontoise.
† L'abbé SANGLIER, curé de Sevran.
Arsène SARAZIN, cultivateur à Chaudry-Parnes, près Magny.
SARTIAUX, ingénieur, sous-chef de l'exploitation du Chemin de fer du Nord, à Pontoise.
L'abbé SAUVAGE, continuateur des Bollandistes, curé d'Ectot-l'Auber (Seine-Inférieure).
SECRÉTAN, propriétaire à Paris.
Le comte DE SÉGUR-LAMOIGNON, propriétaire, au château de Méry-sur-Oise.
L'abbé SÉJOURNANT, curé d'Auvers-sur-Oise.
SEYÈS, libraire à Pontoise.
Victor SOUCHON, à Paris.
Henri STEIN, élève de l'Ecole des Chartes, secrétaire de la Société historique du Gâtinais, à Paris.

MM. Félix TÉTARD, agriculteur à Roissy.
TÉTU, employé de commerce, à Paris.

Mme Léon THOMAS, à Pontoise.

MM. THOMASSIN, maire de Puiseux, près Pontoise.
G.-E. THOMEL, esquire, à Londres.
THOUROT, ancien maire, à l'Isle-Adam.
L'abbé TIMERMANS, curé de Cléry.
TRENCARD, agent de change, au château de Beaujour, à Pontoise.
TRINQUAND, notaire à Pontoise.
† Le général DE VALDAN, à l'Isle-Adam.
Horace VERNET-LECOMTE, propriétaire à Paris.
Louis VÉRON, avoué à Pontoise.
L'abbé VIÉ, chanoine honoraire, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise.
Armand DE VISME, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, avocat à la Cour d'appel, à Eaubonne.





EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 15 Octobre 1884

Présidence de M. Seré-Depoin

M. le Président fait part au Conseil de la mort de notre collègue M. Louis-Henri-Victor Besnus, notaire à Conflans, ancien président de la Chambre des notaires de Versailles, décédé le 9 octobre, à l'âge de 57 ans. Le Conseil s'associe unanimement aux regrets exprimés par M. le Président sur la perte si prématurée de notre confrère.

Sont admis comme membres titulaires, à l'unanimité :

M. le baron Paul de Curnieu, à Presles, présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

Mme Cheuvreux, au château de Stors, présentée par les mêmes.

M. Jules Martin, rue Poupart, à l'Isle-Adam, présenté par les mêmes.

M. l'abbé Istecque, aumônier de l'asile Fénélon, à Vaujours (S.-&-O.), présenté par les mêmes.

M. Louis Pihan de la Forest, attaché à la Compagnie de Saint-Gobain, 12, rue Amélie, Gros-Caillou, Paris, présenté par MM. Ch. de Boisbrunet et Dudoüy.

M. le Président dônne lecture d'une correspondance qu'il a échangée avec M. le Maire de Pontoise, en vue de conserver les objets qui pourraient être retrouvés dans les fondations de l'église des Ursulines, qu'on arrache en ce moment du sol.

M. Louis Pihan de la Forest écrit au Conseil pour lui offrir la communication de divers documents sur sa famille. Le secrétaire du Comité de publication est chargé de remercier M. de la Forest et de s'entendre avec lui à ce sujet.

M. Aigoin, trésorier, donne lecture de l'état des recettes et dépenses de la Société :

Situation Financière

Restant en caisse au 31 décembre 1883.	49 54
Recettes depuis le 1er janvier 1884 jusqu'à ce jour 15 octobre exclusivement.	2898 »
TOTAL.	2947 54
Dépenses depuis le 1er janvier 1884	2881 36
Reste en caisse au 15 octobre	66 18

Résumé de l'actif

1° En caisse ci-dessus.	66 18
2° Compte courant Marié	1703 55
3° Capital de 2 rentes sur l'Etat 3 % amortissable (Prix d'achat)	1219 70
TOTAL.	2989 43
4° Sommes restant à recouvrer, évaluées provisoirement à	575 »
TOTAL PROBABLE.	3564 43

M. Aigoin expose ensuite au Conseil qu'ayant été mis à la retraite et devant habiter Paris une partie de l'année, il ne lui sera plus possible de conserver les fonctions de trésorier dont le Conseil l'avait constamment investi depuis la fondation de la Société.

M. le Président et tous les membres du Conseil expriment unanimement les regrets que leur fait éprouver la détermination de M. Aigoin et lui adressent, pour sa gestion si active et si dévouée,

leurs félicitations et leurs remercîments les plus chaleureux et en même temps les plus attristés.

Sur la proposition de M. Aigoin, le Conseil, à l'unanimité, désigne pour lui succéder comme trésorier M Jouarre, qui veut bien accepter ces fonctions.

Il est donné connaissance au Conseil de l'extrait suivant du procès-verbal de la dernière séance du Comité des Antiquités et des Arts de l'arrondissement, tenue le 13 octobre.

« M. Depoin annonce au Comité que le Commission administrative des Hospices de Pontoise vient de souscrire pour 200 fr. à la publication du Cartulaire de l'Hôtel-Dieu, dont la Société Historique du Vexin a pris l'initiative, sur la demande de la Commission des Antiquités et des Arts. Le Comité émet le vœu que la Commission centrale porte à 200 fr. la subvention de 50 fr. votée précédemment pour la même destination.

« M. Henri Lebas signale la découverte de quatre pierres funéraires de bourgeois et de religieuses de Pontoise, faite dans la propriété de M. Baillargeau, au château. Le propriétaire désire conserver ces pierres. — Les inscriptions en seront relevées par M. Lebas.

« A ce sujet, le Comité renouvelle la demande qu'il a déjà formulée sur la proposition de M. Tavet, tendant à ce que M. le Préfet veuille bien autoriser M. Lebas, architecte d'arrondissement, conservateur des collections de la Société Historique du Vexin, à faire enlever et remplacer, dans l'ancienne prison de Pontoise, deux pierres de dallage sur lesquelles se trouvent deux inscriptions. Ce bâtiment devant être rendu prochainement à la ville, et étant, selon toute apparence, destiné à être démoli, aucun inconvénient ne pourrait résulter, aux yeux du Comité, de cette substitution. La Société Historique prendrait tous les frais à sa charge.

« M. Depoin dit que, sur l'invitation de M. le Maire Billoin, il est allé examiner une broderie qui vient d'être donnée à la Ville de Pontoise. — C'est un ovale en soie brodée d'environ 16 centimètres sur 12, représentant la Vierge couronnée d'étoiles, les pieds appuyés sur le croissant de la lune. Autour de la figure, se trouvent ces mots en légende : *Confrérie au clerc de Pontoise (sic)*. Cette broderie paraît être du XVII[e] siècle. M. Depoin émet l'avis qu'elle pourrait bien avoir fait partie de la garniture intérieure de la porte du Tabernacle, dans l'ancienne chapelle de la confrérie aux Clercs. »

Au sujet de la première communication, M. Depoin ajoute que la Commission des Hospices demande 25 exemplaires du Cartulaire, en échange de sa souscription. Le Conseil remercie la Commission et lui alloue les exemplaires demandés. Quinze autres exemplaires seront remis à M. le Président, qui a offert une somme de 300 fr.

Sur la proposition du Comité de publication qui constate l'épuisement des 250 exemplaires de souscription de la Société à la publication de l'*Histoire de Maubuisson*, il est décidé : 1° que le tome III des *Documents* ne sera pas remis aux membres présentés et admis à partir de la dernière séance et, qu'en échange, ils recevront le tome VII des Mémoires; 2° que le tome IV des Documents sera tiré à 350 exemplaires pour la Société.

M. Depoin présente ensuite le relevé des inscriptions des pierres tumulaires trouvées chez M. Baillargeau.

I

Cy gist noble et vertueuse sœur Martine d'Or....t (ou l?), laquelle a porté lhabit de religion en grand devotion et humilité lespace de 53 ans, et apres avoir vescu en crainte et reverence de Dieu decedda a lage de 67 ans le ... Fevrier 1584. Priez Dieu pour son ame.

(Inscription gothique. Pierre historiée. L'inscription est dans un cartouche ovale surmonté d'un écu portant un lion et soutenu par deux anges).

II

Cy gist t' vertueuse dame D. Denise Pceval (Parceval) religieuse de ceans, laq(ue)le fut jadis religieuse infermiere sous prieuse et celeriere de ce noble monastere, et mourut le XVII° d'aoust 1559. Requiescat in pace.

(Inscription gothique entourant une pierre carrée. Au centre dans un ovale, une religieuse debout. A ses pieds une inscription effacée à coups de marteau. Au dessus de sa tête, le monogramme I. H.S. A droite et à gauche, dans de petits cartouches *inv (?)* et *der (?)*

III

Cy gist Etienne Manesier filz de maistre Nicolas Manesier agé de cinq ans et demy lequel........ Manesier lequel deceda le 13 sept. 1604.

(Pierre historiée représentant un père et son fils. Il s'agit de Nicolas Mennessier, notaire à Pontoise).

IV

Fragment d'une pierre représentant une religieuse : « ..... *decembre 1577 aagée de 57 ans.* »

Il est donné lecture d'une lettre de M. l'abbé Sauvage annonçant qu'il prépare les *actes* des successeurs de Saint-Mellon et proposant une analyse du Cartulaire des Bénédictins de Marcoussis.

M. Le Brun présente au Conseil les documents suivants :

1° Une gravure représentant Saint Augustin, d'après Antoine Dieu. C'est le tableau placé à l'église Saint Maclou, dans la Chapelle du Sacré-Cœur ;

2° Une collection de 45 Mazarinades relatives à Pontoise ;

3° Deux pièces omises dans la *Bibliographie pontoisienne :*

I. *Extrait de l'arrêt rendu au Conseil privé du Roy entre Charlotte Midy veuve de deffunt François Jamin escuyer contre Frère Gabriel Lebret, religieux* (cordelier) pet. in-f° 3 p. (porterait le n° 312 bis). Cet arrêt exile de la ville le frère Lebret.

II. *Mémoire pour les prieur et religieux benedictins de la congrégation de S. Maur de l'Abbaye royale de S. Martin sur Viosne appelants contre le sieur André Métayer, adjudicataire des droits d'octroi de la ville et faubourgs de Pontoise, intimé.* 30 p. in-4°.

4° Un beau volume in-4° entièrement gravé, intitulé les *Héros de la Ligue ou la procession monacale conduitte par Louis XIV pour la conversion des protestants de son royaume.* A Paris, chez Pierre Peter, à l'enseigne de Louis le Grand, 1691.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 24 Décembre 1884

Présidence de M. Seré-Depoin

Le Conseil, à l'unanimité, prononce l'admission comme membres titulaires de :

M. Alfred Bellanger, 13, place de la Madeleine, à Paris, présenté par MM. Achille Bernier et Seré-Depoin.

M. l'abbé Compiègne, curé d'Esches (Oise), présenté par MM. l'abbé Marsaux et Depoin.

M. l'abbé Müller, premier vicaire à Senlis (Oise), présenté par les mêmes.

M. E. Lebaigue, propriétaire, rue Saint-Louis prolongée, à Pontoise, présenté par MM. Gendrot et Agnès.

M. Moronvillé, élève de l'Ecole des Chartes, 212, boulevard Pereire, à Paris, présenté par MM. Germain Lefèvre-Pontalis et Depoin.

M. Armand de Visme, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, avocat à la Cour d'appel, 53, rue de Châteaudun à Paris, et à Eaubonne (S.-et-O.), présenté par les mêmes.

M. Muzard, suppléant du juge de paix, 29, rue du Marché, à Montmorency, présenté par MM. Seré-Depoin et Agnès.

M. Edgard Mareuse, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, 81, boulevard Haussmann, à Paris, présenté par MM. G. Bapst et Dufour.

M. le Secrétaire général fait remarquer au Conseil que M. Moronvillé, notre nouveau collègue, est à l'Ecole des Chartes le chef de la promotion de 1884 : il a pris pour thèse la vie de Jean Le Mercier, trésorier de France, né à Gisors ; il se propose d'en communiquer un chapitre inédit à la Société.

Le Conseil, sur la proposition du Président, prononce la réintégration de M. l'abbé Loisel, vicaire à Argenteuil, comme membre titulaire de la Société, et décide que, par exception, et en considération de ce que M. l'abbé Loisel a été fondateur de la Société et collaborateur de ses travaux, il ne lui sera pas réclamé de nouveau un droit d'entrée.

Le Conseil enregistre la démission de M. Clauzier fils, instituteur à Hédouville.

M. Bligny, secrétaire de la Société de l'Histoire de Normandie, demande, pour la bibliographie normande, une analyse des *Mémoires* et un catalogue des travaux isolés des sociétaires. L'échange proposé entre les publications des deux Sociétés est voté par le Conseil.

M. Bournon, archiviste d'Eure-et-Loir, auteur d'une réédition de l'abbé Lebeuf, dans une lettre écrite à l'occasion de ce travail, félicite la Société sur ses publications.

M. Louis Regnier signale un travail de M. Bourgeois sur *Petromantalum* comme pouvant être lu à l'excursion que la Société se propose de faire au mois de septembre à Chaumont et Magny.

M. l'abbé Blanquart se propose de communiquer ses études sur l'école de Gisors : peintres, verriers et architectes. Le Conseil le prie d'envoyer son manuscrit avant le 28 février, pour qu'il puisse être transmis au Comité des Beaux-Arts pour le Congrès de 1885.

M. Bellenger offre un bulletin de mariage de l'an XI, qui paraît être le prototype des carnets de famille récemment remis en usage.

M. Le Bret offre une brochure historique de M. l'abbé Lefebvre.

M. Fr. Martin, de Villeneuve-Saint-Georges, offre trois notices imprimées sur Valenton, Limeil-Brevannes et Vigneux.

Le Conseil remercie les donateurs.

M. Tavet, archiviste, demande qu'il soit établi un règlement pour le prêt des livres appartenant à la Société.

Le Conseil décide que les ouvrages ne pourront sortir de la bibliothèque que sous récépissé. La durée de prêt est fixée à deux

mois; l'archiviste pourra accorder une prolongation de délai, s'il le juge convenable.

Le Conseil, sur la demande de la Société des Antiquaires de France, s'associe au vœu formulé par elle pour *assurer la protection des monuments anciens dans toute l'étendue du territoire national et des possessions françaises.*

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 21 Janvier 1885

Présidence de M. Seré-Depoin

Sont admis comme membres titulaires, à l'unanimité :

M. Couturier, avocat, rue Saint-Lazare, à l'Isle-Adam, et à Paris, 3, rue Tronchet, présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

M. Francis Martin, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, à Villèneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise), présenté par MM. Dufour et Depoin.

M. Charles Millet, propriétaire à Saint-Ouen-l'Aumône, présenté par MM. Pfahler-Millet et Depoin.

Le Conseil prend acte de la démission de M. Alexandre Denise, de Parmain.

M. le Président exprime les regrets, auxquels s'associe unanimement le Conseil, que provoque la mort de notre vénéré collègue, M. l'abbé Esnot, doyen de Magny. Des démarches sont faites par M. Fiévet pour recouvrer un manuscrit de M. l'abbé Esnot sur l'histoire de Livry; M. le Président, prévenu par M. l'abbé Pierron, se propose de tenir le Conseil au courant de ce qui sera fait à cet égard.

Le R. P. de la Croix écrit au Conseil pour lui annoncer de nouvelles découvertes en Poitou et pour lui faire part des intentions du Comité qui a recueilli les souscriptions pour le monument de Sanxay.

M. Lechalard, président du Conseil de Fabrique de Saint-Maclou de Pontoise, annonce à la Société le retour des vitraux de la chapelle de la Passion, que Didron vient de restaurer. Le Conseil décide qu'après la séance il se rendra à Saint-Maclou pour les examiner.

M. l'abbé Loisel ayant exprimé le désir de faire à la Société des communications historiques, M. le Président, en l'en remerciant,

l'a prié de vouloir bien transmettre ses manuscrits au Comité de publication.

M. Jouarre, trésorier, rend compte de la situation financière. En dehors des valeurs de portefeuille, la Société a en dépôt, chez M. Marié, 1700 fr., plus les intérêts échus, et environ 500 fr. de cotisations à recouvrer sur 1884, plus toutes les cotisations de 1885 (au minimum 2500 fr.)

Le Conseil, sur la demande de M. Tavet, archiviste, vote l'acquisition d'un registre à souche pour les prêts faits par la bibliothèque.

Le Conseil désigne comme délégués au Congrès des Sociétés savantes :

M. Seré-Depoin, président de la Société ;

M. J. Depoin, secrétaire général ;

M. Tavet, archiviste ;

M. Gustave Duployé, de Paris.

Et au Congrès des Sociétés des Beaux-Arts :

M. Agnès, administrateur de la Société, et M. Léopold Mayéras, sténographe du Sénat.

M. Depoin soumet au Conseil, au nom du Comité de publication, les propositions délibérées par le Comité dans sa dernière séance.

Le Comité propose :

1° De réserver, autant que possible, pour les Mémoires, les documents officiels émanés de la Société et les communications courtes et non accompagnées de planches hors texte, en faisant paraître plus souvent les fascicules de cette série, de manière à tenir plus fréquemment nos confrères au courant des délibérations du Conseil et de la marche de la Société.

2° D'ouvrir une nouvelle série documentaire, format in-4°, qui, sous le titre de *Statistique monumentale* serait composée, soit de monographies détachées des édifices importants, soit de descriptions complètes et détaillées des monuments d'une circonscription. M. Eugène Lefèvre-Pontalis a offert de compléter, par une étude de toute l'église Saint-Maclou, sa Notice sur le Déambulatoire ; il se propose d'entreprendre ensuite la monographie de la belle église de Chars, et il offre de faire lui-même les frais de plusieurs des planches nécessaires. De son côté, notre confrère de Gisors, M. Louis Regnier, prépare la statistique monumentale des cantons de Chaumont et Magny.

Les deux propositions du Comité sont adoptées par le Conseil.

M. Depoin a fait aussi des démarches, que le Conseil approuve, auprès de Madame Benoît, de Mantes, veuve d'un conseiller à la Cour, afin d'obtenir que la Société fasse tirer, pour ses membres, 300 exemplaires de l'ouvrage de feu M. Benoît sur le Pontoisien

Robert Guériteau, fondateur des Ursulines de Mantes, ouvrage que Madame Benoît tient à publier à ses frais.

M. Depoin doit aussi écrire à M. Louis Pihan de la Forest, pour le prier de lui communiquer les documents biographiques et historiques qu'il a offerts à la Société.

M. E. Lefèvre-Pontalis donne lecture de son étude sur le Déambulatoire de Saint-Maclou. Ce travail, accompagné de planches données par l'auteur, est écouté avec un vif intérêt et reçoit les applaudissements de l'assemblée.

M. Depoin lit un extrait des Mémoires du chanoine de Troyes Zacharie Simonnot, relatif à une mission qu'il eut à remplir auprès des Carmélites de Pontoise, au XVIIIe siècle.

M. Louis Regnier annonce qu'il se propose de nous envoyer une note bibliographique détaillée sur la *Renaissance en France* de M. Léon Palustre, à propos des passages consacrés aux monuments du Vexin.

M. Depoin communique les notes suivantes qu'il a recueillies à Limoges :

M. l'Archiviste de la Haute-Vienne lui a signalé, dans l'inventaire des Archives départementales, des chartes concernant Magny (p. LV et 949-950). Saint-Martin de Gargenville, le Grand-Andely et Montalet, dépendant tous du prieuré d'Aureil, près Limoges. Saint Gaucher fut le fondateur de ce prieuré, vers 1170; les reliques de ce saint étaient à Meulan.

Voici maintenant un renseignement sur l'histoire du protestantisme :

Le 22 novembre 1603, un sieur Petit, de Gisors, se présenta au Consistoire protestant de Rochechouart pour recevoir l'imposition des mains au prochain synode de la province d'Angoumois.

Il serait intéressant de rechercher si ce Gisorcien n'a pas joué quelque rôle dans les épisodes de la résistance protestante sous Richelieu.

M. Depoin donne lecture du premier chapitre de l'*Introduction au Cartulaire de l'Hôtel-Dieu;* ce travail reçoit l'approbation du Conseil.

M. Le Brun fait au Conseil la communication suivante :

« En ma qualité de chercheur de gravures et d'estampes, et en attendant que j'aie retrouvé l'état civil de Pierre Daret, qu'on dit né à Pontoise et qui est mort à Apt, j'ai voulu réunir les portraits des seigneurs de l'Isle-Adam et de la petite cour des princes de Conti.

Je vous présente aujourd'hui 19 portraits, les uns anciens les autres provenant de la galerie de Versailles et comprenant, par ordre de dates :

Mme de Longueville, la Ligueuse;

Guillaume de Montmorency, conseiller de Charles VIII ;

Anne de Montmorency, connétable (1538-1567) ;

Guy de Montmorency (1590) ;

Henry de Montmorency, connétable (1593-1614) :

François de Bourbon-Conti (1614) ;

Henry II de Montmorency, maréchal de France (1630) ;

Henry II de Bourbon-Condé ;

Charlotte de Montmorency, princesse de Condé, (1650) ;

Armand de Bourbon-Conti, mort en 1666, dont nous avons l'oriflamme ;

François-Louis de Bourbon-Conti ;

Mlle de Bourbon-Conti ;

Louis de Bourbon-Condé ;

Louis-François de Bourbon-Conti, *le Père Prince*, ami du Régent ;

Mme de Genlis, amie et habituée du château, morte en 1830 ;

Le dernier Conti, Louis-François, mort en 1814, en Italie, dans la misère.

» J'y joins un portrait de Santeuil, le poète qui a habité Nesles, non loin des fameux *Quatorze-Arpents* où est descendu le premier ballon de Charles et Robert, comme nous l'a raconté le charmeur qui est notre Président.

» Puis deux portraits réunis des derniers princes de Conti, l'un grand seigneur, et l'autre périssant ruiné en Italie, le dernier de sa race illustre ; enfin, l'oraison funèbre prononcée en 1666 d'Armand de Conti, dont la veuve vit le château antique de l'Isle-Adam brûler en 1674 ; elle vint s'installer à Jouy-le-Comte, qu'elle combla de ses charités et dont elle fit reconstruire l'église, pour employer ses loisirs et ses revenus.

» J'espère compléter cette collection de portraits et vous la communiquer. »

M. le Président adresse à M. Le Brun les remercîments de la Société.





RAPPORT SOMMAIRE

Sur des sépultures trouvées à Longuesse, canton de Marines (Seine-et-Oise)

Le 26 février dernier, notre Secrétaire général, M. J. Depoin, recevait d'un de nos collègues, M. Hamot, cultivateur à Vigny, une note l'avertissant que M. Delamotte, meunier à Longuesse, venait, en labourant un champ, de mettre à découvert un cercueil en pierre.

M. J. Depoin ne pouvant venir avec moi, je me rendis le lendemain 27 chez M. Hamot, qui voulut bien me conduire sur les lieux.

Nous trouvâmes dans un champ, à environ 50 mètres à droite du chemin descendant de Vigny à Longuesse, avant d'arriver au moulin, un cercueil en pierre complètement vidé. Cette auge, grossièrement taillée et de grande dimension, avait à l'intérieur 1 m 90 de long, 0m 54 de large à la tête et 0m 45 aux pieds, avec une profondeur de 0m 47. Le couvercle était cassé en trois morceaux : les cassures très anciennes. On avait trouvé dedans un certain nombre d'ossements mêlés : un crâne à la tête, un autre aux pieds. Pas de vase, pas de monnaie, pas d'armes.

M. Delamotte eut l'obligeance de faire continuer les travaux en notre présence et nous avons mis à jour, à côté du premier, un second cercueil.

Ce dernier, plus petit, mesurait seulement 1 m 75 de longueur, avec une largeur de 0m 52 à la tête, 0m 28 aux pieds et 0m 45 de profondeur ; toutefois, il offrait une particularité qu'il nous semble intéressant de signaler à l'attention de nos collègues : le couvercle

en pierre, au lieu d'être plat en dessous, comme celui du premier, était creusé à la tête de 0m 12. Cette cavité se terminait aux pieds à 0.

Du reste, tout l'ensemble du travail de cette seconde auge était plus fini, plus soigné que celui de la précédente : les côtés de la première avaient au moins 0m 15 à 0m 18 d'épaisseur, tandis que ceux de la seconde n'avaient que 0m 08.

Elles étaient posées si près l'une de l'autre, que nous avons cru un instant que la seconde était brisée et n'avait pas de paroi le long de la première.

M. Delamotte compte enlever de son terrain ces deux cercueils. Il n'a pas l'intention de les détruire, il veut les conserver pour faire des auges, si la pierre n'est pas trop poreuse.

La pierre paraît être du banc demi-dur de Saillancourt, carrière renommée, située tout à côté.

Le couvercle du premier était plat au milieu, avec les deux bords en biseau débordant de chaque côté en forme de toit; celui du second était arrondi des deux bouts et sur les côtés.

Elles étaient placées N.N.O.-S.S.E., les têtes au N.N.O. Cependant, à Longuesse, la position occupée par ces cercueils dans la colline n'exige pas cette orientation en dehors de la règle ; à moins qu'on admette qu'ils ont été mis en place à une saison où le soleil se levait dans cette direction.

Le second est d'un seul morceau, comme le premier, mais il va beaucoup plus en se rétrécissant vers les pieds. Ensuite, bien que taillé d'équerre sur trois côtés, il l'est très obliquement sur le quatrième, de manière à former oreiller pour poser la tête.

Cette taille et cette coupe irrégulières sont des traits caractéristiques de l'époque franque, d'après M. l'abbé Cochet (1). C'est pourquoi nous nous permettons, nous appuyant sur sa grande autorité, d'attribuer les auges à cette époque, en réservant la question d'inhumation, qui nous semble beaucoup plus récente et presqu'insoluble à cause du manque d'objets pouvant servir de témoins.

Pontoise, 10 Mars 1884.

C. TAVET,

Archiviste de la Société du Vexin,
Inspecteur des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

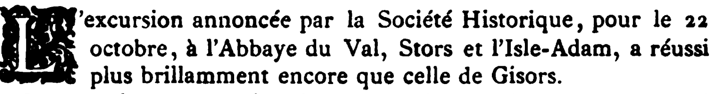
(1) L'abbé Cochet, *Sépultures Gauloises, Romaines, Franques et Normandes.* p. 134 et 170.



EXCURSION

A L'ABBAYE DU VAL, STORS ET L'ISLE-ADAM

LE MERCREDI 22 OCTOBRE 1884



L'excursion annoncée par la Société Historique, pour le 22 octobre, à l'Abbaye du Val, Stors et l'Isle-Adam, a réussi plus brillamment encore que celle de Gisors.

Quatre-vingts excursionnistes, parmi lesquels un assez grand nombre de dames, ont pris part à cette intéressante promenade. Paris, Saint-Denis, Montmorency et sa vallée, Pontoise, l'Isle-Adam, Magny, Gisors et jusqu'à Compiègne fournissaient leur contingent de touristes, que des trains venus de trois directions diverses amenaient presque en même temps à la gare de Valmondois, vers neuf heures du matin.

Une longue file de véhicules de tout genre attendait les voyageurs pour les conduire à l'Abbaye du Val, où les rejoignaient bientôt d'autres voitures particulières parties directement de Pontoise. La

caravane, après une courte, quoique assez montueuse traversée, fit halte à la porte du parc de Madame Leemans et s'engagea dans un sentier peut-être un peu trop poétiquement humide de rosée, pour gagner le beau cloître cistercien du XIVe siècle.

Le réfectoire et les salles capitulaires du rez-de-chaussée, maintenant assez profondément enterrées, retinrent peu de temps les promeneurs, à l'exception de quelques archéologues consciencieux qui auraient bien volontiers disserté des heures entières sur la profondeur probable de l'ancien sol. En revanche, l'élégant et vaste dortoir du premier étage, soutenu par une colonnade médiane svelte et délicatement travaillée, conquit les suffrages de tous, et c'est à grand'peine que les directeurs de ce pèlerinage artistique purent arracher leurs compagnons à la contemplation de ce chef-d'œuvre de l'art monastique du moyen âge. (1)

Après un rapide coup d'œil jeté sur les dépendances du vieux moûtier des Bernardins du Val, on s'engagea, qui en voiture, qui à pied, dans les réserves du parc de Stors, qui conduisent par des avenues tournantes au magnifique domaine de Mme Chevreux, tante de M. Léon Say (2).

(1) L'ABBAYE DU VAL NOTRE-DAME est un ancien monastère de l'ordre de Cîteaux, situé, comme les Vaux de Sernay, dans une profonde vallée, conformément à l'adage bien connu :

Bernardus valles, colles Benedictus amabat.

Ce monastère passe pour extrêmement ancien, puisqu'on croit que son origine remonte à un essaim de moines de Saint-Denis qui s'y établit au VIIe siècle. En 1136, Anseau de l'Isle-Adam transféra cette communauté établie au lieu dit *le Vieux Moûtier,* dans le domaine actuel, qu'il lui concéda. Le premier abbé, Thibaud, fut tiré du couvent de la Cour-Dieu. L'abbaye jeta un assez grand éclat sous ses successeurs, dont l'un, Guy, depuis général de Cîteaux et archevêque de Reims sous Philippe-Auguste, mort en odeur de sainteté au commencement du XIIIe siècle, institua, dit-on, l'usage de sonner une clochette à l'Élévation et en portant le Saint-Viatique. L'Abbaye reçut des dons considérables de la plupart des grandes familles de l'Ile-de-France; elle devint, lors de la destruction du régime électif dans les congrégations monastiques, un riche bénéfice qu'Henri III donna en commende aux Feuillants de Paris, ordre nouveau institué par Jean de la Barrière, 46e abbé du Val.

L'abbaye du Val renfermait un grand nombre de tombes illustres qui ont été dispersées. L'une d'elles, de dimensions tout à fait exceptionnelles, a été récemment retrouvée par M. de Gossellin dans son château d'Auvers-sur-Oise; elle avait été sciée en deux pour servir à divers usages. Elle représente un personnage en aube et en dalmatique, Robert Saulnier, archidiacre de l'église de Rouen, né à Pontoise et mort en 1299.

Le magnifique chartrier de l'abbaye, heureusement conservé aux Archives Nationales, a été l'objet d'une analyse détaillée faite par le célèbre collectionneur Gaignières. La Société Historique du Vexin, qui a déjà entrepris la publication des Cartulaires de Maubuisson et de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, se propose de continuer son œuvre en éditant aussi celui de l'abbaye du Val.

(2) Le CHATEAU de Stors a été construit sur les dessins de Mansart, par ordre du marquis de Verderonne. Il est aujourd'hui la propriété de Madame Chevreux, belle-sœur de M. Horace Say, fils du célèbre économiste et tante de M. Léon Say, ancien ministre des finances.

On y remarque, au milieu des jardins, un petit moulin du XIVe siècle, gracieusement restauré.

Les jardins de Stors, avec leurs arbres aux feuillages dorés, nous apparaissent alors, éclairés par un chaud soleil d'automne. Rien ne peut rendre le sentiment unanime d'admiration éveillé par la vue de cette nature séduisante, embellie par l'art des Le Nôtre et des Warin.

L'intérieur du château, avec ses richesses artistiques et ses tapisseries Louis XIV (les *Batailles d'Alexandre*, exécutées aux Gobelins d'après les tableaux de Lebrun), fut ensuite l'objet d'une visite discrètement abrégée des excursionnistes, reconnaissants de la gracieuse hospitalité qu'on leur offrait.

Un nouveau et délicieux panorama, celui des bords de l'Oise, surprit agréablement la compagnie, descendue vers la grille où les voitures l'attendaient pour l'emporter au galop à l'Isle-Adam.

A onze heures et demie, on se mettait à table à l'*Hôtel Saint-Nicolas*. Le déjeuner fut très gai, comme bien on pense. Les toasts n'y manquèrent pas. Citons ceux du président de la Société, M. Seré-Depoin, à l'abbé Grimot et à l'Isle-Adam; de M. le Curé de l'Isle-Adam à la Société, à ses confrères ecclésiastiques et aux Dames; de M. Depoin aux visiteurs étrangers; de M. le comte de Marsy, de Compiègne, proposant des excursions communes avec les Sociétés voisines sur les limites de leurs territoires, etc.

Nous reproduisons ici le toast de M. Seré-Depoin :

Mesdames, Messieurs,

Je porte un double toast :

Au village de l'Isle-Adam !
A M. l'abbé Grimot !

Je bois au village de l'Isle-Adam !

Remarquez que je ne dis pas : la *ville* de l'Isle-Adam, le *bourg* de l'Isle-Adam ; ces désignations rappellent le carrefour encombré, les rues étroites et privées d'air, le bruit et la cohue ; ou bien encore, la petite bourgade pédante, envieuse et gourmée. M. l'abbé Grimot aime qu'on dise : le village de l'Isle-Adam, et il a bien raison. Le village, cela sent les champs, les bois, les prés, les fleurs; et le village de l'Isle-Adam est la plus parfumée et la plus fleurie des campagnes de notre contrée.

— Je bois à l'Isle-Adam historique !

A ce pays tout neuf mais très ancien, qui a des traditions vénérables, des chroniques piquantes et des monuments élégants dont nous

devons la conservation, la restitution ou la création, à M. l'abbé Grimot, le respectable vice-président de notre Société, l'auteur éminent de l'*Histoire de l'Isle-Adam*, qui se publie aujourd'hui même.

— Je bois à l'Isle-Adam artistique!

Aux artistes, aux lettrés, aux gens de goût qui peuplent abondamment ce ravissant village, et parmi lesquels brille au premier rang un curé artiste et lettré — encore M. l'abbé Grimot! — le digne correspondant du Ministère des Beaux-Arts dans ce pays.

— Je bois à l'Isle-Adam hospitalier!

A l'Isle-Adam qui va livrer, tout à l'heure, à notre admiration des monuments du style le plus pur et des richesses d'art du goût le plus délicat. A M. l'abbé Grimot — toujours l'abbé Grimot — le bienheureux propriétaire, le conservateur éclairé de cet autre Cluny, fondé par lui seul avec patience. avec persévérance, avec amour, et dont les portes vont nous être toutes grandes ouvertes dans un instant...

Je pourrais poursuivre longtemps encore ce parallèle entre le vénérable abbé Grimot et le charmant village de l'Isle-Adam. Le village, assurément, ne dirait rien; mais la modestie de notre bon curé pourrait s'en offenser. Je m'arrête donc ici; et, pour résumer mon sentiment dans des termes dignes de mon sujet, j'emprunterai un instant le langage des dieux (auxquels j'en demande humblement pardon) :

Messieurs, de l'Isle-Adam l'on ne peut dire un mot
Sans que, soudain, l'écho réponde : Abbé Grimot!

(Rires et applaudissements).

.... Un souvenir en ce moment envahit ma pensée. C'est une adorable page de Victor Hugo dans *Marion Delorme :* me permettez-vous de vous la dire? *(Oui! oui!)*

La scène se passe à Blois, sous Louis XIII. Des officiers du Roi causent devant la porte d'un cabaret. L'un d'eux, le comte de Gassé, rapporte de Versailles et de Paris, des nouvelles de la Cour et de la mode...

BRICHANTEAU

Refais-nous donc la liste
De tous ces duels. Qu'en dit le Roi?

GASSÉ

Le Cardinal
Est furieux et veut un prompt remède au mal.

BOUCHAVANNES

Point de courrier du camp ?

GASSÉ

Je crois que par surprise
Nous avons pris Figuière, ou bien qu'on nous l'a prise
(Réfléchissant.)
C'est à nous qu'on l'a prise.

ROCHEBARON

Et que dit de ce coup
Le Roi ?

GASSÉ

Le Cardinal n'est pas content du tout.

BRICHANTEAU

Que fait la Cour ? Le Roi se porte bien, sans doute ?

GASSÉ

Non pas. Le Cardinal a la fièvre et la goutte,
Et ne va qu'en litière.

BRICHANTEAU

Etrange original !
Quand nous te parlons Roi, tu réponds Cardinal.

... Messieurs ! Là-bas, le Cardinal, c'est Richelieu qui absorbe tout ; ici nôtre Cardinal, c'est l'abbé Grimot qui... n'envahit rien. Le curé de l'Isle-Adam se confond, en effet, avec son village bien-aimé, les deux ne font qu'un : ils sont inséparables. De telle sorte que parler de l'un, c'est parler de l'autre, boire à l'un c'est boire à l'autre, aimer l'un c'est aimer l'autre, et, c'est précisément parce que nous aimons infiniment l'un et l'autre, que je vous propose ce double toast, sincère expression de nos communes sympathies :

A la santé de l'abbé Grimot !
A la prospérité de l'Isle-Adam !
(Bravos et applaudissements.)

Vers une heure, M. l'abbé Grimot nous conduisit au presbytère, pour nous faire visiter sa merveilleuse collection. Nous n'essaierons pas de décrire les trésors entassés dans ce petit Cluny. Indiquons seulement une tapisserie du xve siècle, d'une conservation absolue et d'une extrême finesse, œuvre d'Alardin de Souyn, auteur des célèbres tapisseries de la cathédrale de Sens ; des ornements sacerdotaux de la Renaissance, offerts à M. le Curé à l'occasion de ses Noces d'or ; de ravissantes images antiques de la Vierge, en ivoire et en marbre ; et mille objets d'art de toute sorte : meubles, livres,

tableaux, dessins, miniatures, émaux, céramique, bronzes, souvenirs archéologiques, objets préhistoriques, etc.

Inutile de dire qu'on a pu à peine parcourir plutôt qu'examiner cette rarissime réunion de pièces précieuses.

Du presbytère, en passant par l'église, bel édifice du XVI[e] siècle, remarquable par son unité architecturale et par les monuments qu'il renferme, on s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville, où la Société Historique du Vexin a tenu une réunion solennelle. (1)

M. le Président Seré-Depoin, a ouvert la séance par l'allocution suivante :

MESDAMES, MESSIEURS, CHERS CONFRÈRES,

Grâce à la bienveillance de la municipalité — à laquelle j'adresse ici mes remerciements au nom de notre Société — nous avons la bonne fortune de pouvoir nous réunir en ce moment dans une salle élégante et vaste, faisant partie du gracieux Hôtel-de-Ville de l'Isle-Adam — une œuvre toute moderne, construite dans le style le plus pur d'une belle époque de la Renaissance.

Avant de donner la parole à ceux des membres de notre Com-

(1) L'ÉGLISE, construite pour remplacer le vieux moûtier de Nogent, par les soins du seigneur de l'Isle, Louis de Villiers, évêque de Beauvais, surnommé *le grand Bâtisseur et Aumosnier ès pauvres*, fut dédiée le 20 août 1499; elle n'a été achevée qu'en 1567.

Le portail, de 1537, est très probablement une œuvre du célèbre Bullant, l'architecte du château d'Ecouen. Les statues qui décorent la partie inférieure et qui représentent la Mort, le Jugement, le Paradis et l'Enfer, ont été sculptées par M. Fontenelle, sur les dessins de M. René Le Chenetier.

Le clocher, haut de 40 mètres, a été élevé, en 1869, sur une base massive appartenant à l'ancien édifice.

Une chapelle de la Sainte-Vierge, reliée au transept par une vaste arcade, et desservie par deux sacristies, a été construite en 1879, et complète de la manière la plus heureure l'édifice sacré.

On remarque dans l'intérieur de l'église: les panneaux sculptés, de l'époque Henri II, qui décorent la tribune; — la chaire, magnifique œuvre d'art du XII[e] siècle, synthétisant le poëme complet de la religion prophétisée, promulguée et enseignée, et pouvant rivaliser avec les plus belles de la Belgique : — les fonts baptismaux, épave de l'ancienne église Saint-Sulpice, à Paris; — la chapelle funéraire du Prince de Conti, contenant le médaillon du Prince et les marbres du tombeau qui lui avait été élevé en 1777; — le beau rétable de 1558, qui décore la chapelle de Saint-Godegrand; — les stalles du chœur, provenant de Saint-Seurin de Bordeaux, remarquables par leurs miséricordes aux sculptures satyriques; enfin, les superbes verrières exécutées par Gsell de 1854 à 1878.

L'HOTEL-DE-VILLE a été élevé à la même époque que le Presbytère, en 1866, sous l'administration de M. Dambry, député de Seine-et-Oise.

Les anciens PONTS de l'Isle-Adam ne subsistent plus ; le *Pont du Moulin* a été reconstruit sous Louis-Philippe; le *Grand Pont*, ou *Pont de la Cohue*, a été détruit par la mine pour arrêter l'invasion prussienne en 1870, et remplacé par un pont en fer.

Le CHATEAU actuel, incendié en 1870 et restauré depuis, est une œuvre toute moderne qui a remplacé le magnifique palais des Conti, anéanti par la *Bande Noire*.

Le PRESBYTÈRE, élégant monument d'une grande pureté de style, est décoré à l'intérieur de fresques exécutées par un véritable artiste, proche parent de M. l'abbé Grimot.

pagnie qui se proposent de vous entretenir de diverses questions intéressant l'histoire de ce pays, j'ai le devoir de dire quelques mots de la Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin qui visite aujourd'hui l'Isle-Adam pour la première fois.

Pour répondre à des besoins impérieux qui se manifestaient de toutes parts, il s'est fondé à Pontoise, il y a bientôt sept ans, une Société dont la mission consiste à rechercher, à recueillir et à publier tout ce qui intéresse l'Histoire et l'Archéologie de nos contrées et à encourager le goût des études historiques parmi nos concitoyens.

Cette Société, après avoir employé ses premières années à se constituer solidement, a senti, dans ces derniers temps, la nécessité de se mouvoir au dehors et, en conséquence, elle a entrepris une série d'excursions dans des domaines historiques.

Il y a à peine trois mois nous débutions par Gisors. Notre objectif était alors l'étude des deux Vexins entre l'Oise et l'Andelle. Notre deuxième excursion vise aujourd'hui l'Isle-Adam et ses environs, où se présentent à nos explorations, d'un côté de l'Oise, des paroisses de l'Ile-de-France et, de l'autre côté, des paroisses du Vexin Français.

J'ai eu l'honneur d'exposer à Gisors, devant un nombreux public, très sympathique à notre entreprise, que nous n'agissions pas isolément, que nous formions un détachement modeste d'une armée puissante — la grande et libre armée des Sociétés savantes de France — et que nous venions proposer aux habitants de la contrée de se livrer avec nous, à la recherche des matériaux utiles pour l'édification de notre commune histoire locale; matériaux destinés par surcroît au perfectionnement de l'Histoire générale.

J'exposais encore à Gisors : la constitution de notre Société, l'accroissement rapide du nombre de ses membres, la bonne harmonie qui règne parmi nous, la variété de nos publications, nos relations cordiales avec les autres Sociétés, les encouragements donnés par nous aux œuvres d'intérêt historique, l'état parfait de nos finances, l'étendue et l'importance de nos champs d'études et, pour tout dire, notre but désintéressé et patriotique.

Je n'entrerai pas ici de nouveau dans les détails. Nous sommes à l'Isle-Adam, pour ainsi dire, en famille; vous êtes nos proches voisins, vous connaissez nos personnes et notre œuvre; l'un de nos honorables vice-présidents réside ici, c'est votre vénérable curé; un grand nombre de personnes distinguées de votre localité et du voisinage sont associées à notre œuvre; il est donc inutile que je m'étende davantage devant vous sur l'organisation de notre Société. Mais, comme à Gisors, je réclamerai votre précieux concours pour la recherche des richesses historiques qui abondent dans ce pays, et dont une très grande partie reste encore ignorée.

Notre Société, depuis sa création, a publié plusieurs notices sur l'Isle-Adam et ses environs. Nous avons signalé et décrit les monuments mégalithiques de la forêt de Carnelle et du village d'Arronville, les sépultures mérovingiennes de La Chapelle et de Vallangoujard; M. Le Charpentier a donné, dans *La Ligue à Pontoise*, d'intéressants détails sur la situation de l'Isle-Adam pendant les guerres de religion; M. l'abbé Grimot a publié une monographie de son église et il nous livre, aujourd'hui même, une *Histoire de l'Isle-Adam*. Ce sont là des travaux distingués, utiles et recommandables qui comblent de larges lacunes; mais il faut bien se garder de croire qu'il n'existe plus de lacunes et qu'il n'y a plus rien à faire. Dans les questions historiques plus on découvre, plus on s'aperçoit qu'il reste à découvrir.

Les grands événements historiques ne sont pas seuls dignes d'intérêt. Il y a dans nos villages, dans nos hameaux, dans nos champs, dans nos bois, de vieux bâtiments, d'anciennes chapelles et des ruines de toutes sortes. Il court dans l'air de nos vallées des légendes et des souvenirs pleins d'attraits et d'enseignements; le plus humble paysan a dans son armoire un papier jauni, dans son jardin une vieille pierre décorée d'une inscription à moitié effacée, dans son fournil un vase, un outil ancien; il reste dans sa mémoire quelque refrain d'une chanson d'autrefois qui remonte peut-être aux Mazarinades; il existe dans sa famille des traditions curieuses, vénérables ou bizarres, — il importe que tout cela soit recueilli, étudié, contrôlé et finalement livré au public. Il faut rendre l'histoire intéressante pour les humbles, et pour parvenir à ce résultat, c'est aux humbles qu'il faut demander des matériaux.

Jusqu'ici les chercheurs de notre contrée restaient livrés à eux-mêmes, se rebutant de leur isolement, s'effrayant de leur solitude et gardant pour eux seuls des découvertes ou des documents intéressant vivement la communauté. Depuis la fondation de notre Société, nul ne peut se dire isolé et tout homme généreux est mis à même de faire jouir ses semblables de ses découvertes et de ses récoltes.

Nos portes sont toutes grandes ouvertes aux communications qu'on veut bien nous faire. Nous les recevons avec reconnaissance, nous les examinons avec empressement, nous les discutons avec bonne foi et nous les publions avec bonheur. — J'ajouterai que les publications admises dans nos mémoires sont gratuites.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, si d'une part, il y a d'abondants travaux à exécuter dans cette contrée, il n'existe, d'autre part, aucune entrave au bon vouloir de ceux qui ont au cœur l'amour de l'étude et le culte de l'histoire, et qui désirent se vouer à la propagation de la vérité historique. Que chacun se mette donc à

l'œuvre pour l'honneur de notre pays ; la reconnaissance publique sera la récompense de nos efforts.

Voilà ce que je voulais dire aujourd'hui avant de donner la parole à mes érudits confrères. Je dirais bien encore à ceux qui viennent à nous, que les études historiques sont pleines de charme, qu'elles procurent des joies infinies, qu'elles consolent des misères et des chagrins de la vie et qu'elles sont pour l'esprit et pour le cœur l'aliment le plus sain et le plus fortifiant. — A quoi bon insister sur ces pensées devant l'assemblée éclairée qui m'écoute en ce moment? n'est-il pas visible que sur ces questions nos sentiments sont communs et que nos cœurs battent à l'unisson ? *(Applaudissements).*

A la suite de ce discours, M. l'abbé Grimot a fait une conférence aussi piquante que délicate et spirituelle, sur les sujets des miséricordes sculptées sur les stalles de l'église, parmi lesquels se trouve le *Fabliau d'Aristote ;* M. Depoin, secrétaire de la Société, a ensuite entretenu l'assemblée des rapports existant au moyen âge entre l'abbaye du Val et les sires de l'Isle-Adam, ses bienfaiteurs; enfin, M. le Président Seré-Depoin, dans une causerie humoristique et très animée, à fait revivre à l'esprit de tous les détails les plus précis de la chute, auprès de l'Isle-Adam, dans la prairie de Nesles, le 1er décembre 1783, du ballon *le Globe*, monté par Charles et Robert.

Ce souvenir était d'actualité, on en conviendra, par ce temps de découvertes aérostatiques; aussi M. Seré-Depoin a-t-il été très applaudi par l'assemblée quand il a proposé à la Société Historique de reprendre le projet du roi Louis XVI, d'élever un monument commémoratif à Nesles, en l'honneur des précurseurs du capitaine Renard.

Vers quatre heures, la séance finie, chacun se rendait à la gare pour regagner ses foyers, emportant le meilleur souvenir de cette belle, agréable et instructive journée.





LES SIRES DE L'ISLE ET DE VILLIERS

BIENFAITEURS DE L'ABBAYE DU VAL

Par M. J. DEPOIN

Secrétaire général



Les deux principales étapes du second pèlerinage archéologique fait par la Société du Vexin, ne sont pas seulement rapprochées au point de vue des distances ; elles sont reliées historiquement entre elles par de nombreux souvenirs. Quelle que soit l'opinion qu'on adopte sur l'origine primitive de l'Abbaye du Val ; quand on admettrait, avec Mabillon et les auteurs du *Gallia* (1), que ce monastère fut peuplé, dès le VIIe siècle, par un essaim sorti de Saint-Denis, on ne peut méconnaître l'influence considérable qu'ont exercée les Sires de l'Isle-Adam en faveur de son développement et de sa prospérité. Le Cartulaire du Val, conservé aux Archives nationales, et analysé par Gaignières (2), est rempli des témoignages de leurs libéralités. Les Sires de l'Isle et ceux de Villiers-Adam, leurs proches parents et plus tard leurs héritiers, ont presque tous fait des dons ou des legs importants à ce moûtier dans lequel ils *élisaient* leur sépulture.

(1) Voir plus haut l'*Histoire de l'Isle-Adam*, par M. l'abbé Grimot, p. 11.
(2) Mss. lat. 5462. B. N.

La plus ancienne tombe était celle d'Anceau Ier, regardé comme le fondateur du couvent, vers 1136. Cette tombe, en marbre noir, placée au milieu du Chapitre, portait les armes primitives de la maison de l'Isle. Le manuscrit de Gaignières dit en effet :

« La Maison de l'Isle portait anciennement l'escu de gueules chargé d'une fasce d'argent avec une merlette d'argent au premier quartier, avec deux lions d'or comme supports et un pélican d'or pour cimier. Mais depuis l'an 1280 on trouve toutes leurs armes de gueules avec une fasce d'argent chargée de sept merlettes de même, quatre en chef, deux et une en pointe ; les supports et les cimiers de même. Mais présentement les aînés de cette maison, parce qu'ils descendent de Heleine d'Aspremont, de la très illustre Maison d'Aspremont en Lorraine, portent pour support de leur escu d'armes deux sauvages au lieu de lions d'or. »

Au XIIIe siècle, Jehan de l'Isle fut enterré dans l'église du Val avec sa femme Heloys.

« Il est dit dans les mémoires de M. le comte d'Auneuil qu'elle s'appelait Heloys de Noival et qu'elle étoit dame de Crapaumaisnil. » Les fondations inscrites dans son testament démontrent en effet que cette paroisse du Beauvoisis lui était particulièrement chère. Les armes placées sur la tombe de Jehan de l'Isle sont les armes pleines de l'Isle-Adam ; celles gravées sur la tombe de sa femme sont chargées de six merlettes ,1 et 2 en chef, 2 et 1 en pointe.

Il nous semble intéressant de reproduire ici le testament d'Heloys, daté de 1274. C'est une pièce en langue française assez curieuse :

Au nom du Père et du Fil et du Saint Esperit, sachant tout chil qui sont et qui a venir s(er)ont que je Helois fame Mgr Iehan Sgr de *Lile*, ai fait mon testament en tel maniere que quant il plaira à Nre Seigneur que ie trespase de chest mortel vie, que ie vel gesir ou Val Nre Dame.

Premièrement ie lais a leglise du Val N. D. xl s. de parisis de rente chascun en a paier a prendre suer mon heritage ou travers de Coudun tousiours mais, a paier a la première chandeleur qui sera apres mon dechet et à chascune chandeleur après en siavant, den en en, perteneument por mon enversaire faire, ou suer mes aquestes lau mi eseuqiteur vauront que il sera mis à asoir les et plus au pourfit de mame, et de deux jornieus et demi de terre qui fu Robert de Garmegni. Ie en lais jornel et demi a leglise et au prestre de Crapaumaisnil a tousiours perpetuement por mon servige faire le iour de mon eniversaire et l'autre jornel je lais a lostelerie de Crapaumaisnil et jornel et demi qui fu achates a Gillon du Pontle-

vesque. Ie lais a le a leglise de Crapaumaisnil por faire ardoir une lampe devant Nre Dame à la messe et à toutes les autres heures du jour et de la nuit.

Après ie lais a Leurence ma pucele XIIª de Parisis. A Gillon de Buveringnes c s. à Witace le keu LX s. a Helet et a Marget sa fille a chascune xx s. a Mgr Thoumas de Crapaumaisnil x s. a Mgr Godefroi v s. à Mgr Thoumas de Waumondois xx s. au prestre d Auni x s. au prestre de Devicourt x s. au prestre de Werpilbieres v s. au prestre de Martegni v s. au prestre de Buveringnes v s. au prestre de Couchi v s. à luevre du Moustier de St Aigaise de Couchi v s. à la Maladerie de Crapaumaisnil x s. à la Confrairie des prestres de Devicort x s. à lospital Saint Iehan de Noion x s. au clerc de Crapaumaisnil III s. a Pierre le fix Helui III s. a sr Flourent de Roie xx s. a Oscans xx s. a leglise de Noion x s. a Ste Marguerite Deslincourt xx s. à labeese de Monci xx s. à St Iehan du Bos xx s. a luevre du Moustier s. Godegren de Lile xx s. à luevre du Moustier de Vaumondois xx s. au prestre de Vaum. v s. au Chapelain du Pré x s. a la Maladerie de Lile x s. a Anselet de Qisine v s. a Iehannot de la Qisine v s. a Hennoke v s. a xx fames veves de Crapaumaisnil a chascune II s. as enfans Wauteron Lengles x s. a la fille Richart le barbier qui est ma fillole x s. a St Pierre de Biauvais xx s. a Lostelerie de Biauvais x s. au prestre de Noveras x s. a Loete x s. a Roger le porteur x s. a Iehannot le olier xx s. a leglise de N. D. de Roen xx s. a leglise de Noveras x s. au chapelain de Vaumondois xx s. por amender les aournements de la Chapele. a xxx maladeries en larceveschié de Roen et en leveschié de Noion a chascune III s. as freres mieneurs de Pontoise por pitance faire xx s. En apres ie lais xx l. de parisis de rente a prendre tous les ans den en en seur mon heritage a Coudun au travers por une chapelerie que ie establis a Noveras a un chapelain qui chantera por larme de moi et de Mgr de Lile et por nos devanchiseurs et vel que les devandites x l. soient prises et paiiés au devant dit chapelain as witanes de ceste chandeleur prochaine a venir et as autres chandeleurs apres ensievans den en en perpetuement et vel que la devant dite chapele soit a Noveras lau mi eseuqueur verront que ele sera miex, et le doins a Iehennot nostre clerc por Dix et en aumosne. Et lais xx l. de parisis a porter en la terre d'Outremer et vel que Pierre le Chanbellenc sil i va. Et vel que mi jouel et mes robes soient departis par mes eseuquiteurs tout en chel maniere quil verront quil sera plus profitable a lame de moi, hors mes robes qui sont devisées, et vel que tout chil lais chi devant nommés soient pris suer cc l. de parisis que ie preng a ma part a departir por lame de moi. Et le suerplus de ces cc l. devant noumées que irai pus a me part tel suerplus come il i aroit, ie les lais a mes fille que iai de

Mgr Iehan de Lile et aumosne. Et sainsi estoitque mi hoir a lassent a lencontre de la chapelerie devant noumée et des autres rentes que ie lais perpetuement por lame de moi, si laige mon quint en la main de mes eseuqiteurs por ramplir toutes ces choses chi desus noumées. Et sainsi estoit que nus venist avant de qui ieusse rien eu par mauvaise raison et le peust prouver ou on le peust chertainement savoir, ie vel qu'il soit rendu par mes eseuqiteurs les quieus je establis et doins plain pooir de mes detes paier et de mes forfais amander de mes lais rendre.

Et sont a savoir li testamenteur li abes du Val. Mesires Iehans de Chantelli, mesires Raaus du Bos, mesires Robers de Coudun. Mes freres Mesires de Lile, et se chil sont ensamble por faire le porfit de mame, bien le vel et sil ni pueent estre a li III i sont, ie vel quil aient plain pooir de faire autant come si les V i estoient. Et ie Helois deuant noumée en bon sen et en bon entendement en tesmoignage de cheste chose, et ie Mesires Per, prestre de Noveras, et ie mesire Iehans sires de Lile avons pendus nos siaus et ie mesires Iehans de Chantelli li abes du Val Nostre Dame et ie mesires Raaus d'Estrées sires du Bos, ie mesires Robers de Coudun en tesmoignage de cheste chose avons pendus nos siaus. Che fu fait lan de grace Nre Sgr. MCCLX et XIIII, le jour de feste Nostre Dame es avens eu mois de décembre (1).

Le testament de Jehan de Lisle, fait l'année suivante, offre aussi quelques détails importants à signaler pour les mœurs du temps et pour l'histoire de la Maison de l'Isle-Adam.

Voici par exemple un écho des dernières tentatives faites pour renouveler le magnifique effort de la chrétienté, luttant pendant deux siècles pour la recouvrance des Lieux Saints :

« Je lais et doings por Dieu et por lame de moi a porter en la terre d'Outremer XX l. de par. rendues et baillies par la mein de mes executeurs por avoir le general pardon que Saint Esglise donne et que li Apostoles conferme a tos boens crestiens. »

Une longue série de legs fait passer sous nos yeux la nomenclature complète des personnes composant la famille et la maison du Seigneur :

« Item, je lais à leuvre Madame Sainte Marie de Rouen, XL s. de parisis.

(1) Gaignières indique deux sceaux seulement, représentant l'un un cavalier armé en guerre portant un écu où sont figurés 5 coupes en croix; l'autre un cavalier aussi armé, la visière quadrillée, rabattue, le cheval caparaçonné, portant les armes de l'écu (un quintefeuille avec 8 merlettes en orle). Contre-scel à l'écu, avec exergue : † le secret de Raoul d'Estrée.

Item, je lais à Lesglise Saint-Quentin de Valmondois x s. de parisis.
— — Au prestre diluecques x s. de parisis.
— — à IIII^{xx} paroisses plus prochiennes de Valmondois a chascun des prestres v s. de tournois.
— — à la maison Dieu de Pontoise xx s. de torn.
— — à la maison Dieu de Biaumont xx s. de torn.
— — à Damoiselle Helois la fille ma fame LX l. de par.
— — à Mon segneur Guille le Tyois xx l. de torn.
— — à Monseigneur Thomas mon chapelain c s. de par.
— — à Ansel de Cocuce c s. de par.
— — à Jehannot de Cocuce c s. de par.
— — à Perot de Vilers c s. de par.
— — à Thomas de Braye c s. de par.
— — à Huitace mon queu c s. de par.
— — à Mahiu mon seriant c s. de par.
— — à Colart mon seriant c s. de par.
— — à Guiot mon fauconnier LX s. de torn.
— — à Johan mon clerc c s. de par.
— — à Johan Heraut, à Rogier de Sommeville, à Vincent, à Johan seriant de ma garenne, à Guichart mon seriant, à chacun XL s. de par.
— — à Loeste le garçon Ansel mon fil XL l. de torn.
— — à Hennoque mon garçon LX s. de par.
— — à Anselet de la cuisine XL s. de torn.
— — à Leurin le fius Huytace XL s. de torn.
— — à Jehannet le garçon Ansel mon fil XL s. de torn.
— — à Colin le charetier x s. de par.
— — à Perruchon le charetier x s. de tor.
— — à Renot le garçon Ansel mon fil x s. de p.
— — à Thomasset le charetier x s. de t.
— — à Jehan mon pennetier x s. de t.
— — à Symon le portier x s. de t.
— — à Ordry de Chiele x s. de t.
— — à Thibaudin le fiuz Aubert v s. de t.
— — à Gerardin le frère Honnoque v s. de t.
— — à Estienne loiseleur xx s. de p. »

Les dispositions qui suivent mentionnent notamment certaines restitutions d'un caractère tout spécial aux mœurs féodales.

« A Mon segneur Hellin de Waurin VII s. de torn. de la prise d'un tornoiement. — Et si vuel quen rende aux hoirs Godefroy de Roujaus le pressoer que je li fis oster, et vuel que toz les couz et

les domages qu'il i ost li soient rendu par dist de boene gent. — E vuel que li enfant Monseigneur Adam de Cocuce puissent fere pressoer en leur meson à Cocuce, por pressorer les vins por leur bouire tant seulement.

» Apres je esli e voudré avoir ma sepulture en Val Nostre Dame, là où je pourré plus convenablement gésir, près de mon pere et de ma mere et de ma femme qui iluec gisent....

» Et vueil quen rende à Girart de Valengueujart I roucin que joi de lui, seinsi estoit quil le voussist prendre (1). — A monsegneur Pierre de Bouchy ou a ses hoirs VII liv. de parisis, de la prise dun tornoiement. »

Le manuscrit de Gaignières, auquel nous avons déjà fait de nombreux emprunts, et que nous continuons de citer, reproduit le texte d'un certain nombre d'épitaphes, citons notamment celle du sire de Frouville, Adam :

Cy gist mesire Aden de Lille chevalier iadis seigneur de Frouville qui trespassa l'an mil CC LX... *et* XV *o mois de decembre, le quint iour devant la feste S. Thomas apostre. Pries pour lame de ly que Dieu merci ly face. Amen.*

Les armes sont chargées de trois merlettes dans la fasce, comme brisure de puîné.

Quelques extraits de son testament, daté de 1295, ont été publiés dans l'*Histoire de l'Isle-Adam* (2); nous y relevons encore les passages suivants :

« .... Je veil que Mesire Jehan de Lille mon neveu ait mon palefroi au restor du soen que je li tuai.

» Item je les a Adan de Cocuce mon cousin mon meilleur harnas.

» Item je les à Anselet de Brecourt Morel mon sommier et autre harnas.

» Item je les aus sergens de ma guarine LX s. p.

» Item je les à Climence ma chamberière LX s. p.

» Item ma volonté est que mes delès et ce que mes sepulture coustera soient pris sous la coupe de mon bois de Giroufay e sur les poissons de mes yanes e li remanans sera pris sur tout mon eritage. »

Adam de l'Isle constitue pour exécuteurs testamentaires « labe du Val, Mesire Jehan de Lille son neveu, Mesire Pierre d'Aneri son cousin et Adan de Cocuce son cousin. »

(1) Girart V de Valengoujart mourut le 10 novembre 1292; il fut enterré au Val, comme son père Thibaut VI, mort en juillet 1268, et son grand-père Thibaut V, mort en novembre 1243 (Lebeuf, *Dioc. de Paris*, t. IV, p. 215).

(2) Appendice v, p. 46.

L'acte est fait en présence de « Mesire Gringoire curé de Vaumondois, Mesire Jefroi chapelain de S. Cosme de Luzarches, Jehan Le Seneschal, etc. »

Le sceau d'Adam, qui diffère sensiblement des armes gravées sur son tombeau, portait six merlettes, trois en chef, deux et une en pointe, et la fasce chargée de trois coquilles (sans doute comme pèlerin de Compostelle).

Citons encore, parmi les membres de cette famille, inhumés dans l'église du Val :

Ansel de l'Isle, sieur de Balaincourt, et son fils Gasce, sieur du Plessis-Launoy en Veusquessin, mort en 1345, avec ses deux femmes, Jehanne de Villiers le Viconte, morte en 1331, et Ennor de Villiers, morte en 1385 ;

Adam de l'Isle, doyen de l'église et cathédrale d'Évreux, *professor legum et licenciatus in decreto*, qui fut élu et confirmé évêque de cette ville, mais il mourut avant d'être sacré. Sa tombe le représente en habits pontificaux, mais ayant la mitre et la crosse posées à côté de lui ;

Anseau de l'Isle, sire de Bourris, qui succomba dans l'expédition que Philippe le Hardi entreprit contre le roi Pèdre d'Aragon, en 1285, pour venger les Français massacrés dans les fameuses Vêpres Siciliennes.

L'épitaphe d'Anseau était ainsi conçue :

Cy git Monseigneur Ansel de Lille chevalier sire de Bourrit qui trespassa en Arragon l'an de grace mil CC. IIII VINT ET CINQ *au mois d'aoust. Pries Dieu que bone merci lui face.*

« On tient, dit Gaignières, qu'il avoit espousé une heritiere de la maison de Bourrys et qu'il estoit chef de la maison de Lisle-Bourrys. Le nécrologe parle de lui ainsi : *III° kal. septembris obiit in Aragonna Dominus Ansellus de Insula Dominus de Bourrizo.* »

Mahy de la Tournelle, chevalier, seigneur de Villers l'Adan et de Foukencourt, dont le testament, fait en 1296, porte ces mots :

« Item, je lesse à l'église du Val XVI setiers de blé et X setiers davaine et LX liv. de parisis.... et leur requier devotement en charité que il welent en leur eglise recevoir les entrailes de mon cors apres ma mort. »

Dreux II de Méry (mort après 1244) et sa femme Jehanne, morte l'an 1276, au mois d'avril. Ils portaient les armes des Villiers, avec cette distinction que le doigt indice et le pouce du dextrochère tiennent une croix et que le fanon est plus déployé que dans les armes pleines.

Citons pour mémoire les chevaliers de Valengoujart, du XIIIe siècle ; les Montmorency, Bouchard V et sa femme Laurence de Hainaut ;

Thibaut, son frère; Mathieu II, le grand connétable, son fils; Charles, maréchal de France, et ses deux femmes; les familles de Chambly et Saulnier (1), et disons quelques mots, en terminant, des tombes de la famille de Villiers.

Les sires de l'Isle-Adam, appartenant à cette maison, furent pour la plupart enterrés au Val. Le premier de ceux-ci est Jacques de Villiers, châtelain de l'Isle-Adam, conseiller et chambellan du roi, prévôt de Paris, mort le 25 avril 1471; puis viennent sa femme Jehanne de Neelle, morte en 1472 (dont l'écu familial porte deux poissons adossés avec des trèfles à l'entour); — Ambroise de Villiers, leur fils, et enfin l'évêque de Beauvais, dont le tombeau et surtout l'inscription funéraire avaient pris des proportions tout à fait monumentales.

Gaignières nous a conservé l'*Epitaphe de feu Charles de Villiers, Evesque et Comte de Beauvais, faite en forme de complainte à l'encontre de la Nature, de la Fortune et de la Mort.*

Elle n'a pas moins de six couplets de onze vers alexandrins chaque. L'auteur fait d'abord d'amers reproches à la Nature et à la Fortune « muable et déréglée, qui du palud de malheur vient et sort, » mais c'est naturellement à la Mort qu'il s'adresse avec le plus d'acrimonie :

O cruauté de mort impetueuse
En qui de tout ire et fureur abonde
Comment es-tu si fort audacieuse
Fiere et rebelle, perverse et furibonde,
De nous oster la perle de ce monde ?
Pourquoi as-tu occis tel personnage,
Devant qu'il fust en fin de son vray aage ?...

O mort cruelle, cis qui tant bone grace
Au monde avoit, en maintien et en faiz,
Tu as occis et deturpé en face ;
Sang, chair et membres tu gastes et desfais.
Quant à l'honneur estoit des plus parfais
Qu'on sut trouver en tout le genre humain
Pacifieur, traiteur de concordance,
Et tué l'as par ton outrecuidance.
Dancer l'as fait de Macabrai la dance,
Et tresbucher en mortelle cadence,
Sans en avoir ni pitié ni remors.

Charles de Villiers fut inhumé au Val, en 1535. « Le 10 février 1672, dit Gaignières, on ouvrit par occasion son cercueil de plomb,

(1) Nous avons parlé plus haut de la tombe de Robert Saulnier retrouvée au château d'Auvers.

et l'on trouva son corps aussi blanc et frais que quand on lui avoit mis les linges et ornements, le cercueil étant plein de baume liquide comme de l'eau rouce. »

A cette noble série que nous venons d'énumérer, on a remarqué sans doute qu'il manquait un nom, et des plus illustres, celui de Jean de Villiers, le célèbre capitaine bourguignon. Les motifs de cette exception singulière se trouvent dans un document que nous communique fort aimablement notre éminent collègue, M. Louis de Backer, dans la lettre que voici :

Caen, le 20 Octobre 1884.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Puisque la Société historique de Pontoise se rend, mercredi prochain, à l'Isle-Adam, j'ai l'honneur de vous transmettre la traduction d'une chanson flamande, de 1437, sur un des anciens seigneurs de la jolie petite ville que vous allez visiter.

Le 22 mai 1437, le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, se présente devant les murs de Bruges (en Belgique), à la tête de 4000 Picards, ennemis des Flamands. Les Brugeois n'hésitent pas à lui exprimer leur étonnement d'une semblable démonstration. Philippe parlemente d'abord et finit par pénétrer dans la ville, suivi de Jean de Villers, seigneur de l'Isle-Adam. Il range sa troupe en bataille sur le marché du Vendredi ; les bourgeois, furieux veulent la dissiper et la chasser de leurs murs. Un combat acharné s'engage, le sang coule à flots, l'Isle-Adam est tué. Cela arriva le mardi de la Pentecôte 1437.

. . . .
. . . .

« Alors parla Monsieur de l'Isle-Adam : « Seigneur, que voulez-
» vous faire ? Voilà que tant de braves chevaliers parcourent les
» rues de Bruges. »

« Ah ! noble seigneur de l'Isle-Adam, comment êtes-vous si
» simple ? Quand vous avez vaincu trois fois à Paris, vous n'étiez
» pas tant en peine. »

« Quand je pris trois fois Paris, je combattais loyalement. Mais
» vous, vous voulez prendre cette noble ville de Bruges par
» trahison. »

« Quand ils entrèrent en ville, la procession vint à leur rencontre,
» mais le crucifix se brisa en quatre endroits devant les pieds du
» prince.

« Ah ! noble seigneur de Flandre, pensez donc à Dieu ! Vous
» voulez détruire Bruges, mais Dieu ne le permettra pas. »

« Ah ! noble seigneur de l'Isle-Adam, quand vous preniez trois » fois Paris, vous ne le faisiez pas tant contre-cœur. »

« Quand je pris trois fois Paris, je n'étais pas en danger; si » j'avance, les Brugeois me tueront.

» Qu'on me cherche du pain et du vin, ce sera mon dernier » repas; à Bruges, je serai tué. »

« Alors Monsieur de l'Isle-Adam but et se recommanda à Dieu; » mais avant la fin du jour il était en grand danger.

» Il fallut subir son attaque sur le marché du Vendredi; les » Picards tendirent leurs arcs et se mirent à tirer.

» Les Brugeois portèrent leurs arquebuses et se mirent à tirer; » les Picards tendirent leurs arcs pour leur malheur.

» On frappa et on hacha si fort et si dru, qu'ils ne purent éviter » les coups, ils durent renoncer à la vie.

» L'Isle-Adam cria : « Rançon ! rançon ! laissez-moi la vie ! je » vous donnerai un bassin rempli d'or fin. »

« Ni votre argent, ni votre or vermeil ne peuvent nous servir, » l'Isle-Adam ! parce que vous avez été si audacieux, vous périrez. »

« Ce noble seigneur fut étendu mort dans la rue; jamais il n'avait » couru plus grand danger. Que Dieu ait pitié de son âme !

» Dans l'église de Saint-Donat (1) il fut enterré, ce noble seigneur » de l'Isle-Adam. Dieu ait pitié de son âme ! »

Le texte original flamand de cette complainte a été publié dans les *Alte hoch-und niederdeutsche Volkslieder von* Uhland.

Recevez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de mes sentiments les meilleurs et bien dévoués.

Louis de Backer.

Nous sommes heureux de signaler ce précieux *lied* à l'érudit confrère qui a pris pour sujet de sa thèse à l'École des Chartes la vie de Jean de Villiers, et qui se propose de consacrer au fameux capitaine de Pontoise un travail biographique des plus étendus, et à l'histoire de la guerre de Cent-Ans dans le Vexin une étude du plus puissant intérêt.

(1) Aujourd'hui église-cathédrale de Bruges.



ADDITIONS

A LA

SIGILLOGRAPHIE PONTOISIENNE

DE M. LÉON THOMAS

PAR LE COMTE DE MARSY

Directeur de la Société Française d'Archéologie

En lisant, dans le sixième volume des *Mémoires de la Société Historique du Vexin*, l'intéressante étude de M. Thomas sur la *Sigillographie Pontoisienne*, j'ai éprouvé le vif regret que la mort si imprévue de cet érudit ne lui ait pas laissé le temps de poursuivre le cours de ses recherches et d'ajouter à ce travail de nouvelles indications, dont il n'aurait pu tarder longtemps à réunir, de son côté, la majeure partie.

Afin d'apporter ma contribution à celui de nos confrères qui se chargera un jour de donner une nouvelle édition de la *Sigillographie*, je transcris ici les observations suivantes, en respectant l'ordre suivi par M. Thomas, qui est, du reste, celui qu'a adopté Douet d'Arcq dans son *Inventaire des Sceaux des Archives* et qui est suivi

par M. Demay dans les *Inventaires*, déjà publiés par lui, *des Sceaux de Flandre, de Picardie, d'Artois et de Normandie.* (1)

Prévôté de Pontoise

1390

Un document récemment découvert par M. J. Roman, dans le ms. fr. 26,030 de la Bibliothèque Nationale de Paris, et communiqué par lui à la Société des Antiquaires de France, en 1878, nous fait connaître la date, 1390, où fut exécuté un sceau en argent de la Prévôté de Pontoise, avec son contre-sceau, et nous donne, avec les noms de l'orfèvre et du graveur, le prix payé pour ce travail :

« Pierre Blondel, orfèvre, et Pierre Hure, graveur de sceaux, confessent avoir eu et reçu de Jehan de Mante, receveur à Gisors des aides pour la guerre, la somme de trente-trois livres treize solz tournois qui leur estoit deue : c'est assavoir audit Pierre Blondel xxiii livres xiii solz tournois pour l'argent et façon de trois grands seaulx et contre-seaulx, à toutes les chaynes d'argent, l'un du bailliage de Senliz, *l'autre de la prévosté de Pontoise* et le tiers de la chastellenie de Pont-Sainte-Maxence ; c'est assavoir, pour l'argent des dis seaulx et chaynes, pesans ensemble ii mars, vi onces, six esterlins d'argent, au pris de six livres xiii solz ix deniers tournois le marc, vallent vii livres xiii solz tournois ; et pour la façon d'iceulx sceaux et chaynes, vi livres tournois. Et audit Pierre Hure, neuf livres tournois pour sa peine et salaire d'avoir gravé les dis seaulx, par marché fait avec lui, si comme il povoit apparoir par mandement de nos seigneurs les trésoriers du Roy nostre Sire, donné le xxiiii jour de ce présent mois janvier, desquelles xxxiii livres xiii solz tournois, les diz Blondel et Hure se tiennent à bien paiez et en quittent le dit receveur et tous autres, etc.

Fait l'an mil CCC IIII^xx et dix huit (1399 N. S.) le jeudi XXXe jour de janvier. *Signé* Hure. » (2)

Ce sceau est à rechercher et, vu le grand nombre d'actes passés sous le sceau du prévôt, on ne doit pas désespérer d'en rencontrer des empreintes dans les actes judiciaires ou les titres seigneuriaux.

Commune de Pontoise

1190

On peut ajouter à la description du sceau n° 5602, employé en 1228, cette remarque qu'il était déjà en usage en 1190, ainsi que le constate M. de Wailly, dans ses *Eléments de Paléographie* (t. II, p. 204).

(1) Imp. Nation. in-4°, 4 vol.

(2) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1878, p. 73.

Grand vicariat de Pontoise

1286

M. Demay donne, dans son *Inventaire des Sceaux de Normandie*, sous le n° 2321, un sceau du grand vicariat de Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen pour Pontoise, en 1286, qui me paraît ressembler beaucoup à celui qui est décrit par Douet d'Arcq sous le n° 7066 et attribué à 1262, bien que M. Demay lui donne 36 mill. et Douet d'Arcq 33 seulement. Mais le sceau inventorié par M. Demay présente le contre-sceau suivant :

Une mitre devant une crosse, accompagnée d'une main appaumée. Lég. C. S' CVR PO.... *(Contra Sigillum curiæ Pontisare ?)*

Ce sceau, appendu à l'acte de « fieffe d'une vigne » consenti par l'abbé de Dammartin en 1286 (1), est celui qui se trouve grossièrement figuré dans Deslions et reproduit d'après lui p. 56 de la *Sigillographie Pontoisienne.*

1627

Sceau rond de 55 mill., portant au centre un écusson : au 1 et 4 d'argent à 2 pals de sable (Harlay), au 2 d'or à la fasce échiquetée d'argent et de gueules (La Marck), au 3 palé d'or et de gueules (Amboise). Sur le tout : d'azur à l'écusson d'argent enclos dans un trescheur d'or, à l'orle de 8 croisettes du même (Brezé).

L'écusson sommé d'un chapeau à trois rangs de fiocchi.

Lég. SIGILLVM CVRIÆ ECCLESIASTICÆ PONTISARÆ.

Autour de la légende, une bordure à pointe de diamants.

Ces armes sont celles de François II de Harlay, archevêque de Rouen, de 1614 à 1651. Bien que renfermant les mêmes éléments, elles diffèrent de celles données à ce prélat par Thieury, dans son *Armorial des Archevêques de Rouen* (1864).

Je trouve ce sceau, plaqué sur papier, au bas d'un acte du 16 septembre 1627 (2), signé de Pierre, vicaire de Pontoise et du Vexin Français, « Petrus, vicarius Ponthisariæ et Vulcassini Franciæ pro Illustrissimo ac reverendissimo domino archiepiscopo Rothomagensi Normanniæ Primato ». (3)

(1) Archives de la Seine-Inférieure. — Fonds de l'Archevêché de Rouen.

(2) Archives du château de Villette.

(3) La même pièce porte, à côté de la signature, le signet du vicaire général, aussi appliqué sur papier, sans légende, mais portant un écu sur lequel on distingue un chevron et peut-être trois pommes de pin. Ecu sommé d'un chapeau à 3 rangs de fiocchi.

XVIIe SIÈCLE

J'ai eu aussi autrefois, entre les mains, des empreintes d'un sceau du Vicariat de Pontoise datant également du dix-septième siècle et de l'archiépiscopat d'un Harlay. En voici la description :

Sceau ovale. 28 mill.

Une croix, avec une couronne d'épines passée entre les bras, posée sur une terrasse. Au bas, à droite, un écusson aux armes pleines de Harlay : d'argent à 2 pals de sable, sommé d'une croix et d'un chapeau.

Lég. : ✠ SIGILLVM. VICARIATVS. PONTHISARÆ.

Les sceaux du Grand-Vicariat, changeant avec les archevêques dont ils portaient les armes, doivent être assez nombreux et il serait possible d'en retrouver quelques-uns dans les procès-verbaux de visites ecclésiastiques, par exemple, conservés encore assez fréquemment dans les paroisses.

Chapitre de Saint-Mellon

XVe SIÈCLE

Sceau rond. 34 mill.

L'évêque assis, mitré, crossé, bénissant, les pieds appuyés sur un pont de trois arches.

Lég. : S : C̄OITATIS : VICAR : SC̄I : MELLONI : DE PONTISARA (en minuscules gothiques) — *(Sigillum communitatis vicariorum Sancti Melloni de Pontisara)*.

Ce sceau, d'un joli travail de la fin du XVe siècle, est reproduit dans les planches photographiées qui accompagnent l'*Inventaire des Sceaux de Normandie*, dans lequel il figure sous le no 2372. Il était encore en usage au commencement du dix-huitième siècle, car l'empreinte relevée par M. Demay, aux archives de la Seine-Inférieure, se trouve à un acte de présentation à la cure de Saint-Maclou d'octobre 1717. (1)

(1) M. du Lac, ancien président de la Société historique de Compiègne, auquel j'avais communiqué la *Numismatique Pontoisienne*, due aussi à notre regretté confrère M. Thomas, veut bien me donner l'indication de quelques variantes de méreaux de Saint-Mellon faisant partie de sa collection, et j'ai pensé que cette note, dont je suis heureux de pouvoir le remercier, trouverait naturellement sa place ici :

« 1° + POVR. MESSIEVRS. dans le champ : III, rose au-dessus et au-dessous.

» R. + Chapitre S M. dans le champ : une crosse, entre les lettres S M.

» Cette pièce ne porte ni le nom de Pontoise, ni celui de Saint-Mellon ; néanmoins » je n'ai pas hésité dans mon attribution. La dimension est celle de la pièce n° 7 de » M. Thomas ; et les deux fabriques offrent la plus grande analogie.

» 2° + S. MELONI. DE PONTISARA, dans le champ IIII entre deux roses et » quatre annelets avec la date 1559 entre les chiffres.

» R. identique au droit, même date entre les chiffres.

» 3° Méreau n° 7, mais ne portant pas le monogramme I H S, qui fut sans doute » appliqué comme moyen de contrôle, après plusieurs distributions des pièces. »

Abbés de Saint-Martin de Pontoise

Avant de donner, d'après M. Demay, la description de deux sceaux d'abbés de Saint-Martin, j'emprunterai à une autre étude de mon savant confrère et ami une observation sur le contre-sceau n° 8340, formé d'une pierre gravée et désigné par Douet d'Arcq comme représentant une tête d'impératrice. Dans le *Catalogue des pierres gravées employées dans les Sceaux du moyen âge*, placé en tête de l'*Inventaire des Sceaux de Picardie*, M. Demay décrit cette pierre, sous le n° 11, comme représentant une Isis fortune et la rapproche d'une autre intaille représentant le même sujet et faisant aujourd'hui partie de la collection de Janzé, au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque Nationale, n° 48.

Leuffroi, abbé de Saint-Martin

1287

(*Inv. des Sc. de Norm.* N° 2846. Archives de la Seine-Inférieure, archevêché de Rouen).

Sceau ogival, 50 mill.

Dans une niche gothique, la Vierge assise couronnée, tenant l'Enfant-Jésus, au-dessous un priant.

Lég. : S' LEVFREDI. ABBIS. SCI. MARTINI. PONTHISSAR.

(Sigillum Leufredi, abbatis Sancti Martini, Ponthissaræ).

Contre-sceau :

Un Agnus Dei à gauche.

Lég. : .... TOLL'. PECA. MVDI. MISERER....

(Qui tollis peccata mundi miserere nobis).

Appendu à la charte de fondation de la chapelle de Monneville, janvier 1287.

Gautier de Montagu, abbé de Saint-Martin

1259

(*Id.* n° 2847. Mêmes archives et même fond).

Cachet ovale, 18 mill.

Ecu portant trois fusées en fasce, à la bordure, timbré d'une crosse, embrassé par deux palmes.

Sans légende.

La bordure signalée par M. Demay me semble n'être qu'un encadrement de l'écu. Les armes de Gautier de Montagu, gravées sur sa dalle tumulaire déposée sous le porche de l'église Notre-Dame de Pontoise, portent seulement un écu aux trois fusées en fasce.



L'ANCIENNE COUTUME

DU

VEXIN FRANÇAIS

M. Germain Lefèvre-Pontalis, élève de l'École des Chartes, a fait connaître à la Société un document des plus intéressants et qui vient d'être publié.

Dans le numéro de mars-avril 1884 de la *Nouvelle Revue Historique de Droit français et étranger*, M. Georges Blondel, docteur en droit, agrégé d'histoire, étudie quelques manuscrits de la Bibliothèque royale de Berlin, provenant de la célèbre collection de lord Hamilton, dont le gouvernement prussien a fait l'acquisition en 1882.

Le manuscrit n° 193 qui renferme le texte complet des Coutumes de Beauvoisis par Philippe de Beaumanoir, contient, dans ses derniers feuillets, quelques additions parmi lesquelles le texte de la Coutume du Vexin, si souvent citée dans les actes du moyen âge, où se trouvent quelques dispositions se rattachant au droit féodal. Ces actes sont expressément passés « aux us et coustumes du Veulguessin le Françoys. »

M. Georges Blondel s'exprime ainsi :

« Cette petite Coutume inédite, et vraisemblablement inconnue jusqu'à ce jour, occupe les dernières pages du manuscrit. Il est

intéressant de rapprocher les dispositions de cette petite Coutume des dispositions analogues des Coutumes avoisinantes. Voici, en nous référant à la collection de Bourdot de Richebourg, qui a du moins l'avantage d'être la plus répandue, les rapprochements les plus utiles. Coutume du Vermandois, art. CXLVII et suiv. (Bourdot, t. II, p. 466); cf. les Coustumes du pays de Vermendois, par M. Beautemps-Beaupré, 1858, chap. IV; Coutume du Vallois, art. LVII-LXI (Bourdot, t. II, p. 800); Coutume de la prévôté et vicomté de Paris, art. VIII et XII (Bourdot, t. III, p. 2); Coutume de Normandie, ch. XXVI (Bourdot, t. IV, p. 13).

« Voy. aussi Coutume du baillage de Meaux, ch. VIII, art. XLV (Bourdot, t. III, p. 385); Coutume de Senlis, titre XIII (Bourdot, t. II, p. 717); de Noyon, art. I (p. 519); de Laon, ch. II, art. VII-XIV (p. 444); de Ponthieu, tit. I (t. I, p. 82); de Boulenois, tit. XX, art. LVII-LXV (p. 52); de la comté de Saint-Paul, tit. I, art. I (p. 138).

» Ajoutez Beaumanoir, chap. XIV; Desfontaines, *Conseil à un ami*, XXXIV, 8-12; De Laurière, *Glossaire du droit français*, v° *Aisneté*, *Parage*, *Frarescheux*; Brussel, *Nouvel examen de l'usage des fiefs*, t. II, liv. III, chap. XIII. »

Suit le texte de la Coutume du Vexin Français :

LA COUSTUME DE VEULGUESSIN

1. — Selonc la Coustume de Veulguessin le François, de quoy l'en use en matere de fiefz, se ung homme noble ou aultre tient et possesse fiefz nobles, et il a enfants creés de son corps, son ainsné filz aura les deux pars des fief, et tous les aultrez auront l'aultre tiers.

2. — Item, et si aura l'ainsné le maistre manouer, et ung clos de vigne ou de jardin, s'il est ou pourpris dudit manouer, franchement, sans ce que les puis nez se partent en riens.

3. — Item, et s'il a aulcuns heritaiges qui soient tenus en censive que aucuns appellent villenage, l'aisné n'en aura en plus que ung de ses puis nez, mais se partiront autant a l'un comme a l'autre.

4. — Item, les puis nez tendront de leur ainsné, et de ce fera l'ainsné arrierefief au seigneur de qui son fief sera tenus.

5. — Item, le père mort, l'ainsné, s'il veut rachetter son fief, doit aler au lieu devert son seigneur et lui bailler par escript ce de quoy il veult finer, et lui faire offre raisonnable; et s'il ne peult finer, il peult mettre l'annee de son dit fief en la main de son dit seigneur, l'annee devoir fiefz pour finance.

6. — Item, l'an revolu et passé, il peult aler devers son seigneur

et lui requerre qu'il reçoive en sa foy, ou qu'il le mette en sa souffrance dudit fiefz.

7. — Item, et en ce cas le seigneur sera tenu de le recevoir.

8. — Item, et s'il y a arriere fiefz deppendans du domaine du dit fiefz, chacun arriere fief qui vault son pris le rachette de IIII livres parisis, et les autrez qui ne vallent pas leur pris, selonc le pris qu'ilz vallent.

9. — Item, et se ung vassal laisse en la main de son seigneur arriere fief, le seigneur en aura tous les prouffis qui en pourront issir, sans ce qu'ilz tiennent point de lieu audit vassal, quand il vouldra rachetter ses dis arriere fiefz.

10. — Item, et se en ung mariage avoit XII filles ou plus, l'ainsnée n'aura point gregneur droit es fiefz que une des puis neez, mais par ladite Coustume chacune en aura autant l'une comme l'autre ; car en filles n'a point d'ainsneessez.

11. — Item, les puis neez ne tendront pas de leur ainsnee s'il ne leur plaist ; mais le tendront du seigneur de qui le fief sera tenus.

12. — Item, se ung fief ou plusieurs escheent en luigne colaterale, femmes ne succedent point, puis qu'il y aura hoir masle aussi prouchain de ligne comme les femmes seroient.

13. — Item, selonc ladite Coustume, tous fiefz se rachettent de toutes mutacions de vassaulx.

14. — Item, il y a certains fiefz qui sont amectés l'un à x sols, ou plus ou moins, ou a ung chappel de roses ou ung esperons dorez, quand telz fiefz escheent en la main du seigneur, le dit seigneur ne peult demander gregneur somme que celle a quoy ilz ont estés amectés, mais qu'il soit confermé par ceux à qui il appartient.

15. — Item, il y a certains fiefz que l'en nomme fiefz de parage, esquelz fiefz a plusieurs branches qui tiennent et possessent des branches dudit fief. Et y a une desdites branches qui est nommee *miroir* dudit fief : ce miroir fait hommage pour toutes les branches au seigneur de qui le fief est tenus. (1)

16. — Item, se ledit miroir vendoit tout l'eritaige qu'il tendroit du dit fief, jusques a ung quartier de terre ou mains, si demourra il tous jours miroir, jusques ad ce qu'il ne tiengne roye de terre dudit fief.

17. — Item, se le seigneur de qui le dit fief sera tenu n'aura

(1) *Miroir de fief*, c'est la branche aînée que les seigneurs *mirent* ou considèrent seule pour régler les devoirs du fief. (Dupin et Laboulaye, *Institut. coutumières d'Antoine Loysel*, Glossaire, t. II, p. 471.)

point de prouffit jusques ad ce que ledit miroir vende tous les eritaiges qu'il tendra dudit fief ou qu'il voise de vie a trespas et alassent de vie a tréspassement toutes les autres branches dudit fief.

18. — Item, se ung noble homme tenant fief avoit enfans creés en mariage, alloit de vie a trespassement, et laissoit les enfants mineurs d'aage, leur mere pourroit, se lui plaisoit prendre et apprehender a soy le bail de ses dis enfans. Et s'elle se marioit depuis la mort de son dit mari, de tant de foiz comme elle se mariroit, le seigneur de qui les fiefz de ses dis enfans seroient tenus, auroit pour chacun mariaige l'année des fiefz de ses dis enfans.

19. — Item, et que se ung aultre qui appartiendroit de luigne colaterale à aucuns enfans qui demourroient mineurs d'aage, et il prenoit et apprehendoit a jouir le bail et gouvernement des dis enfants, il convendroit que se ilz se vendoient, ou d'un bail, qu'il alast devers le seigneur de qui les fiefz des enfans seroit tenuz, finer et fere finance de ce que les dis fiefz pourroient valoir pour une année. Et s'il y avoit arriere fief deppendans de plain fiefz, il esconvendroit que il les receupt devers les dis seigneurs, affin que les dis enfans n'y trovassent point d'empeschement quand ils demourroient en leur aage.

20. — Item, quand l'ainsné filz des dis enfans seroit entré en son xxie ans, le dit bail seroit finé, et porroit ledit ainsné fils aler devers son seigneur pour finer de ses dis fiefz, et lui fait finance a son dit seigneur, il en peult jouir comme de sa propre chose.

21. — Item, se ung fief eschiet en la main d'aucun seigneur par mutacion de vassal, et que son dit vassal soit allé de vie a trespassement, et aulcun ne se porte heritier de son dit vassal, le seigneur par la dite Coustume peult jouir dudit fief et appliquer a soy tous les prouffiz et revenuez jusques ad ce qu'il en ait homme et qui de ce ait fait son devoir devers son dit seigneur, bien et souffisaument.

22. — Item et que se ungs hoirs tenoit de ung certain seigneur ung certain fief duquel deppendissent certains arriere fiefz qui seroient tenus du second seigneur, et le dit avant seigneur mettoit empeschement es heritages dudit arriere fief, le possesseur pourroit fere adjourner le dit second seigneur pour le garandir ou demander congé de soy garandir lequel pourroit demander et requerre a veoir ledit empeschement et pour savoir l'an dudit empeschement. Et apres a lui pourroit promettre de loy garandir de dedens les III quarantaines failliez. Et ou cas qu'il ne le garandiroit dedens les dites trois XL.^nes qui sur celui seroient assignees, en ce cas il perderoit l'ommage de son dit arriere fiefz, et vendroit le dit possesseur en la foy et ommage de son avant seigneur.

23. — Item, se ung seigneur veult fere son vassal entrer en sa foy et hommage, il convient que le seigneur le somme et lui face commandement d'y venir. Et se le vassal veult, il aura XL jours; passez, le seigneur peult mettre et assigner sa main au fief qe son vassal tendra de lui, jusques ad ce qu'il soit entré en sa foy et que lui ait fait hommage.

24. — Item, et samblablement se ung seigneur veult recepvoir son vassal, lui sommé de paier le roncin de service, il aura le delay dessus dit, et s'il ne lui paie le roncin le dit terme passé, le seigneur peut mettre et assigner sa main au dit fief comme dit est dessus.

La Coutume du Vexin est souvent citée dans les actes du XIIIe et du XIVe siècles : le Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, publié par la Société Historique du Vexin, contient de nombreuses pièces contenant cettte formule : *ad usus et consuetudines patriæ*, et un peu plus tard : *as us et coustumes du Veulguessin le François*.

Elle disparut au XVIe siècle en se fondant dans la Coutume de Senlis, rédigée par l'assemblée générale des représentants des trois Etats, convoquée à cet effet, en vertu d'une ordonnance de François Ier, donnée à Paris le 10 juillet 1539.

La réunion de tous les délégués eut lieu à Senlis le 16 août suivant, sous la présidence du maître des requêtes André Guillard.

Nous reproduisons plus loin, en l'empruntant au texte original, publié pour la première fois par M. de Saint-Leu, avocat au Présidial de Senlis, en 1703, la partie du procès-verbal de rédaction de la Coutume générale qui concerne la représentation des châtellenies de Pontoise, Chaumont et Magny, formant l'ancien Vexin Français. (1)

Mais il nous paraît utile de donner ici une idée générale de cette Coutume, ainsi qu'un aperçu des dispositions adoptées par ses rédacteurs en ce qui touche les questions de succession qui faisaient l'objet des prescriptions de l'ancienne *Coutume du Veulguessin*.

La Coutume de Senlis commence par l'indication du ressort du Bailliage de cette ville : il comprenait d'abord « *la duché de Vallois*, en ce que consistoit le comté avant son érection en duché ; ensemble les châtellenies de Pierrefonds, Béthisy et Verberie qui furent distraites du bailliage pour ériger ledit comté de Valois en duché, avec les terres d'église en ladite duché ; puis le comté de Clermont, et les sept châtellenies de Senlis, Compiègne, Creil, Pontoise, Chaumont, Beaumont-sur-Oise et Chambly le Hautberger. »

(1) Ce procès-verbal n'a pas été reproduit dans l'*Esprit des Coutumes de Senlis*, publié par M. de la Forest; mais il a été réimprimé dans le Coutumier général de France, de Bourdot de Richebourg.

L'article XIV porte :

« Art. XIV. — Et pour ce que lesdites chastellenies de Chaumont, Compiegne et Pontoise sont distans dudit lieu de Senlis, Siege capital dudit Bailliage, l'une de huit lieuës, l'autre de dix et l'autre de quatorze lieuës ou environ et pour relever les sujets desdits lieux, et leur administrer justice à moindres frais et despens, a esté de tout temps et ancienneté ordonné a chacune desdites chastellenies et autres dessus nommées seroit un Lieutenant particulier de mondit Seigneur le Bailly, qui pourroit connoitre de toutes querelles, causes et matieres qui pourroient survenir par devant luy chaque jour, tout ainsy que si ledit Bailly, ou son lieutenant general et autres officiers, y estoient residens en personne; excepté toutefois des causes et matieres du Domaine du Roy, et reformation comme dit est. »

Cet article fut contesté par le lieutenant de Pontoise Jehan Dauvergne et le prévôt vicomtal Charles Guédon, prétendant qu'ils avaient la connaissance exclusive de tout le domaine du Roi. Le Bailli de Senlis soutint qu'il avait obtenu du Parlement un arrêt contraire, et l'article fut inséré seulement *par provision.*

Le titre V concerne la châtellenie de Pontoise; il porte (art. LXX) : « A Pontoise y a pareillement Lieutenant particulier, et y est tenu assise par le Lieutenant général, comme ès autres chatellenies. » En effet, aux termes de l'article L, le bailli de Senlis ou son Lieutenant général peut tenir assises pour les appels dans son ressort, en les annonçant 40 jours d'avance. Nous voyons fréquemment, au XIVe siècle, le bailli de Senlis se déplacer lui-même et venir à Pontoise rendre des jugements; mais depuis le XVIe siècle, cet acte de juridiction extérieure fut extrêmement rare. En 1682, le Lieutenant général résidant à Senlis alla tenir assises à Compiègne, Pontoise, Chambly et Creil, sans doute pour interrompre la prescription; ce fut pour la dernière fois. A Senlis, les assises ne furent tenues qu'une fois depuis 1614, au mois de novembre 1662; elles durèrent huit jours.

Les articles LXXI et suivants indiquent comme ressortissant à l'*assise* de Pontoise :

1° Le Prévôt vicomtal, comme juge châtelain. (L'art. LXXIV porte que le prévôt vicomtal est *prévôt en garde* en office, et a connaissance des nobles par un édit spécial à lui octroyé par le Roi et vérifié au Parlement. Ce titre de *prévôt en garde* provenait de ce que, tandis que certaines prévôtés étaient affermées par le Roi, d'autres étaient gérées *en garde,* c'est-à-dire par commission. Toutes ces prévôtés furent érigées en titre d'office par ordonnance de Charles VIII, en 1493.)

D'après une note de M. de la Forest (1), cet édit est du 18 mai 1537.

2° Le Prévôt-Maire, qui a moyenne et basse justice. Le Prévôt-Maire était un officier nommé par le Roi, et qui n'avait pas toutes les attributions municipales des Maires d'aujourd'hui. Ainsi, par arrêt du 31 juillet 1666, le Prévôt-Maire de Pontoise fut débouté de ses demandes d'assister et de présider comme Maire à toutes les délibérations des échevins pour les affaires de la Ville, élections d'officiers et logement des gens de guerre. Il n'avait pas non plus droit de police, car un arrêt du 21 janvier 1619 ordonna que les règlements de cette nature seraient faits au bailliage. Depuis, on institua des lieutenants de police spéciaux et la prévôté-mairie de Pontoise fut elle-même supprimée et réunie au bailliage par édit de 1740. Claude Le Vasseur, procureur à Pontoise, qui a couvert de notes fort intéressantes l'exemplaire de la *Coutume de Senlis* que nous possédons, ajoute ce souvenir personnel aux renseignements qui précèdent : « En 1758, M. de Monthiers (lieutenant du bailliage à Pontoise) demanda qu'on inscrivît dans les actes de Ville qu'il présidoit l'assemblée. Je m'y suis opposé. Pretention renouvellée plusieurs fois et que le corps de Ville, lors du don gratuit, fut resolu de combatre. Il n'y eut pas d'acte dressé parce que M. de Monthiers, lieutenant general actuel, flechit. Il n'y eut rien de changé à cet egard. »

3° Le Prévôt de la Villeneuve le Roy et tous les juges, sergents et officiers des justices subalternes. (Il fut observé à cet égard que le lieu de la Villeneuve le Roy, qui par ci-devant était à la Couronne, avait été cédé à faculté de rachat perpétuel à Thomas Turquan, et que c'était justice subalterne).

4° La châtellenie de l'Isle-Adam, en laquelle il y a assise et ressort, et dont les appels ressortissent à l'assise de Pontoise.

Le titre VI concerne la châtellenie de Chaumont. A l'assise de cette ville ressortissent le prévôt forain, le prévôt de la ville et le bailli de la Rocheguyon.

Magny en fut démembré par lettres patentes de Charles IX du 20 février 1563, rendues en faveur du sieur de Villeroy, secrétaire d'Etat. Sur ce territoire qualifié depuis *l'écroissement de Magny*, la juridiction fut réduite à un seul degré, en sorte que les appels furent portés directement à Senlis, sauf pour les *cas présidiaux*, qui, en raison de l'éloignement, furent attribués au Présidial de Beauvais.

Venons maintenant à la comparaison des articles de la coutume générale.

(1) *Esprit des Coutumes de Senlis*, p. 221.

Le titre XIV, relatif aux successions, établit que l'aîné des enfants mâles hérite, soit de la moitié (dans les pays au-delà de de l'Oise, vers Paris) soit des deux parts (dans le reste du bailliage) des fiefs possédés par ses ascendants, avec le principal manoir et le jardin, s'il y a, jusques à deux arpens, et s'il n'y a manoir ni jardin, il aura le vol d'un chapon estimé à un arpent de terre en fief, et les autres enfants auront le tiers de l'héritage.

Mais la châtellenie de Pontoise ajoute quelque chose de plus à cette disposition générale : le droit successif y est réglé par les articles CXXIX et CXXX, qu'il est intéressant de comparer au texte primitif, cité plus haut, de la coutume du Vexin :

Article CXXIX. — *Du droit d'ainesse dans la chastellenie de Pontoise.* — Item, par la *Coutume locale* de la chastellenie de Pontoise, si homme ou femme noble, ou autre tenant ou possedant fiefs ou arrierefiefs nobles, va de vie a trepas, delaisse plusieurs enfants males et femelles, ou tous males ses enfants legitimes et naturels; le fils aisné, soit qu'il y ait filles plus anciennes que luy, ou non, aura et doit avoir pour son droit d'ainesse et succession en iceux fiefs et arrierefiefs, qui appartenoient a sesdits pere et mere ou aucun d'eux, ou de sesdits ayeul ou ayeulle, ou au dessus en ligne directe les deux parts dont les trois font le tout desdits fiefs et arrierefiefs ; et outre ce que dit est, iceluy fils aisné aura et doit avoir le principal et maistre manoir entierement avec le clos du jardin, s'il est au pourpris dudit manoir et sans que les puisnez ayent quelque chose audit manoir, et au puisnez tous ensemble, soit fils ou filles un ou plusieurs, appartient chacun pour teste, et par egale portion l'autre tiers des fiefs et arrierefiefs, terres et seigneuries.

Article CXXX. — *Du vol du chappon dans ladite chastellenie.* — Item, si avec le manoir principal que a pris et choisi le fils ainé, et qu'il doit avoir par ladite coutume, n'y a jardin tenant audit manoir, il a et doit avoir au lieu du dit jardin, le vol d'un chappon estimé à un arpent de terre.

Les articles suivants de l'ancienne Coutume furent refondus dans le texte général qui en adopta les principales dispositions. Toutefois, quelques cas spéciaux furent réservés ; et on peut remarquer que les interprétations du droit primitif maintenues par les représentants du Vexin se distinguent en ce qu'elles sont pour l'ordinaire plus larges et moins restrictives de la liberté individuelle, et en ce qu'elles tendent à diminuer l'étendue du pouvoir seigneurial.

Ainsi (art. CCXXVII) quand un seigneur féodal ou censuel, à la mort d'un de ses vassaux, décédé sans enfants, retient son héritage par *puissance de seigneurie*, le droit pour un parent d'effectuer le

retrait lignager est limité à un an dans la Coutume générale ; mais pour Pontoise et Chaumont, la retenue n'existe pas pour les héritages tenus à cens, c'est-à-dire pour la plus grande masse.

Cette exception fut consacrée, après une longue et vive discussion, sur l'affirmation des gens d'église et du tiers-état ; les seigneurs de Méry et de Jouy-en-Thelle présentèrent en vain des sentences contradictoires, obtenues en matière de retenue censuelle ; le président des Etats interrogea par serment le doyen de Magny, dont la déclaration formelle fut qu'il n'avait jamais ouï parler de ce droit prétendu des seigneurs. Il fut donc écarté.

De même, dans le titre des *Saisines* et *Dessaisines* (mutations de biens immeubles), art. CCXXXIX à CCXLIV, Pontoise et Chaumont réduisent les droits perçus par le seigneur foncier sur les ventes effectuées dans la mouvance de son fief, et lui dénient la faculté que lui attribue partout ailleurs la Coutume générale, de retenir l'héritage vendu, en en remboursant le prix stipulé au contrat ; et cela même en cas de *saisine hapée et ventes recelées* (dissimulation de vente).

Les amendes sont aussi plus faibles en cas de non paiement au jour de l'échéance, des cens et redevances seigneuriales (art. CCLXIII).

C'est à l'influence de la coutume du Vexin français qu'on doit l'introduction dans la coutume de l'article CLVI, disant qu'en ligne directe, en matière de fief, il n'est dû au seigneur aucun droit de relief (ou de succession), mais seulement *bouche et mains* (l'hommage personnel) *avec le chambellage* (droit fixe de vingt sous remplaçant la gratification volontaire autrefois donnée au chambellan).

Sur le titre des *donations entre vifs*, art. CCXIV, on explique que le bénéficiaire d'une donation à titre onéreux, doit en avertir le seigneur dans les quarante jours, lui payer le quint-denier de l'estimation et le droit de chambellage et en faire la foi et hommage — si c'est un fief — excepté dans les châtellenies de Chaumont et de Pontoise, où il doit simplement le droit de relief avec le chambellage ; si l'héritage donné est roturier, on doit un vingtième pour droit de vente et un droit de saisine fixe, de cinq sols parisis au plus.

Il y a cependant deux cas où la législation vexinoise paraît moins libérale. D'abord l'article CCLXIV, particulier à la châtellenie de Pontoise, attribue au seigneur, lorsqu'un fief tombe en relief, un droit de 4 livres au plus sur chacun des arrière-fiefs qui en dépendent, et lui accorde jouissance pure et simple des produits des arrière-fiefs, en cas de saisie féodale pour non-paiement des droits seigneuriaux, pendant tout le temps que dure la saisie.

L'autre cas est relatif aux reprises des veuves.

L'article CLXXIX de la Coutume générale autorise la femme à se mettre en possession de son douaire à la mort de son mari, sans le demander aux héritiers. Les Etats de Pontoise firent observer que leur ancienne Coutume était moins favorable à la femme, et ne lui permettait pas de se saisir elle-même de son douaire ; elle devait le réclamer aux héritiers et le prendre de leurs mains. Mais ils déclarèrent en même temps qu'ils se ralliaient à la rédaction adoptée par le reste du bailliage.

Un dernier détail propre à la Coutume du Vexin, et introduit dans la législation commune, concerne la mitoyenneté des murs de terrasse.

L'article CCLXIX, obligeant le propriétaire du terrain supérieur à contribuer pour les deux tiers à la réfection de cette sorte de murs, a été emprunté à la Coutume de la châtellenie de Pontoise.

Le Code Napoléon, en unifiant la législation française, a fait disparaître toutes les coutumes qui divisaient le pays en une multitude de jurisprudences divergentes. Mais il a encore laissé place, en plus d'une matière, à des usages locaux. On peut trouver dans l'*Annuaire du département de Seine-et-Oise* pour l'année 1868, p. 574-588, la nomenclature des usages particuliers soit à certains cantons, soit même à certaines communes de l'arrondissement de Pontoise. Ils ont trait à la coupe des taillis, aux émondes des arbres, à la culture des vignes, au ban de vendanges, aux clôtures, aux distances à observer pour les plantations ou les constructions, aux locations verbales, à la tacite reconduction et aux congés, aux rapports entre les fermiers entrants et sortants, à la prisée des jardins-marais, aux droits de parcours et de vaine pâture, de glanage et de chaumage ; enfin, au curage des rivières et des *rus* ou affluents.

J. DEPOIN.

APPENDICE

Extrait du procès-verbal de la rédaction des Coutumes du Bailliage de Senlis, en date du 16 août 1539

Semblablement sont comparus pour les États de la Châtellenie de Pontoise, c'est à scavoir pour l'Etat de l'Eglise Reverend Père en Dieu Monsieur l'Archevêque de Rouen par Louis Fouquet son Procureur. L'abbé de S. Martin sur Bione (1) lez-Pontoise, et les Religieux dudit lieu, par Frère Nicol Musset l'un desdits Religieux, et Jean Desprez son Procureur. L'Abbé de l'église et abbaye du Val Notre Dame et les Religieux de ladite abbaye par Pierre de S. Gobert leur Procureur. Les Religieuses, Abbesse et Convent de Maubuisson Dames de Bessencourt, Songnelles et Sepillon (2) en la Châtellenie dudit Pontoise, absentes, défaut. Les Doyen, Chanoines et Chapitre de l'église collégiale de S. Melon dudit Pontoise, absens, défaut. Les Doyen, chanoines et chapitre de l'église Notre Dame de Paris pour leur seigneurie d'Andresi et terres qu'ils ont en ladite Châtellenie de Pontoise, par Philippe Tureau, leur Procureur, qui a dit et remontré audit nom, que ledit lieu et village d'Andresi, appartenances et dépendances d'iceluy n'estoient en rien sujets au Bailliage de Senlis, mais ètoient de la Prévôté et vicomté de Paris, et que pour raison de ce étoit meû procès entre les gens du Roy du Châtelet de Paris et les officiers du Roy audit Bailliage de Senlis pendant au siège de Pontoise, et par ce n'entendoient lesdits de chapitre ledit village d'Andresi, ses appartenances et dépendances être sujets ne reglez selon les us et coûtumes dudit Bailliage de Senlis, lesquelles ne se devoient étendre, n'observer audit village et ses dites appartenances et dépendances : et à ces causes déclaroit ledit Tureau audit nom que la comparence qu'il faisoit à présent n'étoit pour assister au fait desdites Coûtumes, mais seulement pour faire la déclaration et remontrance dessus dite. Et par le Procureur

(1) Sur-Viosne.

(2) Sognolles et Frépillon.

prochains, et néantmoins sera, comme dit est, cependant procédé en cette matière comme de raison, sans préjudice à la remontrance et protestation dudit Seigneur Connêtable, Seigneur de l'Isle, dont il aura lettres. Noble homme Barthelemy de Lisle Seigneur d'Andresi par ledit Jean de Dampont son Procureur. Noble homme Pierre d'Espinay, Seigneur de Bréançon, absent, défaut. Jean de Dampon Ecuyer, Seigneur de Us, présent. Bertrand de Dampont, Christophle de Dampont, Guillaume de Monblaru Ecuyer, Charles de Guery Ecuyer, Rouland Leblanc, absens, défaut. Jacques Poulain Ecuyer, Seigneur de Groslay, présent. Nicolas de Conteville, par Jean Mafuzon (1) son Procureur. Joachim de Villers, Fleurans de Quatre-Cordons, tous Ecuyers; Jean Duval Ecuyer, Seigneur d'Estres (2); Jean Chenu Ecuyer, Maistre Jean Duverger Ecuyer; Noble homme Maistre Jean Barjot, Seigneur de Moncy; André Marais Secrétaire du Roy, absens, défaut. Damoiselle Françoise de Ferrières Dame d'Amblainville, par Maistre Claude Roze son Procureur. Maistre Jean de Souslefour, Gilles de Hangest Ecuyer, Seigneur de Hargenlieu ; Philippe de Houblières Seigneur de Malvoisine, absens, défaut. Les Seigneurs de Hiacrechi, du fief de Genly, et du fief Coppin, par Loüis Fouquet, leur Procureur. Noble homme Andre de Dampont Seigneur de Cormeilles, Nicolas Crépin Seigneur de Bertagny, Philippe de Venisse Ecuyer, Seigneur de Mets, absens, défaut. Pour les Officiers et gens du tiers état de ladite Châtellenie, nobles hommes Maistre Jean Dauvergne Licentié es Loix, lieutenant dudit Bailly de Senlis en son Siège audit Pontoise, présent ; Maistre Charles Guedon, Licentié és Loix, Prévôt Vicomtal dudit Pontoise en sa personne ; Maistre Guillaume Crépin Prevôt Maire dudit lieu, absent, défaut ; Maistre Edmond Damesmes Avocat du Roy, Pierre Gueriteau Procureur du Roy en ladite châtellenie, en leurs personnes. Maistre Nicol Deslions, Alexandre Chasteau, Jean Mesnet, Jean Habert, Simon Bredoulle, Maturin Charton, Licentiez és Loix, Avocats audit Pontoise, absens, défaut. Toussaint Hiérôme aussi Licentié es Loix, Avocat audit lieu, présent. Maistres Jean Oger, Renauld Prieur, Michel du Val, Pierre Bagin, Laurens Thibaut, Philippe Jolivet, Etienne Chérouise, Thibaut Dubois, Jean Dupré, Jean Layen, Renaud Roffet, François Lepoivre, Jean Gervais, Pierre Cambronne, Gilles Charton, tous Procureurs et Praticiens audit Pontoise, absent, défaut. Jean Oger et Jean Fruitier, gouverneurs de la ville de Pontoise et Guillaume Regnier Procureur d'icelle, tous absens, défaut.

Pour les états de la châtellenie de Chaumont et Ecroissement de

(1) Malfuzon.

(2) Estrées.

Magny son comparus, c'est a scavoir Maistre Jean Prieur Prêtre, curé de Nencourt Leage (1), et Claude Voisin aussi Prêtre, curé de Bardiviller (2) en leurs personnes, élûs et députez spécialement pour l'état de l'Eglise de la dite châtellenie de Chaumont. Maître Jean Villery Prêtre, curé de Guery (3), Doyen de Magny, et Dom Jacques de Marigny Religieux, prieur de Bourris, en leurs personnes, élûs et députez spécialement pour les gens d'Eglise dudit Ecroissement de Magny. Aussi sont comparus lesdits Religieux, Abbé et Couvent de Saint Germer de Flais par Germain Clopin leur Procureur, à cause des Terres et Seigneuries qu'ils ont assises en ladite Châtellenie de Chaumont. Noble et puissant Seigneur Loïs de Seilly, Seigneur châtellain de la Rocheguyon, Gilles de Chaumont Ecuyer, Seigneur de Boissi, Messire Jean de Lisle chevalier, seigneur de Mariaux; Charles Pellevé Ecuyer, Seigneur de Jouy, et Guillaume Pillavoine Ecuyer, Seigneur de Billerceaux (4), en leurs personnes, élûs aussi et députez spécialement pour l'Etat des Nobles et tenans fiefs desdites Châtellenie de Chaumont et Ecroissement de Magny. En quoy faisant Maistre Philippe Fromont a dit qu'il comparoissoit au présent acte ou négoce comme Procureur de haut et puissant prince Monseigneur le Duc d'Estouteville, à cause de Madame la Duchesse sa femme, et aussi pour Dame Jacqueline d'Estouteville, à cause des terres et seigneuries de la Rocheguyon, Trie et Fréne Léguillon, et autres terres a eux appartenans assises en la Châtellenie de Chaumont et Ecroissement de Magni, Prévôté et Châtellenie de Pontoise, et protestoit pour lesdits Seigneur et Dame d'Estouteville, que la qualité du Seigneur de la Rocheguyon prinse par ledit Seigneur Loïs de Seilly ne leur puist aucunement préjudicier, et que l'avis, déliberation ou consentement qui par ledit de Seilly et autres déleguez en cette partie pour aucuns des Nobles de ladite Châtellenie de Chaumont, pourroient être faits audit present acte ou negoce, ne puist en rien préjudicier a iceux Seigneur et Dame d'Estouteville, ne aux droits qu'ils ont ès Terres et Seigneuries cy-dessus déclarées. Par ledit de Seilly Seigneur de la Rocheguyon a été dit que ledit de Fromont n'a procuration ne mandement general ne spécial pour comparoir en la qualité par lui prinse, ne faire les protestations telles que dessus, et qu'a cette fin fussent veües les procurations par luy mises en Cour, et quand il y auroit mandement à cette fin, il n'y auroit propos de la part dudit Fromont,

(1) Enencourt-le-Agé.

(2) Hardivilliers.

(3) Guiry.

(4) Villarceaux.

parce que ledit de Seilly Seigneur de la Rocheguion est appelé présentement comme l'un et le principal des délégués par les Nobles de la Châtellenie de Chaumont convoqués audit lieu de Chaumont, et en la présence dudit Fromont procureur dessusdits pour les terres et seigneuries de Trie et Fresne, même qu'ès autres assemblées qui se sont faites audit lieu de Chaumont et ailleurs, tant pour raison des coûtumes que autrement, Messire Bertin de Seilly en son vivant chevalier, ayeul dudit Loïs de Seilly, est comparu, ou Procureur pour luy, comme Seigneur dudit lieu de la Rocheguyon, et feu Charles de Seilly son fils, et la veuve dudit de Seilly au nom et comme ayant la garde noble dudit Loïs de Seilly et autres enfants, comme propriétaires et paisibles possesseurs de ladite terre et Seigneurie de la Rocheguyon, le tout sans contredit, debat ne protestation contraire à la dite qualité de Seigneur de la Rocheguyon : ce néantmoins en tant que métier seroit fait protestation contraire à la protestation dudit Fromont. Et par ledit Fromont audit nom a été dit qu'il a pouvoir suffisant de faire les déclarations et protestations cy devant contenuës, et s'en fera avoüer quand besoin sera. Et quant a ce qu'il dit qu'il a été delegué en ce present négoce en la présence dudit Fromont, dit ledit Fromont que jamais il ne fût présent ne appelé a faire ladite délégation, et ne l'a consenty, et à cette cause iceluy Fromont y compare ordinairement pour lesdits Seigneur et Dames d'Estouteville, et si en autres assemblées lesdits feu Berrin de Seilly et Charles de Seilly son fils ont prins ladite qualité de Seigneur de la Rocheguyon en la présence de ladite dame d'Estouteville, ou de son Procureur, sans l'avoir débatu, n'en sçait rien et ne le croit pas : mais quand ainsi seroit que non, toutefois pour cela ne s'ensuivroit que le dit Seigneur et Dames le puissent faire de présent ; au moyen de quoy ledit Fromont persiste en ses dites protestations. Surquoy avons ordonné que lesdits de Seilly et de Fromont audit nom auront lettres desdites protestations. Aussi sont comparus honorables hommes Maistre Nicol Deslandes lieutenant dudit Bailly de Senlis en ladite Châtellenie de Chaumont et Ecroissement de Magny, Jean Neesle Prevôt Forain dudit Chaumont aussi en garde pour le Roy, André Bouër Prévôt de ladite Ville dudit Chaumont aussi en garde pour le Roy, Jean le Couturier Procureur du Roy en ladite Châtellenie, en leurs personnes : et si sont comparus honorables hommes Simon de Gamaches, Theaulmet Petit, Pierre Legros Seigneur de Harchemont, Jean de l'Epinay, Bastien d'Avennes, Guillaume de Bourront, Jean Isard, Renaud Flameng, et Jean Mennessier l'aîné, en leurs personnes, élûs commis et députez spécialement pour le tiers état, même pour l'état de labour desdites Châtellenies de Chaumont et Ecroissement

de Magny ; laquelle comparence desdits deléguéz ainsi faite sont comparus en leurs personnes Nicolas Malard et Noël Ausovin Marguilliers du lieu du Coudray S. Germer en la Châtellenie de Chaumont, et Loïs Fouquet Procureur audit Senlis, comme Procureurs des manans et habitans dudit lieu, lesquels ont dit que lesdits habitants n'avoient été appelés audit Chaumont, et pour ce n'estoient comparus en l'assemblée faite audit lieu, fait election ne donné consentement a la delegation desdits deléguez comparans par devant nous pour les trois états de ladite Châtellenie pour le fait de la rédaction et émologation des coûtumes d'icelle et dudit Bailliage ; et pour ce comparoissoient a présent, pour entant qu'à eux étoit être ouïs, accorder ou discorder lesdites coûtumes, et assister à la redaction et emologation d'icelles, requerans y être reçûs ; ce qui a été ordonné faire. Encore ledit Fouquet comme Procureur des habitants de Vauxroux en ladite Châtellenie, en vertu des lettres de procuration d'eux, a fait pareille déclaration, remontrance et comparence pour lesdits habitans en la présence de Jean France l'un d'iceux, à quoy il a été aussi reçû ausdites fins.

(Extrait des *Coutumes du Bailliage de Senlis*, publiées avec remarques et commentaires, par M. de Saint-Leu, Avocat du Roy au Présidial de Senlis; Paris, chez Maurice Villery, 1703, in-4°.





LES COMPAGNIES D'ARQUEBUSIERS DU VEXIN EN 1609

SUPPLÉMENT AUX NOTES DE M. ALFRED POTIQUET

PAR M. L'ABBÉ SAUVAGE

Curé d'Ectot-l'Auber

Continuateur des *Actes des Bollandistes*

« En l'année 1609, écrit l'abbé Guibert dans ses excellents *Mémoires pour servir à l'Histoire de Dieppe* (1), le Roy permit de tirer en cette ville un prix qu'on apelloit le *Prix royal*. Il consistoit en un navire long de quatre brasses (2), dont les mâts et cordages étoient chargez de quantité de vaisselle d'étain. Sa valeur étoit de 2,400 livres, qui furent payées par chacun de ceux qui y tirèrent (3).

(1) Ces *Mémoires*, composés de 1761 à 1764 avec quelques suppléments qui vont jusqu'en 1775, n'ont été publiés qu'en 1878 par M. Michel Hardy (Dieppe, imprimerie D. Leprêtre et C[ie], 2 volumes in-8°).

(2) *Dix pieds*, d'après un autre chroniqueur, c'est-à-dire environ 3 m. 30 c.

(3) Guibert seul nous donne ce détail; mais il paraît avoir confondu ce *prix royal* avec les prix annuels de la Compagnie, qui étaient payés par ses membres, et consistaient en vaisselle *d'étain* remplacée, en 1609, par de la vaisselle *d'argent*, comme le disent les autres chroniqueurs, et comme l'indique assez du reste la valeur totale des prix.

Le sieur Daniel de Gueutteville, échevin, qui étoit chargé de l'ordre et direction de cet exercice, y avoit invité tous les habiles gens en fait d'armes de plusieurs endroits. Il en vint d'Amiens, Abbeville, Beaumont, Beauvais, Caen, Compiègne, Creil, Fallaise, Fescamp, Gisors, Ham, Lagny, Magny, Mantes, Meaux, Mellot, Montreuil, Paris, Rouën, Rosay, Vernon, de la province de Brie, avec un grand nombre de noblesse du pays. » (1)

Ce passage nous a paru de nature à intéresser d'autant plus vivement nos confrères de la Société Historique du Vexin, qu'il fournit un détail et quelques noms échappés aux recherches si consciencieuses du regretté Alfred Potiquet sur *les Anciennes Compagnies d'Arquebusiers du Vexin.* (2)

Il démontre, par exemple, l'existence avant 1609 de la Compagnie de *Beaumont*, sur laquelle feu Potiquet n'a trouvé aucun renseignement antérieur à 1615.

Avec quelle joie, si ce détail lui avait été connu, notre laborieux confrère n'aurait-il pas signalé la présence à ce Concours exceptionnellement solennel de ses chers concitoyens, les arquebusiers de *Magny !*

Il est certain qu'il n'eût pas non plus manqué d'ajouter ce fait remarquable à la note qu'il consacre aux chevaliers de l'arquebuse de *Mantes*.

Peut-être n'eût-il point osé conclure de ce seul texte que *Montreuil-en-Vexin* possédât une Compagnie, car le nom de *Montreuil* appartient à plusieurs localités voisines du Vexin sans lui appartenir, et la même observation peut s'appliquer à *Rosay* ou *Rosoy ;* mais à coup sûr il n'aurait pas écrit : « Nous n'avons trouvé » trace d'aucune de ces Compagnies dans le Vexin Normand, » s'il avait constaté la présence de celle de *Gisors* à Dieppe en juillet 1609.

Malheureusement, comme nous l'avons dit, cette date et les quelques noms que nous venons de rappeler sont tout ce que l'on peut tirer du document que nous avons transcrit.

Non plus que l'abbé Guibert, les autres chroniqueurs Dieppois ne nous fournissent point les noms des lauréats qui brillèrent en cette occasion, bien qu'ils ne tarissent pas en éloges sur la fête et sur la réception pompeuse que Dieppe fit à ses hôtes et qui nous donne quelque idée de la magnificence des Compagnies d'arquebusiers.

Quarante ou cinquante Compagnies auraient été invitées, d'après le prêtre Asseline (3), trente-quatre ou trente-cinq se rendirent à

(1) Guibert, *Mémoires*, etc., tome I, p. 241.

(2) *Mémoires de la Société historique du Vexin*, tome VI, p. 71-88.

(3) *Les Antiquitez et Chroniques de la ville de Dieppe* (Dieppe, 1874, deux vol. in-8°), tome II, p. 128.

l'invitation des Dieppois (1). Elles arrivèrent au jour fixé, c'est-à-dire le samedi 4 juillet (2), aux portes de la ville. Les bourgeois-arbalétriers de Dieppe, séparés en deux Compagnies, montés sur de bons chevaux, les attendaient au dehors et se portaient à leur rencontre. Une Compagnie bourgeoise, campée à chaque porte, les saluait au passage d'une décharge de mousqueterie, puis, au son des trompettes, ils étaient menés au logis qu'on leur avait préparé.

Le dimanche 5 juillet, M. de Sigongnes, gouverneur, organisa un cortège magnifique. Les huit Compagnies bourgeoises, magnifiquement vêtues, avec des étendards neufs, précédaient et suivaient les bourgeois-arbalétriers, au nombre de 15 ou 20, qui faisaient escorte au grand prix. Celui-ci, « qui estoit porté par quatre hommes nuds et noirs comme des nègres, » enchaînés comme des esclaves (3), « consistoit en un navire de quatre brasses, très bien doré, » qui figurait les armes de la ville, c'est-à-dire *une barge d'or en champ parti d'azur et de gueules.*

Outre les prix secondaires, en vaisselle *d'argent* et non d'étain, valant ensemble 2,400 livres, « ce vaisseau portoit un petit garçon et une petite pièce de canon (4), qu'il chargeoit et déchargeoit de temps en temps pour saluer les Compagnies pendant qu'elles marchoient en bon ordre au son des tambours et des trompettes. » (5)

On se rendit ainsi de l'Hôtel-de-Ville à une prairie située en dehors de la ville, où les bourgeois et les troupes du château firent un simulacre de petite guerre ; puis on revint dans le même ordre au jardin du gouverneur, où des abris et des tentes avaient été préparés, les uns pour le tir, les autres pour servir de lieu de repos et de centre de ralliement aux Compagnies du dehors, « ayant à chaque tente un escriteau en lettres d'or du nom de la ville, » à laquelle appartenaient les chevaliers, qui étaient au moins cent cinquante. (6)

Le lundi matin 6 juillet, « l'on commença à tirer : ce quy ne fut

(1) Daval, *Histoire de la Réformation à Dieppe* (Rouen, 1878, deux vol. petit in-4°), tome I, p. 180.

(2) La convocation avait d'abord eu lieu pour le 24 mai, mais la solennité fut reportée au 5 juillet (ibid.)

(3) « Enchainez au furein, » dit Guibert (p. 242), c'est-à-dire avec des cordages, cf. A. Jal, *Glossaire nautique* verbo *funain, funin,* etc.

(4) « Deux pièces de cannon, » d'après les Daval qui citent l'inscription qu'on lisait derrière le navire :

Ces Maures, trainez en servage
Du bras vainqueur qui les a pris,
Viennent icy pour rendre hommage
A celuy quy aura le prix.

(5) Asseline, *Les Antiquitez et Chroniques,* t. II, p. 129-130. — *Histoire de la Réformation,* t. I, p. 182.

(6) Ibid. p. 180-182.

achevé que le lundy suivant. Le grand prix fut gagné par ceux de Dieppe et de Beauvais esgallement. Ces derniers se contentèrent de prendre pour leur part 125 l. en jacobus qu'ils cousirent à leur bannière, et les premiers firent présent de ce grand prix à M. de Sigongne; mais ceux de Beauvais voulurent se promener par les ruës de la ville avec le prix devant qu'ils receussent leur argent » (1). M. de Sigongne fit plus tard suspendre ce navire à la voûte de la nef de l'église Saint-Jacques, en manière d'*ex-voto* et en mémoire de la magnificence qu'avait déployée la ville en cette circonstance solennelle. (2)

Nous ignorons quelle fut la part des Compagnies du Vexin dans la distribution de la « vaisselle d'argent » qui formait les prix secondaires, nous sommes seulement assurés qu'elles firent bonne figure, comme en témoigne la chanson qui fut alors composée, mais dont malheureusement quelques couplets mutilés sont seuls arrivés jusqu'à nous.

C'est par eux que nous finirons :

Les enfants d'Abbeville
De *Magny*, de *Beaumont*,
De Rouen, bonne ville,
Avec ceux de Vernon
Vinrent faire apparoitre
Que ce prix meritoit
Que chacun fit connoitre
Comme il se deffendoit.

Les enfants de la Brie
Sans estre negligens
Vinrent en braverie
Et tous ceux d'Amiens
Ayans tous assurance
D'emporter quelque prix.
. . . .

Gisors, Meaux et Mante,
Mellot, aussi *Monstrueil*,
Lagny, ville plaisante,
Falaise, Caen et Croeil,
Ham, Fescamp et Compiegne,
Beauvais, Paris, Rosoy
Deployoient leur enseigne
Comme fideles au Roy.

(1) Asseline, ibid. p. 183.
(2) Ibid. p. 131.

Le sieur de Gueutteville
Bravement les recoit
A Dieppe, noble ville,
Où ce beau prix estoit. (1)
. . . .

A coup sûr, le bon Asseline, en se bornant à ces fragments, n'a rien fait perdre à la gloire de la poésie française, mais peut-être est-il regrettable pour l'histoire de l'arquebuse en Picardie et au Vexin qu'il n'ait point eu le courage de transcrire au long la chanson, les registres des bourgeois-arbalétriers de Dieppe ayant probablement péri lors du fameux bombardement de 1694, ou s'étant perdus depuis.

(1) Asseline, ibid. p. 128.





TABLE DES MATIÈRES





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME VII



PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

1885



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME VIII



PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

—

1885







